

Étienne de Greeff

Criminologue et professeur à l'Université de Louvain [1898-1961]

(1946)

# INTRODUCTION À LA CRIMINOLOGIE

PREMIER VOLUME

Un document produit en version numérique par Réjeanne Toussaint, ouvrière  
bénévole, Chomedey, Ville Laval, Québec

[Page web](#). Courriel: [rtoussaint@aei.ca](mailto:rtoussaint@aei.ca)

Dans le cadre de: "Les classiques des sciences sociales"

Une bibliothèque numérique fondée et dirigée par Jean-Marie Tremblay,  
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Site web: <http://classiques.uqac.ca/>

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque  
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web: <http://bibliotheque.uqac.ca/>

## Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf, .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

**L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs. C'est notre mission.**

Jean-Marie Tremblay, sociologue  
Fondateur et Président-directeur général,  
**LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.**

Cette édition électronique a été réalisée par Réjeanne Toussaint, bénévole,  
Courriel: [rtoussaint@aei.ca](mailto:rtoussaint@aei.ca)

à partir de :

Étienne de Greeff (1898-1961)

**Introduction à la criminologie.**

Premier volume. (1946)

Bruxelles : Joseph Vandenplas, Libraire Éditeur, 1946, 2<sup>e</sup> édition,  
415 pp.

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times New Roman, 14 points.

Pour les citations : Times New Roman, 14 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word  
2008 pour Macintosh.

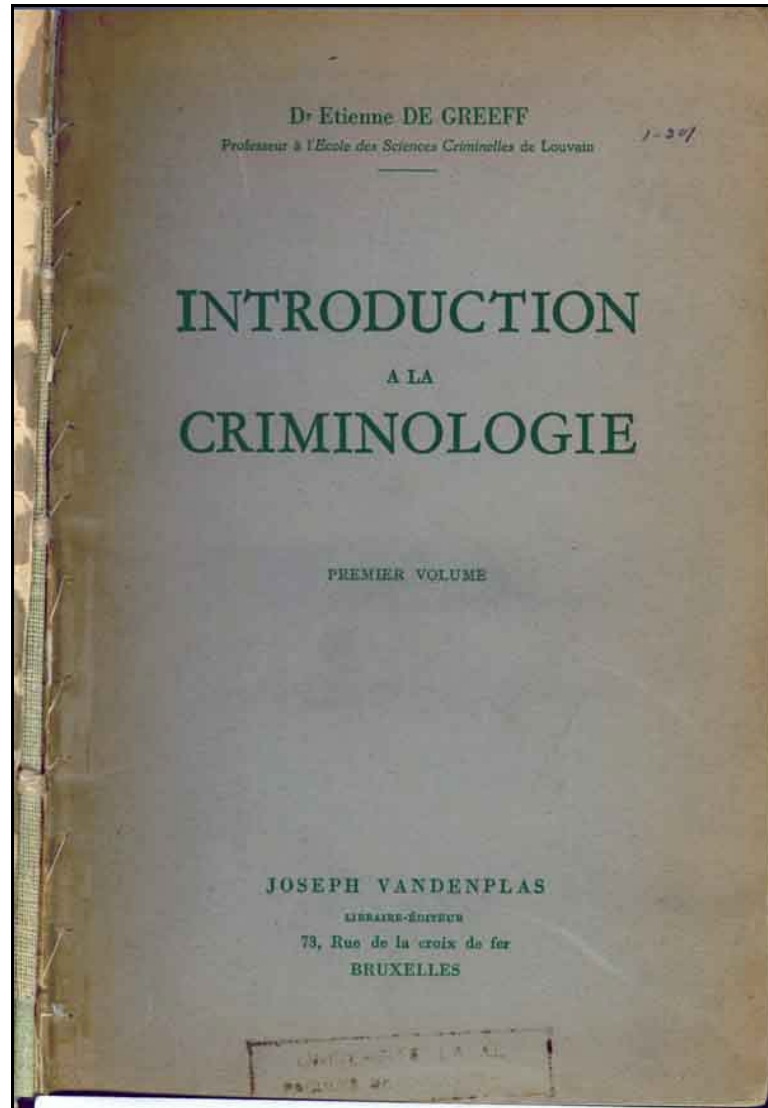
Mise en page sur papier format : LETTRE US, 8.5'' x 11''.

Édition numérique réalisée le 3 mai 2013 à Chicoutimi, Ville  
de Saguenay, Québec,.



Étienne de Greeff  
Criminologue et professeur belge [1898-1961]

**Introduction à la criminologie.**  
Premier volume.



Bruxelles : Joseph Vandenplas,  
Libraire Éditeur, 1946, 2<sup>e</sup> édition, 415 pp.

## REMARQUE



Ce livre est du domaine public au Canada parce qu'une œuvre passe au domaine public 50 ans après la mort de l'auteur(e).

Cette œuvre n'est pas dans le domaine public dans les pays où il faut attendre 70 ans après la mort de l'auteur(e).

Respectez la loi des droits d'auteur de votre pays.

## Ouvrages du même auteur

*Nos enfants et nous.* Éditions de la Cité Chrétienne. Bruxelles 1939.

*Notre Destinée et nos instincts.* Plon, Paris 1939-1946.

*Amour et Crimes d'amour.* Jos. Vandenplas, Bruxelles 1942.

*Culture et Education physique.* Casterman, Tournai 1944.

À PARAÎTRE 1946.

*Instincts de Défense et de Sympathie,* aux Presses Universitaires, Paris

EN PRÉPARATION :

*Humanisme et vie instinctive.*

*Destins biologiques.*

*Psychologie de l'homicide.*

# Table des matières

## Table des planches

Préface à la première édition [1]

Préface à la deuxième édition [11]

Introduction [15]

Chapitre I. Corrélations et rythmes de la criminalité [39]

1. Données sociologiques [40] – 2. Rythme et périodicité [67].

Chapitre II. Le milieu inéluctable [83]

1. La géographie du milieu [85] – 2. La maisonnée [87] – 3. La constellation familiale [104].

Chapitre III. Délinquance et milieu choisi [109]

1. Les modifications réelles du milieu [112] – 2. Les modifications fictives du milieu [123] – 3. Le sujet se modifie par rapport au milieu [126].

Chapitre IV. La personnalité anatomo-physiologique comparée du criminel [134]

1. Anatomie comparée du criminel [135] – 2. Physiologie et morphologie comparée du criminel [149].

Chapitre V. La personnalité comparée du délinquant [161]

1. L'âge 164 – 2. Le sexe [169] – 3. Races et métis [172] – 4. L'intelligence comparée du délinquant [176] – 5. Débilité mentale et criminalité [185] – 6. Toxicomanes [195] - 7. Instruction [207] – 8. État-civil et famille [208] – 9. Rapport avec la vie collective et l'inconscient [209] – 10. La laideur et les défauts physiques [215] – 11. La personnalité artistique des criminels [216] – 12. Le tatouage [217] – 13. Délinquance et religion [220].

Chapitre VI. [La personnalité comparée du délinquant \(suite\) Les déséquilibrés](#) [223]

1. [Généralités](#) [223] – 2. [La personnalité humaine et ses manifestations successives dans le temps](#) [230] – 3. [Types principaux](#) [249] – 4. [Le déséquilibré vu de la vie intérieure](#) [257] – 5. [Le déséquilibré vu sous l'angle de la prophylaxie criminelle](#) [283].

Chapitre VII. [L'homicide](#) [290]

1. [Meurtres en vue de faciliter le vol](#) [292] – 2. [Homicide en vue d'une libération personnelle - Homicide volontaire](#) [310] – 3. [Les dépeceurs](#) [350] – 4. [Crimes passionnels](#) [356] – 5. [Homicides pathologiques](#) [377] – 6. [Infanticides](#) [398].



## Table des planches

[Retour à la table des matières](#)

### [Planche 1.](#)

Aspect Morphologique : 1. Une page, de Lombroso : types dégénératifs francs ; 2 et 3. Signes nets de dégénérescence chez deux délinquants belges banaux ; 4 et 5. Problèmes plus actuels : relations biologiques entre la forme du corps et la psychologie de l'individu ; 4. Homosexuel de type féminin, repris à Wulfen ; 5. Voleur, escroc de type pycnique et hypomaniaque.

### [Planche 2.](#)

1 et 2. Débile mental : l'émotion triste fait apparaître clairement l'infantilisme psychique ; 3 et 4. Mimique d'un déséquilibré : « je serais honteux de dire que j'ai fait la guerre si je n'avais tué que vingt Allemands ».

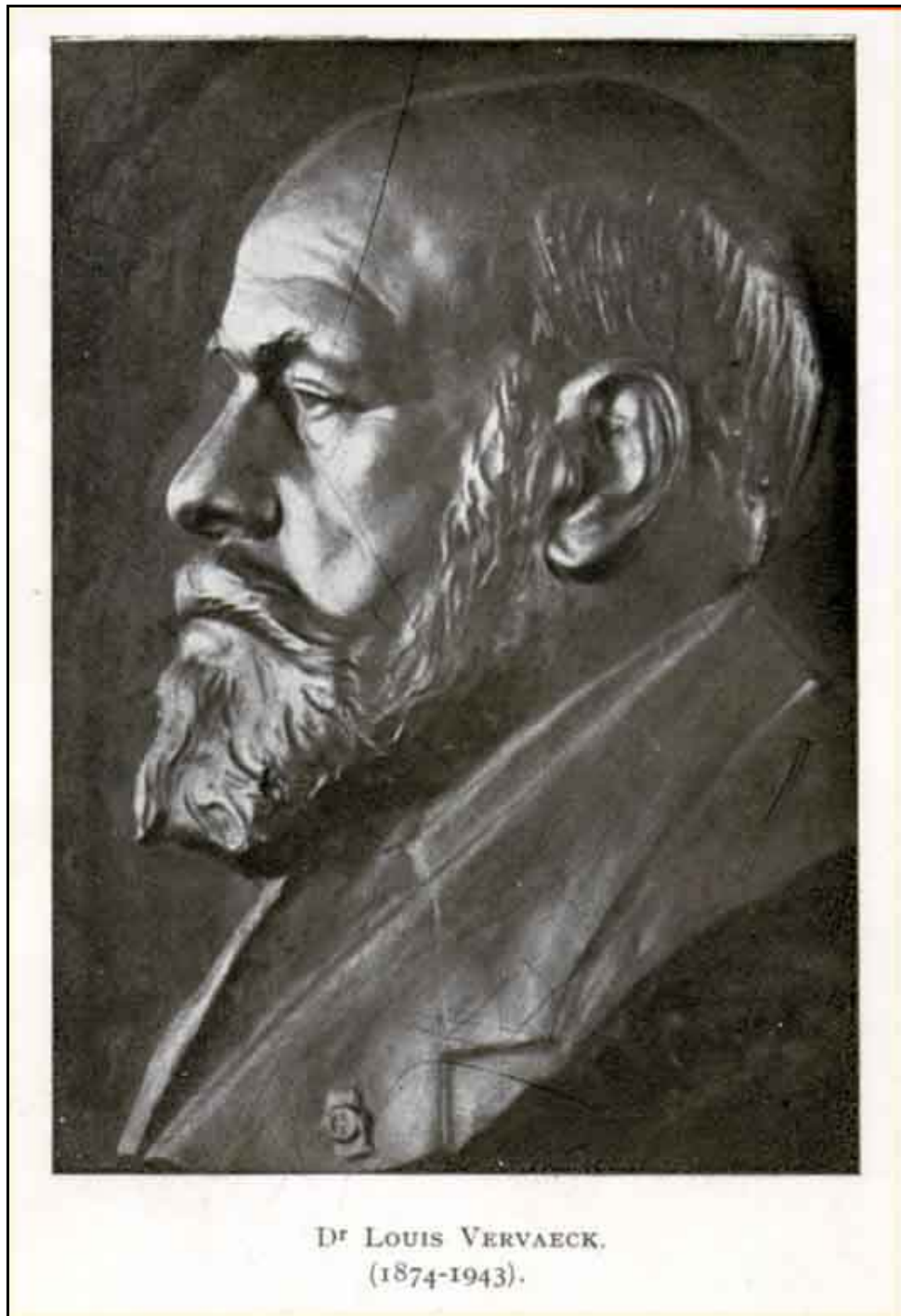
### [Planche 3.](#)

Un criminel passionnel. 1 et 2. Mimique pendant le récit du crime. 3 et 4. Lettre du criminel à sa maîtresse avec une photo de celle-ci. Les yeux ont été brûlés à l'épingle rougie à la flamme. N'ayant pas vu venir la femme là où il l'attendait, il assassina le concubin qui venait à passer.

### [Planche 4.](#)

Tuait la victime dans le train, la dépouillait et jetait le cadavre par la portière. On avait cru à la simulation. Fut colloqué comme dément précoce un an plus tard, mais était déjà atteint au moment des faits.

[4]



[7]

**Introduction à la criminologie.  
Volume I**

**Préface à la 2<sup>e</sup> édition**

**Novembre 1944**

[Retour à la table des matières](#)

L'accueil fait à cet ouvrage, paru en 1937, nous incite à en publier une seconde édition. La première constituait, en somme, un exposé a peine élargie du cours élémentaire donné à Louvain à l'École des Sciences criminelles. Le livre a été quelque peu remanié ; nous avons voulu en faire un ensemble plus complet, susceptible d'intéresser ceux qui sont, par leur vie, mêlés à ces problèmes, et n'ont cependant ni le temps, ni l'occasion de se documenter par eux-mêmes.

Plusieurs chapitres ont été entièrement revus ; d'autres ont été complétés. Certaines questions ont été traitées qui ne l'étaient pas dans le volume primitif. Parmi celles-la, signalons le chapitre consacré à l'assistance sociale du délinquant et que Melle J. Tuerlinckx, assistante sociale depuis plus de dix ans aux prisons de Louvain, a bien voulu écrire. D'autre part, Melle De Clerck, assistante à l'École des Sciences Criminelles, a fait un choix, parmi la copieuse bibliographie réunie par ses soins, en vue des lecteurs qui désireraient une première orientation dans une question déterminée. Elle mettrait volontiers ses fiches à la disposition de celui qui voudrait une documentation plus complète. À toutes deux nous adressons nos très sincères remerciements.

Nous voudrions exprimer également notre reconnaissance à M. Pe-termans, actuellement directeur à la Prison centrale et qui fut pendant de nombreuses années chargé de l'observation des détenus. Il constitua l'élément essentiel de la première équipe au sein de laquelle fut réalisée la collaboration véritable entre le milieu pénitentiaire et le médecin anthropologue. Sa science, sa compréhension, sa pénétration, son information psychologique en faisaient un collaborateur de choix. Et, à tout [8] cela, il ajoutait cette bonté généreuse, ce respect de l'homme qui introduisirent, par le truchement des solutions qu'il avait à proposer pour l'individualisation des traitements, une note nouvelle dans le chœur des habitudes administratives. Nous devons dire aussi notre gratitude au grand Maître de la Prison centrale M. le Directeur Smets dont, depuis des années, des dizaines d'étudiants ont apprécié le bienveillant accueil et qui est l'homme du devoir simple et courageux. Nous l'avons connu dans les moments particulièrement difficiles de la guerre et tenons à lui affirmer notre fervente sympathie.

Durant ces longues et tristes années, bien des choses ont changé. Le docteur Louis Vervaeck, le maître de l'anthropologie pénitentiaire belge, l'inspirateur de la loi de Défense sociale, le savant dont l'œuvre appréciée à l'étranger a suscité en notre pays un mouvement scientifique important, est mort sans avoir pu achever le monumental ouvrage qu'il projetait et dans lequel il espérait exposer à la fois sa doctrine et les résultats de sa vaste expérience. Son évolution naturelle l'avait amené, lui aussi, à un souci de tenir de plus en plus compte de la personnalité toute entière. Il incarnait le type du chercheur d'une probité totale et c'est ce qui lui permit de rester égal à lui-même et de conserver la bonne direction à travers l'évolution des idées et les transformations des vérités biologiques. Et puis il aimait les hommes et son œuvre puissante serait incompréhensible si l'on ne tenait compte de la préoccupation du drame humain qu'elle révèle. Avec tous ceux qu'il a formés nous nous efforcerons de continuer sa tâche. La « Revue Criminologique » dont le premier numéro devait sortir le 15 mai 1940, et qui est imprimé, mais n'a jamais été distribué, fera vivre son esprit et développera ses idées fondamentales.

Monsieur le Bâtonnier Louis Braffort, Président et Fondateur de l'École des Sciences Criminelles de Louvain, qui nous avait fait l'honneur de préfacer notre livre, n'est plus. Des voix autorisées ont dit comme il fallait le sens de sa vie et de sa mort. Depuis longtemps

nous savions combien héroïquement il faisait face au danger, sans ostentation, mais sans peur. Au cours de certaines conversations où l'homme, qui connaissait [9] l'adversaire qu'il avait affronté, osait être pour un instant lui-même, dans l'abandon de l'amitié, nous avons senti l'image de la mort imminente lui traverser l'esprit. Dans la gravité de l'heure ou l'être humain, devant les conséquences de son attitude, éprouve la solitude de son destin, il nous donnait calmement la mesure de sa grandeur morale. Qu'il nous soit permis de lui manifester une dernière fois notre respectueuse affection.

*Novembre 1944.*

[10]

[11]

**Introduction à la criminologie.  
Volume I**

**Préface à la 1<sup>re</sup> édition**

[Retour à la table des matières](#)

L'École des Sciences criminelles de l'Université de Louvain institue une collection scientifique qui sera dénommée : « Controverses criminologiques ».

Par là, l'École de Louvain achève de réaliser les grandes lignes du programme qu'annonçait, en 1929, le « Mémoire » de sa fondation <sup>1</sup>.

\*  
\* \*

Les sciences criminelles se caractérisent par une grande complication et particulièrement en ce qui concerne l'étude du délinquant, par la subsistance de régions obscures ou mal connues encore, en dépit de l'activité clinique et scientifique de nos criminologues. Toute la matière, au surplus, semble comme fuyante et rebelle à la précision et à la certitude.

La « complexité » de cette science résulte de ce que la délinquance concerne à la fois d'une part la personne humaine comme telle (agissant à titre individuel ou comme agent responsable d'une association

---

<sup>1</sup> Louis BRAFFORT : Essai de contribution à l'évolution du Droit pénal. - Larcier, 1929.

quelconque) et en tant que membre de la société politique ; de l'autre, cette société elle-même, dans ses exigences vitales.

On se trouve ainsi, dès l'abord, devant les difficultés de la synthèse du personnel et du social, de la liberté et de la contrainte, de l'autonomie individuelle et de la raison d'État.

L'obscurité et l'imprécision relatives de la science criminologique sont inhérentes à toute science qui a l'homme pour objet. La difficulté s'accroît ici de ce que le sujet immédiat de [12] notre science est moins souvent peut-être l'homme normal que l'être dont les rouages mentaux et psychologiques ne fonctionnent pas selon l'ordinaire des comportements humains. Or, si l'homme en son état normal, est déjà difficile à observer et à connaître en dépit des « constantes » qui caractérisent précisément cet état, que dire des individus livrés aux déréglés innombrables de l'anormalité ?

\*  
\*   \*

Qu'une science présentant des aspects aussi divers et tant de difficultés internes exige la formation de savants spécialisés, personne n'en doute plus aujourd'hui.

Mais à l'intérieur même de la criminologie, des spécialisations particulières s'imposent de toute évidence sur les différents plans de l'anthropologie, de la psychiatrie, de la psychologie, du droit répressif, de la politique anticriminelle, de la sociologie, de la pénologie, etc...

Il est peu de sciences, toutefois, où la spécialisation entraîne autant d'inconvénients et de risques. Il en est peu où le chercheur spécialisé ait autant de peine à garder la vue de l'ensemble et la proportion respective des parties, à ne pas nier ou minimiser, au bénéfice des facteurs qu'il découvre ou voit vivre, les facteurs qui échappent à son observation directe et en particulier les éléments d'ordre spirituel qui interviennent dans les comportements humains.

\*  
\*   \*

Pour cette raison, une École spéciale de sciences criminelles, au delà de son rôle d'enseignement proprement dit, a une tâche scientifique propre, que j'appellerais volontiers « la tâche de synthèse » -

L'École doit constituer un foyer de réverbérations et de mises au point réciproques des diverses spécialisations, un centre de synthèse des disciplines particulières et des conclusions personnelles.

[13]

Mais comment donner corps à cette fonction ?

Entre autres moyens, par la publication, dûment organisée, de travaux spéciaux apportant de valables précisions dans leur ordre de recherche et par des ouvrages plus synthétiques où ces recherches spéciales soient exactement situées et appréciées en fonction de l'ensemble du problème criminologique et au regard aussi d'une synthèse plus complète et, pour ainsi dire, intégrale.

Et c'est pourquoi nous disions, en commençant, que par la publication des « Controverses criminologiques », l'École achève enfin de réaliser son programme.



Mais, pourquoi cette dénomination, de sonorité un peu agressive, de « Controverses » ?

L'intention est assez multiple.

Les promoteurs de la collection entendent d'abord promettre par là que l'effort se portera aux points d'ombre, aux points intéressants, c'est-à-dire où la certitude commence à faire défaut. C'est là que s'opèrent les gains scientifiques.

Mais le titre adopté signifie-t-il que tous les ouvrages de la collection prendront la forme de « discussions d'idées » ?

Aucunement ! Certes, nous ne pensons pas proscrire cette forme de « débats » portant sur un problème actuel, auxquels participeraient les spécialistes de la question, belges et étrangers, et aboutissant à des conclusions aussi précises que possible et par là susceptibles de contribuer à l'évolution et à la fixation de notre science.

La publication du premier volume établit que nous ne renonçons pas davantage à la forme de « Traités » monographies et autres ouvrages individuels. Que leur classement sous le titre de « Controverses criminologiques » indique simplement au lecteur bienveillant qu'il s'agit toujours d'ouvrages portant sur des questions actuellement



controversées et s'offrant, en toute humilité, à la discussion scientifique.

[14]

\*  
\* \*

Le premier volume de la collection est modestement intitulé par son auteur, le Dr. Étienne De Greeff, « Introduction à la criminologie ».

En réalité, l'auteur livre en ces pages le résultat de ses innombrables observations, sur l'hérédité et le milieu criminel, sur l'examen psychiatrique et sur la personnalité du délinquant, particulièrement du passionnel, du sexuel et du voleur. Enfin, il consacre un important chapitre au traitement prophylactique et thérapeutique de la délinquance.

Nous ne pouvions, pensons-nous, inaugurer plus heureusement notre collection que par ce « Traité » où la sagacité précise de l'observation s'allie à une vue nette de l'ensemble des problèmes criminologiques et de ses facteurs les plus subtils, ainsi qu'à une pitié, une sorte de tendresse humaine que la réserve verbale du savant ne parvient pas à dissimuler et qui, chez un clinicien en contact permanent avec les pires misères mentales et psychiques, est particulièrement émouvante.

L. BRAFFORT,

Présidente de l'ÉCOLE DES SCIENCES CRIMINELLES  
DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN.

[15]

**Introduction à la criminologie.  
Volume I**

**INTRODUCTION**

**I**

[Retour à la table des matières](#)

Le crime est un acte humain. Il engage la personnalité du coupable, il en révèle certaines intentions. Mais la collectivité ne peut rester indifférente, devant cet acte qui constitue, en même temps qu'un fait personnel, un fait social. Ce sont là les données évidentes du problème criminel, celles que les sociétés les plus primitives aussi bien que les plus évoluées perçoivent clairement.

Chacun des grands groupes humains possède ainsi son droit pénal dont l'origine se perd dans la nuit des temps, se continuant avec des coutumes et des usages non écrits. Il est raisonnable de supposer qu'au moment où les premières codifications eurent lieu, une évolution s'était déjà opérée et que ces premiers codes représentait déjà une sélection de comportements possibles devant l'activité antisociale. Cette évolution et cette sélection se continuèrent à travers la loi écrite. Il existe de la sorte une histoire des transformations du droit pénal.

Mais cette transformation ininterrompue opérée sous l'influence de poussées sociales, tantôt cruelles, tantôt bienveillantes, a été marquée, depuis un siècle, par un troisième aspect de l'acte criminel : son aspect biologique. C'est-à-dire qu'il a fallu tenir compte du fait qu'au delà de

la décision volontaire d'un individu, il existe un organisme et que non seulement il existe un rapport entre cet organisme et la pensée, ce qu'on savait depuis longtemps, mais que la perfection [16] de l'organisme conditionne la perfection de la pensée. Le rapport entre les deux n'est pas un rapport métaphysique, mais un rapport fonctionnel.

Ce rapport fonctionnel, conçu nettement depuis Aristote, est resté longtemps une pure vue de l'esprit. Le motif en est l'ignorance où l'homme se trouvait des modalités possibles de ce rapport. Ce n'est que peu à peu, et assez rapidement cependant dans ce dernier siècle, que les connaissances biologiques et, en même temps qu'elles, les connaissances psychologiques, se sont développées suffisamment pour donner lieu à des tentatives d'explication scientifique et pour poser à nouveau le problème d'une façon aiguë.

Le juriste d'aujourd'hui n'ayant aucune formation biologique peut encore, en toute sécurité, penser et légiférer comme jadis ; mais dès que son esprit est venu en contact avec les données biologiques actuellement acquises il se rend compte de la nécessité d'intégrer ce point de vue nouveau dans les vues anciennes. Ce n'est pas là une chose aisée<sup>2</sup> car, en somme, ces trois aspects de l'acte criminel ne se meuvent pas exactement sur le même plan ; et les modifications du droit pénal exécutées sous l'influence des exigences biologiques ont quelque chose d'inachevé, de provisoire, d'hybride. Il doit en être ainsi : la biologie criminelle n'est pas à même, en ce moment, de faire face à tous les problèmes posés.

Dans cette étude générale, on tentera de mettre en évidence l'aspect biologique que présente aujourd'hui l'étude du crime. Mais auparavant il importe de montrer comment, sous l'impulsion du développement des sciences biologiques et médicales, le rapport virtuel existant entre l'organisme et le psychisme, entre l'âme et le corps est devenu une réalité vivante.

On aurait tort de croire que ce vieux problème de l'âme [17] et du corps soit actuellement plus facile à résoudre qu'auparavant. Ce qui a permis d'avancer c'est, dans le domaine corporel, la substitution progressive de données physiologiques et donc fonctionnelles aux entités

---

<sup>2</sup> Louis BRAFFORT, *Contribution à l'Évolution du Droit Pénal*, Bruxelles. Larcier, 1929 et Niko GUNZBURG, *Les transformations récentes du droit pénal*. L'Églantine. Bruxelles, 1933.

purement anatomiques et, dans le domaine psychique, la substitution progressive des fonctions psychiques à la notion abstraite des facultés de l'âme. *Le problème se pose donc actuellement entre deux groupes de fonctions.*

À la notion du délit, il a donc fallu que vienne s'ajouter l'étude de la personnalité criminelle. Cette étude n'a réellement commencé qu'avec Lombroso, mais bien imparfaitement. À cette époque, on ne connaissait que très peu de chose de l'hérédité et les maladies elles-mêmes n'étaient encore que difficilement compréhensibles. Pasteur ne vint que plus tard.

La tendance à tenir compte du coupable, à côté de la faute, remonte très loin. Hippocrate proclamait que le vice est souvent le fruit de la folie. Son enseignement, descriptif et clinique, rapportait tout à *l'unité concrète de l'individu*. Pour Platon <sup>3</sup> le criminel est souvent un malade ; il doit être guéri ou éduqué si possible ; expulsé du pays ou supprimé s'il est incurable ; le milieu est souvent criminogène ; mais en tout état de cause, les dégâts commis par un délinquant doivent être réparés qu'il soit responsable ou non <sup>4</sup>. Aristote « fonda la psychologie <sup>5</sup> et surtout la psychologie biologique, non seulement parce qu'il proclama que l'âme, tout en étant distincte de l'organisme, soutenait avec lui un rapport de corrélation nécessaire, mais encore et surtout parce qu'il étendit ce rapport à toutes les modalités et contingences de l'organisme. Ainsi, concurremment aux changements des maladies et des états de sommeil et de veille, il [18] d'écrivit des phénomènes d'hallucinations, de paramnésie, d'autoscopie, d'hallucinations hypnagogiques. Il voit l'âme en rapport avec l'âge et le sexe. Il s'occupe même de la psyché des animaux et descend jusqu'aux éponges et aux plantes. Les hommes primitifs, dit-il, avaient une intelligence beaucoup moins développée que nous. Considérant la fonction inséparable de l'organe, la finalité vers laquelle tend ce dernier le porte à envisager les monstres comme des accidents. Il connaît l'épilepsie psychique, la transformation des états épileptiques en états hypocondriaques ou mélanco-

<sup>3</sup> MAXWELL, *Le Crime et les Sociétés*, Alcan, Paris 1914.

<sup>4</sup> D'après VERVAECK, Syllabus du cours d'anthropologie criminelle. Bruxelles. Vromant, 1925.

<sup>5</sup> Tout le passage est repris presque tel quel à F. DEL GRECO, *Aperçu critique sur l'histoire de la Médecine Mentale. Traité Inter. de Psychologie pathologique*. Alcan, Paris, 1910. Tome I, chap. 2.

liques, la fréquence du suicide chez ces malades. Platon, Empédocle, Héraclite furent, dit-il, mélancoliques ; et, ajoute-t-il, les mélancoliques sont supérieurs aux autres hommes, non par l'effet d'une maladie mais en vertu de leur nature. C'est une première forme des idées modernes sur le Génie ».

Nous avons cité ce passage, parce qu'il met bien en évidence un certain état d'esprit, cette attitude biologique dont nous parlons. Les études biologiques elles-mêmes ne commencèrent leur prodigieux développement qu'à la Renaissance et lorsqu'on dépassa la notion de forme pour étudier la fonction. La physiologie dès lors se distingue de l'anatomie (1750).

Vers cette époque Kant en arrive à considérer les idées non plus comme des entités, mais comme des fonctions <sup>6</sup>, elles aussi. La recherche scientifique se laisse tout naturellement influencer par la Déclaration des Droits de l'Homme et le malade mental devient un homme dont la maladie peut être comprise par les hommes. Le problème de la biologie criminelle ne pouvait pas se poser à une époque où l'aliéné n'était pas considéré comme un malade ; et moins encore à une époque où les animaux eux-mêmes étaient traduits en justice <sup>7</sup>.

[19]

C'est avec Lavater et Gall que, pour la première fois, des correspondances sont proclamées entre l'intelligence et le caractère d'une part, et d'autre part entre les formes du crâne et de la face. Gall est trop connu par sa phrénologie, science qui prétendait connaître les facultés d'un homme par les particularités morphologiques de son crâne et tombée aujourd'hui dans le domaine de la fantaisie ; mais ce fut lui qui localisa les fonctions intellectuelles sur l'écorce cérébrale et qui fut le premier à étudier, dans les prisons et les asiles, les formes du crâne et les particularités du cerveau <sup>8</sup>. Pinel, d'ailleurs plus médecin que

---

<sup>6</sup> RENOUVIER, Histoire et Solution des problèmes métaphysiques, Paris, Alcan, 1910.

<sup>7</sup> Dr. Ladislav THOT, *Archéologie Criminelle*. Traduit de l'italien. Louvain, Edit. de l'Écrou, 1932.

<sup>8</sup> LAVATER (1741-1801), philosophe poète et orateur suisse, a publié en 1772 *L'art d'étudier la physionomie*.

psychologue, instaure la médecine mentale, ayant fait délivrer les aliénés de leurs chaînes, après la prise de la Bastille. Il fut le premier à étudier résolument l'aliénation mentale chez le délinquant.

Esquirol, disciple d'Auguste Comte et contemporain de Balzac, crée vraiment la clinique mentale, à coups d'observation et de génie. Il isole du fatras des symptômes quelques entités frappantes et, pour ce qui nous intéresse, les monomanies homicides à propos desquelles commencent l'étude<sup>9</sup> des obsessions et impulsions homicides. Esquirol affirmait que le désordre moral pouvait être le seul signe d'une folie. Peu après, Pritchard démontre, un peu sommairement, l'existence d'une folie morale.

En 1837, Voisin livre à l'Académie, de Médecine un mémoire, sur l'organisation défectueuse des fonctions cérébrales de la plupart des délinquants. Thèse singulièrement audacieuse et qui porte en germe les défauts futurs de la méthode de Lombroso : le manque de comparaison avec les non-délinquants.

En 1840, Lauvergne, dans ses études sur les forçats, attribue le penchant criminel au développement exagéré du cervelet. Lombroso reprendra cette idée.

[20]

En 1857 paraît un ouvrage de Morel qui va occuper la pensée des médecins et psychiatres pendant un demi-siècle et qui exercera une influence profonde sur l'évolution des idées. C'est le *Traité des dégénérescences physiques, intellectuelles et morales de l'espèce humaine*.

Comme ces idées de Morel, quoique depuis longtemps dépassées par la pensée scientifique contemporaine, ne sont pas encore familières à l'ensemble de ceux qui ont à s'occuper de ces questions et qu'elles constituent un stade essentiel à la compréhension des idées actuelles, nous nous permettons d'en donner un compte-rendu et une interprétation sommaires.

---

GALL, médecin allemand (1758-1828), Anatomie et Physiologie du système nerveux (1810) et Fonctions du cerveau et de chacune de ses parties (1823).

<sup>9</sup> ESQUIROL. Médecin français (1772-1840). Ouvrage principal : *Traité des Maladies mentales*. Bruxelles. Tircher 1838.

Morel dirigea ses recherches sur les déformations humaines provenant d'intoxications (alcoolisme, malaria) ; il ne limita pas son examen à l'individu ; il l'étendit à la race, ce qui l'amena à la loi de dégénération progressive dans la descendance. Il appliqua cette découverte à la clinique mentale et créa le chapitre des folies héréditaires. La loi de Morel, corrigée par des études ultérieures eut un grand retentissement. Ce fut l'expression synthétique qui permit de regrouper tous les symptômes épars. Morel dans ses études cliniques dit textuellement : « L'aliénation mentale est une affection unique dans son essence ; la multiplicité de ses manifestations dépend des différences qu'on observe dans les attitudes intellectuelles et morales des individus et dans les conditions générales de leur organisme ». Ces dernières sont les altérations morbides de l'organisme, lesquelles arrivent à faire dévier l'individu du type humain moyen, déviation qui s'aggrave dans la descendance. Il envisage aussi les maladies mentales acquises. Mais il reste bien établi « que la maladie mentale n'est, en réalité, que l'expression symptomatique des rapports anormaux qui s'établissent entre l'intelligence et son instrument malade, le corps. Ce concept, dépouillé de sa forme spiritualiste, signifie que la folie résulte de syndromes psychologiques correspondant à des altérations organiques qui en sont la condition déterminante. Ces altérations organiques sont la résultante de qualités individuelles héréditaires (normales ou morbides) ou de qualités individuelles acquises ou on voie d'acquisition par des facteurs étiologiques variés. Ces derniers acquièrent [21] une efficacité suffisante pour engendrer la folie, en tant qu'ils modifient le type humain, l'individu <sup>10</sup>.

L'expérience a montré dans la suite que toutes les déviations ne sont pas transmises, mais les vues générales de Morel ont résisté : les rapports entre les syndromes psychopathiques et les facteurs étiologiques.

Avec Lombroso qui publie en 1871-76 la première édition de son *Homme Criminel*, les théories médicales et les doctrines de l'Évolution entrent triomphalement dans le domaine de la criminologie. C'est en partie à la vogue du Darwinisme (Darwin 1809-82) qu'il faut attribuer l'acceptation, sans un contrôle suffisant, des conceptions lombrosiennes ; il faut l'attribuer aussi au mouvement antispiritualiste de l'épo-

---

<sup>10</sup> Extrait emprunté à DEL GRECO, *loc. cit.*



que, ainsi que le fait remarquer Klages <sup>11</sup>. C'est donc l'aspect philosophique du lombrosisme, bien plus que sa valeur scientifique, qui assura son succès. Bien qu'il ne reste pas grand-chose, aujourd'hui, des idées fondamentales du « puissant agitateur », son œuvre fut fertile. Ses erreurs même indiquaient des voies et les contrôles exécutés par ses détracteurs furent l'occasion de travaux utiles et définitifs <sup>12</sup>. Sa façon de comprendre élargissait brusquement le domaine des recherches. Et en fin de compte l'anthropologie criminelle lui doit d'avoir conquis son droit à la vie. Sa théorie fondamentale ne prévoyait que deux sortes de criminels : le délinquant occasionnel, normal, mais ayant succombé fortuitement sous l'influence de causes diverses et le criminel-né, ou criminel instinctif, dont le penchant au crime est la résultante de son organisation. Et cette organisation est un accident de la nature, un retour, sous l'action de causes diverses, au type atavique, aux brutes primitives aux dépens desquelles se serait développé l'homme [22] contemporain. Cette idée lui était venue d'une intuition anatomique : il avait découvert sur un crâne criminel l'existence d'une fossette occipitale très développée, ainsi que cela se rencontre chez les mammifères. De là à songer à un retour de l'homme à un stade atavique (Darwin, Haeckel) il n'y avait qu'un saut de l'intelligence, d'ailleurs d'allure géniale. Il passait donc directement de l'anatomie aux manifestations psychiques, en retard, en cela, sur l'évolution psychologique déjà opérée en France, en Allemagne et en Angleterre. En ces pays il fut combattu très tôt par les médecins et les psychiatres, tandis qu'il était mieux accepté par des théoriciens. En Italie même il se heurta aux sociologues et, d'un compromis, naquit l'École anthropologique, sociale et juridique italienne, avec Lombroso, Garofalo et Ferri, ceux-ci sociologues et juristes.

Plus tard Lombroso engloba l'épilepsie dans son système et il finit par considérer 5 types de criminels : le délinquant-né, ou instinctif ; le délinquant habituel ; le délinquant passionnel ; le délinquant d'occasion ; le délinquant aliéné ou mattoïde.

La grande préoccupation de Lombroso était surtout anatomique ; l'aspect psychologique, dans son œuvre, est inexistant ; les manifesta-

---

<sup>11</sup> KLAGES, *Principes de Caractériologie*. Trad. franç. Paris, Alcan, 1930.

<sup>12</sup> FRANCOIS, *L'anthropologie criminelle*. Paris. Baillière, 1912 ; relate la genèse, l'apogée et la chute du lombrosisme.



tions de l'esprit, d'ailleurs, se réduisaient pour lui, à une sorte de travail organique.

En France, les facteurs sociologiques prédominaient dans les conceptions criminologiques. En réaction au lombrosisme ces tendances se fortifièrent encore et les *Archives d'Anthropologie Criminelle* fondées par Lacassagne, de Lyon, contiennent le résultat de ces polémiques et de ces études.

Néanmoins les bastions juridiques furent ébranlés par Lombroso et grâce aux brèches ouvertes par ses erreurs, les préoccupations bio-scientifiques furent introduites dans les idées répressives.

Pendant que duraient ces luttes, des événements importants avaient eu lieu. La découverte des microbes, la connaissance des phénomènes de l'hérédité, le développement extraordinaire des connaissances biologiques, les hormones [23] et les glandes internes, l'essor de la psychopathologie et de la psychologie et les études du système nerveux ; tout cela venait résoudre, de soi-même, les difficultés en suspens, et les problèmes contradictoires. Sous l'influence de ces multiples causes, une sorte d'éclectisme ne tarda pas à s'instaurer, faisant la part des choses. En notre pays, avec Héger et Dallemagne, ce fut surtout le Dr. Vervaeck, directeur du service anthropologique pénitentiaire, qui réalisa l'équilibre entre les points de vue médicaux et sociaux ; le mouvement créé par lui aboutit, après d'heureuses réalisations pratiques, à notre loi dite de Défense Sociale de 1930, laquelle, si elle doit être révisée, consacre néanmoins l'ingérence de la biologie dans le domaine juridique.

## II

Il faut bien l'avouer, l'anthropologie criminelle telle qu'elle sortit des mains de Lombroso et de ses continuateurs, telle qu'elle fut prônée jusqu'en ces dernières années par quelques ultimes fidèles, notamment Di Tullio en Italie, était discutable au point de vue scientifique <sup>13</sup>. Si l'on s'en tient à l'aspect anatomique et morphologique, on constate

---

<sup>13</sup> Lire à cet effet l'article de Mendes Corrêa, La nuova e la vecchia antropologia criminale, *Giustizia penale*, 1936, p. 7.

qu'elle se bornait à observer et à mesurer dans le vide, en ce sens qu'un contrôle rigoureux des conséquences tirées des observations n'était pas possible ; bien plus, très souvent, on n'essayait même pas de comparer les résultats obtenus chez les délinquants avec ceux obtenus chez les normaux. Comme méthode, ce n'était guère supérieur à ce qu'accomplissait Gall dans ses études phrénologiques ou à ce que font actuellement les graphologues. Au Congrès de 1892 les lombrosiens ne purent se relever des sinistres objections qui leur furent faites.

Mais il y avait plus : une volonté de ne pas rencontrer le problème humain réel. Par une obstination quelque peu [24] naïve, ces théoriciens s'acharnaient à soutenir qu'il n'y avait pas lieu de rechercher autre chose que l'aspect morphologique et qu'il n'y avait aucune nécessité de savoir par quels processus cette insuffisance organique engendrait le crime. Il semble, dans l'idée de Lombroso, que le crime se produisait comme une sorte de sécrétion anormale. En ce sens le lombrosismo était bien en retard sur les idées contemporaines et ce retard, par rapport au développement des sciences psychologiques, ne fit que s'accroître dangereusement. On croirait que pour Lombroso il n'ait jamais existé d'autre psychologie qu'un ramassis de lieux communs <sup>14</sup>. Ferri n'a d'ailleurs guère dépassé ce stade, lui non plus.

Mais le mouvement répondait à une nécessité. Lombroso avait interprété le criminel en fonction de son anatomie. Cependant, déjà alors l'élément fonctionnel attirait l'attention ; il ne fit dans la suite que prendre de plus en plus d'importance. L'on parle aujourd'hui, en Allemagne surtout, de biologie criminelle (*Kriminalbiologie*). Ici aussi le contrôle manque parfois. Heureusement les études de psychologie sont depuis longtemps en honneur dans ce pays et l'on peut espérer voir se combler peu à peu l'hiatus persistant entre l'organisme, compris comme un chaînon d'une souche en devenir, et l'acte répréhensible. La personnalité du délinquant a été l'objet d'études diverses ; pratiquement ces études se sont faites à la lumière de la psychopathologie ou de la caractériologie. Au point de vue strictement biologique, les phénomènes héréditaires, interprétés par la personnalité morphologique

---

<sup>14</sup> Le positivisme de l'époque n'était pas nécessairement simpliste. Lire par exemple : *Essai sur les fables de La Fontaine*, écrit par TAINÉ (1853).

et la personnalité psychique, ont été particulièrement pris en considération et constituent l'axe autour duquel gravitent ces recherches.

En Amérique au contraire, il semble que l'aspect biologique ait été quelque peu négligé en faveur d'une psychologie assez détachée de ses bases organiques et peut-être trop orientée vers un aspect purement social. Il faut du reste [25] reconnaître qu'à l'heure actuelle un traitement *individuel* de la criminalité ne peut que se baser sur l'aspect psychologique du sujet, aucun traitement médical ne pouvant avoir la prétention de modifier un comportement. Par contre, là où l'on envisage un traitement *collectif* de la criminalité, il suffit de s'en tenir à l'aspect massivement biologique. Ceci nous laisse voir que l'évolution de ces sciences n'est pas encore autonome et dépend de considérations qui lui sont étrangères.

Si l'on veut s'en tenir à une vision intégrale de l'homme, le centre de toute étude du délinquant doit être sa personnalité psychique, celle-ci ne pouvant d'ailleurs être vraiment comprise qu'en remontant jusqu'à ses assises mêmes, c'est-à-dire jusqu'à son fondement biologique. Ce sont là des choses aujourd'hui évidentes. La nécessité d'une étude psychologique réelle dut délinquant a été particulièrement bien mise en évidence par Gemelli <sup>15</sup>.

Lorsqu'on parcourt les comptes-rendus du Congrès de Criminologie de Rome 1938, l'échec des conceptions purement positivistes y apparaît partout ; cet échec, manifeste par l'aspiration de tous les membres du Congrès vers de meilleures conceptions et de meilleures méthodes. Lorsqu'ils proposent la leur, on voit nettement que leur orientation s'est faite vers la personnalité <sup>16</sup>. Cependant le caractère disparate des communications, les tendances multiples des auteurs montrent bien que si on a la conscience d'un échec on ne possède pas encore une méthode fixe, nettement scientifique. Lisons ci-dessous le résumé de la communication de Finke (Allemagne) et nous verrons à quel point la science du crime et du criminel manque encore de but et de discipline.

---

<sup>15</sup> F. A. GEMELLI Limiti delle psychologia nello studio della delinquenza. Milano, Vita e pensiero, 1936.

<sup>16</sup> Comptes-rendus, II, Roma. Tipografia delle Mentellate, 1937.

H. Finke remarque que la personnalité du délinquant est l'objet de la biologie criminelle, science qui dispose de méthodes vastes, [26] nombreuses et complexes. Ainsi aucun aspect de la personnalité ne peut échapper à l'observateur, qui doit être un médecin spécialisé en biocriminologie. Ses collaborateurs non médecins doivent s'être spécialisés dans des instituts de biologie criminelle et être experts dans des matières collatérales (sociologie, psychologie, statistique). La recherche doit se faire sur la base d'un plan unitaire qui doit contenir les données essentielles pour le diagnostic de la personnalité en général et spécialement pour le dépistage des facteurs criminologiques. Elle ne doit cependant pas exclure l'intuition et l'instinct de l'observateur. Il préconise un service biocriminologique pour toutes les recherches et applications politico-criminelles. Il est convaincu que le développement de la biologie criminelle comme science pratique et normative, est dans les mains des médecins qui s'y adonnent et dont la préparation contient la clef du succès.

En somme, on aboutit, en sciences criminelles, là où ont abouti les sciences biologiques en général. Après être parti avec foi et élan, après avoir connu des premiers succès laissant entrevoir la connaissance définitive à bref délai, on se trouve devant une réalité complexe qu'il paraît de plus en plus difficile de saisir dans son ensemble, mais dont la solidité, cependant, ne fait plus aucun doute.

L'évolution de l'anthropologie criminelle, dans notre pays, est assez semblable à celle qu'envisage Finke dans le passage précité. Le dossier anthropologique pénitentiaire belge collige tous les renseignements en rapport avec l'hérédité, la vie familiale, l'aspect sociologique du délinquant ; ensuite son état de santé et son passé médical, son système nerveux, ensuite encore son intelligence, son affectivité, son caractère ; en cours de route il présente les classifications de Pende et de Kretschmer, sans compter la vieille classification française. Le dossier est assez complet. Mais la vue d'ensemble manque toujours. On en est encore au stade descriptif. Le corps est formé ; il ne lui manque que la vie.

[27]

### III

L'échec des conceptions anthropologiques simplistes a forcé les chercheurs à revenir à la personnalité. Un échec de même nature attendait les sociologues trop naïvement positivistes. Il peut paraître que ce soit un argument sans réplique possible de montrer qu'il existe des courbes parallèles et une corrélation élevée entre le prix du pain et le vol entre le prix du coton et le taux des lynchages, entre l'évolution des saisons et le nombre des homicides et des suicides. Ces faits parlent d'eux-mêmes et revêtent une pleine signification, sans qu'il soit besoin de faire intervenir la volonté individuelle. En effet, disent les sociologues, ou du moins certains d'entr'eux, par suite des relations intimes, régulières, proportionnelles que l'on établit entre ces faits économiques et les faits criminels, par suite du coefficient permanent qui les relie les uns aux autres il est évident que si la volonté personnelle a joué, elle n'a exercé aucun rôle effectif, les corrélations restant indéfiniment les mêmes ; et dans ce cas on peut ne pas en tenir compte.

Il devient ainsi fort possible d'expliquer une carrière de délinquant, uniquement par la suite des circonstances dans lesquelles il s'est trouvé ; et d'expliquer la criminalité par une série de facteurs économiques, géographiques, familiaux et météorologiques ; mais à la condition de ne jamais se trouver devant un délinquant réel. Le problème qui se pose en effet, dans un cas choisi par exemple dans une série de voleurs paraissant victimes durant les années de guerre du prix du pain, c'est de savoir pourquoi c'est justement celui-là qui a subi le phénomène économique.

À ce point de vue, il est particulièrement intéressant de voir d'un peu près la personnalité des multiples petits voleurs que les circonstances économiques actuelles engendrent. Le prix extrêmement élevé des denrées alimentaires essentielles à la vie (nous parlons évidemment des prix non-officiels) et la rareté de nombreux produits non indispensables [28] mais très utilisés et d'autre part les ressources restreintes de la population labo-

rieuse constituent des conditions idéales pour l'apparition de nombreux délits d'origine économique. Or, que voyons-nous ? Presque tous ces voleurs par nécessité, ceux qui disent avoir agi ou peut-être même ont agi pour donner à manger aux leurs sont déjà porteurs d'un casier judiciaire où sont relatées une ou plusieurs condamnations, parmi lesquelles le vol est fréquent ; de temps à autre il s'agit bien de gens qui ayant failli dans leur jeunesse s'étaient parfaitement reclassés depuis dix ans et plus ; mais ce casier judiciaire n'en reste pas moins significatif. Certaines personnes présentent une fragilité spéciale aux conditions économiques, parce qu'elles sont porteuses de dispositions délictueuses qui n'ont rien à voir avec l'Économie.

La malhonnêteté reste la même que dans les circonstances normales et le voleur se trouve en 1942 semblable à celui du temps de paix. Pendant ce temps un grand nombre d'individus parfaitement amoraux profitent des circonstances pour s'avantager au point de vue pécunier et en même temps au point de vue ascension sociale. Ils prennent garde à ne pas contrevenir aux lois d'une manière dangereuse. Ce ne seront jamais des voleurs.

Devant le criminel qui a commis son crime en juin, nous pouvons nous dire certes qu'il se trouve relié à la courbe générale que nous donnent les statistiques et a donc obéi à une loi quelconque. Mais puisque tout le monde ne devient pas criminel, même en juin, ce qu'il faut trouver c'est la raison pour laquelle, lui, s'est trouvé sensible à ce facteur. Il devient dès lors évident que ce ne peut être ni la chaleur, ni la lumière, ni aucune force cosmique ou autre qui ont agi par elles-mêmes, mais que le meurtrier s'est trouvé moins apte que d'autres à résister aux difficultés ou aux propensions ou aux sollicitations ou aux conflits ou aux passions ou, peut-être, aux modifications organiques ou hormonales qu'il a rencontrés à cette époque. Dès lors l'aspect météorologique de sa criminalité disparaît complètement et nous nous trouvons devant cette personnalité et rien que cette personnalité que la sociologie pure croyait avoir éliminée.

[29]

C'est ainsi qu'une explication d'un délit d'adulte par le « milieu » où il s'est trouvé se suffit rarement à elle-même. Il est naturel d'admettre qu'en fréquentant un milieu de voleurs, de toxicomanes, de joueurs ou de simples désœuvrés l'on est exposé à participer à leurs activités

ou à modeler sa conduite sur leurs exemples. Dans la littérature pénitentiaire il est fait un grand usage du « milieu ». Cependant, ce n'est pas par hasard, la plupart du temps, qu'un individu tombe dans un tel milieu. Il n'y arrive généralement qu'après une orientation progressive de sa vie dans un sens déterminé, en vertu de choix toujours orientés d'une même manière et qui en même temps qu'ils acheminent le futur coupable vers son destin de délinquant, révèlent certaines dispositions profondes de sa personnalité.

Ainsi peuvent agir des anomalies instinctives que le sujet ne connaît pas lui-même, des complexes dont il a plus ou moins conscience, des compensations qu'il veut exercer dans l'un ou l'autre domaine, des insuffisances qui le rendent aveugle à certaines valeurs ou hypersensible à d'autres ; ainsi peuvent agir, pendant certaines crises, des facteurs qui, en temps ordinaire, ne l'influenceraient pas. Ce qu'on observe, dans tous ces cas, c'est le résultat ; mais ce qui compte ce sont les causes qui ont amené ces résultats. Inévitablement on rencontre ici la personnalité consciente et inconsciente, la volonté du sujet et ses tendances, les choses essentielles qui constituent son moi, les seules qui l'intéressent et qui aient une valeur humaine.

On a trop oublié que le criminel est avant tout un être humain qui ressemble bien plus aux autres humains qu'il n'en diffère ; qu'il n'est pas un objet passif, un automate inconscient ballotté par l'hérédité, par l'endocrinologie, par les circonstances sociales et amené au crime à la manière du serpent mécanique de Vaucanson. Comme les autres hommes, le criminel construit sa vie, la dirige, se trompe, rectifie, s'exalte et souffre ; comme les autres hommes, il est inconscient des influences secrètes exercées sur ses déterminations par des facteurs plus ou moins morbides ; ses [30] décisions et ses actes représentent, comme ceux des autres hommes, ce qu'il a pu faire de mieux dans des circonstances données.

L'histoire de son crime, l'histoire de sa vie sont avant tout une œuvre humaine. Et nous n'aurons fait aucun progrès réel aussi longtemps que, nous bornant à énumérer les causes qui agissent, nous ne serons pas parvenus à refaire, au moyen de tous ces matériaux épars, un ensemble stable et admissible, une reconstitution de la vie mentale du sujet, une reconstitution de son monde intérieur, rattachables à des choses connues.

L'étude du criminel ne doit donc pas se faire dans l'absolu, mais d'une manière essentiellement comparative. Il est important de comparer les actes délictueux aux actes normaux. Il faut comparer la personnalité physique et psychique des délinquants avec des sujets honnêtes de même milieu, de même intelligence, de même compréhension morale ; de même éducation, de même région ; nous dirions même : affligés de la même hérédité ou des mêmes tares... Il est bon que nous nous souvenions de cela dans les questions d'hérédité, d'endocrinologie, de psychopathologie et de psychanalyse.

Et il faut, au besoin, savoir s'abstenir de conclure.

## IV

On ne sait pas encore lequel des termes : redoutabilité, témébilite ou périculosité l'emportera dans l'avenir. Ce sont les termes par lesquels, parlant d'un délinquant, on s'efforce de traduire le danger social qu'il représente. Ce sont aussi les termes par lesquels on veut exprimer la mesure dans laquelle la société pour avoir à s'occuper légitimement de lui, cette mesure étant donnée, en partie par l'importance du délit commis, en partie par la redoutabilité du coupable. Les représentants du mode de penser ancien ne lâchent pas la notion de la gravité du délit comme [31] motif principal d'intervention de la loi, tandis que les esprits nouveaux voudraient voir la notion de périculosité dominer le problème de la répression.

Des termes comme redoutabilité expriment une notion utile ; dans une société où l'on veut prévoir plutôt que se borner à punir et protéger plutôt que de venger elle exprime une idée nouvelle. Mieux, elle instaure une attitude nouvelle, traduisant une volonté d'enlever à la justice un élément indésirable de vengeance et affirmant n'intervenir que dans la mesure de l'indispensable. Tout cela résume assez bien l'importance des changements survenus dans les esprits en même temps que l'importance des acquisitions scientifiques qu'une telle évolution suppose. Mais cette attitude recèle également une autre préoccupation : faire disparaître l'idée de culpabilité, corollaire inévitable de l'idée de responsabilité, cette dernière n'étant pas compatible avec les exigences scientifiques, selon certaines doctrines. Il importe de nous



demander si cette peur des mots *responsabilité* et *culpabilité* est fondée sur des exigences scientifiques. L'expérience nous apprend qu'on ne saurait songer à étudier la personnalité d'un être humain sans tenir compte de sa responsabilité ou de son sentiment éventuel de culpabilité. La notion de responsabilité personnelle <sup>17</sup>, le sentiment de liberté sont tellement répandus et tellement généraux (qu'ils correspondent ou non à une réalité métaphysique) qu'il n'est pas possible d'imaginer la psychologie d'un individu sans leur faire constamment appel. Et, en fait, que la privation de liberté soit exercée au nom de la justice punitive ou au nom de la défense sociale, que l'auteur du délit soit emprisonné ou interné, il n'en ressent pas moins le fait comme [32] la conséquence d'actes qu'il a posés et ne s'en rend pas moins responsable. On ne peut donc abandonner le principe de la liberté et de la responsabilité individuelles.

Pourquoi dès lors ne pas s'en remettre uniquement à la notion de responsabilité ? Parce que, du fait que le sentiment de liberté soit indéniabie il ne s'en suit pas nécessairement qu'il puisse continuer à être le pivot d'un système répressif. En effet, ce sentiment de responsabilité fait tellement partie de la vie mentale consciente (et peut-être inconsciente) de l'homme qu'à l'état de veille, chez les malades mentaux lucides, comme d'ailleurs chez les débiles mentaux, on le constate toujours. Il n'existe donc presque pas de cas où le sentiment de responsabilité puisse servir à démarquer le normal et le pathologique. Il n'est vraiment que les grands malades mentaux confus ou agités ou les imbéciles profonds qui ne puissent s'exprimer à ce sujet. L'on peut dire que 70 à 80 % des malades mentaux d'asile éprouvent le même sentiment de liberté que les personnes normales et s'expriment comme elles à ce propos.

Ce sentiment de liberté et de responsabilité, tout subjectif qu'il soit, dans de tels cas, marche de pair avec un sentiment de culpabilité, les sujets agissant, quoique malades, en connaissant les conséquences de

---

<sup>17</sup> « Le sentiment de la responsabilité personnelle existe chez la plupart des délinquants. On peut même l'observer comme une réalité subjective chez certains délirants dont les actes sont soumis à un déterminisme morbide évident. Ce sentiment est d'ailleurs fondamental et profond. Il est la raison nécessaire et suffisante de nos réactions éthiques et conditionne toute possibilité de vie sociale ». Dr A. LEY, prof. de psychiatrie à l'Université de Bruxelles (Congrès de Londres, 1925).

leurs actes. Le critère universel : saviez-vous que vous ne pouviez commettre telle action ? et par lequel un magistrat novice s'imagine pouvoir discriminer les malades ne répond donc à rien d'utile, ni même à rien de sensé.

Alors comment peut donc s'y prendre l'expert pour apprécier la responsabilité d'un sujet soumis à son examen mental ? La réponse est très simple : l'expert ne s'occupe pas de cette responsabilité. Il recherche seulement si le sujet est normal ou dans quelle mesure il s'écarte du normal. Quand la réponse lui est connue, il conclut à un degré de responsabilité correspondant au degré de normalité ; et cela même si le malade se sent responsable et revendique lucidement toute sa responsabilité.

Or la redoutabilité ou la témébilité d'un homme est fonction [33] de sa normalité et, pratiquement, qu'il soit parlé de responsabilité, de témébilité ou de redoutabilité c'est toujours, en fin de compte, la normalité qui entre en jeu.

Mais redoutabilité et témébilité ou même périculosité présentent une valeur pratique plus grande que le simple terme responsabilité. *Car un degré d'irresponsabilité n'entraîne pas nécessairement un degré de redoutabilité proportionnée : la nature du trouble mental et la constitution préalable du malade, ainsi que la période où il se trouve de sa maladie jouent un rôle prépondérant.*

C'est précisément grâce au décalage existant entre la périculosité d'un sujet et son degré d'anomalie mentale que sont possibles les essais de reclassement de certains délinquants atteints de troubles ou de déséquilibres mentaux ; c'est aussi à cause de ce décalage qu'un certain degré d'irresponsabilité ne doit pas nécessairement entraîner un internement d'une importance prévue. À l'avance : tout est à examiner et à étudier. Une expertise mentale devrait donc apprécier à la fois la responsabilité et la redoutabilité d'un individu. La loi de Défense sociale nous y conduit naturellement.

Ce que nous venons de dire du malade mental ou du déséquilibré, nous pouvons le dire du délinquant ou du criminel considéré comme normal. La normalité ne représente pas un état absolu ni un état univoque. Sans doute plus l'homme est normal et plus il est influençable par les facteurs habituels ; mais on ne rencontre pas moins d'un homme à l'autre, de grandes différences quant à la redoutabilité. C'est

qu'ici aussi interviennent sa personnalité, ses habitudes, sa constitution, les périodes qu'il traverse. C'est ce qui explique la tendance actuelle à '*Individualisation de la peine*, laquelle permettrait de tenir compte de la personnalité du coupable.

Ainsi l'évolution des coutumes répressives vient rejoindre l'évolution de l'anthropologie criminelle. Et peut-être, dans l'avenir, leur collaboration en sera-t-elle facilitée.

Ceci suppose une spécialisation criminologique de plus en plus poussée du magistrat ; la possibilité pour lui d'adapter à chaque cas une mesure appropriée. Ceci suppose le remplacement [34] progressif de l'expertise mentale uniquement destinée à jauger la responsabilité par une étude biologique, et psychologique révélant, avec la responsabilité du criminel, tous les aspects de sa personnalité et précisant les ressources qu'elle possède et les dangers qu'elle recèle.

## V

Nous avons conservé à cet ouvrage son titre primitif le quel, cependant, ne lui va pas très bien. Nous aurions aimé l'intituler plus simplement : *anthropologie criminelle*. Mais le discrédit dans lequel est tombé ce vocable, après le déclin des théories lombrosiennes, ne plaide pas en sa faveur. Le public imagine plus ou moins qu'il existe une identification entre les deux choses et qu'une anthropologie criminelle ne saurait être qu'une forme édulcorée de lombrosisme.

Au surplus ce n'est pas seulement dans notre pays, mais ailleurs encore que l'anthropologie criminelle a évolué vers un sens plus humain en conservant son nom. Ce fut le cas au Portugal avec Mendès Corrêa. <sup>18</sup>

Cependant l'évolution de Mendès Corrêa, parti des données essentielles de l'anthropologie lombrosienne et aboutissant à donner comme but principal à l'étude de chaque criminel la connaissance de son individualité morale, quelque peu détachée des observations somatologiques, de l'emploi des tests, des investigations sur les milieux d'origi-

---

<sup>18</sup> La nuova e la vecchia antropologia criminale. Giustixia penale 1936, 7.

ne, de la recherche des symptômes cliniques de tout ordre, ne nous paraît pas être sans quelque danger. Il s'écarte des données biologiques et tend à rejoindre Healy, qui, tout en tenant compte de l'hérédité et de l'ambiance, attribue une grande part des conduites criminelles aux conflits mentaux. On en arrive ainsi à considérer le criminel exactement comme un autre individu, mais, qui aurait une histoire particulière, ou aurait répondu d'une manière particulière à des difficultés quelconques ; [35] et on élimine de la sorte toute idée de prédéterminisme intérieur, responsable de cette évolution. C'est ce à quoi aboutit Healy, en pratique. En fait, il n'est pas loisible de comparer le criminel américain et le criminel européen. Comme l'a fait remarquer Olof Kinberg <sup>19</sup> la criminalité des États-Unis, bien plus développée que celle de l'Europe, constitue avant tout un problème américain. Par ailleurs, plus la criminalité est répandue et plus elle est le fait de gens normaux <sup>20</sup>. À tel point qu'on peut considérer que, dans un moment donné de l'histoire d'une collectivité, une activité criminelle quelconque, même l'infanticide, peut être à la portée de tous. Au contraire, avec le développement de la civilisation chrétienne et le développement des réprobations morales et sociales, certaines activités, primitivement regardées comme peu infamantes, quoique criminelles, le deviennent de plus en plus et ne sont plus exécutées, finalement, que par des êtres de plus en plus indignes et de plus en plus anormaux. C'est ainsi qu'on ne peut pas dire qu'il existe un rapport nécessaire entre la pathologie et le crime, mais qu'on peut affirmer que, dans une société déterminée, certains actes, sous la poussée morale ambiante, ne peuvent plus être commis que par des êtres inférieurs. Aux États-Unis la situation n'est pas la même que chez nous et conclure des études de Healy à ce qui se passe en Europe occidentale c'est s'exposer à commettre une erreur grave. Comme nous le disions dans l'article auquel il est fait allusion <sup>21</sup>, la relégation du délit et du crime vers les zones pathologiques ou inférieures de la population n'est pas un résultat acquis une fois pour toutes ; c'est le produit d'un équilibre, toujours instable. Que la poussée morale vienne à diminuer, qu'une période de laisser aller social se présente et aussitôt la délinquance reconquiert le terrain

---

<sup>19</sup> Basic Problems of Criminology. Stockolm 1936.

<sup>20</sup> DE GREEFF, Pathologie et Criminalité, St Luc Médical, 1937, 1.

<sup>21</sup> Pathologie et Criminalité.

perdu, faisant irruption dans les couches saines de la population. [36] C'est ce qui se passe pendant les périodes troublées de quelque durée.

En l'année 1942, nous voyions chez nous, une activité qui, normalement, était considérée comme délictueuse, prix usuraires, ruptures de contrats, fausses déclarations, s'intégrer dans la vie sociale. Les limites entre la malhonnêteté et l'honnêteté deviennent inappréciables et comme tout le monde peut être condamné d'un jour à l'autre, le caractère infamant de la condamnation s'atténue. La rareté des vivres et des matières premières joue ici un rôle essentiel, mais par le truchement de coutumes et d'organisations qui s'instaurent. Les systèmes de contrôle, exercés par des individus hâtivement recrutés et dont une certaine partie est d'une vénalité inaccoutumée chez les fonctionnaires belges, contribuent à remplacer la notion de faute, par la notion de risque. Et nous nous rendons très bien compte, aujourd'hui, chez nous, de ce que doit être la mentalité moyenne de certaines parties de la population des États-Unis. Nos voleurs, en cette année, restent encore biologiquement tarés. Mais nous remarquons cependant que de plus en plus nous disons des voleurs qui nous passent par les mains : occasionnel, influences des circonstances actuelles, pronostic favorable. Nous commençons à en rencontrer qui avaient été, antérieurement, d'une honnêteté suffisante.

Si l'année 1942 indiquait une tendance nette vers la généralisation de la délinquance, l'année 1943 a été lugubrement démonstrative. Les vols, attentats, pillages de bureaux de poste, de banques, du bureau des Chèques Postaux, les assassinats politiques en grandes séries nous ont singulièrement rapprochés des États-Unis. Et des couches parfaitement saines de la population se sont livrées à une criminalité extrêmement grave. Louvain possède, actuellement des gangs, comme aux États-Unis.

Il est donc compréhensible que les données de Heuyer recueillies dans un milieu d'honnêteté moyenne comme la France, à propos des enfants délinquants, ne soient pas comparables à celles qu'a pu recueillir Healy, aux É.-U. [37] On comprend que les enfants délinquants français soient représentés par un grand nombre d'anormaux ; on comprend aussi que les délinquants américains se rapprochent davantage des hommes normaux que les nôtres. Les conflits mentaux et les aberrations passagères joueront donc un plus grand rôle apparent

chez eux, tandis que, chez nous, nous compterons un plus grand nombre de tares mentales.

Il est encore un point sur lequel il nous paraît important d'insister au seuil de cet ouvrage. C'est l'illusion dans laquelle vivent de nombreux aliénistes pour qui l'anthropologie criminelle se confond avec la psychiatrie et qui s'imaginent pouvoir résoudre les problèmes criminologiques au moyen de leurs connaissances purement psychiatriques. Cette illusion est favorisée par le fait que très souvent le médecin destiné à exercer les fonctions d'anthropologue dans les prisons est choisi parmi les psychiatres et que par ailleurs les expertises médico-mentales sont généralement faites par des aliénistes.

Il est clair que la formation psychopathologique de l'aliéniste le prépare excellemment à ces choses ; mais il apparaît à l'usage que si le psychiatre ne dépasse pas son horizon il constitue rapidement un impedimentum dans l'équipe. Il s' imagine souvent avoir donné une explication scientifique alors qu'il n'a fait qu'apposer avec plus ou moins de bonheur une étiquette psychiatrique sur un personnage ou sur un processus. Le mal n'est pas toujours grand quand il ne s'agit que d'une expertise mentale, dont le but est surtout social ; mais au point de vue scientifique le préjudice est considérable, car on n'a fait aucun progrès aussi longtemps qu'on se borne à qualifier en termes psychopathologiques des processus psychologiques qui ne sortent pas de la banalité.

Le magistrat et le public confondent souvent eux aussi le psychiatre et le criminologue. C'est par l'intermédiaire de l'expertise mentale qu'ils prennent contact avec la science et ils se rendent compte de l'hiatus profond qui sépare une interprétation d'un crime par la psychiatrie et la réalité. Ils voient bien que dans la plupart des cas le médecin n'a [38] pas touché le problème réel et se refusent à tabler sur des données scientifiques qui ne rencontrent pas le problème qui les intéresse. Par ailleurs le médecin désire se cantonner dans son attitude psychiatrique et semble ne pas comprendre ce qu'on lui veut lorsqu'on lui demande des explications supplémentaires. Un certain nombre d'experts s'imaginent que ces demandes d'explications proviennent de l'ignorance du magistrat et des avocats. Il n'en est pas toujours ainsi et c'est parfois une attitude très scientifique que d'estimer qu'un crime ou un attentat n'est pas expliqué parce qu'on l'a catalogué parmi les actes de paranoïaques.

Les immenses progrès accomplis dans ce domaine par notre pays sont dus en grande partie à l'initiative et aux travaux scientifiques du Dr Louis Vervaeck, directeur du Service d'Anthropologie pénitentiaire. Louis Vervaeck n'était pas un psychiatre de profession et ceci a dû contribuer pour beaucoup à la vision claire qu'il conserva toute sa vie du problème criminel, et à la faculté qu'il possédait au plus haut point de ne pas céder aux interprétations brillantes mais faciles de la psychiatrie d'asile.

Si la loi de défense sociale votée chez nous en 1930 ne sort pas tous ses effets c'est, sans doute, parce qu'elle contient des imperfections ; mais c'est en grande partie parce qu'elle n'est pas servie par un corps de médecins suffisamment spécialisés en criminologie, médecins dont la formation purement psychiatrique ne les adapte pas suffisamment à la situation nouvelle.

[39]

**Introduction à la criminologie.  
Volume I**

**Chapitre I**

---

**CORRÉLATIONS ET RYTHMES  
DE LA CRIMINALITÉ**

[Retour à la table des matières](#)

*La grande confusion qui règne en criminologie n'a pas seulement sa source dans la multiplicité des doctrines et des théories. Elle provient en grande partie de ce qu'on ne fait pas de distinction nette entre la criminalité et le criminel. Les données relatives à la criminalité et les données relatives au criminel sont étudiées pêle-mêle ; on passe d'un domaine à l'autre sans y prendre garde et bientôt il devient impossible d'avoir une vision claire des choses.*

*Les deux domaines sont cependant très différents. La criminalité est un phénomène social qui se présente en tel endroit, avec une fréquence telle, à tel moment, et ces caractères généraux peuvent être étudiés et mis en courbe. On peut alors, si on le veut, confronter les données ainsi recueillies avec d'autres activités sociales. On peut rechercher s'il existe ou non des corrélations entre plusieurs de ces données et établir de la sorte une science du crime en tant que phénomène social. Il naît ainsi une sociologie criminelle, que l'on peut comparer à toute sociologie. Souvent, l'homme est absent de ces chiffres.*



*Durkheim a pu étudier le suicide, sans se soucier de la personnalité des suicidés. Ainsi, on peut étudier le crime, sans se soucier du criminel ; on n'a que faire de sa personnalité dans de telles études où dominant les chiffres, les statistiques, les corrélations, les séries. Mais les lois auxquelles ces études aboutissent régissent uniquement les séries de phénomènes. Si on essaie de passer de la série au cas individuel, elles ne servent plus. Elles ont été faites sans l'individu.*

*Mais le crime est aussi un acte humain. Il se présente à un moment donné d'une vie, dans le déroulement de circonstances précises, comme une solution donnée à un problème personnel et unique. Il résulte la plupart du temps d'une décision volontaire, normale ou morbide. En [40] tant que tel il échappe apparemment à toute prévision, il apparaît comme irréductible à de véritables lois. Devant l'intelligence humaine, soucieuse de réduire un maximum de choses à des formules qui permettent de prévoir, il constitue une difficulté à vaincre, un problème à résoudre. Ce problème d'ailleurs est étroitement lié au problème plus général du comportement humain. L'homme de science essaiera donc les méthodes déjà acquises pour l'étude de l'homme. Depuis longtemps il a classé les hommes par tempéraments ou constitution. Il essaie de déduire, de certains aspects physiques ou de certaines caractéristiques, un comportement probable. Il essaie aussi les différentes techniques susceptibles de mesurer les phénomènes psychologiques et s'efforce, pour ce qui concerne l'activité criminelle, de conclure, de certaines anomalies, à certaines activités, il veut expliquer et prévoir. Mais la tâche est compliquée et l'on retombe facilement dans des abstractions et des corrélations.*

*Si l'on veut y réfléchir, en effet, certaines méthodes biologiques, comme celles de Lombroso, ne sont rien d'autre que des méthodes visant à établir des corrélations<sup>22</sup> entre certains actes, les crimes, et certaines notes caractéristiques personnelles. Il s'agit ici, comme pour certaine sociologie, d'établir des séries parallèles.*

*Les résultats obtenus jusqu'à présent par l'anthropologie ou la biologie criminelle restent donc souvent d'ordre général.*

---

<sup>22</sup> Cette façon de voir les choses est généralement admise. Voir par exemple, l'ouvrage tout récent de VAN BEMMELEN, *Criminologie*, Zwolle, 1942.

## § 1 – DONNÉES SOCIOLOGIQUES

[Retour à la table des matières](#)

Les données d'allure sociologique que nous utiliserons n'ont pas pour but d'exposer la sociologie criminelle. Nous voulons en livrer les aspects indispensables à la compréhension du problème criminel et montrer à cette occasion comment il est difficile de toucher, par ces méthodes, la réalité individuelle. Toutefois, la même évolution s'est opérée pour la sociologie criminelle que pour la biologie ; elle s'efforce de rétrécir de plus en plus l'immense réseau inutilisable dont elle avait commencé par entourer les phénomènes criminels.

[41]

La grosse difficulté, lorsqu'on veut étudier le crime, en tant que pur phénomène social, c'est d'isoler des séries comparables et significatives. Le danger c'est de relier deux séries qui semblent évoluer parallèlement, mais qui ne se touchent guère, par des liens de causalité ou même seulement par des liens de conditions. Le choix des séries est d'ailleurs souvent orienté par des préoccupations politiques ou philosophiques. Il va de soi que ces préoccupations ne nuisent éventuellement qu'à leurs auteurs et n'atteignent pas la méthode.

Voici par exemple un tableau bien significatif que nous empruntons à Bongers <sup>23</sup>.

---

<sup>23</sup> Inleiding tot de Criminologie.

**A. ANALPHABÉTISME ET CRIMINALITÉ.**

Pays	Année	Meurtres par 100.000 h.	Année	Analphabétisme %
Italie	1880-84	70,0	1882	57,4
Espagne	1883-84	64,9	1889	61,8
Hongrie	1876-80	56,2	1880	59,7
Autriche	1877-81	10,8	1880	40,1
Belgique	1876-80	8,5	1880	21,6
France	1880-84	6,4	1882	13,1
Écosse	—	4,4	—	11,0
Angleterre	—	3,9	—	14,0
Allemagne	1882	3,4	1881	1,5
Hollande	1880	3,1	1880	11,5

Ce tableau mettant en parallèle l'analphabétisme à un moment déterminé et la proportion des crimes dans la population suggère de lui-même une interprétation très nette : il existe un lien manifeste entre l'analphabétisme et la criminalité.

En réalité, même si ce lien existe, ce tableau ne peut pas le prouver, les deux séries pouvant être l'expression de [42] phénomènes très différents n'ayant entr'eux aucun lien nécessaire. En effet, et Garofalo <sup>24</sup> l'a bien montré, aussi bien que Tarde <sup>25</sup> d'ailleurs, on peut, par la même, méthode prouver que l'instruction est une cause de criminalité.

En Italie l'instruction alphabétique a commencé à se généraliser après 1860 ; c'est aussi la période où la criminalité commence à augmenter rapidement. Le même phénomène se passe en France et dans tous les pays d'Europe. Garofalo fait remarquer qu'en Italie les professions libérales donnent 1 délinquant sur 345 individus tandis que les

<sup>24</sup> Criminologie, p. 84.

<sup>25</sup> TARDE, *La criminalité comparée*. [Livre disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.]

paysans en donnent 1 sur 428. En Espagne, dit Tarde à la même époque, tandis que la population compte deux tiers d'illettrés, les délinquants n'en comptent qu'une moitié. En Prusse, d'après Lombroso <sup>26</sup>, les professions libérales occupent 2% de la population tandis qu'elles donnent 4% des délinquants.

Il est inutile de continuer l'exposé. A l'heure actuelle on n'est toujours pas d'accord. Résumant les opinions diverses à ce sujet, Feber <sup>27</sup> après avoir donné l'opinion de Aschaffenburg, Roos, Sutherland, Healy, conclut que l'instruction est un facteur difficile à isoler.

La conclusion à en tirer n'est pas que le degré d'instruction ne joue aucun rôle, mais qu'on ne peut pas mettre ce rôle en évidence par ces méthodes-là. Nous verrons, au contraire, que l'examen individuel du délinquant, permet des conclusions utilisables.

Le sens de ces conclusions est donné partiellement par ce tableau que nous empruntons à Verryn Stuart <sup>28</sup> et qui montre :

- 1) que l'analphabétisme ne joue pas un rôle essentiel, le [43] taux de criminalité pouvant rester le même, malgré la généralisation de l'instruction ;
- 2) que la grosse majorité des délinquants se recrutent néanmoins parmi ceux qui sont plus illettrés que l'ensemble de la population.

---

<sup>26</sup> *L'homme criminel*, p. 289. [Les éditions de 1887 et 1895 de ce livre sont disponibles dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.]

<sup>27</sup> FEBER, *Beschouwing over krimineele psychologie*, Zwolle 1934.

<sup>28</sup> VIERRYEN STUART, *Inleiding tot de beoefening der Statistiek II*, 219 (cité par VAN BEMMELEN, *Criminologie*, p. 180).

L'analphabétisme en Hollande comparé à celui des délinquants hollandais  
1855-1910 (VERRYN STUART).

Année	% des illettrés totaux parmi les recrues	% des illettrés totaux chez les cond. entrevus	Condamnés par 1.000 bol.
1855	23.0	48.1	3.5
1865	18.2	38	3.6
1875	12.3	25.1	3.3
1885	10.5	22.0	3.8
1895	5.4	20	3.5
1905	2.4	12.7	2.9
1910	1.1	9.8	3.5

### ***B. FACTEURS ÉCONOMIQUES.***

Si l'on étudie les *facteurs économiques* on se trouve devant des faits également difficiles à interpréter. Dans notre pays, Ducpetiaux a montré l'influence de la misère de 1845-47, 1856 et 1857 sur la criminalité en Flandre <sup>29</sup>. Hector Denis a mis en parallèle les mouvements de la criminalité et ceux de l'économie du pays, la criminalité augmentant pendant la dépression et diminuant pendant l'ascension économique <sup>30</sup>. De même Van Mayr <sup>31</sup>, cité par Bouger, met en évidence des relations entre le prix du pain et le taux de la criminalité. Le nombre de lynchages en Amérique varie suivant le prix du coton <sup>32</sup>. À l'heure actuelle tout le monde admet que ces [44] conditions économiques jouent un grand rôle ; cela fait partie des évidences auxquelles on ne s'arrête plus. Cependant les mêmes méthodes, ici aussi, peuvent très bien établir que la criminalité est en rapport avec la prospérité.

<sup>29</sup> Le paupérisme dans les deux Flandres.

<sup>30</sup> Les index-nombres des phénomènes moraux. Mémoires Académie Royale, t. IV, 1911.

<sup>31</sup> BONGER, *loc. cit.*

<sup>32</sup> RAPER, The tragedy of lynching.

C'est ainsi que Garofalo <sup>33</sup> montre que pendant que les salaires en France augmentent de 45% et que les tableaux démontrant l'évolution économique du pays mettent en évidence une prospérité extraordinaire la délinquance passe de 100 à 254 <sup>34</sup>, compte tenu de l'augmentation de la population. Sans doute constate-t-on un déplacement de la criminalité, celle-ci s'attaquant moins à la propriété et davantage aux personnes.

Pendant ce temps une prospérité plus grande encore règne en Angleterre et cependant la criminalité n'y augmente que très peu.

Mais la question de rapports de la prospérité avec la criminalité est particulièrement soulevée par la vie américaine. L'accroissement de la fortune collective et le bien-être individuel y atteignent un niveau auquel nul autre pays ne peut prétendre, tandis que la criminalité y augmente d'une manière vertigineuse. Et l'on peut établir un parallèle saisissant entre l'augmentation sûre et régulière du compte en banque moyen du citoyen des États-Unis et l'augmentation des homicides <sup>35</sup>. Il est clair que les doux ordres de faits ne sont pas vraiment en relation directe. Il est néanmoins intéressant de montrer que toutes ces démonstrations par courbes parallèles n'ont pas toujours une grande signification. La fortune légendaire des É.-U. dans les années qui suivirent la guerre 14-18 ne les empêche pas d'avoir un taux d'homicides dix fois plus élevé qu'en Angleterre et de devoir écrire que si la population de la France avait le même taux de vols de haute classe que Chicago, elle en aurait 830 fois plus, chaque année, à instruire qu'elle n'en instruisit en 1919 <sup>36</sup>.

[45]

On pourrait en conclure que la prospérité est plus criminogène que la misère.

L'énoncé de cette dernière phrase suffit à montrer à quels abus de telles méthodes utilisées massivement pourraient conduire. Au surplus l'augmentation du compte en banque moyen peut toucher surtout celui

---

<sup>33</sup> GAROFALO, *loc. cit.*

<sup>34</sup> BRASOL, *The elements of Crime*. N. Y. Oxford University Press. 1931, p. 75.

<sup>35</sup> Brasol, *idem*. p. 75.

<sup>36</sup> *The Young Delinquent*. Londres. Univ. of London Press, 1925.

qui ne s'enrichissant pas devient plus pauvre, par rapport aux autres. C'est par un raisonnement analogue qu'Aschaffenburg explique le rôle de l'analphabétisme, celui-ci devenant plus grave, individuellement parlant, à mesure que le niveau moyen de culture augmente.

Quoi qu'il en soit, il semble que c'est surtout dans la délinquance juvénile et la délinquance des insuffisants que la crise économique exerce une influence nocive. Cependant, même en ce qui concerne la criminalité infantile, il ne semble pas que les conditions économiques jouent un rôle comparable à la représentation que s'en faisait la génération de François Coppée. Si l'on voit souvent de vieux récidivistes ayant commencé par voler, invoquer les conditions économiques, le dénuement et la faim, il faut bien souvent finir par constater qu'il s'agit le plus souvent d'excuses. Ou plus exactement il semble que le jeune délinquant, prenant conscience de l'injustice sociale qu'il constate et dont il se considère comme victime, s'en autorise pour réaliser des actes dont il porte déjà en lui toutes les conditions.

Les études de C. Burt sur le jeune délinquant de Londres ne donnent pas les mêmes résultats que celles faites par Healy en Amérique. La corrélation avec la pauvreté est plus nette à Londres. Les conclusions de Burt sont que dans une large mesure les districts les plus pauvres sont les plus criminels. Toutefois il estime que la pauvreté n'agit que rarement comme facteur principal, dans une proportion de 1 à 3%. Comme facteur secondaire dans 15% des cas environ. Mais il existe de nombreux facteurs agissant en [46] même temps et il n'est pas facile de mettre en évidence l'action particulière d'un d'entr'eux.

Calculant la corrélation de la criminalité avec différents de ces facteurs, Burt trouve, pour la pauvreté une corrélation de 0,67 ; pour le fait d'être aux écoles gratuites, une corrélation de 0,63 ; pour les faits d'être indigent et secouru 0,48 ; d'habiter un logement surpeuplé 0,77 ; d'habiter un espace abandonné 0,22. En réalité la corrélation avec la pauvreté est plus forte qu'elle ne le paraît ici, car il est vraisemblable que le fait d'être secouru, le fait d'habiter un logement surpeuplé sont aussi des expressions de pauvreté.

Aux États-Unis Healy trouve pour un groupe de 675 délinquants que 5% étaient dans le dénuement ; 22% dans, la pauvreté ; 35% dans une situation normale ; 34% dans le confort et 4% dans le luxe <sup>37</sup>.

Les résultats donnés par Healy traduisent un double courant, celui que nous avons relevé : la criminalité par indigence et celle dûe à la prospérité. Dans notre pays, aussi bien pour ce qui regarde les enfants envoyés à Moll que les enfants traduits en justice, le milieu économique joue un grand rôle, rôle qui n'est d'ailleurs jamais isolé. La difficulté notamment est de savoir jusqu'à quel point c'est l'indigence qui agit ou les conditions mentales qui font que cette indigence existe ou persiste. Quoi qu'il en soit voici pour notre pays les chiffres donnés par Aimée Racine <sup>38</sup>.

Renseignements émanant de 300 dossiers de mineurs traduits devant le tribunal des enfants de Bruxelles en 1929.

Indigence	13,5%
Pauvreté	26,3%
Médiocrité	49,1%
Aisance	11, 1%
Richesse	1 cas sur les 300.

<sup>37</sup> Voir à ce sujet le cours de M. FAUVILLE, *Étude scientifique de l'enfant délinquant*. Louvain.

<sup>38</sup> Les enfants traduits en justice. Liège. Georges Thone, 1935.



[47]

En rapport avec la profession :

Profession	Père des délinquants	Population masculine active de l'arrondissement.
Ouvriers	66,8%	43,2
Employés	6,7	13,3
Commerçants	5,4	6,9
Professions libérales	0,9	4,6
Fonctionnaires	2,7	9,1
Agriculteurs	2,7	8,8

Pour n'être pas américaines ces statistiques n'en présentent pas moins un certain intérêt. Il faut y ajouter que dans une étude subséquente Aimée Racine <sup>39</sup> a mis en évidence que la délinquance des enfants des classes aisées est plus développée qu'on ne le croit généralement ; mais moins connue à cause des précautions que prennent les familles pour la dissimuler.

Bref, il ne semble pas que la pauvreté en soi ou la richesse en soi puissent être des facteurs chromogènes inéluctables, quelqu'important que soit leur rôle.

On en arrive alors à devoir faire des hypothèses, qu'on s'efforce de vérifier, et on finit par croire que la pauvreté, en soi, n'est pas criminogène, mais que le paupérisme, situation dans laquelle les déshérités éprouvent les sentiments d'envie ou de ressentiment envers la richesse ambiante, peut être considéré comme générateur de criminalité.

Dans ce cas il faudrait considérer que le socialisme en tant que suscitant et organisant la lutte des classes et justifiant en partie certaines atteintes à la propriété doit être une source de délits. On pourrait dès lors établir très facilement une courbe de corrélation entre le

<sup>39</sup> La délinquance des enfants dans la classe aisée. Bruxelles, Van Campenhout, 1939.

mouvement social et les remous qu'il soulève et la criminalité. Une telle courbe n'a [48] pas été dressée. Elle n'aurait d'ailleurs pas plus de signification que les autres. En réalité, cependant, il se passe, dans la société en proie à une évolution égalitaire, de nombreux processus de ressentiment et d'envie, lesquels ont été très bien décrits par Max Scheler dans son livre : *L'homme du ressentiment*<sup>40</sup>. L'auteur y démontre qu'aussi longtemps que l'individu malheureux considère son sort comme interchangeable il s'y résigne et peut être relativement heureux. Dès que l'espoir d'une amélioration survient, tout change et les réactions affectives à base d'envie et de lutte prennent le dessus. Mais Max Scheler était un psychologue ; ses données ne peuvent s'exprimer en courbes. Il atteint ici la psychologie individuelle que l'étude des phénomènes de masse n'atteint pas.

Au surplus ces mouvements de la vie intérieure des individus se traduisent, socialement, par un phénomène visible : les transformations de la société. Et il est difficile de dire qu'ils ne sont pas nécessaires au progrès humain.

Il est possible, dès lors, d'entrevoir une liaison entre l'état de *transformation d'une société* et l'augmentation de la criminalité. Naturellement nous ne percevons, de la sorte, qu'un rapport très abstrait, très éloigné de la personne humaine mais qui peut avoir son importance.

### ***C. TRANSFORMATION DES SOCIÉTÉS.***

En rapport avec cette idée de modifications sociales empruntons quelques données aux Statistiques criminelles de M. JACQUART<sup>41</sup> concernant notre pays.

Si nous prenons la proportion des condamnés par 1000 habitants en Belgique, d'une année moyenne de 1907 à 1909, nous constatons qu'elle s'établit comme suit :

---

<sup>40</sup> MAX SCHELER, *L'homme du ressentiment*. Trad. de l'allemand, Paris, Aubier.

<sup>41</sup> *La criminalité belge*. Louvain, Institut de Philosophie, 1919.

[49]

- 1° Région de très forte criminalité générale : 15,17 par 1000 habitants. Charleroi.
- 2° Forte criminalité : de 10,22 à 12,74 pour 1000 adultes toujours, arrondissements de Mons, Namur, Tongres, Anvers, Gand, Courtrai, Turnhout, Liège et Bruges.
- 3° Criminalité ordinaire : de 8,71 à 9,80. Nivelles. Arlon, Aude-naerde, Ypres, Furnes, Hasselt, Tormonde, Malines, Bruxelles.
- 4° Criminalité faible : de 7,01 à 7,92 par 1000. Louvain, Neufchâteau, Tournai, Huy.

Le taux le plus élevé est Charleroi avec 15,17 et le plus bas est Marche avec 3,12, la moyenne pour le pays étant de 7,03.

Si les chiffres diffèrent par régions, la nature des délits et crimes commis diffère aussi notablement. C'est ainsi qu'il y a deux fois et demie autant de criminalité grave dans l'arrondissement de Charleroi que dans la partie du pays où il y en a le moins. Jacquart signale qu'il ne lui a pas été possible de mettre en évidence l'influence de l'élément racial et il explique, par contre, que ces différences dans la criminalité sont imputables aux conditions économiques, la densité de la population, l'aspect agricole ou industriel de la région. Ces différents facteurs rendent compte, d'après l'auteur toujours, du caractère régional de la criminalité. Voici les neuf arrondissements où le taux de criminalité générale dépasse le taux moyen du pays, avec l'indication des catégories d'infractions pour lesquelles chacun d'eux a un taux plus élevé que le taux moyen.

Arrondissement Charleroi : sûreté de l'État, ordre public, sécurité publique, mœurs, personnes, calomnies, propriétés.

Ar. Mons : sécurité publique, mœurs, personnes, calomnies, propriétés.

[50]

Ar. Tongres : ordre public, sécurité publique, personnes, calomnies.  
Ar. Gand : Mœurs, personnes, calomnies.

Ar. Anvers : mœurs, propriétés.

Ar. Courtrai : personnes, calomnies.

Ar. Turnhout : personnes, propriétés.

Ar. Liège : personnes, propriétés.

Ce n'est évidemment pas l'unité géographique qui joue ici ; mais bien l'état culturel, économique et social de la population à ce moment-là. Si Charleroi tient la tête de la criminalité en 1910, il venait en dernier lieu avant 1850. Le fait le plus notable qui s'est passé dans l'entretemps c'est que Charleroi a vu sa population augmenter de 330% de 1850 à 1910, tandis que le reste du royaume n'augmentait que de 94%.

Cependant, dans le même temps, la population de Bruxelles a augmenté de 258%, la criminalité y restant ordinaire ; et Anvers qui a augmenté de 216%, est passé à la forte criminalité. On se rend immédiatement compte que la qualité des habitants nouveaux venus doit également jouer un rôle important.

La démonstration paraissant faite que l'augmentation rapide de la population constitue un facteur <sup>42</sup> criminogène, voici que paraissent des études de C.R. Shaw sur les zones de délinquance. Shaw remarque de même quand une ville s'accroît très rapidement, comme Chicago, qui a passé de 200 habitants en 1833 à 4.000.000 en 1930, il existe des zones de raréfaction là précisément où de nouvelles industries s'installent chassant en quelque sorte les habitants. Le quartier perd de son

---

<sup>42</sup> Correlation of rate of juvenile delinquency with certain Indices of Community Organization and Disorganization. Proceedings of the American Sociological Society, XXII, 174-9.

allure et le type de population se modifie. Avant que la transformation ne soit achevée il y a une période de diminution de population et d'abandon relatif, de désorganisation. Shaw a divisé la ville en plusieurs plages : [51] là où la population décroît de plus de 20%, là où elle décroît de moins de 20% et là où elle est en augmentation (de 1910 à 1920).

Chicago est construite en demi-lune accolée au lac Michigan. Les trois zones sont concentriques, la zone de diminution maxima étant au centre. Il a donc été possible à l'auteur, partant de ce centre, de tracer des demi-cercles autour de cette zone centrale et d'étudier la progression ou la diminution de la criminalité à mesure que les cercles sont plus extérieurs. On voit de la sorte, et d'une manière péremptoire, que le taux de délinquance est fonction de cette raréfaction et des changements de population. Qu'il s'agisse de vagabondage ou de délits, de garçons ou de filles, la répartition des cas se fait en décroissant du centre vers l'extérieur.

Des études analogues ont été essayées en Belgique notamment par Mlle Anna Claesen pour la ville d'Anvers. Mais on n'a qu'une très petite idée du travail exigé pour dresser sérieusement de telles cartes et d'autre part, dans notre pays, les statistiques semblent trop imparfaitement tenues pour permettre de mener vraiment bien de telles entreprises. Dans l'ensemble les résultats de Mlle Claesen confirment ceux de Shaw.

Il résulte de ces analyses minutieuses de Shaw que la raréfaction de population paraît un facteur criminogène.

Comparant les résultats de Shaw et de Jacquart, il semble possible de les accepter, bien qu'ils soient apparemment contradictoires si l'on insiste, comme le fait d'ailleurs Shaw lui-même, sur le facteur désorganisation, celui-ci pouvant être lié, en principe, aussi bien à un accroissement qu'à une diminution de population. Cependant le facteur individuel persiste ; tout accroissement ou toute diminution n'entraînant pas nécessairement des modifications notables de la criminalité (Bruxelles). S'il est difficile de prouver que l'accroissement de la population bruxelloise, est soumis à une certaine sélection, il est par contre certain que les appoints [52] considérables apportés à la population de Charleroi ont été affectés d'une sélection à rebours.

Quoi qu'il en soit l'on passe facilement de cette idée de modification survenant au sein d'une population à celle de l'instabilité économique. L'étude de la délinquance en Allemagne de 1922 à 1925, s'étendant donc à la période du marasme financier et économique jusqu'à la période de relèvement et de stabilisation relative montre nettement cette influence <sup>43</sup>.

Exner dans son ouvrage *Kriminalbiologie* met en relief un parallélisme très net entre l'augmentation des vols entre les années 1925-35 et l'augmentation du chômage <sup>44</sup>. La même chose a été constatée en Hollande par T. Everts-Goddard <sup>45</sup>.

\*  
\* \*

Les enquêtes de Shaw et les autres études faites selon le même plan approchent de très près l'individu. À tel point qu'elles viennent rencontrer l'habitation, la rue, le milieu choisi, éléments qui ont encore un aspect statistique et social si l'on veut, mais qui ont également une signification individuelle. L'individu a souvent choisi lui-même l'endroit où il habite ; ou du moins, il s'en est souvent contenté ; ou même encore n'avait pas les possibilités ou l'énergie de quitter. Si bien que l'aspect statistique et sociologique de telles enquêtes trompe peut-être quelque peu. Une partie des résultats obtenus et présentés comme éléments sociologiques relèvent déjà de la volonté humaine et peuvent, de ce chef, fausser les conclusions ou du moins en réduire la portée. De même que nous signalions que l'accroissement de la population de Charleroi était le fait d'individus en partie sélectionnés par le bas (immigration de main-d'œuvre non [53] spécialisée) et que par conséquent le phénomène social est doublé d'un phénomène anthropologique, de même il faut être sûr, dans ces études sur les zones de délinquance, qu'on n'étudie pas, en fait, une population composée, partiellement du moins, d'êtres quelque peu déficitaires. Ces nuances ne peuvent être saisies par des observations collectives ; ou du moins ne peuvent l'être sans passer par l'examen individuel. Même en Amérique, certaines villes dont la population décroît conservent un taux de

---

<sup>43</sup> Voir *Monatsschrift fur Kriminal psychologie und Strafrechtsreform*, Feb. 1926, p. 144.

<sup>44</sup> EXNER, *Kriminal biologie*.

<sup>45</sup> Citée par VAN BEMMELEN, *Criminologie*, Zwolle 1942.

criminalité très bas. La vitesse avec laquelle le phénomène se passe doit également jouer un rôle important, ainsi d'ailleurs que les auteurs le signalent <sup>46</sup>. En rapport principalement avec la vitesse d'accroissement, voici quelques renseignements, au sujet des six villes de l'état de Floride, concernant les changements en fait de population et en fait de criminalité homicide de 1920 à 1925.

État de Floride <sup>47</sup>.

VILLE	Population		Homicides		Homicides pour 100.000 habitants
	1920	1925	1920	1925	
Jacksonville	92.700	135.800	31	69	43,74
Miami	30.800	69.700	10	96	95,46
Saint-Pétersbourg	14.700	26.800	1	8	
Tampa	51.200	94.900	10	42	
Pensacola	diminue		4	2	
Key-West	diminue		stationnaire		6.16

Dans ces cas aussi, probablement, la sélection a dû jouer très fort.

Les facteurs qui entrent en jeu dans ce domaine sont trop nombreux sans doute pour pouvoir être ramenés à quelque formule simple.

Si l'on étudie la délinquance d'après l'importance des cités nous voyons que les grandes agglomérations sont plus criminogènes. [54] Mais cette criminalité n'augmente pas indéfiniment ainsi que le montrent les chiffres donnés par Jacquart pour la Belgique.

<sup>46</sup> BREARLEY, *Homicides in the U.S.*, The University of North Carolina Press, 1932.

<sup>47</sup> BREARLEY, *loc. cit.*, p. 150.

---

*Infractions commises en Belgique par 10.000 habitants :*

---

Agglomérations de plus de 100.000 habitants	117
De 25 à 100.000	121
De 10 à 25.000	109
De moins de 10.000	73

---

La même constatation a été faite en Amérique où les grandes villes de plus d'un million d'habitants sont favorisées par rapport aux villes de 100 à 300.000 habitants. Chicago avec ses 3.500.000 habitants n'occupe que le 26<sup>e</sup> rang au point de vue homicide par 100.000 habitants (9,31) qui est un chiffre énorme, mais modeste auprès de villes comme Jacksonville ou Atlanta qui dépassent 43.

Pour en revenir à nos localités belges, donnons les conclusions de Jacquart <sup>48</sup>.

- a) Les grandes villes et communes populeuses (plus de 25.000) ont un taux de criminalité supérieur à celui des communes de population moindre dans huit catégories d'infractions : pour les crimes et délits contre la foi publique le taux est quatre fois plus fort ; pour les banqueroutes, les abus de confiance, les escroqueries et les vols correctionnels, deux fois ; pour les crimes et délits contre l'ordre public, contre l'ordre des familles, la moralité publique, pour les recels, une fois plus fort.
- b) Il y a égalité dans le taux de la délinquance pour les crimes et les délits contre la sécurité publique, le meurtre, les lésions corporelles volontaires, l'inviolabilité du domicile, les calomnies et les injures.
- c) La fréquence criminelle est plus grande dans les petites localités pour les vols et les maraudages (deux fois plus élevée), les incendies (un fois plu, élevée), les destructions et les dommages.

---

<sup>48</sup> Loc. cit.



[55]

Le taux de criminalité est un peu plus élevé dans les petites communes pour le meurtre et les lésions corporelles volontaires. La brutalité des instincts et le caractère violent et fruste des moyens employés dans les attentats y éclate avec netteté.

Cette prédominance de la délinquance et criminalité urbaine sur celles des régions rurales semble un phénomène universel. Elle a été constatée en Italie, en France, en Allemagne aussi bien qu'aux États-Unis. Il serait fastidieux de reprendre les tableaux les concernant <sup>49</sup>.

Dans l'ensemble les conclusions générales de Jacquart sont celles-ci : l'industrialisation de la Belgique a amené de 1875 à 1885 une augmentation considérable de la criminalité. Celle-ci s'est partiellement stabilisée avec l'introduction de réformes sociales à partir de 1885 (stabilisation très partielle) <sup>50</sup>.

#### ***D. ALCOOLISME.***

L'alcoolisme est universellement reconnu en tant que facteur de criminalité. Il n'est pas nécessaire d'en refaire toute l'histoire. Les recherches sociologiques, dans ce domaine, ont surtout servi à préciser des données acceptées par tous, le caractère familial, social et même personnel du désastre apporté par l'abus de l'alcool étant connu depuis toujours. C'est à son propos qu'on a pu user et abuser des démonstrations par camionnage <sup>51</sup> si florissantes en certaines sciences. Dès 1904, la bibliographie de la question alcoolique occupait un gros volume de 500 pages <sup>52</sup>.

On a dit que si la question de l'alcool avait tellement [56] d'importance le monde serait dégénéré depuis longtemps, l'alcool ayant existé sur terre depuis qu'il y a des jus de fruits L'alcool en effet existait,

---

<sup>49</sup> Voir TARDE, *La criminalité comparée* et LOMBROSO, GAROFALO, ASCHAFFENBURG, et, en général tous les traités de Criminologie.

<sup>50</sup> Voir fin de ce chapitre.

<sup>51</sup> Reproche fait à Lombroso par un humoriste.

<sup>52</sup> ABDERHALDEN, Bibliographie der gosamien litteratur uber Alkohol und Alkoholismes. Berlin, 1904.

mais on ne le connaissait pas. Il n'était pas isolé sous sa forme pure et un vin, abandonné à sa fermentation spontanée, ne peut contenir plus de 13% d'alcool. En fait les vins de l'antiquité, l'hydromel et la cervoise en contenaient beaucoup moins, comme les produits similaires que nous consommons aujourd'hui. Les boissons des anciens étaient donc relativement peu alcoolisées. Nous devons la découverte de l'alcool à l'alchimie arabe, laquelle isola l'alcool et lui donna son nom au XI<sup>e</sup> siècle. Cette substance resta longtemps dans l'officine des apothicaires. Mais la communauté des Vinaigriers, en France, obtint de Louis XII, la faveur de pouvoir distiller le vin. Cela se passait en 1514. Les finances du Roi étaient en mauvais état. Avec la vente publique des eaux-de-vie l'alcoolisme dangereux s'implante en Europe. Il reste relativement modéré jusqu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle, date à laquelle apparaissent les alcools industriels en quantité pratiquement illimitée.

Les méfaits de l'alcoolisme furent les plus terribles dans les pays du Nord. C'est en 1849 que Magnus Huss en Suède poussa le premier cri d'alarme et déclencha une réaction scientifique contre les abus.

Le *Manuel de Tempérance* de J. Denis <sup>53</sup> publié à Genève, en 1898 fait état de deux tableaux très caractéristiques, repris par Roubinovitch <sup>54</sup>.

Il s'agit d'abord d'un ensemble de courbes montrant pour la France de 1868 à 1888 la progression concomitante du nombre des débits de boisson, des crimes et délits, du vagabondage, de la prostitution. Ceci ne prouve pas nécessairement le rapport de l'un à l'autre, alcoolisme et criminalité pouvant être des expressions différentes et concomitantes de modifications sociales plus générales.

Mais, pendant ce même temps, une expérience inverse, [57] ayant une signification précise, était réalisée en Norvège. Dans ce pays, dès 1850, on prit des mesures sévères contre la consommation de l'alcool. Et l'on vit les modifications réalisées par cette mesure dans la vie sociale. Tandis que la consommation d'alcool baisse de 10 lit. <sup>55</sup> (1850) à 3 litres 9 (1880) la criminalité pour 100.000 tombe de 249 à 180 et le nombre d'assistés baisse de 25%. Ceci ne constitue pas vraiment

<sup>53</sup> Cité par ROUBINOVITCH, *loc. cit.*

<sup>54</sup> ROUBINOVITCH, in *Traité de Médecine mentale* de G. Ballet, Doin, 1903.

<sup>55</sup> A 50%

une démonstration, mais c'est cependant un fait de très grande valeur quand on songe que, dans les autres pays, où la consommation d'alcool était libre, et qui subissaient par ailleurs les mêmes mouvements sociaux et économiques que la Norvège, la criminalité augmentait.

Pour ce qui est des rapports plus directs entre l'alcoolisme et la délinquance un tableau d'Olof Kinberg <sup>56</sup> nous donnera des indications révélatrices.

Pourcentages d'individus ayant commis leur acte en état d'ivresse parmi les condamnés de Suède en 1908.

Rébellion	64,5%
Violation de domicile	84,95%
Coups et blessures	74,75%
Homicide	85,00%
Crimes sexuels	38,81%
Vols	36,75%
Désobéissances à l'armée	45,56%

Ces chiffres sont parmi les plus élevés. Ils montrent néanmoins l'importance considérable de la consommation et de l'abus de l'alcool dans la réalisation des actes coupables.

Dans notre pays, selon le Dr Peeters, cité par Vervaeck <sup>57</sup>, le pourcentage d'alcooliques serait le suivant, parmi nos délinquants :

[58]

Moeurs	45%
Homicide	63%
Violences	74%

Ces chiffres nous paraissent exagérés, du moins pour la délinquance d'après-guerre.

---

<sup>56</sup> *Alcool et Criminalité*, Archives d'Anthropologie criminelle, vol. 28, 1913, p. 241.

<sup>57</sup> Syllabus du cours d'anthropologie.

Au point de vue statistique et social on trouvera dans l'ouvrage de Jacquart, déjà cité, un excellent chapitre concernant l'alcoolisme dans notre pays.

Il est à remarquer que l'action criminogène de l'alcool est au moins double, directe et indirecte. Directe en tant que levant les inhibitions cérébrales et provoquant l'excitation : indirecte en tant que facteur de stagnation et de régression des familles. Quant à son action biologique nous l'étudierons à propos de l'hérédité. Nous reverrons d'ailleurs la question de l'alcool à propos de l'examen individuel.

Il est bon néanmoins de ne pas perdre de vue, même en des questions apparemment aussi claires que celle de l'alcool, qu'on ne peut pas établir une sorte de rapport mécanique entre l'action de l'alcool et certaines manifestations sociales. Le fait même de l'alcoolisme est un fait moral ; c'est, au moins, une attitude. Et ce qu'il importe d'obtenir c'est une limitation consentie à la consommation : la tempérance. La tempérance, en ce domaine, est plus conforme à la nature humaine que l'abstention obligatoire. On comprend que l'on édicte des lois pour *faciliter* la tempérance. Mais si on a une conception mécanique des choses on pourra imaginer qu'en supprimant l'alcool on supprimera, par le fait même, une partie de la criminalité. C'est à ce raisonnement simpliste qu'ont obéi les É.-U. avec leur loi sur la prohibition.

Et l'on sait à quels pitoyables résultats on a abouti. En réalité tous ces phénomènes sont très complexes. Comme l'a bien montré Maxwell, les lois suivent l'évolution de la morale collective, l'expriment et la codifient, mais ne la créent pas et sont incapables de la créer. La seule attitude intelligente à propos de l'alcool est donc la tempérance collective, la loi pouvant, par ailleurs, chercher à renforcer [59] ou à faciliter les dispositions collectives et à rendre plus difficiles les défaillances. L'expérience de notre loi, en somme heureuse, sur la consommation de l'alcool, nous a montré les difficultés du problème.

Sous l'effet de cette loi la consommation d'alcool est tombée de 13,09 l. avant la guerre de 1914 à 9 litres par tête. C'est un progrès, mais la quantité est encore beaucoup trop forte pour que la criminalité puisse en être très influencée. On constate cependant, d'après Vervaeck, que les délits pour lesquels on relevait en même temps de l'ivresse ont diminué de 37% et les condamnations pour ivresse ont diminué de 40%. Dans les statistiques belges nous trouvons que les

prévenus pour coups et blessures volontaires ont baissé (le 16,003 en 1910 à 8,418 en 1935. C'est la forme de criminalité qui paraît avoir été le plus influencée, et pour autant que l'alcool y soit pour quelque chose. Les attentats à la pudeur n'ont pas diminué, les viols ont continué à augmenter. De grandes modifications ont eu lieu dans la psychologie collective et on ne doit pas les perdre de vue. C'est ainsi que les prévenus pour vols et maraudages ont diminué depuis 1910 à 1935 de 8.218 à 5.839 tandis que les tromperies diverses passent de 2.559 à 3.493.

### *E. LE DIVORCE.*

Le divorce peut être étudié également comme facteur susceptible d'influencer la criminalité. Il peut être regardé comme un test de stabilité sociale <sup>58</sup>.

En Grande Bretagne en 1919 on a	1 divorce pour	96 mariages
En France	1	21
En Allemagne	1	24
En Suède	1	33
Au Canada	1	161
Aux États-Unis	1	7,6

[60]

Il existe un rapport direct probable entre les causes qui occasionnent le divorce et la criminalité adulte. Il existe un rapport certain entre ces divorces et la criminalité infantile, 80% des enfants délinquants en Californie, par exemple, étant des enfants du divorce ; et par là, un rapport indirect certain avec la criminalité adulte. Les fautes et tares d'éducation ont toutes chances de se rencontrer par suite d'une telle instabilité des familles.

---

<sup>58</sup> BREARLEY, *loc. cit.* p. 46.

Au surplus, dans tous les pays d'Europe le nombre des divorces augmente assez rapidement, et il semble qu'on doive, à bref délai, se rapprocher des moyennes américaines.

On peut objecter à cette façon de voir que là où le divorce n'est pas aussi fréquent, la moralité n'est sans doute pas meilleure et que l'adultère y est aussi fréquent sinon plus. Il est clair que, moralement parlant, l'adultère est une faute. Mais ce n'est pas cela qui peut justifier celle qu'on commet lorsque, pour des motifs de convenance personnelle on compromet gravement l'avenir et la personnalité des enfants. Il est certain que, dans une grande majorité des cas le divorce constitue une mesure trop grave par rapport aux causes qui l'amènent. L'amour parental est quelque chose de puissant et de délicat à la fois. Il subit intensément l'influence de la moralité des individus ; mais comme l'a fortement démontré Mac Dougall <sup>59</sup>, c'est cependant l'instinct parental qui constitue la réserve sociale essentielle de l'homme au point que la structure des sociétés s'explique par lui seul. L'abandon et le désintérêt vis-à-vis de sa descendance témoigne, non seulement d'une certaine inaffectivité, mais surtout d'un refus de s'organiser, socialement et moralement, dans la durée. Du reste la morale sexuelle ne se justifie pleinement que par les devoirs envers la descendance et l'espèce <sup>60</sup>. Selon notre estimation l'abandon d'enfant ou le désintérêt [61] grave vis-à-vis d'un enfant vient, comme gravité, immédiatement après l'homicide. Mais, c'est un acte par « omission » et de ce chef son caractère immoral n'apparaît pas aussi nettement ; sa signification ne nous en paraît pas moins redoutable.

Sans doute on ne peut pas considérer le fait de divorcer comme une marque de désintérêt authentique comparable à l'abandon. Nous sommes bien d'accord. Mais c'est, en tout cas, le commencement d'une aventure à laquelle on expose l'enfant et sans savoir comment elle va évoluer. Signalons cependant que dans cet ordre de chose Van Bemelen <sup>61</sup> se basant sur une enquête, estime que le pourcentage de parents divorcés n'est pas beaucoup moins élevé chez des étudiants de

---

<sup>59</sup> Dans son livre classique : *Introduction to social Psychology*, Mac DOUGALL ne parlait même pas de l'instinct sexuel. Il n'en a traité qu'à partir de la huitième édition (1914) d'après Havelock Ellis.

<sup>60</sup> Léon XIII. *Encycli. Arcanum* 10. Févr. 1880.

<sup>61</sup> *Loc. cit.*, p. 131.

Leyde que chez des délinquants (8 à 9% d'une part et 12,5%) de l'autre. Mais il s'agit là d'enquêtes en somme très réduites et ne donnant pas une image exacte de l'ensemble des problèmes.

Le même auteur signale, d'après Willemse <sup>62</sup>, que le fait de perdre l'un des deux parents est plus criminogène que le divorce des parents. Cela paraît dans l'ordre des choses possibles ; elles sont sans doute difficiles à établir par des statistiques.

### ***F. LA PRESSE.***

La presse a, elle aussi, souvent été incriminée comme facteur de criminalité. On ne dispose pas ici de courbes comparables à celles que fournisse l'évolution économique ou la consommation de l'alcool, mais on peut relever quelques détails intéressants. C'est, avant tout, la place croissante que les récits de crimes à prise dans les journaux et hebdomadaire à mesure que se développait la criminalité. Ces choses ont surtout été étudiées aux États-Unis.

[62]

Kinberg <sup>63</sup> a bien souligné le rôle de la presse ; il n'y a pas, uniquement à envisager le rôle d'excitation directe au crime, rôle qui ne peut guère être mis en évidence par des méthodes collectives, mais aussi son rôle sur l'opinion publique et par contrecoup sur la criminalité.

D'autre part la presse, généralement commerciale, ne fait qu'indiquer, en les exploitant, les réactions des populations. Nous trouvons dans un ouvrage américain <sup>64</sup> les renseignements suivants. Dans la semaine du 1er au 8 janvier 1919, à Cleveland furent commis 153 crimes. Le *News y consacra* 59 inches ; la *Press* 51 et le *Plain Dealer* 107. La semaine suivante il y eut 192 crimes ; la place occupée par eux dans les journaux monte à 200 pour le premier, à 236 pour le second et à 272 pour le troisième. La troisième semaine vit se produire 203 crimes. Du coup la place leur réservée passe à 1304, 1123 et 1451

---

<sup>62</sup> The Road of the reformatory, 1938, p. 27.

<sup>63</sup> Basic Problems of Criminology, loc. cit.

<sup>64</sup> BRASOL, loc. cit., 171.

inches. La quatrième semaine retombe à 160 crimes avec pour ces trois journaux, 765, 813 et 1098 inches. Le *News*, pour une augmentation de crimes de 33% leur octroie une augmentation de 2000% en surface imprimée.

Ceci ne doit, en somme, s'interpréter que d'une manière très simple. 153 crimes par semaine constituent la moyenne. On ne s'en occupe guère. Mais une augmentation substantielle provoque un choc, une émotion, qui peut être sitôt mise à profit par les journaux. L'intérêt de la population est centré sur cet objet à ce moment-là ; il s'agit de l'exploiter et chacun concurrence le rival.

Dans ce cas-ci, c'est la criminalité latente des foules alertées par l'annonce de crimes supplémentaires qui valorise momentanément le criminel. Cette criminalité latente est purement imaginative ou même préconsciente et sans danger social direct. Mais, pour la satisfaire, les journaux l'alimentent de lectures appropriées, et les esprits en proie à l'un ou l'autre processus criminogène peuvent en être affectés.

La place occupée dans les journaux par les récits de crimes [63] donne donc, malgré tout, une indication sur les intérêts de la collectivité. Dans cet ordre d'idées il faut faire une distinction entre l'augmentation brusque et passagère, en rapport avec une émotion considérable, par exemple l'augmentation de la criminalité de 33% en quinze jours comme pour le *News* de tout à l'heure, augmentation qui se traduit par un boom et l'augmentation continue, en rapport avec un intérêt persistant, chronique. En ce sens, les constatations de Speed et Holmès <sup>65</sup> montrant que la place occupée par le crime dans le *World* de New-York a passé de moins d'une demi colonne en 1881 à 6 colonnes en 1893 et à 14% de son texte total en 1926 a une signification.

La multiplication des journaux et illustrés de toutes sortes suit dans les mêmes proportions. Le même phénomène se passe en Europe et le succès de certains journaux a contenu particulièrement réservé aux choses criminelles comme *Déetective* était considérable. Peut-être ne faut-il pas s'effrayer outre mesure de ces chiffres absolus. Nous nous souvenons avoir lu le résultat d'une enquête menée par un journaliste auprès de certains éditeurs parisiens aux fins de savoir qui lisait les

---

<sup>65</sup> *Crime and the Press*. Journal of Criminal Law and Criminology, XX, n° 1 and 2, 1929.



romans policiers : la grosse partie des lecteurs assidus était constituée d'intellectuels, professeurs, médecins, avocats ingénieurs.

Nous n'avons pas d'enquête, à notre connaissance, sur l'augmentation de l'espace réservé aux causes criminelles dans les journaux d'Europe. Nous nous rendons difficilement compte de la signification exacte de ces données, de Miss Fenton <sup>66</sup>, citée par Kinberg, et assurant que 8% de l'espace disponible des 57 plus grands journaux américains est réservé aux affaires de crime. On est cependant impressionné lorsqu'on lit (Holmès) que le nombre d'articles publiés en un mois [64] par 12 journaux et réservés à la criminalité fut de 4.712 avec 4.481.000 mots.

Healy <sup>67</sup> reste incertain sur l'interprétation à donner à ces chiffres. Il nous semble quant à nous que la presse fait partie des moyens de communication entre les hommes et, qu'étant une expression des intérêts et des tendances humaines, elle doit nécessairement exercer, dans un certain nombre de cas, une influence néfaste ; un peu au même titre que toutes les relations humaines sont susceptibles d'engendrer des conflits et des crimes.

### **G. LE CINÉMA.**

L'influence du Cinéma sur la criminalité est affirmée avec force par M. Rouvroy, directeur de l'École Centrale d'Observation à Moll ; affirmée mais pas démontrée.

Burt et Healy sont d'ailleurs d'un avis contraire. Healy conclut que 1% des enfants examinés par lui doivent leur délinquance au cinéma, tandis que Burt trouve 7% de ses enfants délinquants amateurs du cinéma. Ce chiffre est réduit à 1,5% chez les filles.

L'action du cinéma est, en principe, semblable à celle du livre, mais il existe ici un élément de plus, c'est l'identification au héros de l'histoire, qui est en même temps un acteur de cinéma connu et vivant.

---

<sup>66</sup> L'étude de Miss FENTON date de 1911. Signalons ici : ALBERT HELWIG, *Die Beziehungen zwischen Schundliteratur, Schundfilms und Verbrechen*. Gross' Archiv fur Kriminalistik. Vol. 51.

<sup>67</sup> *Delinquents and Criminals*, Boston 1926.

Le cinéma agit <sup>68</sup>, non seulement parce que l'image visuelle est particulièrement suggestive, mais parce que mieux que tout autre art il permet cette identification au héros préféré. De plus, le cinéma tend à substituer une vision artificielle du monde à la réalité et peut y réussir mieux que tout autre méthode, par sa puissance d'évocation et de suggestion. Les plus jeunes y seront donc particulièrement sensibles ; mais [65] tout adulte en proie à des difficultés semblables à celles de l'histoire du film, sera tenté de considérer sa situation comme identique à celle du héros et d'agir en conséquence. Toutefois, la plupart du temps, l'exemple du film n'est pas tellement antisocial. Les histoires de Cow-boy même ne sont pas très différentes de celles de héros historiques vus par la mentalité populaire et admirés en classe.

Göring dans *Kriminalpsychologie* indique, lui aussi, la suggestion émanant du film et de la mauvaise lecture ; mais il faut être prudent et ne pas vouloir ramener le tout à ces facteurs. Hellwig <sup>69</sup> a montré que les lectures et le cinéma sont fréquemment invoqués par la jeunesse pour excuser leurs délits. Les livres de Karl May par exemple, ne semblent avoir aucune influence criminogène réelle.

Par contre, selon l'avis de Kleemann <sup>70</sup> et de Näcke, les romans traitant de crimes et surtout les comptes-rendus de grands procès peuvent avoir une influence néfaste.

D'autre part, mieux et plus que la presse, le cinéma présente une morale facile, légitime des états affectifs et leurs expressions, suggère une puissance, une chance et des succès qui ne sont ceux d'aucune créature. L'art du cinéma est, comme tout art, évasion. Il exalte le jeu qui sommeille en tout adulte. Il alimente le besoin mythique et, en ce sens, pourrait rendre de grands services à la formation d'une personnalité, l'individu ayant tendance à se conduire en imitant quelqu'un.

Pour ce qui est de l'appoint du cinéma à la grande criminalité de notre pays, nous croyons qu'il ne dépasse pas 3%. Nous nous basons

---

<sup>68</sup> On consultera *Handwörterbuch der Kriminologie*, Elster et Lingemann. I, p. 419, 1936.

<sup>69</sup> HELLWIG Alb., Die Beziehungen zwischen Schundliteratur, Schundfilmen und Verbrechen, Arch. f. Krim., 51, 1.  
HELLWIG, Alb., Di, kriminalpsychologische Studie des Karl-May-Problems. Stuttgart, 1920.

<sup>70</sup> KLEEMANN, E., Presse und Kriminalität 59-232.

pour affirmer cela sur une étude approfondie de 100 cas. En fait ce ne fut que dans 1% des cas que nous eûmes affaire à une influence indiscutable.

[66]

Par contre nous croyons que le cinéma intervient quelquefois comme facteur indirect, aidant à fausser la représentation de la réalité et favorisant la « prise de conscience », la « prise de forme » d'idées dangereuses qui, sans cela, ne seraient peut-être jamais parvenues jusqu'à la conscience claire. Mais ici toute statistique est impossible. Le cinéma jouerait, clans de tels cas, le rôle d'une lecture, d'une excitation quelconque d'une conversation : un rôle de cristallisateur, pouvant donner une forme viable et motrice à un projet encore vague et mal conscient.



Si nous voulons résumer succinctement le jeu probable, des différents facteurs envisagés jusqu'ici nous dirons que tout ce qui favorise la stabilité des hommes et des institutions tend à faire baisser la criminalité et vice-versa.

Mais on peut considérer que, dans la mesure où elle approche l'individu, la sociologie se trouve incapable de l'expliquer. Dès qu'elle rencontre l'acte humain, ses lois générales ne comptent plus. La plupart des chercheurs ne se rendent pas compte qu'à partir de ce moment les conditions même de l'étude ont changé. Le phénomène criminalité fait place à un acte concret et individuel. Dès lors interpréter cet acte en fonction de constantes qui n'ont rien à voir avec l'individu devient une erreur de technique. Pour relier malgré tout cet individu à ces formules qui ne le concernent pas on fait appel à une espèce de psychologie sociale généralement très pauvre, et qui s'oppose à une vue normale des choses.

Tarde avait cédé à cette erreur. Pour lui « c'est l'individu qui apporte les tendances, mais c'est la société qui, en lui fournissant les moyens et les voies pour se satisfaire lui permet de se manifester et lui dicte ainsi leurs modes d'expression ». La confusion est complète. La connaissance de l'homme et du criminel à laquelle on aboutit de la sorte est très pauvre, car elle est limitée par les limites mêmes des mé-

thodes d'observation sociologique et ne peut s'en écarter sans faire s'écrouler [67] tout l'édifice. Notre position est autre et si nous devons la formuler par rapport à cette phrase de Tarde <sup>71</sup> nous dirions que l'homme se réalise par la société en réagissant d'une certaine façon aux excitations que lui viennent et en opérant, suivant ses dispositions innées et ses tendances et habitudes acquises, un choix continu et dirigé du dedans, entre les multiples possibilités que cette société lui présente.

C'est pourquoi nous réservons pour l'étude individuelle les facteurs d'apparence sociale, mais qui ont des rapports directs et vivants avec l'enfant et avec l'homme.

## § II. RYTHME ET PÉRIODICITÉ

[Retour à la table des matières](#)

Dans la première édition nous n'avons pas envisagé sérieusement la possibilité de l'influence de certains facteurs cosmiques ou météorologiques, en tant que tels, sur la criminalité. Non pas que nous estimions à priori que ces facteurs soient sans importance, mais il nous paraît évident qu'ils ne peuvent agir que très indirectement, soit par une influence physiologique, modifications de l'état humoral ou production de certaines substances, soit par influence neuropsychologique, modification de l'irritabilité du système nerveux ou modifications du comportement psychique liées à des représentations en rapport avec ces facteurs : la longueur des jours par exemple.

Or, il est prématuré, à l'heure actuelle, de songer à intégrer ces différentes possibilités soit dans la neurologie, soit dans la psychologie, soit même dans la biologie. A fortiori est-il contr'indiqué de les intégrer dans la criminologie où tant d'inconnues subsistent. Aussi, nous étions-nous contenté de signaler le rythme annuel de la production des grandes catégories de crimes.

---

<sup>71</sup> Cité par BLONDEL, Introduction à la psychologie collective, Paris, Armand Colin, 1928.

L'idée de mettre les actions humaines en rapport avec les [68] phénomènes cosmiques, météorologiques et mêmes astraux n'est naturellement pas nouvelle. On croit assez souvent que Quetelet avec sa Physique Sociale est celui qui fit entrer ces notions éparses dans le domaine scientifiques; en réalité, Quetelet, reprenant certaines idées vaguement courantes à l'époque, et précédemment exprimées par Montesquieu, a donné à ces préoccupations une forme statistique, rendant possible leur examen scientifique. Nous allons, dans ce paragraphe, donner les aperçus statistiques importants et ensuite nous discuterons l'aspect scientifique de la question. Comme nous le verrons, l'ensemble de ces recherches n'a qu'un intérêt purement statistique. Sans doute, ces statistiques peuvent-elles servir à établir que certains facteurs étrangers à l'homme pèsent sur ses actions; mais les interprétations qui en ont été faites n'ont guère résisté au temps. Ce qui nous force à rediscuter ces choses, c'est la publication du livre de Misse-nard : *L'homme et le climat* <sup>72</sup>, dans lequel, sous le couvert de recherches contemporaines, l'auteur remet en vedette certains lieux communs. C'est aussi qu'il s'est fondé à Nice en 1932 une union internationale pour l'étude des radiations solaires et leurs effets biologiques. Cette union professe une sciences : la Cosmobiologie et le Prof. Peiry, de Lyon, y distingue trois branches, la bioclimatologie, la physioclimatologie et la climatologie humaine, cette dernière ayant à s'occuper de psychoclimatologie, d'esthéto-climatologie et de socioclimatologie. En fin un article de Niko Gunzburg dans la *Revue Criminologique* <sup>73</sup> de mai 1940 montre que la foi en une relation plus ou moins directe de la criminalité avec ces facteurs cosmiques et météorologiques est encore bien vive dans certains cerveaux.

---

<sup>72</sup> Paris, 1937.

<sup>73</sup> Zonbestraling, *Temperatuur, Seizoenen en Misdaad*, *Revue Criminologique*, 1940, n° 1.

[69]

### ***A. LES DONNÉES STATISTIQUES.***

La tendance à rattacher les phénomènes sociaux à des phénomènes physiquement observables qui les précèdent est aussi vieille que le monde. Ce fut Montesquieu qui, dans *L'Esprit des lois*, lui donna une forme physique assez claire, ramenant le comportement des hommes et les civilisations au climat, à la terre etc. A ce titre Montesquieu est invoqué par tous ceux qui, aujourd'hui, pensent encore sensiblement la même chose. Mais on invoque aussi Képler et Ptolémée. En fait ce serait le philosophe arabe Ibn Klaldun qui, dans la préface de son *Histoire universelle* (1378), définissant le rôle exact du climat sur les civilisations et attribuant la couleur noire des nègres à une influence météorologique, aurait fondé la « cosmobiologie ». Plus nettement, Jean Bodin (1530-1596) est considéré comme le fondateur de la sociologie géographique. Les idées de Montesquieu venaient de ses ouvrages. À l'époque de Voltaire, ces vues étaient courantes. Le philosophe note quelque part, tout naturellement, que lorsque le vent d'est souffle à Londres le nombre des suicides s'accroît dans des proportions considérables, sans que personne songe à s'en étonner, tellement chacun est abattu <sup>74</sup>. C'est par vent d'est qu'on détrône Jacques II et qu'on décapita Charles I.

Guerry en France (1802-1866) et Quetelet en Belgique (1797-1874) sont les fondateurs des statistiques morales. Quetelet a publié une statistique criminelle de la Belgique en 1832, ouvrage qui peut considéré comme fondamental, malgré ses interprétations physiques, Quetelet étant d'ailleurs mathématicien de profession. Il est plus connu par sa *Statistique Morale* (essai de physique morale). Ce fut Quetelet qui livra des méthodes statistiques utilisables au point de vue sociologique et mit en évidence les rythmes fondamentaux de la criminalité. Nous ne reproduirons que des statistiques plus récentes.

---

<sup>74</sup> MISSENARD, *loc. cit.*, p. 134. L'auteur cite ces faits très sérieusement.

[70]

Il existe un rythme annuel de la criminalité mis en relief par le tableau suivant <sup>75</sup>.

**Rythme annuel de la criminalité. Statistiques allemandes**

(1883-1892) (si on ramène à 100 la criminalité quotidienne, la criminalité, par jour, pour chaque mois, se résume ainsi) :

Contre les personnes						Mois	Contre la propriété.				
Viols	Injures	Meurtres	Infanticides	Coups	Sérvices		Viols	Vols graves	Escroqueries	Destructions	Incendies
64	83	102	89	76	75	janvier	113	102	107	88	81
66	89	98	127	80	83	Février	115	107	111	92	93
78	85	92	127	79	80	Mars	98	92	94	98	86
103	93	87	121	95	95	Avril	85	89	89	108	113
128	108	110	118	108	108	Mai	87	94	90	109	111
144	115	110	102	116	116	Juin	88	98	95	106	100
149	120	94	95	124	125	juillet	88	98	95	104	83
130	122	97	80	134	132	Août	92	96	91	104	108
108	113	106	91	121	118	Septembre	92	94	90	103	123
90	99	90	86	102	102	Octobre	106	106	102	101	114
68	93	120	82	88	89	Novembre	117	112	116	99	110
69	80	94	87	74	76	Décembre	121	111	120	88	78

Ces chiffres peuvent être considérés comme exprimant au mieux ce qui a été trouvé dans tous les pays d'Europe, par les différents chercheurs. Ils correspondent assez bien avec ceux de Quetelet, de Lombroso, de Laccassagne, de Jacquart. On y voit nettement le sommet atteint en juin par les meurtres et sérvices graves, et par les viols <sup>76</sup>.

<sup>75</sup> Emprunté à VON MAYR : *Statistik und Gesellschaftslehre*. Teil III, p. 607.

<sup>76</sup> Emprunté à VON MAYR : *Statistik und Gesellschaftslehre*. Teil III, p. 607.

Les infanticides ont leur sommet en février-mars, ces mois correspondant au maximum des naissances et répondant au rythme annuel des conceptions comme nous le verrons plus loin.

Au contraire c'est pendant les mois d'hiver que les vols et attentats contre la propriété en général ont leur maximum. [71] Il ne viendra à l'idée de personne de mettre ce fait en rapport avec la température ni avec le nombre des taches solaires. La plupart des gens croient, et nous ne les contredirons pas, que c'est l'obscurité et la longueur des nuits qui constituent ici l'explication probable. Retenons-en que la longueur des jours pourrait jouer un rôle identique pour la criminalité contre les personnes et cela par l'intermédiaire de la vie sociale, ainsi que l'a démontré Durkheim à propos du suicide <sup>77</sup>.

Les suicides en effet ont un rythme tout à fait comparable à celui des homicides. On trouvera ces statistiques dans l'ouvrage de Durkheim. Bornons-nous à un tableau sommaire se rapportant au Danemark pour les années s'étendant de 1876 à 1905.

*Suicides des hommes au Danemark, en pourcentage, selon les moyens employés et selon les mois.*

Pendaison	Noyade	Armes à feu	Poison	Pendaison
Janvier				
Mars	20,3	15,2	25,9	26,0
Avril				
Juin	33,2	34,8	26,9	32,1
Juillet				
Septembre	26,4	28,9	24,3	22,6
Octobre				
Décembre	20,1	21,1	22,9	19,3
Chiffres absolus	10,243	1,043	709	272

Les maxima pour les suicides des femmes tombent aussi aux mêmes mois.

<sup>77</sup> *Le Suicide*, paru en 1897. [Livre disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.]



Ces chiffres correspondent à ce qui se passe aussi bien dans l'hémisphère boréal que dans l'hémisphère austral. En Australie, où les saisons sont inversées par rapport aux nôtres, les maxima d'homicides et de suicides tombent pendant les mois d'été également.

[72]

Les condamnations prononcées en Belgique, mois par mois, concernant les infractions à la loi sur l'ivresse se répartissent suivant une courbe ayant également son sommet aux mois d'été. Cependant c'est généralement en juillet et en août que l'on trouve le plus de cas et ceci, signalons-le en passant, prouve bien qu'il n'existe pas un rapport mathématique entre l'alcoolisation et la criminalité. Ce rapport existe, comme nous l'avons vu et comme le prouve encore le tableau que nous donnons ci-après, mais n'est pas déterminant de la criminalité absolue.

#### CONDAMNATIONS EN BELGIQUE POUR TROIS ANNÉES.

Ligne A condamnations pour ivresse.

Ligne B pour ivresse en même temps *que* pour un autre délit.

		I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII
1928	A	756	852	1021	986	991	1033	1163	1117	1073	1032	840	926
	B	234	247	264	269	321	294	413	390	354	302	269	288
1929	A	736	598	963	1020	1132	1111	1237	1132	1194	981	828	922
	B	216	236	297	317	388	426	408	423	373	277	278	265
1930	A	1000	837	1132	1136	1296	1332	1340	1414	1137	1010	939	923
	B	278	230	372	369	352	407	417	409	391	333	339	323

Il y a de cet ensemble de courbes, quelques éléments à retenir : la répartition des homicides et agressions contre les personnes ; les infanticides ; la répartition des suicides ; celui des vols. Nous n'insisterons pas sur celui des vols. Reste à savoir quel est l'élément déterminant ces maxima et si on peut faire usage de ces déterminants pour l'examen individuel.

## ***B. DISCUSSION.***

Quetelet avait mis la criminalité en rapport avec la température. Il existe en effet une concordance entre les deux phénomènes. Durkheim a cependant bien montré que cette concordance n'est pas stricte. C'est ainsi qu'il y a moins de suicides en automne qu'au printemps, en France comme en [73] Italie, alors que la température moyenne est plus élevée, en automne, dans ces deux pays.

Les variations diurnes ne correspondent pas non plus avec le maximum de chaleur, les heures de midi étant les moins riches en suicides, ce qui s'explique d'ailleurs socialement, à cause des repas généralement pris en commun.

Du reste le maximum pour le nombre d'accidents, de même que le maximum des recettes pour transports, ainsi que le signale Durkheim toujours, correspondent aussi avec les mois d'été, C'est donc, vraisemblablement, du côté de la vie sociale, en rapport avec la longueur des jours, qu'il faut chercher l'explication de ce rythme. Comme nous le verrons tout à l'heure, le sommet de la courbe des viols et attentats à la pudeur ne correspond pas vraiment avec la période d'activité sexuelle maxima chez l'homme, pour autant qu'on puisse s'en rendre compte. Ce serait les conditions de vie qui créeraient ces occasions de viols et d'attentats. Ce sont là, du reste, des choses qui paraissent d'elles-mêmes, assez vraisemblables.

Que la clémence ou l'excellence de la température favorise de plus grands échanges individuels et de plus nombreuses rencontres, que la longueur des jours les multiplie, c'est dans l'ordre des choses et point n'est besoin d'invoquer ici une influence de la chaleur solaire agissant sur l'homme de la même manière qu'elle agit sur les plantes, les insectes et les animaux à sang froid.

La profusion puérile d'exemples qu'on en donne <sup>78</sup> se rapportent à des animaux non pourvus d'un centre de régulation thermique et qui

---

<sup>78</sup> Un très long chapitre de A. MARIE, dans le *Traité international de Psychologie pathologique*. Vol. III, pp. 790-980, résume la question avec force : détails, Alcan 1910.

sont à la merci de la température ambiante. Mais avec sa thermorégulation l'homme échappe, comme tous les animaux à sang chaud, aux variations de température qui restent dans une certaine limite. Par contre il va de soi qu'il existe une température optima et que, par certaines températures, [74] la vie est plus active <sup>79</sup>. Il va de soi aussi qu'après des périodes de mauvais temps, quand le temps redevient beau et que le baromètre remonte, la vie reprend avec une nouvelle vigueur et que, par conséquent, sans que la température en soit la cause, toutes les activités sociales, y compris les délictueuses, reprennent leur allure.

Variation des suicides mensuels selon

	la longueur moyenne des jours	pour 1,000 annuels
Janvier	9 h. 19	68
Février	10,56	80
Mars	12,47	86
Avril	14,29	102
Mai	15,48	105
Juin	16,30	107
Juillet	15,40	100
Août	13,15	82
Septembre	11,39	74
Octobre	9,51	75
Novembre	8,31	66
Décembre	8,11	61

Quant aux variations accompagnant les modifications de l'atmosphère, il ne nous semble pas qu'il faille, pour les expliquer, autre chose que les influences psychologiques qu'elles entraînent chez l'individu. Linney, directeur du service météorologique de l'Illinois, a expliqué, dans *Meteorological Journal* que si l'on suit jour par jour la criminalité, on constate que lorsque les pluies ayant notablement dimi-

<sup>79</sup> L'ouvrage actuellement classique est celui de HUNTINGTON, *Civilisation and Climate*. New-Haven. Yale University Press. Dernière édition, 1935.

nué la température reste normale, la criminalité augmente ; et qu'elle augmente encore plus quand la pluie ayant cessé, la température monte. Il fallait que les esprits fassent vraiment intoxiqués par Lombroso et son école et par des conceptions aussi mécaniques que celles de Quetelet pour ne pas voir qu'il se passe en ce moment un phénomène psychique et social. [75] À propos de toutes ces interprétations il faut s'en tenir au *principe d'économie dans l'activité de la pensée* : l'interprétation la meilleure est celle qui, étant la plus simple, explique le plus grand nombre de choses.

L'interprétation sociale de ces courbes, concernant le vol, l'homicide et le suicide, est naturellement la plus simple et explique toutes les particularités connues jusqu'à ce jour.

Elle explique même les cas, où, manifestement, la température intervient à titre de facteur, indirect sans doute, mais suffisamment isolé. Corre a montré, en effet, que, sous les tropiques, à la Guadeloupe notamment, le taux le plus bas de la criminalité tombe en Juillet <sup>80</sup>, ceci coïncidant avec de grandes chaleurs. Dans ces conditions l'activité sociale est paralysée. Ces particularités signalées par Corre correspondent aux données recueillies à propos de la température optimale pour l'homicide. Dexter <sup>81</sup> a trouvé que cet optimum est entre 24 et 30° et que, au-delà de 32° le nombre diminue rapidement. Mais cependant, si l'on veut expliquer cette criminalité par cette température qui « occasionnerait un surcroît de vitalité » comment expliquer que, d'après Dexter lui-même la température optimale pour le fonctionnement de l'organisme est de 20°, et qu'à 30° le rendement a déjà baissé de 37% ? <sup>82</sup>

Nous ne nous étendrons pas sur l'influence de l'humidité de l'air, laquelle est plus criminogène dans une région et moins dans une autre, ni sur la direction du vent, ni sur les rapports entre l'humidité, la pression barométrique et la température. Les contradictions s'accumulent et le coefficient de corrélation entre la criminalité et la température étant déjà très faible, pratiquement négligeable, il devient absolument

---

<sup>80</sup> CORRE, La criminalité en pays créole

<sup>81</sup> *Weather Influences*, New-York. Mac Millon, 1904.

<sup>82</sup> Ces chiffres correspondent vaguement à ceux de Huntington.

impossible de se livrer à un calcul sérieux en tenant compte d'autres facteurs encore plus incertains <sup>83</sup>.

[76]

Un autre argument contre l'interprétation thermique de ces courbes est donné par la répartition des homicides pour les années 1920 à 26 dans la Caroline du Sud <sup>84</sup>.

Homicides par mois 1920-26 :	
Janvier	133
Février	100
Mars	128
Avril	127
Mai	112
Juin	132
Juillet	153
Août	145
Septembre	131
Octobre	119
Novembre	150
Décembre	171

Nous ne retrouvons plus ici la courbe classique. Par contre le mois de décembre, caractérisé par des jours de réjouissance nombreux en période de prospérité, s'est avéré le plus criminogène. De plus, des 171 homicides commis en décembre 66 se sont passé entre le 23 et le 29.

Quand après cela on regarde quel jour et à quel endroit ont lieu les coups et blessures et que l'on constate qu'en Allemagne, d'après les statistiques de Löffler, de 1900 à 1904 :

<sup>83</sup> Voir LOMBROSO et ses continuateurs, MARRO notamment au Congrès international de 1906.

<sup>84</sup> Voir aussi ASCHAFFENBURG, *Das Verbrechen und seine Bekämpfung*, Heidelberg.

56,6 % de ces délits ont lieu	un dimanche et jour de fête,
16,3 % ont lieu	un lundi
8,5 %	un mardi
6, %	le mercredi
pour remonter à 8,4 %	le samedi,

On peut difficilement nier que l'influence sociale soit plus marquée que celle de la température. Et ceci est encore renforcé lorsqu'on sait que :

[77]

60,55 % de ces faits se passent	au cabaret.
8,79	à la rue
7,80	au travail
7,71	à l'intérieur des habitations
et 9,15	en divers endroits. (Dr Kürz).

Quant à faire intervenir, non plus la chaleur, mais l'influence solaire en général, il en est naturellement question, mais semble-t-il, avec moins de chance encore. En effet, si on étudie les variations de la composition du spectre solaire au cours des saisons on voit que la chaleur passe de 4 à 10 de janvier à juin ; les rayons bleus de 2 à 10 dans le même temps et les ultraviolets, quasi absents aux mois d'hiver, passent de 3 à 10 d'avril en juin, pour retomber à 5 en septembre et à 0 fin décembre. La tentation est forte de faire appel à ces rayons ultraviolets qui n'étaient pas connus jadis. Mais alors que les variations du nombre des crimes sont en somme modestes, (selon Lombroso, il y a en Angleterre 54 crimes qui se passent au printemps et l'été contre 46 pour l'hiver et l'automne) les variations de chaleur et de rayons ultraviolets sont considérables. Les deux séries de chiffres ne sont pas reliables par un coefficient de corrélation acceptable, ici non plus.

Que la lumière ou d'autres facteurs météorologiques aient une influence effective sur les êtres vivants et que cette influence sera de mieux en mieux connue, c'est une chose qui va de soi et que ne songe-

rait à nier aucun esprit teinté de biologie ; mais qu'on puisse invoquer cette température, en soi, pour expliquer la criminalité semble momentanément hors de question. Pour le moment, on peut seulement admettre que la longueur des jours et l'augmentation des contacts sociaux jouent un rôle dans ces variations.

Nous n'avons pas davantage de données exactes sur l'influence de l'orage, ni sur l'influence de la lune, ni sur l'influence exacte de la lumière, en soi. Ces choses ont été beaucoup étudiées <sup>85</sup>, sans qu'on puisse arriver à des conclusions présentables. [78] Le lecteur voulant se documenter à ce sujet trouvera quelques indications dans le livre de Missenard, signalé plus haut. Toutefois, cet ouvrage ne donne pas une idée suffisante des travaux et des préoccupations antérieures à lui. Il n'est pas exempt de naïvetés.

Nous ne croyons pas davantage devoir retenir les vues d'un savant russe moderne, Tchijewski, qui dans un ouvrage sur les influences solaires para en 1930 <sup>86</sup> met en parallèle, les courbes traduisant l'activité solaire et celles qui expriment l'abondance des moissons, le nombre des naissances, le taux des révolutions et des guerres. Si nous ne nous trompons, il existait déjà des courbes de ce genre dans les travaux naturalistes du Dr Carton. Il s'agit de démonstrations par rapprochement de deux séries de phénomènes plus ou moins, arbitrairement construites. Par exemple si nous analysons le taux si différent des naissances en France et en Allemagne, en Wallonie ou en Flandre comment songer à isoler sérieusement l'influence du soleil ?

La météorologie étant mise dû côté en tant que telle comme déterminant la criminalité d'une façon physique, la part étant faite aux facteurs sociaux, il reste qu'il faut se demander si cette criminalité n'est pas en rapport avec un certain rythme intérieur, une sorte de périodicité dans le comportement humain ou dans l'impulsivité instinctive de l'homme. Ces questions sont intéressantes, mais semblent, elles aussi, ne pas devoir nous apprendre beaucoup. On connaît le rythme de la température, ayant son minimum à 5 heures du matin et son maximum

---

<sup>85</sup> Elles ont donné lieu à une littérature scientifique abondante, dont on retrouvera la bibliographie dans l'article de A. MARIE, déjà Cité. Il s'agit de discussions surannées dont il nous suffit de savoir, pour le moment, qu'elles ne nous apprennent rien d'utilisable.

<sup>86</sup> Cité par GUNSBURG, *loc. cit.*

a 17 heures, que l'homme soit au lit ou non. On connaît la périodicité du sommeil et de l'état de veille. On connaît la périodicité sexuelle chez la femme. On a établi la périodicité de certains troubles mentaux. Mais la question qui se pose est celle-ci : existe-t-il des raisons de croire que chez [79] l'homme une certaine périodicité intérieure, biologique, corresponde aux oscillations périodiques relevées plus haut ?

Havelock Ellis s'est efforcé de découvrir une périodicité sexuelle chez l'homme. Il semble que dans certains cas, on puisse mettre en évidence chez l'homme une sorte de cycle mensuel ou a peu près *mensuel*. Nous ne nous y attarderons pas, renvoyant le lecteur à la source même s'il veut approfondir cette question <sup>87</sup>. Il se rendra compte que les faits sont vraiment peu probants et les observations vraiment peu nombreuses. Mais l'existence d'un cycle annuel semble mieux établie. Se basant sur les observations de voyageurs chez les peuples non civilisés et les récits historiques concernant l'Antiquité, Havelock Ellis en arrive à admettre deux grandes périodes sexuelles, pour l'homme, le printemps et l'automne, ces deux saisons coïncidant d'ailleurs avec les fêtes érotiques aussi bien dans la Rome antique que chez d'autres peuples non encore touchés par le christianisme. Si, après cela, l'on se sert de documents plus objectifs, par exemple, la répartition des naissances, on voit qu'elles révèlent plusieurs périodes où les conceptions sont les plus nombreuses. En Europe, il y a deux sommets, le mois de mai et le mois de décembre. Les schémas de von Mayr, déjà cité, révèlent que, pour les conceptions, septembre est le mois le plus bas, la courbe monte alors jusqu'à un premier maximum de décembre, se déprime alors légèrement, en février et janvier ; pour remonter brusquement ensuite, atteignant un sommet en mai. Ensuite la chute est rapide. Ces données sont recueillies au moyen de 250.000 naissances en Allemagne, en France et en Italie. En confirmation de von Mayr voici la répartition des conceptions d'après Golhert <sup>88</sup>.

---

<sup>87</sup> HAVELOCK ELLIS, *Essais de Psychologie sexuelle*, volume 1. Trad. Mercure de France, 1925.

<sup>88</sup> Stati. Monat. 1889 (Allemagne).



[80]

	Europe orientale	Europe occidentale
Janvier	99,9	102,9
Février	99	111
Mars	95,6	100
Avril	104,4	83
Mai	109,8	120
Juin	106	106,4
Juillet	102	95
Août	97,6	87
Septembre	93	86,4
Octobre	94,6	99,5
Novembre	96,4	107,5
Décembre	101	103.

Ceci explique très bien le grand nombre d'infanticides en mars. D'autre part, les conceptions illégitimes seraient plus nombreuses en Europe, au printemps et en été, selon Beukemann<sup>89</sup>. Ceci explique naturellement très bien aussi le grand nombre de viols et attentats à la pudeur au printemps et en été, bien que la décroissance des conceptions commence en juin, alors que juin donne le maximum de viols, lesquels restent d'ailleurs encore très nombreux jusqu'en août. Les causes sociales reparaissent donc, malgré le cycle, et c'est plus clair encore pour ce qui concerne les mois d'hiver. Le sommet des conceptions en décembre n'est pas accompagné d'une modification corrélative des viols ; ceux-ci déclinent à partir d'août pour n'être plus que moitié moins nombreux en décembre, chose qui ne s'explique que par le changement que l'hiver apporte dans la vie sociale. Le cycle, en admettant qu'il existe, n'est donc pas tout-puissant. A vrai dire, il est bien difficile d'affirmer que ce cycle existe réellement en tant qu'entité biologique, d'autant plus que, d'une statistique à l'autre, il existe certaines différences.

D'autres phénomènes encore évoluent selon une même courbe ; la consommation du tabac suit une ligne semblable à celle des concep-

<sup>89</sup> Cité par HAVELOCK ELLIS, *loc. cit.*

tions avec un sommet principal en mai et [81] un second sommet un peu moins élevé en décembre <sup>90</sup>. Faut-il ramener ce phénomène à un cycle vital ou à des circonstances sociales ? cette dernière éventualité nous paraît probable.

Cependant une telle périodicité peut se concevoir, biologiquement parlant et c'est pourquoi, il nous semble pouvoir l'accepter, à titre d'hypothèse, en attendant confirmation ; celle-ci pouvant survenir plus tôt qu'on ne le croit et être basée peut-être, sur des tests biologiques. En fait ce cycle n'aurait rien de bien déterminant ; son influence ne se manifeste que faiblement, en ce sens qu'un calcul des corrélations ne donnerait qu'un indice très bas. Elle semble pratiquement négligeable à côté de la poussée instinctive elle-même. Elle nous paraît négligeable également en regard des facteurs sociaux susceptibles d'influencer les rythmes criminels que nous avons relevés.

Nous ne terminerons pas cet aperçu sur les corrélations météorologiques sans citer ce mot de Bernaldo de Quiros : « Vous prenez la température moyenne du mois et vous la » multipliez par sept ; vous y ajoutez l'humidité moyenne et » vous multipliez encore par deux : vous avez alors le nombre » d'homicides qui doivent avoir été commis durant ce mois... » <sup>91</sup> Nous pouvons en retenir que les corrélations de la criminalité, avec les différents facteurs envisagés, sont vraiment réduites, mais qu'il faut admettre que le maximum des crimes contre les personnes se passent à la belle saison et que le maximum des délits contre la propriété se passent en hiver. C'est l'énoncé d'un fait indiscutable, ayant un certain intérêt pour un sociologue, mais restant sans utilisation possible devant l'homme criminel.

C) Comme appendice à ce chapitre nous donnons ci-après un tableau relevant le mouvement général de la criminalité en Belgique de 1835 à 1937. Nous l'empruntons au cours de *Sociologie criminelle* du Prof. van den Bruggen à Louvain n'en ayant repris, d'ailleurs, qu'une certaine partie.

---

<sup>90</sup> Cité par VAN BEMMELEN, p. 57.

<sup>91</sup> BERNALDO DE QUIROS, *Modern Theories of Criminality*. Boston, Little 1911.

[82]

*Mouvement général de la Criminalité en Belgique 1935-1939*  
d'après le Prof VAN DEN BRUGGEN.

	1835	1860	1885	1910	1920	1924	1930	1935	1939
Population (en milliers)	3.899	4.732	5.835	7.517	7.466	7.812	8.092	8.300	8.396
<i>Parquets.</i>									
Plaintes, dénonciations et procès verbaux.	23.102	25.831	83.041	208.335	246.470	225.884	250.263	204.074	388.889
Proportion sur 10.000 habitants	53	55	142	277	330	289	309	366	344
Affaire ayant eu une suite judiciaire	20.081	20.491	59.446	108.509	127.408	116.114	112.421	105.512	96.492
<i>Tribunaux de simple police.</i>									
Inculpés majeurs en matière de police	19.209	57.732	127.113	181.046	162.072	192.237	188.843	149.396	125.085
Proportion sur 10.000 habitants	49	122	217	241	217	246	233	180	149
Délits contraventionnalisés	—	9,185	23.431	30.252	14.574	18.509	18.368	17.832	15.206
Inculpés en matière de vagabondage et de mendicité	—	3.716	13.660	7.340	1.993	2.089	3.010	2.950	1.891
<i>Tribunaux correctionnels.</i>									
Condamnés	18.704	20.080	38.606	46.573	58.60	45.942	40.297	39.943	39.000
Proportion sur 10.000 habitants	48	42	66	62	78	59	50	48	46
Crimes correctionnalisés	—	2.526	2.638	2.909	3.655	2.367	2.523	3.004	2.727
<i>Cours d'Assises</i>									
Condamnés	343	187	120	66	700	145	91	98	27
Crimes contre les personnes	236	93	75	52	863	155	109	96	27
Crimes contre les propriétés	356	161	82	39	39	26	9	28	5

[83]

**Introduction à la criminologie.  
Volume I**

## **Chapitre II**

### **LE MILIEU INÉLUCTABLE**

*Si un habitant de Mars apprenait que les peuples de la terre ont fait de la famille une base de la société il se représenterait des êtres à vif, cruellement emmêlés et heurtés sous le même toit, parfois dans la même chambre. Il penserait : « Combien d'enfants corrompus de bonne heure, par la tendresse ou la sottise ou à jamais brisés par une autorité fantasque, ou encore vaincus d'avance par des exemples trop beaux ou trop lourds. Combien de gendres étouffés, de brus en supplice, de vieillards incompris. Quel nœud de ressentiment et de vanité ».*

*C'est vrai, et pourtant, là se forment les hommes les plus forts, avec leurs variétés si utiles, et les souvenirs exquis et les sentiments incroyables : le dévouement infini et gratuit, l'amour magnifique.*

JACQUES CHARDONNE.  
Claire.

[Retour à la table des matières](#)

*Lorsqu'un enfant naît, sa place normale est sa famille. Sa famille constitue pour lui un milieu inéluçtable et pendant les premières années de sa vie il le subira intégralement. En même temps il subit l'endroit du monde où elle s'est fixée, le moment de l'histoire où il apparaîtrait. La famille implique le milieu géographique et historique, la rue ou le hameau, la maison.*

*Lorsque survient l'âge d'école et des premiers contacts sociaux vient s'adjoindre au milieu inéluctable un milieu que nous appellerons occasionnel. Ici déjà, la vie permet à l'enfant, s'il en a les ressources, d'échapper partiellement à son milieu. Sans doute les parents ont-ils choisi [84] eux-mêmes l'école ; mais les contingences n'en sont pas moins quelque chose de « donné ». Cette période joue, elle aussi, un rôle décisif dans la formation de la personnalité. Enfin, adolescent ou adulte, l'enfant choisit son milieu ou du moins l'accepte, en s'y résignant ou en s'y complaisant. Ceci porte la marque de sa personnalité. Ce milieu accepté*

*où choisi est une expression sociale, un comportement. Et lorsque des enfants apparaissent, le milieu que leur père exprime à la fois l'expérience d'homme du père et les ressources de sa personnalité. La valeur humaine héritée des parents est en bonne partie traduite dans le milieu qu'ils constituent et celui-ci mesure les ressources psychiques qui lui ont été octroyées avec la vie. Une bonne étude du milieu comporte donc une étude simultanée de l'hérédité. Ce n'est que pour la clarté qu'on peut les disjoindre.*

*Si l'enfant qui naît est un événement nouveau dans le monde, une entité inédite, il n'est cependant pas une entité quelconque. Cet enfant est le produit d'un apport héréditaire précis. Ses parents, biologiquement parlant, n'étaient, sous leurs apparences achevées de personne, qu'un faisceau de caractères indépendants, les uns visibles, les autres invisibles, momentanément réunis en un tout, coexistant sans se perdre en la personne et sans s'y fusionner, lui survivant tels quels dans le germe, et se regroupant autrement chez l'être nouveau. L'enfant possède à sa naissance, tous les attributs et toutes les possibilités de l'homme, mais dans une limite donnée par les ascendants. Toutefois ce ne sont pas les actes, les habitudes ou les pensées qui lui sont légués tels quels par l'hérédité, mais uniquement des dispositions générales susceptibles de prendre des formes et des orientations différentes selon le milieu où il s'épanouira.*

*Le rôle que va jouer le milieu sera donc très grand. L'expérience le prouve à propos même d'enfants normaux chez lesquels un milieu déplorable ou une mauvaise éducation parviennent à développer et à fixer en habitudes antisociales des tendances qui normalement devraient rester purement virtuelles. Un enfant moins doué, moins équilibré, sera plus fragile encore.*

[85]

## § 1. LA GÉOGRAPHIE DU MILIEU

[Retour à la table des matières](#)

Le fait de naître dans un pays donné prédispose naturellement à épouser les mœurs, habitudes et manières d'être de cette région. Il semble bien que les prédispositions ainsi réalisées relèvent moins d'un facteur géographique et même d'un facteur racique que des conditions générales d'existence et de culture. Ceci peut intéresser la sociologie criminelle mais aura moins d'intérêt pour l'étude individuelle du cas. Le milieu dit géographique, pour ce qui nous concerne est donc surtout le milieu moral ambiant. C'est très net. Tel canton est célèbre par ses coups de couteau ; tel autre par les dénonciations anonymes ; tel autre par ses procès ; tel autre par ses haines familiales, voire ses « vendetta ». Il est compréhensible qu'un enfant né dans certaines régions de la Corse peut avoir, toutes choses égales d'ailleurs, plus de probabilités qu'un enfant né dans la province de Luxembourg de commettre un crime par vengeance. C'est le milieu social qui compte nettement ici et non le milieu géographique. Lors d'un examen individuel il importe donc toujours de connaître les us et coutumes, le niveau de culture du milieu social d'où sort l'examiné. Il nous paraît utile de nous attarder sur cette question.

### *LA LOCALITÉ, LA CITÉ.*

La criminalité s'accroît avec l'importance de la population d'une ville ; mais cet accroissement n'est pas indéfini. Voici le nombre d'infractions commises en Belgique par 10.000 habitants en 1909 :

---

Communes et Agglomérations urbaines	
de plus de 100.000 habitants	117
de 25.000 à 100.000	121
de 10.000 à 25.000	109
de moins de 10.000	73

---

La même constatation aurait été faite en Amérique où [86] les villes d'un million d'habitants sont favorisées par rapport à celles de trois cent mille. Chicago ne vient qu'au 26e rang au point de vue de ses meurtres par 100.000 habitants.

Pour ce qui regarde nos localités belges, nous nous en remettons aux conclusions de Jacquart :

- a) Les grandes villes et communes populeuses (plus de 25.000 habitants) ont un taux de criminalité supérieur à celui des communes à population moindre dans huit catégories d'infractions : pour crimes et délits contre la foi publique le taux est quatre fois plus fort ; pour les banqueroutes, les abus de confiance, les escroqueries et les vols correctionnels, deux fois ; pour les crimes et délits contre l'ordre public, contre l'ordre des familles, la moralité publique, pour les recels, une fois plus fort.
- b) Il y a égalité dans le taux de délinquance pour les crimes et délits contre la sécurité publique, le meurtre, les lésions corporelles volontaires, l'inviolabilité du domicile, les calomnies et les injures.
- c) La fréquence criminelle est plus grande dans les petites localités pour les vols et maraudages (deux fois plus élevée) ; les incendies (une fois plus élevée) ; les destructions et dommages (bris de clôtures).

Le taux de criminalité est un peu plus élevé dans les petites communes pour le meurtre et les lésions corporelles volontaires. La bruta-

lité des instincts et le caractère violent et fruste des moyens employés éclatent avec netteté.

### *LE QUARTIER, LA RUE, LE HAMEAU.*

Nous savons que dans les grandes villes la délinquance se localise de préférence aux endroits de désorganisation sociale, dans les zones en transformation. Il y a là un ensemble propice à l'éclosion de carrières de délinquants. Toutefois il importe de ne pas perdre de vue que les habitants de tels quartiers y sont assez souvent amenés par une orientation obscure, par la facilité à y vivre ou même par le dénivellement social qui y règne. De telles démonstrations seraient difficiles à faire, sinon impossibles.

[87]

À la campagne par exemple, la fixation d'une famille dans un endroit privé de toute communication et isolé révèle le caractère particulier de l'habitant, et même ses tares éventuelles. Une mesure perdue dans la solitude est plus significative encore et très souvent est l'aboutissement d'un processus héréditaire décelable dans la souche familiale toute entière. Lorsqu'on songe à expliquer la délinquance d'un sujet quelconque par le fait qu'il habite tel quartier ou tel milieu, il ne faut jamais omettre de se poser la question : pourquoi habite-t-il telle rue, tel endroit ? On ne songera guère à se demander pourquoi un Lyonnais habite Lyon, mais si on le trouve parmi les débardeurs du port d'Anvers sa délinquance éventuelle relève des raisons pour lesquelles il a quitté son pays avant de relever du milieu.

Il nous faut donc étudier assez systématiquement les facteurs directement en rapport avec la formation de la personnalité. Pendant ce temps nous ne pouvons jamais perdre de vue que si le milieu familial représente l'atmosphère où l'enfant a été élevé, il représente aussi la valeur probable de l'être qui y fut appelé.

Nous en arrivons ainsi à la famille. Celle-ci doit être étudiée au moins à deux points de vue différents : d'une part la maisonnée telle qu'elle s'offre aux regards d'un observateur non particulièrement averti, c'est-à-dire la maisonnée avec ses caractères directement observables ; et d'autre part l'ensemble des détails peu observables, ou du



moins qui ne frappent pas de prime abord et dont la connaissance relève de l'étude scientifique et détaillée, ensemble que nous décrirons sous le titre, déjà courant, de, constellation familiale.

## § II. - LA MAISONNÉE

### *INORGANISATION ET DÉSORGANISATION FAMILIALES.*

[Retour à la table des matières](#)

L'influence des premières années de la vie sur la formation et l'évolution ultérieure de la personnalité est bien connue. [88] En fait il s'agit là d'un problème très vaste, moins défriché qu'il ne le paraît à première vue. Tout le monde est d'accord cependant pour insister sur cette importance et la psychanalyse se rencontre ici avec la pédagogie et la psychologie de l'enfant. Lorsqu'on étudie la délinquance infantile on est frappé par l'importance du facteur désagrégation familiale. On peut toujours craindre toutefois que cette délinquance ne soit elle-même l'expression de perturbations psychiques qui détermineraient, chez les parents, cette désorganisation familiale. C'est pourquoi nous citerons un travail qui met hors de question le facteur hérédité morbide et met en évidence le rôle que peut jouer rien que l'absence du père, et cela en dehors de toute autre démoralisation. Il s'agit d'une étude de Karl Clauss sur les orphelins de guerre en Allemagne, et concernant donc la partie saine de la population.

Il résulte de cette étude portant sur 189 cas étudiés sérieusement qu'une partie des enfants sans père évoluent mal. Ce sont ceux dont la mère était de nature plutôt passive (contemplative selon Clauss <sup>92</sup>) et qui étaient eux-mêmes actifs et entreprenants. Ils représentent 31,5% des cas étudiés. On rencontre parmi ces enfants en âge d'école une forte indiscipline, un grand manque de respect envers la mère, un fort pourcentage d'inactifs en classe, n'ayant pour l'école qu'un respect superficiel ; ils excellent plus que les autres aux jeux de cartes pour l'argent et manifestent des tendances nettes à des délits variés contre la

---

<sup>92</sup> Dr. KARL CLAUSS, *Mutter und Sohn*. Langensalza. Hermann Beyer, 1931.

propriété (leurs camarades ou ailleurs), kleptomanie, même ; imaginations et mythomanie ; délits sexuels. Ils présentent une précocité marquée dans le bon ou le mauvais sens. Ayant quitté l'école, ils se comportent mal envers leurs camarades ou envers la société ; ils furent les premiers ouvriers congédiés lors de la crise économique. Ils se présentent mal, font l'impression d'être mal élevés et manquent d'inhibitions.

Cette évolution ne se fait pas toujours aussi déplorablement. Lorsque la mère est très active et l'enfant d'un tempérament [89] plutôt passif, il se présente des déviations inverses : une certaine arriération infantile, crainte des sports, hypersensibilité, manque de contact avec les autres, spécialisation précoce, orientation vers certaines vocations en rapport avec leur mentalité. L'auteur explique certains génies par l'influence prédominante de la mère en l'absence du père : Holderlin, Nietzsche, Novalis, Jean-Paul, Wagner. Bref ces résultats de Clauss corroborent des données acquises : influence profonde de la disparition d'un des parents, notamment le père, celle-ci se faisant d'autant plus sentir dans un sens criminogène que la mère est plus passive.

Lorsqu'on voit l'influence de la disparition du père dans des milieux par ailleurs stables et sains, on comprend sans effort l'influence que doivent exercer sur des enfants et jeunes gens tarés des situations comme celles décrites par le directeur du centre, d'observation de Moll pour enfants de Justice. Cette influence peut s'apprécier comme sont :

Parmi les 2855 enfants qu'il retient comme irréguliers moraux, 364 seulement viennent d'un milieu familial organisé ; 509 sont orphelins de père ; 612 orphelins de mère ; 406 orphelins de père et mère ; 583 vivaient dans un ménage de concubins dont 209 où le père change plusieurs fois par an et 262 allant du faux ménage du père au faux ménage de la mère ; 697 avaient un ivrogne scandaleux comme père et 264 avaient une mère buveuse ; pour 249 père et mère s'enivraient quotidiennement ; 290 avaient leurs parents déchus de la puissance paternelle ; 192 n'avaient pas connu leur père légitime ; 189 avaient leur père ou mère colloqué ; de 496 père ou mère avaient abandonné le foyer ; 134 avaient le père ou la mère ayant subi de 20 à 75 condamnations ; 262 avaient père ou mère impotent ; 109 avaient été poussés au vol par le milieu familial ; 107 logeaient dans

des granges ; 294 dans une chambre avec au moins six personnes ; 64 couchaient à quatre dans le même lit ; 265 à trois, etc. <sup>93</sup>.

[90]

Une interprétation simple de ces données nous montre qu'un pourcentage important de ces parents sont des tarés, si bien que les enfants qui ont à supporter ces tracs sociales sont eux-mêmes déjà handicapés.

D'après la statistique de l'Établissement central d'Observation de Moll 64,8% des enfants proviennent de foyers désorganisés <sup>94</sup>.

Les études américaines témoignent <sup>95</sup> de l'influence criminogène du milieu et, comme nous l'avons déjà signalé, il est compréhensible que là où la criminalité est très répandue elle soit plus le fait de normes que chez nous.

Ceci étant dit, il nous reste à voir comment l'apport héréditaire et le milieu se confondent étroitement et exercent leur action d'une manière combinée et parallèle.

S'il existe des zones de délinquance, il *existe aussi des types de maisonnée d'où sortent*, chez nous, le grand nombre des criminels. Pour nous renseigner à ce sujet nous nous baserons sur lus enquêtes sociales rédigées à la prison centrale de Louvain par l'assistante sociale attachée à l'établissement, enquêtes qui ont une valeur particulière. Mademoiselle Tuerlinckx qui exerce ces fonctions <sup>96</sup> ne part en enquête qu'après avoir vu le dossier judiciaire, qu'après avoir vu le coupable, qu'après avoir pris connaissance des résultats des premiers examens de l'homme et s'être informée des points plus saillants ou des lacunes dans les renseignements. *Elle* se rend alors sur place et revient

<sup>93</sup> M. ROUVROY, Les Enfants qui font peur. Revue internationale de l'Enfance, mai 1927.

<sup>94</sup> M. ROUVROY, *loc. cit.* et Aimée RACINE dans son livre *Les Enfants traduits en Justice* enquête portant sur 300 dossiers d'enfants soumis à la juridiction du Juge des Enfants, indique que les parents ne vivaient ensemble que dans 41,7% des cas.

<sup>95</sup> Healy, par exemple.

<sup>96</sup> Depuis 1934 à la prison centrale de Louvain. La documentation réunie de cette manière est déjà importante et montre que les renseignements colligés par les moyens habituels sont de peu de valeur.

avec une ample moisson de détails et de faits caractéristiques la dispensant de donner un jugement abstrait. Nous verrons plus loin quelques-unes de ces enquêtes. Ces rapports sont beaucoup plus intéressants que les données du dossier anthropologique [91] et généralement plus intéressants que les rapports d'expertise mentale, lesquels sont, dans leur ensemble, assez pauvres. Nous ne pouvons songer à livrer ici toutes ces enquêtes ; mais afin de ne pas choisir des cas plus démonstratifs que d'autres nous avons pris une pile de 50 de ces rapports, réunis selon le hasard du service. Ces 50 dossiers documentent sur 5 vols, 3 cas d'espionnage, 15 homicides et tentatives d'homicide, 14 viols et attentats à la pudeur et 13 crimes passionnels.

Nous retiendrons les homicides et crimes passionnels.

Les criminels qui parviennent à ce stade représentent les individus sur lesquels ont particulièrement agi les causes, criminogènes et constituent d'excellents éléments pour l'étude du milieu et des familles.

Il nous a paru impossible après divers essais de disposer en table les diverses données qu'on peut recueillir dans ces enquêtes. Tout essai de classification appauvrit l'ensemble. Bornons-nous à signaler que sur les 28 milieux que nous allons aborder, il en est 18 qui vivent dans la pauvreté. Nous disons pauvreté et non simplement la stricte économie ou l'aisance mesurée.

Sur ces 28 familles encore il en est 10 qui sont tenues à l'écart par le reste de la population et il en est 7 dont personne ne s'occupe. Quant à l'habitation elle-même, il est difficile de mettre en statistique *les* données qu'on peut recueillir à son sujet. Il arrive souvent qu'elle soit située très à l'écart, s'il s'agit de la campagne, ou dans de petites rues si nous sommes en ville. Mais ceci n'a de pleine signification que mis en parallèle avec l'ensemble. Il arrive qu'un rapport d'enquête sociale commence par ces mots... : Dans la plus petite rue de la petite ville de X. la plus petite et la plus pauvre maison... Parfois on lit : « Les parents du détenu habitent la campagne très en dehors de l'agglomération, une petite maison isolée et pauvre... ». Dans de tels cas l'on constate presque toujours une tendance dégénérative nette dans la famille. Parfois, la maison est propre et bien située. Il faut alors étudier mieux son contenu. Il nous paraît [92] d'ailleurs important d'attirer l'attention du lecteur sur les cas où le milieu semble normal et en tout cas peu criminogène ; c'est alors qu'on rencontre, bien mis en évi-

dence, le facteur purement constitutionnel ou le facteur troubles psychiques acquis, ou encore des tares psychiques comme un complexe d'infériorité.

Nous donnons aussi, en même temps que le milieu familial, le milieu de l'école. On y voit que, dès cette période, l'enfant a des velléités de recherche personnelle et que son effort individuel commence. Très souvent cet effort n'aboutit pas, mais il est dramatique de retrouver dans l'enfance de certaines épaves sociales, ces moments si précieux et si définitifs où ils s'efforcèrent de se créer une voie normale et où ils échouèrent plus ou moins complètement, parfois faute d'un petit secours, d'un bon conseil, d'un encouragement, d'une compréhension...

Voici donc le tableau très résumé du milieu familial de 10 de ces criminels choisis strictement au hasard parmi les 28 que nous avons retenus.

### 1. KENT.

Le père était veuf en premières noces sans enfants, se remaria et a 8 enfants dont le détenu est le 6e.

Il avait une petite exploitation agricole pour son compte, mais elle était peu importante et il louait ses services comme journalier tantôt chez un fermier, tantôt chez un forestier. Il était bon travailleur et honnête mais il était rude et fruste et il était grincheux, bref, brutal, *peu sociable*.

La famille de la mère était réputée « peu honnête ». La mère mourut lorsque le détenu n'avait que 5 ans. Cette mort précoce désorganisa toute la vie familiale. Le père se rendait à son travail du matin au soir et les enfants étaient abandonnés à leur sort. Plusieurs enfants allaient vagabonder dans les forêts, commettaient de petits larcins, le plus jeune était connu comme un voleur incorrigible à l'école. Il n'y avait aucune cohésion entre les membres de cette famille, chacun allait de son côté au gré de ses fantaisies.

Dès l'âge de 10 ans le détenu remplit après ses heures de classe, l'office de vacher, il logeait à la ferme sans que cela lui

soit pénible, [93] au contraire, dès son jeune âge il préférait partir de chez lui. Il fréquenta néanmoins tant bien que mal l'école primaire de 6 à 14 ans. Il ne se distinguait pas beaucoup des autres enfants, ni en bien ni en mal, dit son ancien instituteur. Il était d'une intelligence moyenne et se classait dans les dix premiers pour un effectif scolaire de 50 à 60 élèves. De sa propre initiative il s'était mis à étudier le français à l'école du soir.

Nous verrons plus loin l'hérédité de cette famille ; de même que nous étudierons l'évolution du sujet à la recherche d'un milieu.

## 2. LAF.

Il naquit d'une famille ouvrière honnête ; le père travaillait à la mine. Il y fut victime d'un accident et faillit perdre la vue ; après 8 ans d'inactivité il put reprendre du travail dans une usine. Heureusement que les aînés contribuèrent à l'entretien du ménage. La mère ramassait des escarbilles auprès des charbonnages et tenait son ménage ; elle était illettrée. Le ménage était uni, lui, était le 4<sup>e</sup> de 7 enfants, dont 2 moururent en bas âge. Il fut complètement aveugle de 2 à 4 ans et on l'a toujours connu affligé d'une bosse. Ces infirmités lui valurent d'être gâté non seulement par sa mère, mais aussi par ses frères et sœurs. Il fréquenta l'école communale de Ché. de 5 à 13 ans. Un de ses anciens professeurs parle élogieusement de cette période. C'était un élève moyen, travailleur, d'une conduite régulière. Il était d'une grande timidité et lorsque, pendant les récréations, ses camarades le poussaient contre un mur et se moquaient de lui, il n'offrait aucune résistance et ne semblait pas leur en vouloir. Il ne cherchait pas à se venger.

## 3. MALEN.

On dit de lui qu'il est un peu sot, qu'il l'a toujours été et que tous les M. sont comme cela. Ce sont aussi des « chevaux ré-

tifs » ne se soumettant pas facilement à la discipline sociale, ni au travail régulier. Son père confectionnait des cages d'oiseaux et vendait des oiseaux, gardant à son profit exclusif tout le produit de ce petit commerce. La mère colportait de la craie et subvenait aux besoins de la famille. Ce ménage « à deux bourses » comme, l'appelle le détenu, ne fut guère heureux. Les enfants furent élevés dans la pauvreté et la misère, la mère se voyant forcée d'envoyer ses deux aînés sur [94] la route pour vendre de la craie. Mathilde avait alors 10 ans et le détenu en avait 7 de sorte qu'il ne put jamais fréquenter l'école. Il colporta jusqu'à l'âge de 20 ans, mais, pendant la guerre, apprit à lire, grâce à l'obligeance d'un brancardier.

#### 4. HEN.

La famille est notée comme l'une des meilleures de la population ouvrière de l'endroit. Le père était jadis un ouvrier bien vu, il avait aussi une petite exploitation agricole dont il est le propriétaire et dont il s'occupe encore actuellement. La mère est très sympathique. Quatre fils naquirent de cette union ; le détenu est le second. Ses trois frères sont bien portants et évoluèrent normalement. Par contre le détenu fut de tout temps un sujet d'anxiété et de soucis pour ses parents. La mère dut garder le lit pendant toute la grossesse. Né à terme, Georges ne pesait cependant qu'une livre et demie. De 8 à 14 mois il présenta journellement plusieurs crises de convulsions. Il fit alors une furonculose grave et prolongée et vers 6 ans, une affection oculaire, mal précisée. Tant de misères valurent à l'enfant des soins assidus et un attachement plus prononcé de la mère qui le gâtait.

De 6 à 14 ans l'enfant suivit l'enseignement primaire ; son intelligence paraissait suffisante, mais sa mémoire était très faible. Il ne suivit jamais ni cours du soir ni école professionnelle. En classe sa conduite était bonne et l'instituteur se demanda plus tard comment un enfant aussi sage avait pu commettre un tel crime. Après les heures de classe il restait tranquillement chez lui et ne semblait pas prendre part aux ébats des enfants de son âge. Mais il était, alors déjà, très hypocrite. Ses camarades

n'ont nullement cette même bonne opinion. Il était connu d'eux sous le nom de « Roussia » et aimait à se mettre en avant et à faire des gamineries assez graves, comme d'aller mettre le feu aux berges.

Cela ne l'empêchait pas d'être enfant de chœur ; il le resta jusqu'à 15 ans. Sa mère était dévote.

## 5. MEIRL.

Son père est un illettré, il était bon ouvrier mais brutal et violent ce dont la mère a eu beaucoup à souffrir (bien qu'elle le cache). La mère a bonne réputation, ménagère soigneuse elle s'occupe de l'éducation de ses 8 enfants dont F. est le 5e. Le détenu était un enfant [95] étrange, qui ne cherchait aucun contact avec les siens, ni avec le monde. La famille habite en dehors du village une pauvre maison ; ils sont peu considérés. Tous les enfants sont particulièrement tarés (voir hérédité, plus loin). Milieu moral de laisser-aller complet. Déjà à l'école gardienne on doit punir F. parce qu'il refuse de répondre aux questions posées. Un camarade de classe dit que F. n'avait pas d'amis, vivait seul, était très timide, taciturne et fuyait toute compagnie. Il faisait assez souvent l'école buissonnière et se promenait alors seul pendant des heures. Il ne montrait aucun goût pour l'étude, il sait lire et écrire mais pas calculer.

## 6. HOUB.

Il est le 10e de 15 enfants, trois moururent très jeunes ; ils habitaient une très petite maison très peu soignée ; la plus pauvre de la petite rue. Le père était sabotier et ne gagnait pas suffisamment pour épargner la misère à sa famille nombreuse ; les jeunes filles quittèrent à 13 ans la famille pour aller servir dans des familles bourgeoises, elles sont nettement plus évoluées que les garçons. Les enfants étaient très peu soignés, négligés, couraient en haillons et étaient sales ! Le père et les garçons



n'avaient quasi aucun contact avec la population. L'instituteur dit qu'il n'était pas mal doué pour l'étude, mais il ne faisait aucun effort et était plutôt passif - il passait inaperçu, était calme et peu communicatif.

## 7. VAN DER B.

Le détenu présente des caractéristiques que nous retrouvons chez les parents et chez plusieurs de ses frères : « froid, brutal et haineux », absence d'instruction malgré une fréquentation scolaire régulière de plusieurs années, violence, excès alcooliques, manque de participation à la vie de la communauté. Le père était un petit cultivateur, il était devenu propriétaire d'un lopin de terre et de son habitation qui témoigne du sens fruste des habitants. Il exerçait également le métier d'élagueur, ce qui lui valait souvent d'être régalé de bière et de faire des excès alcooliques. Sa femme déclare qu'il devenait difficile alors et que tout n'était pas rose pour elle. Elle est pleine de ressentiment et a un manque affectif grave vis à vis de certains de ses enfants et pour ses petits-enfants, en même temps une absence totale de sens moral. Le détenu est né 10e de 11 enfants. Un de ces enfants mourut en bas-âge et 5 autres à l'âge adulte. Une des [96] filles s'appelle Marie, une autre Maria et trois fils s'appellent Jean. On ne savait comment les distinguer l'un de l'autre. Les parents aimaient ce nom. . Il fréquenta l'école communale de 6 à 13 ans sans goût ni aptitude pour suivre l'enseignement ; on dit qu'il était d'une stupidité remarquable comme ses frères et qu'on ne put faire entrer une parcelle de savoir en eux.

## 8. MA.

Il est né le 3e de 8 enfants dans une famille pauvre de Flamands qui s'en furent habiter en Wallonie. Les parents parlent flamand et les enfants répondent en wallon. Les parents sont illettrés, portés à la violence et désunis. L'existence est dure. Malgré des maternités rapprochées, la mère accompagnait son

mari à la saison des betteraves et du lin ; elle traînait derrière elle les enfants les plus jeunes qu'elle ne pouvait abandonner à la maison. Travail de bête de somme, promiscuité de jour et de nuit ; manque absolu de confort et d'hygiène. Tout jeune le détenu fut mis au travail ; à dix ans il fut engagé comme vacher et son logement devint l'écurie.

Il ne suivit évidemment pas l'école et resta illettré. Son niveau intellectuel est très bas.

## 9. LA.

Les parents appartenaient à la petite bourgeoisie et parvinrent à assurer une certaine aisance à leurs enfants, grâce à un commerce qui passait de père en fils. Le détenu était l'aîné ; trois sœurs le suivirent.

La mère était bonne ménagère et si elle gâta plus ou moins son fils, il n'en est pas moins vrai qu'elle lui donna une bonne éducation. Le ménage des parents était uni.

De 5 à 17 ans, L. suivit successivement les cours de l'École moyenne et la 5<sup>e</sup> professionnelle à l'Athénée d'X.

Son niveau intellectuel est inférieur, il reconnaît lui-même qu'il suivait difficilement les leçons et l'un de ses anciens condisciples, du même âge, mais un des plus intelligents, dit que L. présentait deux années de retard scolaire sur lui et qu'il était parmi les élèves médiocres dans les classes inférieures par rapport à son âge.

Tous ses professeurs, à l'unanimité, le jugèrent comme un « hypocrite », sournois, et ses camarades voyaient en lui « un mauvais plaisant ». Il n'existait aucune camaraderie entre lui et ses condisciples ; ces derniers l'évitèrent, il avait la réputation d'être un rapporteur [97] et même de calomnier ses compagnons. On le considérait comme « pas tout à fait normal ». En quittant la classe, il ne se joignait pas aux groupes que formaient ses compagnons de classe ; mais on le voyait courir seul, sautant comme un cheval au trot ... il dépassait ainsi tous

les autres en coup de vent, prenant un malin plaisir, sur son passage, à jeter dans des flaques d'eau les casquettes et chapeaux et ses petits compagnons. Il continuait sa course très innocemment et se trouvait en temps utile hors de portée de toute riposte.

## 10. GREEM.

Il est le 5e d'une famille de 10 enfants ; les frères et sœurs du père et de la mère ont des familles qui sont de loin supérieures à celle-ci ; le père est sourd et cela le rend taciturne, et très renfermé, ils habitent dans une petite maison toute isolée à la lisière d'un bois, le père n'a plus de contact avec personne, bien que les frères et sœurs du détenu sont bien évolués socialement. La mère est morte quelques mois après la naissance du 10e enfant, elle avait toujours été très faible et malade. P. J. avait été très faible dans son enfance, de ses 4 à 6 ans il ne pouvait plus marcher et devait s'aider de béquilles. Après il n'était pas comme les autres, il était taciturne, s'isolait et souvent ne venait plus à table pour les repas malgré qu'on l'appelait souvent, il n'avait aucun besoin de vivre avec les autres.

Fréquenta l'école de 6 à 14 ans, sait lire, écrire, calculer, a du doubler une classe, il était souvent malade ce qui nuisit beaucoup à son instruction, il a une intelligence en dessous de la moyenne. Il était toujours seul et ne prit jamais part aux jeux de ses camarades.

La lecture attentive des courtes descriptions que nous venons de donner met en évidence combien les méthodes purement statistiques restent, malgré leurs efforts, éloignées de la réalité vivante. Nous voyons en effet qu'il n'existe pas de facteurs uniques agissant mathématiquement ; qu'il n'existe pas de malheurs familiaux entraînant par eux-mêmes la délinquance ; que dans la plupart des cas il existe un ensemble de facteurs lesquels relèvent en partie de causes extrinsèques à la personnalité humaine, en partie de causes en rapport avec l'orientation et les possibilités internes des [98] individus. Ce qui fait leur gravité ce n'est pas qu'ils existent, c'est qu'ils ne peuvent pas être

compensés, qu'ils écrasent pour ainsi dire ceux qui les subissent, sans que ceux-ci éprouvent réellement le désir de faire face aux difficultés ou à sortir du mauvais pas. Les parents ne lèguent pas seulement leur milieu à leurs enfants ; ils lèguent aussi le fait qu'ils n'en sont pas sortis, qu'ils n'ont pu en sortir ou même l'ont aggravé. Ce n'est pas le fait de ne pas savoir lire qui est criminogène en soi ; mais l'analphabétisme est le signe par lequel se manifeste une personnalité. Ce n'est pas le fait d'être pauvre qui peut être significatif, mais le fait d'être l'artisan de sa pauvreté ou d'en rester le témoin indifférent. Ce n'est peut-être même pas le travail prématuré mais l'ensemble de tares dont le travail prématuré est l'expression. Après cela on comprend comme il est vain d'attribuer par exemple une criminalité spéciale à la famille nombreuse. Il est bien vrai, en effet, que le grand nombre des criminels, appartient à des familles nombreuses. Mais il apparaît, à la lumière de ce que nous venons de lire, que ce n'est pas le fait que la famille soit nombreuse qui est criminogène, mais le fait qu'un couple engendre des enfants sans être à même de les élever, de les surveiller, sans être à même de se soucier de leur éducation et de leur avenir. Et naturellement, plus la famille est nombreuse, plus l'incapacité éducatrice de tels parents multiplie ses effets. Ce qui est grave précisément c'est que cette famille nombreuse soit, souvent, le témoignage d'une absence de tout contrôle de soi. Et c'est là l'élément essentiel qu'il faut en retenir. On a d'ailleurs constaté dans les divers pays d'Europe que les familles de débiles mentaux sont plus nombreuses que les autres. Les conditions de vie étant ce qu'elles sont seuls les gens fortunés peuvent se permettre une famille nombreuse. Il s'agit alors d'une situation délibérée et intelligente. Et, dans ces cas, l'expérience est là qui montre chaque jour qu'une famille nombreuse où l'éducation est normale constitue un bon milieu, souvent générateur de courage et de qualités particulières.

[99]

Parmi les cas que nous avons passés en revue, il en est quelques-uns où le milieu familial était réellement satisfaisant. Mais alors des facteurs individuels sont intervenus et notamment des maladies de l'enfant, dont quelques-unes ont pu affecter ses fonctions mentales, comme des convulsions graves, des méningites taudis que d'autres n'ont été que des maladies générales ou osseuses. Il se passe, dans ces conditions, des phénomènes regrettables ; l'enfant est souvent gâté,

d'une manière très exagérée et par ailleurs, il ne se trouve pas, du fait de sa maladie, dans les circonstances normales où il doit évoluer, en contact avec les autres enfants et avec la vie. Sa personnalité en est très affectée. En somme toutes les maladies réduisant l'enfant au repos pendant des mois et des années, même dans les meilleures familles, et à fortiori dans les autres, désorganisent le milieu par rapport à l'enfant. Plus l'enfant est lui-même taré, plus il sera gravement marqué par ces événements.

Lorsqu'on décrit le milieu comme nous venons de le faire, et à plus forte raison, lorsqu'on le décrit par des méthodes statistiques, on passe sous silence quasi fatalement l'aspect affectif du problème. On est tenté de se représenter le milieu comme agissant mécaniquement sur l'enfant et lui donnant de mauvaises habitudes et de mauvais exemples lesquels tendront dans la suite, mécaniquement toujours, à se reproduire. On considère l'enfant comme une sorte de cire qui prendra passivement les formes dont elle subira la pression. C'est là la conception la plus courante ; elle est celle de la plupart des médecins, celle de la plupart des magistrats, celle, naturellement, des statisticiens. Pour ces personnes n'existe pas le fait essentiel que l'enfant construit sa personnalité et qu'il se crée lui-même une mentalité en rapport avec ses possibilités personnelles, et avec les événements vécus dans ce milieu. C'est par l'intermédiaire de la personnalité de l'enfant que le milieu agit, dans un bon ou un mauvais sens et c'est par le côté affectif que cette personnalité est reliée à ce milieu.

[100]

Il ne suffit donc pas de constater l'existence de certaines déficiences du milieu pour comprendre ce qui se passe ; il importe de savoir à quoi ces influences du milieu correspondent dans la personnalité du futur criminel. Nous devons donc étudier d'une façon particulière les structures affectives des délinquants ; mais, dans ce domaine, nous ne sommes nulle part, puisque nous ne connaissons qu'à peine les structures affectives normales. Entre les tares sociales et biologiques et l'activité criminelle, il existe un lien indiscutable dont la statistique établit solidement l'existence. Mais quel est l'intermédiaire entre ces tares et l'activité délinquante et sur lesquels, peut-être, nous pouvons exercer une influence ? Nous essaierons de nous en rendre compte plus loin, lorsque nous aurons passé en revue d'autres aspects généraux de la personnalité du délinquant.

Posons cependant dès maintenant un problème précis : la formation du sens moral chez l'enfant, lequel est l'expression de sa vie affective aussi bien que de sa vie intellectuelle. Piaget<sup>97</sup>, qui a étudié aussi parfaitement que possible la formation de ce sens moral, nous place devant les données essentielles de la question.

Reprenant les conditions dans lesquelles peuvent naître les obligations morales, il ne les trouve, avec Bovet, *que dans le fait de la vie familiale*. Les choses se présentent comme suit : l'enfant, à partir de ses premières années commence à penser et réfléchir et arrive, de lui-même, en réaction au milieu ambiant et aux choses, à découvrir les lois physiques et morales. Il part d'une conception selon laquelle les choses et les êtres agissent d'une certaine façon parce qu'ils sont obligés et qu'ils obéissent. Ceci est naturellement relié à l'animisme fondamental, mais aussi à une conception des choses selon laquelle tout est soumis aux grandes personnes. Peu à peu l'enfant finit par découvrir *le hasard*, les choses qui arrivent sans motivation précise, et par découvrir que [101] l'adulte n'a guère d'influence sur l'ensemble de la création. Il en arrive, alors à concevoir les lois physiques.

La soumission initiale de l'enfant de 5 ans à l'obligation morale se retrouve donc chez l'enfant de 12 ans sous forme de soumission aux nécessités physiques, conçues non plus comme volontés, mais comme exprimant des rapports objectifs entre les choses, des lois.

Parallèlement à son évolution concernant les lois physiques l'évolution de la vie morale de l'enfant l'amène à la conception des lois morales. Cette évolution, naturellement, n'a de sens et de valeur que s'il y arrive par son évolution intérieure, vécue, expérimentale. Son sens moral, comme son sens des réalités physiques, n'est fermé que si, par une réadaptation constante et une série indéfinie de problèmes personnellement résolus, l'enfant a fait face à la vie avec ses moyens propres, dans une ambiance propice. Sans quoi il sera à même d'entendre les lois, d'en saisir le sens logique, mais non pas de se sentir lié par elles.

Parallèlement à cette évolution se fait également celle du respect. Ce respect, selon Bovet, est un mélange de crainte et d'amour, mélange qu'on rencontre dès le début de la vie psychique. L'obligation mo-

---

<sup>97</sup> Jean PIAGET, La Formation du sens moral chez l'enfant. Alcan, Paris.

rale de l'adulte découle en partie de rapports lointains de personne à personne, surtout de petit au grand, rapports qui créent, très tôt, cette structure affective particulière, le respect, entraînant à la fois l'obéissance, la confiance et la croyance. L'importance de la formation précoce de cette structure est extrême, puisqu'elle conditionne tout le développement ultérieur de l'être.

Dans cette conception, l'essentiel de l'attitude fondamentale est à rechercher dans une situation ambivalente, de l'enfant vis-à-vis des parents : la crainte, c'est-à-dire la fuite et la défense d'une part, l'amour, c'est-à-dire le mouvement vers l'état de dépendance désirée, d'autre part. Cette structure fondamentale ambivalente, que nous qualifions de respect, ne se développe normalement que s'il y a eu un contact affectueux suffisamment prolongé pour permettre une élaboration des tendances à la sympathie, prenant forme [102] dans la durée et si l'autorité et la force ont agi suffisamment longtemps pour s'organiser. Dans la plupart des milieux criminogènes que nous avons passés en revue, ce qui prédominait au point de vue affectif c'est l'indifférence et du point de vue autorité, la violence. L'affection faisant défaut, une ambivalence réelle ne se crée pas.

Mais qu'il se développe dans de bonnes conditions ou non un être humain n'en éprouve pas moins la certitude d'être complet, d'avoir un jugement sain ; l'évolution vers l'autonomie morale s'accomplit dans l'un et l'autre cas et il est impossible à un moment donné de rendre un sujet conscient de ses aberrations morales.

Nous parlons parfois de cécité morale, dans de tels cas ; l'expression est juste, dans la mesure où elle signifie que le sujet est incapable de réagir aux normes morales moyennes ; elle est inexacte si l'on entend signifier que ce sujet agit sans porter un jugement moral sur son activité. Ce jugement est dévié, mais n'en est pas moins ressenti comme ayant une valeur absolue. L'incorrigibilité d'un délinquant est une donnée de même ordre que l'inaptitude à la délinquance d'un non-délinquant. On ne doit pas invoquer ici les affirmations de la plupart des délinquants qui « regretteraient » leurs actes. Généralement ces regrets ne sont que des formules de bienséance ou, plus simplement, des moyens d'amadouer les réactions sociales.

Nous signalons tout cela, parce que s'il est une chose dont on use et abuse en criminologie c'est bien du milieu ; pourtant devant le crimi-

nel, bien des criminologistes se comportent comme si tout ce qu'ils ont raconté de ce milieu, avait brusquement cessé d'exister. Ils ne voient plus alors qu'un homme qui raisonne comme eux ; et leur science statistique rentre au tiroir au moment où elle devrait en sortir, et se transformer en données utilisables. Lorsqu'on démontre que cette influence du milieu est une chose vécue, et par laquelle la personnalité du délinquant en est arrivée à ne plus être comparable à une personnalité moyenne, les sociologues en [103] paraissent les premiers surpris et la plupart du temps, d'ailleurs, ne l'admettent pas. Ce n'est pas ainsi qu'ils se représentaient les choses. Ils les voyaient d'une manière bien plus simple : l'homme vivant les ennuie.

Pour notre part, les traits les plus saillants que nous rencontrons dans la personnalité morale du récidiviste moyen <sup>98</sup> et qui nous paraissent assez solidement rattachés à la désagrégation familiale sont :

1. L'impossibilité de s'adapter à la durée, de s'adapter à un présent quelque peu étendu. Cette impossibilité ne provient pas d'un refus, mais d'un véritable arrêt de développement de la personnalité dans la troisième dimension : le temps. Ces personnalités sont murées, même adultes, dans un présent restreint : quelques mois au plus. L'avenir est sans prise sur eux ; ils se trouvent aussi, sans le savoir, dans la position d'un homme normal qui ne tient plus à la vie. Ils sont libres et n'ont pas à s'adapter.
2. Une dose anormalement marquée de ressentiment, allant de pair avec un sentiment très développé d'injustice subie.
3. L'impossibilité fréquente, pour les tendances sympathiques, d'inhiber les tendances agressives ou libératrices.
4. Le peu de place que prend la représentation d'autrui en leur personnalité.
5. La non-compensation de leurs anomalies mentales : celles-ci sont constitutionnelles, mais alors que, dans un milieu normal, elles se seraient, dans une mesure appréciable, laissées domestiquer, elles acquièrent ici un développement monstrueux. Le mi-

---

<sup>98</sup> Cf. aussi J. DE CLEERCK, *La personnalité morale du Récidiviste*. Thèse de l'École des sciences criminelles. Louvain 1942.



lieu peut donc renforcer l'influence de certaines tares mentales de gravité moyenne.

6. À côté de ces caractéristiques négatives, il faut noter l'enseignement direct des mauvaises habitudes et l'installation toute naturelle, d'une mentalité d'allure délictueuse. La non domination des réflexes et des émotions est un phénomène fréquent et particulièrement marquant.

[104]

### § III. - LA CONSTELLATION FAMILIALE

[Retour à la table des matières](#)

Les tares que nous venons de passer en revue peuvent très facilement se mettre en évidence. Mais l'expérience prouve que souvent même, là où l'on ne pourrait rien signaler de très grave, la famille n'en est pas moins créatrice d'anormaux moraux. C'est le cas lorsqu'on trouve, parmi les parents, des névropathes moyens, des déséquilibrés de l'émotivité, des inaffectifs, des tempéraments paranoïaques ou anormaux. La tare, parfois minime, qu'ils ont transmise, ils la cultivent et la développent par des réactions intempestives, leurs manies et obsessions, leurs tendresses exagérées ou leur sécheresse inflexible.

Cet ensemble n'est pas directement criminogène ; les milieux familiaux qui engendrent des anomalies de structure et de comportement chez les enfants sont légion ; mais il importe néanmoins de connaître ces processus car chez de nombreux délinquants apparemment peu chargés du point de vue héréditaire les anomalies du comportement relèvent d'événements qui se sont produits dans l'enfance.

C'est l'école de *l'Individuel Psychologie*, dirigée par Alfred, Adler qui a attiré l'attention sur la nécessité d'étudier l'enfant non pas uniquement en lui-même, mais comme élément d'une famille. Le rang que l'enfant, occupe dans la série de ses frères et sœurs s'avère être un

facteur important ; il faut retenir aussi les différences de sexe, l'équilibre ou le non-équilibre entre le nombre de frères et de sœurs.

Adler et à sa suite Allers, Wexberg, parlent d'enfants qui, par le rang qu'ils occupent sont particulièrement exposés. Ce sont : l'enfant unique, l'aîné, le plus jeune, le second enfant, le garçon élevé parmi des sœurs et la fille élevée parmi des frères.

Une remarque, toutefois, s'impose. Normalement, si l'enfant est mentalement sain, les particularités qui lui sont conférées par cette constellation familiale restent des caractéristiques [105] de sa personnalité, lui donnent une allure particulière, l'orientent même dans l'existence et influencent son comportement, sans jamais l'entraîner au delà de certains écarts. C'est surtout lorsqu'il existe des tares névropathiques ou héréditaires que les gauchissements opérés par cette constellation familiale peuvent avoir sur la vie morale, sociale et intellectuelle du sujet, une influence prépondérante, et, en tout cas, nettement visible. L'état psychique ainsi créé peut être équivalent, en gravité, à un état morbide.

On attribue dans certains cas une certaine importance à la psychologie de l'enfant unique. Le fait qu'il est seul spécifie son état : d'une part tous les soins et préoccupations parentaux vont à lui et, d'autre part, il n'a, ni camarade ni rival. Il s'ensuit que l'enfant unique, plus qu'un autre, est exposé à devenir peureux, anxieux. Les parents veillent avec un amour trop jaloux de peur qu'il ne lui arrive la moindre petite chose. Les parents se substituant continuellement à sa propre expérience, si nécessaire au développement de sa personnalité, il en résulte, entr'autres choses, un manque d'indépendance et un manque de confiance en soi.

L'enfant unique éprouvera plus de difficultés à sortir de l'égoïsme, foncier propre à tout être humain ; il ne se trouve personne pour participer à ses jeux, pour exiger une partie de ses jouets, une part de ses friandises. Même s'il est élevé sévèrement l'enfant unique est désavantagé, car il ne trouvera nulle compensation dans la compréhension d'un frère ou d'une sœur ; une vie en commun normale lui fait entièrement défaut. Cependant il y a peu de délinquants, relativement à leur nombre, chez les enfants uniques.

L'aîné commence par se trouver pendant un temps plus ou moins long dans les conditions de l'enfant unique ; mais il est détrôné par la

venue du second. La difficulté est surtout réelle pour l'enfant qui a été seul pendant trois, quatre ou cinq ans. Pour un intervalle moindre il n'arrive pas à considérer [106] le nouveau venu comme un rival dangereux ; pour un intervalle plus grand il se sent sûr de sa place et prend une attitude de protection et de défense vis-à-vis du petit. Les plus graves conflits résultent assez souvent du comportement inconsidéré des parents qui annoncent l'arrivée d'un rival. Souvent aussi ces parents modifient trop sensiblement leur attitude, vis-à-vis de l'aîné, aggravant ainsi une jalousie qui peut s'inscrire, dans certains cas, comme caractéristique définitive.

Le cadet se trouve dans une situation complexe ; il est défavorisé vis-à-vis de l'aîné, mais favorisé et gâté à bien d'autres points de vue. Un sentiment d'infériorité peut se déclencher facilement et les efforts de compensation peuvent donner lieu à des difficultés réelles. Son cas est souvent celui de l'enfant gâté, élevé dans un mauvais milieu.

Tout comme le plus jeune, le second enfant est exposé à se sentir inférieur vis-à-vis de l'aîné. De là très souvent une indécision se révélant au moindre choix, lequel ne s'accomplit qu'en fonction de l'aîné. La confiance en soi ne se développe pas suffisamment <sup>99</sup>.

Lorsque le garçon est seul parmi les sœurs, la fille seule parmi les frères, le danger ici est double : ou bien le garçon sera trop efféminé ou bien il aura tendance, comme défense, à exagérer ses caractéristiques propres. La fille pourra facilement devenir un « garçon manque » ou bien, par surcompensation, sera exagérément féminine.

On comprend aisément que ce sont surtout les fautes d'éducation des parents qui viendront aggraver cette situation. Or ces fautes se multiplieront là où les parents eux-mêmes sont affectivement ou socialement imparfaits : préférences marquées pour un enfant aux dépens des autres, préférences marquées pour un sexe, tendances des parents [107] qui ne s'entendent pas entr'eux à faire prendre parti par les enfants, gâteries exagérées ou, au contraire, sévérité excessive.

Il faudrait faire une rubrique spéciale pour l'enfant élevé par une seconde mère ou un second père, situation qui comporte un nombre infini de variantes. Il s'agit toujours là d'une situation difficile car, même lorsque les parents font réellement leur possible et s'efforcent

---

<sup>99</sup> Angela MÉDICI, *L'âge de trois ans*. Presses Universitaires de France, 1933.

d'être bons et justes, leurs réactions manquent assez souvent de naturel, et le plus souvent, d'ailleurs, leur comportement est interprété tendancieusement par les enfants qui, dans la famille la plus homogène et vis-à-vis de leurs parents authentiques, ont déjà cette tournure d'esprit.

L'âge des parents ; leur présence au foyer, jouent également son rôle non seulement au point de vue biologique, mais au point de vue éducatif. Des parents trop âgés n'ont plus les réflexes indispensables.

Du point de vue social et criminologique la présence continue de la mère au foyer semble une nécessité élémentaire. Mais même dans les cas où le travail à l'usine n'éloigne pas la mère, il arrive bien souvent, dans les milieux ouvriers, que celle-ci se désintéresse de ses enfants. L'éducation ménagère et familiale de la femme, dans certains milieux, laisse encore fortement à désirer, malgré les efforts accomplis en ces derniers temps.

Par ailleurs, ce n'est pas uniquement le niveau social d'une famille qui compte mais aussi le fait qu'elle tende ou non à monter. A tous les niveaux de la société on rencontre des familles stagnantes ou régressives ; c'est parmi elles souvent qu'on rencontre les atmosphères pathologiques. On y rencontre des névropathes de moyenne gravités, des déséquilibrés de l'émotivité, des inaffectifs, des constitutions psychologiques anormales. Non seulement, ils ont transmis leurs tares, mais au cours de l'existence familiale il les [108] cultivent et les aggravent, comme nous l'avons dit. Ils font de leurs enfants des insociables ou des révoltés, des porteurs de complexes, d'autant plus marqués du sceau familial qu'ils sont constitutionnellement plus atteints. C'est le cas de la mère paranoïaque qui après avoir suscité chez son mari un alcoolisme chronique de compensation prépare pendant vingt ans, et sans le savoir, ses fils à tuer leur père. C'est le cas du père névropathe qui aimera aveuglément sa fille, tandis qu'il déteste et hait son fils qu'il élève à la militaire, l'acculant à des fugues que la mère évite de justesse par des gâteries et de l'argent que le jeune homme ne tarde pas à se faire accorder par du chantage, s'installant ainsi dans un égoïsme monstrueux qui s'extériorisera plus tard contre la personne de sa femme, assassinée parce qu'elle n'aura pas été suffisamment dévouée, suffisamment mère poule, alors qu'elle était d'un dévouement total.

Il faut encore compter parmi les facteurs gravement néfastes les *longues maladies des parents* et surtout les *maladies de l'enfant*. Les longues débilités physiques, les affections réduisant l'enfant au repos et à l'oisiveté pendant des mois ou des années, même dans les meilleures familles, et à fortiori dans les autres, désorganisent le milieu par rapport à l'enfant. La compréhension d'une telle situation ne doit pas se limiter à se demander si ces maladies (un mal de Pott, une anémie, un état pré-tuberculeux, etc.) ont altéré le cerveau ou la pensée : elles ont altéré toute la personnalité qui en reste marquée, plus ou moins gravement, pendant toute la vie.

[109]

**Introduction à la criminologie.  
Volume I**

**Chapitre III**

---

**DÉLINQUANCE  
ET MILIEU CHOISI**

[Retour à la table des matières](#)

*Après avoir passé par l'école, plus ou moins longuement et plus ou moins régulièrement, l'individu s'oriente d'une manière plus personnelle, se sèvre peu à peu du milieu familial et finit par se fixer pour son propre, compte. Il accepte alors un milieu, ou bien il s'y résigne ; ou bien il choisit ; mais, enfuit, il tâtonnera plus ou moins pendant toute sa vie et, toute sa vie, il rêvera de conditions de vie plus adaptées à sa personnalité. Non seulement il restera apte à changer de milieu, chose qu'il ne fera d'ailleurs que dans des circonstances exceptionnelles, mais surtout il deviendra de plus en plus sensible, à mesure qu'il prendra de l'âge et de l'expérience, à déceler, dans ce même milieu, les moindres nuances, les moindres approbations et désapprobations concernant sa vie intime, et à percevoir, tout ce qui justifierait ou aiderait tel comportement qu'il sent esquissé en lui. Selon sa mentalité et les périodes de son existence l'homme perçoit différemment un milieu identique, y remarquant tout ce qui est conforme à sa vision du moment. C'est ce qui explique l'énorme influence de légères modifications du milieu social sur le comportement des individus en géné-*

*ral et en particulier sur ceux qui, moins bien équilibrés ou moins autonomes, dépendent davantage d'autrui.*

*Ce sevrage commence dès les premières années ; mais il n'existe alors que sous formes de processus psychologiques et n'a pas d'existence sociale ; c'est avec le choix du métier et l'orientation vers la profession, plus tard avec le mariage que, socialement, ce sevrage se confirme. On aurait cependant tort de croire que la scission d'avec le milieu parental est nécessairement aussi complète que le mariage ou l'émancipation le laisse croire. Des attaches exagérées ou même morbides [110] peuvent persister et engendrer, dans le nouveau milieu, d'insolubles conflits dont quelques-uns aboutissent à la prison.*

*S'il existe des types humains qui ne parviennent pas à se sevrer du milieu familial, il en est d'autres qui rompent prématurément leurs attaches, qui, peut-être, n'ont même jamais eu d'attaches suffisantes : et s'en vont, sans regarder en arrière. Se trouve-t-il parfois, parmi ces derniers, comme le voudrait Aimée Racine et comme le croient des cœurs généreux, des enfants qui fuient leur milieu familial pour rencontrer un milieu plus honnête ? Peut-être. Les cas doivent être rares, cependant. La fugue familiale constitue la plupart du temps le premier geste de fuite devant l'adaptation, un reste d'émancipation prématurée, la première scène d'un drame qui n'est pas près de finir.*

*Parmi ceux qui n'ont jamais eu d'attaches, il convient de distinguer les insuffisants du point de vue affectif, qui n'ont pas de quoi répondre à l'affection du milieu et ceux qui, suffisamment doués sous ce rapport n'ont pas eu l'occasion de se fixer dans les premières années (dislocation familiale, orphelinats, bienfaisances diverses). Ceux-là ne se fixeront jamais à aucun milieu, mais vivront indéfiniment sans s'y adapter du reste, dans le groupe des dévoyés, inadaptés, parasites, délinquants et déséquilibrés divers qui s'accrochent sournoisement aux flancs de la société. Ceux-ci constitueront la grande partie des récidivistes et on les punira toute leur vie d'être ce qu'ils sont.*

*Pour ceux dont la vie s'écoulera à l'usine, sur les chantiers ou dans les ateliers, le milieu choisi se confond en partie avec le travail ou le métier. Le choix sera généralement conforme aux habitudes et aux suggestions de la famille. La plupart du temps ce choix ne serait criminogène que dans la mesure où il implique une rébellion, une incompréhension, un refus d'adaptation. Signalons cependant que lors-*

*qu'il n'y a pas concordance entre le métier ou le genre de travail choisi et la personnalité du jeune homme, une inadaptation plus ou moins rapide est à craindre. Si on l'a orienté vers un métier pour lequel il est inapte, d'inévitables et graves difficultés surgissant plus ou moins rapidement risquent de le jeter dans l'anarchie. Par contre si un homme est astreint à accomplir une besogne à laquelle il est très supérieur, il s'efforcera de rétablir un certain équilibre et c'est au cours de tels efforts que, laissé à lui-même, il risque de s'égarer dans la délinquance ou en marge de la délinquance. De là l'importance d'une bonne orientation professionnelle.*

*Cette orientation professionnelle compte également pour les carrières dites libérales. Là aussi, l'inaptitude crée des situations difficiles et un [111] grand nombre de ceux qui introduisent une certaine criminalité dans leur existence, même à dose encore légale, appartiennent au groupe des gens qui ne sont pas tout à fait à leur place.*

*Chez l'enfant, en pleine évolution et en pleine formation, on pourra constater fréquemment des tendances à rechercher ou à créer des milieux d'allure criminelle (gangs). C'est pendant l'enfance que l'être humain est le plus fragile et que les fautes d'éducation et les insuffisances personnelles amènent le plus facilement des activités antisociales et l'on comprend l'excellence, l'opportunité et le bien fondé d'une justice dite « paternelle », L'hygiène mentale en s'occupant des troubles de caractère des enfants peut rendre les plus grands services, notamment en éclairant la bonne volonté des éducateurs et des juges.*

*Chez l'adulte un changement brusque de milieu est toujours significatif. Le plus typique est la rupture violente avec fugue vers un milieu spécial, comme, par exemple, la légion étrangère. Dans ce cas le sujet marque surtout la volonté de rompre tous liens avec son milieu antérieur et de s'abandonner à l'aventure.*

*La fugue à l'étranger et l'engagement dans des légions quelconques constituent également des faits assez graves, qui sont en réalité très souvent des équivalents de suicides, mais peuvent aussi traduire une volonté de libération ou une volonté de vivre un destin personnel et selon son goût, sans contrainte. Ce sont là des gestes à retentissement important sur la personnalité, mais ce sont aussi des gestes très apparents, si bien qu'on est tenté de les interpréter comme cause quasi mécanique de la délinquance subséquente. L'observation*



*nous apprend que, chez l'adulte, c'est bien plus souvent sous forme de changements de « climat » que sous forme de déplacement dans le milieu physique, que les modifications les plus significatives ont lieu. Nous l'avons montré particulièrement nettement dans « Amour et Crimes d'Amour ». Le choix d'un camarade, d'une compagne, l'orientation des lectures, l'apparition de certains goûts, toutes choses très peu spectaculaires, peuvent nous renseigner d'une manière très claire sur les transformations profondes ou les oscillations momentanées d'une personnalité.*

*En effet l'homme le plus stable et en apparence le plus anodin porte un drame intérieur. Tous les romans de Pierre Benoit sont basés sur cette vérité élémentaire que ce drame intérieur, évoluant silencieusement peut toujours s'extérioriser dans certaines conditions. Chez un homme honnête ce sera presque exclusivement sous l'influence d'une situation passionnelle, ou dans une atmosphère de foule à l'occasion d'une moindre résistance physique, intoxication ou maladie.*

[112]

*Moins un homme est équilibré, plus il est porteur de complexes et de structures qui le rendent particulièrement sensible aux perturbations survenant dans l'ambiance.*

*D'une manière générale le milieu où vit un homme est toujours en une certaine conformité avec sa personnalité ; il représente un aspect de cette personnalité en tant que s'actualisant dans la société ; il permet un jugement. Ce sont là des choses qui, psychologiquement parlant, vont de soi et qu'il serait bien vain de discuter.*

*Au point de vue criminologique ce qui nous intéresse c'est avant tout l'influence des modifications réelles du milieu, l'influence des modifications fictives du milieu, les signes qui nous avertissent du changement de climat moral d'un individu et enfin l'influence exercée par le fait que, sans le savoir, par le fait d'une maladie mentale débutante, un sujet se modifie par rapport au milieu, créant ainsi des causes profondes de déséquilibre et de conflits.*

## § 1 - LES MODIFICATIONS RÉELLES DU MILIEU

[Retour à la table des matières](#)

Le juge, commodément installé dans son fauteuil et qui généralement n'a jamais connu l'abandon, l'isolement dans une autre région où il faut gagner sa vie parmi l'indifférence, et la misère, ne se demande jamais, devant un coupable, ce que furent les influences, peut-être minimes à un moment donné, qui provoquèrent l'éclosion du délit. La justice humaine est ainsi faite qu'elle ne tolère pas les nuances. Mais pour négligées qu'elles soient par ceux qui auraient à les connaître, ces influences ne laissent pas d'être importantes. Le propre des gens normaux est de s'adapter très facilement aux situations difficiles ; plus un être est taré au contraire et plus difficilement : il peut résister aux facteurs perturbateurs. La fragilité mesure ici l'anormalité.

*La suppression brusque du milieu habituel.* Les insuffisants en seront plus facilement victimes. Mais y seront également sensibles des individus normaux se trouvant momentanément en état de conflit intérieur aigu contre l'ordre établi, la morale reçue, les obligations sociales. L'équilibre d'un [113] homme avec le milieu social et moral étant toujours instable, la suppression brusque de ce milieu qui élimine du même coup toute pression sociale, vient jouer un rôle libérateur pour les tendances habituellement réfrénées ou même habituellement peu conscientes. Un sens moral formé est celui qui continue de fonctionner au milieu de la brousse, dans une région désertique ou dans un milieu où le sujet est le maître absolu ; mais l'homme parvenu à un tel développement est assez rare. Les conditions d'une suppression brusque du milieu habituel sont réalisées lors d'une émigration, d'une transplantation en un autre pays ou en une cité lointaine (jeunes recrues partant faire leur service militaire), départ aux colonies ou plus simplement un voyage un peu long. On connaît une délinquance spéciale aux coloniaux, aux émigrés de seconde zone, à ceux qu'on appelle un peu partout les métèques. On peut y ajouter celles des sujets indigènes simplement transplantés d'un endroit à l'autre, ou qui passent d'un langage dans un autre qu'ils connaissent mal. Il y a la délinquance

des Arabes et des Polonais arrivés en France et en Belgique ; il y a aussi celle des Flamands amenés en Wallonie ou des Wallons attirés en pays flamand ; dans ces cas il y a généralement, en plus passage d'une région agricole dans une région industrielle.

Dans notre pays nous avons pu faire la cruelle expérience des déportations en masses, de représentants des deux sexes, pour l'Allemagne et dans des conditions de promiscuité qu'on a pu croire voulues par les Allemands. On ne possède pas de chiffres sur la délinquance de ces jeunes gens, mais les rapports arrivés aux centres spirituels du pays étaient effrayants : une fois au loin dans des conditions de facilité, le comportement sexuel de ces déportés fut en dessous de tout. Le milieu recréé sur place par des individus qui chez eux étaient convenables, sinon exemplaires, était au niveau de la prostitution pure et simple.

Le phénomène de désagrégation qui survient alors est assez facile à se représenter. Encore faut-il pouvoir l'exprimer. [114] Nous ne résistons pas au plaisir de citer cette page de P. Nizan, décrivant l'état d'âme d'un Français arrivant à Aden.

... Mais quel cadeau fait l'océan quand les jours ont passé, quand on a coupé tant de fuseaux horaires qu'on s'embrouille dans ses calculs, si l'on veut savoir ce que font vos amis à Paris, s'ils dorment ou s'ils mangent ? On peut dire qu'on est hors d'atteinte, matériellement invulnérable. Il ne faut pas chercher midi à quatorze heures ; cela signifie quelque chose de tout à fait simple et important, que les armatures de l'ancien esprit sont perdues ; il faudra en trouver d'autres et la découverte ne va pas de soi.

Les armatures de l'esprit sont en bois, en métal, en protoplasme, en verre, en tissu, des cubes, des sphères, des boîtes, des moteurs, des apparitions, des formes qu'on touche, des airs bruyants. Soudain on cesse de tomber toutes les cinq minutes sur des chevaux, sur des journaux, des automobiles, des joues de femme, des bâtiments corinthiens, des personnages décorés de la croix de guerre, des rayons de bibliothèque, des tickets de métro, de tomber sur sa vie.

On fut aussi un corps ; provisoirement, il vous reste, mais il faut l'empêcher de s'échapper... Impossible d'entendre la voix des machines parlantes de la famille, de saluer des gens avec lesquels on avait un commerce de colère, de méfiance, d'hypocrisie.

... Dans cette mixture de l'Orient et de l'Empire britannique je sentais chaque semaine, chaque soirée, s'accélérer un vertige dont je n'avais pas prévu l'existence surprenante. C'est le vertige même des hommes qui viennent de détruire leurs habitudes et qui n'ont pas tout perdu dans cette victoire à la Pyrrhus. Je m'apercevais que je n'avais pas acquis d'habitudes incurables, j'étais propre. Je me cherchais en vain des obligations, ces habitudes que personne ne comprend, ces dieux imaginaires dont l'ombre s'étend sur tous les cœurs. Par hasard j'étais sans chaînes et sans tribu dans une foule où chaque passant reconnaissait les siens et pouvait échanger des rites contre des rites, des mots de passe et des mots de ralliement.

... Dans cette absence des dieux et des anges, j'étais dépouillé des symboles de la piété et des lois, des catéchismes, des cultes, des mots d'ordre. Les actes ne me paraissaient pas plus moraux que les mouvements des feuilles dans un arbre. Je vivais dans la nature et les hommes en faisaient partie sans transfiguration. Un vautour était un vautour ; une vache était une vache, le triangle maçonnique [115] un triangle, le drapeau du Consulat de France, une étoffe... Enfin je flottais dans une mer de prescriptions, de codes et de machinations religieuses comme un poisson entre deux eaux... <sup>100</sup>.

## **BOULEVERSEMENTS DU MILIEU.**

Le plus brusque des bouleversements est généralement causé par un accident physique ou géophysique : catastrophe, sinistre, séisme. Les rescapés d'un déraillement de chemin de fer, d'un bombardement, d'un tremblement de terre, etc., etc. ont à peine eu le temps de se rendre compte qu'ils sont sauvés, que le pillage commence. Avant que la police ne soit sur les lieux tout ce qui peut être dérobé aux victimes ou enlevé des maisons démolies disparaît avec une rapidité surprenante. L'observation et les condamnations montrent qu'il ne s'agit pas ici de l'un ou l'autre individu isolé, mais que de très nombreuses personnes participent à des rapines, et chez lesquelles on n'eut pas soupçonné l'existence de tendances de cette sorte. C'est vraiment l'instinct d'appropriation qui se déchaîne ainsi aussitôt que les objets semblent avoir perdu leurs liens avec leur propriétaire. Il est impossible de ne pas fai-

---

<sup>100</sup> P. NIZAN dans *Aden-Arabie*, Europe 1930.

re de ces actes de pillage des simples équivalents du vol. Nous avons constaté, parmi les condamnés pour pillage, que le grand nombre avait déjà soit des condamnations antérieures pour vol, soit des habitudes de vol non connues. À côté de l'instinct d'appropriation on voit entrer en fonction l'agressivité sexuelle, qui se manifeste d'autant plus librement que la peur, la terreur, l'imminence de la mort semble susciter chez beaucoup de puissants désirs sexuels. Les instincts de destruction, plaisir de détruire, d'abîmer, d'incendier sont généralement associés à cette délinquance. Tout se passe comme si le mélange d'émotions fortes, de peur, d'énervement, joint à la disparition brusque de toute structure sociale, cette disparition ne fut-elle que transitoire, [116] déchaînaient les réactions instinctives les plus primitives. Il suffit alors qu'un individu commence pour que l'ensemble des autres, loin de réagir pour l'en empêcher, se sente autorisé à commencer à son tour. Bientôt l'action devient collective. Cette fragilité des individus devant cette possibilité de suivre pour une fois leurs instincts essentiels n'a rien de surprenant pour qui a fait quelque peu de psychanalyse : l'équilibre est toujours instable et la moindre surprise laisse apparaître les tendances refoulées.

Il n'y a pas création de tendances momentanées sous l'influence du cataclysme ou de l'émotion, mais libération. Ce qui nous permet d'être très affirmatif c'est ce qu'on peut observer lorsque la désagrégation des structures sociales plutôt que de s'opérer soudainement et d'une manière inattendue se fait plus lentement et d'une manière bien visible. Ici il n'y a plus d'effet de surprise ; aussi il n'y a pas à proprement parler d'explosion de délinquance, mais un développement ultrarapide de toutes les formes de criminalité, et le point d'aboutissement est le même.

En période de troubles sociaux où l'autorité et la police font défaut, la criminalité augmente rapidement. Les grands bouleversements comme les guerres et les révolutions, en même temps qu'elles perturbent le milieu où vit l'individu, lui suggèrent de nombreuses formes de délits ou de crimes et, par ailleurs, suscitent des émotions et des passions bien propres à l'égarer. En même temps d'autres modifications surtout dans l'ordre économique et alimentaire viennent aggraver la situation. Toutes les conditions favorables à la criminalité se réalisent plus ou moins vite.

Cette criminalité reste en rapport avec les passions dominantes du moment, mais elle est cependant générale. Pendant la révolution française, qui reste le prototype du genre, les attentats contre les personnes constituaient la forme fondamentale de la délinquance, mais les vols et les actions diverses, les abus sexuels divers caractérisent également cette période. On en parlait moins ; en effet là où, par la carence [117] des forces gouvernementales un groupe s'empare de la rue, il ne tarde pas à s'instaurer malgré tout une certaine justification, certaines règles de conduite, une certaine orientation des tendances instinctives libérées. Le grand crime était et restait l'hostilité à la révolution et là où cette raison ou ce prétexte ne pouvaient être invoqués, l'action publique ne pouvait se légitimer. De temps à autre, un paroxysme émotif, une poussée de peur ou de rage, souvent les deux à la fois, venaient redonner de la vigueur à l'agressivité générale. On étudiera avec fruit, à ce propos, le bel ouvrage de Cabanès sur la *Névrose Révolutionnaire*, ouvrage qui a l'avantage d'avoir été écrit par un clinicien de première valeur.

Pendant ces périodes de troubles, il faut faire une place spéciale à la peur, laquelle est susceptible de déclencher une agressivité aveugle et sauvage. C'est ce qu'essaient de provoquer les meneurs. On peut étudier l'influence de la peur, presque à l'état pur, au cours des épidémies ; le peuple cherche à donner une forme au fléau et finit assez souvent par identifier, selon lui, ceux qui en sont responsables. C'est la peur également qui suscite les réactions sauvages des soldats s'aventurant en pays ennemi, réactions dont l'armée allemande aussi bien en 1914 qu'à la guerre de 1940 nous a donné de terrifiants exemples.

La criminalité vraie des périodes troubles de l'histoire ne se lit que très mal dans les statistiques, car elle n'est pas considérée comme telle. Elle se fait en général au nom de la justice.

La criminalité lisible sur les statistiques, en suite des bouleversements et des révolutions, représente seulement les conséquences à plus ou moins longue échéance de ces bouleversements sur la mentalité collective : les conséquences, en somme, de la criminalité collective de l'époque.

Si l'on s'en tient à la guerre de 1914-1918 et aux statistiques on constate que la délinquance juvénile augmenta aussitôt, dans tous les pays en guerre, dans des proportions considérables. Cette augmenta-

tion resta en progression en Allemagne jusqu'en 1923 et en Russie jusqu'en 1925. De même la criminalité [118] féminine s'accrut. Quant à celle des adultes, dont un grand nombre étaient au front, c'est surtout après les hostilités qu'on la vit augmenter et le banditisme reparut un peu partout avec une efflorescence nouvelle comme après toutes les grandes guerres d'Europe, comme après la Révolution.

L'état de guerre ou l'état de révolution constituant par eux-mêmes des périodes où il est fait appel aux forces instinctives élémentaires, seules capables d'assurer la défense ou la victoire, il est inévitable que la vie intérieure des individus en soit fortement ébranlée et cela, toujours dans un sens régressif. L'augmentation de criminalité survit donc aux causes qui l'engendrèrent, car il faut un certain temps pour que le redressement individuel ait lieu. Dans certains états modernes, notamment dans l'Allemagne nazie, on a vu le seul parti au pouvoir, composé il est vrai d'un nombre imposant de personnalités criminelles, organiser scientifiquement le crime collectif aux dépens d'un groupe bien déterminé de la collectivité : les non aryens. Le vol, l'expropriation, les vexations, les sévices, les mutilations, stérilisation et castration et finalement l'homicide d'abord individuel puis massif furent légalement instaurés et affectés d'un signe moral. Le succès de ces entreprises montre que dans certaines conditions on peut faire reparaître et cultiver les instincts les plus primitifs de l'homme même évolué. Les conséquences d'une telle corruption sociale ne sont pas près de s'épuiser. Elles ne tendent à rien moins que de remplacer la criminalité individuelle, toujours considérée comme illicite, par une criminalité exactement de même nature, mais collective, et avantageuse pour le groupe et par le fait vertueuse.

Le pillage organisé de l'Europe auquel nous avons assisté pendant des années représente une de ces criminalités organisées, scientifiques, et à laquelle ne manque même pas la sanction de la morale. Ce sont là les phénomènes les plus graves, bien que difficiles à traduire en chiffres.

Dans notre pays la criminalité imputable à l'état de guerre et d'occupation depuis 1940 a été très caractéristique. Elle [119] a commencé d'ailleurs dès 1938 et 1939 avec la mobilisation et les vols à l'armée soit avec, soit sans la complicité des soldats. Ces vols qui ne se trouvent naturellement pas relevés par les statistiques furent extrêmement nombreux et importants, les voleurs se réclamant du principe que vo-

ler l'État n'est pas voler, opinion confirmée très souvent par des personnalités religieuses de second plan. Après cela vinrent les bombardements de 1940 et la fuite d'un grand nombre d'habitants. Le pillage sévit dans des proportions qui n'ont rien de commun avec le nombre de condamnations effectuées, beaucoup de gens n'ayant pas porté plainte, soit qu'il leur semblait que ce fut inutile, soit qu'ils connussent quelques-uns des pillards et ne voulussent pas se brouiller avec leurs amis. Car il serait bien erroné de croire que seule la classe ouvrière a pu fournir un grand contingent de rapineurs. Avec l'hiver 1940-1941 qui fut peut-être le plus pénible quoique les prix des denrées ne fussent pas si élevés qu'ils ne le devinrent dans la suite, furent réalisées les conditions théoriques qui autorisent le vol. D'une part la ration était gravement insuffisante, d'autre part les denrées nécessaires étaient introuvables à des prix correspondant au salaire de l'ouvrier. Tout le monde indistinctement, juges et magistrats compris, se vit dans l'obligation de frauder et d'autre part les vols commencèrent. Ils étaient régulièrement expliqués par le besoin de nourriture et le droit de protéger et de soutenir la famille. A première vue ces raisons paraissent indiscutables et si on n'avait pas connu la réalité on eut été exposé à absoudre des délinquants. En fait, pendant toute la période s'écoulant de 1940 à 1942 la plupart des voleurs étaient des gens peu intéressants, buveurs, dépensiers, paresseux, chômeurs professionnels, qui ne s'étaient jamais soucié des leurs et se servaient d'eux comme excuse.

À partir de 1943, avec l'aggravation des bombardements en Allemagne qui y rend le séjour dangereux et la déportation forcée, sous l'influence des conseils de la B.B.C. qui prescrit de ne pas partir, commencent les vols de timbres de ravitaillement, l'attaque des bureaux de poste et même des [120] banques en vue de se procurer de l'argent qui servira à soutenir et à indemniser les réfractaires. En quelques mois une vague de banditisme déferle sur le pays, car de véritables bandits opèrent sous le couvert du patriotisme et la répression est inhibée du fait que les Allemands fusillent quiconque est trouvé en possession d'une arme ; les Magistrats ne veulent pas livrer des accusés, peut-être méritoires, à la Gestapo. Vers la même époque commence aussi une série désormais ininterrompue d'assassinats politiques, les traîtres et collaborateurs y étant particulièrement visés ; les représailles sont d'ailleurs terribles. Tout cela combiné avec les excès



grandissants du « marché noir », avec l'âpreté aux gains des paysans dont les bénéfices fabuleux semblent justifier les vols commis à leurs dépens, nous donne un moment donné l'impression de vivre dans un pays d'authentiques gangsters.

Ceci cependant ne constitue qu'une criminalité occasionnelle, le pays n'étant pas touché à ce point. Mais il n'en subsistera pas moins, chez beaucoup d'individus et dans une partie de la collectivité une certaine diminution de la résistance morale qui témoignera encore de son existence pendant plusieurs années dans les chiffres officiels.

*Les modifications physiques du milieu* notamment sous forme de modifications météorologiques ont déjà été étudiées. Bornons-nous à signaler le rôle que l'éclairage des villes a joué dans la diminution des attaques contre les personnes. Le banditisme nocturne de la Rome antique a été bien décrit par J. Carcopino dans son livre sur la vie à Rome. L'occultation, pendant la guerre a été, de ce chef, une cause importante de recrudescence des attaques en rue. Par contre Olof Kinberg dans son ouvrage *Basic Problems of Criminology* montre comment l'éclairage des rues et les moyens de locomotion ont exercé une action inhibitrice de première importance sur la criminalité. La rapidité d'information à la police, la rapidité des moyens de recherches utilisés par celle-ci joue un rôle essentiel dans la lutte contre le vol. Par exemple, [121] l'emploi de la T.S.F. en Angleterre a réduit le vol d'autos de 20% en 1933. En 1934, sur 3622 autos volées on en retrouvait 3477 ; perte : 145. En France, la même année, sur 5.667 autos volées on en perd 1575. (*Illustration 29. 2. 36*).

*Les modifications économiques.* Ducpétiaux, Hector Denis ont montré pour notre pays le rôle des facteurs économiques. Les travaux de von Mayr <sup>101</sup> donnent à ces facteurs une nouvelle confirmation statistique. Et, par ailleurs, nous constatons que la courbe des lynchages en Amérique suit celle des prix du coton.

---

<sup>101</sup> Délinquance et Criminalité de l'enfance. La Giustizia pénale, fasc. 2, 1936.

En réalité il semble bien que l'influence des facteurs économiques, pour réelle qu'elle soit, n'est que très indirecte. La misère suscite un état de révolte, de ressentiment, d'insatisfaction qui s'organise en une aspiration vers un ordre meilleur et ne se libère en délinquance que chez les moins bien doués. Les grands moments de misère de l'humanité et notamment du monde du travail ont engendré certes un grand nombre de délits, mais les meilleurs d'entre les hommes ont tiré de ces périodes pénibles des mouvements sociaux constructifs. Si les facteurs économiques jouaient mécaniquement le rôle simpliste qu'on leur suppose parfois, les moments de plus grandes misères auraient engendré une criminalité plus grande et seraient restés socialement stériles. C'est le moment de faire une distinction entre les criminels antérogrades dont l'activité est antisociale parce que leurs vues sont en avance sur l'ordre contemporain et les criminels rétrogrades dont l'activité est purement antisociale ; ceux-ci du reste ne recherchent que des satisfactions personnelles et ont une vie et des intérêts purement égoïstes, à l'inverse des autres qui ont des préoccupations sociales et altruistes.

Résumant l'influence des conditions économiques sur la délinquance des enfants, selon les auteurs américains (1) Paul Vorvaeck, citant notamment Burt et Postuma signale les proportions minimales selon lesquelles la pauvreté interviendrait. [122] Selon Burt l'influence de la pauvreté comme telle se ferait sentir dans 15% des cas seulement et très rarement comme facteur prépondérant : 3% seulement chez les garçons et 0% chez les filles.

Chez l'adulte dans notre expérience personnelle nous n'avons jamais rencontré le cas classique du malheureux père qui dérobe un pain pour le porter à ses enfants affamés et qu'une justice implacable envoie en prison. Cette excuse n'a jamais été invoquée devant nous que par des individus pour qui femmes et enfants étaient bien le moindre de leurs soucis. Mais l'influence des conditions économiques est indirecte. En ne permettant pas une évolution normale des individus et des familles, elles contribuent à maintenir certaines couches de la population dans une situation de vie inférieure, d'où découlent, en même temps qu'une certaine délinquance de la désorganisation, de l'immoralité, du laisser-aller engendrant à leur tour des délits.

D'autre part les difficultés économiques servent de « révélateur » pour les insuffisances cachées d'une personnalité. Dans une crise économique comme celle que nous avons vécue avant la guerre nous

constatons que ce sont les mauvais ouvriers qui sont les premiers touchés, que ce sont les hommes d'affaires et les entrepreneurs sans compétence ou sans valeur qui sont les premiers et essaient de se tirer d'affaire par des délits plus ou moins graves. La délinquance exprime, dans un tel cas, autant l'insuffisance personnelle que l'influence de, la crise elle-même.

Aussi, en dehors de quelques exceptions et qui doivent être rares chez les normaux, les conditions économiques ne sauraient suffire à expliquer totalement un délit, pas plus qu'un voyage au loin ne peut expliquer une défaillance grave, pas plus que l'absence de gendarmerie ne peut expliquer un attentat. Dans ces différents cas, il faut tenir compte toujours de la part qu'a prise à la faute, concomitamment au milieu, la personnalité du criminel. Celle-ci reste en dernière analyse le facteur essentiel à étudier et lorsque le milieu [123] se modifie réellement il faut continuer à tenir compte de la « réaction » du sujet.

L'influence directe des facteurs économiques sur la délinquance nous paraît devoir être recherchée en grande partie dans la psychologie et la mentalité qu'elles développent chez ceux qui en souffrent ou ne s'y adaptent pas. Il naît ainsi une idéologie justificatrice : ceux qui détiennent la richesse sont considérés comme l'ayant indûment et ils peuvent, dès lors, être dépouillés sans remords.

## § II. - LES MODIFICATIONS FICTIVES DU MILIEU

[Retour à la table des matières](#)

Le milieu social ne se modifie que lentement. Mais à certains moments il peut donner à un observateur intéressé l'impression de changer. Ceci provient du fait qu'un milieu quelconque est constitué par des personnes et par des événements, par des jugements et des réactions de ces personnes devant ces événements. Tout cela est mouvant et variable ; les réactions et les jugements des personnes sont loin d'être uniformes et sont loin d'être toujours égaux à eux-mêmes. D'autre part, une collectivité peut subir des remous profonds qui impressionneraient le spectateur, sans être sensiblement modifiée. Ces re-

mous n'affectent qu'une partie du groupe et, dans cette partie, n'engagent souvent que très partiellement les individus.

Ceux qui sont les plus influencés par ces changements sont ceux qui à ce moment là souhaitent voir la société évoluer dans un sens déterminé et qui prennent une ou quelques manifestations pour le signe d'une orientation nouvelle.

Tout sujet adapté à un milieu quelconque n'est qu'en apparence totalement d'accord avec lui. Une certaine résistance existe toujours, plus marquée chez certains (insuffisances, tares ou, au contraire, qualités exceptionnelles) et un désaccord latent peut brusquement apparaître à l'occasion d'un conflit. Il arrivera alors qu'emporté par ses dispositions [124] personnelles ou ses mouvements affectifs le sujet se laissera aller à exagérer le sens et la signification de certaines manifestations de la vie sociale et imaginera illusoirement que le milieu se modifie dans le sens que son inconscient désire. Dans ce cas le sujet se met à penser et à réagir par rapport au milieu non tel qu'il est, ou tel qu'il est resté, mais tel qu'il est arrivé à se le représenter ou à le comprendre.

Ces illusions sont possibles parce qu'un homme qui subit un processus passionnel, comme l'est souvent un processus criminogène, ne juge plus tout à fait objectivement et se soustrait à grande peine à une interprétation subjective des événements.

*Les acquittements intempestifs ou inconsidérés* constituent les événements types qui tendent à faire croire à certains que désormais telle action est permise. La plupart des hommes s'identifient aux personnalités dont l'histoire ou la description correspond plus ou moins à la leur et tendent ainsi à s'appliquer les jugements prononcés à propos de types dans lesquels ils se reconnaissent. La plupart de ces acquittements stupides restent sans importance grave pour ceux qui ne sont pas en état de conflit aigu contre l'ordre établi. Mais ils viennent suggérer à tel criminel encore en puissance que l'action qui le sollicite sera tolérée ou même absoute par la société, et qu'on lui reconnaîtra même le droit d'agir comme il se sent enclin à le faire. Ces acquittements laissent supposer que le code moral est autre qu'il ne le croyait d'abord.

C'est surtout à l'occasion de crimes passionnels que ces questions ont leur importance ; mais elles l'ont aussi dans d'autres domaines. Nous avons rencontré le cas d'un médecin, légèrement paranoïaque, qui pratiquait l'avortement, d'ailleurs avec une bonne technique et une bonne asepsie, convaincu qu'il ne faisait qu'anticiper sur l'avenir et qu'on marchait résolument, à l'exemple de la Russie d'alors, vers l'instauration de l'avortement légal. Il ne fut condamné, la première fois, qu'à un an de prison et avec sursis. D'après le code et ses propres calculs il aurait du subir plusieurs années de prison. Il interpréta cette condamnation légère comme voulant dire ceci : Je dois vous condamner, évidemment, puisque la loi est là, mais je [125] vous condamne à la peine la plus légère ; ceci veut dire que je ne vous désapprouve nullement, en principe. Dès lors il organisa les choses en grand, mit sur pied un projet de loi, inspiré des Soviets, mais amélioré, disait-il et fut très étonné d'être arrêté quelque temps plus tard, vers son 1200<sup>me</sup> avortement. Le milieu n'avait pas changé, la répression était toujours décidée à sévir, mais son idée prévalent l'avait fait interpréter une condamnation vraiment minime comme le signe que les temps avaient changé.

*Les récits des crimes dans les journaux, le cinéma, certains romans et œuvres d'aventures, le théâtre même, en dehors du rôle dissolvant direct qu'ils pourraient avoir et dont nous avons parlé peuvent exercer, même sans être pernicieux en soi d'une manière générale, une action libératrice individuelle en venant suggérer à un homme en proie à un processus criminogène, qu'on réalité un grand nombre d'hommes pensent et agiraient comme lui ou que même l'ensemble des hommes vraiment libres et dignes de ce nom agiraient comme il a le dessein de le faire. Ces lectures et ces spectacles viennent réellement fausser la vision de la réalité en dissimulant le milieu vrai sous des dehors de facilité ou de tolérance. A vrai dire, pour ce qui est de l'appoint du cinéma à la grande criminalité, en notre pays, nous ne la croyons pas importante. Sur 100 cas bien analysés nous en avons trouvé un seul où l'action du film paraissait avoir été prépondérante ; le coupable était d'ailleurs un névropathe. Cette influence est certainement plus élevée en ce qui concerne la délinquance infantile, sans atteindre cependant les proportions que supposent les hommes d'œuvres souvent mieux intentionnés que compétents. Nous croyons que, dans la plupart des*

cas, le cinéma ne fait que donner la forme à un état préexistant <sup>102</sup>. Sa fréquentation exagérée est déjà un signe, un symptôme. On la prend parfois pour *cause*.

[126]

### § III. - LE SUJET SE MODIFIE PAR RAPPORT AU MILIEU

[Retour à la table des matières](#)

Lorsqu'on parle de modification du sujet lui-même par rapport au milieu, il s'agit davantage d'attitudes criminelles, que de facteurs criminels. Cependant on peut étudier ces changements sous cette rubrique parce que les modifications du sujet sont généralement mal conscientes et qu'elles trouvent dans le milieu ambiant, tout en s'ignorant elles-mêmes, des éléments qui viennent les renforcer. Il se crée ainsi des facteurs extérieurs à la volonté consciente du sujet.

Toutes les modifications du sujet par rapport à son milieu ne conduisent pas au crime ; il en est un grand nombre qui améliore l'individu, tout en constituant son expérience de la vie. Quelques-unes préparent la criminalité ou bien annoncent que le sujet s'achemine dans cette direction.

#### LA FAUTE.

Tout sujet, pré-criminel ou non, porteur d'une faute dont il n'a ni l'intention, ni le désir de se corriger tend à la rendre légitime. Il n'y arrive généralement qu'en dévalorisant les lois et les hommes, en se démontrant que l'hypocrisie est universelle et qu'il est encore plus honnête, lui, que ceux qui auraient à le juger. On voit ainsi, sous l'in-

---

<sup>102</sup> Dans son étude, *Le Cinéma public et l'enfance*, paru dans la *Revue Internationale de L'Enfant*, M. Rouvroy parle d'une influence prépondérante dans 31,8% des cas. Ces chiffres nous paraissent difficilement acceptables et l'exposé ne nous a pas convaincu.

fluence d'une faute, un individu change de climat moral et affiche une mentalité par rapport à laquelle son état ne constitue plus une faute. Ce besoin d'une sorte d'honnêteté avec soi-même relève de la tendance à l'unité de l'esprit et se rencontre chez tous les sujets lucides, normaux ou aliénés, avec la même intensité.

Très souvent on attribue au compagnonnage l'une ou l'autre faute ; mais il est plus fréquent de voir le pré-délinquant choisir à un moment donné d'autres compagnons parce que cette société lui offre une atmosphère plus conforme aux dominantes de sa personnalité.

Ceci est d'une importance extrême lorsqu'il s'agit d'apprécier une personnalité criminelle. Il est clair que dans un [127] certain nombre de cas, les influences individuelles jouent un rôle important dans la détermination d'une carrière délinquante. Mais il serait tout à fait erroné de croire qu'il en est ainsi la plupart du temps et surtout qu'il en est ainsi chaque fois que le coupable explique ses déviations par le mauvais milieu ou le mauvais compagnonnage. Quand cette influence existe, il est rare que le sujet en soit conscient ; quand il vous donne lui-même le nom et l'explication prenez la peine de pousser les choses un peu loin et vous ne tarderez pas à constater que c'est parce qu'il ne trouvait plus, dans son milieu habituel, l'ensemble de satisfactions ou d'accords nécessaires à son équilibre intérieur qu'il devint sensible à des personnalités qu'autrement il n'eut pas remarquées. Nous avons mis ce processus particulièrement bien en évidence à propos des criminels passionnels : la victime, en effet, est rarement intéressante ; mais elle est rarement aussi la première femme aimée. La victime éventuelle est généralement une femme choisie après une première expérience de l'amour et qui n'avait pas satisfait vraiment le futur criminel, surtout au point de vue sexuel. Il repère alors une autre femme, qui généralement, vaudra moins que la première et qui sera censée avoir entraîné l'homme dans un milieu dangereux.

### **LE SENTIMENT DE CULPABILITÉ.**

La psychanalyse a mis en évidence chez certains psychotiques l'existence d'un sentiment morbide et d'ailleurs généralement inconscient de culpabilité. Celle-ci serait d'origine sexuelle, remontant à la

première enfance, et aurait une allure nettement incestueuse, ainsi que l'expose la théorie du complexe d'Oedipe. Sous l'influence de ce complexe mal résorbé et refoulé, le sujet se sentirait terriblement coupable, à propos de tout et de rien, deviendrait aboulique, incapable d'action, psychotique, en un mot. Dans un certain nombre de cas, le sujet au lieu de verser dans une simple psychose, verse dans la criminalité. Dans ce cas, le sujet, en posant [128] un acte criminel, se débarrasse de l'étreinte de sa culpabilité d'abord en lui donnant un motif et ensuite en s'attirant des châtiments, châtiments qui viendraient de la sorte répondre à un besoin intérieur. Dans de tels cas la délinquance durerait aussi longtemps que le sujet ne pourra être éclairé sur ses complexes. La plupart des criminels récidivistes, des délinquances stéréotypées rentreraient dans ce groupe.

La psychanalyse permettrait de traiter et d'améliorer de tels délinquants incorrigibles et de soulager la société en même temps qu'elle soustrairait ce coupable malgré lui à son pénible destin.

Ces théories ont été longuement développées par Freud et ses élèves ; on en trouvera un exposé dans Hesnard et Laforgue : *Les processus d'autopunition ; et l'œuvre d'Otto Rank ; et aussi dans La Justice intérieure* de R. Allendy.

Sans prétendre qu'un tel processus soit impossible, nous devons bien reconnaître que nous ne l'avons jamais rencontré chez des vrais criminels. On ne saurait d'ailleurs faire de psychanalyse, même superficielle, que chez des individus ayant un sens moral, ou, tout au moins une certaine habitude de se juger et de s'apprécier. C'est assez rare précisément chez les plus incurables : les récidivistes.

On le voit sans peine, ces explications à propos d'un sentiment obscur de culpabilité qui forcerait en quelque sorte le sujet à rechercher des souffrances à sens punitif, nous conduisent assez directement dans le domaine du masochisme et des perversions sexuelles : nous abordons alors un point de vue différent.



## LE PROCESSUS SUICIDE.

Lors des déceptions, chagrins, ressentiments il se passe fréquemment en l'homme un processus quasi réflexe de désengagement, qui est une volonté de rompre tous les liens qui le rattachent au monde ambiant, à son milieu, ce qui se traduit par une volonté de suicide, ou seulement une partie de ces liens, ce qui donne alors naissance à un équivalent [129] de suicide. Parmi ceux-ci il faut noter le manque d'égards pour soi-même, le manque de précaution envers sa personnalité physique et morale et surtout un certain désintérêt pour l'avenir. C'est ce désintérêt pour l'avenir, fréquent à la fois, chez ceux qui présentent des idées de suicide et chez ceux qui ne présentent que des équivalents qui rend les sujets indifférents aux conséquences de leurs actes, les libère en partie de leur responsabilité vis-à-vis d'eux-mêmes. On rencontre souvent de tels processus à l'origine de certaines fautes et de certains délits ; on le rencontre très fréquemment dans la psychologie du crime passionnel <sup>103</sup>.

## LE LANGAGE.

C'est dans le langage que se manifeste le plus clairement cette évolution de la mentalité d'un homme en instance de criminalité. Il existe un langage criminel bien connu, l'argot criminel, et qui est à la fois un langage secret et un idiome presque fixé. Comme langage secret, il ne nous intéresse pas ici ; il ne faut d'ailleurs pas en surestimer l'importance ; comme idiome d'une caste il révèle, de prime abord, à quel point, ceux qui l'utilisent ont déprécié et ravalé à peu près tout ce qui a une existence stable et qui représente une certaine valeur. Victor Hugo a décrit ce langage et l'abjection qu'il suppose. Ce langage constitue de la sorte un climat pour tous les hors-la-loi, voleurs, bandits organisés, assassins, rapineurs, pickpockets et consorts. Mais il y a plus qu'un élément folklorique dans l'argot : il faut le considérer comme le

---

<sup>103</sup> Cfr. *Amour et Crimes d'Amour*. Vandenplas, Éditeur, Bruxelles 1942. [Livre en préparation dans Les Classiques des sciences sociales. JMT.]

stade ultime d'une déchéance progressive et on peut même voir, dans ce parler, une attitude réelle de la personnalité, ainsi que A. Niceforo l'a récemment démontré. Si, pour des délinquants professionnels, il reste sans influence sur leur évolution, qui est achevée, se contentant de les maintenir dans une atmosphère antisociale, le fait de passer insensiblement d'un langage convenable à un type argotique indique [130] une modification concomitante de la personnalité, indique qu'un drame se passe dans la vie intérieure de tel sujet et qu'il est peut-être encore temps d'intervenir.

L'adoption d'un langage d'allure argotique soit pour désigner un seul personnage, ou un groupe de personnages, ou une institution ou une collectivité indique, qu'à des degrés variables, une certaine déchéance survient dans la personnalité. Le pré-assassin affuble sa victime de noms méprisants, de formules frappantes, qui soulignent son propre, changement d'attitude. L'injure - et l'argot est l'injure portée à la perfection - indique qu'on ne tient plus l'être injurié en estime, mais en même temps indique qu'on a abandonné l'attitude qui fait que normalement on n'injurie pas. Il exprime un laisser-aller manifeste et ceci l'apparente à certaines formes d'équivalents de suicide : notamment la volonté de vivre en dessous de soi-même.

Le sujet ne vit cependant pas seul. Ce langage vers lequel il tend et qui est lié à ses conceptions et à son attitude éthique, il peut normalement l'utiliser, dans une certaine mesure, dans son milieu, milieu familial, milieu social, milieu livresque, milieu des distractions et le voir quelque peu accueilli, par passivité ou politesse. Accueillir le langage c'est accueillir l'attitude dont le langage est l'expression et c'est ainsi que certains criminels peuvent se sentir soutenus et approuvés par leur milieu.

De tout temps le langage a été utilisé pour introduire volontairement dans la mentalité des germes de criminalité. C'est courant quand il s'agit de provoquer une agressivité envers un adversaire dont les torts ne sont pas assez évidents. Jean Giraudoux nous exprime finement cet état d'âme dans *La Guerre de Troie n'aura pas lieu*. De nos jours, avec le nazisme, ces méthodes sont devenues scientifiques.

Le problème est en somme celui-ci : aucun être humain, sainement évolué, n'est capable de faire gratuitement un acte qui soit notablement en dessous de lui-même. Il ne peut s'y acheminer que par degré,

en ramenant peu à peu le niveau de sa personnalité au niveau de l'acte qu'il commet. Cela ne [131] peut se faire qu'inconsciemment : c'est par l'intermédiaire du langage que l'évolution s'amorce.

## LE CÉSARISME.

Laccassagne a donné le nom de Césarite à l'ensemble des modifications psychiques qui apparaissent chez l'homme exerçant une puissance sans bornes. Ce ne sont pas les faits qui manquent ni les sujets d'étude. La biographie des Césars et des tyrans divers qui illustrent nos cours d'histoire a du reste été étudiée par de nombreux médecins <sup>104</sup>. Si nous en parlons ici c'est parce que des phénomènes de Césarite peuvent se passer à une échelle réduite et développer chez certains sujets leur criminalité latente. Contrairement à ce que pensait Laccassagne il faut certaines dispositions préalables d'allure névropathique pour subir intégralement cette intoxication par le pouvoir. Nous savons à quel point l'autorité sans contrôle égare des coloniaux, certains chefs d'entreprises, certains hommes d'œuvres : il se produit en eux des modifications telles qu'ils ne distinguent plus, à un moment donné, le bien du mal, le juste et l'injuste, et ils peuvent se conduire monstrueusement, sans bien s'en rendre compte. Une évolution analogue survient chez le chef de bande, gangster ou autre.

Nous avons eu l'occasion de suivre de plus près des phénomènes d'intoxication de ce genre chez un grand nombre d'individus tarés que l'occupation allemande prit à son service pour exécuter ses desseins dans notre pays. D'abord un peu surpris de l'aubaine qui leur tombait du ciel la plupart de ces personnages dont la criminalité jusqu'alors était purement virtuelle se mirent à agir à leur guise et à la fin de l'occupation avaient purement acquis la mentalité du [132] fuhrer qui ne se trompe jamais, qui peut tout, et dont la volonté seule justifie tous les actes. Le même phénomène se produisit en petit chez quelques personnages du maquis, lesquels nantis du jour au lendemain d'un

---

<sup>104</sup> SUETONE, Histoire des douze césars. - JACOBY, Étude sur la sélection dans ses rapports avec l'hérédité chez l'homme. - Dr. CULLERE, Psychopathologie dans l'histoire. Traité International de psychologie pathologique. Vol. III, Alcan 1910.

pouvoir qui les étourdissait opéraient des rafles, perpétraient des coups, moitié désintéressés, moitié rémunérateurs avec une parfaite conscience de poser des actes licites sinon méritoires. Sitôt les Allemands partis un grand nombre de déséquilibrés vinrent se joindre à eux, goûtant semble-t-il une joie toute particulière à pouvoir exercer quelque autorité. Ce sur quoi nous insistons ce n'est pas sur ce changement de comportement enregistré après un certain temps de pouvoir sans limites, c'est sur le fait que sous cette influence il se passe dans le psychisme de ces sujets une adaptation telle qu'ils sont devenus incapables de voir qu'ils agissent mal et ont, au contraire, la certitude d'agir correctement, et pour le mieux, même s'ils sont seuls de leur avis. Il y a une obnubilation de leur esprit qui les rend en quelque sorte irresponsable et incapable de jugement moral. Ils deviennent monstrueux, à diverses échelles, mais ne le savent pas. Les Allemands utilisèrent scientifiquement ces aberrations.

### **LA FOULE.**

Sous l'influence des phénomènes appartenant à la vie collective la criminalité latente des sujets peut éclater brusquement et influencer le psychisme au point de légitimer les actes les plus répréhensibles et les plus criminels.

### **L'INFLUENCE DES TOXIQUES.**

Le toxique modifie profondément même à petites doses (surtout à petites doses, peut-être) le sentiment intérieur du sujet par rapport au milieu, il faut tenir compte de l'intoxication aiguë ou chronique. Chez certaines personnes, même très légèrement intoxiquées par l'alcool et nullement en état d'ébriété, l'aspect du monde change : ils tendent à voir de l'hostilité partout et à réagir beaucoup plus rapidement par des réactions de défense ou d'agression. D'autre [133] part, bien des craintes disparaissent, ceci nous amène à noter le problème que constitue l'invasion lente, dans un esprit, de troubles mentaux.

## **LES TROUBLES MENTAUX ENCORE PEU PERCEPTIBLES**

Cette question est d'une très grande importance au point de vue criminel. Nous rangeons sous la rubrique des modifications du sujet par rapport au milieu un certain nombre de maladies mentales à évolution lente qui viennent changer, progressivement, pour un individu donné, sa vision et sa compréhension du milieu. Pendant ce temps, l'entourage qui n'a nullement conscience de ce qui se passe, ne modifie pas son comportement et provoque, de la sorte, des réactions imprévisibles. Dans ce groupe il faut compter l'épilepsie qui, chez certains malades, provoque, soit avant ou après les crises, soit à la place des crises, comme équivalent épileptique, de véritables états subdélirants au cours desquels le malade, qui ne paraît pas avoir changé, voit et comprend toute chose d'une manière non conforme à la réalité.

C'est surtout au début d'un délire d'interprétation ou de persécution, au début d'une démence précoce d'allure torpide que l'influence pathologique peut compter. A mesure que sa maladie se développe, le sujet, projetant sans le savoir, dans le monde extérieur, ce qui se passe en lui, voit :

- 1) une hostilité ou une incompréhension grandissante à son égard ;
- 2) un abaissement du niveau moral et affectif d'autrui.

Sur 23 malades mentaux colloqués aux prisons de Louvain en 1928 il y en avait trois qui étaient des aliénés non reconnus au moment du crime et 7 cas pour lesquels le criminel se trouvait, au moment des faits, dans un état morbide qui ne se déclara nettement que plusieurs années plus tard. Il faut en effet savoir que les troubles du caractère, et les troubles du comportement précèdent régulièrement l'apparition des

troubles mentaux proprement dits, dans presque tous les cas à évolution lente <sup>105</sup>.

---

<sup>105</sup> D'HOLLANDER et DE GREEFF, Les crimes, actes d'affranchissement du moi, prodromes d'états schizophréniques. Journal de neurologie et de psychiatrie. Bruxelles, juillet 1929.

[134]

**Introduction à la criminologie.  
Volume I**

**Chapitre IV**

---

**LA PERSONNALITÉ  
ANATOMO-PHYSIOLOGIQUE  
COMPARÉE DU CRIMINEL.**

*Le criminel et le dégénéré ne sont ni physiquement ni psychologiquement des types biologiques ; c'est pourquoi le criminel ne peut avoir un pavillon d'oreille qui lui soit propre. E. KRETSCHMER.*

[Retour à la table des matières](#)

*Peu de chercheurs croient aujourd'hui que le criminel représente un type biologique déterminé et qu'on puisse s'attendre à lui trouver, du point de vue anatomique et physiologique, des caractéristiques propres.*

*Mais la question n'en reste pas moins d'une importance extrême. En effet, l'anatomie, la morphologie et la physiologie d'un individu donnée, de même que son psychisme le classe dans l'échelle des êtres. Plus un être se rapproche du type moyen parfait, plus il laisse supposer qu'il est sain, dirigé par des forces normales, plus il laisse supposer que les difficultés qu'il rencontre dans l'existence sont du domaine courant.*

*Au contraire, plus un individu s'éloigne, du point de vue physique vers les altérations graves du type et la dégénérescence, et du point de vue psychique vers les anomalies, plus il laisse supposer qu'il est la proie de forces anarchiques ou mal équilibrées et que ses difficultés d'adaptation dépassent celles des individus moyens. En fait, ceci n'est pas du tout une hypothèse et nous savons que cette façon de voir représente bien la réalité.*

[135]

*Peut-être fallait-il passer par la période lombrosienne pour en arriver là et tout en refusant de plus en plus à la criminologie le droit de faire du criminel un être à part dans la société, les recherches métriques et anthropologiques ont parfaitement établi que le crime se retrouve avant tout chez ceux qui présentent des tares diverses, dont la caractéristique générale est de rendre leur adaptation à la vie plus difficile.*

## § 1- L'ANATOMIE COMPARÉE DU CRIMINEL.

[Retour à la table des matières](#)

Des matériaux énormes ont été recueillis par Lombroso et ses élèves concernant l'anatomie du criminel. Il manque, la plupart du temps, à ces matériaux la qualité d'être comparés. Un exemple typique : Lombroso avait fait de la fossette vermienne (excavation dans l'os occipital correspondant à la partie du cervelet appelé vermis, partie très développée chez certains animaux inférieurs) une caractéristique « criminelle ». Il la trouvait dans 14% des cas environ. Or, des recherches faites par Ferri sur des hommes n'ayant aucun casier judiciaire, donne 15% de cas environ où cette fossette existe <sup>106</sup>. Il en est ainsi d'un grand nombre de signes dits de dégénérescence et autres. Nous allons voir, du reste, que l'anatomie et la physiologie sont, en criminologie, d'une utilité réelle mais imprécise. Leurs conclusions sont d'ordre général et ne permettent pas d'application stricte à un cas particu-

---

<sup>106</sup> Cité par FRANCOIS, in Anthropologie criminelle.



lier. Seules les recherches d'ordre psychique permettent d'aborder plus directement le cas particulier.

**LA TAILLE.** - Les conclusions du Dr Vervaeck <sup>107</sup> sont celles-ci :

« La taille moyenne des délinquants dépasse celle des normaux ; les tailles extrêmes très grandes ou très petites sont plus nombreuses chez les délinquants ».

[136]

L'exactitude de ces conclusions ne paraît pas douteuse. Mais leur signification n'est pas nécessairement en faveur de l'existence d'un type biologique criminel.

Nous savons notamment que dans une population d'asile où vivent de simples aliénés, des débiles et des dégénérés de toute espèce, les variations de la taille sont les plus importantes chez les débiles, imbeciles et dégénérés divers. Nous verrons le grand nombre de débiles et d'inférieurs que l'on trouve chez les délinquants et cette fréquence des variations extrêmes de leur taille vient donc prendre une signification très précise dans l'étude comparée, des criminels. Elle les rapproche nettement du groupe des insuffisants mentaux, insuffisance dont nous pouvons faire chez eux, par ailleurs, la constatation directe <sup>108</sup>. Nous ne donnerons pas ici de diagrammes, mais les conclusions du Dr A. Marie :

« On trouve le minimum (0,90) et le maximum (1,98) des tailles chez ceux qui sont atteints congénitalement. Le nanisme et le gigantisme sont d'ailleurs fréquemment liés à des arrêts de développement du cerveau ».

---

<sup>107</sup> Résumées dans son *Syllabus du cours d'Anthropologie*, Vromant Bruxelles.

<sup>108</sup> Dr. A. MARIE, *Essai d'Anthropologie psychiatrique*, *Traité Interne de Psychologie*, vol. 1, Paris, 1910.

Les anomalies des moyennes de la taille chez les criminels ont donc un sens biologique général, et les ramènent aux grands groupes des tarés.

**LE POIDS.** - On peut comprendre la question du poids des criminels, comme celle de la taille.

Les poids extrêmes sont fréquents chez les criminels. Mais généralement les variations importantes de poids sont en rapport avec les dysfonctions glandulaires ; et le poids joue ici le rôle d'un symptôme, dont la signification doit être relevée avec soin.

**LA GRANDE ENVERGURE.** - Elle représente la distance qui sépare les extrémités des deux membres supérieurs étendus [137] en croix. Cette distance est normalement égale ou légèrement supérieure à la taille. Lombroso en avait fait un stigmate de criminalité (caractère simiesque). D'une large étude de Vervaeck sur cette question il résulte que la prédominance grave de la grande envergure sur la taille (plus de 10 cm.) est une particularité à signification dégénérative fréquente chez les anormaux psychiques ou les déséquilibrés.

Sur 826 condamné, Vervaeck a trouvé :

7,65 % envergure inférieure à la taille ;

3,65 % égale ;

88,74% supérieure à la taille. Parmi ceux-ci :

25% dépassent la taille de 9 à 10 centimètres.

Ferri, cité par Vervaeck, fait une remarque importante. Parmi les voleurs ordinaires on trouve 24% d'envergures dépassant la taille de 7 à 8 cm, tandis que les proportions tombent à 11% pour les escrocs et

les pickpockets. Or, nous savons que les pickpockets et les escrocs sont généralement de bonnes intelligences moyennes.

Le développement et les proportions des membres, il ne faut pas le perdre de vue, sont en relation avec les fonctions endocriniennes et peuvent servir à étudier l'équilibre glandulaire des individus. Il est probable que bientôt la grande envergure rentrera dans l'étude endocrinologique des sujets.

**LA CONSTITUTION ANTHROPOMÉTRIQUE.** - On sait que normalement le poids se rapproche des décimales de la taille, c'est-à-dire que le poids d'un sujet représente approximativement le nombre de centimètres dont le sujet dépasse le mètre. Il y a à tenir compte de l'âge, du tempérament, du sexe et même de la taille : généralement plus la taille augmente plus le poids a tendance à le dépasser. Cette façon d'apprécier la constitution d'un sujet est par trop sommaire et n'est guère utilisée en pratique. On utilise généralement, ou bien l'indice de « Robusticité » de Pignet ou bien celui de Vervaeck.

[138]

L'indice de Pignet s'obtient en soustrayant du chiffre de la taille la somme des chiffres représentant le poids et le périmètre thoracique. Ce qui s'écrit : Indice Pignet =  $T - (P + Pr)$ .

On obtient comme réponse un chiffre variant surtout entre 10 et 35.

Quand le chiffre obtenu est :

Inférieur à 10	la constitution est	très forte.
Entre 11 et 15		forte
Entre 16 et 20		bonne.
Entre 21 et 25		moyenne.
Entre 26 et 30		faible.
Entre 31 et 35		très faible.
Supérieur à 35		mauvaise.

L'indice de robusticité de Vervaeck est <sup>109</sup> :

$$Ind. = \frac{(poids + Périmètre thoracique)}{Taille}$$

Calculée selon ce dernier indice une constitution mauvaise correspond ici à 80. À mesure que ce chiffre diminue la constitution est meilleure.

Les résultats de ces diverses méthodes nous montrent que parmi les délinquants le nombre de constitutions défec-tueuses l'emporte sur le chiffre trouvé chez les normaux.

Voici quelques résultats donnés par Vervaeck :

Pour 1000	Détenus de 19 à 22 ans	Ensemble de la levée 1918	Exemp- tés	Constitution
	420	281	555	faibles ou mauvaises
	226	234	171	moyennes
	354	485	274	bonnes

[139]

Il ne s'agit pas ici d'une simple question d'anatomie évidemment. De tels résultats sont l'effet de causes complexes et parfois mal connues. Leur signification générale n'en est pas moins nette.

**LES ANOMALIES DU SQUELETTE - LE CRANE.** - Les anomalies du crâne sont les plus importantes. Mais celles qui sont d'une utilisation directe n'existent qu'en nombre restreint.

<sup>109</sup> L. VFRVAECK, La détermination de la Robusticité constitutionnelle, Louvain, Ceuterick, 1921.

Comme orientation générale retenons que l'on peut envisager le crâne sous le rapport de forme générale et sous le rapport des anomalies qu'il présente relativement au type moyen.

*Sa forme générale.* - Elle nous est livrée notamment par *l'indice céphalique*, c'est-à-dire le rapport entre le diamètre transverse et le diamètre antéro-postérieur. Ce rapport qu'on appelle indice céphalique varie de moins de 0,70 à 0,85 et au delà. On appelle dolichocéphales ceux dont l'indice est situé entre 0,70 et 0,77 ; mésaticéphales ceux qui varient de 0,77 à 0,80 et brachycéphales ceux qui dépassent 0,80, Lombroso avait fait grand état des « index céphaliques » rencontrés chez ses criminels.

En pratique, ces mensurations ne présentent qu'un intérêt de statistique. Elles ne peuvent rien nous apprendre à propos d'un cas déterminé. D'après Kappers, une haute céphalisation s'accompagne d'une tendance à la brachycéphalie chez les mammifères <sup>110</sup> mais l'interprétation d'un cas déterminé par l'indice céphalique apparaît aujourd'hui comme impossible.

Il faut noter ici les déformations données par des traitements particuliers du crâne dans l'enfance, même involontairement. Par exemple, le fait de laisser reposer l'enfant sur [140] un oreiller trop dur peut amener un certain degré de brachycéphalie <sup>111</sup>. Les cas extrêmes sont les plus inquiétants.

Les anomalies de volume du crâne microcéphale ou hydrocéphale (crâne immense), os frontaux bombés sont connues de tous. Par contre, les variations légères de volumes sont d'une interprétation impossible dans un cas déterminé.

<sup>110</sup> KAPPERS, *Proceedings de l'Académie des Sciences*, Amsterdam, vol. XXX, N° 1. 1928, in *Coefficient de céphalisation*.

<sup>111</sup> IMBELLONI, *Les déformations artificielles du crâne*, Antropos, t. 25, 1930, p. 80 : 3 types de déformations amenant une brachycéphalie :  
 1) Une planchette frontale et une occipitale ;  
 2) Occipital reposant sur une surface dure (enfant au berceau) ;  
 3) Jeu de bandelettes.

La capacité crânienne compatible avec une vie mentale vraiment normale et éventuellement supérieure varie dans les différentes races de 1100 à 2200 centimètres cubes (d'après Deniker).

La capacité moyenne en France, d'après Manouvrier, est de 1,560. Pour un groupe de 61 décapités il a trouvé une moyenne de 1,573. Héger et Dallemagne cités par Francotte <sup>112</sup> avaient donné en 1881, leurs résultats :

Assassins bruxellois	1,538
Bruxellois non assassins	1,490
Assassins liégeois	1,487
Assassins gantois	1,553

La circonférence moyenne du crâne est chez les Européens de 525 millimètres et de 498 chez les Européennes. Les chiffres trouvés chez des individus suspects n'ont de signification que s'ils s'écartent énormément de ces moyennes.

En réalité index, circonférence, volume, angles divers représentent plutôt des méthodes d'anthropologie générale pour l'étude des races. Elles ne permettent aucune conclusion individuelle à l'intérieur d'un groupe <sup>113</sup>.

On tient parfois compte aussi des rapports entre la demi-circonférence [141] antérieure et la demi-postérieure. La signification des résultats est très discutée.

La question des os wormiens est rentrée dans l'anthropologie générale.

Pratiquement, à l'heure actuelle on ne fait état que des altérations manifestes.

---

<sup>112</sup> FRANCOTTE, *loc. cit.*

<sup>113</sup> Signalons ici que d'après WOOD Jones, la capacité de moins de 1000 centimètres cubes ne serait pas rare en Australie où 7% des femmes auraient moins de 1.000 centimètres cubes (Man. février 1932).

**LES ANOMALIES DU CRANE PAR RAPPORT AU TYPE MOYEN.** - Elles nous intéressent davantage. Leur signification est plus directement morbide.

Tout crâne est normalement asymétrique ; nous n'attribuons guère d'importance dégénérative aux asymétries qui ne se révèlent qu'à la mensuration précise et qui n'apparaissent pas ou guère aux regards de l'observateur. Par contre, les asymétries visibles, sans instruments, ont un sens plus clair et péjoratif.

Lorsqu'on regarde le sujet de face on peut parfois constater que les arcades sourcilières sont différentes (hauteur et longueur différente ; que les orbites sont sur des plans différents ; que les oreilles s'implantent l'une plus haut que l'autre, l'une plus avant que l'autre. Ce sont là des asymétries sérieuses et à prendre en considération

Si l'on fait baisser la tête à un tel sujet et qu'on regarde de la sorte la coupe du crâne qu'il nous offre alors, vu d'en haut, on constate que l'axe antéro-postérieur est tout à fait oblique, et que les différentes parties qui devraient se correspondre à droite et à gauche sont très déplacées. Toute la coupe du crâne est déformée, on dit : crâne oblique ovaire, ou mieux plagiocéphalie.

Dans d'autres cas on constate que le sommet du crâne est tout à fait plat (platycéphalie) Ceci n'a d'importance pour le psychiatre que si c'est bien marqué.

Parfois, le crâne est disposé « en toit » ou en carène de bateau (scaphocéphalie)

Parfois, il est au contraire, déprimé en son milieu. Enfin, on note encore parfois l'oxycéphalie ou acrocéphalie, dans le cas où le crâne est extrêmement développé dans le sens [142] vertical et aux dépens de ses dimensions horizontales. La signification dégénérative de cette anomalie est assez nette.

De temps à autre on rencontre un front en forme de coin ou de pointe, le crâne affectant une forme triangulaire : trigonocéphale. Parfois on remarque un type « Néanderthalien »

La déformation du crâne en forme de fesse est le propre de la syphilis héréditaire et s'appelle : naticéphalie.

Si l'on regarde le sujet de profil les mêmes anomalies se remarquent sous un autre aspect. On peut particulièrement noter alors la microcéphalie (crâne petit, fuyant en arrière, face souvent très développée). De profil, l'hydrocéphalie donne au crâne l'aspect d'une boule énorme resserrée à la base.

**LA FACE** - La face est l'objet en anthropologie générale de mensurations spéciales. Ce qui nous intéresse cliniquement ne nécessite pas un grand appareillage. L'asymétrie des orbites, la déviation du nez, les anomalies des lèvres (épaisseur, forme, altérations de la forme, bec de lièvre), se constate directement. L'asymétrie générale de la face est fréquente chez les aliénés et chez les dégénérés.

On remarquera si la face est allongée ou ronde, harmonique ou non. La dysharmonie est la plupart du temps difficile à définir ; parfois elle tient à des anomalies d'origine endocrinienne, de signification médicale. On parle de dysplasie.

On examine le volume de la face par rapport au crâne, le développement des apophyses zygomatiques, des mâchoires inférieures ou supérieures, les arcades sourcilières.

Chez les microcéphales la face est souvent trop développée par rapport au crâne. C'est l'inverse chez les hydrocéphales.

De profil, on aura l'attention attirée sur la question du prognathisme. Le prognathisme est l'allongement ou la proéminence des mâchoires. Il est double et complet lorsque les deux mâchoires, ainsi que les dents, se portent en avant et que par conséquent le menton recule <sup>114</sup>. Il est simple et [143] partiel selon qu'il est maxillaire ou alvéolo-dentaires ; qu'il porte sur les deux ou sur une seule mâchoire. Il a assez souvent, lorsqu'il est marqué, une signification dégénérative.

En anthropologie générale on parle aussi de prognathisme facial : on désigne par là le rapport entre le développement du maxillaire supérieur et celui de la base du crâne. Il se mesure exactement en calculant l'angle facial de Broca. En pratique, on s'en tient à la notion bana-

---

<sup>114</sup> Le Dr. VAN DONINCK in *Stigmates de dégénérescence chez les anormaux débiles* a très bien montré que ces tares augmentent en importance et en quantité à mesure que le niveau psychique est plus bas. (*Revue de Droit pénal et de Criminologie*, 1928, p. 826).



le de prognathisme, laissant la question du prognathisme facial et de l'angle facial aux anthropologues proprement dits.

**L'OREILLE.** - L'oreille a été l'objet de recherches particulières et cependant les résultats ont été décevants. Les opinions des auteurs varient dans de très grandes proportions et on est seulement autorisé à interpréter péjorativement l'anatomie de l'oreille lorsque les anomalies sont nettement marquées et même alors on pourra rarement être catégorique si d'autres signes n'existent pas dans d'autres domaines.

Dans toute la question des signes de dégénérescence, il faut se fier avant tout à la multiplicité des signes. La multiplicité des signes et leur répartition en différents endroits exclut la possibilité d'une malformation accidentelle ou fortuite.

La situation des oreilles fait que normalement elles n'attirent pas l'attention. Mais souvent leurs dimensions sont exagérées. La distance du pavillon au crâne augmente parfois et il devient quasi perpendiculaire au crâne : oreilles en anses. Les différentes dépressions ou saillies sont parfois diminuées ou exagérées.

Fréquemment il y a à noter des asymétries de dimension, de forme, d'implantation, de direction.

Il existe en plus de cela un grand nombre d'anomalies morphologiques dans les détails, dont la signification est, du reste, des plus vague. Notamment la forme de l'hélix, de l'anthélix, les rapports des différentes parties entre elles ont donné lieu à de patientes études : mais leur interprétation est encore à faire.

[144]

Une anomalie devenue classique, bien que de signification douteuse, est le tubercule de Darwin, qui consiste en une petite saillie développée sur le bord libre de l'hélix à la partie postéro-postérieure. Schalbe, cité par Gilbert Ballet, y voit non un signe d'atavisme, mais une disposition normale qu'on retrouve inévitablement chez l'embryon humain de 3 à 7 mois. Il existe normalement chez 33% des hommes.

Le tragus et l'antitragus ne saillent normalement pas à l'extérieur. Parmi les anomalies nombreuses qui peuvent s'y présenter, notons l'éversion marquée. Le lobule est particulièrement riche en variations

morphologiques. Normalement il est indépendant et soudé seulement à la partie supérieure de son bord antérieur. Parfois ce bord adhère aux téguments dans toute sa longueur ; il est parfois uni aux tissus par un repli : lobule palmé. Parfois il peut manquer ou être anormalement charnu ; parfois il peut présenter sa face externe en avant, etc...

Les bases scientifiques manquent encore pour permettre une interprétation définitive des anomalies de l'oreille. Poussées à un certain degré, ces anomalies ont néanmoins un sens dégénératif réel.

En dehors de toutes anomalies de détails, on distingue quelques types d'oreilles dites dégénératives.

La dénomination : oreille de Blainville, s'applique, aux oreilles asymétriques par irrégularité de chaque partie correspondante. Souvent l'anomalie est à gauche.

L'oreille de Morel résulte du défaut de formation de l'hélix, de l'anthélix, de la fossette scaphoïde, de la crura furcata.

L'oreille de Darwin est caractérisée par une pointe au bord libre de l'hélix et par le tubercule décrit plus haut.

L'oreille de Wildermuth, résulte d'une proéminence et d'une saillie exagérée de l'anthélix laissant l'hélix en arrière et au-dessous. On y observe plusieurs degrés.

L'oreille de Stahl, type 1, 2 et 3, résulte de différentes anomalies prenant comme centre de description la crura furcata.

L'othématome est une anomalie acquise (épanchement de [145] sang cicatrisé) laissant une boursoufflure sur le pavillon. (Se rencontre surtout chez les batailleurs.)

**LES YEUX.** - Nous laissons de côté les affections d'ordre purement médical. Nous ne passerons pas en revue toutes les anomalies possibles, signes de profonde dégénérescence qu'on ne trouve que chez les idiots ou les imbéciles profonds ou les grands tarés, pour nous en tenir aux constatations les plus fréquentes.

Asymétrie de position et de grandeur. Écartement ou rapprochement des yeux. La distance moyenne normale entre les deux pupilles est de 65 mm.

Une importance particulière doit être accordée au strabisme dont il faut rechercher l'origine. Le strabisme consécutif à des convulsions signifie généralement : réactions méningo-encéphaliques, lesquelles laissent des traces notamment dans le caractère et l'affectivité sous forme de troubles et perversions incorrigibles et incompréhensibles, si on ne les étudie à la lumière des troubles d'origine méningitique et post-encéphalique.

L'œil mongol <sup>115</sup>, est petit, légèrement oblique, avec la paupière supérieure non pas unique mais doublée d'un repli, repli qui, arrivé au bord interne de l'œil vient recouvrir la commissure des paupières et la brider.

Il s'agirait de la persistance d'une disposition foetale. Chez les Européens on nomme ce repli : épicanthus.

On peut rencontrer parfois une injection très grande de la conjonctive (normale chez les races nègres) et des traces de la pupille clignotante des oiseaux (repli membraneux recouvrant la caroncule comme chez les mammifères supérieurs).

Les altérations du globe de l'œil et de la cornée sont généralement du domaine médical.

[146]

De nombreuses anomalies de l'iris, de la rétine, de l'œil ont la signification générale du « bec de lièvre » et résultent de la non-évolution normale des bourgeons embryonnaires. Leur étude nous entraînerait trop loin.

Nous pouvons néanmoins noter les : anomalies de coloration de l'iris (l'une bleue, l'autre brune) ; les anomalies de pigmentation, la division congénitale de l'iris (coloboma) ; l'absence de pigment (albinisme).

---

<sup>115</sup> L'œil contribue à donner l'expression au visage et certains expressions humaines que nous attribuons à des dispositions intérieures de l'âme sont en rapport avec un simple détail de la conformation de l'œil. Voir à ce sujet Aichel *OTTO*, *Epicanthus, repli mongol, repli nègre, repli hottentot, repli indien* (Zeit. für Morph. und Anthrop., XXXI, 123-166).

**LE NEZ** - Le nez présente des caractéristiques propres selon les races. On ne peut généralement pas en déduire grand chose au point de vue dégénératif <sup>116</sup>.

**LA BOUCHE.** - Les lèvres peuvent attirer l'attention du médecin par des raisons d'ordre strictement médical ou neurologique qui ne nous intéressent pas ici. On remarquera l'épaisseur et la forme des lèvres, encore faut-il se défier de « l'impression » qu'on peut ressentir et qui peut desservir le sujet.

On s'arrêtera surtout aux grosses anomalies telles que le bec de lièvre ; celui-ci peut être superficiel ou profond.

L'examen de la bouche se complète par celui des dents, de la voûte du palais, de la langue.

La voûte du palais peut être « ogivale », c'est-à-dire affecter la forme d'une ogive gothique ce qui est fréquemment en rapport avec des troubles de la croissance et notamment avec une prolifération anormale des tissus adénoïdiens.

Parfois on remarque une excroissance osseuse sur la ligne médiane de la voûte palatine et qui serait dégénérative, on l'appelle - torus palatinus ou exostose médiopalatine de Chassaignac.

Les dents présentent des anomalies dans la période d'éruption ; des anomalies de forme ; des anomalies de volume (par exemple, deux dents homologues peuvent être anormalement petites (nanisme) ou anormalement grandes (gigantisme) ; [147] anomalies de structure (érosion) les dents sont érodées dans certaines directions verticales ou horizontales : tuberculose, rachitisme, syphilis, hypocalcification peuvent donner des dents très typiques à ce sujet.

Les dents dites : de Hutchinson, sont des dents érodées dans le sens vertical et horizontal (souvent de volume anormal) et se rencontrent dans la syphilis héritée, conjointement avec de la sclérose à l'oreille moyenne (surdité) et de la kéralite chronique (cécité) d'où le mot « triade Hutchinson », ; des anomalies de nombre y compris l'absence ; des anomalies de siège (implantées hors de la ligne normale, par-

---

<sup>116</sup> BROCA, Recherches sur l'indice nasal, Revue d'anthropologie, 1872.

fois dans la voûte palatine même) ; des anomalies de disposition (rapelant celles des lémurien ou des singes) ; des anomalies d'usure.

Les dents sont sensibles aux troubles de l'évolution et l'interprétation des données qu'elles fournissent doit être prudente. La signification de leurs anomalies est fréquemment dégénérative, mais non toujours et d'autre part l'interprétation de ces données est particulièrement sujette à des erreurs d'appréciations du point de vue de la personnalité morale du sujet.

**TRONCS, MEMBRES.** - Les affections et malformations du tronc et des membres <sup>117</sup> sont très nombreuses.

[148]

Du côté du tronc le spina-bifida, le goitre, l'asymétrie thoracique, la déviation de la colonne vertébrale et simplement l'étroitesse et la gracilité anormale du tronc. Nous laissons de côté ici tout l'aspect trop médical de la question.

Les anomalies des membres sont, comme les grandes anomalies du thorax, du domaine de la psychiatrie et de la médecine.

Extrayons cependant du fatras de ces innombrables anomalies :

L'atrophie d'un membre, d'une moitié du corps, d'une partie des membres, ou simplement leur développement insuffisant. Ceci est

---

<sup>117</sup> La lumière se fait peu à peu pour ce qui concerne les variations normales des membres.

KUCHNE K. dans une étude *Die Vererbung der Variationen des menschlichen Wirbelsäule in Zeits. für Morph. und Anthropol.*, t. 30, 1931 (221 pages, 185 figures, 17 tableaux), étudie non plus la morphologie statique, mais les tendances qui se manifestent d'une génération à l'autre.

Sur 10.000 cas étudiés il retient 23 familles, de 2 à 25 sujets, 121 cas. Il constate qu'on peut concevoir une tendance caudale (récessive) et une tendance craniale (dominante).

**TENDANCE CRANIALE.** - Les vertèbres-cervicales s'allongent. Une côte cervicale apparaît à la septième vertèbre, tandis que la 12e vertèbre dorsale perd sa côte ; la cinquième lombaire est prise par le sacrum, tandis que la 5e sacrée est prise par le coccyx.

**TENDANCE CRANIALE.** - La Ire dorsale voit sa côte se réduire ; la Ire vertèbre sacrée devient libre, tandis que la Ire vertèbre coccygienne fait partie du sacrum.

souvent en rapport avec des lésions encéphaliques d'avant la naissance ou du très jeune âge, et constitue la signature d'une altération de l'une ou l'autre partie du cerveau. De telles altérations laissent régulièrement des traces profondes dans la personnalité intellectuelle et le plus souvent dans la personnalité affective et morale du sujet.

En dehors de ces cas on recherchera l'asymétrie de développement des divers segments des membres, leur déviation, la forme effilée ou ramassée des doigts, leur longueur respective, la ligne palmaire unique, l'inopposabilité du pouce, la forme large et aplatie du pied, l'existence d'un orteil au doigt supplémentaire (polydactylie) ou l'absence d'un ou plusieurs doigts (syndactylie).

**LES ORGANES GÉNITAUX.** - Les anomalies qui intéressent la criminologie sont celles qui témoignent d'une insuffisance de développement des organes génitaux ou de l'existence de l'hermaphrodisisme. La gynécomastie est aussi à retenir.

Les insuffisances des glandes ou organes génitaux sont fréquentes chez les pervers, mais il serait erroné de croire, d'autre part, que l'hyperménisme serait lié au volume apparent des organes. Par ailleurs, pour apprécier la normalité des organes il faut savoir que dans les représentations sculpturales les dimensions des organes génitaux sont généralement réduites, par souci d'esthétique.

L'hermaphrodisisme vrai est rare ; il existe, par contre, un féminisme ou un masculinisme partiels, en rapport avec [149] des dysfonctions glandulaires, et qui paraissent jusque un certain point, pouvoir expliquer certaines anomalies de l'instinct sexuel. Anomalies les plus courantes : *phimosis- hypospadias - cryptorchidie*).

**LA PEAU, LES CHEVEUX ET LE SYSTÈME PILEUX.** - Ceux-ci par leur excès ou leur absence, leur implantation anormale, peuvent révéler certaines tendances dégénératives. Certains troubles endocriniens se révèlent chez la femme par un développement exagéré du système pileux (visage, jambes).

Notons également l'existence des nodules et neuro-fibromatose sur le visage et parfois sur le tronc, nodules qui paraissent n'avoir à pre-

mière vue aucune signification, mais qui sont associés à des lésions spécifiques du système nerveux.

Au point de vue physiologique on accordera de l'importance à la précocité ou au retard de l'apparition de la barbe et des poils, à la pilosité exagérée, à la disposition des poils pubiens (type féminin ou masculin).

## § 2 - PHYSIOLOGIE ET MORPHOLOGIE COMPARÉE DU CRIMINEL.

[Retour à la table des matières](#)

Pas plus qu'il n'existe de tares dégénératives propres au criminel, il ne saurait exister de physiologie et de morphologie qui lui soient propres. Mais certains troubles physiologiques, certains faits morphologiques n'ont pas moins leur importance en tant que venant constituer le climat, le fonds particulier où se déroulent l'action et l'élaboration criminelle, et même en tant que venant ajouter des éléments nouveaux et spécifiques à une situation en soi banale et moyenne. En dehors de toute criminologie chacun sait que les réactions du type communément appelé sanguin sont autres, dans une même situation, que celles de flegmatique ou lymphatique ; de même un individu dont le système glandulaire ne fonctionne pas normalement ou présente même des dysfonctions ne voit pas le monde et ne participe pas à la vie ambiante de la même manière qu'un sujet dont le système glandulaire est plus équilibré ou plus harmonieux.

[150]

Mais de même qu'il est impossible d'expliquer un crime par les tares dégénératives qu'on peut observer, il paraît impossible ou même simpliste d'expliquer un délit par telle ou telle caractéristique physiologique ou morphologique. En général les interprétations de la personnalité morale humaine exclusivement en fonction de l'une ou l'autre réalité physio-morphologique, interprétation dont on rencontre ça et là quelques spécimens ne méritent guère de considération. Tel fait existe, telle corrélation existe, il faut savoir se borner à en tenir rigoureusement compte sans se laisser emprisonner par de trop faciles ex-



plications. Si Lombroso expliquait tout par les tares dégénératives et l'atavisme, aujourd'hui on n'est que trop tenté de tout interpréter par l'endocrinologie et de succomber à la littérature des lieux communs physiologiques.

**ÉVOLUTION PHYSIOLOGIQUE.** - Chez tout sujet les grandes périodes physiologiques entraînent des perturbations sociales, notamment la puberté. Ceci se marque surtout dans la délinquance juvénile. Mais l'interprétation de la plupart de ces cas n'est pas simple, parce que très souvent le fait que la puberté, période difficile, amène des troubles, ne s'explique pas par la puberté elle-même, mais par ceci que la puberté révèle par l'importance des troubles qu'elle amène un fond latent d'insuffisance. Si bien même que certains névropathes font à la puberté une légère poussée psychopathique, de diagnostic difficile, et que le médecin devra rechercher soigneusement dans la suite.

On peut comparer à la puberté, la ménopause chez la femme, les troubles menstruels, les périodes de grossesse. Ces périodes doivent normalement se passer silencieusement, le sujet normal étant à même de compenser les petits écarts de sa nature. Mais chez des sujets déjà handicapés, s'il survient un trouble surnuméraire, règles, grossesse, ménopause, les extériorisations et inadaptations sociales apparaissent instantanément.

Parmi les grands troubles de l'évolution physiologique d'un [151] sujet, le retard ou le ralentissement de l'évolution pubertaire ou l'inachèvement de la puberté acquièrent une place importante. C'est un problème, de savoir comment cela se traduit dans la personnalité du sujet et éventuellement contribue à l'acheminement vers la criminalité. Ce n'est d'ailleurs pas le retard d'évolution qui est ici directement en cause, mais en même temps que lui, intervient l'ensemble des facteurs fondamentaux dont ce retard n'est lui-même qu'un symptôme.

Ce retard se traduit cliniquement par la persistance d'un habitus physique infantile, notamment dans l'évolution des traits, de la forme du corps, du visage, de l'apparition des poils, de la barbe notamment et des poils sexuels, dans l'évolution des organes sexuels.

Une puberté totale précoce est plus rare et porte généralement des signes nettement pathologiques.



En réalité l'évolution physiologique est un résultat complexe où interviennent à la fois séparément et en symbiose les différentes glandes endocrines, connues et inconnues, des organes internes à évolution à peine devinée à l'heure actuelle, le système nerveux et neuro-végétatif, etc. De temps à autre l'un ou l'autre système glandulaire ou neuro-végétatif prend plus ou moins nettement le dessus et crée un type assez particulier. La classification de l'Italien Pende est basée sur ces particularités ; dans la réalité, on rencontre les cas les plus bizarres, presque toujours différents.

Pour l'étude de l'évolution du système nerveux, on doit faire appel à l'anamnèse. Il est utile de savoir si le sujet a marché à l'âge normal, s'il a parlé à l'âge, normal, s'il a pu dominer ses réflexes sphinctériens à temps ; l'énurésie nocturne tardive (10, 12, 14 ans) est un signe facile à retrouver et d'une certaine importance. Les tests d'Osseretski peuvent servir à mettre en évidence ces déficiences neuro-musculaires.

### **TROUBLES PHYSIOLOGIQUES PROPREMENT DITS --**

On a étudié chez le criminel le fonctionnement du système nerveux. Les résultats auxquels on est parvenu ne sont pas nets. On constate que l'examen systématique du système nerveux [152] et des organes des sens révèle plus d'anomalies que chez les sujets sains, mais il faut bien avouer que les recherches comparatives manquent.

Le Dr Galet qui a étudié très longuement ces questions arrive à des résultats selon lui, assez nets : il y aurait plus d'asymétrie de réflexes chez les délinquants et plus de cas où les réflexes sont absents <sup>118</sup>.

Mais il faut bien avouer qu'il n'a pas comparé ses sujets à des sujets non criminels de même milieu, de même niveau intellectuel, de même degré de dégénérescence. Il est à craindre que les anomalies constatées n'atteignent en fait que les vagues tendances dégénératives plus ou moins latentes et n'ayant que des rapports très indirects avec le crime : le fait n'en a pas moins une réelle importance. On constate assez régulièrement une diminution de la sensibilité à la douleur ; de la sensibilité des muqueuses en général ; des troubles de l'audition, de la vue. Par exemple le nombre, des daltonismes qui est en moyenne, de 4% dans une population quelconque est plus élevé chez les délin-

---

<sup>118</sup> Dr. GALET, Le système nerveux chez les délinquants, Bruxelles 1921.

quants. Ici aussi les comparaisons au milieu vraiment identique, font défaut.

Lombroso avait établi que les cas de gaucherie et d'ambidextrie seraient plus fréquents chez les criminels, qui seraient en cela semblables aux sauvages, aux enfants et aux hommes préhistoriques.

Il y avait, selon lui 29% d'ambidextres chez les escrocs et les faussaires ; 10% chez les délinquants occasionnels et 19 % chez les criminels-nés. Elle est de 20% chez les épileptiques.

De même, en moyenne, le champ visuel des criminels serait rétréci par rapport à celui de la moyenne des non-criminels. La même remarque est à faire à propos du manque de comparaison au milieu vraiment similaire.

Il faut faire rentrer une partie de l'influence criminogène des maladies générales dans la physiologie. La tuberculose [153] a par exemple un effet réel sur l'affectivité et la vie passionnelle des individus ; en même temps elle rend le sujet plus fatigable, plus irritable, plus enclin aux toxiques. Sans être des tuberculeux avérés, certains sujets pré-tuberculeux peuvent être profondément influencés par le virus sans que le public profane puisse même y songer. Certaines paresse ont leur source dans une telle situation. Il en est de même d'autres maladies débilitantes, intoxicantes, comme le diabète, le goitre, etc...

Des affections comme la maladie de Basedow, sans produire de véritables troubles mentaux, modifient du tout au tout les conditions d'équilibre des sujets nerveux et par là influencent gravement la personnalité morale tout entière.

Personne ne songera à affirmer qu'une tuberculose ou qu'un Basedow produit un crime. Mais on retrouvera souvent l'importance d'une telle affection dans l'évolution d'un cas déterminé.

Les traumatismes crâniens, les affections vénériennes, les intoxications professionnelles, et les toxicomanies, les maladies de la vieillesse et la sénilité doivent être en partie étudiées en fonction de la physiologie générale des sujets.

La conclusion est que l'on constate quasi régulièrement que l'infériorité physiologique, constitutionnelle ou acquise est une condition de la délinquance.

Il nous semble que ce n'est pas à propos de la morphologie mais bien de la physiologie que nous devons signaler la classification de Pende en hypo et hyperthyroïdiens ; hypo et hyperpituitaires ; hypo et hypersurrénaux ; hypo et hypergénitaux, en hypo et hypervégétatifs. En effet si la fonction est lésée au point de donner un ensemble qu'on peut caractériser par le terme hypo et hyper nous ne nous trouvons plus devant une classification d'hommes moyens mais d'individus physiologiquement déséquilibrés, physiologiquement malades. Selon nous ce n'est que devant un trouble physiologique réel et indiscutable qu'on peut parler de « hypo » et « hyper ». Peut-on chercher pour ces types « hypo et hyper » des correspondances psychiques ? À notre [154] avis, il est à craindre que les descriptions de « personnalités psychiques » correspondant aux types glandulaires de Pende soient sujettes à bien des révisions. Sans discuter la valeur de la base physiologique des classifications de Pende, nous croyons qu'on ne peut passer directement au psychisme comme il l'a tenté.

Qu'on se souvienne de la classification des hommes en sympathicotoniques et en vagotoniques et des exagérations qui suivirent au point que des auteurs définissaient le vaguo-tonisme par des signes que d'autres attribuaient au sympathico-tonisme et du très modeste résidu solide qui nous est resté de ces questions et l'on comprendra qu'il faut faire une différence entre les théories de Pende, excellentes méthodes de recherches biologiques et physiologiques, et les applications ou extensions intempestives ou prématurées qu'on pourrait en faire dans le domaine criminel. Les types psychologiques correspondant à la classification de Pende nous paraissent trop fragiles et insuffisamment reliés aux bases établies de la psychologie <sup>119</sup>. Nous ne saurions trop conseiller à ceux qui veulent faire de la criminologie sans avoir passé au préalable par une formation médicale, d'étudier ces questions, avant tout, dans un traité de physiologie. Hippocrate

---

<sup>119</sup> N. PENDE, *Endocrinologia e psicologia*. - *Il sistema endocrinosimpatico nell'analisi moderna della personalita umana*. - Extraits Di quaterni di Psichiatria, 1921, Volume III, Gênes. - N. PENDE, *La biotipologia umana*, Palerme 1924, Cooperativa editrice « Prometeo ». LAIGNEL-LAVASTINE, *Pathologie du sympathique*, Alcan 1924. - N. PENDE, *Application de l'endocrinologie aux Études criminelles*, *Seucla positiva*, XXXII, 145-155, 1923. - G. ROBIN, *La paresse de l'enfant*. - L. VERVAECK, *Tuberculose et délinquance*, *Revue belge de tuberculose*, juin 1925.

classait, comme ses contemporains, les hommes selon le tempérament froid, chaud, humide et sec ; personne ne songe plus à cela aujourd'hui. Mais lorsqu'il écrivit : « Les Eunuques ne deviennent ni goutteux ni chauves » il posait un problème physiologique et ce problème a conservé tout son sens. Le criminologue doit s'en tenir au problème physiologique plutôt qu'aux classifications passagères.

[155]

**LE TEMPÉRAMENT.** - Le tempérament physique résulte essentiellement de l'apport héréditaire. Il n'en est pas moins conditionné, dans son apparition, par l'évolution physiologique du sujet et apparaît ainsi comme la forme d'équilibre qu'a prise chez lui l'ensemble des forces de croissance.

En regard de la physiologie contemporaine la vieille classification en sanguins, nerveux, lymphatiques et bilieux, n'a plus beaucoup de sens. On l'utilise néanmoins encore ; mais selon nous, on ne saurait tirer aucune conclusion ferme de ces recherches. A titre documentaire voici comment se répartissent par 1000 individus les délinquants belges (chiffres du Dr Vervaeck) :

Sanguins	181
Sanguins nerveux	147
Nerveux	299
Lymphatiques nerveux	157
Lymphatiques	197
Bilieux et bilieux nerveux	60
Mixtes non nerveux	9

**MORPHOLOGIE.** - Pas plus que la question des tempéraments, la morphologie ne se ramène facilement à la physiologie qui doit rester notre guide en ces matières. Le classement des individus en catégories notamment l'ancienne division en types respiratoires, musculaires, digestifs et cérébraux, outre qu'elle est beaucoup plus malaisée à opérer qu'on ne l'imagine à lire les descriptions des auteurs, ne peut rien apporter de précis concernant la physiologie et la psychologie des individus, on peut continuer à en faire mention à titre documentaire,

on ne saurait plus en tirer quoi que ce soit d'utile. Pour la moderniser Mac-Auliffe a dû finir par la compliquer démesurément <sup>120</sup>.

[156]

En somme la morphologie du délinquant ne nous intéresse que pour autant qu'elle puisse nous aider à pénétrer le déterminisme de la psychologie. Et il faut bien avouer que les descriptions psychologiques que présente Mac-Auliffe de ces quatre types fondamentaux et de leurs divisions sont par trop sommaires.

C'est le reproche que l'on doit faire également aux classifications de Pende qui par ailleurs se comprennent mieux au point de vue physiologique.

Pende a trois catégories fondamentales : le normosplanchnique ou normotype (type régulier, fondamental), chez qui les fonctions de défense et d'emmagasinement s'équilibrent ; le mégalosplanchnique et brévitype à lignes et membres courts, se constituant très facilement des réserves et le microsplanchnique « t longiligne à lignes et corps longs, consommant facilement ses ressources. Le brévitype serait hypervégétatif et le longiligne serait hypovégétatif. La classification de Pende correspond vaguement à celle de Sigaud et de Kretschmer. La physiologie est trop peu avancée encore pour qu'il nous soit permis de suivre actuellement cette classification italienne.

---

<sup>120</sup> MAC-AULIFFE, *Les tempéraments*, N.R.F. 1926. - Son œuvre est surtout dominée par deux tendances : la vie des espèces d'une part et d'autre part la chimie colloïdale.

La première tendance nous a donné : 1° la série des types Eugéniques : très évolués ; type cérébral ; digestif ; musculaire et respiratoire francs. (Repris à Sigaud). 2° La série des types primitifs dits essentiels, tels certains sauvages non évolués, qui s'oppose à la série. 3° Des types primitifs régressifs.

La seconde tendance nous fait ajouter à ceux-ci : 4° Les types humains à morphologie irrégulière ; a) le type plat : 1) plat uniforme ; 2) plat ondulé ; 3) plat bossué. b) Le type rond : 1) rond uniforme ; 2) rond ondulé ; 3) rond cubique.

Le rôle que jouent dans la différenciation de ces types, la tension superficielle, la cholestérine, la teneur en eau, etc... est peut-être décisif comme le voudrait Mac-Auliffe, mais vraiment la biologie actuelle est-elle de taille à aborder un tel problème ?

Le grand mérite de la classification de Pende est néanmoins d'avoir mis au premier plan de la morphologie le problème endocrinien. La faute n'en est à personne si les données de l'endocrinologie ne sont pas suffisamment stables encore. Et Pende devint raciste en même temps que Mussolini.

Le lecteur non suffisamment informé prendrait facilement [157] pour des vérités biologiques les théories morphologistes. Il fera bien de se souvenir que cette morphologie ne constitue jusqu'ici, qu'un chapitre secondaire, se développant en marge du mouvement scientifique réel et destiné par définition à n'être que d'une vérité éphémère. C'est une façon de voir par laquelle, au moyen des données scientifiques du moment, on essaie de rendre compte de cet aphorisme que l'on trouve inné chez tous les hommes et chez tous les peuples et qu'Hippocrate a formulé comme suit : « Chacun réagit selon son tempérament propre ». Ainsi la morphologie au sens où nous pouvons nous en servir en criminologie représente une manière très simple de vulgarisation. Elle ne saurait prétendre à la création scientifique ni même à l'autonomie.

**KIRETSCHMER.** - Du point de vue immédiatement pratique, la classification de Kretschmer est celle qui peut rendre le plus de services au criminologue. Elle tient compte suffisamment des données physiologiques essentielles et notamment de l'endocrinologie, et d'autre part, dans le domaine psychopathologique s'en tient à la psychiatrie classique et a la division des troubles de l'esprit en deux catégories fondamentales que nous avons déjà rencontrées : la folie maniaque dépressive, ou groupe cyclothymique et la schizophrénie ou groupe schizothyme.

Kretschmer distingue au point de vue physique : le type athlétique, caractérisé par la stature solide, harmonieuse et le développement de sa musculature.

Presque aussi grand mais plus étroit que le type athlétique, vient le type leptosome (long et fluet) et l'aboutissant extrême de celui-ci est le type asthénique (mince, fluet, malingre). Augmenté en largeur, apparaît le type pycnique plus petit, à lignes horizontales développées et on peut l'appeler aussi type digestif.

Le type dysplastique, si fréquent parmi les criminels, vient réunir tous ceux chez qui l'on constate des influences dysglandulaires (glandes génitales, hypophyse, surrénales, thyroïdienne, etc...) et contient notamment les infantiles et les eunuchoides. C'est le groupe qui rejoint la physiologie.

[158]

Enfin les types mixtes, assez nombreux, réunissant des caractères des groupes opposés. Kretschmer apparente nettement le groupe leptosome et asthénique, et même le groupe athlétique à la schizothymie, tandis que le groupe pycnique correspondrait à la cyclothymie.

Cette correspondance entre ces groupes physiques et le psychisme de certains individus est surtout marquée lorsqu'on approche des tempéraments pathologiques. Si nous attribuons beaucoup d'importance à la classification de Kretschmer c'est parce que nous savons qu'elle peut nous servir utilement en criminologie en temps que moyen adjuvant, pour arriver au psychisme d'un individu.

La description physique complète des types Kretschmériens ne peut être envisagée ici ; nous donnerons cependant quelques détails.

DESCRIPTION SOMMAIRE DES TYPES DE KRETSCHMER <sup>121</sup>.

	AS- THÉNI- QUE	ATHLÉTI- QUE	LEPTOSO- ME	PYCNIQUE
Taille		168,4	170,0	167,8
Poids		50,5	62,9	68,0
Largeur épaules		35,5	39,1	36,9
Tour de poitrine		84,1	91,7	94,5
Tour du ventre		74,1	79,6	88,8
Tour de hanches		84,7	91,5	92,0
Tour avant-bras		23,5	26,2	25,5
Volume main		19,7	21,7	20,7
Tour du mollet		30,0	33,1	33,2
Longueur jambe		89,4	90,9	87,4

ASPECT GÉNÉRAL	Malingre. Fluet. Vieillot, peau sèche ; pas de graisse. Paraît sans résistance. Pas harmo- nieux.	Assez grand ; pas développé en largeur. Généralement peu doué en force physi- que, Assez harmo- nieux.	Taille de 1,80 fréquent ; fort relief de la musculature ; Type physi- que beau ; fort ; idéal. Parfois ten- dance à l'acroméga- lie ; à l'eunu- choïdie au féminisme (épaule, bas- sin) ossature solide.	Développe- ment des ca- vités ; crâne ; poumons ; abdomen. Dépôt fré- quent de graisse. Membres et mains assez grêles. Peau lisse

<sup>121</sup> Nous ne pouvons pas songer à résumer ici le livre de E. Kretschmer, *Constitution et caractère (Körperbau und Charakter)*. Trad. franç., Payot, Paris, qui doit se trouver dans toute bibliothèque.



[159]

	ASTHÉNI- QUE	ATHLÉTI- QUE	LEPTOSO- ME	PYCNIQUE
VISAGE ET CRANE  « La formule endocrinienne est concentrée dans la struc- ture de la face ».		Crâne petit, front fuyant. Peau sèche. Allongement du nez et rac- courcissement du maxillaire inférieur, d'où profil angulai- re. Face allon- gée, polie et maigre. Visage allon- gé, et ovale.	Crâne étroit et allongé. Volume moyen. Parfois tête en forme de tour. Peau dure. Profil peu intéressant. Courbure du profil faible, ossature gros- sière, nez camus. Face ovale allon- gée. Parfois en pentagone. Visage assez haut. Menton assez haut. Mâchoires normales.	Crâne rond, large, pas très haut. Volumineux. Peau délicate. Dépôt gris- seux. Profil harmo- nieux de cour- bure faible. Face souvent pentagonale ou en bou- clier. Visage moyennement haut et très large.

Nous croyons avec Saller qu'il n'existe qu'un type vrai, le type athlétique, et que les autres types ne sont que des altérations de ce type moyen et représentatif de la race, mais l'intérêt pratique des types de Kretschmer n'en est pas moins réel. (*Konstitution und Rasse beim Menschen*, Berlin 1929.)

Mac-Auliffe, cité par Vervaeck, a signalé la fréquence du type musculaire (athlétique) parmi les délinquants. Des recherches nombreuses ont été faites en Allemagne. Une des études les plus récentes, celles de Riedl, donne sur 800 délinquants, à Munich comme pourcentage :

	Sur 300 escrocs	300 voleurs	200 attentats contre les personnes	800 récidivistes
Leptos	41	35	16	32
Athl.	12	24	34	24
Pycniques	16	14	3,5	12
Leptos-Athl.	11	12	20	13
Athl.-Leptos.	12	10	15	12
Leptos.-Pyen.	6	3	2	3,9

(*Monats für Krim. Psychologie*, 1932, p. 473-84).

Ceci a une grande importance parce que, comme nous le verrons plus loin, il existe au point de vue psychopathologique, [160] une correspondance générale entre le mode-type de réaction d'un individu et sa morphologie générale.

En résumé un examen physique comporte à la fois la recherche des anomalies ou signes de dégénérescence, des signes morphologiques ou endocrinologiques utilisables, la recherche des maladies antérieures et évidemment des maladies sexuelles, de tout ce qui, en un mot, peut laisser douter d'un bon équilibre physiologique du sujet. Il *faut* *se garder de croire qu'on puisse négliger un détail, et se garder de penser qu'un détail explique un délit*. Les données recueillies devront servir à la compréhension générale du délinquant lorsque l'examen sera terminé.

En fait l'étude, des anomalies morphologiques, des signes dits de dégénérescence, des perturbations physiologiques nous renseignent sur la qualité de la souche d'où provient le sujet et sur son état de santé personnel. Les anomalies morphologiques marquées indiquent généralement un psychisme inférieur. Les anomalies physiologiques influencent l'allure et la qualité, parfois en bien, d'ailleurs, Voltaire ne dut jamais se raser. Le masque mortuaire de Beethoven révèle un type plutôt infantile.

**LES MALADIES.** - Toutes les maladies infectieuses facilitent les processus criminogènes. Mairet l'a mis en évidence pour la jalousie. Elles provoquent de l'irritabilité, des réactions légèrement exagérées qui jouent, imperceptiblement, un grand rôle dans les décisions. La tuberculose a été particulièrement étudiée. Parmi les maladies chroniques non infectieuses citons : l'hypertension ; les troubles du cœur (hyperémotivité, angoisse) ; l'état de fatigue et d'épuisement (irritabilité, colère) ; l'épuisement par excès sexuels (irritabilité, colère sourde, agressivité et misanthropie réflexes) etc. Ce ne sont pas des facteurs mentalement pathologiques ; ils peuvent être déterminants cependant. Enfin on ne peut oublier l'aspect endocrinologique d'un sujet, étude qui doit être basée sur des connaissances médicales.

## Planche 1

[Retour à la table des matières](#)



**Aspect Morphologique** : 1. Une page, de Lombroso : types dégénératifs francs ; 2 et 3. Signes nets de dégénérescence chez deux délinquants belges banaux ; 4 et 5. Problèmes plus actuels : relations biologiques entre la forme du corps et la psychologie de l'individu ; 4. Homosexuel de type féminin, repris à Wulfen ; 5. Voleur, escroc de type pycnique et hypomaniaque.

## Planche 2

[Retour à la table des matières](#)



1 et 2. Débile mental : l'émotion triste fait apparaître clairement l'infantilisme psychique ; 3 et 4. Mimique d'un déséquilibré : « Je serais honteux de dire que j'ai fait la guerre si je n'avais tué que vingt Allemands ».

[161]

**Introduction à la criminologie.  
Volume I**

**Chapitre V**

---

**LA PERSONNALITÉ COMPARÉE  
DU DÉLINQUANT**

[Retour à la table des matières](#)

*La plus grande erreur qu'on pourrait commettre serait d'imaginer que les données sociologiques et anthropologiques banales constituent vraiment une science criminologique qui se suffirait à elle-même. Trop souvent on se borne lors d'une observation de délinquant à formuler en termes socio-anthropologiques des remarques psychologiques courantes. Tout compte fait, aucun progrès réel n'est réalisé et ne le sera aussi longtemps que la personnalité psychique du criminel ne bénéficiera pas des progrès de la psychopathologie contemporaine. Il ne faut pas confondre la psychopathologie avec les rudiments et résidus psychiatriques de la médecine mentale d'asile. Et de même qu'il est impossible d'utiliser directement les données de l'anthropologie criminelle, ainsi il est impossible de faire de la psychopathologie du criminel un simple chapitre de la psychiatrie d'asile. Nous n'osons pas dire que de tels errements n'aient jamais été commis.*

*Il faut au contraire voir très clairement que notre connaissance du criminel n'est encore que très sommaire, même si nous utilisons avec succès les formules en usage. Cette vision du caractère vraiment in-*



*suffisant de notre connaissance actuelle nous ne pouvons l'acquérir que par une formation psychopathologique sérieuse ; celle-ci nous éviterait d'être trop vite satisfaits ou trop vite convaincus et nous mettrait clairement devant les yeux les lacunes de notre science.*

*Aussi il ne faut pas qu'un observateur débutant s'imagine pouvoir éliminer d'un cas déterminé toute question de pathologie parce qu'il ne trouve pas de grands troubles « asilaires » chez son sujet ; de même il ne faut pas qu'il s'imagine avoir expliqué quelque chose parce qu'il [162] a pu dire : « c'est un hystérique, c'est un hystéro-épileptique, c'est un paranoïaque » ou autres choses semblables. Une science qui ne consiste qu'à mettre des étiquettes reste toujours sujette à caution et n'est jamais que d'une utilité médiocre. Or, il existe une psychopathologie ; il existe une science psychologique déjà relativement avancée ; mais l'une et l'autre jusqu'ici paraissent avoir été totalement négligées dans les études criminologiques. Si, de temps à autre, on leur fait une place il s'agit alors de psychologie livresque et à expression mathématique, facilement compréhensible et d'apparence solide puisqu'elle contient des chiffres, mais que nous sommes forcés peu à peu de rejeter comme manifestement insuffisante. Ou bien encore il s'agit de vulgarisations psychanalytiques ou autres, conceptions qu'on applique facilement aux cas que l'on rencontre.*

*La psychanalyse pour tous explique trop aisément tous les crimes et met à la portée de trop de gens non formés une compréhension satisfaisante de ces crimes pour qu'elle soit réellement porteuse de progrès. La vie scientifique de la criminologie ne commencera que lorsqu'on s'apercevra de la pauvreté des acquisitions faites jusqu'aujourd'hui. Non pas qu'il faille rejeter ce qui est acquis : il faut compléter ; et pour ce faire il faut d'abord voir ce qui manque. La plupart des observations criminologiques ressemblent un peu trop à ces interprétations de maladies mentales où l'on attribue les symptômes au surmenage, aux difficultés sociales, à la pauvreté, à une émotion, à un chagrin, à une désillusion. Cela satisfait les personnes non versées en ces matières, mais ne répond pas à la réalité. En criminologie on en est encore à ce stade-là : on possède de vagues explications socio-anthropologiques et Dieu sait si l'on s'en sert. Mais un grand nombre de personnes s'occupant de ces questions, et dont la culture psychopathologique est nulle, n'envisagent même pas la possibilité de compléter leur compréhension des choses.*

*Nous croyons que la criminologie est essentiellement tributaire de la psychopathologie, et que le problème criminologique est étroitement lié à celui de la psychopathologie.*

*Nous savons que nous rencontrons ici de nombreuses objections. La première et la plus simpliste est celle qui prétend que rien ne remplace l'expérience et qu'un homme qui a passé sa vie avec des détenus en a acquis une connaissance infiniment plus parfaite que celle que peut lui procurer une formation scientifique. C'est là le raisonnement type du primaire. Personne ne songera à nier la valeur de l'expérience de toute une vie. Et, en toute chose, l'expérience compte beaucoup. Mais [163] dire que l'expérience remplace une formation scientifique revient à dire que tout homme peut refaire seul au cours de sa seule existence tous les progrès qui ont été faits avant lui dans le monde ; et refuser une formation scientifique équivaut exactement à l'attitude de l'étudiant en médecine qui arrivant à l'université dirait : « je ne connais que l'expérience et toutes les théories ne m'intéressent pas ; je trouverai bien seul ce qu'il convient de faire ... ». Ce raisonnement qu'aucun homme normal n'oserait tenir chacun le tient en criminologie et les moindres des journalistes, certains magistrats même, se gaussent des tentatives faites en vue d'introduire les notions psychopathologiques en ce domaine inculte encore et cela au nom de l'intelligence et de l'expérience. En réalité les conceptions psychopathologiques ne sont pas des produits de l'expérience d'un seul homme ; leur développement est l'œuvre collective d'un grand nombre d'hommes dont quelques-uns furent géniaux, et c'est aussi l'œuvre du temps. Il est certain qu'il ne s'agit pas là d'une science achevée, aucune science vivante n'est achevée, mais il ne saurait être fait de comparaison entre la valeur des enseignements qu'elle fournit et le résultat d'une seule expérience humaine.*

*Or, une formation psychopathologique ne se fait pas en quelques heures, ne se fait pas dans le laps de temps qu'il faut pour faire un médecin d'asile passable, et c'est pourquoi on ne peut assimiler la science psychopathologique à la médecine mentale sommaire qui convient aux cas des grands aliénés. A fortiori, cette science essentiellement vivante ne se laisse pas réduire en notions élémentaires et vulgarisables. Elle constitue une véritable discipline de l'esprit. Jusqu'ici la psychopathologie constitue la seule science solide et riche dans le domaine de la connaissance pratique de l'homme. Et la psychologie*



*générale, dont les acquisitions sont nombreuses, ne s'applique à l'homme qu'à travers les schémas de la psychopathologie. Un jour peut-être cela changera ; mais nous en sommes encore au stade où nous ne voyons clair en l'homme que par l'intermédiaire des fonctions troublées.*

*Une seconde objection est celle que la psychologie normale, telle que la conçoivent les psychologues théoriciens et les chercheurs de laboratoire, constitue la seule méthode scientifique de recherches. Négligeant ainsi l'appoint et l'enseignement d'une science qui s'est surtout développée au contact du concret, de tels esprits en arrivent facilement à nier l'existence de tout ce qui, dans la vie de l'esprit, ne tombe pas dans la catégorie des choses méticuleusement mesurables. Aussi rien n'est aussi sommaire et plus inutile qu'une interprétation d'un acte criminel en cette psychologie chiffrée.*

[164]

*D'autres objections proviennent encore de ceux qui mettent à la base de toute recherche l'aspect directement anthropologique et métrique, et qui deviennent d'ailleurs de plus en plus rares. L'échec relatif de l'anthropométrie en anthropologie générale rend inutile désormais la discussion de cette façon de voir.*

*Assez récemment, la psychanalyse fit son apparition en criminologie, généralement, sous une forme vulgarisée et simplifiée à l'excès. Cette faveur se comprend aisément, car le criminologue dépourvu de formation psychopathologique et inconscient des problèmes réels trouve en la psychanalyse rudimentaire une méthode facile d'interprétation et se décerne sans difficulté, par ce moyen, un sentiment solide de sécurité scientifique, Or, on n'explique pas plus un crime par la psychanalyse qu'on n'explique, par elle, un délire de persécution. Non pas que nous condamnions la psychanalyse en criminologie ; au contraire nous l'y croyons indispensable ; mais comme moyen de connaissance et non comme métaphysique.*

*Si nous pouvions maintenant présenter une psychopathologie de la criminalité, la justesse de ce que nous venons d'avancer serait démontrée ; malheureusement nous ne le pouvons pas. Du moins, nous efforcerons-nous d'indiquer les grandes lignes et de poser chaque fois le problème le plus exactement que nous le pourrons.*

*D'autre part, ce que nous disons des rapports de la psychopathologie avec la criminalité ne s'applique qu'à l'Europe. Comme l'a fait justement remarquer Kinberg la vie morale ou plus exactement la morale sociale des pays neufs en tête desquels viennent les E.-U. n'est pas encore devenue une sorte de maintien intime de l'âme, de telle manière que les lois sont plus extérieures à la vie morale des individus que dans nos régions. Le type d'homme qui se fait bandit ou criminel n'est pas le même en de tels pays que chez nous : la délinquance y est encore une profession lucrative et jusques un certain point honorable. Qu'on se souvienne de la gloire des gangsters et l'on comprendra que c'est un type d'homme bien plus proche du normal qui forme le noyau de la délinquance dans de telles collectivités.*

## § 1 - L'ÂGE.

[Retour à la table des matières](#)

L'âge n'a évidemment une influence concernant la délinquance que dans la mesure où il représente un stade de [165] développement de la personnalité pendant lequel il existe une certaine propension à tel délit. Ce n'est pas en tant que facteur simplement physiologique, mais en tant qu'élément fondamental de la personnalité que l'âge constitue une donnée intéressante. Et nous allons nous y attarder quelque peu ; toutefois il est bon que nous commençons par donner les renseignements statistiques généraux, dont la signification est, du reste, avant tout documentaire.

Le délit masculin a son maximum de fréquence entre 18 et 25 ans, 22 ans en moyenne. Voici un tableau répartissant la délinquance belge par 1000 hommes ou femmes de chaque âge. Il s'agit de l'année 1907 :

AGE	HOMMES	FEMMES
16-18 ans	13,88	4,07
18-21 ans	26,57	5,61
21-25 ans	29,61	6,85
25-30 ans	27,45	7,18
30-35 ans	23,21	6,67
35-40 ans	17,97	6,68
40-45 ans	14,68	6,04
45-50 ans	11,86	5,25
50-55 ans	8,73	3,75
55-60 ans	5,42	2,40
60-75 ans	3,41	1,38

Dans son livre, *The English convict*, Goring distingue trois périodes : puberté et âge adulte : 35 à 45 ans et 55 à 65 ans.

Pour que l'âge puisse être autre chose qu'une simple donnée statistique, il faut l'étudier en fonction de sa seule signification possible : la personnalité. Nous verrons que pour chaque catégorie de délit il y a un âge typique. L'enseignement pratique à en tirer c'est que plus un délinquant s'écarte de son prototype (il y a autre chose que l'âge évidemment pour fixer ce prototype) plus il a de chance de s'écarter du type normal et régulier de délinquant.

C'est ainsi que le vol simple connaît un maximum entre 16 et 20 ans et décline ensuite rapidement entre 20 et 30 ans. Un premier vol apparaissant après trente-cinq ans est suspect [166] à moins, naturellement, qu'il ne s'agisse d'un individu qui a pu échapper jusque cet âge à la justice. Lorsque nous disons qu'il est suspect, nous ne voulons pas dire que ce fait en soi constitue un signe d'anomalie ; nous constatons que c'est en dehors de l'âge normal d'apparition et du coup nous devons rechercher l'explication de cette exception.

Ce vol apparaissant à trente-cinq ans est suspect parce qu'il signifie que le délinquant avait dépassé l'âge normal du vol sans devenir voleur et qu'il faut savoir pourquoi, ayant réussi ce passage, il est revenu dans la suite en arrière. Le fait important c'est qu'il avait dépassé le stade où, assez normalement, il pouvait succomber à la tentation du

vol. Mais tout est relatif. Si beaucoup d'enfants restent fragiles au vol jusque 15 ans et plus, par contre certains enfants sont très tôt incapables de voler et il est un certain nombre d'enfants qui dès l'âge de 10 ans ont déjà dépassé la période du vol. Or, si brusquement vers l'âge de 20 ans chez un sujet dont le sens moral s'était avéré formé depuis longtemps nous voyons reparaître le vol et surtout un vol sans explication très satisfaisante, nous devons nous demander ce que signifie un tel fait ? Il peut exprimer bien plus qu'une défaillance passagère, un retour vers l'infantilisme, une régression morale. Et bien des démences précoces ne présentent pas d'autres symptômes parfois pendant des mois que cette régression morale entraînant entre autres délits, des séries de vol.

De même les crimes passionnels connaissent un maximum entre 35 et 40 ans. À mesure qu'un criminel passionnel s'écarte de cet âge il devient suspect et exige plus de circonspection dans l'examen.

Nous savons aussi qu'après un certain âge apparaît généralement une régression vers l'enfance qui explique certains délits surtout sexuels chez des vieillards dont la vie fut honnête.

L'âge auquel un sujet commet un délit fait donc déjà partie de l'examen du délinquant et doit être apprécié avec soin.

[167]

La question de l'âge n'est pas seulement une question d'état civil. Il a un sens comme nous venons de le dire, en tant qu'il représente un stade auquel l'individu est parvenu.

Or, tous les individus ne se développent pas d'une manière rigoureusement identique et plusieurs individus nés la même année ne présenteront pas nécessairement, arrivés à l'âge de 25 ans, le même degré d'épanouissement. Il pourra se faire même que l'on constate entre eux de grandes différences. Dans l'étude de la personnalité la notion d'âge jouera donc un rôle essentiel.

Pour ce qui regarde l'aptitude à comprendre (qu'on appelle intelligence) il pourra se faire que le retard soit tel qu'on puisse le mettre en évidence par des tests ou épreuves ; ceux-ci, par exemple, montreront que, dans les actes de compréhension, le sujet s'arrête devant les épreuves que réussissent les enfants de huit ou neuf ans. Lorsqu'on apprécie le niveau intellectuel d'un sujet par les méthodes de tests, on

fait toujours une comparaison entre l'âge que le sujet possède réellement et l'âge devant lequel il cesse de réussir les épreuves d'intelligence. Le niveau intellectuel est normal lorsque l'âge du sujet et l'âge des épreuves qu'il réussit sont identiques. Et dire d'un sujet qu'il est d'un niveau intellectuel inférieur c'est dire que son niveau intellectuel est en retard par rapport à ce que, étant donné son âge réel, il aurait dû posséder. Lorsqu'on dit d'un homme de 25 ans qu'il a un niveau intellectuel de huit ans, on ne veut donc pas dire qu'on assimile cet homme à un enfant de huit ans ; on exprime uniquement l'idée qu'il ne réussit pas mieux certaines épreuves d'intelligence que ne le fait un enfant normal de huit ans. On apprécie ainsi l'importance de son infériorité, mais sans la décrire réellement.

Généralement on considère uniquement les retards d'évolution ; mais en réalité un développement trop précoce de l'intelligence se rencontre parfois. Il n'amène pas nécessairement des inconvénients et c'est plutôt un fait dont on est porté à se réjouir, mais il n'en est pas moins vrai que de [168] temps à autre ce développement précoce est une tare qui révèle peu à peu, généralement après la puberté, les désillusions ou même les anomalies qu'il recelait. Bien des déments précoces furent des « enfants précoces ».

Pour apprécier l'importance de l'infériorité intellectuelle c'est donc à l'âge qu'il faut se rapporter.

En fait, l'infériorité intellectuelle pure se remarque assez mal dans la société et elle ne se manifeste pas souvent sous une forme inquiétante à l'entourage. Mais ce que l'entourage remarque dans le domaine de l'affectivité, de la domination de soi-même, dans l'éducation des émotions, dans l'évolution des besoins sociaux et des attitudes sociales, c'est qu'un sujet ne possède pas la maturité qu'il devrait posséder. Là aussi il existe un retard d'évolution et lorsque ce retard est important, lorsque par exemple un adulte a conservé dans l'une ou l'autre partie de sa personnalité ou même dans une grande partie de sa personnalité un état qui n'est normal que pendant l'enfance on parle d'arriération affective ou d'infantilisme. Lorsqu'on parle d'infantilisme, ici aussi, on fait intervenir, en fait, une comparaison entre ce qu'un sujet devrait être devenu et ce qu'il est resté.

On pourra observer un infantilisme complet ou bien un infantilisme partiel. Nous ne faisons qu'indiquer ici la signification de notions

que nous aurions à reprendre plus loin. L'infantilisme joue un grand rôle en criminologie, rôle complexe très souvent, parce que d'une part l'entourage connaît la moindre résistance du sujet et tend à l'exploiter, tandis que le sujet a plus ou moins conscience de son infériorité et fait tout ce qu'il peut pour la compenser, souvent même par des attitudes inverses. D'autre part, lorsqu'il s'agit d'infantilismes partiels, comme certains infantilismes dans le développement de la vie sexuelle, une de leurs seules manifestations sera parfois une activité anormale dans le domaine sexuel.

L'idéal sera d'arriver à traiter un délinquant selon l'âge de sa personnalité et non selon son âge réel.

[169]

## § 2. - LE SEXE.

[Retour à la table des matières](#)

On est forcé d'étudier l'influence du sexe d'après les statistiques. La proportion de la délinquance féminine s'accroît dans la mesure où les femmes participent à la vie sociale, sauf en Allemagne où elle baisse. Elle est de 4% en Algérie, de 9% en Italie, de 13% en Belgique, de 15% en Allemagne, de 17% en France, de 24% en Angleterre (d'après Vervaeck).

Chez la femme, quelques délits sont classiques comme les vols domestiques 30 à 40% les extorsions de titres ou de signatures 34%, les incendies volontaires 26%. Avortements et infanticides sont naturellement spécifiques.

Les suicides sont en moyenne de 1 chez les femmes pour 5 suicides d'hommes.

D'après Aschaffenburg, voici le nombre de femmes adultes condamnées pour 100 hommes adultes en Allemagne en 1909 :

---

Engager des femmes pour prostitution	75,6
Recel	46,9
Bris de clôture	37,8
Parjures	36,1
Insultes	36,1
Petits larcins	31,4
Détournement	19,3
Contrefaçon-faux	19,2
Meurtre	18,6
Fraude	17,0
Extorsion	15,7
Bataille	10,7
Troubles	9,5
Attentats sérieux	8,3
Grands vols	7,3
Résistance police	5,4
Attentats pudeur enfants	0,48

---

En réalité ces tableaux ne donnent pas du tout l'importance du rôle criminel de la femme (complicité, suggestion, etc.), [170] Mais le problème de la délinquance des sexes présente un autre aspect que l'aspect statistique. L'analyse de la délinquance des hommes montre que l'élément féminin joue un rôle prépondérant dans la motivation indirecte de cette délinquance masculine. Or, de part et d'autre ce rôle est très souvent obscur et en tout cas n'est pas ramenable à un chiffre.

Dans quelques années le problème s'abordera tout autrement. L'étude de l'endocrinologie et des hormones nous apprend en effet que si les différences sexuelles anatomiques sont franches dans la plupart des cas, les différences physiologiques entre les sexes sont beaucoup moins nettes, beaucoup plus incertaines, et sont même probablement sujettes à des fluctuations très importantes, d'une période à l'autre, sans qu'il en apparaisse des modifications appréciables dans l'anatomie sexuelle. Ce n'est que dans les cas extrêmes et très graves que l'on peut constater des tendances à la transformation anatomique.

L'endocrinologie nous apprend que la différence physiologique entre les sexes est peut-être moins profonde que l'on ne croit et qu'en

tout cas désormais la sexualité devra être déterminée bien plus par des critères physiologiques que par l'anatomie seule. En somme il apparaît bien que la masculinité absolue et la féminité absolue ne sont que deux extrêmes, peut-être théoriques, d'une ligne sur laquelle se rangent des intermédiaires de plus en plus semblables à mesure qu'on se rapproche du milieu de cette ligne, intermédiaires de plus en plus semblables malgré que la différence sexuelle anatomique continue d'exister. On connaît depuis toujours l'existence d'hermaphrodites anatomiques avec lesquels on confondait jusqu'ici les indifférenciations sexuelles. Les progrès actuels en physiologie nous laissent supposer que à côté de l'hermaphrodisme anatomique il existe un hermaphrodisme physiologique encore mal connu et mal précisé plus étendu que l'hermaphrodisme anatomique et qui soulève de vastes problèmes criminologiques.

[171]

On peut même considérer que, normalement, il existe un certain degré d'hermaphrodisme physiologique et ceci viendrait donner raison aux vues de Freud et aux acquisitions de la psychopathologie, qui ne pouvaient jusqu'ici expliquer certaines anomalies qu'en supposant un mélange apparemment paradoxal de féminité et de masculinité chez le même individu. Désormais même en dehors des cas de grandes anomalies il faudra songer à ces variantes, normales sans doute, mais susceptibles d'influencer profondément le jeu de toutes les forces psychiques en rapport avec l'instinct sexuel. On ne peut confondre l'instinct sexuel avec le mouvement d'érotisme plus ou moins conscient qu'un être peut éprouver envers une personne d'un autre sexe. Ce mouvement n'est de lui-même qu'une expression terminale et le jeu de l'instinct est plus obscur et tout à fait en dehors du champ de la conscience. Si bien que prochainement toute la question des perversions sexuelles, et aussi celles des attitudes curieuses de la sujétion ou de la domination anormales, des haines et des sympathies mal compréhensibles ou immotivées auront à être reprises sous l'angle physiologique, étude qui viendra dès lors éclairer la psychopathie de certains états <sup>122</sup>.

---

<sup>122</sup> Au point de vue physiologique, on lira avec intérêt le traité : *Endocrinologie, clinique, thérapeutique et expérimentale*, de SAINTON, SIMONET et BROUHA, Paris, Masson. Ce volume contient un chapitre sur les états intersexuels. Et encore : *Les fonctions sexuelles mâles et leurs troubles*, par le



Il semble en effet qu'aucun homme ne soit physiologiquement 100% masculin ni aucune femme 100% féminine. Ils ne le sont pas davantage psychologiquement. Et dans ces conditions il y a lieu de tenir compte du degré de féminité de tout homme et de masculinisme de toute femme, non pas seulement dans des cas d'anomalies sexuelles, mais dans, des modalités particulières d'un instinct sexuel considéré comme normal, lequel n'est donc dans chaque cas qu'un [172] équilibre plus ou moins stable. Ainsi, lentement, de la dégénérescence anatomique visible, nous passerons à la dégénérescence physiologique en nous approchant de plus en plus du plan de la réalité ; demain certains signes physiques extérieurs prendront des significations nouvelles.

Nous ne faisons que présenter un problème tel qu'il se présente peu à peu à notre esprit, sans que nous soyons pour le moment en état de lui donner un développement satisfaisant. Du moins nous montrons en passant combien de chemin il nous reste à parcourir. Nous devons attendre avant d'en dire plus que la physiologie ait élucidé ce problème d'une manière satisfaisante <sup>123</sup>.

Ainsi la question de la délinquance selon le sexe se double de la question de délinquance amenée par la proportion de sexe opposé qu'une personnalité peut présenter, sans s'en rendre compte évidemment. De telles études (qui sont en relation avec les études mêmes de Pende) s'imposeront finalement à la psychopathologie criminelle.

---

Dr. HIGIER, Paris, Doin. - *Endocrinology in modern practice*, by WOLF. Saunders, Philadelphia and London. Et de MARANON un livre fondamental : *L'Évolution de la sexualité et les états intersexuels* chez Gallimard à Paris.

<sup>123</sup> Le Prof. Jos. A. SCHOCKAERT a décrit sous le titre *Arrhénoblasteme*, Bruxelles médical, 2 février 1936, une magnifique étude physiopathologique concernant une jeune fille qui fut garçon de 19 à 26 ans, guérie alors par intervention chirurgicale.

### § 3 - RACES ET MÉTIS.

[Retour à la table des matières](#)

Il n'est pas possible, à l'heure actuelle, d'étudier sérieusement la criminalité comparée des races. Ce n'est possible ni dans le cas où l'on envisage deux ou plusieurs races vivant en des endroits différents ni si l'on envisage le cas de plusieurs races vivant au même endroit, au même moment, mélangée. Dans le premier cas, non seulement nous avons affaire à des races différentes, mais, indépendamment de toute question de races, à des collectivités différentes et qui se trouvent nécessairement à des moments différents de leur évolution [173] et de leur histoire. Quand on voit dans quelles proportions la criminalité d'une collectivité donnée peut évoluer, alors que celle-ci paraît ne pas avoir changé considérablement dans sa structure sociale, on ne doit pas se demander à quelles illusions on s'expose si l'on compare la criminalité de deux groupes séparés et appartenant, de plus, à des races différentes. Toutes les affirmations dans ce domaine procèdent de parti-pris et ne sauraient avoir le moindre caractère scientifique.

Dans le deuxième cas, lorsque les groupes raciaux sont mélangés dans une même collectivité, nous avons un même niveau de culture et un même stade d'évolution. Mais ceci n'est qu'apparent. Les deux races ne sont que bien rarement sur pied d'égalité, elles restent, en fait, séparées, et sont loin d'en être au même standard de vie, au même niveau social, au même stade d'évolution. Comment isoler la part qui revient à la race dans les différences de criminalité entre les noirs et les blancs aux É. U. alors que le niveau social des deux groupes est si différent ? Les mêmes difficultés subsistent là où les races ne sont pas si éloignées l'une de l'autre et où le niveau social des deux groupes ne paraît pas si différent. Les difficultés n'en sont que plus grandes à isoler les différents facteurs ; c'est le cas qui se présente si l'on veut étudier par exemple la criminalité des Flamands et des Wallons chez nous.

Pour ce qui est de l'influence néfaste des mélanges de races, il faut bien avouer qu'on ne possède aucune donnée scientifique sérieuse. Dans son ouvrage sur *Les Races dans la Civilisation* Frank Hankins se

livre à une étude critique du problème. Il insiste d'abord sur le fait qu'il faut faire une distinction fondamentale entre le problème biologique du mélange des races et le problème du sort réservés au métis, problème qui est strictement social. Il fait remarquer que les statistiques données à ce sujet confondent absolument ces deux aspects. Il qualifie de bobards pseudo-scientifiques les opinions selon lesquelles un mélange de races donne un [174] plus grand nombre de paresseux, de dégénérés, d'instables, de criminels. Il se demande comment les auteurs ont pu acquérir ces convictions et sur quoi ils se sont basés. Il fait remarquer d'abord que toutes les grandes « races » sont en réalité des groupes hybrides, résultant du métissage entre représentants de races différentes. Pour ce qui est des études faites dans les milieux d'aujourd'hui il signale que les auteurs qui donnent des chiffres ne donnent pas de détails sur les représentants des races dont ils ont étudié le croisement. Ce sont souvent les milieux inférieurs qui se croisent et c'est là qu'on rencontre le plus de dégénérescence : certains résultats observés dépendent probablement plus de la dégénérescence ou de la médiocrité des individus croisés, que de la race qu'ils représentent. C'est cette préoccupation qui fait défaut dans tous les travaux publiés à ce sujet. D'autre part il semble, d'après Keith, que le système hormonal joue un grand rôle dans la valeur ou du moins dans la morphologie, de l'hybride, les jaunes, les noirs et les blancs ne paraissant pas tout à fait superposables à ce point de vue. Il semblerait que chez les représentants moyens de ces races, l'hybridation ne donnerait que de bons résultats. Lorsqu'un des individus présente une exagération ou un trouble de la formule hormonale, les résultats, morphologiquement parlant, sont moins bons ; la même chose se passe d'ailleurs entre individus de même race, hormonalement mal équilibrés. Dans l'ensemble on peut dire que le croisement entre types de races différentes donne généralement de bons résultats ; mais, dans certains cas, les résultats paraissent défavorables.

« En règle générale, dit Hankins, la population mixte, issue du croisement de deux races présentera des variations autour d'un point intermédiaire entre les deux types originels. Elle constituera donc un progrès par rapport au type inférieur, et comprendra des individus tant au dessus qu'en dessous de la moyenne manifestée par le type supérieur. Elle comportera certainement des combinaisons de potentialités génétiques qui ne se ren-

contrent [175] dans aucune des deux races originelles et, partant, offrira, dans son ensemble, un matériel plus plastique à la sélection naturelle et sera plus versatile dans ses réactions aux influences culturelles. Il se peut qu'aucun des membres d'une population mixte ne dépasse les limites de variation des races originelles ; il en est ainsi du degré de pigmentation lorsque des races de couleur différente sont métissées. Toutefois, là où le phénomène de l'hétérose se produit, les limites de variations sont dépassées. Ce dernier fait, joint à la variabilité accrue des hybrides, constitue l'aspect le plus important du croisement des races au point de vue culturel ».

Les résultats défavorables, « abaissement du niveau physique et mental, nombre élevé de prostituées et de paresseux, augmentation de la tuberculose, diminution de la vigueur et de l'équilibre mental, augmentation de la criminalité, de la tendance à mentir, à voler et à s'enivrer » relevées par Mjoen, Davenport et d'autres, ne sont pas d'une interprétation si simple. Quelles sont ces races ? Quelle était la valeur individuelle des représentants de ces races qui auraient donné lieu à ces observations ? Ces croisements envisagés ont-ils eu lieu, comme c'est parfois le cas, entre la lie de la population ou bien représentent-ils les croisements des éléments moyens ou supérieurs ? Il ne faut en effet pas faire appel à la race pour expliquer la dégénérescence ou les régressions que nous constatons à l'intérieur d'une collectivité homogène, dans les couches inférieures. Et puis, la plupart du temps ces auteurs négligent le facteur social, l'ensemble des conditions de vie qui sont faites à ces hybrides, conditions qui constituent assez souvent par elles-mêmes les facteurs idéaux de dégénérescence et de criminalité.

Il reste toujours que, quand une étude sérieuse a pu être faite, comme celle de Fischer sur le croisement Boer-Hottentot les résultats se sont montrés favorables. Il reste aussi que tous les grands peuples actuels sont le résultat d'hybridations innombrables.

[176]

Quant aux affirmations des doctrines aryanisme, raciste, nordique, elles font partie d'un bloc de doctrines pseudo-scientifiques, à usage national et politique, et n'ont pas à être discutées <sup>124</sup>. Elles ont abouti à

<sup>124</sup> Nous renvoyons à l'ouvrage de KHANK H. HANKINS, déjà cité.

un crime nouveau, le génocide ou destruction volontaire et systématique d'une race.

## § 4. L'INTELLIGENCE COMPARÉE DU DÉLINQUANT.

[Retour à la table des matières](#)

La question de l'intelligence des délinquants est des plus controversées. Les opinions diamétralement opposées s'affrontent périodiquement et le lecteur ne sait à quoi s'en tenir. Peut-être convient-il avant tout de mettre un peu d'ordre dans la présentation du problème et de tenter de s'entendre sur les mots.

Une première chose à signaler c'est que tout profane possède une définition personnelle de l'intelligence. Nous n'en discutons pas la valeur, mais généralement sa valeur est minime. Dans certains cas même cette notion est absolument fausse et fantaisiste. C'est ainsi que beaucoup d'avocats, de magistrats et même de médecins étrangers à la psychiatrie confondent sous le même vocable, la lucidité (c'est-à-dire la conscience de ce qu'on fait, laquelle se retrouve même chez les profonds imbéciles), l'aptitude à mentir, et l'aptitude à ruser, l'aptitude à se souvenir de quelque chose, l'aptitude à tenir compte d'une expérience. Évidemment tout cela constitue la preuve de ce qu'il existe de l'intelligence et une première chose à comprendre c'est que cela représente un certain degré d'intelligence. Or, le profane considère l'intelligence comme une faculté absolue qui existe ou qui n'existe pas ; il suppose que la débilité ou la démence, sont synonymes de manque absolu d'intelligence et lorsqu'il a constaté la moindre trace d'intelligence, il conclut : cet être n'est ni un débile, ni un dément. Pour discuter de ces questions, il

### Planche 3.

[Retour à la table des matières](#)



Un criminel passionnel. 1 et 2. Mimique pendant le récit du crime. 3 et 4. Lettre du criminel à sa maîtresse avec une photo de celle-ci. Les yeux ont été brûlés à l'épingle rouge à la flamme. N'ayant pas vu venir la femme là où il l'attendait, il assassina le concubin qui venait à passer.



## Planche 4.

[Retour à la table des matières](#)



Tuait la victime dans le train, la dépouillait et jetait le cadavre par la portière. On avait cru à la simulation. Fut colloqué comme dément précoce un an plus tard, mais était déjà atteint au moment des faits.

[177]

faut au préalable, conformer sa pensée à celle des auteurs qui s'en occupent.

Un second point : qu'entendent les auteurs par intelligence ? Ils envisagent la question fort différemment et cette discussion ne peut être poursuivie ici. Disons cependant qu'il va nous être possible d'avoir une notion précise à ce sujet, sans avoir défini vraiment l'intelligence : en substituant à la notion d'intelligence le procédé employé pour la mesurer. En effet la première méthode de mensuration, celle de Binet, le grand coup de génie en toute cette matière, a remplacé l'appréciation directe de l'intelligence par une série d'épreuves exactement connues à laquelle on soumet cette intelligence. En prenant un certain nombre d'enfants normaux et en leur posant une série d'épreuves on constate que des enfants de 5 ans, réussissent telles épreuves, ceux de 6 telles épreuves, ceux de 8 telles épreuves, etc... Après avoir répété l'expérience avec de nombreux enfants on a retenu les questions réussies par 75% des enfants d'un âge donné comme représentant ce que peut donner une intelligence moyenne de cet âge <sup>125</sup>. On fit la même chose plus tard pour les adolescents et les adultes et lorsqu'on dit d'un adulte qu'il a une intelligence d'un enfant de huit ans on veut dire qu'il ne réussit pas plus d'épreuves que n'en réussirait un enfant de huit ans interrogé à sa place.

Cette manière d'examiner a fait que peu à peu on a remplacé le terme intelligence par l'expression « niveau intellectuel » [178] expression imagée issue de la répartition des épreuves, en étages différents <sup>126</sup>.

---

<sup>125</sup> Nous simplifions à outrance en présentant les choses de cette manière. On trouvera une excellente mise au point de cette question dans : DECROLY et BUYSE, *La pratique des tests mentaux*. Paris, Alcan et F. KUHLMANN, *A Handbook of mental tests*. Baltimore, Warwick et York, 1922.

Les principales méthodes (elles sont très nombreuses) sont la méthode originale de BINET-SIMON, (La Stanford Revision) TERMAN ; la méthode de HEALY ; R. DECROLY ; DE PORTEUS, KUHLMANN ; ROSSO-LIMO ; SANTE DI SANTIS ; THORNDIKE ; RORSCHACH ; STERN, etc... - Nous avons utilisé la méthode du Dr VERMEYLEN, *Les débiles mentaux*. Institut Général Psychologique, Paris, 1923.

<sup>126</sup> En réalité, ceci ne peut se soutenir que de très loin. On trouvera une mise au point de ces questions dans une étude récente : Dr. C. ROUVROY, *Les étu-*



Tout en continuant de définir l'intelligence de différentes manières, les auteurs sont pratiquement d'accord sur la question de « niveau intellectuel », ou ses succédanés dont le plus connu est le « quotient intellectuel » ou rapport entre l'âge mental et l'âge réel. La pratique de ces tests a révélé :

- 1) Qu'ils mesurent la qualité maxima, des fonctions d'attention, de jugement, de compréhension, d'abstraction d'un individu donné et qu'ils discriminent des catégories d'hommes de niveaux intellectuels différents, ceux des niveaux inférieurs étant pratiquement incapables des opérations nécessitant, un niveau supérieur. Que leur emploi non seulement est légitime mais indispensable à la connaissance systématique d'un homme donné.
- 2) Que dans la limite moyenne maxima donnée par le niveau intellectuel, le test met parfaitement en évidence les aptitudes particulières de l'individu, soit dans l'ordre mental, soit dans l'ordre manuel, et qu'il peut servir à constater si le sujet possède les aptitudes (nous ne parlons pas de qualités) qu'il faut dans le métier qu'il exerce ou qu'il se propose d'exercer
- 3) Que le test est absolument muet sur les qualités <sup>127</sup> affectives, sur les qualités directement humaines et morales du sujet ; qu'il est muet sur les processus de compensation que l'individu emploie pour corriger ses insuffisances, sur la qualité de ses efforts de volonté, en un mot sur tout, ce qui constitue l'aspect moral, affectif, social de l'homme. Le test peut faire partie de la description de l'homme, il ne [179] peut en aucun cas prétendre représenter réellement l'homme tout entier, il ne peut notamment jamais délimiter l'anomalie et la normalité des individus, même lorsque le niveau intellectuel est celui que l'on rencontre dans la

---

*des expérimentales de l'intelligence chez les malades mentaux.* Journal belge de Neur., et Psych., VIII, 1936. L'auteur y reprend la question du test chez l'adulte et notamment les recherches de H. E. JONES et CONRAD, *The growth and decline of intelligence* (Genetic. Psych. monograph., XIII, 3, 1933).

<sup>127</sup> Voir encore : L. VERVAECK, Possibilité de traitement et de rééducation des anormaux à tendances antisociales, L'Écrou, juillet-sept., 1934.

débilité mentale. Car la débilité mentale elle-même est moins une affaire de niveau intellectuel que de personnalité.

- 4) La pratique a révélé aussi que les partisans du test en arrivent facilement à nier qu'il existe autre chose en l'esprit que ce qu'ils mesurent et négligent facilement l'aspect total de la réalité. Le test ne peut s'employer en criminologie comme ailleurs qu'en étroite collaboration avec la clinique.

Ceci étant dit, lorsque nous parlons du niveau intellectuel comparé du délinquant, le lecteur peut situer exactement la question que nous traitons.

Les considérations que nous venons d'émettre sont basées sur une expérience réelle des tests aussi bien chez les aliénés que chez les criminels et nos conclusions tiendront compte de notre propre expérience comme de celle des autres.

Le niveau intellectuel moyen des délinquants adultes dans notre pays est-il inférieur à celui de la population ordinaire ? Si l'on se met au point de vue statistique pure, nous pouvons répondre : légèrement inférieur <sup>128</sup>. Si l'on compare à 10 le niveau moyen de la population, celui de la population criminelle des prisons de Louvain est de 9,4.

Cette moyenne se décompose comme suit :

Escrocs	10,3
Assassins	9,2
Voleurs	9,0
Coups	9,0
Pudeur	8,6

---

<sup>128</sup> La plupart des auteurs sont d'accord pour refuser au « résultat » brut des réponses au test le droit d'être interprété tel quel. L'« interprétation » du test représente exactement l'intervention de l'examen « clinique », si décrié par ailleurs.

[180]

Nous voyons cependant se dessiner dans ces chiffres certaines variantes auxquelles nous allons revenir plus loin. Nos résultats correspondent relativement à ceux de Murchinson (cité par Mennens) comparant le résultat de 90.000 examens de soldats par le test Army Alpha <sup>129</sup> et de 3.368 détenus par le même test. Les résultats sont classés selon les lettres de A à E, A représentant le groupe supérieur.

Degré d'intelligence		Criminels %	Armée %
A	Très supérieure	4,1	5,8
B		9,0	8,8
C	+	15,2	16,0
C	moyenne	25,0	23,0
C	—	23,0	20,0
D		17,0	18,0
E	Débilité nette	7,1	6

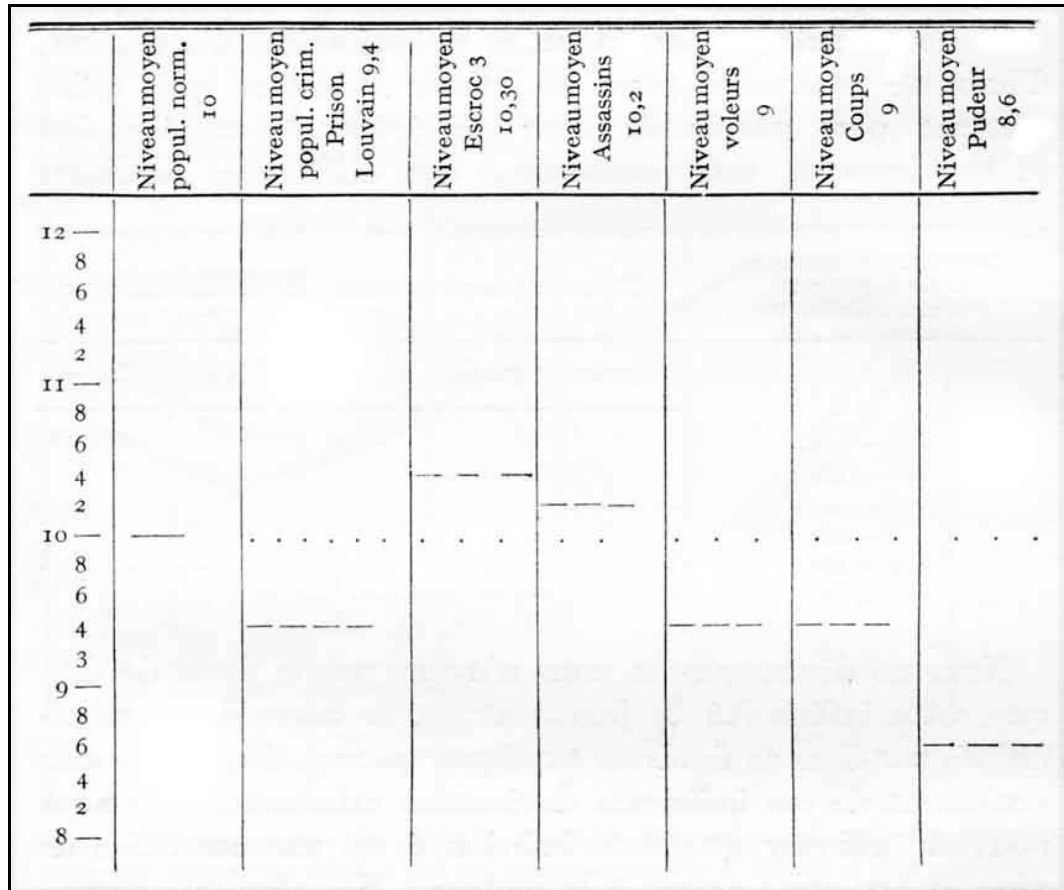
Il faut remarquer qu'il s'agit ici de résultats bruts et que comme nous le verrons ci-après, il convient d'analyser quelque peu les résultats avant de les interpréter.

Il nous paraît cependant manifeste que l'on a confondu trop souvent la débilité mentale avec l'infériorité intellectuelle simple et que beaucoup de chiffres donnés par les auteurs ne peuvent être acceptés qu'avec les plus grandes réserves. Le classement des individus d'après les résultats qu'ils donnent aux tests a évidemment une certaine valeur. Mais il ne faut pas confondre celle-ci avec la personnalité totale des sujets. Ce sont les méthodes psychiatriques et la psychologie seules qui peuvent nous donner quelques éclaircissements dans ce domaine.

Toutefois les rapports du niveau intellectuel avec la forme de criminalité sont bien nets, ainsi que nous allons les mettre en évidence. Nous avons vu que si nous prenons le niveau intellectuel moyen en prison il se situe très légèrement en [181] dessous de la ligne moyen-

<sup>129</sup> Cité par G. MENNENS, Étude expérimentale des différentes aptitudes physiques. Journal de Psychologie, Paris, Aleau 1931, n° 3 et 4.

ne ; nous avons vu aussi que si l'on classe les délinquants par certaines catégories apparaissent quelques différences <sup>130</sup>.



Alors que le chiffre moyen global (9,4) semblerait indiquer que le niveau intellectuel ne joue aucun rôle appréciable, l'analyse révèle cependant des différences nettes d'un groupe à l'autre.

<sup>130</sup> Le détail de ces examens a été publié : a) DE GREEFF Ét., Normaux et Débiles mentaux, Revue Droit Pénal et Criminologie (août, sept, oct. 1928) ; b) DE GIREEFF Ét., Niveau intellectuel et Criminalité, Journal belge de Neurologie et Psychiatrie, janvier 1933.

Nous avons utilisé la méthode VERMEYLEN.

Mais si nous examinons davantage le psychogramme tel qu'il est donné par le tracé de nos résultats et que nous ne pouvons reproduire ici, nous constatons que les résultats [182] obtenus par les trois derniers groupes (coups, vols, pudeur) sont irréguliers et montrent une forte chute pour les épreuves qui mettent en jeu particulièrement les fonctions de jugement et de compréhension.

Si nous excluons les épreuves de mémoire, d'attention, d'habileté manuelle, pour ne laisser subsister que celles mettant plus particulièrement en jeu la compréhension et le jugement, nous constatons des différences énormes.

Niveaux des épreuves de jugement et compréhension.	Place occupée par moyenne des condamnés pour				
	Escrocs	Assassins	Pudeur	Voleurs	Coups
12 — ans.					
11 — ans.		-----			
10 — ans.	-----				
9 — ans.					
8 — ans.				-----	-----
7 — ans.			-----		

Nous ne disons pas et nous n'avons pas le droit de dire que cette infériorité du jugement est la cause de la criminalité, car il nous faudrait expliquer pourquoi quelques-uns seulement de ces inférieurs deviennent criminels, mais nous pouvons affirmer que cette infériorité est une condition de viols et attentats graves à la pudeur <sup>131</sup>. Nos résultats correspondent à ceux de Murchinson notamment.

<sup>131</sup> La même hiérarchie a été constatée par d'autres, notamment PINTNER in *Intellig testings and Results*, Bull. Enf., 1926, III et IV. - Cité par VERVAECK, *loc. cit.* - MURCHINSON, *Niveau intellectuel d'après le délit*. Van Bemmelen, p. 212.

Voir encore les résultats des recherches de FERNALD sur des soldats et des criminels (cité par Vervaeck) :

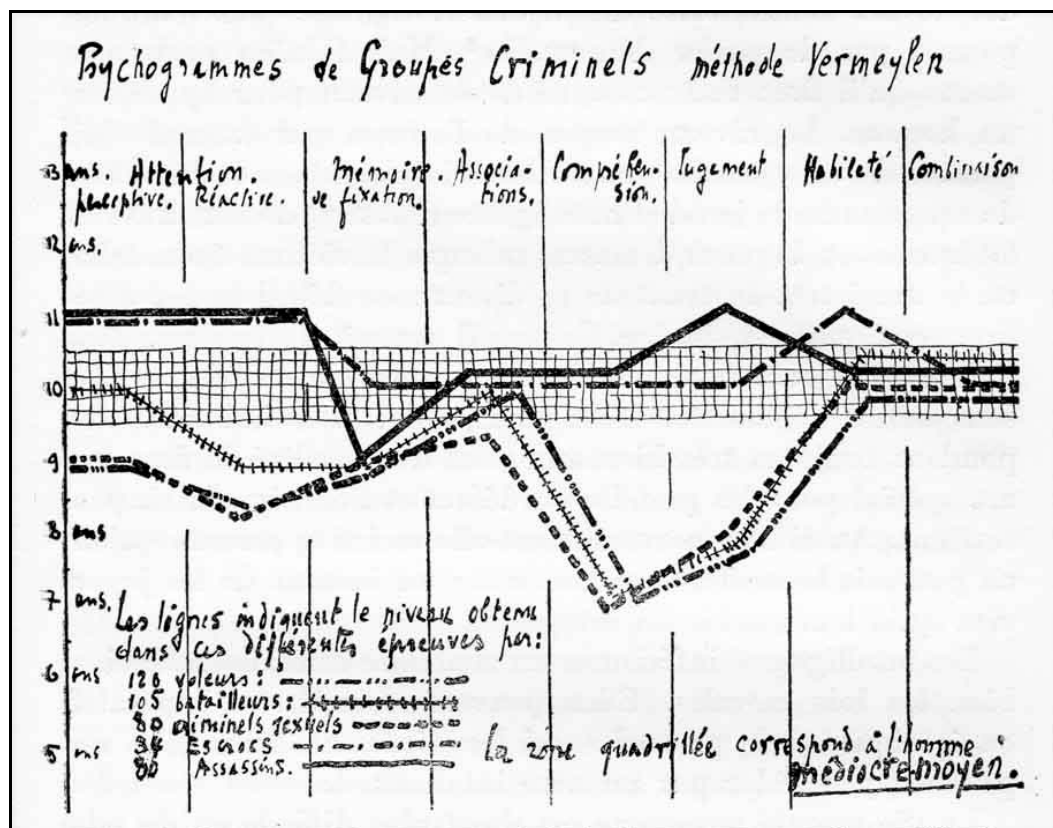
653 soldats : âge moyen 13 ans 4 mois.

447 détenus : âge moyen 11 ans 8 mois.

Nous concluons : le niveau intellectuel ne paraît pas avoir en soi d'action criminogène, mais il existe un rapport étroit entre certains genres de délits et un certain niveau du jugement et de la compréhension. Nous venons d'en donner la démonstration ; et elle est basée sur l'examen de 700 cas.

[183]

Nous donnons ci-dessous un graphique représentant le psychogramme moyen de différentes catégories de délinquants.



Ces psychogrammes de groupes criminels donnent une excellente idée de l'aspect psychique général de ces délinquants. On y notera à quel point certaines catégories de délinquants diffèrent du médiocre moyen, particulièrement pour tout ce qui regarde les fonctions fines de l'esprit.

D'autre part voici le Niveau intellectuel d'après le type de délit, selon Murchinson.

	% Niveaux supérieurs	% Niveaux inférieurs
Tromperies-Escoqueries	52,9	22
Vols avec violence	40,5	30,6
Vols	40,7	31,8
Délits contre la Loi	34,7	31
Coups. Blessures	35	36,9
Entre la famille	35	43
Délits sexuels	26,3	47,6

Ces résultats sont en général conformes aux nôtres.

[184]

Nous n'avons à aucun moment parlé ici de débilité mentale et cela parce que le test mental ne suffit pas à faire un tel diagnostic. L'infériorité du jugement signalée plus haut ne permet pas de parler d'anomalie <sup>132</sup>. Mais il n'en reste pas moins qu'il faut tenir compte de ce niveau pour apprécier un homme. Le niveau moyen de l'escroc, par exemple lui permet de comprendre toutes les lois physiques et morales, de comprendre le jeu de l'intelligence d'autrui, de manœuvrer les autres, et de poser des actes tels que la victime éventuelle ou le magistrat instructeur se disent : ce détail et cet acte prouvent qu'il est sincère. Comme il connaît les lois morales, il saura toujours imaginer des arguments qui toucheront le sens moral de l'autre. C'est pourquoi de tels individus répondent toujours très bien aux tests de moralité. Il faut un art spécial pour les prendre en défaut et l'on n'y réussit pas souvent. Aussi leur perversité est-elle moins apparente qu'on ne pourrait le croire et si l'on cesse un instant de les juger rien qu'à leurs actes on est perdu.

<sup>132</sup> C'est par convention qu'on fixe le Q.I. de 0,75 comme limite supérieure de la débilité. En réalité le diagnostic se fait surtout par les à-côtés cliniques.

Les intelligences inférieures au contraire connaissent moins bien les lois morales. Elles peuvent connaître l'impératif ; catégorique ou le proverbe qui les résumant, mais elles ne peuvent y accéder par un acte intellectuel.

La vie morale autonome est donc plus difficile en de tels cas. En même temps de tels sujets appréhendent moins bien la vie mentale des autres et lorsqu'ils mentent, mentent moins bien. Le mensonge cousu de gros fil doit faire songer d'abord à l'infériorité intellectuelle.

De plus une telle intelligence ne peut s'élever que jusque un certain degré dans la vie morale ou sociale.

À ce problème de l'infériorité intellectuelle il s'en mêle un autre : la question de danger social. Or précisément, les personnes incompetentes ont tendance à considérer que le danger s'accroît nécessairement avec l'infériorité. Il n'y a en fait aucun rapport entre les deux. Il faut néanmoins utiliser [185] un critère pour s'y reconnaître. Nous utilisons celui-ci : selon nous, l'infériorité intellectuelle ne tend à écarter un homme du groupe social que dans la mesure où l'individu ne s'efforce pas de la compenser. Or, l'expérience nous apprend que le plus grand nombre de ces inférieurs compensent l'étroitesse de leur esprit par leur assiduité, leur persévérance, leur attention, leur conformisme, leurs qualités affectives. Ils les compensent au prix d'un effort constant, d'un renoncement constant, mais sont néanmoins plus fragiles et plus exposés que d'autres lorsqu'un concours néfaste de circonstances se présente. Nous estimons que dans chaque cas où l'on peut constater qu'un délit ou crime n'est qu'une défaillance passagère chez un de ces inférieurs habituellement bien compensés il faudrait pouvoir user de clémence.

Nous avons introduit ce terme de « débilés *intellectuels* compensés » ou inférieurs mentaux compensés pour qualifier ces types d'hommes dont l'infériorité intellectuelle ne constitue pas vraiment une anomalie grâce aux attitudes et procédés compensateurs qui se sont développés en eux et qui, dans les difficultés moyennes de l'existence, cachent très bien intellectuellement, moralement et socialement leur déficience foncière. De tels individus « compensés » doivent être traités avec compréhension et respect et ce serait une faute grave que de ne pas tenir compte de leur « compensation » habituelle, création particulièrement méritoire chez eux.



## § V. DÉBILITÉ MENTALE ET CRIMINALITÉ.

[Retour à la table des matières](#)

En psychiatrie le débile mental a une définition bien précise ; en criminologie, il arrive qu'on appelle débilés mentaux bien des êtres différents allant de l'imbécillité, à des cas de démence précoce fixés dans l'infantilisme et en passant par les déséquilibrés inférieurs. Aussi toutes les statistiques criminologiques ont-elles tendance à exagérer la proportion de débilés aux dépens des autres catégories de malades.

[186]

Le débile mental psychiatrique est un être constitutionnellement inférieur au point de vue du niveau intellectuel d'une part et d'autre part ayant conservé dans sa mentalité et son affectivité, dans le domaine des émotions, toutes les caractéristiques de la mentalité infantile. Aussi pouvons-nous affirmer que le diagnostic de la débilité mentale est avant tout clinique. On ne donne pas le nom de débile mental à un personnage chez lequel ces caractéristiques sont seulement esquissées, mais seulement à celui chez lequel ces insuffisances affectives et intellectuelles sont tellement nettes qu'il lui est impossible de vivre indépendant dans la société. De telles personnalités sont par définition condamnées à vivre sous tutelle dans une famille, ou dans un institut. Le débile vrai est donc déterminé à la fois par un signe intellectuel, par un signe affectif et par un signe social.

Comme l'a dit Gault <sup>133</sup> pas un débile sur 10 ne devient délinquant. D'autre part il ne faudrait pas à priori considérer que parce qu'un débile a commis un délit et que la débilité est en soi incurable qu'un tel sujet soit condamné à rester indéfiniment interné. Le débile est intimidable, suggestionnable, et susceptible d'évolution. Le degré de danger qu'il présente ne peut donc se connaître qu'après étude de chaque cas en particulier.

---

<sup>133</sup> R. GAULT, *Criminology*.

Une extension du terme débile mental, à des sujets qui ne répondent pas à la triple spécification : intellectuelle, affective et sociale, nous paraît injustifiée. Il ne s'agit pas seulement d'une question de mots, mais de traitement. Nous qualifions de fantaisiste un diagnostic de débilité mentale porté sur un sujet que nul n'aurait jamais songé à interner s'il n'avait commis un délit.

La conception psychiatrique de la débilité mentale suppose un premier fait : c'est que le déficit est constitutionnel. Le débile est né insuffisant ou bien l'est devenu au cours de ses premières années. Débilité s'oppose ainsi à démence, laquelle [187] suppose la perte de choses qui étaient acquises. Le dément perd ; le débile n'a pas acquis ; ou bien il n'a pas encore acquis : il est en retard. Il est très difficile, dans les cas qui ne sont pas trop graves, et jusque l'âge de 20 ans, de dire si le retard ne pourra pas être assez bien rattrapé. En tout cas, le débile reste toujours susceptible d'un certain progrès, d'une certaine éducation, à l'inverse du dément qui perd progressivement ce qu'il possédait.

C'est là une notion très importante, car si inférieur soit-il, le débile est en instance de normalité, et même si cette tendance n'est pas suffisante pour lui assurer une vie sociale normale, elle est généralement suffisamment forte pour que, soutenu dans le milieu où il vit, il puisse participer à une certaine vie familiale ou à une réduction de vie sociale.

Si peu que ce soit le débile se développe intellectuellement, tandis que le dément régresse.

Le second fait c'est que le diagnostic est toujours porté par l'entourage, mais celui-ci ne prête aucune importance au niveau intellectuel. Il a remarqué que le jeune homme est enfant, qu'il manifeste ses émotions comme un enfant ; qu'il s'amuse comme un enfant, ses préoccupations d'avenir ne s'étendant pas au delà de celles d'un enfant (le débile, comme nous l'avons montré ailleurs <sup>134</sup>, est muré dans un présent qui ne s'étend pas au delà de quelques semaines). Il est généralement suggestible comme un enfant et on le traite en enfant. C'est la « personnalité » entière et non l'intelligence seule qui est retardataire.

---

<sup>134</sup> Essai sur la personnalité du débile mental. Journal de Psychologie, 1927.

Et l'amélioration du débile ne consistera pas en une élévation de son quotient intellectuel, mais en une modification, une virilisation de sa personnalité.

En réalité ce ne sont pas les débiles profonds qui deviendront délinquants : ils sont bien surveillés et bien protégés, ce seront plutôt ceux qui se rapprochent des normaux, qui s'efforcent de vivre comme eux, que l'entourage n'a pas [188] exactement repérés et a traités à peu près comme normaux ce qui met alors en évidence toute leur déficience.

La description même du débile mental vrai nous laisse entrevoir quelle sera la forme de sa délinquance. Il s'agira rarement d'expéditions courageuses ou demandant du moins la mise en train de réactions viriles. L'homicide sera rare parmi eux. Par contre les délits contre la propriété et les délits contre les mœurs, les batailles par réaction aux moqueries ou aux humiliations seront plus fréquents. Le débile qui n'est protégé par personne et qui n'est pas interné ne peut devenir qu'une chose : vagabond.

En Allemagne où l'on dispose de statistiques assez bien faites, Monkemuller estime que sur 400.000 vagabonds on trouve 55% de débiles et 22% d'imbéciles <sup>135</sup>.

Sur les 271 débiles internés du 1/1/1931 au 31/12/1933 on trouve, dans nos statistiques de la Défense Sociale :

Homicides	12
Infanticides, avortements	6
Coups violences	22
Mœurs	148
Vols	75
Incendies	6
Autres délits	2

La prédilection du débile pour certains délits est donc particulièrement nette. Quant à la proportion des débiles parmi les autres anormaux, la voici : en 1930, il y eut en Belgique 17880 condamnés ordi-

<sup>135</sup> Cité par ERICK STERN, Neuro-Psychiatrie infantile et hygiène mentale, in Hygiène mentale, XXX, 1936, n° 7.

naires ; il y eut dans le même temps 451 internés parmi lesquels 145 débiles dont 18 femmes.

Les débiles mentaux comme tels ne représentent donc qu'une partie infime des criminels, et on pourrait s'abstenir d'en parler si la question de la débilité mentale ne dépassait pas les débiles collocables.

Celui qu'on appelle le débile mental n'est qu'un extrême [189] et tel que nous l'avons sommairement défini il est relativement peu répandu dans le domaine criminologique. Mais, en deçà de cet extrême, il existe toute une catégorie graduée d'adultes qui ne pourront jamais être qualifiés de débiles, dont on ne pourrait jamais envisager sérieusement l'internement, et qui, cependant, présentent à des degrés plus ou moins atténués toutes ou plusieurs des particularités du débile. Nous avons vu le pourcentage énorme des intelligences inférieures en prison ; il ne s'agit pas d'anormaux, ni de débiles, mais il s'agit cependant d'inférieurs. Ce que nous constatons du point de vue, intellectuel pur nous le constatons au point de vue affectif, au point de vue de la personnalité, au point de vue social.

De tels sujets doivent être compris selon leur état réel. Ce sont en effet des gens qui font partie du groupe des normaux, mais de cette zone du groupe des normaux extrêmement apparentée à la débilité et qu'on ne peut traiter qu'en les considérant à la fois comme normaux et comme débiles. Ce sont des normaux dont les réactions se rapprochent très souvent de celles des débiles, malgré que dans l'ensemble, ils sont acceptés et acceptables parmi les normaux.

Nous constaterons très souvent dans de tels cas que c'est ce qu'ils ont du débile en eux qui a amené des hommes considérés comme normaux au délit et que malgré cela, pour les traiter il faut surtout tenir compte de ce qu'ils ont de normal et de bien évolué. De telles choses sont incompatibles avec l'internement et l'irresponsabilité. La connaissance suffisante de la débilité mentale est donc indispensable à une bonne observation et peut-être à une bonne législation. Il en est des débiles en criminologie comme en pédagogie : ceux qui bénéficient le plus de la connaissance de la débilité mentale ne sont pas les débiles vrais, mais les arriérés divers et ceux qui s'en rapprochent. L'erreur qu'il y aurait à considérer tous ces insuffisants comme débiles et irresponsables saute aux yeux, même lorsqu'on examine les faits délictueux. Un grand nombre de ceux-ci n'ont été commis que pour

[190] effacer de la vie et de l'horizon mental de leur auteur la crainte ou l'appréhension de ne pas être comme les autres. Ainsi les attentats à la pudeur des débiles ne sont généralement pas commis parce que le débile le fait sans le savoir, mais pour participer à la vie et se tailler une part à sa personnalité, pour ne pas être sexuellement inférieur aux autres hommes. Il volera pour avoir de l'argent pour jouer son rôle comme un autre, il se battra pour défendre sa personnalité et tuera, dans certains cas, pour affirmer son moi... Or les processus par lesquels un vrai débile commet un délit se retrouvent quasi semblables chez des inférieurs, chez des individus qui, comme le débile, ont à défendre une personnalité menacée ou à rétablir leur « moi » autour d'eux.

Aussi lorsqu'on parle du grand nombre d'inférieurs, apparentés à la débilité mentale que l'on trouve parmi les délinquants, on ne signifie pas par là que ces délinquants agissent sans savoir ce qu'ils font ou avec un certain degré d'inconscience ; on veut dire que la psychologie de leur conduite s'apparente à celles de ces débiles et est en rapport avec l'effort qu'ils font pour maintenir la place de leur personnalité. Dans un essai sur la personnalité du débile mental, nous nous sommes efforcés jadis de démêler les mobiles d'action du débile, les représentations qui sont à la base de ses déterminations. Nous avons pu établir que le sentiment de soi chez le débile est plus marqué encore que chez le normal ; ce sentiment est à la fois une force et un but et pas plus que le normal le débile n'accepte d'être inférieur à ce qu'il se sent être. Mais tandis que l'être normalement développé maintient avec une certaine facilité son moi au niveau de celui des autres, l'être moins doué n'obtient un tel effet qu'avec de plus grands efforts, et les circonstances aidant, qu'au moyen de moyens frauduleux : la délinquance. Se représente-t-on l'effort que la vie demande à un être bien intentionné mais intellectuellement inférieur pour maintenir sa place parmi les autres ? Après ce que nous venons de dire [191] cette statistique du Dr Alexander a un autre sens que lorsqu'on la lit comme documentation pure <sup>136</sup>.

---

<sup>136</sup> Dr. ALEXANDER, *Contribution à l'étude de la psychologie des délinquants*. Revue de droit pénal et de criminologie 1923.

---

Sur 250 détenus examinés à Saint-Gilles cet auteur trouve :

42	débiles.
100	détenus affectés d'un développement intellectuel inférieur, pouvant lire, mais arriérés.
90	développements moyens.
6	au-dessus de la moyenne.
5	déséquilibrés et six fatigués.

---

D'autre part la débilité mentale s'accompagne très souvent de perversions diverses, sexuelles ou instinctives, de troubles du caractère, de déséquilibres endocriniens, de déséquilibres émotifs, de troubles de l'humeur, d'impulsivités diverses. Ce sera surtout dans ces cas que même légère une débilité mentale constituera une tare profonde et un danger constant. Chaque fois il s'agira d'un cas d'espèce et qu'on doit étudier en soi, en dehors de toute formule légale ou administrative.

En appendice à ce que nous venons de voir, nous donnons ci-après quelques résultats obtenus au moyen d'un test simple, consistant en une ligne à reproduire (graphique 2) mais qui ne peut être reproduite que grâce à un effort intense d'attention, telle qu'on la trouve chez l'adulte normal, et que si le sujet a pris l'habitude de contrôler de très près ses activités, de savoir si son attitude mentale se moule sur l'objet qui lui est proposé.

C'est pourquoi nous appelons ce test un test d'attitudes. Il décèle en effet :

- 1) L'existence d'écarts considérables entre l'objet et la pensée et la reproduction de la ligne prend l'allure de celle qu'on retrouve chez le jeune enfant. Voir réponses A et D par exemple.
- 2) L'impossibilité pour certains sujets de se rendre compte de l'existence d'une non-adéquation entre une question et une réponse, et cela même si le problème est posé sous forme d'une ligne, d'un élément aussi concret que possible.

[192]

- 3) L'indifférence vis-à-vis de cet effort vers l'adéquation.
- 4) L'existence d'une forme adulte de travail d'attention.

Ces quatre points ne sont que des points de repère. Comme tous les tests, ce test d'attitudes (car, c'est bien cela qu'il décèle) met en évidence de nombreuses caractéristiques du sujet si on le regarde travailler ; si on note ses procédés de travail, l'intensité de son effort.

Nous ne songeons pas à l'utiliser comme test d'intelligence, bien que naturellement il doive la toucher et, en fait, la touche. Mais pour l'utiliser comme test d'intelligence il faudrait minutieusement calculer le temps qu'on laisse au sujet. Dans l'emploi que nous en avons fait, nous laissons le temps libre au sujet et il peut recommencer trois fois.

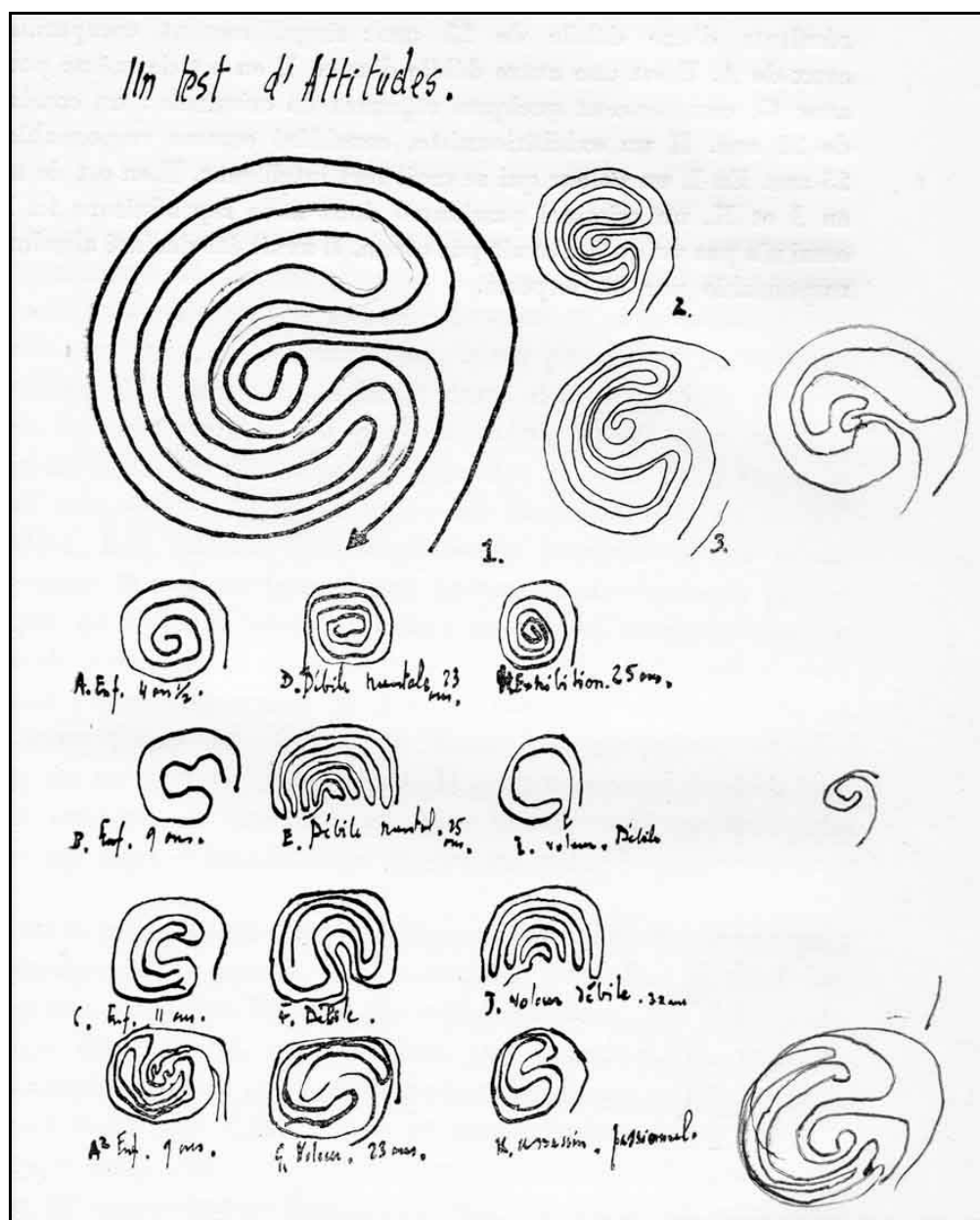
Normalement on le réussit, en une ou plusieurs fois (il recèle quelques suggestions et oblige le sujet à se contrôler sans arrêt), à partir de 10 ans. Mais la moyenne ne le réussit qu'avec la pré-puberté. Un sujet peu intelligent aux tests de compréhension peut le réussir et il montre par là, autant par l'acharnement qu'il y met que par l'exécution même du dessin, qu'il possède, en fait, une aptitude à l'effort attentif et une aptitude à apprécier la conformité de sa pensée à l'objet comparable à celle du normal. Par contre des sujets apparemment compensés peuvent dévoiler par leur réponse un infantilisme foncier inattendu. Certains sujets présentent une incohérence extraordinaire et dont ils sont étonnamment inconscients. Nous donnerons ailleurs les développements souhaitables à propos de cette ligne. Nous signalons cependant que le dessin présenté doit être apparemment négligé, ainsi que nous le montrons. S'il est régulièrement dessiné il provoque des tournolements apparents et personne ne peut le résoudre ; et, de plus, le sujet se sent écrasé par le dessin. Présenté comme il l'est, un illettré voit d'emblée que seule la ligne importe et il ne s'efforce pas d'apporter des soins particuliers au dessin même.

Sur 111 délinquants pris au hasard :

- 31 le réussissent (12 la première fois, 11 la seconde et 8 la troisième)
- 80 échouent dont
- 35 donnent une réponse du type infantile pur (A et D).

Nos résultats généraux ont été brûlés en mai 1940 ; mais il est évident que ces réponses donnent de nos délinquants une idée qui mérite d'être fouillée à fond.

[193]



Le 1 représente le test d'attitudes dont nous avons parlé. Il y est réduit environ à 4/5. Le 2 donne le résultat, réussi, de l'enfant signalé au C et qui avait alors 11 ans. En 2 cet enfant a 14 ans et réussit le test du premier coup en 1 minute 1/4. En 3 l'enfant B (9 ans) qui réussit à 13 ans en 2 minutes. Le A donne le résultat d'un enfant de 4 ans 1 qui est repris en A (2) âgé de 9 ans. D donne les



[194]

résultats d'une débile de 23 ans : singulièrement comparable à ceux de A, E est une autre débile d'asile. Il en est de même pour F. avec G, commencent quelques réponses de criminels : un condamné de 23 ans. H un exhibitionniste, considéré comme responsable, de 25 ans. En I, un voleur qui se croit fort intelligent. Il en est de même en J et K, un criminel passionnel dont nous reproduisons ici le 3e essai n'a pas vu qu'il n'avait pas réussi. Il avait été déclaré absolument responsable par les experts.

[195]

## § VI TOXICOMANES.

[Retour à la table des matières](#)

Il n'est pas surprenant que la grosse masse des toxicomanes soit constituée de déséquilibrés ; non pas que la toxicomanie soit une maladie en soi comme le croient très souvent des esprits profanes en ces matières, mais parce que le toxique constitue une solution facile à bien des difficultés et que la vie du déséquilibré est par elle-même vouée aux misères subjectives ou réelles. C'est là une des raisons pour laquelle existe une étroite parenté entre les toxicomanies et la criminalité. Les mêmes causes générales produisent des effets analogues. Aussi ne faut-il pas mettre exclusivement sur le compte de l'alcool tous les délits et crimes commis sous le signe de l'alcool. Il n'en est pas moins vrai cependant que l'alcool vient augmenter le danger total du déséquilibré et que sans l'appoint alcoolique bien des agressions et des délits ne se commettraient pas. Il est aussi vrai de dire que l'état toxique et notamment alcoolique vient rendre plus grave un état d'insuffisance légère en soi.

Nous n'avons pas à décrire longuement les morphinomanes, cocaïnomanes et autres toxicomanes. Toutefois il faut les présenter, au point de vue du criminologiste. En dehors de l'action directement criminogène, ces toxiques, en ruinant les facultés morales et l'activité normale de ces sujets, créent indirectement des délinquants et ceci

d'autant plus que ces toxiques sont coûteux. Indirectement encore ils sont une cause de contrebande fructueuse qui constitue un excellent [196] moyen d'existence pour toute une classe de délinquants proches du banditisme.

On fait une place à part au morphinomane. L'état de besoin toxique chez le morphinomane prend des proportions dramatiques, avec angoisse précordiale et parfois même état présyncopal donnant au sujet la certitude que sa vie est en danger. Sous l'influence de cet état de besoin ou la crainte de le voir revenir, le morphinomane se livre à n'importe quoi pour se procurer la drogue. Il s'agit le plus souvent de faux, d'escroqueries, de vols ; bien rarement de banditisme. Le morphinomane est à ce moment-là irresponsable.

Selon Walter Fredwey <sup>137</sup> il y a quatre fois plus d'hommes toxicomanes que de femmes. Pour les 12.000 toxicomanes qui passèrent en prison aux États-Unis de 1926 à 1928 :

- 70%      avaient contracté l'habitude par suggestion et exemple.
- 20 %     par suite de maladie douloureuse.
- 10 %     par curiosité et fatigue.

Les toxicomanes ne diffèrent pas seulement des personnalités ordinaires et normales par le fait qu'ils sont enclins à user d'un toxique pour les aider à vivre et traduisent par là une insuffisance de vitalité. Mais leur personnalité doit être étudiée par rapport au toxique même et par rapport aux modifications psychique, que l'usage du toxique introduit dans leur mentalité, créant en quelque sorte une personnalité secondaire, artificielle, mais solide et qui tend à remplacer peu à peu la personnalité antérieure. Généralement cet aspect des choses est passé sous silence et c'est lui pourtant qui explique en grande partie l'incurabilité du besoin toxique.

---

<sup>137</sup> WALTER FREDWEY, *Toxicomanies et perturbations mentales*. Mental Hygiène Bulletin, 1929, n° 11.

La morphine est un alcaloïde extrait de l'opium, qui est le sue épais qui coule du fruit du *Papaver Somniferum*, incisé avant sa maturité. Cet opium contient de nombreux alcaloïdes parmi lesquels la codéine et la morphine. Celle-ci est un produit cristallisé et injectable, [197] celui dont usent les morphinomanes, qui se piquent à la seringue les cuisses, l'abdomen et souvent les avant-bras y provoquant des abcès caractéristiques. Mais, en fait, les morphinomanes utilisent aussi l'opium sous toutes ses formes. Le laudanum est souvent employé.

La morphine déprime le système nerveux central, surtout le centre de la perception douloureuse et le centre respiratoire. La volonté et les perceptions sont affaiblies. L'imagination et les centres moteurs sont moins affaiblis et même il semble que la morphine favorise certains processus mentaux. Ceci donne au sujet une sensation de bien-être qui s'appelle euphorie, au cours de laquelle les images et les idées se succèdent sans difficulté, avec un caractère brillant et agréable (cfr. Simonart, *Thérapeutique*. Brepols 1941).

En pratique les sensations douloureuses disparaissent et en même temps s'installe un bien être réel.

La douleur morale semble influencée au même titre que la douleur physique. Si bien que certaines personnes (certains anxieux, certains petits mélancoliques) s'évadent dans la morphine. Et non seulement ils y oublient leur misère, mais ils y trouvent souvent une excitation légère qui leur donne le courage de travailler, l'audace d'entreprendre quelque chose. Les anxieux et les faibles y sont donc exposés et la morphine leur procure, non seulement une évasion, mais une personnalité convenable, active, courageuse, exempte de peur et d'angoisse <sup>138</sup>.

Malheureusement, après quelques jours déjà, une certaine accoutumance se fait et le sujet voulant absolument retrouver cet état privilégié se voit obligé d'augmenter la dose et est amené parfois à consommer 100, 200 et 300 fois la dose initiale de 1 centigramme. Comme la morphine est sévèrement contrôlée, le malade ne peut se procurer le produit honnêtement et finit souvent par verser dans la délinquance, d'autant plus, qu'entre temps, il néglige ses affaires.

---

<sup>138</sup> Lire Thomas DE QUINCEY, Souvenirs autobiographiques d'un mangeur d'opium, Paris, Stock 1903.

L'usage de la morphine provoque l'apparition, lorsque la dose ne peut être renouvelée à temps, *d'un état de besoin plus ou moins grave* progressivement caractérisé par : bâillement, sécrétion lacrymale, rhinorrhée, transpiration, chair de poule, dilatation des pupilles, inappétence, tremblements, accélération respiratoire, agitation, fièvre, insomnie, diarrhée, vomissements et même collapsus. Le [198] tout s'accompagne d'angoisse et c'est l'ensemble de ces troubles, avec l'angoisse qui domine, qui obligent en quelque sorte le sujet à se procurer de la morphine par n'importe quel moyen : vol, fraude, escroquerie, faux.

Dans l'ensemble le morphinomane, dans nos régions, est un isolé. Sa délinquance est individuelle. Elle met rarement en danger la vie d'autrui. La responsabilité du morphinomane qui agit sous l'empire du besoin est évidemment nulle. Mais il importe de se souvenir qu'un morphinomane peut très bien être, en dehors de tout état de besoin, un délinquant ordinaire.

Alors que l'opium et la morphine sont d'un usage ancien, la *cocaïnomanie* est relativement récente. Alors que le morphinomane est placide et recherche plutôt la tranquillité, ne s'efforçant que très peu de faire des adeptes, si ce n'est parfois le partenaire sexuel, afin de le rendre impuissant lui aussi, le cocaïnomanie est actif, recherche la société et présente une délinquance plus agressive et plus dangereuse que le morphinomane.

La forme la plus ancienne de cocaïnomanie consiste à mâcher les feuilles desséchées de l'arbre à Coca, répandu au Pérou en Bolivie et au Brésil. Les indigènes utilisaient cette pratique contre le mal des montagnes et contre la faim. On a découvert le principe actif vers 1860 (cocaïne) et, dès lors, on fit d'énormes plantations d'arbres à coca aux Indes. C'est vers 1900 que les Nègres d'Amérique inventèrent de prendre la cocaïne sous forme de prises nasales et c'est sous cette forme que la cocaïne a conquis le monde. Au point de vue nerveux, la cocaïne produit une diminution de la sensibilité périphérique (emploi comme anesthésiant) et une excitation du système nerveux central. Au point de vue psychique on notera au début une légère angoisse bientôt suivie d'un état euphorique. Puis une légère excitation. Le travail intellectuel est grandement facilité et l'adresse physique est augmentée. Les pupilles sont fortement dilatées, les mouvements sont vifs. Le sujet est d'une sociabilité exagérée, s'épuise en discours, et éprouve un intense besoin de se sentir en communion avec d'autres cocaïnomanes. Le sommeil est supprimé. Le besoin de manger diminue, mais la soif augmente, ce qui conduit directement à l'alcoolisme. Le désir sexuel est augmenté, [199] mais l'éjaculation est retardée, ce qui donne lieu à des

manifestations sexuelles intenses, d'autant plus que chez la femme, l'érotisme est poussé à l'extrême, et qu'aucun partenaire n'arrive à l'apaiser et à la satisfaire. Peu à peu l'impuissance s'installe chez l'homme, tandis que le dévergondage s'accroît chez la femme. Parfois on voit apparaître des perversions et des tendances homosexuelles chez des gens jusque là normaux <sup>139</sup>.

Dans les états d'ébriété plus avancés on voit apparaître de véritables hallucinoses, des phobies, des idées de grandeurs ou de persécution, la crainte des cambrioleurs etc. Les hallucinations sont souvent visuelles, parfois auditives. La cocaïnomanie crée une vie artificielle, à laquelle les sujets s'accrochent, surtout au point de vue érotique et se livrent à toutes sortes d'activités pour se procurer à la fois l'argent nécessaire à cette vie et la drogue même.

Au point de vue directement criminel il faut signaler les actes de violence ; sous l'influence du toxique, défense sauvage contre la police, les milieux de ce genre étant particulièrement dangereux et constituant souvent, en dehors de la cocaïne même, des associations plus ou moins criminelles. La cocaïne est souvent consommée avant des agressions par des bandits qui veulent se donner du courage. La fraude du toxique est l'objet d'activités nombreuses et directement criminelles.

Bref, à la personnalité préalable du criminel, l'usage de la cocaïne ne tarde pas à ajouter, une personnalité factice de jouisseur criminel, cynique et amoral, et qui vient aggraver considérablement les insuffisances initiales de la personnalité.

Bien qu'il soit difficile de donner des chiffres à propos de l'influence criminogène de la cocaïne on considère que, dans les grandes villes, ce chiffre n'est pas négligeable. Le cocaïnomanie est, en effet, actif. « *La morphine apaise, la cocaïne grise* » disait Maurice de Fleury.

---

<sup>139</sup> Détails empruntés à l'excellent ouvrage de H. W MAIER, *La Cocaïne*. Payot, Paris 1928. On lira aussi de SCHWAEBLÉ René, *La Coco à Montmartre* (Éditions modernes). De Marcelle VIOUX, *Une Enlisée*. Paris, Charpentier 1920 CYRIL et BERGER, *La coco, poison moderne*. Flammarion 1924.

Par ailleurs les toxicomanies sont largement étudiées dans tous les traités de psychiatrie auxquels nous nous permettons de renvoyer le lecteur.

L'alcoolisme tient une place à part en criminologie. Son [200] effet stupéfiant est extrêmement tardif et est normalement précédé d'une longue période d'excitation avec euphorie, optimisme, excès de confiance en soi et irritabilité. Chez quelques-uns il fait même naître des idées passagères de persécution, tandis que très rarement il commence par causer de la tristesse et des larmes. Son effet particulier d'excitation avec euphorie et irritabilité, diminution du self-contrôle explique son pouvoir criminogène. C'est par l'intermédiaire de l'alcool que se réalisent des idées et des mouvements intérieurs qui, en temps normal, eussent été facilement refoulés.

Dans quelques cas, 5 % des crimes passionnels, le criminel prend de l'alcool avec la volonté expresse de voir par son intermédiaire se lever ses dernières hésitations. L'effet criminogène de l'alcool augmente avec l'intoxication, mais n'est pas proportionnel à la quantité d'alcool ingéré. Généralement de très petites doses créent déjà l'euphorie et l'excitation. Certains sujets sont hypersensibles à l'alcool. D'une manière générale, l'effet toxique commence bien avant que le taux d'alcool dans le sang soit devenu irrécusablement celui de l'ivresse <sup>140</sup>, soit 3 pour mille.

D'après le Dr Peeters, cité par Vervaeck, on trouve parmi les condamnés ou prévenus de :

Mœurs	46 % d'alcooliques.
Homicide	63 % d'alcooliques
Actes immoraux	60 % d'alcooliques
Violences	74 % d'alcooliques

---

<sup>140</sup> DE LAET, VERVAECK et DE CRAENE, L'examen systématique au point de vue de l'ivresse, des auteurs d'accidents graves de roulage. *Revue de droit pénal et de criminologie*, mai 1937.

D'après le Dr Charpentier, cité par Vervaeck, 42% des crimes commis par les aliénés sont le fait de l'alcoolisme <sup>141</sup>.

Ces chiffres correspondent assez largement avec ceux qu'on [201] retrouve dans les traités de criminologie. Il nous paraît inutile de nous y appesantir.

D'après Ostman <sup>142</sup> voici comment se répartisse un lot de condamnations encourues par 225 alcooliques chroniques (compte non tenu des délits sexuels) :

274	contraventions dont :
2	pour homicide
34	pour blessures
52	pour rébellion
84	pour menaces
34	pour insultes
31	pour bris de mobilier
37	pour tapage nocturne

Lombroso avait déjà insisté sur la criminalité du dimanche. On a pu voir également un certain parallélisme entre la criminalité et la consommation d'alcool dans des pays comme la Suède et la Norvège où la consommation d'alcool a régressé dans des proportions considérables.

À l'heure actuelle la question des rapports entre l'alcool et la criminalité ne se discute plus et c'est dans les traités relativement anciens qu'on peut aller puiser une imposante documentation.

Au point de vue pratique on distingue l'alcoolisme aigu et l'alcoolisme chronique <sup>143</sup>.

---

<sup>141</sup> Voir une étude approfondie dans VERVAECK, *L'obligation de traitement pour le buveur dangereux* (Revue de droit pénal, 1938, VII) et du même : *La défense sociale contre le péril toxique*, *Revue de droit pénal*, 1922, avril.

<sup>142</sup> N. OSTMAN, *Criminalité des alcooliques chronique*, 1928.

L'alcoolisme aigu donne comme complication extrême l'ivresse pathologique qui consiste en une crise d'excitation extrême, avec confusion mentale et perte totale du souvenir au réveil. Les méfaits de ces ivresses pathologiques sont quelquefois l'homicide, souvent les coups graves et les délits [202] de mœurs, parfois l'incendie. Rarement le vol. Nous décrivons ces états plus loin, à propos de l'homicide.

L'alcoolisme chronique donne comme complication grave le delirium tremens, sorte de confusion mentale avec onirisme terrifiant et impulsions graves, parfois homicides.

Dans ces deux derniers cas il s'agit de véritables troubles mentaux avec irresponsabilité complète.

La dipsomanie ou impulsion à boire, survenant périodiquement, chez certaines personnes, habituellement sobres, et d'une manière telle que l'entourage s'aperçoit du caractère fatal et dominateur de l'impulsion, est généralement en rapport avec de petites crises d'excitation ou de dépression chez des cyclothymiques. La responsabilité de ces malades doit s'apprécier en fonction de la crise mentale dont ils sont victimes et dont la dipsomanie n'est qu'un des symptômes.

Au point de vue des tempéraments Riedl déjà cité trouve :

Sur les 800 délinquants qu'il a examinés et que nous avons classés plus haut 193 sont des alcooliques.

Parmi ceux-ci :

60 % sont schizothymes

22 % sont cyclothymes

18 % sont mixtes

---

<sup>143</sup> DE Roos, Inleiding tot Crimineele etiologie. - BONGER, Inleiding tot de criminologie. - ASCHAFFENBURG, Dos Verbrechen und Seine Bekämpfung. - WIESSEAGREN, Influence de l'alcoolisme sur la criminalité en Suède. - JACQUART, La criminalité belge (contient un chapitre remarquable sur l'alcool). - GILBERT BALLEET, Les intoxications - Traité de Pathologie mentale (Un chapitre sur l'alcool avec bibliographie, etc., etc.). - DUSAUTOIR, Het boek der matigheid, Sobrietas, West-Vlaanderen. - DEBLOCK, Toxicomanies, Liège, Thone.



Aussi le traitement des délinquants déséquilibrés exige qu'ils soient soustraits à l'influence de l'alcool.

On ne dit pas tout, à propos de l'alcoolique lorsqu'on parle de son alcool. Les longues confidences d'alcooliques nous apprennent que très souvent, grâce à l'alcool et à l'assurance factice qu'il lui procure, le sujet ne se sent réellement vivre et réellement semblable aux autres que lorsqu'il se trouve sous le signe d'une ébriété plus ou moins prononcée : anxieux, timides à l'extrême, peureux même, ces hommes souffrent de se sentir étrangers et incapables parmi les autres et trouvent dans l'alcool un moyen de tourner le destin qui les écrase. Inévitablement ils en arrivent aux excès et aux situations insolubles ; ils en arrivent à fuir, sauvagement, leur état normal qui est aussi celui où ils doivent vivre en [203] tête à tête avec leur personnalité foncière. Ce drame-là, le juge ne le voit pas, et il ne s'y intéresserait d'ailleurs pas. C'est précisément ce qui constitue, pourtant, l'élément déterminant et incurable dans le cas du buveur et éventuellement du buveur délinquant. Même ceux qui veulent les guérir, passent à côté du problème et cherchent une solution dans le sevrage forcé de plus ou moins longue durée. C'est en fait une transformation totale de la personnalité du sujet qu'il faudrait obtenir, chose impossible, évidemment, à l'heure actuelle ; c'est ce qui explique l'échec habituel des cures les mieux menées <sup>144</sup>. Tous les cas ne sont d'ailleurs pas superposables et l'on sait qu'il existe des buveurs solitaires, se cachant ou se protégeant des autres, tandis que le plus grand nombre boivent en société et se mêlent intensément à la vie. Ce sont généralement ceux-ci qui en arrivent aux délits.

Pour le lecteur qui désirerait quelques détails supplémentaires nous donnerons ici une description clinique de l'ivresse, empruntée au Dr Marie <sup>145</sup>.

On distingue, dit cet auteur, trois degrés dans l'ivresse. Elle débute d'ordinaire par une phase d'excitation dans laquelle l'exaltation et l'agita-

<sup>144</sup> Voir les idées du D. VERVAECK à ce sujet : *Obligation du traitement pour les buveurs dangereux*. Revue de droit pénal. Juillet 1938.

<sup>145</sup> *Traité International de psychologie pathologique*. Dirigé par le Dr Marie, chez Alcan, Paris 1910. Tome II, p. 935.

tion témoignent d'un sentiment exagéré d'euphorie psychique et physique. Ce sentiment de bien-être éprouvé est en partie produit sous l'influence de l'accélération de la respiration et de la circulation qui se manifeste par la fréquence plus grande du pouls. Il résulte de ces phénomènes cardiovasculaires une impression de chaleur et de transpiration générales. L'excrétion urinaire est également accrue.

En même temps, les tendances du buveur deviennent expansives. Son visage est animé, il est gai, plein de verve et d'entrain, heureux de tout et de tout le monde. Communicatif à l'excès, il est loquace et bruyant ; chez certains, l'excitation de l'activité psychique augmente les qualités intellectuelles et le sujet est brillant. Chez les débiles, par contre, l'exaltation n'aboutit qu'à des conceptions plus [204] absurdes que d'ordinaire. Plus rarement on observe de la dépression. Le buveur bêtement sensible déborde de tendresse, se lamente et pleure, confiant à chacun ses malheurs.

Dans son deuxième degré, à la période dite ébrieuse, l'ivresse se traduit par une perturbation de l'intelligence. Il y a de la confusion dans les idées qui sont sans suite et mobiles à l'excès ; elle se manifeste aussi par de l'incohérence du langage qui est décousu.

Aux troubles psychiques se joignent des troubles moteurs d'aspect ataxique, les actes les plus simples sont accomplis avec maladresse. Le buveur ne peut s'habiller correctement. Sa démarche est oscillante, il titube, trébuche et tombe. L'incoordination se manifeste jusque dans les troubles du langage ; la parole est embarrassée, plus ou moins explosive. La sensibilité cutanée est obtuse ou abolie. Les images visuelles deviennent confuses. On observe quelquefois des illusions du goût et de la sensibilité générale.

À ce degré, le buveur a un aspect différent de celui de la première phase. Les yeux sont brillants et égarés. Les nausées et vomissements sont habituels, la bouche est pâteuse, la soif est vive ; les battements du cœur et les mouvements respiratoires fréquemment irréguliers.

Les malades possèdent une demi-conscience et la faculté de se contenir au moins dans une certaine mesure. Cependant, alors que certains sont bienveillants, affectueux, tendres à l'excès jusqu'à l'érotisme, d'autres se montrent jaloux, susceptibles, irascibles ; ils se fâchent pour un rien et ont une tendance marquée aux violences. On peut enfin voir la joie, la colère, la tristesse, l'attendrissement se mêler d'une façon tout à fait absurde sous l'influence probable de troubles psycho-sensoriels divers.

Au troisième degré, qui constitue la période comateuse, l'homme ivre tombe dans un sommeil profond, véritable apoplexie comateuse. Il est anéanti, inerte, ses membres sont dans la résolution, l'anesthésie est générale, les réflexes totalement perdus, les pupilles sont dilatées et immobiles, les sphincters permettent des évacuations involontaires. Le malade est dans l'hébétude complète, totalement inconscient. La face est cyanosée ou livide, la peau couverte de sueur.

La guérison est la terminaison ordinaire de l'accès d'ivresse. Le plus souvent, après un temps variable, le sujet se réveille avec un sentiment de lassitude générale, il est mal en train, courbaturé.

[205]

La bouche est sèche, la soif intense, il souffre de céphalée et présente des troubles gastro-intestinaux d'intensité variable. Ces malaises disparaissent plus ou moins rapidement.

La dernière phase de l'ivresse peut cependant durer plusieurs jours et même se terminer par la mort. Dans ce cas, le coma persiste et devient plus profond. Le pouls petit, fréquent, finit par disparaître. Ces symptômes graves se voient dans les intoxications suraiguës consécutives d'ordinaire à l'absorption pendant un temps très court de quantités considérables d'alcool. On les observe également chez des sujets porteurs de lésions organiques cardiaque, hépatique, rénale en particulier. Parmi les complications qui peuvent survenir au cours de l'ivresse et déterminer des accidents graves ou la mort, il faut noter spécialement l'hémorragie méningée.

À côté de cette ivresse en quelque sorte simple, on a décrit des formes plus sévères. Il se produit dans certains cas de véritables accès de somnambulisme alcoolique avec automatisme cérébral. Au réveil, il ne persiste qu'un souvenir confus de ce qui s'est passé pendant l'ivresse ; quelquefois même il y a amnésie complète (ivresse amnésique).

Dans l'ivresse absinthique surtout, au tableau ordinaire s'ajoutent des attaques convulsives, rappelant parfaitement le cycle épileptique avec convulsions toniques et cloniques, coma, stertor, morsures de la langue, relâchement des sphincters, amnésie consécutive (ivresse convulsive) (Percy).

On a décrit enfin une variété d'ivresse, dite ivresse pathologique, que l'on trouve surtout dans les états anormaux congénitaux et dans le groupe

des déséquilibrés. Cette variété s'observerait aussi chez les individus atteints de traumatismes crâniens et de maladies fonctionnelles et organiques du système nerveux. Elle peut se montrer après l'absorption de doses d'alcool relativement minimales. A la place de l'euphorie de l'ivresse simple apparaissent des troubles psychiques variés : angoisse, fureur, et une tendance marquée aux impulsions et aux agressions violentes. On remarque souvent aussi des idées de jalousie, des idées de grandeur, parfois de véritables délires s'accompagnant de désorientation et suivis d'amnésie consécutive. Les phénomènes somatiques de l'ivresse feraient défaut en général dans l'ivresse pathologique ; le plus souvent dominant des signes d'ordre nerveux, en particulier des troubles pupillaires.

Telle est l'excellente description du Dr Marie. Dans la pratique, [206] quand il s'agit de faire intervenir des témoignages pour établir l'état d'ivresse, rien n'est plus décevant. On s'est efforcé de trouver des méthodes d'analyse qui permettraient d'établir avec certitude l'existence d'une ivresse indiscutable. L'analyse du taux d'alcool dans le sang, pratiquée sur du sang prélevé au moment incriminé (et le sujet n'est pas forcé de s'y résigner) permet quelques indications. Nous sommes maintenant dans le domaine de la médecine légale; mais nous devons bien nous éclairer.

D'après Balthazard et Lambert un taux supérieur à trois pour mille d'alcool dans le sang indique l'ébriété, un taux supérieur à quatre pour mille, une ivresse complète avec titubation. De deux à trois pour mille l'état est anormal, mais pas nécessairement chez un buveur d'habitude. Ces chiffres sont acceptés à peu près par tous les auteurs quoique les Drs Nélis et van Themsche considèrent que l'état d'ébriété est généralement manifeste avec deux pour mille <sup>146</sup>. Un taux de trois pour mille dans le sang correspond approximativement pour un homme de 70 kilos à 420 C. c. de liqueur à 50% d'alcool ou à deux litres de vin à 10%, donc déjà un vin convenable, ou à quatre litres de bière forte (à 5%). Mais le Dr Bogen, cité par, Vervaeck, fait remarquer que 7 sur 18 automobilistes auteurs d'accidents et présentant de 2 à 3 pour mille d'alcool dans le sang ne manifestaient aucun signe extérieur d'ivresse.

(La méthode de dosage généralement employée est celle de Nicloux.)  
Mais quels sont les signes extérieurs de l'ivresse ? Bogen donne une série de symptômes rencontrés chez 100 sujets ivres :

---

<sup>146</sup> Ces détails sont tous empruntés à l'étude de Vervaeck et De Craene déjà citée.

sentir l'alcool	89 fois
congestion de la face	40 fois
dilatation des pupilles	30 fois
incapables de marcher droit	61 fois
incapables de causer	18 fois
Romberg positif	47 fois
incoordination marquée du mouvement	39 fois
troubles de l'élocution	15 fois
troubles du comportement	46 fois
état comateux	21 fois

Ajoutons que chez ces 100 sujets qui, d'après l'alcool ingéré et [207] le taux d'alcool dans l'urine, *devaient* être ivres, 12 ne présentaient aucun signe d'ébriété et 18 ne pouvaient être considérés comme manifestement ivres.

**LE HACHISCH** ne joue pas un grand rôle actuellement, quoiqu'on ait signalé certains accidents. L'ivresse produite par le hachisch est obtenue en absorbant une préparation ayant pour base les sommités et les feuilles du chanvre indien. L'influence criminogène du hachisch a donné naissance au mot assassin, corruption du terme Haschchâchin, nom arabe de fanatiques fumeurs de hachisch. La secte des « Haschchâchin », née en Perse, en 1090, se manifesta en Syrie à l'époque des Croisades par de nombreux « assassinats ». Les Croisés connurent leur chef sous le nom du « Vieux de la montagne » et supposaient (déjà !) qu'il agissait sous l'influence de l'Angleterre ...

Récemment un consommateur de hachisch, fraudeur et enrichi parisien qui voulait goûter tous les bonheurs de ce monde, se présenta au bureau de police et s'accusa d'avoir tué son beau-père, donnant force détails, et présentant des signes de remords. La police trouva le beau-père paisiblement couché et fort bien portant... L'ivresse de hachisch avait simplement libéré une tendance profonde de cet « assassin » imaginaire <sup>147</sup>.

<sup>147</sup> Voir Presse Médicale, 16. XII 1944. Jean DELAY, Méaventure d'un Haschischin...

## § VII. INSTRUCTION.

[Retour à la table des matières](#)

Comme nous le verrons dans la partie spéciale le délinquant est généralement un inférieur au point de vue de l'instruction Cette infériorité dépend partiellement de ses insuffisances à lui et de celles de son milieu. Les vues sont partagées du point de vue théorique sur l'influence de l'instruction concernant la criminalité. Nous croyons que si l'on prend chaque [208] délinquant individuellement le manque d'instruction entre dans un ensemble complexe et joue un rôle malgré tout important. Les adversaires du rôle favorable de l'instruction bénéficient du fait que comme le signalait déjà Jacquart, il est difficile d'isoler ce facteur pour le mettre en statistiques <sup>148</sup>. Selon nous, l'influence du manque d'instruction est très importante au point de vue criminalité générale. D'autre part, lorsqu'on se trouve devant le délinquant lui-même on se rend compte que c'est non seulement le manque d'instruction en soi qui a joué un rôle, mais aussi que ce manque d'instruction est déjà la signature d'un certain milieu, d'une certaine insuffisance et qu'on ne pourrait pas délimiter exactement le champ de son influence.

## § VIII. ÉTAT-CIVIL ET FAMILLE.

[Retour à la table des matières](#)

Les enfants envoyés à Moll, par le Juge des Enfants, appartiennent à des familles dont la moyenne est de cinq enfants. On s'accorde à dire que les aînés et les plus jeunes sont plus exposés à la criminalité ; chez les voleurs, les aînés l'emportent.

Les criminels adultes de la prison de Louvain appartiennent en moyenne à des familles de 7,57 % enfants (500 cas) <sup>149</sup>.

---

<sup>148</sup> JACQUART, La criminalité belge.

<sup>149</sup> DE GREEFF et J. TUERLINCKX, *Condamnés d'assises pour faits de mœurs* Revue de droit pénal et de Criminologie, décembre 1936.

La criminalité des célibataires est généralement beaucoup plus forte que celle des individus mariés <sup>150</sup>.

Nous savons que l'état de célibat n'agit pas nécessairement comme tel, mais en tant que révélant certaines dispositions d'une personnalité dont la délinquance criminelle n'est qu'un aspect.

[209]

## § IX. PERSONNALITÉ DU CRIMINEL EN RAPPORT AVEC LA VIE COLLECTIVE ET L'INCONSCIENT.

Le criminel participe généralement très peu à la vie collective. Lorsqu'on le trouve mêlé aux conflits sociaux c'est généralement dans le sens insurrectionnel. Il est compréhensible que celui qui n'admet pas les lois sociales leur soit hostile et réactivement hostile chaque fois qu'il le peut. D'un autre côté, il règne à tout moment des injustices, des irrégularités, des déséquilibres sociaux auxquels réagissent le plus facilement ceux qui sont les plus émotifs ou qui portent en eux le plus d'inadaptations. C'est dans la classe des névropathes et déséquilibrés divers que se recrutent les facteurs redoutables de révolution. Nous n'avons pas à y insister ici.

Nous voulons signaler l'influence que les manifestations collectives peuvent exercer sur l'individu et la transformation momentanée qu'elles peuvent opérer en lui.

Cette influence de la vie collective est basée sur l'existence chez tout homme d'un fond résiduel d'agressivité, de cruauté, de vengeance, de sadisme même, fond résiduel qui peut reparaître à certains moments, et sur les faits de contagion mentale, celle-ci n'agissant que sur le fond solide fourni par l'inconscient collectif.

---

<sup>150</sup> DE ROOS, loc. cit. - BONGER, Inleiding tot de Criminologie, etc. - VERVAECK, Syllabus du cours d'anthropologie, Tous les auteurs, du reste, signalent le fait.

Chez les peuples primitifs, la criminalité latente est plus évidente que chez les peuples contemporains.

Par exemple, la vengeance s'exerce en commun. C'est un immense progrès qui se réalise chez les Juifs, lorsque défense est faite à la famille lésée de lapider elle-même le coupable et qu'il ne lui est plus laissé la faculté que de jeter la première pierre <sup>151</sup>.

Chez les Grecs du temps du Dracon, VIIe s. avant J.-C., c'est l'État qui prend en mains la direction de la vengeance [210] privée. Toutefois en matière d'assassinat l'offensé a le droit reconnu de se charger lui-même de l'exécution du supplice..., mais il est libre de se borner à assister au supplice. Les lois draconiennes représentent donc un progrès.

Cependant Platon dira encore : « que si un esclave tue son maître, les parents feront souffrir à cet esclave tous les traitements qu'ils jugeront à propos, pourvu qu'ils ne lui laissent pas la vie ... ».

Du temps des Grecs civilisés les foules pouvaient donc donner libre cours à leur tendance à la vengeance et cela leur était même ordonné par des lois. Le plaisir de voir mourir faisait partie intégrante du sentiment de justice. Toutefois dès cette époque, la remise de sa vengeance personnelle à l'état était considérée comme désirable. Voir les Euménides d'Eschyle.

Ces tendances considérées alors comme bonnes n'en étaient pas moins discutables et ont été refoulées avec le développement du christianisme.

À l'heure actuelle :

- 1) Les populations considèrent encore la vengeance comme normale et l'appuient moralement (certains crimes passionnels). On dit encore couramment : ce fait doit être vengé.

---

<sup>151</sup> Saint Paul frémissant de colère, mais sans participer à la lapidation, au massacre de saint Étienne. V. Ém BAUMANN, *Saint Paul*, p. 34 et suiv. (Grasset).



- 2) Les foules continuent très nombreuses, à assister aux exécutions capitales.
- 3) Les spectacles sauvages et la vue d'accidents mortels constituent pour elles, un aliment de choix. Les accidents d'automobile filmés et mis bout à bout de façon à donner au spectateur un plat consistant connaisse un grand succès. Scènes de Pancrace. Combat de taureaux.

Pour juger de la valeur morale d'un spectacle il suffit de se représenter comment nous jugerions un homme qui irait s'installer seul et ferait dérouler le film devant ses yeux.

- 4) Un référendum en Angleterre, le pays le plus pacifique, montre que jusqu'à l'âge de 20 ans ce sont les films de guerre et de tuerie qui ont plus de succès chez les hommes.
- 5) Ces dispositions donnent sournoisement un appui à [211] beaucoup de criminels, parfois même des applaudissements.
- 6) Ces manifestations existent constamment dans l'inconscient où elles sont plus ou moins bien refoulées. Il n'y a donc rien de mystérieux à les voir libérées, quand les circonstances sont favorables.

Bref, il existe à tout moment, en toute foule, un fond de sauvagerie et de perversité, de sadisme aussi, qui explique les manifestations de foule, et qui rendent compte du phénomène de contagion : La contagion, ce n'est pas l'inoculation d'un homme à l'autre de tendances criminelles, c'est la libération des tendances latentes et refoulées en lui.

Comme il s'agit d'un phénomène de réaction, les plus fragiles seront les plus émotifs, les déséquilibrés divers.

La criminalité individuelle s'exerce souvent par ou sous le couvert de la criminalité des foules. Épuration 1944-45.

## **A. CRIMINALITÉ NON-SYNCHRONISÉE DES FOULES.**

En général elle consiste en la mise en branle, au service de n'importe quelle cause, bonne ou mauvaise, rétrograde ou antérograde, de ses tendances criminelles latentes. Il faut une excitation libératrice : on trouve toujours un individu ou un groupe d'individus à la base de ces mouvements.

1) **Lynchage.** - Retour aux coutumes judéo-grecques ; aux supplices orientaux. Le lynchage consiste essentiellement, dans ses formes actuelles (américaines), à se servir de l'excuse de la justice ou de la répression, pour libérer ses tendances sanguinaires. Il est d'ailleurs parfois organisé.

Dans le besoin de justice des foules, auquel il faut savoir résister et qu'il faut éduquer, intervient à doses variables, le jeu de ces instincts inavouables.

Le lynchage physique ou moral (équivalent) ne s'exerce jamais que contre un individu sans défense légale réelle, et sans défense physique, la foule n'encourant aucun risque.

2) **Atrocités révolutionnaires.** - En dépendance étroite avec ce que Cabanès appela : la névrose révolutionnaire. Les [212] moments révolutionnaires sont l'heure où se révèlent les pervers, les « hyper-compensés », les déséquilibrés <sup>152</sup> et pseudo, aliénés divers. Les atrocités fascistes sont de même nature.

3) **Atrocités dans les cataclysmes et épidémies.** - L'élément libérateur est ici à la fois la peur, la rage, l'interprétation morbide ; la plupart des actes sont commis sous l'influence d'un meneur qui sert d'excitant. Voir, par exemple, le tremblement de terre de Messine ; l'épidémie de choléra en 1832 (France), où, sous l'influence de la terreur,

---

<sup>152</sup> *Les Dieux ont soif* d'Anatole FRANCE.

on massacrait les Suspects <sup>153</sup>. Voir encore les assouvissements, ran-  
cunes et colères au cours des grèves ou des bouleversements sociaux.  
En général, le meneur est un amoral quelconque ou un névropathe  
chargé de complexes.

4) **Atrocités de guerre.** - Se commettent surtout par les envahis-  
seurs qui ont peur d'une part et qui d'autre part réagissent à leur triom-  
phe par une libération des instincts primitifs. La terreur, la fatigue, le  
succès, l'alcool en expliquent une bonne partie. En général les atroci-  
tés prennent naissance sous l'influence d'un seul individu. On a pu re-  
trouver un certain nombre d'auteurs individuels des atrocités collecti-  
ves allemandes en Belgique 1914. Depuis lors les atrocités commises  
par les S. S. les ont fait oublier. Mais il s'agit ici de criminalité dirigée.

## **B. LA CRIMINALITÉ SYNCHRONISÉE DES FOULES.**

Les cruautés des foules s'éteignent d'elles-mêmes assez rapide-  
ment. Par contre, comme elles constituent un élément aveugle, irrésis-  
tible et implacable, on comprend qu'elles aient été de tout temps  
« synchronisées » de manière à ce que leurs tendances criminelles  
puissent constituer un instrument réel de domination.

Exemples de cruauté dirigée : les persécutions contre les premiers  
chrétiens ; persécution récente contre les juifs.

[213]

L'organisation du lynchage par des ligues aux États-Unis, là où le  
phénomène a tendance à baisser. Tout cela est en partie l'œuvre d'in-  
dividus qui synchronisent les mouvements individuels. Camps d'ex-  
termination, consentement au génocide.

En réalité, il y a là des interractions. Les dirigeants dirigent, mais  
sont en partie dirigés par les réactions des foules qui ne sont qu'en par-  
tie gouvernables.

---

<sup>153</sup> Récits oculaires de Louis BLANC.

Les guerres, surtout à l'heure actuelle, ne sont possibles, qu'après synchronisation des tendances criminelles des foules assaillantes.

Les efforts dépensés pour entretenir la population en état d'offensivité, tendent à éveiller les instincts inférieurs <sup>154</sup> et à les organiser.

On parlera plus tard des foules épurantes et de la psychologie des « conseils de guerre » 1945. Notre pays n'en sera pas fier.

C'est en partie par les faits de contagion mentale que l'on parvient à faire croire à des foules, et même à des peuples entiers, que la morale change, que ce sont les formes inférieures de civilisation qui sont les meilleures, etc. En temps fort, ces phénomènes de contagion eux-mêmes ont été proposés comme les moments supérieurs de l'homme <sup>155</sup>. Les doctrines du nazisme représentaient en ce sens une tentative démoniaque : elles comblaient les aspirations à une mystique en les satisfaisant par une utilisation des instincts les plus égoïstes et les plus bas.

Pour ce qui regarde la contagion elle-même, on trouve une contagion indirecte, s'opérant sur les individus par un intermédiaire, journaux, T.S.F., cinéma, etc..., et une [214] contagion directe. Celle-ci consiste à faire passer en l'âme de chacun une émotion générale. Il s'agit d'un phénomène absolument irraisonné et en grande partie physio-psychologique. On connaît comment la peur ou la panique se transmet chez les troupes d'animaux, même chez la poule, animal peu doué intellectuellement. Chez l'homme, la peur, la colère, l'enthousiasme, l'émotion sthénique se transmettent de la même manière, grâce à cette faculté que nous possédons de pouvoir nous rendre compte des émotions d'autrui.

Dans les actes de contagion mentale, chacun reste indifférent à l'âme de son voisin, mais sent grandir en lui les mouvements libérateurs. Les instincts de défense et d'agression sont excités.

---

<sup>154</sup> Nous nous sommes largement exprimés à ce sujet in *Le Drame Humain et la Psychologie des mystiques humaines*. - Études Carmélitaines, avril 1937. Voir aussi : Robert D'HARCOURT, *L'Évangile de la Force*, Paris, Grasset. - François PEYROUX, *Mythes Hitlériens*. - John GUNTHER, *Les Pilotes de l'Europe*, Grasset, Paris. - Dr. Gustave LE BON, *Psychologie des Foules*. - Dr. CABANES, *La Névrose révolutionnaire*. Albin Michel, Paris.

<sup>155</sup> À tout cela il faut ajouter la conception de Freud pour qui la guerre serait avant tout le produit de la haine des vieillards envers les jeunes.

La contagion directe opère par la transmission d'un sujet à l'autre d'une émotion violente et libératrice. La contagion indirecte agit surtout par suggestion. De toutes façons les individus y perdent la faculté de distinguer le bien et le mal.

Dans l'un et l'autre cas les névropathes en sont les premières victimes. C'est en tenant compte de tout cela qu'il faut comprendre les épidémies des crimes identiques, les épidémies de suicides <sup>156</sup> et homicides. Les premières victimes de ces phénomènes sont avant tout des êtres les plus fragiles, et ceux-ci ne sont pas toujours des malades visibles. La doctrine de la soumission aveugle au chef ou à ses cérémonies et son symbolisme est littéralement sexuelle, utilisant le [215] masochisme résiduel des individus. Ces « maîtres » se comportent avec les foules comme les souteneurs avec les prostituées qui les aiment et se dégradent pour eux.

---

<sup>156</sup> Il y a dans notre pays de 8 à 10 suicides pour un homicide. La plus célèbre épidémie moderne de suicide est au Japon au volcan Mihara-Yama. Une étudiante s'est jetée dans le cratère en février 1933. A la date de sept. 1935, 313 personnes s'y étaient jetées et 1258 avaient été empêchées de s'y jeter. La petite île inculte et inhabitée d'Oshima est devenue florissante et compte 14 hôtels avec 1.500 chambres, 47 photographes et les affaires sont excellentes. Le directeur d'un journal local se fit descendre dans le cratère. Ce jour-là le tirage atteignit 900.000 exemplaires et récolta 100.000 nouveaux abonnés. Il existe donc une tendance assez naturelle à envisager sa propre mort et même à se l'imaginer et à y consentir. Cette tendance est savamment exploitée par ceux qui désirent s'immoler des vies humaines. Mais une fois qu'il a consenti à la mort et qu'il ne croit pas à l'au-delà l'homme n'a plus guère de retenue il est prêt pour toutes les besognes sous le signe du « Renouveau moral ».

## § X. LA LAIDEUR ET LES DÉFAUTS PHYSIQUES.

[Retour à la table des matières](#)

Nous ne croyons pas que la beauté physique, ni même que les défauts physiques ou la laideur physique soient directement criminogènes en soi. La laideur consciente, particulièrement chez la femme, amène des déformations profondes de la personnalité, soit dans le sens sublimation (et elles peuvent être alors socialement très utiles), soit dans le sens révolte et compensation troubles. Chez la femme comme chez l'homme il faut qu'il existe un certain mécontentement de soi pour que naissent les instincts d'émulation et d'égalité. Mais quand la laideur (réelle ou affirmée par l'entourage) est trop prononcée, il arrive que l'adaptation psychique consiste à tenter d'ériger la laideur et l'inadaptation en qualités <sup>157</sup>.

Nous ne pouvons pas donner de statistiques ; selon nous, toutefois, la laideur physique amène des altérations de la personnalité, qui peuvent frayer la voie aux tendances criminelles.

Les défauts physiques ou les insuffisances physiologiques chez l'homme jouent un grand rôle, en dehors même de la criminalité. Chez une personnalité, psychiquement inférieure, incapable de compensation supérieure, l'acheminement à la délinquance se trouve ainsi favorisé. Des lésions de la face, un pied bot, une cyphose, une maladie de la peau, un noevus et tant d'autres défauts, comme le bégaiement engendrent facilement un complexe *d'infériorité* et des réactions ou du moins des attitudes antisociales. Parmi les troubles sensoriels, la surdit  est celle qui provoque le plus d'isolement et le [216] plus de r volte. Le fait d' tre borgne est  galement tr s p nible   supporter et engendre parfois une attitude hostile chez les sujets atteints. Nous avons remarqu  plusieurs fois le r le important qu'avait jou  l'« oz ne » chez l'un ou l'autre crime passionnel. Les anomalies des

---

<sup>157</sup> C'est le th me de *The Hairy Ape* (Le Singe velu) de Eug ne O'NEILL (Prix Nobel 1936).

organes génitaux jouent également un grand rôle dans la psychologie sociale des individus.

## § XI. LA PERSONNALITÉ ARTISTIQUE DES CRIMINELS.

[Retour à la table des matières](#)

On a jadis beaucoup décrit les productions artistiques des criminels. Elles ne présentent en fait rien de bien caractéristique. Elles paraissent en rapport avec le degré de culture des sujets et avec leur ignorance générale du métier, avec leur niveau intellectuel et leur formation générale. Il arrive que les productions des criminels paraissent intéressantes parce qu'on les compare à celles des artistes consacrés et qu'on ignore ce que produisent les millions d'hommes ordinaires. Les graffiti des murs des cellules doivent se comparer aux graffiti des urinoirs et non aux tableaux des musées.

On trouvera des spécimens de ces productions dans de nombreux traités de criminologie <sup>158</sup>.

Par contre, il est banal de constater que les criminels intelligents et développés sont capables de belles exécutions <sup>159</sup>.

[217]

L'écriture et la signature des criminels n'a rien de spécifique contrairement à ce qu'on affirme encore parfois.

---

<sup>158</sup> Notamment : LOMBROSO, *L'Homme criminel*. - CORRE, *Le Criminel*, Doin, Paris. - LAURENT, *Le Criminel*, Vigot, Paris. - R. HESSE, *Les Criminels peints par eux-mêmes*, Grasset, Paris. - Hans PRINZHORN, *Bildneri der Gefangenen* (Atlas). - J. HENSKENS, *Prenten en beelden in de gevangenissen*, L'Écrou, 1932.

<sup>159</sup> Les détenus de Louvain Central ont chaque année leur exposition de peinture et de travaux. Quelques-uns vendent leurs œuvres (copies de carte postale) en ville et alimentent en art la population rurale des environs de Louvain. - Un des plus grands criminels de la prison a collaboré pendant des années à la « Semaine de... » hebdomadaire religieux à l'usage des paroissiens. Il y écrivait de touchants poèmes qui remuaient les cœurs. À la fin la revue dut le remercier : elle avait de la copie de lui pour 10 ans d'avance !

L'obscénité des délinquants serait proverbiale. En effet, on en rencontre des cas nombreux et, si l'on peut dire, cultivés. Mais s'agit-il de quelque chose de vraiment caractéristique ? Nous avons lu de nombreux papiers et vu bien des dessins obscènes des délinquants. Nous n'avons cependant jamais rien trouvé chez eux qui dépassât ce qu'on peut rencontrer au dehors.

Par contre, la littérature de lieux commun atteint dans les prisons une perfection au moins égale à celle de bien de journaux et revues <sup>160</sup>.

En opposition à ce que nous avançons, on nous a signalé qu'au contraire l'art et l'écriture des délinquants sont regardé en certains pays comme vraiment caractéristiques et qu'en Allemagne notamment « l'interprétation de l'écriture » fait partie de l'observation <sup>161</sup>. Nous ne nions pas que l'écriture d'un individu ait un sens, mais nous ne croyons pas que les interprétations de caractères par l'écriture puissent amener des résultats utiles. Le livre récent du Dr Callewaert <sup>162</sup> sur la Physiologie de l'écriture pose les bases physiologiques et scientifiques du problème et nous éloigne sérieusement des fantaisies des graphologues. Certaines déformations extrêmes de l'écriture peuvent naturellement être significatives d'un désordre ou d'une maladie ; mais même dans ce cas l'interprétation doit rester prudente.

---

<sup>160</sup> Une revue *Chaînes Brisées* et un hebdomadaire *L'Effort vers le Bien* qui paraissent dans les prisons belges en témoignent. - La revue *Europe*, en mai 1930, a publié quelques lettres des bandits anarchistes américains Sacco et Vanzetti tout à fait remarquables.

<sup>161</sup> BOMKE, *Psychothérapie und Kastration*.

<sup>162</sup> Dr. CALLEWAERT, *Physiologie de l'Écriture Cursive*. Édition Universelle, Bruxelles 1937.



## § XII. LE TATOUAGE.

[Retour à la table des matières](#)

Lombroso regardait le tatouage moderne comme une [218] manifestation d'atavisme. En effet, le tatouage est une pratique très ancienne.

Les tatouages qu'on retrouve actuellement en Afrique du Nord seraient semblables aux dessins qu'on retrouve sur des figurines de l'époque néolithique. Mais les idées sur l'évolution ont changé depuis Lombroso. D'autre part une connaissance plus approfondie de la question interdit désormais cette conception.

Pour Laccasagne, le tatoué serait un retardé dans son évolution plutôt qu'un témoin des temps disparus.

Beaucoup d'auteurs estiment que c'est simplement un vestige des temps disparus et qui reparaît sous l'influence de certaines circonstances et de la mode. Le tatouage fleurit particulièrement dans certains milieux : l'armée, la marine, les milieux très industrialisés.

Dans une étude faite en 1907 le Dr Vervaeck a étudié le tatouage en Belgique <sup>163</sup>.

Il a trouvé comme fréquence :

Chez les condamnés correctionnels	216 %
Chez les délinquants mineurs	267 %
Chez les détenus de police	210 %
Chez les vagabonds	175 %

---

<sup>163</sup> *Le Tatouage en Belgique. Archives d'Anthropologie criminelle*, 15 mars 1907 - Étude très complète avec les méthodes, les sujets, leur nationalité, etc.

À cette époque 20% des détenus étaient tatoués ; 0,25% seulement des détenues ; mais parmi les prostituées on compte 6%. Le Belge était alors moins tatoué que l'Allemand ou le Suisse, mais plus que le Français ou le Hollandais.

Le tatouage était alors particulièrement répandu chez les Wallons. Il n'a pas constaté des rapports nets entre la gravité du délit, la récidive et le tatouage.

L'instruction ne paraît pas préserver du tatouage ; 130% de ses sujets avaient fréquenté l'école jusque 10 ans ; 564% jusque 14 ans et 138% jusqu'au delà de 14 ans.

[219]

Quant aux mobiles de tatouage, sur 1013 cas Vervaeck a trouvé :

Imitation, entraînement	327 %
Amusement	291
Culte du souvenir	82
Vanité	69
Influence du tatoueur	36
Amour	3
Lubricité	6
Gaminerie	123
Bêtise ou ignorance	40
État d'ivresse	20
Indéterminé	22

Le Dr. Perrier de Nîmes, cité par Vervaeck, avait trouvé :

Imitation	413 %
Désœuvrement	391 %
Etc...	

Selon Vervaeck 75% des tatoués regrettent d'être tatoués, 10% en restent satisfaits, 15% sont indifférents.

Les conclusions de cet auteur sont celles-ci : « le tatouage est un signe de suggestibilité, d'éducation inférieure, de mentalité simple. Rarement il caractérise le vice ou le crime. On ne peut en faire un stigmate de criminalité ».

C'est également à cette façon de voir que nous nous rallions. Nous ne croyons cependant pas tout à fait, comme M. Vervaeck, que le tatouage dépend plus des facteurs extérieurs que de la personnalité psychologique et morale du tatoué.

Lorsque nous parcourons la liste des mobiles nous constatons que le désœuvrement, l'imitation et même l'amusement retiennent la plus grande part : en somme tout cela c'est de l'absence de mobiles <sup>164</sup>.

[220]

Sans mobiles précis le tatoué dans le plus grand nombre des cas n'a opposé aucune résistance à se laisser marquer pour toujours : nous croyons que des individus à personnalité, réellement formée, capables d'inquiétude pour l'avenir, ayant conscience d'une certaine valeur à conserver et à protéger, seraient incapables de se laisser facilement suggestionner : le tatouage, au même titre qu'une stérilisation volontaire ne nous paraît réalisable chez un individu qu'en l'absence des réflexes de défense psychique, qu'en l'absence de noyau conscient de personnalité qui exige la réserve de l'avenir.

Pour se laisser tatouer, comme pour se laisser stériliser, il faut n'avoir aucun champ moral ouvert devant soi. Et dans ce sens-là les idées de Laccassagne nous paraissent assez justes <sup>165</sup>.

---

<sup>164</sup> N'y a-t-il jamais de relations entre la sexualité et le tatouage ? Un article de DUFORÉZ et MINKOWSKI, *Impulsion au tatouage et Perversion sexuelle*. Encéphale, janvier 1924, présente un cas où le facteur sexuel pathologique prédominait et pose la question. Elle est d'ailleurs restée sans réponse précise.

<sup>165</sup> Il y eut des tatoués célèbres : Bernadotte devenu roi de Suède portait sur son avant-bras droit une inscription indélébile : mort aux Tyrans !

## § 13. DÉLINQUANCE ET RELIGION.

[Retour à la table des matières](#)

Bonger dans son *Inleiding tot de Criminologie* donne des statistiques établissant que, comparée à la délinquance des catholiques, celle des protestants, des Juifs et des incroyants est moindre. Exner trouve la même chose en Allemagne et en général, il semble que là où coexistent des populations protestantes et catholiques la criminalité des catholiques l'emporte. Mais, à notre avis, ces statistiques laissent de côté le niveau social, le niveau humain général des individus et si tout cela est difficile à mettre en chiffres il semble bien qu'en fait, les couches catholiques, dans les contrées où protestants et catholiques coexistent vraiment, soient les plus pauvres et les moins évoluées. Nous ne voyons pas d'autre moyen d'expliquer ces différences car la vie religieuse de tous ces gens de prison se réduit à une étiquette et est pratiquement nulle. On ne voit pas quelle bonne influence [221] une telle vie religieuse pourrait exercer ; on ne voit pas non plus comment elle pourrait nuire. Il n'y a aucune raison de croire que lorsque le statisticien nous dit que le pourcentage des catholiques parmi les fraudeurs à la frontière est de 64 % tandis que les catholiques ne sont que 34 % dans la population il se trompe plus ou moins volontairement ; il n'est peut-être pas très indiqué non plus d'expliquer ces différences en disant, comme le fait le P. Van Rooy <sup>166</sup>, que le protestant et l'incroyant ont besoin d'une perfection extérieure, tandis que le catholique se contente de sa supériorité intérieure, car qu'en sait-il ? Mais il serait peut-être bon, par contre, de compléter ces statistiques par celle de la fortune moyenne du catholique et du protestant dans la région incriminée, l'importance respective de leur participation à la vie sociale etc. Mais, de toutes façons, il y a là un sérieux sujet de méditation.

[222]

---

<sup>166</sup> FEBER, *Beschouwing over criminaliteit*, 1941.

[223]

**Introduction à la criminologie.  
Volume I**

**Chapitre VI**

---

**LA PERSONNALITÉ COMPARÉE  
DU DÉLINQUANT.  
(suite)**

**LES DÉSÉQUILIBRÉS.**

**§ 1. - GÉNÉRALITÉS.**

[Retour à la table des matières](#)

Comme la débilité mentale, le déséquilibre mental représente un ensemble fluctuant passant insensiblement du normal au pathologique. Les extrêmes sont facilement identifiables, mais il existe un grand nombre de cas d'une interprétation très difficile. L'appoint des déséquilibrés dans le groupe des criminels internés est très grand. Sur les 897 internés cités plus haut, nous comptons 433 déséquilibrés, dont la criminalité se répartit comme suit :

Homicides	48
Infanticides avortements	2
Coups violences	66
Mœurs	112
Vols	181
Incendies	11
Autres délits	13

Mais le nombre des déséquilibrés internés ne représente qu'une infime partie des déséquilibrés criminels. En effet, on ne prononce l'irresponsabilité que pour les cas tout à fait graves. D'autre part, la réaction type du déséquilibré est [224] le suicide plutôt que l'homicide, sans qu'il soit question d'ailleurs d'exclure celui-ci.

Il n'existe pas de définition simple du déséquilibré. Nous pouvons dire que d'une part il possède généralement assez d'intelligence et assez de qualités pour vivre en société et pour y jouer un rôle et que par conséquent il présente un aspect vraiment normal ; mais que d'autre part il présente soit dans le domaine émotif, soit dans le domaine affectif, soit dans le domaine volontaire, soit dans le domaine sexuel, des anomalies plus ou moins prononcées et plus ou moins paroxysmatiques qui rendent son équilibre social extrêmement instable, si bien que par certains côtés il présente un aspect anormal. Le mélange d'anormal et de normal constitue le propre du déséquilibré. Au surplus, ce déséquilibre peut être plus ou moins marqué et plus ou moins permanent. Tel sujet est constamment déséquilibré ; tel autre ne l'est que périodiquement ; tel autre vit en paix aussi longtemps qu'il ne rencontre pas de difficultés.

Enfin tel est déséquilibré d'une manière constitutionnelle et congénitale ; tel autre est déséquilibré parce qu'il est en train de s'acheminer vers une maladie mentale qui ne se déclarera nettement que dans plusieurs années, tel autre est déséquilibré parce qu'il a présenté à un moment donné de son existence (enfance, puberté, jeunesse, âge mûr) une période de troubles mentaux plus ou moins prononcés et dont il s'est remis tout en gardant un déficit de sa personnalité. En transformant un peu l'adage connu, on peut dire : il n'y a pas de déséquilibre mental, il n'y a que des déséquilibrés.

Le déséquilibre se juge uniquement à ses réactions et à ses actes. En conversation et en théorie il est la plupart du temps parfait.

De même que pour comprendre la délinquance du débile il faut se pénétrer de l'idée que le débile veut affirmer et maintenir sa place d'homme, pour comprendre la délinquance du déséquilibré il faut se dire que ce dernier agit [225] surtout pour dissimuler aux autres, et surtout pour se dissimuler à soi-même ses insuffisances. Le déséquilibre dans les actes est la forme par laquelle se manifestent socialement

certaines lacunes et insuffisances, certaines carences de l'être intime. Ces insuffisances peuvent être situées dans la vie émotive et se manifestent, autour des émotions (joie, colère, tristesse, peur, inquiétudes), dans la vie affective (absence ou exagération des passions normales, amour, haine, ressentiment, vengeance, etc., etc...), dans la vie sexuelle (retards et anomalies d'évolution, perversion), dans le domaine de la volonté (aboulie et obsessions-impulsions), dans le domaine de l'humeur (pessimisme ou optimisme morbide). Or, ce ne sera que vraiment exceptionnellement qu'un déséquilibré considérera ses propres réactions comme exagérées et encore ... Selon nous, ce jugement, quand il se produit, n'est que superficiel et illusoire.

Au contraire, toutes les manières d'être et de réagir du déséquilibré sont aussi légitimes pour lui que ne le sont pour les normaux leurs états d'âme. Pour comprendre le premier mot à la vie du déséquilibré, il faut percevoir nettement que, vu par lui-même, il n'est pas un individu qui se laisse aller à des réactions exagérées, mais au contraire quelqu'un qui ne va que rarement jusqu'au bout de ses réactions. Aussi dans ses conflits avec le milieu le déséquilibré est-il toujours convaincu de sa supériorité sur les autres. Toute son activité sociale honnête ou criminelle se passe dans le plan de la légitimité. Plus le déséquilibre est marqué, plus l'individu trouve autour de soi des choses injustes et anormales, plus son comportement lui paraît indispensable. Loin d'être un être qui se sache insociable, le déséquilibré est au contraire, vu par le dedans de sa conscience, un être particulièrement tolérant, équilibré, modéré, généreux ou courageux : c'est le monde extérieur qui est incompréhensible, injuste, intolérant, inhabitable. Lorsqu'un déséquilibré abat sa victime en plein prétoire, il sait qu'il a le droit, la justice, la loyauté, Dieu lui-même avec lui. Et il lui arrive même [226] d'être acquitté... Aussi, on ne peut pas croire le récit de vie d'un déséquilibré, ou plus exactement il faut le compléter, ligne à ligne par la vision qu'avaient de lui, à ce moment là, les personnes de son entourage... C'est seulement en procédant de la sorte qu'on peut se faire une idée, peu à peu, de la vision du monde qui est celle du déséquilibré. Trop souvent, en criminologie comme ailleurs, on parle de déséquilibrés et on traite les déséquilibrés comme des sujets faciles à comprendre et à diriger... On oublie qu'il n'est pas au pouvoir d'un tel sujet de changer de comportement et que sa volonté ne compte pas devant son destin biologique. Aussi longtemps que dans le domaine criminologi-

que on traitera les déséquilibrés sans savoir au préalable en quoi consiste le déséquilibre on en restera à ce que Decroly appelait d'un terme fort cruel : les solutions architecturales <sup>167</sup>.

Ces formes théoriques de déséquilibre s'incarnent en des êtres très vivants. Nous devons renoncer à décrire ici les différents types de déséquilibrés que nous pouvons rencontrer. Généralement, émotivité, affectivité, sens moral, humeur sont plus ou moins touchés en même temps et l'expression du déséquilibre qui en résulte est aussi diverse que ne l'est l'expression et même l'anatomie des visages humains.

Voici un psychasthénique, timide, hypersensible, silencieux. La vie est pour lui un calvaire qu'il supporte courageusement. Il attend l'amour comme un sauveur et le rencontre en effet. Mais il peut arriver que la femme aimée s'efforce, constatant sa faiblesse, de le réduire en esclavage, le ridiculise et finalement l'humilie et le frappe. Dès qu'il se reconnaît trahi, abandonné, bafoué, un tel homme en arrive facilement, sous l'amoncellement des injustices, à croiser le fer avec l'ambiance. Un tel sujet ne réagit cependant que poussé à la dernière extrémité... Dans un tel cas, la femme est devenue l'occasion du crime. Ne perdons pas de vue [227] toutefois que la femme n'est peut-être devenue féroce que par le manque de résistance et de virilité de l'homme qu'elle aimait... Prenez un autre psychasthénique, un de ces êtres que Kretschmer appelle un schizoïde : hypersensible, taciturne, doux, interpréteur... Depuis longtemps il souffre en silence du milieu (quel qu'il soit et si bien intentionné soit-il), il a acquis une sorte d'intuition qu'il lui manque de quoi se défendre vis-à-vis des autres, qu'on se moque facilement de lui, qu'on l'exploite, qu'on ne le considère pas comme un homme. Sensibilisé à tout cela, il sera d'une susceptibilité particulière et bien que personne autour de lui ne le connaisse sous son vrai jour et ne songerait à se moquer de lui, toute sa vie se passe à souffrir de manques d'égards inexistantes, de manques de respect imaginaires et c'est lui qui en réaction à sa propre insuffisance constitue un monstrueux tyran. Il lui arrivera de tuer quelqu'un, femme ou patron ou camarade, pour des motifs futiles qui avaient une

---

<sup>167</sup> Aussi n'est-il pas étonnant que l'évolution pénitentiaire produit plus de nouveaux instituts que de progrès réels. Les seules améliorations obtenues jusqu'ici sont dues à la prophylaxie.



signification épique dans sa mentalité à lui. (*Voir par exemple le monde vécu par Proust.*)

Voici un léger cyclothymique : c'est un homme affable, actif, optimiste, souriant, aimant adéquatement la vie... Il rêve beaucoup, rêve grand, vit dans ses projets. Il ne tient pas en place ; aucune situation n'est à sa taille, il étouffe dans les cadres que la vie lui offre. Il lui faut l'aventure. Il est audacieux, entreprend des affaires très lourdes avec le minimum de chances et un maximum de risques et d'optimisme. Il réussit : il s'agrandit ; il recommence encore... réussit encore et peut ne s'abattre qu'à la fin de sa vie, à un moment où il pourra être sauvé par son passé et sa fortune. Mais s'il échoue la première fois ? Son échec ne le guérira pas ; son cerveau inventif lui représente de nouveaux projets, il lui faudra mentir, tromper, mais il est tellement sûr du succès... Il sort de prison, recommence, échoue encore... Sa famille l'abandonne, sa femme le quitte... il recommence, échoue toujours... Lorsque nous le voyons en prison pour la énième fois, il sait que jamais plus il ne reviendra en prison, parce que maintenant il va capter le débit de l'Escaut... [228] S'il trouve les capitaux, il est sauvé... Et d'ailleurs si l'Escaut ne marchait pas, il trouverait bien autre chose... Cet optimisme morbide et ce besoin de briller ne l'abandonneront jamais : grâce à cela il perdra les plus belles entreprises... Imaginez un degré de déséquilibre en plus et cet homme est à colloquer, imaginez un degré en moins et c'est à peine si on soupçonnera encore sa personnalité d'être empoisonnée par ce déséquilibre...

Le déséquilibré de l'affectivité s'en prendra plus vite au prochain que le déséquilibré de l'humeur, plus indifférent au jugement des autres, moins accroché à son semblable. Les premiers seront facilement assassins, les seconds brilleront dans le vol et l'escroquerie et dans les conflits avec les personnes réagiront plus facilement par le suicide que par le meurtre.

L'hyperémotif qu'on reconnaît à la facilité avec laquelle les émotions parviennent chez lui à un paroxysme et à leur durée anormale comparée à la cause qui les produit, sera toujours dangereux pour sa vie et celle des autres, du moins dans certaines occasions. Ces constitutions hyperémotives ne vont pas sans un certain infantilisme. Comme on le sait l'émotion n'est pas un produit de la volonté mais un fait physiologique que subit le sujet. Il doit s'être de longue date éduqué à biaiser avec son hyper-émotivité, mais il est clair que le sujet hyperé-

motif ne peut compenser son infirmité que jusque un certain point et qu'au delà d'un certain degré d'excitation il est déchaîné. Les signes physiques accompagnant l'émotion forte sont les suivants : troubles moteurs, tremblement de la langue, des lèvres, de la face, des doigts et des membres ; troubles végétatifs, rougeur ou pâleur, érection des poils, sécrétions glandulaires, notamment d'adrénaline, hyper ou hypoglycémie ; des manifestations vagotoniques comme la diarrhée, modifications du rythme cardiaque et respiratoire, modifications de la composition de l'urine en ions H notamment. Au point de vue psychique ; envahissement du psychisme par l'émotion, [229] perte du contrôle, obnubilation de la conscience. De temps à autre ces manifestations physiques peuvent être tellement marquées qu'elles laissent des traces : l'ictère postémotionnel (qui devient un test de déséquilibre émotif quand la cause n'est pas proportionnée, tel cet ictère survenant chez un jeune homme de vingt ans, consigné à l'hôpital un jour de sortie s'imaginant qu'il ne sortirait plus), apparition de crise urticaire et même de crises d'asthme, arrêt brusque des règles, blanchissement brusque des cheveux, etc., etc., <sup>168</sup>...

L'inémotivité et l'inactivité constituent également des états de déséquilibre apparaissant socialement sous une couleur extrêmement favorable ou extrêmement cynique selon l'acte envisagé. Un homme est inémotif. Il n'a pas grande énergie, mais n'en gagne pas moins sa vie d'une manière enviable. Il fait l'objet de l'admiration de ses amis parce qu'il a pu travailler 12 ans avec des dockers sans se fâcher ; jamais on ne l'a vu pleurer ou rire. Il a épousé une femme entreprenante et douée d'un caractère agressif. Elle l'a malmené, l'a exploité, humilié, il n'a jamais réagi... Mais le jour où excédé, il décide d'en finir, il monte tranquillement se coucher avec un fil de fer qu'il dépose sous le lit, il s'endort paisiblement et le lendemain lorsqu'il s'éveille, sa femme dormant encore, il lui passe le fil autour du cou et serre. Quelques minutes plus tard il revient dans la chambre. Elle s'est levée, est tombée du lit et essaie de dénouer le fil. Il ne présente devant ce tableau aucune émotion et se borne à faire autour du cou un nouveau tour et à serrer davantage... Puis il s'en va paisiblement. Ce n'est pas du cynisme : cet homme ne sont pas et ne vibre pas. Il est dans la moyenne de

---

<sup>168</sup> Pour tout ce qui concerne les émotions voir in *Nouveau traité de Psychologie*, de Dumas, volume III, Paris, Alcan ; DUPRÉ, *Pathologie de l'imagination et de l'émotivité*, Paris, Payot.

la vie un homme réellement très doux (non par douceur positive mais plutôt par indolence). Or cet état d'insensibilité que nous rencontrons ici comme élément constitutionnel nous le rencontrons parfois à titre d'état [230] nouveau chez une personnalité jusque là normale : au début des démences précoces, des paranoïas, des paralysies générales.

Aussi nous croyons qu'avant de prendre contact avec l'énumération de différentes formes fréquentes de déséquilibre, il faut que le lecteur ait une représentation, fut-elle sommaire, de l'évolution normale et moyenne d'un sujet quelconque.

## § II. - LA PERSONNALITÉ HUMAINE ET SES MANIFESTATIONS SUCCESSIVES DANS LE TEMPS.

### *A. AU POINT DE VUE PHYSIOLOGIQUE.*

[Retour à la table des matières](#)

On connaît le cycle général de l'évolution de l'homme; cette connaissance n'est d'ailleurs encore que rudimentaire <sup>169</sup>.

Certaines évolutions sont par elles-mêmes pathologiques : puberté ultra précoce ou très retardée, etc.

Mais en dehors des troubles causés directement par la physiologie du sujet, il y a les perturbations indirectes : un précoce ou un retardé est en déséquilibre avec son entourage, d'où certaines difficultés, parfois très graves. Nous ne faisons qu'indiquer le problème : le retard ou l'avancement de la puberté par exemple agit, non pas seulement en soi, mais aussi par l'intermédiaire des réactions qu'il suscite de la part du sujet.

---

<sup>169</sup> Voir un résumé de la question in *Nouveau traité de Psychologie* de Dumas, en VII volumes, volume I, Ire partie.

## ***B. AU POINT DE VUE INTELLECTUEL ET RAISONNEMENT.***

Lorsque l'évolution intellectuelle est normale, on voit apparaître vers 5, 6, 8 ans le besoin de raisonner, de se soumettre au principe de causalité, de s'en servir. Apparaît également la soumission au principe de contradiction, et [231] c'est entre 8 et 12 ans que se développe l'attitude rationnelle, logique, par laquelle la réalité aura de plus en plus de poids sur le comportement de l'individu. On dit que l'individu se laisse régir par le principe de réalité <sup>170</sup>.

Mais ce stade acquis a été précédé, dans les premières années, d'une pensée surtout affective, insoumise au temps, insoumise à la contradiction et alogique, rebelle, dans son état pur au principe de réalité, par lequel elle ne se laisse que peu à peu entamer. Cette pensée affective, inférieure, aussi aveugle qu'impérieuse et absolue, ne disparaît nullement avec l'apparition du principe de réalité, mais elle continue de soutenir l'individu en bordure de la conscience claire (espoirs aveugles, entêtements, foi en soi, etc.). Toutefois elle n'apparaît plus dans l'activité qui normalement doit être soumise aux principes purs. Elle reparaît au contraire dans toutes nos activités qui n'exigent pas d'être contraintes par la raison pure <sup>171</sup> : vie religieuse, politique, artistique. Chez certains peuples <sup>172</sup> la part laissée à la pensée prélogique est plus importante que chez d'autres, mais il ne s'agit là que d'une question de proportion et non d'une différence de nature chez les intelligences.

Les précivilisés feront la part plus grande à l'intervention des esprits, mais sont rigoureusement logiques dans leur activité professionnelle <sup>173</sup> (chasse, artisanat, etc.).

---

<sup>170</sup> PIAGET, *Pensée et raisonnement de l'enfant, etc.*, Delachaux et Niestlé, Neufchatel. VERMEYLEN, *La Psychologie de l'enfant et de l'adolescent*, Lamartin, Bruxelles.

<sup>171</sup> Gilbert ROBIN, *Les Rêveurs Éveillés*, N.R.F.

<sup>172</sup> LÉVY-BRUHL, *La mentalité primitive ; les fonctions mentales primitives*, Alcan. [Livre disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.]

<sup>173</sup> LEROY, *La raison primitive. Réfutation du prélogisme*. Paris, 1927.

Chez l'adulte européen, le pathologique ne sera donc pas, de retrouver certaines traces de pensée infantile, car normalement elle existe chez tous, c'est de la retrouver, régissant un domaine qui doit être normalement dirigé par le principe de réalité : ceci ne se rencontrera que chez des débiles où [232] l'évolution n'a pas été possible ; ou chez des malades de l'esprit en régression. Reportons-nous aux obsessions et impulsions ; ce sont des formes de pensées, d'allure affective et alogique, infantiles, rebelles par nature même, à toute rationalisation. Certains vols ou attentats à la pudeur qui ne s'expliquent pas « logiquement » sont souvent parfaitement intelligibles dans le cadre de la pensée affective. Meyerson <sup>174</sup> a d'ailleurs montré que la pensée scientifique et philosophique, sous son schéma logique et rigide, cache la plupart du temps des stades irrationnels.

Dans les affaires sentimentales, et en général dans tout ce qui touche à la vie intérieure de l'individu, la pensée affective, infantile et rationnelle se rencontrent et s'entremêlent. Pour peu cependant que la tendance infantile soit exagérée, des conflits peuvent surgir, avec la réalité, il y a là une source très puissante de délinquance. Il ne suffit pas qu'un individu soit à même de faire des raisonnements logiques parfaits pour qu'il soit normal ; il faut qu'il soit à même de le faire et de les suivre dans toutes les circonstances où le principe de réalité entre en jeu.

Tout déséquilibré, surtout émotif, tend à reprendre les formes alogiques de pensée.

Pour Freud <sup>175</sup> l'inconscient qui tend à diriger notre vie volontaire à notre insu, n'est en somme rien d'autre que la trame des premières grandes expériences de notre pensée infantile (amoral, alogique, égoïste, intemporelle et aspaciale).

Par contre, l'on verra parfois chez certains anormaux (chez qui la supercherie est consciente) et chez les paranoïaques (chez qui il s'agit d'une déficience psychique) intervenir la pensée rationalisante, dans des domaines qui ne lui sont pas réservés et d'où nous la chassons habituellement. Dans le domaine des jugements moraux, nous « sen-

<sup>174</sup> MEYERSON, Du cheminement de la pensée, 3 volumes, Alcan.

<sup>175</sup> DE GREEFF, Freud et la Personnalité Humaine, St-Luc Médical, 1935. - Roland DALBIEZ, La méthode psychanalytique et la doctrine freudienne, Paris, Deselée-De Brouwer, 2 vol.

tons » le caractère [233] bon ou mauvais d'un acte (ce jugement est orienté par les constantes de la personnalité), mais il arrive que pour se soustraire à ce jugement absolu, l'individu fasse intervenir la logique, laquelle ne jugeant que in abstracto, peut juger autrement que le Moi. Le paranoïaque présente régulièrement cette attitude intellectuelle et fait intervenir la raison là où manquent les données suffisantes, ce qui l'amène par une suite de déductions rigoureuses, à des situations délirantes. Une pierre tombe d'un toit à notre passage : notre attitude normale est d'empêcher notre faculté rationaliste de fonctionner à ce propos ; il en est ainsi dans une foule de situations où la sagesse consiste à ne pas essayer notre jugement. Le paranoïaque utilise à fond ses facultés de raisonnement dans ces cas et arrive à créer une atmosphère monstrueuse autour de soi.

Le dément précoce au contraire, laisse s'immiscer sa vie affective et irrationnelle dans la vie quotidienne qu'elle transforme en monde enchanté, incohérent ou pervers ; il se refuse à voir l'évidence réaliste.

Sans être déments précoces, certains schizoïdes, dans les paroxysmes émotifs, acceptent, par faiblesse et momentanément, cette attitude alogique qui les amène souvent aux réactions graves et inévitables, s'ils restent en liberté. A mesure qu'il avance en âge, l'homme tend à réduire le monde à ses éléments rationalisables, oubliant, puis rejetant les autres. Après quarante ans, la plupart des hommes en sont là, ce qui explique de temps à autre le cynisme et la perfection surprenante de certains crimes primaires commis par des individus qui ont dépassé cet âge.

### ***C. ÉVOLUTION DU SENTIMENT DE DÉPENDANCE.***

Quasi absolu jusqu'à l'âge de 4 à 5 ans, ce sentiment de dépendance commence à fléchir vers 7 à 8 ans, pour faire place à la puberté à un besoin d'émancipation et de liberté. En réalité, l'émancipation n'est qu'illusoire et le besoin de [234] fusion cosmique ou de domination qui sous-tend la période de puberté et la période post-pubérale, jusqu'entre 20 et 30 ans, n'aboutit qu'à rendre l'individu étroitement dépendant d'un cercle plus élargi que la famille. Le rôle social du besoin

de libération à la puberté semble être surtout de sevrer l'enfant de sa famille pour lui permettre l'achèvement de son destin.

Généralement autour de la trentaine (c'est vers cette époque seulement que l'homme acquiert la notion « vécue » de son néant physique et de la mort) l'homme accepte délibérément la dépendance vis-à-vis d'un système religieux, de sa patrie, de sa famille (compris dans le sens d'entité éternelle, de continuation de soi) de sa race. C'est à ce moment que l'instinct de paternité, le besoin de se survivre, s'éveille, et c'est seulement à ce moment que l'homme comprend l'orgueil des patriarches vis-à-vis de leur descendance.

Plus simplement, il arrive que l'individu passe directement du piège de la puberté aux liens familiaux, qui fixent son avenir et son affectivité, qui équilibrent son activité sociale et annihilent son besoin de domination et d'émancipation. Ce qui n'empêche pas qu'occasionnellement il essaiera de les réaliser. Parfois tragiquement. Quelques-uns seulement en restent au stade de libération et d'émancipation sur le vide, selon le processus que nous allons voir.

\*  
\* \*

La première période, - infantile, retenons-le, - de dépendance totale se caractérise par la suggestibilité spéciale de l'enfant, à qui l'on fait croire ce que l'on veut par suggestion quelque peu adroite, par le conformisme aveugle aux usages et coutumes, par le besoin constant d'approbation et la sensibilité profonde à la désapprobation des siens.

Notons ici, que la famille tend à maintenir cet état de chose, la mère surtout, et que la libération doit venir en grande partie de l'enfant lui-même.

Le vrai débile n'en sortira donc jamais. D'autre part, [235] selon le comportement des parents, un enfant normal pourra rester plus longtemps qu'un autre sous cette étroite dépendance. Mais n'oublions pas que, jamais, même normalement, l'émancipation n'est totale, et que l'individu emporte, dans sa vie, cette première période de son existence avec son besoin d'approbation, sa suggestibilité et aussi avec le besoin de protection et de sécurité qu'il éprouvait alors. Chaque fois qu'il le pourra il redeviendra cet enfant ; c'est comme un enfant qu'il parlera à Dieu.

Mais si, par suite d'une évolution retardée, son infantilisme reste trop puissant en lui pendant sa puberté, quelle qu'en soit la cause, il conservera pendant la puberté une attitude plutôt infantile ; l'amour sera pour lui une protection, il aura besoin d'approbation et sera particulièrement suggestible et douloureux.

Chez quelques-uns, et c'est le cas chez beaucoup de schizoïdes, l'amour est ainsi à forme maternelle ; ces individus attendent tout de la femme qu'ils aiment, souffrent exagérément des désillusions inévitables et réagissent proportionnellement.

De temps à autre ces sujets ne pourront même pas arriver à l'émancipation et restent pratiquement, si intelligents soient-ils, des insuffisants. Cela se rencontre chez de nombreux névropathes, malades de la volonté ou de la personnalité, certains déments précoces. En réalité sous leur apparence infantile et facile, ils ont gardé aussi l'égoïsme absolu de cet âge.

Ce besoin d'approbation et cette crainte de se trouver en conflit, amène souvent l'enfant à mentir ou à inventer. Il se guérit peu à peu de ces tendances, à mesure qu'il s'émancipe. Si cette libération ne se présente pas, on rencontrera une exagération des tendances aux mensonges et à l'invention à un âge où ils doivent disparaître. La mythomanie sera très souvent le reliquat ou plus exactement la signature de certaines survivances infantiles.

\*  
\* \*

[236]

Par contre, ceux qui n'ont pas connu cette dépendance infantile, qui n'ont pas connu le monde familial normal, et chez qui, par conséquent, ces souvenirs et expériences n'auront pas à survivre, seront abandonnés lors de la puberté et surtout dans la suite. Ce sont les survivances infantiles qui tendent à nous stabiliser, à nous fixer ; ceux chez qui elles n'existent pas ou chez qui, par des raisons morbides, elles ont disparu, deviendront facilement des instables sociaux, se trouvant avec leur besoin de liberté et d'émancipation sur les bras, mais totalement incapables d'en faire un usage volontaire. La délinquance de ces sujets sera énorme et la plupart du temps récidivante.





Une longue maladie chronique, survenant de 6 à 15 ans, va particulièrement tendre à fixer la personnalité de l'enfant à ce stade. S'il s'agit d'une maladie qui atteint les fonctions cérébrales elles-mêmes, les effets se marquent le plus dans le domaine de l'affectivité et de la sensibilité.



L'émancipation qui survient à la puberté n'est généralement pas totale ; et généralement pas de longue durée. Elle donne à l'individu l'occasion de s'abstraire un instant de son milieu, de le juger, de le reconstituer selon sa vision, mais, l'aboutissement fréquent et le plus normal est l'acceptation du don volontaire de soi à un milieu plus large que le cadre familial ; l'acceptation d'une discipline librement consentie. Il se laisse prendre facilement par une idéologie plus ou moins appropriée.

Chez quelques-uns le besoin d'émancipation se prolonge en un besoin de domination qui ne disparaît jamais entièrement. On le voit reparaître à l'occasion de paroxysmes émotifs, de certaines maladies mentales. Ce besoin de domination est d'ailleurs souvent utilisé pour le séduire.

Dans certains cas de démence précoce, l'affranchissement [237] pubertaire se continue dans la maladie. Souvent chez des névrosés, l'affranchissement recherché pour soi, sous le prétexte de liberté, conduit l'individu aux portes du vide. Certains suicides en constituent le dénouement.

Cette période peut être brillante au point de vue artistique ou scientifique ; quand elle est délictueuse elle est également fournie.

Enfin certains individus ne se sont laissés fixer, que d'une façon imparfaite et récalcitrante, après la puberté et traversent de temps à autre des périodes velléitaires de liberté, qui peuvent les amener à des délits, souvent par l'intermédiaire d'une faute ; une faute sera plus grave pour un ouvrier, sans argent et sans temps disponible, que pour un homme riche, d'où fréquence de transformation de faute en délit chez les ouvriers. Paul Bourget l'avait signalé.

### ***D. ÉVOLUTION DE LA RÉSISTANCE AU MILIEU.***

La résistance au milieu de l'enfant nouveau-né est totale. Mais elle ne dispose que d'une mémoire à courte échéance et ne jouit pas d'une intelligence systématique et logique. Avec des bonheurs divers, sous l'influence des réactions affectives et sympathiques surtout l'enfant offre peu à peu des surfaces de contact à l'ambiance.

D'universelle dans les premiers mois, cette résistance se localise peu à peu à quelques habitudes, sans jamais disparaître. Elle est en effet une expression de l'instinct de conservation et du maintien de la personnalité ; mais en fait, lorsque la puberté survient, la résistance laisse tomber les objets mesquins de résistance, pour ne s'en tenir qu'aux choses qui paraissent alors essentielles ; vie passionnelle, expressions intellectuelles ou manuelles (choix d'une carrière, etc.) de la personnalité.

Normalement dans la mesure où l'être humain oppose une résistance plus acharnée sur un point, il dissimule cette résistance sous une malléabilité plus grande dans d'autres domaines.

[238]

C'est grâce à ce processus de compensation que la personnalité parvient à conserver quelques îlots de liberté.

\*  
\* \*

En général, lorsque la personnalité est achevée <sup>176</sup>, l'individu cesse d'opposer de la résistance, au milieu, dans tout ce qui ne touche pas le terrain qu'il s'est réservé. Qu'il s'agisse d'une idée, d'un principe, d'une simple habitude, l'individu est d'autant plus à même de résister qu'il est d'accord sur plus de points avec ses semblables. Cette attitude est la seule d'ailleurs qui rende la vie sociale possible et conciliable avec un certain degré de liberté. Dans le domaine réservé, la personnalité reste aussi intransigeante, aussi invaincue, qu'à son premier jour

---

<sup>176</sup> MARRO, Traité international de Psychologie, vol. 1, p. 717.

d'existence, mais cette résistance ne s'opère plus que sur un point déterminé n'offrant que peu de prise aux puissances sociales.

Lors des réapparitions infantiles (au début d'une démence précoce par ex.) les résistances reprennent le caractère infantile ; polymorphes et généralisées, et en même temps dépourvues d'objets propres, rendent toute vie familiale et sociale impossible.

POURCENTAGE DES CONDUITES DES COLLÉGIENS PAR RAPPORT À L'AGE :			
Age	Bonne	Médiocre	Mauvaise
11	69,3	25,5	6,07
12	62,8	26,8	10,2
13	63,5	26,8	11,1
14	58,5	31,3	10,1
15	60,6	27,6	11,7
16	62,1	30,8	7,01
17	68,9	22,4	8,06
18 ans	74,7	17,3	7,8
total des élèves inscrits : 3012.			

Le paranoïaque, lui, avec l'éclosion de sa maladie, sans retourner à l'infantilisme grossier de la démence précoce, [239] se remet en résistance avec le milieu, par rapport à tout ce qui touche à sa personnalité et livre le combat à la fois sur toute la ligne. Les revendications s'ajoutent aux revendications, aux injustices subies, la résistance s'avère épique, qu'il s'agisse de la famille ou de la société et cette résistance logique, tenace, impitoyable, dans toutes les directions, amène rapidement des conflits graves, parfois des meurtres.

Mais on comprend que le courage simple, la volonté froide et réfléchie, décidée à obtenir un résultat n'est pas toujours compatible avec la résistance, fût-elle acharnée, sur un point étroit et qu'il faut parfois à l'individu entreprenant étendre sa zone de résistance. C'est ici que se mêleront souvent la beauté morale et le pathologique, et il ne faut pas les confondre. Notons en tout cas que le caractère insociable du dément précoce ou du paranoïaque tient généralement moins à leur

délire qu'à leur état de résistance permanente et universelle, gratuite ou hyperbolique, au milieu.

### ***E. ÉVOLUTION DE LA VIE SEXUELLE ET ÉMOTIVE.***

[Retour à la table des matières](#)

Les réflexes émotifs de l'enfant sont déclenchés par des motifs fugitifs. Ils sont à décharges rapides : pleurs, colère, peur, rage, qui se manifestent sans retenue, dans le jeune âge du moins et durant longtemps.

La jalousie est souvent très marquée et la cruauté, quand elle existe dans les 2 ou 3 premières années, est plutôt inconsciente qu'une source de plaisir.

L'enfant apprend peu à peu à inhiber ses réflexes émotifs. Il lui sera plus difficile d'inhiber des émotions-sentiments comme la jalousie, le plaisir de voir souffrir un adversaire, etc. ; l'éducation y supplée indirectement.

Du reste, si la jalousie, peut être, avec le temps, plus ou moins bien dissimulée, elle ne disparaît que bien rarement chez l'adulte.

Un adolescent doit posséder la maîtrise de ses réactions (excitations habituelles) à la douleur et aux ennuis, et l'on [240] peut parler de puérilisme lorsque les réactions de pleurs, de bouderie manifeste (il y a des bouderies plus savantes), de jalousie, de colères, de trépignements persistent jusque dans la puberté.

L'inhibition de l'émotion colère est normalement en retard et ce n'est qu'entre 15 et 20 ans que l'on voit régulièrement réprimées les réactions de colère. L'émotion existe encore, à partir de ce moment, mais ne se traduit plus en actes directement.

Ces inhibitions sont d'autant plus en retard que l'éducation est plus déficitaire.

L'on accepte une certaine irresponsabilité pour tout homme, lorsque l'excitation subie a dépassé les limites de l'excitation qu'on doit pouvoir normalement supporter ; on a tendance à absoudre les actes

agressifs, « motivés » par une excitation anormale ; par ex. : un homme trouve sa femme dans les bras d'un autre.

Sachons, toutefois, que beaucoup d'inférieurs réagissent par de la colère, au moindre incident qui leur fait sentir leur infériorité et que la colère est même un procédé fréquent de compensation chez certains petits débiles mentaux, ou même chez certains hommes qui se sentent inférieurs à la situation à laquelle ils doivent tenir tête.

Dans bien des états mentaux morbides, nous verrons réapparaître cette émotivité infantile.

En général, ces infantiles émotifs vivent dans l'amertume sous le signe de l'injustice subie et il s'accumule en eux des réserves d'énergie susceptibles de servir à des actes « réactifs » soudains et graves.

Il faut considérer aussi comme signe infantile, la timidité persistante et invincible, incompensable. La timidité d'un enfant persiste parfois dans la vie adulte, mais normalement c'est sous une forme compensée, non reconnaissable, notamment l'audace et l'agressivité.

Au point de vue sexuel, sans prendre parti dans la question du pansexualisme et en dehors des manifestations érotiques [241] (mais non connues comme telles) de l'enfant, on peut considérer que c'est entre 6, 7 et 12 ans, époque de la préparation de l'affranchissement du Moi, que se révèlent les premières activités suspectes au point de vue sexuel.

Jusqu'au début de la puberté, l'enfant est pratiquement homosexuel <sup>177</sup>, indifférencié. Il peut prendre alors des habitudes érotiques homosexuelles ou auto-érotiques qu'il conservera plus tard tout en subissant une différenciation vers le sexe opposé. Mais il peut se faire que cette homosexualité persiste, généralement en même temps que d'autres manifestations infantiles, et nous aurons alors, à l'âge adulte, un inverti ou homosexuel.

Même dans une différenciation normale, chez des individus normaux il pourra persister des traces de cette homosexualité infantile, susceptibles de réapparaître plus tard, notamment au seuil de la sénilité.

---

<sup>177</sup> Voir un peu plus loin : évolution des instincts, lettre H.

Mais en dehors des manifestations sexuelles directes quels sont les détails qui doivent retenir notre attention dans l'enfance ?

Le plaisir qu'il prend à faire souffrir.

Le plaisir qu'il prend à souffrir.

Ces deux tendances, sadisme et masochisme, se trouvent assez souvent réunies chez le même individu.

Ces deux tendances, active et passive, ne sont pas reconnues alors comme nettement sexuelles et sont uniquement en rapport avec la tendance à la domination et à être dominé qui préparent l'épanouissement de la vie, sexuelle. Elles doivent disparaître ou s'atténuer très fortement au moment où la vie sexuelle proprement dite s'installe.

Lorsqu'elles persistent ou lorsqu'elles reparaissent et s'intègrent dans l'activité génitale, elles donnent naissance à des monstruosité sadiques et masochistes d'ordre psychiatrique.

Mais ces tendances peuvent persister, sans liens directs [242] et visibles avec la vie sexuelle, surtout chez ceux dont la vie sexuelle est inhibée, elles s'infiltrant alors dans la vie intellectuelle et morale, et donnent lieu à de la cruauté morale ou à des désirs de souffrir, à résonance nettement morbide.

Les sadiques et les masochistes ne finissent que très rarement par des attentats monstrueux ; il y a pour eux des maisons spéciales organisées. Les sadiques et masochistes moraux constituent des bourreaux familiaux ou des martyrs, morbides. Leur criminalité est surtout imaginative.

### ***F. ÉVOLUTION DES « RÉACTIONS » DE COMPORTEMENT.***

En rapport avec sa vie affective et intellectuelle, l'enfant a des réactions, de même que l'adulte.

Ces réactions sont d'abord franches, puis peu à peu, comme elles entraînent des difficultés et des représailles, elles tendent à prendre des formes camouflées, qui tout en soulageant l'individu, constituent pour ceux à qui elles s'adressent un minimum d'ennuis.

Ces réactions existent tout au long de l'existence, mais elles sont plus ou moins complètement inhibées ou plus ou moins bien compensées.

On aurait donc théoriquement trois types d'individus :

Ceux dont la tolérance est nulle ou quasi nulle : jeunes enfants, ou certains insuffisants, ou certains normaux ayant subi une certaine éducation. C'est un type « primitif » de réaction et l'on peut qualifier de « type primitif » ceux chez qui ce mode de réagir est constant. Leur zone de tolérance est nulle (coups, batailles, haine, sexualité, etc.). Généralement l'inhibition fait surtout défaut dans l'un ou l'autre domaine, rarement dans tous. A l'opposé de ce type « primitif » nous trouvons un type sociable, chez qui tout se passe à peu près comme si sa zone de tolérance était illimitée. En réalité, toutes les réactions sont compensées.

L'éducation, l'expérience de la vie, la fatigue, tendent à imposer ce genre de réactions.

[243]

Enfin, avant d'en arriver là, il existe un stade intermédiaire (seconde enfance, puberté et jeunesse) qui est plus ou moins long et plus ou moins riche, selon la vitesse d'évolution du sujet vers la maturité, ce sont les réactions faussement compensées ; réactions où l'agression brute est remplacée par le sourire, le mépris, l'ironie. Cela va plus loin et peut mener l'individu, pour le soustraire aux « offenses » à fuir ses semblables, se replier sur soi-même.

Il est clair qu'il s'agit moins ici de trois types différents que de trois modes de réagir dont l'un domine chez un sujet, sans signifier que les autres réactions sont inexistantes <sup>178</sup>.

C'est par la zone de tolérance qu'il est le plus facile d'aborder l'étude de l'individu.

---

<sup>178</sup> DE GREEFF. *L'Homme chez le Criminel*, Rev. dr. pénal, mai 1932.

### *G. LE SENS MORAL.*

On parle assez souvent du sens moral et pratiquement en criminologie il y est fait très souvent appel. Qu'entend-on au juste par là ?

Rien n'est plus difficile à dire. On constate qu'on oppose souvent « sens moral » à perversions morales ou plus souvent encore à l'absence de, sens moral à la débilité morale, à la folie morale, ces derniers termes datant d'une centaine d'années. Il s'agit donc là d'une notion extrêmement fluctuante.

En fait, il ne faut pas considérer le « sens moral » comme une fonction spéciale, ayant pour but ou pour effet de discriminer le bien et le mal, le permis ou le défendu, mais il faut comprendre ce terme, comme résumant la manière habituelle d'un sujet de se comporter vis-à-vis de soi-même et des autres.

La notion de « sens moral » suppose un jugement préalable de l'individu au sujet de son activité, non seulement jugement, mais contrôle. Nous supposons qu'un homme est [244] donc pourvu de sens moral lorsque son activité nous révèle qu'il agit et sent comme la majorité des êtres de son âge et de sa condition.

Le caractère tout à fait subjectif et dangereux de nos jugements dans ce domaine explique pourquoi l'on ne parle jamais de sens moral, que pour déplorer sa non-existence.

La question du sens moral ne pose donc pas de problème d'ordre moral proprement dit ; elle ne soulève que la question de pathologie.

On constate, en effet, qu'un individu donné ne commet un acte sérieux, surtout un délit grave, qu'après confrontation avec lui-même, après discussion du cas.

Or, dans certains cas on remarque :

- 1) Qu'un être peut se décider en contradiction avec sa vie antérieure, à commettre des actes regrettables ou asociaux, sans qu'il ait lutté pour ne pas les commettre ou même sans que leur caractère égoïste, cruel ou pervers, semble l'avoir effleuré.



Exemple : un jeune séminariste se met brusquement à voler, sans que cela semble pour lui un acte différent de son activité régulière. Devant un tel ensemble, on parlera de « déchéance ou affaiblissement du sens moral ». C'est un jugement sur sa conduite, impliquant l'idée de changement dans sa personnalité.

- 2) Un être agit ou se met à agir comme si la souffrance morale des autres, ni même la sienne, n'existait plus ou n'existait pas.

Cela peut être le résultat de certaines perversions sexuelles, ou d'une perte de la sensibilité affective ; ou simplement d'un non-achèvement de sa personnalité morale. Dans ce dernier cas on pourrait parler de « débilité morale ». Dans les autres on parlera de « perversions morales », de « folie morale ».

Bref, on le voit, la question du sens moral est soulevée en même temps que l'examen général de l'individu.

Ce qu'on entend par « sens moral » sera évidemment [245] atteint dans tous les cas où la personnalité est altérée soit dans le domaine intellectuel, soit affectif. Les altérations du « sens moral » sont la transposition dans l'ordre social, des altérations constatées dans les fonctions mentales particulières.

« Le sens moral » est donc une résultante et non une faculté spéciale et cette résultante, si elle n'est pas conforme à l'ordre social, n'est pas nécessairement pathologique.

Que penser, après cela, des tests du sens moral ?

Voici ce qu'en dit E. Mira <sup>179</sup> : après de nombreuses expériences des tests de conduite morale, il résulte :

- 1) la conduite morale ne dépend pas d'un facteur bien défini ;
- 2) la conduite semble dépendre plus d'attitudes émotionnelles que de raisonnement ;

---

<sup>179</sup> *A New conception of Moral Behaviorism*, Journ. of Crim. Law. and Crim., 1934, Vol. XXIV, n° 5, p. 860-879. Résumé emprunté à l'Écrou.

- 3) il n'existe pas de standards moraux qui rendent possible une évaluation morale constante des réactions possibles à des stimulants déterminés ;
- 4) le standard varie non seulement d'un individu à l'autre, mais même chez un même individu, selon les circonstances ;
- 5) les « déficients moraux » aux tests, se révèlent moins égoïstes que les normaux...

C'est qu'en effet tout cela n'est pas ramenable à une simple solution de problème.

Nous estimons que l'on doit se borner - mais c'est beaucoup - à recueillir lors d'un examen et incidemment, sans que le sujet le remarque, des réflexions ou des solutions qui dénotent son mode habituel de réaction. Cela nous révèle son attitude intérieure et collabore à l'examen général.

On peut parler du sens moral, pour la commodité et la rapidité de l'expression et lorsqu'on sait, dans chaque cas déterminé, ce que cela signifie.

Il ne faut pas confondre sens moral et perversions sexuelles [246] - bien que parfois certaines perversions morales ne sont que des perversions sexuelles déguisées.

## ***H. L'ÉVOLUTION DES INSTINCTS.***

Tout ce que nous venons de voir ne représente en fin de compte, que les formes acquises et enrichies des instincts primitifs. L'homme est avant tout un être agissant et il agit selon des tendances qui lui sont données par l'instinct. L'instinct est caractérisé par une forme d'action innée et spécifique. Innée s'oppose à tendance acquise, mais « innée » ne signifie pas nécessairement existant à la naissance. Innée signifie uniquement « se présentant lorsque l'organisme est parvenu au stade voulu de développement ». Spécifique, c'est-à-dire que ses manifestations sont, si pas invariables, du moins uniformes. On dit souvent que l'homme n'a guère d'instincts ; cela ne paraît pas exact et à juste titre

Williams James a pu dire que l'homme est l'être qui en possède le plus.

Larguier des Bancel, cité plus haut, faisant le point de la question des instincts à l'heure actuelle, résumant James, Thorndike, Drever, considère qu'il existe :

- les instincts alimentaires : instincts de succion <sup>180</sup>, instinct de chasse ;
- les instincts de défense : dégoût et répulsion, crainte et agressivité, la curiosité ;
- l'instinct sexuel ;
- les instincts parentaires :
- les instincts sociaux : grégairisme ; uniformité ; hiérarchie (soumission, domination) ;
- l'instinct d'appropriation ;
- le jeu.

C'est ceci qui constitue les réserves originelles de l'homme [247] et rien ne peut se construire en l'homme qui n'ait été à l'origine sollicité par la tendance d'un instinct.

C'est sur l'instinct que se crée l'habitude, et c'est de l'ensemble des habitudes enracinées sur des besoins instinctifs, que se construit la personnalité. L'éducation ne peut rien produire là où l'instinct n'a pas créé la tendance.

Or, on sait, depuis James et surtout Thorndike, que l'instinct est caduc : « il ne devient la propriété définitive de l'individu qu'au prix de certaines conditions ». Si au moment où l'organisme est mûr les conditions ne sont pas réalisées, l'instinct ne se réalise pas et avorte. De plus, l'instinct ne se développe pas lorsque une « réaction préalable le contrecarre ».

---

<sup>180</sup> Les psychologues en font parfois un réflexe : question de mots et d'ailleurs la notion du pur réflexe paraît trop simpliste ici.

Par exemple, le poulet comme l'autruche manifestent successivement la tendance à s'attacher et la tendance à craindre : si la tendance à s'attacher n'est pas comblée dès la naissance elle disparaît sans retour et la tendance à la crainte prend le dessus, alors que normalement on obtient en mélange des deux. Les éleveurs d'autruches savent cela et les expériences de Spalding sur les poulets sont démonstratives. Tout cela tend à se vérifier chez l'enfant et chez l'homme.

Or, si un instinct fondamental n'a pas suivi son développement normal, non seulement il laisse une terrible lacune dans la personnalité, mais cette lacune est comblée par un développement exagéré de l'une ou l'autre tendance.

Nous ne pouvons pas nous étendre sur cette question qui prendrait facilement une grande ampleur. Mais nous savons ceci : certains anormaux sexuels, certains anormaux sociaux (voleurs, récidivistes) ne présentent aucune tare pathologique visible et se comportent comme si quelques graves lacunes existent dans l'épanouissement de leurs instincts.

En dehors des homosexuels d'origine pathologique, il en existe certainement dont la fixation anormale ne s'est faite que parce que au moment voulu par l'espèce, l'instinct normal n'a pu trouver d'épanouissement (internats trop [248] fermés, jeunes gens élevés sans aucun contact avec l'autre sexe, orphelinat, milieux corrompus et homosexuels). La puberté dirige alors la sexualité selon les habitudes antérieures, qui restent toutes puissantes parfois ou du moins ne disparaissent pas tout à fait. L'heure a passé : elle ne revient pas. Il existe, nous le savons, des instituts où l'on rééduque sexuellement des « retardés » de la sorte. Nous savons aussi ce qu'il faut penser des résultats : on ne saurait confondre l'habitude de rechercher la volupté avec le développement d'un instinct sexuel normal. Il est incontestable que l'amour sexuel tend à créer des habitudes, un mode de vie engendrant à son tour les conditions d'apparition d'autres instincts enrichissant notamment l'instinct parental, celui-ci créant d'ailleurs la condition idéale pour la réalisation des instincts fondamentaux chez les enfants à naître.

L'instinct sexuel et parental contient en germe l'épanouissement de l'altruisme pourvu que les conditions d'apparition de la tendance altruiste existent préalablement, et que les instincts sociaux aient pris

antérieurement des formes suffisamment vivantes et solides. De plus, il faut encore qu'au moment d'apparition de l'enfant, malgré les bonnes dispositions antérieures, les parents soient dans de bonnes conditions psychiques : chez une fille-mère honnête, affolée par le spectre de la misère, de la honte et de l'abandon, l'instinct maternel peut ne pas se déclencher, alors qu'il s'épanouirait merveilleusement dans une situation régulière. Et si l'épanouissement de l'instinct paternel n'est pas à la base du foyer, la famille ne forme, qu'une collectivité informe néfaste à la fois aux enfants et aux parents.

C'est par l'enrichissement qu'amène le déroulement normal de la vie instinctive qu'on peut comprendre que les individus mariés ont une délinquance moindre que les célibataires.

L'évolution des instincts sociaux et la création de l'habitus social commencent très tôt. Elle est basée sur les formes infantiles de l'instinct sexuel, sur les différents instincts sociaux et sur les instincts de défense et de sympathie. C'est dans la [249] famille normale que ces instincts reçoivent dès les premières années les formes durables qui font de l'individu un être ayant besoin de la compagnie et de l'estime des autres, un être altruiste et apte à la sublimation de ses tendances et même au sacrifice <sup>181</sup>. Or, comme nous le verrons plus loin, ce sont ces instincts sociaux qui paraissent déficitaires chez la plupart des voleurs : ce qu'on appelle instinct du vol n'est en réalité que l'instinct d'appropriation qui a conservé ses formes infantiles, n'ayant pas été influencé par les « besoins » sociaux (estime d'autrui, besoin de vie grégaire, instinct d'émulation) du sujet. Pour guérir de tels récidivistes il faudrait pouvoir « recréer » le temps et l'âge d'apparition des instincts principaux. Ce serait remonter la marche du temps. C'est pourquoi comme les homosexuels, les récidivistes du vol paraissent incurables. On ne peut créer des habitudes honnêtes que là où il existe des tendances à quelque chose ; on ne peut plus rien créer là où les tendances sociales sont mortes avant d'avoir pu être accrochées à la personnalité.

---

<sup>181</sup> Voir à ce sujet notre ouvrage, *Instincts de défense et de sympathie*. Presses, Universitaires de France, 1946. [Livre en préparation dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.]

### § III. -TYPES PRINCIPAUX.

[Retour à la table des matières](#)

**L'HYPERÉMOTIF.** - Est marqué par le fait que ses réactions émotives sont trop violentes et se déclenchent trop facilement, ou durent trop longtemps. Quelques hommes possèdent une constitution hyperémotive. D'autres deviennent hyperémotifs au cours de la vie à certaines périodes ; la grande fatigue, l'épuisement physique, le surmenage moral, les maladies débilitantes, augmentent toujours l'émotivité d'un sujet. Pour juger de la responsabilité d'un sujet il ne faut pas se baser sur l'importance « absolue » de l'état d'hyperémotivité occasionnelle survenant chez un homme habituellement normal, mais sur le fait que cet homme est accoutumé à faire face à une émotivité normale et à prendre ses décisions [250] sur les bases d'une émotivité normale. Quand son émotivité est exagérée il ne s'en rend que très indirectement compte. Un homme dont la formation morale l'a habitué à dominer ses colères normales se trouvera désarmé devant une colère d'hyperémotif <sup>182</sup>. L'alcool augmente en général l'émotivité d'un sujet normalement sain et c'est par cet intermédiaire que les gaffes irréparables ou les délits se commettent. L'hyperémotivité se trouve souvent associée à des tendances cyclothymiques (troubles de l'humeur) et parfois à un certain infantilisme. L'hyperémotif n'est que très rarement criminel et toujours lorsqu'un certain concours de circonstances se présentent : ses délits seront des délits d'origine émotive, coups, agressions, mœurs. Ils seront plus fréquents chez les individus jeunes et primitifs, lorsque la vie émotive est encore mal disciplinée. L'hyperémotivité est surtout dangereuse lorsqu'elle est associée à certains tempéraments comme le schizoïde et s'accompagne de ruminations mentales. Elle se rencontre aussi au début de certaines maladies mentales comme la paralysie générale ou même la démence précoce. Dans les familles mentalement tarées on rencontre des sujets ne présentant aucun autre trouble qu'une hyper ou une hypo-émotivité ; c'est dans ce dernier groupe que très souvent une telle famille produira un

<sup>182</sup> Voir l'ouvrage classique de Dupré, *Pathologie de l'émotivité et de l'imagination*. Payot, Paris, 1925.

criminel. Le tableau familial donné au chapitre de l'hérédité en est une illustration.

La constitution hyperémotive comme la constitution cyclothymique produit nécessairement un certain pourcentage de toxicomanes. L'alcoolisme chez de tels sujets les aide à surmonter les réactions du moment en obnubilant un peu leurs états de conscience ; mais il arrive aussi qu'en supprimant une partie du contrôle psychique l'intoxication libère une réaction.

### **L'ANXIEUX.**

L'anxiété joue un rôle essentiel dans la destinée des déséquilibrés. [251] Elle est tributaire, sous des nuances diverses, de l'émotivité, de l'affectivité, du système neuro-végétatif. Il faut des années de pratique pour apprendre à la retrouver sous les actes, les déterminations malheureuses, les obsessions. Elle est mêlée intimement à la vie instinctive.

**LES DÉSÉQUILIBRÉS DE L'IMAGINATION** (mythomanes, etc.) sont loin de verser tous dans la délinquance. Celle-ci quand elle survient est à base de fable et peut comporter un degré plus ou moins prononcé de perversité et d'intentions de nuire. L'imagination, d'ailleurs, ne joue ici que le rôle d'instrument parfois médiocre au service d'une personnalité où abondent les survivances infantiles d'une part et d'autre part les impuissances graves dont le sujet a plus ou moins clairement conscience et qui l'avertissent du peu de succès que l'usage normal de ses facultés lui réserve. Au surplus toute personnalité insuffisante utilise son imagination et nous trouvons des désordres imaginatifs graves chez la plupart des déséquilibrés. Accusations ; lettres anonymes ; simulations de maladie ; sinistres, escrocs mégalomanes. Les enfants et les femmes y sont plus fragiles. La psychologie de foules libère facilement l'imagination des individus.

**LES DÉSÉQUILIBRÉS DE LA VOLONTÉ** sont ceux que l'on range communément sous la rubrique des criminels par obsession et

impulsions. Il n'existe pas plus de déséquilibres de la volonté que de l'imagination, mais il existe certaines formes de déséquilibre général qui se manifestent dans le domaine de la volonté. Ceux-ci sont évidemment les plus faciles à simuler, mais ce que nous venons d'en dire signifie aussi que l'on ne doit jamais se laisser aller à parler d'obsession ou d'impulsion morbide chez un sujet qui ne présenterait, en dehors de l'acte incriminé aucun trouble psychique. On connaît le kleptomane et l'exhibitionniste et l'expérience a démontré qu'on avait « cultivé » en grande partie ce genre d'affection. Ne perdons pas de vue non plus que tout acheminement normal vers un acte grave que la conscience n'accepte pas tout à fait, [252] se fait presque toujours sous forme obsessionnelle et anxieuse, la même idée se représentant continuellement au sujet. Il n'y a rien de pathologique dans cet état.

Les troubles de la volonté se présentent chez quelques psychasthéniques constitutionnels, se retrouvent périodiquement chez certains déprimés, se rencontrent au début des affections mentales comme la démence précoce et la paralysie générale. C'est cette forme d'impulsion que prennent les homicides, infanticides ou suicides des grands déprimés ou des mélancoliques qui tuent sans raison, mais non sans motifs (morbides) les êtres qu'ils aiment le plus. Enfin on ne doit pas confondre avec l'impulsion-maladive, l'impulsion-habitude. C'est ainsi que l'habitude de l'exhibitionnisme ou du vol créent des réflexes qui matent le sujet mal à l'aise lorsqu'il ne profite pas d'une occasion qui se présente. La plupart des obsédés du vol dans les magasins ne sont que des habitués du vol. L'explication d'un acte par « j'étais poussé », « c'était plus fort que moi » se retrouve régulièrement après des faits graves dans la bouche du coupable. Parfois celui-ci trouve un appui bienveillant chez le médecin pour transformer son acte en symptôme... Cependant l'impulsion ne saute pas aux yeux et le caractère morbide des actes impulsifs est très difficile à établir. Le malade qui a commis un acte impulsif, même manifestement morbide, a le sentiment d'être responsable ; et ce n'est qu'indirectement que le médecin se rend compte de la vraie nature de ce comportement.

**LES DÉSÉQUILIBRÉS SEXUELS** sont souvent des infantiles et des arriérés de la personnalité, ceci ne voulant pas dire qu'ils ne puissent posséder une réelle valeur intellectuelle. L'acte sexuel impulsif type est l'exhibitionnisme, réalisé au cours d'une anxiété croissante et



amenant un grand soulagement moral après l'acte ; mais sous cette forme obsessionnelle il est très rare ; la plupart du temps il se présente comme un acte normal produit par une personnalité plus ou moins infantile et ayant conservé de nombreux traits dans toute [253] sa personnalité. C'est la forme qu'il atteint fréquemment chez les débiles. On ne peut cependant pas nier qu'il existe des anomalies sexuelles chez des sujets par ailleurs normaux. Les perversions sexuelles sont souvent en rapport avec un inachèvement du destin biologique, fixé prématurément. L'homosexualité que nous verrons plus loin est liée à des facteurs qui nous restent inconnus. La photographie montre à quel point la physiologie doit intervenir.

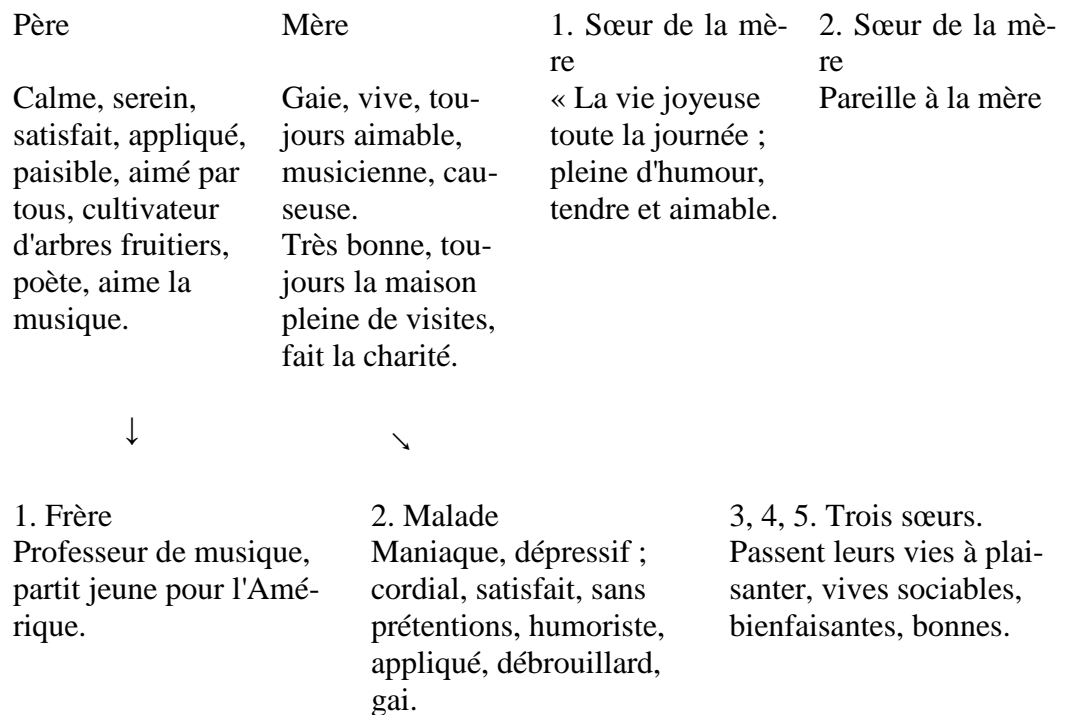
Le sadisme et le masochisme constituent des troubles graves de la personnalité en rapport avec des altérations profondes du type humain normal ; elles font souvent partie de la symptomatologie schizoïde.

**LES DÉSÉQUILIBRÉS DE L'HUMEUR : LES CYCLO-THYMIQUES.** Le caractère cyclothymique-cycloïde peut être plus ou moins marqué et de la sorte le déséquilibre est plus ou moins profond. On rencontre chez eux des hyperactifs, des optimistes morbides, des déprimés et des mélancoliques, peu d'idéalisme et en revanche un grand sens pratique, rendant ces tempéraments aptes au commerce et aux entreprises, aptes aux arts où l'émotion joue un rôle important (musique), aptes, lorsqu'ils sont délinquants, à la fourberie et aux escroqueries. Leurs délits comprennent aussi des attentats contre les personnes, mais peu de meurtres. Leur personnalité oscille entre deux pôles : l'euphorie morbide avec excitation, hyper-productivité, optimisme, humour, sociabilité, avec assez souvent un amoralisme bienveillant, et la dépression morbide, la mélancolie, l'apathie, l'indifférence, la taciturnité, l'insociabilité. A leur état normal, ce type d'hommes voit les choses d'une manière réaliste et saine, ils apportent autour d'eux quelque chose de bienveillant et de sympathique, même dans leur égoïsme. Les escrocs et voleurs de cette catégorie, de même que les autres délinquants de cette sorte dégagent une sympathie vraie et font la meilleure impression. Dans les cas où la dépression domine on rencontre les anxieux, et, parmi les anxieux, les toxicomanes.

Voici un tableau familial de cycloïde, d'après Kretschmer; [254] ici, il s'agit d'une famille cycloïde gaie, dans laquelle on aurait pu faci-

lement rencontrer un escroc sympathique. Les criminels appartiennent plutôt aux familles où domine la dépression.

Type de famille circulaire où dominant les tempéraments gais.



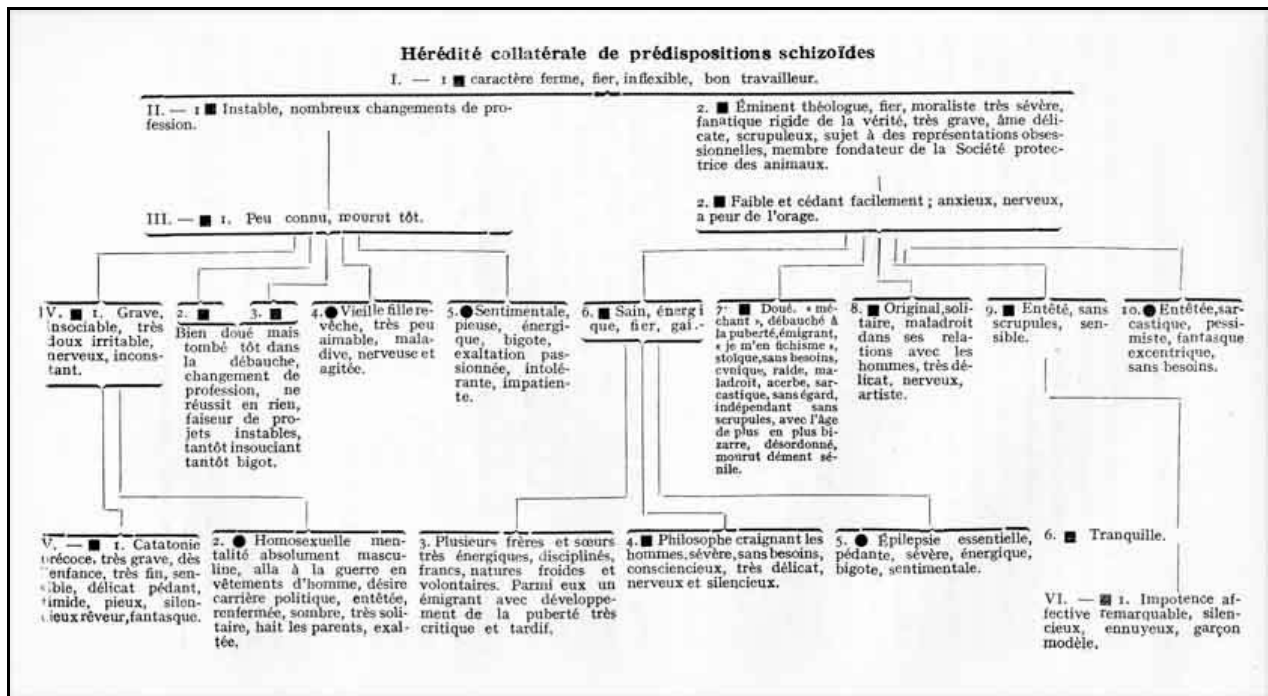
### **LE DÉSÉQUILIBRÉ DE LA VIE AFFECTIVE - LE SCHIZOTHYME DE KRETSCHMER.**

Le schizoïde évolue autour de l'affectivité ou si l'on préfère autour de la sensibilité à l'ambiance. Cette affectivité oscille, entre deux pôles également morbides : son exaspération ou sa disparition. L'aboutissement extrême est le groupe des maladies mentales rangées sous les rubriques générales « schizophrénie » et comprenant démences précoces, paranoïas diverses, psychasthénies graves, névropathies. Le déséquilibre est ici constitué par des états intermédiaires entre le normal et le pathologique et ce tableau familial schizothymique de Kretschmer explique mieux que tout résumé l'ensemble des formes ressortissant à

la schizothymie. C'est dans ce groupe qu'on rencontre les types humains les plus monstrueux et les plus beaux et quelquefois ils sont les deux à

[255]

## HÉRÉDITÉ COLLATÉRALE DE PRÉDISPOSITIONS SCHIZOÏDES



[256]

la fois. Le lecteur ne peut comprendre ces questions sans avoir pris connaissance de ces ouvrages et notamment de ceux de Bleuler, Kretschmer, Minkowski, Adler, Jung.

Ce qui doit dominer dans l'esprit du lecteur, c'est l'étroite parenté de manifestations différentes et opposées en apparence, parenté qui saute aux yeux, dès qu'on remonte à la cause du moins au facteur commun, l'affectivité. C'est l'étude de ces questions qui montre l'importance extrême des facteurs héréditaires, des dispositions organiques constitutionnelles et établit combien est vain l'effort réalisé pour

mesurer la responsabilité absolue de l'individu. Il faut se pénétrer de l'idée que ces schizoïdes ne sont pas froids ou hypersensibles, mais qu'ils sont en même temps hypersensibles et froids. Les naturels les plus hypersensibles et les plus riches parmi les schizoïdes ont toujours un peu de froideur, et les natures les plus insensibles ont toujours un coin d'hypersensibilité. La criminalité augmente dans ce groupe à mesure que l'insensibilité domine, qu'on se rapproche des schizoïdes froids. C'est parmi ceux-ci que l'on rencontre des criminels passionnels, les assassins cyniques, les avares, les tyrans, les idéalistes sanguinaires, les débauches et pervers sexuels. Nous ne faisons qu'indiquer le problème, nous permettant de renvoyer le lecteur aux ouvrages spéciaux.

Au point de vue criminalité générale Riedl <sup>183</sup> a trouvé :

	Attentats contre les personnes	Escrocs	Voleurs	Délinquants d'habitude
Schizothymes	65%	45 %	57%	55%
Cyclothymes	19	31	20	24
Mixtes	15	23	22	20
Non remarquables	21	44	31	33
Déficients	78	55	69	66
Psychopathes	42	38	40	40
Oligophrènes	32	14	31	25
Alcooliques	38	18	20	24

Le schizoïde présente un habitus extérieur particulier, que [257] nous rencontrerons au chapitre de l'observation. La schizothymie et la cyclothymie ne prétendent pas épuiser tous les aspects de l'homme. Elles constituent des aspects sous lesquels apparaissent socialement, moralement et affectivement, les individus, si différents soient-ils au point de vue intelligence et instruction, et sans que cet aspect particulier sous lequel ils apparaissent, constitue en soi une anomalie pathologique. C'est un stade qui oriente vers le pathologique.

<sup>183</sup> RIEDL (loc. cit.). L'Épileptique.

## § IV. LE DÉSÉQUILIBRE VU DE LA VIE INTÉRIEURE.

[Retour à la table des matières](#)

On peut étudier le déséquilibre sous un aspect assez différent de celui que nous venons de présenter et qui se rapporte essentiellement aux catégories livresques. Les descriptions que nous avons données sont au fond des résultats d'analyse : il est possible de percevoir plus directement le déséquilibre en tant que chose vécue, si l'on se place dans la ligne de la vie quotidienne, si l'on observe le sujet du point où sa vie intérieure rejoint son comportement social. Le sentiment d'injustice subie, le complexe d'infériorité, et d'autres, constituent des formes idéales pour l'étude, en ce sens qu'ils représentent des éléments importants de la vie sociale aussi bien chez le normal que chez les êtres morbides et qu'ils permettent, par les déviations et exagérations qu'on y rencontre de découvrir le déséquilibre. Celui-ci se présente dès lors sous son aspect humain et social, et devient plus accessible.

La plupart des déséquilibrés paraissent normaux au profane précisément parce que leur besoin de justice est le même que le sien, nous allons le voir, parce que sa volonté de puissance est de même nature que la sienne, parce que, comme lui, le déséquilibré ne s'adapte qu'à contrecœur à la progression qu'exige la vie, au vieillissement. Mais c'est dans ce domaine que le déséquilibre se marque le mieux et justement, c'est par les déviations et modifications qu'il [258] introduit dans ces structures qu'il influence le comportement et dirige la vie du malade.

### A. *LE SENTIMENT D'INJUSTICE SUBIE* <sup>184</sup>.

On est frappé lorsqu'on entre en contact avec l'âme des criminels du rôle qu'a joué dans leur préparation du crime le sentiment d'avoir subi une injustice, sentiment qui à leurs yeux justifiait une réaction ou même l'expliquait. Ce sentiment entre à l'état pur comme aliment principal de la jalousie homicide dans plus de 20 % des crimes passionnels et on le rencontre mêlé à d'autres sentiments dans plus de 70 % des cas. Ce sentiment d'injustice subie fait partie de la psychopathologie du sentiment de justice <sup>185</sup>. Voici comment nous concevons les choses :

#### 1. Normalement.

En dehors des cas nettement pathologiques où les déficiences où déchéances du sens moral sont essentielles, tout homme, y compris le criminel, n'agit qu'après entente préalable avec sa propre conscience, qu'après accord avec lui-même et c'est par l'intermédiaire de ce sentiment d'injustice subie que le criminel relie son acte à son code moral. La connaissance de la manière dont il a légitimé son acte peut évidemment nous apprendre beaucoup et, normalement, nous ne pouvons pas trouver de cas où le coupable n'ait pas opéré cette justification.

Nous connaissons l'état où nous sommes lorsque nous avons subi ou croyons avoir subi une injustice. Laissons de côté, pour le moment, notre réaction sociale pour n'étudier que ce sentiment.

[259]

Nous savons d'abord que lorsque nous subissons quelque chose de désagréable et à plus forte raison un préjudice, notre toute première

---

<sup>184</sup> DE GREEFF, *Le sentiment d'injustice subie*, Ann. Médico-psychol. Mars 1935.

<sup>185</sup> Nous parlons de sentiment de justice, ce qui n'est évidemment qu'une norme élémentaire et pauvre de justice. La vertu de justice est une acquisition morale élevée et ne se rencontre guère à l'état pur.

réaction, l'attitude instinctive, pourrait-on dire, est de l'attribuer à une intention. La réflexion n'intervient qu'après coup, la plupart du temps pour rejeter cette façon de voir, quelquefois pour l'admettre, mais le fond de ce problème réside dans la disposition innée et inaltérable de notre psychisme à doter les choses vivantes ou inertes qui nous atteignent d'une « volonté » bien ou malfaisante selon l'effet causé en nous. Cette disposition est heureuse et utile. Si nous regardons évoluer l'enfant, nous constatons que cette personnification des événements est à la base de ses processus de défense psychique ; mais chez l'adulte il est nécessaire que cette fonction ait subi les réductions nécessaires. Nous trouvons tout naturel qu'un jeune enfant frappe un jouet auquel il s'est blessé ; nous tolérons encore vis-à-vis de nous-mêmes, qu'il nous prenne, avant toute réflexion, un mouvement de colère intérieure contre un caillou, auquel, fatigué, nous avons réveillé un durillon, mais qu'un monsieur aille jusqu'à se fâcher extérieurement, déplacer ce caillou, le frapper du pied, ou simplement se plaindre de lui, nous sentons immédiatement qu'il y a là un déséquilibre, un désaccord, une réapparition ou une survivance infantiles.

Lorsque nous avons subi une injustice nous commençons par tenir compte de la personnalité de celui qui nous aurait offensé, nous essayons sur cette personnalité les différents processus psychiques simplistes que cette volonté de nous nuire lui supposerait et nous constatons s'il y a ou non, selon nous, correspondance entre ce que nous connaissons de cette personnalité et cet acte. La plupart du temps, nous ne trouverons pas de correspondances et nous finissons par nous demander si, accusant autrui de nous faire subir une injustice, nous ne sommes pas nous-mêmes injustes. Bref, dans la plupart de nos sentiments envers autrui lors d'une injustice subie, il intervient des processus d'atténuation qui [260] vont jusqu'à « dépersonnaliser », séparer l'acte de l'intention sous-jacente. En réalité c'est là un pur phénomène de compensation car nous remarquons bien que, pour les actes agréables, nous n'éprouvons nullement les mêmes scrupules à en attribuer l'intention à leurs auteurs.

L'expérience d'ailleurs nous a appris qu'il est indifférent de connaître les intentions et par conséquent de les rechercher, et que l'attitude indiquée par les moralistes, le pardon, qui semble à première vue une contrainte réalisée, en fait, la meilleure des règles d'hygiène mentale, la meilleure sauvegarde de l'objectivité du jugement.

Il résulte de cela que normalement nous ne croyons pas facilement que quelqu'un soit volontairement injuste envers nous ; si nous acceptons toutefois ce sentiment, nous remarquons qu'à mesure que le temps passe le maintien en nous de ce sentiment d'injustice subie devient difficile, pénible et finalement cet effort que nous avons à faire enlève tout caractère agréable au sentiment primitif. Si nous voulons persister dans notre attitude à mesure que le sentiment du vécu disparaît, nous intellectualiserons, schématiserons et notre attitude cesse d'être affective pour se transformer en question de principe.

La plupart du temps nous arrivons rapidement à conclure qu'il faut laisser tomber l'incident. Il est bien certain que c'est cette impossibilité d'arriver à la certitude de la malveillance chez autrui qui rend les rapports possibles entre les hommes dont cependant les intérêts sont souvent opposés : nous désintégrons, par compensation, l'activité de notre prochain, de sa personnalité réelle et nous attribuons cette activité non à sa volonté mais à l'ensemble des circonstances et des nécessités auxquelles il lui a fallu réagir.

Ainsi se développe chez certains hommes une zone de tolérance plus ou moins étendue dans les limites de laquelle, par compensation, nous ne réagissons pas à l'injustice par un sentiment durable d'injustice subie. C'est par une sorte de choix irrationnel que nous refoulons de la sorte un mouvement [261] affectif. Il est évidemment certains individus, - zone de tolérance nulle, insuffisants ou malades, types primitifs ou dévoyés, - qui réagissent immédiatement et dont la réaction est en accord avec l'absolu du sentiment éprouvé. Mais, dans l'ensemble, sous l'influence des nécessités et de l'expérience de la vie, la réaction est différée, et, à mesure qu'elle est différée, normalement le sentiment s'atténue, le souvenir perd ses correspondants émotionnels, la réparation devient de moins en moins urgente, ses proportions se restreignent. Et nous pouvons dire :

- Normalement, la réaction sociale au sentiment d'injustice subie ne nécessite pas une réparation équivalente, mais tend à se contenter d'un acte qui révèle simplement qu'on réagit (c'est ainsi que « venger les morts » se réduit finalement à un simulacre dans un grand nombre de sociétés primitives).



- Normalement encore ce besoin de réparation décroît avec le temps jusqu'à n'être plus concevable après qu'un certain temps s'est écoulé.

Les religions supérieures défendent ces réactions, mais comme il est difficile de supprimer ce besoin de « faire justice » on s'en remet à Dieu : réaction indéfiniment différée.

## **2. Accents pathologiques.**

Si sommaire que soit l'étude que nous venons de faire du sentiment d'injustice subie, chez les normaux, nous avons eu l'occasion de constater que l'attitude de l'individu devant ce sentiment est tellement complexe que les moindres anomalies dans la structure de la personnalité, dans son évolution ou dans la qualité de son fonctionnement, vont se traduire par des signes tangibles.

Nous avons vu que, dans les conditions habituelles, et avant toute intervention des centres supérieurs, il existe une disposition innée à considérer comme porteuses d'intentions les choses qui nous arrivent et que, normalement encore, parallèlement au développement et à l'enrichissement de la personnalité, à son expérience aussi, un choix est automatiquement [262] opéré dans notre esprit entre les événements pour lesquels nous acceptons le sentiment qu'ils sont le reflet d'une intention, nous liant ainsi avec leur auteur, et ceux que nous enregistrons matériellement, même s'ils nous sont désagréables, sans nous soucier des rapports qu'ils pourraient avoir avec une volonté étrangère à la nôtre. Cette discrimination automatique, ou si l'on veut, ce choix irrationnel est manifestement en rapport avec un ensemble fragile et il faudra très peu de chose pour le voir se modifier. Nous avons insisté suffisamment pour montrer que le sentiment d'injustice subie, est chez l'adulte en rapport avec un acquiescement conscient au mouvement inné et réflexe et que ce sentiment d'injustice subie équivaut en quelque sorte à un jugement, jugement entraînant un besoin de réparation qui apparaît légitime à l'offensé, lequel, restant dans son geste de réparation en dessous de ce que l'offense lui permettrait de faire, se croit encore magnanime, après sa réaction.

Une simple augmentation de l'excitabilité du système nerveux (fatigue ou intoxication légère) va intensifier le réflexe inné de douer de vie ou d'intention un acte préjudiciable et va le produire pour des choses qui normalement se trouvent dans la zone de tolérance. D'où, le caractère insupportable et agressif des surmenés nerveux, la nervosité (troubles du caractère) de certaines femmes aux périodes menstruelles, les interprétations à sens persécutif que l'alcool donne parfois. Rien qu'une modification occasionnelle du nombre des faits qui sont retenus par la conscience, modifie parfois du tout au tout un caractère ; en éprouvant plus souvent que d'habitude le sentiment d'injustice subie, le sujet se sent brusquement dans une atmosphère d'hostilité ; comme il n'est pas conscient de son hypersensibilité (momentanée ou naissante), la modification constatée objectivement par lui est à mettre sur le compte de l'entourage, lequel aura tort vis-à-vis de lui. C'est dans ces déséquilibres passagers, parfois, que s'amorcent des situations et des conflits [263] à longue échéance et ceci nous fait comprendre, avant même d'avoir constaté la moindre manifestation morbide en soi, l'importance que peut avoir dans la vie d'un homme l'existence de modifications dans sa sensibilité affective, l'existence de crises bénignes d'excitabilité, en un mot, l'existence de perturbations « anodines » prises en elles-mêmes. Quand on parle d'hérédité morbide, de névropathie, de déséquilibre, on est tenté d'attendre les grandes manifestations de ces états, mais il faut bien savoir que la vie intérieure, l'équilibre social de ces sujets, peuvent être troublés profondément par des atteintes très légères, inobservables à l'examen psychiatrique ordinaire.

Nous parlons de fatigue, d'intoxication passagère comme l'alcool ou le café. Il ne s'agit évidemment pas de troubles mentaux, mais il s'agit d'éléments qui peuvent amener un sujet à des sentiments et des pensées que, dans son état normal, il n'eût pas éprouvés. Supposons un homme qui souffre d'ulcère d'estomac ou de maux de tête continues, sa sensibilité à toute gêne supplémentaire le rend plus vulnérable aux dommages qu'il subira éventuellement, et, du même coup, tend à modifier sa zone de tolérance au sentiment d'injustice subie, tend, par conséquent, à multiplier inutilement autour de lui les intentions hostiles. Il ne s'agit pas ici de délire, ni de troubles mentaux, mais d'un des innombrables changements qu'une souffrance continuelle amène chez un homme dans sa représentation du monde extérieur.

Supposons cet ulcère chez un névropathe épuisé et voilà réalisé, par des réactions normales, un pseudosyndrome de persécution, susceptible d'engendrer des actes graves.

Nous ne songeons pas ici à apprécier le pourcentage d'irresponsabilité qu'une situation aussi banale comporte, mais uniquement à montrer, en éclairant un peu mieux le problème, que la psychiatrie des grands symptômes, pas plus que la grossière compréhension du code ne peuvent approcher d'assez près l'âme du délinquant.

[264]

Mais les anomalies dans le sentiment d'injustice subie ne commencent à prendre de l'intérêt social que lorsqu'elles sont en relation, non plus avec un état passager de la personnalité, mais avec le fond même de la personnalité, constituant finalement une manière d'être habituelle. Les tempéraments psychasthéniques ou schizoïdes et les tempéraments paranoïaques nous intéresseront surtout. Dans le premier cas les phénomènes se laissent surtout étudier dans l'ordre affectif.

Les schizoïdes et les psychasthéniques (ces deux mots ne se recouvrent pas, sans doute, mais leur parenté est manifeste) présentent surtout des anomalies dans leur manière de « ressentir » l'injustice subie. Tout ce qui porte atteinte, non pas précisément à l'idée qu'ils ont d'eux-mêmes (car, jugés par eux-mêmes, ils ne se surestiment guère), mais à l'atmosphère fragile de sympathie et d'approbation qu'ils entretiennent autour d'eux et dans laquelle ils veulent vivre et à l'intérieur de laquelle ils se sentent absolus, est douloureusement ressenti par eux. Douloureusement ressenti parce que cette atmosphère est volontairement silencieuse, calme, peu agressive, peu gênante pour autrui et que le fait qu'elle soit atteinte alors qu'ils ont tout fait pour ne provoquer personne leur semble une provocation. Que ce soit la perte d'un avancement auquel ils avaient droit et où ils sont évincés par un compétiteur moins scrupuleux, que ce soit l'éloignement, d'un être cher, à qui ils demandaient si peu, mais entièrement ce peu, que ce soit une ironie, un geste d'incompréhension ou de mépris, rien de cela n'est ressenti comme tel, mais est ressenti à travers l'offense ou le dommage causé à l'atmosphère nécessaire à leur équilibre. Et, bien qu'ils se défendent de juger, ils sentent. Malgré eux, ils attribuent à la personne qui cause leur douleur, une intention ou ce qui est équivalent, une capacité de les faire ou laisser souffrir, égale à la souffrance ressentie.

Or, ces sujets, au début, se sachant en tort, ne réagissent généralement pas. On ne connaît donc pas dans leur entourage [265] l'acuité avec laquelle ils ressentent la persistance de ces sentiments, l'effort réel et méritoire auquel ils se livrent, pour ne pas s'abandonner sans défense au sentiment d'injustice subie. Mais malgré qu'ils ne réagissent pas, une certaine contrainte les glaces auquel l'entourage est sensible et qu'il leur reprochera souvent, reproche qui viendra aggraver les choses. Le conflit prend donc cette allure : l'entourage ne comprend pas les contraintes et attitudes du sujet, tandis que celui-ci, souffrant de cette incompréhension, y voit une nouvelle injustice. Les malentendus inexprimés s'accumulent, autour d'un point de départ, - une querelle d'amoureux, un fait mesquin aggravé on ne sait comment, - et finalement sans que l'entourage y comprenne rien, le schizoïde isolé dans sa souffrance et son hyperesthésie est certain, lui, que ce sont les autres qui ont tort, est certain d'être victime.

Sa sensibilité, en faisant de lui un être généralement plus délicat que son milieu, rétrécit encore sa zone de tolérance, et, tout en paraissant à l'entourage un homme incontestable et maussade, il voit cet entourage comme délibérément hostile et incompréhensif. Et c'est à cette vision factice et passagère qu'il réagit.

Quand on examine ces criminels, on est frappé par leur caractère douloureux, par ce qu'ils ont souffert de la part de leur victime, par ce qu'ils ont supporté - à leur point de vue - avant de réagir, par la mansuétude dont ils ont fait preuve et le manque de compréhension ou de bonté qu'on leur a témoigné. Or, ce que l'on découvre par là c'est leur hyperesthésie, c'est un aspect de leur tempérament, et non pas nécessairement un signe de tolérance ou de longanimité. C'est en ne remarquant chez ces sujets que leur docilité relative, leur aptitude à souffrir, qu'on se laisse aller à un mouvement de pitié bien compréhensible, et plus facile encore, si, comme c'est souvent le cas, la victime ne présentait pas grand intérêt.

Mais, c'est là un point d'appui insuffisant pour juger d'un [266] individu et cela nous a valu quelques belles erreurs de pronostic.

Devant un tel individu l'on se dit : il s'est trouvé avec son tempérament hypersensible dans une situation où, par la volonté de sa victime, il a été poussé jusqu'aux extrêmes limites de sa résistance.

Et, naturellement, bien que de tels cas soient rares, tout cela est possible. Aussi, certains schizoïdes bénéficient de circonstances atténuantes et, une fois en prison, par leur douleur et leur docilité (car ils ne réagissent pas à ce qui ne constitue pas leur indispensable atmosphère), ils sont l'objet de notes favorables. Quelques-uns les méritent, en ce sens, qu'ils ne représentent en soi aucun danger réel et que la situation dans laquelle ils se trouvaient était tellement exceptionnelle qu'il n'est guère de chance de la voir se reproduire.

Mais la pratique nous a appris que, pour délivrer un certificat de pitié à un hypersensible, il faut que soit réalisé un examen à propos du sentiment d'injustice subie. Quand le coupable continue après des mois à attribuer tous les torts aux autres, à se croire la réelle victime, ayant payé pour les fautes des autres, ceux-ci étant responsables de son acte, il faut se défier quelle que soit l'exquise sensibilité de son cœur, ses souffrances, son bon-enfantisme apparent. C'est qu'il y a chez lui, soit comme fonds constitutionnel, soit comme élément évolutif, une tendance à l'interprétation mêlée à d'autres troubles peut-être (hyperémotivité, obsessions, doutes, impulsions, lesquelles ne font qu'aggraver le tout d'ailleurs). C'est pour n'avoir pas sondé l'attitude de certains devant le sentiment d'injustice subie, qu'il nous est arrivé d'émettre des avis excellents concernant des individus qui, plus tard, le démentaient parfaitement.

Il y a donc à retenir que, très souvent, des nuances pathologiques simulent des dispositions affectives et morales favorables, comme c'est le cas chez certains schizoïdes, psychasthéniques ou déments précoces au début. Il importe [267] de faire la discrimination, car, tandis que les doux hypersensibles, un instant dévoyés par des événements qui les dépassent sont évidemment dignes d'intérêt et de faveurs, les autres continuent de présenter un danger réel. Comme il n'existe à ce stade aucun signe caractéristique d'ordre psychiatrique, il importe de rechercher, pour s'éclairer et éclairer l'avenir, le sentiment d'injustice subie. Souvent, plus souvent qu'on ne s'y attendait, ce point de vue éclaire l'âme du détenu, ses polarisations principales, son mode habituel de censure, sa loyauté envers soi-même et souvent nous forcera à ne pas céder au mouvement de pitié que la souffrance - il n'est pas de souffrance plus troublante et plus sentie que celle de ces personnalités morbides - soulève en nous.

Cette certitude indélébile d'avoir été la victime de l'entourage, alors qu'il est bien établi que ce fut l'inverse, est un des signes (et cela en dehors de toute tendance ou élément délirants) les plus inquiétants que l'on puisse inscrire en marge d'une observation.

La jalousie et la jalousie morbide se présentent souvent sous la forme de sentiment d'injustice subie. L'amoureux jaloux estime, à tort ou à raison, qu'il est frustré, qu'il ne reçoit pas en échange la valeur de tout ce qu'il apporte, inégalité qui devient rapidement flagrante lorsqu'il existe de l'argent en jeu. C'est-à-dire qu'il y aura fréquemment des questions matérielles dans la jalousie, c'est-à-dire aussi que le sentiment d'injustice subie est plus résistant dans ce cas, parce que alimenté par un fait. Aussi si la haine, le ressentiment, la vengeance font partie du complexe de Jalousie, un des éléments les plus constants et les plus dangereux, c'est ce sentiment d'avoir été frustré ou trompé, d'avoir perdu quelque chose injustement. C'est là le mobile profond, la cause de l'irréductibilité de ces drames passionnels chez ces hypersensibles, car, confondue avec la douleur engendrée par elle, cette injustice subie apparaît comme absolue, comme de nature à rendre impossible toute vie ultérieure, à moins de réparation.

[268]

Aussi convient-il toujours d'examiner à fond la psychologie, du jaloux arrêté pour une menace sérieuse. Si l'on retrouve à la base de son acte le sentiment d'injustice subie, si c'est un schizoïde, il faut prendre garde, sa personnalité, son tempérament sont engagés à fond, le trouble de la pensée est assez net pour qu'on puisse affirmer que le processus va se dérouler inévitablement, si l'on ne tient pas le sujet en respect jusqu'au moment où sa personnalité sera suffisamment renouvelée pour que ce processus intoxicant fasse déjà partie du passé. Il existe, certes, de nombreuses formes de jalousie morbide : celle qui se présente comme préjudice subi est une des formes graves, inquiétantes et franchement dangereuses si elle relève d'un tempérament ou état schizoïde.

On peut comparer avec assez de points de conformité cette bouffée de jalousie morbide schizoïdique avec certaines bouffées de revendication. On sait combien il est difficile de démarquer une simple crise de revendication passionnelle, d'un état de revendication, ébauche et début à la fois d'un délire de revendication et d'interprétation. Nous

croyons que, même lorsqu'on peut espérer qu'il ne s'agit que d'un état passionnel, il faut une année pour y voir clair.

Normalement, le besoin de réparation va rapidement décroissant et cela d'après l'importance du préjudice subi. Normalement, cette réaction ne s'accroît pas à mesure qu'on s'éloigne, n'enrobe pas d'autres faits, et perd finalement toute force revendicatrice. Quand au contraire, cette revendication dure des années, il s'y adjoint toujours des éléments intellectuels qui viennent aggraver le problème.

Une première catégorie d'individus suspects (en effet), l'expérience prouve qu'ils évolueront plus ou moins souvent vers le pathologique indiscutable, est donc constituée par ceux chez qui l'élément déformant est leur hyperesthésie à la souffrance, hyperesthésie qui aggrave et multiplie les cas d'injustice subie et les isole, en les dressant dans une attitude passionnelle et agressive. Ils accusent à tort l'entourage ou une partie de leur entourage, mais leur erreur [269] ne provient pas du jugement, mais de la sensibilité qui tyrannise l'individu, l'envahit tout entier et les empêche de se comporter autrement qu'en égoïstes absolus. Égoïstes par non-évolution de la sensibilité affective : les conflits sont très graves chez eux et mettent pour s'éteindre un temps très long.

Il ne suit nullement de ce que nous venons de lire que cette description du sentiment d'injustice subie constitue, d'après nous, un symptôme pathologique en soi. Mais c'est une manifestation assez facilement constatable et qui, confrontée avec l'examen général de la personnalité, vient donner un sens aux mille détails, apparemment anodins, que cet examen peut relever. Quelques signes d'infantilisme psychique, sans grande importance : une nuance d'impulsivité sur un fond concentré et méditatif, des traces d'obsession ou de phobie, une difficulté réelle à communier avec d'autres âmes, des souvenirs encore vivaces d'injustice subie antérieurement et vivant toujours au bord de l'âme sous forme de conflit inachevé, tout cela s'éclaire ou vient éclairer le sentiment actuel de l'injustice subie. Nous n'avons parlé que d'accent pathologique, mais c'est assez pour faire peur.

Ce sentiment apparaît chez la plupart des schizoïdes (normaux, paranormaux et même pathologiques) mais d'une manière générale, nous pouvons dire que c'est l'aspect sous lequel se traduit à la conscience d'un sujet, comme suite à la longue, transformation inconsciente que la vie lui impose, son hypersensibilité à l'ambiance (d'origine morbi-

de) ou son insuffisance par rapport à l'ambiance, ... Ces choses ne sont pas ressenties par lui comme défauts, mais se marquent en son âme comme défauts et torts de l'ambiance. Le lecteur comprend maintenant pourquoi nous avons tellement attribué d'importance à la nature et à la psychologie d'un sentiment de justice chez l'individu. À défaut de ces recherches nous prenons pour existence d'un sens moral chez un sujet un signe qui n'est que la signature de l'insuffisance de sa personnalité. Ce sentiment d'injustice subie se rencontre, de [270] plus en plus vif, de plus en plus implacable, à mesure qu'on monte vers les sphères pathologiques, pour atteindre son paroxysme chez les paranoïaques <sup>186</sup> et certains déments précoces. L'homicide n'en est pas toujours le seul résultat ; certains suicides en dépendent directement. Presque toutes les formes de pensée pathologique se traduisent socialement par ce sentiment et comme le besoin de justice est certainement un des besoins affectifs et intellectuels les plus puissants, chez l'homme, les forces pathologiques dynamisent ainsi à leur profit toutes les ressources du sujet. Aussi un sujet, encore presque normal, mais en proie à un moment donné à un de ces processus du sentiment d'injustice subie, ne peut guère espérer triompher seul... Parfois même, lorsqu'il a présenté des actes dangereux ; le seul moyen de le sauver et de sauver sa victime, sera de l'enfermer pour un certain temps jusqu'à extinction du phénomène.

Le sentiment d'injustice subie est donc une des formes que peut prendre dans la conscience, le résultat de l'élaboration, inconsciente des contacts des insuffisances ou tares psychologiques du sujet avec la vie : comme nous l'avons dit à propos des débiles, plus ces tares sont profondes, moins le sujet en a conscience et plus le monde extérieur lui apparaît comme monstrueux, à réformer et à punir.

---

<sup>186</sup> Dr. GENIL PERRIN, *Les Paranoïaques*. - Dr. RÉGIS, *Les Régicides*, Paris, 1890. - Dr. P. VOIVENEL, *Les Belles-mères tragiques* (De Phèdre à Mme Lefèbvre). La Renaissance du Livre, Paris. 1927.



## ***B. LE COMPLEXE D'INFÉRIORITÉ.***

De même que nous ne croyons pas qu'un traumatisme, sexuel de l'enfance puisse entraîner, chez l'adulte, la déviation vers la névrose et vers la criminalité, si ce n'est chez des êtres constitutionnellement tarés et chez lesquels cette évolution constitue à la fois le symptôme de la tare et le mécanisme par lequel elle s'immisce dans la vie quotidienne, [271] de même nous ne croyons pas qu'un défaut physique ou psychique puisse constituer l'explication d'une criminalité éventuelle ou d'une névrose. Mais dans les cas où ce défaut physique semble avoir poussé le sujet vers la délinquance ou la névrose nous voyons la marque de l'insuffisance constitutionnelle, la forme que cette insuffisance, incarnée dans l'organisme, a prise pour se manifester socialement. C'est pourquoi, sans être adlérien <sup>187</sup>, nous estimons devoir faire place au complexe d'infériorité, lequel malgré les exagérations et les excès de son promoteur représente un progrès considérable en psychopathologie.

C'est par les mécanismes engagés dans le complexe d'infériorité, que des tares extrêmement minimes, généralement héréditaires, et à peine décelables par les méthodes de tests ou les méthodes cliniques classiques peuvent jouer un rôle déterminant dans le comportement d'un sujet et le conduire à la délinquance. Comme nous n'avons pas l'intention de discuter ici les idées d'Adler, nous nous bornerons à définir le complexe d'infériorité comme nous le comprenons et tel qu'il nous paraît le plus admissible.

Normalement il existe entre l'enfant et l'adulte une émulation, l'enfant se sentant inférieur et aspirant à devenir l'égal ou même à dominer cet adulte. Mais chez l'enfant sain, cette infériorité n'a rien d'anxieux. Elle n'est pas ressentie comme une infériorité réelle, mais comme un état auquel on n'est pas encore parvenu, mais qu'on atteindra, sans le moindre doute.

---

<sup>187</sup> Adler, élève de Freud, est le père du complexe d'infériorité. On trouvera ses doctrines dans *Le Tempérament nerveux*. Payot, Paris. [Livre disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.]

Or, dans certains cas, généralement névropathiques, le sujet peut n'avoir pas suffisamment de confiance en son devenir pour accepter ce devenir tel quel, pour accepter la confrontation pure et simple avec la réalité. Ce sera parfois très marqué chez des enfants ayant un défaut physique, une mauvaise santé, une insuffisance corporelle ou hormonale.

[272]

Ce pourra être le cas également pour une insuffisance psychique. Dans tous ces cas, sans que pourtant ils en soient conscients ou du moins sans qu'ils soient conscients du sens général de leur comportement, l'enfant et plus tard l'adulte se comportent comme s'ils avaient la conviction bien nette qu'ils ne peuvent se comparer et se mesurer aux autres. De là la prédominance qu'ils accordent aux moyens artificiels : mensonge, simulation, dissimulation, mythomanie ; de là le besoin fréquent chez eux de s'identifier à un personnage ou à un type de personnage qui leur assure une supériorité sur les autres, ou du moins une bonne égalité et cette identification entraîne un mode de penser, un mode de réagir approprié mais qui n'est pas constitué de réactions spontanées, émanant du fond même de l'être et entraînant, par conséquent, une satisfaction de la vie affective profonde, mais bien de réactions artificielles, calculées, voulues, simulées souvent, qui peuvent donner le change aux autres, mais qui ne le donnent pas aux sujets eux-mêmes. Ceux-ci restent inquiets, sont d'une susceptibilité extrême pour ce qui regarde ces apparences factices sous lesquelles ils vivent et qui leur tiennent lieu de personnalité. La plupart du temps l'entourage immédiat de ces êtres n'est pas dupe et connaît bien « ce roseau peint en fer ». Aussi les conflits avec l'entourage sont-ils fréquents. Le complexe d'infériorité n'est donc pas le fait d'un être qui se voit insuffisant et veut paraître différent, c'est l'attitude d'un sujet qui est insuffisant, dont l'entourage la plupart du temps le sait, mais qui, lui, ne le sait pas clairement et lutte pour ne pas le savoir. L'échafaudage de ses attitudes est une œuvre de compensation destinée à se dissimuler à lui-même sa propre individualité aussi bien qu'à la dissimuler aux autres. Ce complexe ne se ramène donc pas à une attitude voulue, c'est une forme de son être, indissolublement liée à son psychisme et qui rend les contacts difficiles et l'adaptation sociale ou professionnelle toujours précaire. De tels sujets peuvent entrer en conflit grave avec la société quand on se heurte à leur forme volontaire, prétentieuse, [273]

tranquille, entêtée, ou autoritaire. Dans leur entourage on contourne généralement ces apparences solides qui ne sont, en fait, qu'inconsistantes. Mais si quelqu'un veut exploiter à fond un tel sujet ou si, simplement, on ne veut pas tenir compte des apparences (généralement très viriles) sous lesquelles s'est réfugié son être fragile, on se heurte, non à cet être fragile, mais à son système acquis de défense et de protection. C'est dire qu'on rencontre l'instinct de défense et de conservation ; c'est dire aussi que les instincts agressifs pourront également entrer en action. Bref, un sujet, vraiment atteint d'un complexe d'infériorité est à la fois plus sensible qu'un autre à tout ce qui touche le moi et plus exposé à être touché. Plus un individu est fragile, plus il se cantonne sous ces apparences et plus il est dangereux de l'attaquer. De tels complexes entretiennent parfois une propension à l'alcoolisme, des habitudes antisociales comme le jeu, les dépenses folles, la paresse, la mythomanie, le vol, l'insubordination ; certains attentats à la pudeur de même que certaines formes de jalousie en relèvent également. Mais les formes les plus dramatiques sont celles qui peuvent aboutir au meurtre. Certains individus manifestement insuffisants et proies toutes désignées pour certaines aventurières, agissent non pas d'après ce qu'il, sont ou paraissent être mais d'après des schémas qui les rendent virils et dangereux. Somerset Maugham a décrit, dans *Servitude humaine*, un type de complexe d'infériorité qui évolue bien et finit par se sublimer en provoquant l'adaptation à la vie. Il s'agit là d'une réaction favorable, assez typique. La plupart du temps l'inadaptation ne fait que s'aggraver avec l'âge, entraînant finalement, à un moment donné, ou le drame ou la psychose.

La conception du complexe d'infériorité diffère des conceptions ordinaires du déséquilibre mental en ceci qu'elle donne l'espoir de pouvoir intervenir et donne en tout cas, pour les moments de paroxysmes une clef grâce à laquelle il sera possible de comprendre ce qui se passe et d'intervenir, [274] parfois très heureusement, dans le psychisme troublé. Sans doute, les bases organiques du déséquilibre persistent, mais certaines de ses manifestations peuvent être jugulées et même constituer, pour le sujet, une expérience éducatrice.

Un pied bot met un enfant dans des conditions anormales par rapport aux autres. Il peut en ressentir, à la fois, les humiliations que lui infligent ses petits camarades et un sentiment de diminution. Ce n'est pas cela qui constitue le complexe d'infériorité, ainsi que l'imaginent

la plupart de ceux qui en parlent. Celui-ci se structure beaucoup plus profondément. Au point même qu'à un certain moment de son existence le sujet aura la conviction que son infirmité physique n'a joué aucun rôle dans son évolution personnelle. C'est par une élaboration absolument inconsciente que le sujet va peu à peu valoriser les activités auxquelles il peut se livrer sans rencontrer de limitations, va peu à peu éprouver une joie spéciale, s'affirmer dans certains domaines, s'orienter vers une forme de vie dans laquelle les valeurs essentielles seront celles qui lui donnent ces illusions : vol, mensonge, simulation, cabotinage, vantardises ; ses réactions sociales seront assez souvent placées sous le signe de l'hypersensibilité et de l'agressivité, directe ou sournoise. Chez certaines personnalités douées de quelque valeur, cette compensation pourra être à un moment donné dépassée et le sujet pourra de la sorte se dégager de toutes les fausses valeurs acquises en cours d'existence ; mais de tels cas sont rares.

Un défaut physique n'est pas, selon nous, le seul élément susceptible de provoquer la prédominance d'un complexe d'infériorité dans le psychisme. Un sentiment latent de culpabilité, des lacunes affectives, des déficits sensoriels ou même intellectuels peuvent l'engendrer et il faut presque toujours rechercher ce complexe devant des tendances exagérées ou morbides à la domination d'autrui. Un auteur, Klaus Mann<sup>188</sup> a même reconstitué une vie d'Alexandre en [275] soulignant le rôle que joua dans son existence l'infériorité dans laquelle il se trouvait par rapport à un ami qu'il voulut à tout prix arriver à dépasser et à dominer. Nous ne savons ce que peuvent valoir de telles reconstitutions ; elles offrent en tout cas au lecteur l'occasion de bénéficier de l'expérience et des connaissances de l'auteur. Nous connaissons par ailleurs la tendance vraiment prévalent à jouer le rôle de chef et même de dictateur chez des jeunes gens affligés d'onanisme grave et, partant, écrasés sous un sentiment de culpabilité. Cette compensation apparaît alors comme une sorte de thérapeutique spontanée et c'est bien ce qu'elle est : mais c'est une thérapeutique essentiellement illusoire et, surtout, essentiellement antisociale. On comprend sans peine à quel point les facteurs de déséquilibre précédemment étudiés peuvent renforcer et aggraver de tels complexes, surtout aux moments difficiles. Il faut considérer comme allant de soi que les personnes les plus norma-

---

<sup>188</sup> Le fils de Thomas Mann.

les soient affligées, elles aussi, de quelque complexe d'infériorité, afférent à quelque insuffisance ; il y a toujours l'un ou l'autre domaine où la personne la plus normale ce trouve être plus sensible ; c'est le signe qu'on a touché le point faible. Mais cette personne n'en conviendra généralement pas et expliquera le plus naturellement du monde que son hypersensibilité dans ce domaine vient de la valeur particulière qu'elle lui attache. Il ne sera pas toujours facile ni même toujours possible de lui faire comprendre les raisons inconscientes de ces valorisations.

### ***C. LE COMPLEXE DE FIXATION MATERNELLE - LE COMPLEXE DE CASTRATION.***

Nous avons souvent rencontré chez des sujets criminels ce que pour la commodité de l'expression nous appellerons le complexe de fixation maternelle. Ce langage, d'allure psychanalytique, nous laisse entendre que nous avons affaire ici à des personnalités non suffisamment évoluées et que, [276] par conséquent, nous devons ranger parmi les névrotiques ou les déséquilibrés. Mais, ce déséquilibre, dans certains cas, ne se laisse pas percevoir par les méthodes cliniques habituelles et ne peut être révélé qu'à la lumière psychanalytique.

Nous éliminons de cette description la série infiniment longue des débiles, restés infantiles, et qui théoriquement seraient fixés à un stade maternel. En fait, nous savons de source claire, que tous ces débiles infantiles sont des personnalités organiquement retardées et qui, de toutes façons, ne peuvent se développer au delà du développement qu'elles ont acquis. Rien ne les a arrêtés dans leur développement; elles sont parvenues au maximum possible pour elles.

Lorsque nous parlons de personnalités fixées à un stade maternel nous envisageons le cas, bien fréquent, de personnalités qui possèdent apparemment tout ce qu'il faut pour subir une évolution complète, pour parcourir le cycle de l'homme, mais qui, pour des motifs obscurs, n'évoluent pas, se refusent au devenir. La névrose, la névropathie, le déséquilibre si l'on préfère, consiste ici dans cet arrêt apparemment volontaire du sujet, arrêt qui exerce une influence décisive sur son évolution et lui donne un aspect particulier. Les symptômes que nous

allons décrire ne sont pas, selon nous, les causes de cet arrêt, mais les mécanismes par lesquels l'hérédité et la constitution se manifestent. Il est bien certain qu'un nombre très restreint seulement d'individus marqués par de tels processus en arrivent à la criminalité.

Ce complexe de fixation maternelle, désignation très vaste pour tous les phénomènes d'arrêt et même de régression englobe plusieurs notions psychanalytiques. Nous y faisons rentrer tout ce que les psychanalystes désignent sous le nom de complexe de castration, sous le nom de phénomènes d'auto-punition, sous le nom de réactions au traumatisme de la naissance. Nous ne pouvons nous permettre de décrire tous ces processus, nous contentant d'y renvoyer le lecteur qu'une *telle chose* intéresserait.

Un tel sujet est inhibé dans son évolution (nous parlons [277] surtout des garçons) par une fixation à la mère. Celle-ci peut être d'ordre sympathique. Elle peut être d'ordre antipathique. Dans les deux cas, un certain stade n'est pas dépassé.

Dans le cas de fixation sympathique ce sont des êtres qui n'aiment personne et n'ont que des besoins affectifs réduits (bien qu'ils puissent être passionnés : ils aiment à la façon égoïste de l'enfant, à la façon dont l'être aime sa nourriture), Leur affectivité n'a pas pris la forme virile et leur attitude sociale de prédilection est celle du repliement sur les genoux maternels, repliement figuré, la plupart du temps, mais parfois bien réel. Ils ne sont d'accord avec le monde ambiant que pour autant que celui-ci reproduise à leur égard l'attitude, maternelle : douceur, mansuétude, gâteries, dévouement sans bornes. En réalité, ils sont, sans le savoir, des égoïstes féroces, incapables de sacrifices, incapables de dévouement et tout ce qui ne cadre pas avec ces conceptions devient l'objet de leur mépris ou de leur ressentiment. Généralement ils se bornent, adultes, à être des monstres familiaux. De cette masse nombreuse surgit de temps à autre un crime : lorsque de tels sujets rencontrent un supérieur qui se montre rude, ou dur, lorsqu'ils rencontrent une femme qui se montre trop virile. Si la femme qu'ils rencontrent est simplement femme, se bornant à demander amour et protection, ils sont malheureux et incompris. De telles personnalités résistent désespérément à tout ce qui, dans la vie, les pousse en avant, tend à les séparer des liens familiaux infantiles. Une sorte de cordon ombilical psychique les relie indéfiniment à un stade de parasitisme tranquille. Leur attitude même ne favorise pas la criminalité, laquelle

exige un minimum d'aventure et de courage, mais elle les sensibilise à tout ce qui de près ou de loin favorise leurs désirs profonds, amitiés protectrices, faveurs de femmes qui les gâtent et les dominant par une attitude exagérément maternelle et par quoi ils sont amenés, parfois, dans des aventures qui les dépassent et où ils perdent tout à fait le contrôle d'eux-mêmes.

[278]

Un certain F, fils de militaire rude et sans tendresse, et d'une mère sensible et névropathe a été exagérément gâté dans son enfance et sa jeunesse par cette mère qui, en cachette du père, comble son enfant. Élevé dans la facilité, héritier lui-même de la névropathie maternelle il arrive à l'âge adulte, enclin à l'égoïsme sans limite, insatiable en jouissances diverses. Sa femme se révèle, après le mariage, n'être pas comparable à la mère ; elle a elle-même besoin de tendresse, de protection et, lui, le mari se verrait donc astreint à jouer un rôle d'homme tout différent de ses possibilités. Il est malheureux, persuadé que sa femme ne l'aime pas. Aussi lors d'une rencontre avec une femme qui paraît réunir en plus de l'attrait sexuel qui lui est indispensable les qualités de « couveuse » qui lui manquaient chez la personne de sa femme, il est pris et décide de refaire sa vie. A partir de ce moment son attitude envers sa femme devient d'une cruauté et d'un égoïsme féroce, d'une insensibilité révoltante. Les plaidoiries en vue du divorce amènent sa maîtresse à apprendre quelle est l'attitude de son amant vis-à-vis de sa femme et, épouvantée et écœurée d'une telle dureté, elle rompt sur le champ. Un processus criminogène extrêmement rapide se développe alors chez ce sujet qui vient de perdre à la fois sa femme et sa maîtresse et dans un mouvement bien conscient d'exigences il s'en vient abattre celle qui le renie. Sorti de prison après quelques années (de tels individus trouvent toujours de puissants protecteurs) il a repris, dans son propre foyer son rôle de pacha, réduisant sa femme, qui avait eu le geste de lui pardonner, à une fonction d'esclave battue.

Les choses se passent parfois d'une façon moins visible. Elles sont alors d'une interprétation fine et qu'on ne peut espérer voir comprendre jamais par un tribunal.

Un jeune garçon, cadet d'une famille assez nombreuse, a pour sa mère un culte extraordinaire. Ce n'est pas un culte d'allure sexuelle c'est une es-

time, une idéalisation qui dépasse la moyenne et manifestement il reste en forte dépendance de cette personnalité. Chez eux, d'ailleurs, la mère était maîtresse, mais plus semble-t-il par prestige personnel que par brutalité ou hypocrisie. Ce jeune homme se marie. Sa fiancée est, elle aussi, autoritaire et, habitant avec son beau-père, le domine, elle aussi nettement. Mais, il s'en aperçoit bientôt, et elle en arrive fréquemment à devoir employer la violence. Elle s'entend cependant bien avec son mari qu'elle mène [279] à sa guise. L'identification trop nette de sa femme et de sa mère, ou plus exactement de sa mère avec toutes les femmes, l'amène à prendre chaque fois, et aveuglément, le parti de sa femme, comme dans la maison parentale, il prenait régulièrement le parti de sa mère ; sa femme ne tarde pas à utiliser cette tendance et se sert de lui contre son père. Il lui suffit de s'arranger pour que toujours ce soit le père qui ait l'air d'avoir commencé. Un jour elle appelle au secours : la scène se passe au grenier ; quand il arrive sur les lieux il voit son beau-père occupé à frapper avec violence sa femme. Il intervient, prend une chaise et frappe à son tour et, avant même d'être revenu à lui, constate qu'il a porté des coups violents et graves. Le beau-père s'est écroulé, il est mort. Lui-même n'avait jamais rien eu avec cet homme ; il s'entendait bien avec lui. Mais, dans son subconscient, au cours des difficultés avec sa femme, il avait souvent été agressif envers lui et avait souhaité le voir s'en aller. Devant son cadavre il cesse de voir les choses comme elles sont. Il vient de se passer une bataille, la mort est accidentelle, ou du moins involontaire. Mais lui se sent coupable, il se sent l'autour d'un crime qu'il ne vient pas effectivement de commettre, mais qu'il avait commis plusieurs fois dans son subconscient, lorsqu'il s'agissait de défendre sa femme. Sa mère était honnête ; la duplicité de sa femme lui était inconcevable ; sa mère était calme, ne cherchant jamais de querelle. Devant les réactions de son beau-père vis-à-vis de sa femme il se comportait aveuglément, sans être à même de porter un jugement objectif sur elle. Ce garçon n'était ni insuffisant mental, ni dépourvu de sens moral, mais il jugeait et agissait à la façon aveugle d'un fils dont la mère avait, une fois pour toutes, placé les femmes, dans son esprit, sur un plan où la confiance, le respect et finalement l'aveuglement à leur égard, jouaient un rôle prévalent.

- Depuis que ma mère m'a pardonné, dit-il, je suis redevenu heureux. Ce qui avait été épouvantable après le crime, quand nous avons caché le cadavre, c'était rencontrer le regard de ma mère. Mais je sais que je ne suis pas un criminel. Je puis rester longtemps en prison. Je sais que le jour où je sortirai, quand je rentrerai chez moi, ma mère viendra à ma rencontre. Ce sera le plus beau jour, quand je pourrai me trouver à nouveau son fils à la maison...



Au point de vue psychopathologique ce garçon est légèrement infantile, manquant de volonté propre, manquant de [280] virilité. C'est par ce complexe de fixation maternelle que ces insuffisances ont joué dans sa vie à un moment crucial ce rôle déterminant.

Il peut exister, par ailleurs, des fixations maternelles, par liens antipathiques. Une mère autoritaire, dure, méchante (ou paraissant telle à l'enfant) ou bien une sœur, souvent une sœur aînée douée des mêmes caractéristiques peut, avoir exercé une influence tellement dévastatrice chez certains sujets névrosés que toute leur évolution en est influencée et que leur développement en est inhibé, dans certaines directions. C'est dans ce cas que certains psychanalystes parleront de *complexe de castration*. Le sujet est inhibé, n'osant rien faire, n'osant avoir aucune initiative, et, à la moindre velléité s'attend à des cataclysmes. Il s'insurge contre un tel état de choses et n'attend que le moment de la libération, mais au moment où celle-ci semblerait possible elle ne se fait pas : le sujet se maintient volontairement, même une fois échappé à la domination maternelle, dans l'attitude qu'il eut pendant son enfance. Il a été fixé à ce stade, il ne peut plus s'en évader et on va le voir s'efforcer de reconstituer méticuleusement autour de lui les conditions qui le firent tel.

Voici le cadet d'une famille assez nombreuse. La mère est autoritaire et indifférente. L'enfant s'est attaché à elle d'un amour intense et de toute son enfance il n'obtiendra jamais rien en retour. Il en devient lui-même aigri et révolté, vivant un peu à part, souffre douleur de ses frères et sœurs, dira-t-il plus tard, sa mère les laissant faire sans le protéger jamais. On l'envoie au collège, visiblement, croit-il, pour se débarrasser de lui. Il fait de bonnes études, mais on ne s'occupe guère de ses résultats ; le père est très occupé et ne s'intéresse pas à lui. Il grandit ainsi, sans affection, révolté contre son milieu. Il a fini par haïr sa mère d'une manière totale et en elle toutes les femmes. Le voici en rhétorique. Tout le monde chez lui est convaincu qu'il va, libre enfin, suivre ses goûts d'affranchissement, se libérer de toute règle. On appréhende le choix qu'il fera d'une profession. Il se rend compte de cette crainte des siens et y voit une fois de plus une preuve de ce qu'on n'a pas d'estime pour [281] lui. Aussi il garde secrète, aussi longtemps que possible, sa décision qui est de se faire prêtre. Il y voit une revanche sur ce milieu. Un affranchissement. Il guette la réaction de sa

mère. Celle-ci, grande chrétienne, ne peut qu'approuver et elle est d'ailleurs enchantée. On sera du moins tranquille à son sujet. En réalité, cette revanche dont il parle, est tragique. Ayant pu choisir l'émancipation, il accepte de rester ce qu'il est : en dépendance d'un milieu, la Mère Église, qu'il ne va pas tarder à détester.

Devenu prêtre, amené à connaître un peu d'histoire ecclésiastique, nul n'est plus anticlérical que lui. Il déteste aussi cordialement ses supérieurs, vit retiré, sans amis, L'humanité n'est composée que de gens sans valeur, de monstres qui ne lui rendront jamais l'admiration, la compréhension et l'affection qu'il mérite. Personne ne peut avoir une photographie de lui ; nul ne peut le photographier. Une fois mort, il ne faut pas que son portrait traîne entre les mains d'étrangers qui le dédaigneront. Car il mourra bientôt : la maladie le guette depuis toujours ; son cœur, ses poumons, ses intestins sont ses ennemis. Il se complait dans son rôle de moribond, d'incompris, de dédaigné. Le ressentiment extrême et le mépris qu'il ressent envers toute chose le dispensent de tout mouvement positif : nul ne vaut d'être aimé, nulle idée, nul idéal n'a de valeur pratique. Après trente ans de prêtrise, il en est toujours à ce stade infantile de refus, de bouderie, de protestation. Parce que sa mère qu'il aimait passionnément lui fut indifférente, il se comportera à son tour comme si tout ce qu'il aurait pu aimer, l'Église, la société, l'homme méritaient le même ressentiment et la même haine qu'il a fini par accepter vis-à-vis de sa mère. Il n'est pas devenu délinquant : il se borne à détruire l'idéal des autres, à ravalier toute valeur, à attendre la mort et l'anéantissement et à l'ombre de cette attitude jouit égoïstement de tout ce qu'il peut, féroce pour ceux qui le servent, répondant par le mépris à ceux qui lui font plaisir, refusant de prendre jamais de responsabilité, de risquer une de ses aises. Il abonde en conseils quand il a l'occasion de porter quelqu'un à nuire à son prochain, se complaît à expliquer comment cela se justifie au point de vue moral ; quelques-uns seulement savent à quel point il haïssait sa mère et l'avait aimée. Il passe pour un simple misanthrope et c'est, en effet, ce qu'il est. Mais c'est, au fond, bien plus grave : sa misanthropie, lui procure, indéfiniment renouvelée, la joie qu'il a encore, aujourd'hui à accuser et à ravalier sa mère, dont l'Église, la société, l'idéal lui tiennent lieu. Un tel prêtre était évidemment incapable de sacerdoce ; on lui a [282] très heureusement confié une tâche bureaucratique dont il s'acquitte comme un parfait rond-de-cuir.

À un niveau moins élevé nous avons des délateurs, des anomynographes, des criminels froids, des écumeurs cyniques, des politiciens

sans scrupules. Des expériences faites dans ce domaine ont montré à quel point la haine portée à un des deux parents imprime, dans tous les cas un gauchissement considérable à toute la personnalité.

Le criminel le plus typique, à ce point de vue, que nous ayons est un jeune bossu, fils d'alcoolique, fort handicapé au point de vue nerveux et qui finit par tuer sa mère, parce qu'elle s'était remariée. De loin, on peut voir dans ce crime une sorte d'affection contre nature, une jalousie plus ou moins incestueuse. Cependant la réalité est un peu différente.

Cet enfant était le cadet d'une famille assez nombreuse, mais malheureuse. Le père buvait ; la mère était d'une grande négligence, et, moins que son mari, buvait également. L'enfant avait été, étant bossu de naissance, l'objet de soins particuliers et sans doute avait ressenti envers sa mère une prédilection particulière. Celle-ci cependant ne répondit pas à cette affection de l'enfant, lequel malheureux, ayant en réalité besoin de soins particuliers, peu doué au point de vue intellectuel, obsédé et peureux, n'ayant jamais pu arriver à parler à voix haute, même devenu adulte, était rabroué et n'aurait pu trouver refuge qu'auprès d'elle. Elle l'accueillait chez elle, le gardait tant bien que mal, ne lui préparant qu'à peine sa nourriture, n'assurant pas les soins élémentaires qui incombent à la mère, au point de vue propreté, toilette. Elle sortait beaucoup, le laissant seul, abandonné. Bientôt il la prit en haine, allant jusqu'à lui reprocher de n'avoir pas même été capable de le mettre au monde dans un état satisfaisant.

Mais devenu grand, à la surprise et au grand ennui de sa mère, il ne songea pas à la quitter et ne vit qu'une chose : se fixer dans cette situation. N'étant ni capable de travailler (c'était faux, il eut pu facilement gagner sa vie), ni capable d'assurer son entretien, ni capable (selon lui) de lier connaissance avec une jeune fille en vue du mariage, il décida de rester avec cette mère, d'être nourri, habillé, soigné. Il la voulait totalement à son service. Comme la mère refusait et s'était mariée, il l'abattit froidement. Ici la névropathie est manifeste ; [283] un défaut physique vient, apparemment, justifier le refus de se mêler à la vie d'adulte ; mais tout cela prend la forme d'un attachement particulier qui l'aurait fixé à la mère.

Nous ne saurions passer en revue toutes les possibilités. Ces quelques cas nous montrent comment nous pouvons interpréter ces complexes, dans le concret.

## § V. LE DÉSÉQUILIBRE VU SOUS L'ANGLE DE LA PROPHYLAXIE CRIMINELLE.

[Retour à la table des matières](#)

La prophylaxie criminelle du déséquilibre mental est loin d'être satisfaisante. Cela provient du retard inévitable des organisations sociales par rapport à la progression médicale et du fait que la notion de déséquilibre mental est la plus difficile à assimiler, du point de vue médico-mental. Il faut une formation psychiatrique réelle pour parvenir à « réaliser » le déséquilibre mental. Que dire lorsqu'on songe que la plupart des gens qui doivent intervenir dans cette prophylaxie, soit pour prendre des décisions, soit pour influencer le déséquilibré lui-même, n'ont aucune formation, mais s'imaginent s'y connaître suffisamment. Il serait curieux de savoir combien de Présidents des commissions psychiatriques, depuis 1930 que la loi de Défense sociale fonctionne, ont pris la peine de perfectionner quelque peu les connaissances banales qu'ils ont dans le domaine psychopathologique ; ce qui ne les empêche d'avoir des opinions qu'ils s'imaginent solides. Pour la plupart de ceux qui s'occupent de ces questions, le déséquilibre se trouve entre l'aliénation et la débilité. L'aliénation, en général on la « reconnaît » quelque peu ; la débilité, sous ses formes graves, la forme du minus habens paraît répondre à une notion acceptable. Pour le déséquilibre, « qui se trouve entre les deux », on n'y comprend rien... Il est peut être possible de voter une loi de Défense sociale et de discuter longuement du déséquilibre, sans en savoir [284] plus ; il semble difficile de faire fonctionner cette loi et d'en retirer tout le bien qu'elle contient, au moyen de notions qui n'auraient pas de rapports suffisants avec la réalité.

Il n'y a pas une forme de déséquilibre mental. Il en existe un nombre illimité car un nombre illimité de combinaisons paraissent possibles. Les descriptions qu'on a lues s'adressent à des représentations abstraites ; elles sont vraies en tant que décrivant le syndrome essentiel dont souffre le sujet, mais elles ne le décrivent pas complètement. En prenant connaissance de l'injustice subie et des différents com-

plexes, on se rend déjà mieux compte sous quelle forme ces déséquilibres divers s'incarnent dans l'être vivant, constituent, en somme, des faits intérieurs qui deviennent la réalité quotidienne du déséquilibré. Pour aborder la question du traitement il faut compléter encore cette vision des choses et nous allons passer en revue quelques éléments essentiels.

On peut considérer comme déséquilibré tout individu dont les fonctions intellectuelles, affectives et émotives présentent, tout ensemble ou séparément, des troubles assez importants pour être remarqués et rendre l'adaptation instable soit par moments, soit d'une manière continue.

Mais une telle définition engloberait à la fois les débiles, les déséquilibrés et les aliénés. Pratiquement nous réservons le terme déséquilibrés aux individus chez lesquels, nous rencontrerons les phénomènes que nous venons de décrire, mais chez lesquels il existe une participation réelle à la vie sociale, ce qui n'est le cas ni du débile vrai ni de l'aliéné. Ce qui veut dire que le déséquilibré est caractérisé à la fois ;

- 1) par un aspect normal de ses activités, parfois remarquables, d'ailleurs ;
- 2) par un aspect anormal de certaines de ses activités, constamment ou par poussées.

Dans ce groupe immense nous rencontrerons une flore très diverse :

- 1) des aliénés partiellement améliorés ayant pu reprendre la vie en liberté sous le couvert d'une « guérison sociale » ;

[285]

- 2) des sujets qui sont en train de devenir aliénés, mais n'en sont pas encore atteints d'un état bien caractérisé ;
- 3) des tempéraments pathologiques et des constitutions pathologiques. Obsédés, impulsifs, maniaco-dépressifs, schizo-

thymes, épileptiques, pervers mythomanes. Tout cela à des degrés plus ou moins prononcés.

Le plus grand nombre de ces êtres sont inoffensifs, quelques-unes sont dangereux, la plupart par périodes seulement.

Ceci signifie que pratiquement, une prophylaxie criminelle des déséquilibrés doit constituer une question tout individuelle. Il est néanmoins, nécessaire de diviser cette masse polymorphe en deux grands groupes fondamentaux :

- 1) Ceux dont le déséquilibre est de telle nature ou de telle intensité qu'il entraîne une délinquance continue et qu'ils ne peuvent se maintenir longtemps en société, par suite de leurs troubles psychiques. Ce sont, en même temps que des malades chroniques, des délinquants chroniques, aussi incorrigibles que leur psychopathologie est incurable.
- 2) Ceux dont le déséquilibre est périodique, à peu près inexistant à certains moments. Il faut bien opérer une sous-division dans ce groupe divers :
  - A. Ceux dont les phases paroxystiques, les poussées de déséquilibre, paraissent indépendantes des relations avec les personnes et sont en rapport avec des phénomènes organiques d'allure périodique : épilepsie, folie maniaque dépressive, obsession, certains troubles mentaux (mais on ne peut être absolu).
  - B. Ceux chez qui les exacerbations proviennent de difficultés d'adaptation à une situation affective (chagrins d'amour, conflits professionnels, chagrins domestiques, troubles économiques, relations humaines en général). Chez ceux-ci nous aurons surtout affaire à des apparences de crises morales. Ce sont, en fait, les cas les plus dangereux, les cas les plus discutables aussi, et devant lesquels on est le plus désarmé.

Une prophylaxie sérieuse demande donc un diagnostic précis, une interprétation compétente des relations existant [286] éventuellement entre la criminalité du sujet et son déséquilibre.

### **POUR LES DÉSÉQUILIBRÉS DU PREMIER GROUPE : LES CHRONIQUES.**

La délinquance aura généralement commencé très tôt. Elle est pratiquement continue. On peut parfois obtenir de bons résultats en trouvant un genre de vie où le déséquilibre a le moins de chance de se faire sentir ; et les chances de succès sont d'autant plus grandes qu'on aura commencé plus tôt. Cependant ces tentatives ne réussissent pas souvent car c'est fatalement l'incompréhension qui préside aux réactions de l'entourage. Le passage d'un déséquilibré dans une prison école ne lui fait que rarement du bien.

Devant un adulte, la situation est désespérante. Si on le punit, le sujet n'en revient pas moins périodiquement en prison, chaque fois avec un nouveau délit. Seule la loi de Défense sociale donne à la société la latitude de le tenir pour 5 ou 10 ans ; il ne faudra pas nécessairement que l'internement dure aussi longtemps car, même en le libérant à l'essai, on a l'occasion d'exercer une pression et une surveillance auxquelles l'expérience montre qu'il sera sensible. On peut ainsi assurer, par la pression d'une contrainte, un certain équilibre à des individus qui, sans cela, sont incapables de la moindre adaptation et du moindre effort. La grande affaire est de choisir le moment de la libération à l'essai ; malheureusement l'incompétence des commissions en arrive souvent à considérer le déséquilibre comme grave si le délit est grave, et léger, si le délit est léger, et ce sont de telles erreurs de point de vue qui président aux mesures à prendre. C'est médicalement et psychologiquement qu'il faut se comporter ici.

Le traitement de bien des récidivistes gagnerait à être assuré par la loi de défense sociale, le jour où celle-ci fonctionnera dans un esprit thérapeutique et prophylactique [287] Nous n'en sommes malheureusement pas là. Cette loi de défense sociale assure à la fois la protection de la société et une protection au déséquilibré qui en bénéficie. De

toutes façons, pour ce qui regarde les sujets de ce premier groupe il ne peut être question que de prévenir la récidive, celle-ci, dans bien des cas, ayant été un des éléments sur lesquels est basé le diagnostic.

### **LES DÉSÉQUILIBRÉS DU SECOND GROUPE : PAROXYSTIQUES.**

Sans cause apparente, un sujet subit une poussée aiguë au cours de laquelle il commet un délit. Une expertise est déclenchée ; conclusion : *déséquilibre grave*. Grave ne veut pas dire incurable. Bien des commissions maintiennent de tels malades internés des mois ou des années après que la crise est passée. Ils y perdent leur situation, le goût de leur profession, parfois leur foyer et c'est un préjudice irréparable qui leur a été causé de la sorte. Dans les grandes villes, là où la police a quelque compétence, les auteurs d'actes suspects, de déséquilibre sont directement conduits dans un hôpital psychiatrique ou une clinique dont ils sortent après quelques jours. Les dégâts sont alors réduits à un minimum.

De toutes manières, la délinquance de telles personnes étant en rapport avec une bouffée délirante, il suffira, pour assurer la défense sociale, qu'elles restent en contact avec un service médical compétent ou, comme on dit, sous surveillance psychiatrique, pour qu'elles puissent être libérées sans danger.

Par ailleurs on ne peut s'imaginer que toutes les formes de déséquilibre, génératrices de délinquance, soient assez graves pour provoquer un internement ; bien de ces coupables sont punis par les tribunaux : l'existence de services psychiatriques, annexés aux prisons, permet de les traiter si besoin en est.

Pour ces sortes de déséquilibrés comme pour les chroniques, il est difficile, sinon impossible, de prévenir les premiers [288] actes ; on ne se voit armé que contre la récidive. Mais il n'en est pas de même pour ceux qui font des poussées de déséquilibre à l'occasion des contacts de la vie et des conflits affectifs. Pour ceux-ci, le délit ou même le crime seront souvent uniques ; l'acte lui-même entraîne une sorte de guérison. Le traitement, après les faits, est peut-être nécessaire, à cause du milieu social, mais il est généralement inutile en ce qui concerne le



coupable. Ici, il s'agirait de prévoir et d'empêcher l'acte, lequel présentera souvent un caractère antisocial sérieux : attentat à la vie d'autrui, blessures graves.

Chez de telles personnes le contact avec les causes du conflit, femme, patron, concurrent etc., amène une rupture dans les compensations que l'individu s'est édifiées de lui-même, qui dissimulent sa fragilité, mais qui peuvent fléchir à un moment donné.

Les signes avertisseurs du drame sont réduits ; des tentatives ou équivalents de suicide, des activités non délictueuses mais significatives, de petites agressions apparaissent souvent comme actes préliminaires. A cette occasion le sujet peut être traduit devant les tribunaux, peut même être condamné à quelques jours de prison, peut subir l'ironie ou les sarcasmes de l'entourage, voire même ceux de la future victime et l'un ou l'autre de ces faits peut suffire à déclencher la période de déséquilibre et les actes irréparables. La question est de savoir si dès le moment où un tel sujet se trouve dans un état de déséquilibre grave, on pourrait l'interner préventivement. Il suffirait généralement de quelques mois pour l'empêcher de commettre ce crime, sauver la victime, et le sauver lui-même. Cette question de l'internement préventif préoccupe les juristes. Ils y voient l'amorce de procédés irréguliers et craignent les atteintes à la liberté. Dans certains cas de tels internements préventifs ont déjà eu lieu - à l'occasion il est vrai d'un délit ayant suscité un examen mental et ayant justifié l'internement, lequel est alors maintenu jusqu'au moment où tout danger semble écarté.

[289]

De telles mesures, prises à bon escient, ne mettent vraiment pas en danger la sécurité du citoyen, et peuvent protéger efficacement la vie de la victime éventuelle, comme du reste l'avenir du pré-criminel <sup>189</sup>.

---

<sup>189</sup> Voir plus loin Psychologie de l'assassinat et prophylaxie du crime passionnel.

[290]

**Introduction à la criminologie.  
Volume I**

**Chapitre VII**

---

**L'HOMICIDE**

*Aucun homme n'est assez heureux pour n'avoir pas en mourant  
quelqu'un auprès de lui qui soit bien aise de ce funeste événement.*

MARC-AURÈLE.

[Retour à la table des matières](#)

*Il ne paraît pas possible de décrire le type moyen de l'homicide. Toutefois on peut considérer que certains groupes d'assassins <sup>190</sup> présentent une certaine unité.*

*Il ne paraît pas nécessaire d'insister sur le fait qu'enlever volontairement la vie à son prochain constitue l'acte le plus grave que l'homme puisse commettre. Mais on oublie souvent de s'efforcer de se représenter ce que peut être l'état d'âme d'un individu qui prend délibérément une telle résolution ; et quand il s'agit de le juger il arrive qu'on perde de vue qu'il n'est possible qu'à un petit nombre d'hommes seulement de concevoir et d'exécuter de tels actes. L'assassinat comporte une note d'inhumanité qui ne nous paraît possible, à l'heure actuelle, que là où existent de grandes lacunes affectives ou que là où une longue déviation morale, soit individuelle, soit collective a préparé le psychisme.*

---

<sup>190</sup> Le terme assassin dérive du mot arabe hachischin, dérivé lui-même de hachisch, chanvre indien, fournissant une liqueur enivrante que les chefs donnaient à ceux qu'ils chargeaient d'exécuter un meurtre. Vers 1090 naquit en Perse la Secte des Assassins qui utilisaient la méthode en grand.

*Toutefois il convient de faire remarquer que l'homicide ne constitue pas un acte contre nature. Il n'est que la réalisation d'un mouvement instinctif de suppression et de négation d'autrui qui naît chez tout le [291] monde devant la résistance ou devant l'obstacle. Il existe ainsi, chez l'homme le plus normal et le plus honnête, des mouvements intérieurs orientés dans le sens homicide, mouvements que la psychanalyse met facilement en évidence, sous formes d'exécution symbolique notamment, rêves, actes manqués, oublis de noms, et bris d'objets, mais qui, en dehors de toute analyse, sont nettement perçus par le sujet, à condition qu'il soit doué de quelque sens moral. Le processus ne reste pas toujours purement imaginatif. Les hommes qui ne donnent pas un commencement d'exécution à leurs agressions homicides sont relativement rares. On peut considérer qu'une part importante de l'activité de certains individus est à base d'homicide, qu'on retrouve alors sous forme d'équivalent. L'état social actuel n'exige nullement, pour supprimer un concurrent, pour prendre sa place, qu'on lui enlève la vie. Il suffit souvent de quelques insinuations bien faites, ou dans les cas plus sérieux, d'attenter à sa réputation. Une accusation quelconque, même démontrée fausse, suffit à détruire une personnalité et il n'est pas nécessaire de prouver, pensons nous, que ce sont là des procédés courants. Les plus délicats, dans ce domaine, se contentent d'utiliser la méthode du silence opportun ; ils sont alors d'accord avec leur conscience « n'ayant rien dit ». Nous serrons tous les jours la main de personnages qui réussirent de beaux coups grâce à ces procédés et qui, parfois, les ont employés contre leurs meilleurs amis.*

*Il ne semble pas que les sentiments religieux puissent inhiber sérieusement l'éclosion de ces équivalents et les dévots, comme les autres, pratiquent l'assassinat moral de leurs adversaires, à commencer par Claudel <sup>191</sup>.*

*En réalité une étude fouillée des processus psychologiques par lesquels l'homme est poussé à l'homicide marque encore. Il est clair que dans un grand nombre de cas la disparition d'un homme s'explique par un intérêt. Mais dans la plupart des cas c'est la vie instinctive, qui est en jeu. Comment l'homicide peut avoir une signification pour la vie instinctive, il n'est pas facile de se le représenter. Pourtant*

---

<sup>191</sup> Voir comme il parle de Renan, de Hugo, etc, cité par Charles Dubos, *Approximations*.

*il joue un rôle sous forme larvée dans la vie quotidienne : oublis de noms, bris d'objets ; dans la vie pathologique (haines incompréhensibles, obsessions apparemment anodines, etc.), dans la vie sociale organisée.*

*Il suffit de lire un ouvrage à tendances objectives, sans prétentions [292] psychanalytiques, comme Corps et Ames <sup>192</sup> pour voir combien facilement de telles activités peuvent se retrouver dans tous les milieux.*

*Plus simplement il suffit d'avoir vécu pour le savoir. A vrai dire, toutes ces choses font partie de la vie courante ; l'homme ne peut pas y échapper totalement. Et de toutes façons l'élimination indirecte du prochain ne le prive pas du bien essentiel : l'existence.*

*Nous envisagerons dans cette étude : le meurtre pour faciliter le vol, lequel contient plusieurs variétés ; l'homicide en vue d'une libération personnelle, lequel contient également plusieurs variétés ayant toutes une signification utilitaire ; le crime passionnel et l'infanticide.*

## § 1. MEURTRES EN VUE DE FACILITER LE VOL.

[Retour à la table des matières](#)

Le plus courant et le plus dramatique au point de vue social est l'acte du bandit qui, seul ou accompagné, pénètre dans une maison ou un établissement quelconque, armé, et supprime ceux qui le gênent. Le moins répandu et le moins connu est l'acte de l'homme qui, pour s'approprier une somme ou des biens considérables s'introduit dans l'intimité d'un groupe, par le mariage ou autrement, en vue de supprimer sans attirer l'attention, par le poison ou par l'accident le ou les personnages intéressants. Entre ces deux extrêmes nous rencontrerons le groupe relativement important des criminels qui s'en prennent à des amis ou à de vieilles personnes dont ils connaissent les habitudes, de façon à agir avec un minimum de risques et de dangers. Le cas le plus violent dans ce domaine est celui de ceux qui tuent leurs parents, père

---

<sup>192</sup> De van der Mkersch.

ou mère, oncles et tantes (*Violette Nozières*) en vue d'hériter et qui est assez rare, comme est assez rare le cas de ceux qui suppriment une série de personnes auxquelles ils sont liés par l'amitié ou le dévouement en vue de s'approprier leurs biens, parfois par le poison, comme ce fut le cas de la veuve Becker.

[293]

## **A. LE BANDIT.**

### **1. Le bandit opérant en groupe.**

En temps ordinaires, le bandit est en grande partie un produit social. Certes on trouve chez lui des tares diverses, héréditaires ou constitutionnelles, mais celles-ci n'excèdent généralement pas la moyenne. L'intelligence ne fait généralement pas défaut. Ce qui domine ce sont les tares sociales, presque toujours très fortes. L'enfant a été élevé dans un milieu tout à fait déplorable, parfois il est né en prison. La plupart du temps il a été éduqué en dehors de son milieu familial : tantes, grand-mères, orphelinats, et il a fait connaissance très tôt avec les établissements dits de Rééducation comme Moll ou Ruysselede où sa formation antisociale s'est achevée. Arrivées à l'âge adulte de telles personnalités sont socialement perdues. La question est de savoir si elles en arriveront au crime ou se contenteront de procédés moins dangereux pour leur assurer une existence convenable, et constitueront de simples récidivistes que nous verrons plus loin.

Nous avons eu l'occasion d'étudier très longuement l'évolution criminelle d'un bon nombre de ces bandits produits d'une éducation dangereuse. Contrairement à ce qu'on imaginerait à lire les récits de leurs faits et gestes ou à prendre contact avec leur tranquille cynisme ces êtres n'ont pas évolué tellement vite vers l'idée criminelle. Nous avons constaté qu'il faut en moyenne une carrière délictueuse active de 3 à 5 ans, pour en arriver, par adaptation progressive, à l'idée arrêtée d'employer le meurtre comme méthode de base. Et encore, il faut que pendant ces années, il y ait eu des condamnations et des emprisonnements au cours desquels le sujet se soit aigri, ait pris conscience de la bassesse qu'on lui attribue, se soit senti hors de la société. Son

langage argotique s'est aggravé, son mépris de la justice et des forces de police, s'est complété, son indifférence pour [294] l'humanité s'est définitivement installée, tandis qu'il perdait tout espoir de rédemption.

Chez eux l'adaptation à l'idée criminelle ne s'est pas faite par suite d'un processus comparable à celui qu'on retrouve chez l'être socialement stable qui décide d'un crime ; elle se fait par accentuation progressive de l'hostilité du sujet envers la société et par dévalorisation progressive des valeurs humaines habituellement reconnues, valeurs dont leur propre expérience, affirmeront-ils, leur a démontré l'inexistence ou l'inanité. Le crime, c'est-à-dire le dernier pas vers la déchéance n'a généralement lieu que lorsque ce stade a été atteint. C'est dire que de telles personnalités incarneront au maximum les tendances criminelles : elles se sont profondément identifiées à leur être. L'évolution de tels hommes laisse peu d'espoir. Ils n'ont agi qu'au moment où tout leur disait, du fond d'eux-mêmes, qu'ils avaient le droit d'homme de le faire. Ils fournissent, cela va de soi, des types intéressants pour le folklore criminologique, du genre Cartouche ou Bonnot.

On rencontre cependant, parmi ces bandits, des individus qui n'y ont pas été amenés par cette évolution sociale que nous venons de décrire sommairement, mais bien par une sorte d'évolution interne, sans grande influence nuisible du milieu. Il s'agit alors de types pathologiques, conditionnés par un déterminisme intérieur. La plupart du temps ils agissent seuls. Lorsqu'ils sont au service d'une bande, ils y constituent assez souvent l'élément le plus redoutable et le plus sanguinaire. Nous avons été amenés ainsi à colloquer, au cours de leur détention, des individus ayant appartenu aux grandes bandes criminelles de la guerre 14-18. Chaque fois ils s'étaient signalés en leur temps par une singulière cruauté.

En temps de paix, dans un pays d'ordre, le nombre de ces bandits reste relativement restreint. Mais en périodes troublées, ou en temps de guerre où toutes les valeurs sont discutées sinon inversées, leur nombre est beaucoup plus [295] grand et, chose ayant une importance considérable, l'évolution vers le crime se fait beaucoup plus rapidement. Nous ne devons pas insister sur la vague de banditisme qui accompagne chaque guerre et chaque révolution ; ce sont des faits d'une banalité souveraine. Mais il est essentiel d'insister sur la rapidité d'évolution qui se fait, en de tels moments, vers le crime. Notre pays a été le théâtre depuis 1942 d'une activité criminelle extraordinaire qui

lui eut permis, à un moment donné, de rivaliser avec certaines cités américaines.

Il y avait d'abord une sorte de banditisme organisé, qui s'accomplissait, non pas avec la complicité des parquets, mais avec l'assurance qu'ils ne réagiraient pas : la plupart des vols de timbres, le pillage des bureaux de postes furent exécutés de la sorte par des jeunes gens qui n'y voyaient que l'attrait de l'aventure et la bonne rémunération qui s'en suivrait. Le but patriotique existait, naturellement et justifiait l'action, supprimant en tout cas, tout problème moral. La plupart des actes de ce genre auxquels nous avons été indirectement mêlés s'accomplissent avec une complicité bien assurée à l'intérieur de la place, réduisant alors le banditisme à un simulacre, qui n'était d'ailleurs pas sans danger.

Mais à côté de ces activités, regrettables mais nécessaires, en surgissent bientôt d'autres, bénéficiant d'abord de la confusion générale mais qui devinrent bientôt inquiétantes. Constatant avec quelle facilité et quelle impunité on pouvait se livrer à des agressions de ce genre, toute une faune de bandits, de 15 à 30 ans, se répandit sur le pays, se livrant à des attaques de banques, pratiquant la mise à sac des fermes sous le couvert d'« actes patriotiques » et ne reculant d'ailleurs pas devant les menaces aux magistrats selon la pure tradition des gangsters.

Nous avons connu quelques-uns de ces bandits. On ne saurait les comparer tout à fait à ceux du temps de paix.

D'une manière générale les tares sociales sont beaucoup moins prononcées chez eux, de même que les tares héréditaires et constitutionnelles. Dans de nombreux cas, il existait [296] une sorte de criminalité latente, manifestée soit dans certains petits délits antérieurs, soit dans une criminalité imaginative assez poussée : lectures, opinions, jeux. Il semble que dans la plupart de ces cas cette criminalité latente se fût résorbée normalement dans des conditions de vie habituelles. Mais la suggestion, les journaux, l'aventure ont développé ces tendances latentes et ont amené en quelques mois certains sujets à commettre des choses graves, comprenant même des homicides. A l'examen ces sujets se présentent la plupart du temps autrement que les bandits ordinaires. On rencontra naturellement dans leurs rangs tous ceux qui poursuivent une carrière criminelle qu'ils auraient également choisie en temps de paix et que nous éliminons de notre description. Les au-

tres ont souvent conserve une vie morale : ils se sont efforces de se mettre d'accord avec eux-mêmes, justifient leurs actes, attribuent de l'importance à certaines valeurs, et tiennent compte aussi de la valeur morale de leurs victimes. Ils laissent de l'espoir pour leur amendement, paraissent susceptibles de redressement et se rendent compte qu'ils ont subi un phénomène de suggestion. Il ne s'agit pas ici de minimiser leur culpabilité, mais il importe de faire la différence entre ce type de criminel qui contient beaucoup de normaux et de gens doués d'un sens moral, même égaré, et les véritables criminels qui ne laissent pas d'espoir.

Cette remarque est d'autant plus nécessaire que ce genre de coupables n'est en général pas fort apprécié par les administrations pénitentiaires, lesquelles se trouvent fort en peine quand elles ont affaire à des hommes authentiques. On peut dire qu'il est aussi ennuyeux pour les directeurs de prison d'avoir affaire à un homme d'une certaine trempe que pour un couvent d'avoir un saint parmi ses religieux ou pour un gouvernement d'avoir un homme clairvoyant parmi ses membres. Le milieu des prisons est fait pour l'homme lâche, assez hypocrite, qui supporte tout sans rien dire, s'adapte à tous les caprices des surveillants et dissimule soigneusement sa pensée. Un homme dit amender n'est très, [297] souvent qu'un homme qui a pu supporter cinq ans de ce régime sans rien manifester. Il est à craindre que ces délinquants entrés en prison après une courte carrière criminelle et non encore totalement déformés, ne soient destinés à mettre du temps avant d'être avachis à ce point. Le fait que le meilleur détenu appartient toujours à la catégorie des hommes qui ne peuvent vivre un mois en liberté doit nous laisser singulièrement rêveurs.

De toutes façons c'est ce type de criminels qui en imposent le plus à l'opinion publique. Ils possèdent en tout cas quelque chose de l'homme : le courage d'attaquer et le courage de risquer.

Il nous paraît inutile d'en donner de longues descriptions. On trouvera une série de biographies de ce genre dans *Le Crime aux États-Unis*, d'Edgar Hoover. En France la publication du livre *Jo la Terreur* a montré le succès de telles histoires. Il existe des biographies populaires de presque tous les bandits notoires : Cartouche, Baekelandt, etc., dont la lecture est du plus haut intérêt.



Dans tous ces cas, l'homme n'agit pas seul. Même lorsqu'il commet une agression sans être accompagné de l'un ou l'autre complice il se trouve en union affective soit avec des compagnons, le plus souvent avec une maîtresse, ou même sa femme légitime. On trouvera donc nécessairement le couple à la base de l'association. A cette association fondamentale s'ajoute alors le compagnonnage ; la psychologie du groupe joue ici un rôle important et il arrive même que le chef de la bande soit fortement influencé, parfois conduit, par ses compagnons. Subir une telle influence n'est pas propre au criminel. Le fait se rencontre dans tous les domaines de la psychologie normale : un auteur peut être influencé par un de ses livres qui a connu un certain succès et lui a créé auprès de nombreux lecteurs une personnalité vers laquelle il va s'efforcer de tendre. Un acteur qui a réussi dans un rôle déterminé se voit peu à peu prisonnier de ce rôle : Clarke Gable ne pouvait faire la guerre que dans l'aviation...

[298]

De temps à autre l'âme d'une bande se trouve être la mère d'un des bandits. Edgar Hoover dans son ouvrage *Le Crime aux États-Unis* décrit la mère Barker, dirigeant et soutenant moralement ses fils gangsters. On trouve des exemples comparables chez nous : la littérature criminologique en rapporte de nombreux cas. On les trouvera décrits çà et là dans les « Archives d'Anthropologie Criminelle ».

## 2. Le bandit opérant seul.

C'est celui qui, même s'il agit une fois ou l'autre en compagnie, vit seul sa vie criminelle sans le besoin et le secours d'un partage affectif. Bien que parfois il ne soit qu'un pur produit social, il arrive fréquemment que ce criminel soit également porteur de tares personnelles ou héréditaires. Le fait qu'il agisse seul le force généralement à adopter des méthodes lâches qui s'apparentent à celles des tueurs de vieilles personnes. Attentats perpétrés dans les champs, à l'orée d'un bois, meurtres d'un chauffeur de taxi. Leurs gestes se ressemblent par le cynisme de leur exécution. Nous ne les décrirons guère séparément, car ils se rapprochent du groupe suivant. Toutefois nous donnerons

une observation très typique où le milieu social et les tares personnelles se conjuguent.

*Compte-rendu aussi littéral que possible d'une entrevue avec Jean...*

- Je suis né en 1907.

(Votre mère a été condamnée je pense ?). Il rit. Oui. Elle tirait son plan. Mon père était couvreur ardoisier. Il est tombé d'une toiture. Alors ma mère s'est remariée et moi on m'a envoyé à l'orphelinat. J'y suis resté jusque... je ne me rappelle plus. Quand la guerre est arrivée on nous a tous f... à la porte. Je crois que j'avais sept ans. Je suis allé alors chez ma tante jusqu'à la fin de la guerre. (Vous y étiez bien ?) Je ne me rappelle pas. Elle s'en foutait. *Pouffe de rire*. Je m'en foutais aussi. Après la guerre on m'a de nouveau ramassé et je suis allé à l'école de Bienfaisance. J'ai appris le métier de tapissier [299] garnisseur. J'y suis resté jusque 18 ans. (Sans sortir ?) Oui. C'est-à-dire que je suis une fois sorti. J'avais 15 ans. J'avais un bon poste à Anvers. Mon patron était épaté de moi. Il m'a donné de bons certificats. Mais il n'y a rien eu à faire : je m'étais évadé et je devais retourner. (C'est dommage qu'on vous aie retrouvé comme ça ?) Eh, oui, c'est sûr. Il rit. A dix-huit ans j'ai quitté l'école. Je suis resté presque deux ans à X... sans être condamné. J'étais chez un tailleur. Je ne connaissais rien, mais j'étais tout de même bien. Seulement après deux ans j'ai rencontré un type qui m'a dit : Viens avec moi à Bruxelles. Il y a moyen de faire la belle vie ; il n'y a qu'à voler. Et puis on jouera aux courses ; quand on a les tuyaux ça va tout seul. Et on pourra se payer de belles poules.

(Vous avez été bien vite décidé ?) C'était un copain ; il me disait ça comme ça ; et je suis allé avec lui. Mais à ce moment c'était la saison à Ostende ; il m'a dit qu'il valait mieux commencer par là. Là, le type m'a montré une cabine et je suis allé voler, j'avais pris le portefeuille. Mais j'ai été pris. Je n'ai pas dit que j'étais avec un copain. On a pris des renseignements sur moi. On a su que je venais d'une École de Bienfaisance et j'ai attrapé 8 mois de prison. (C'était la première fois que vous voliez depuis votre sortie ?) *Il répond* : la première fois ? Ça, nous autres on ne sait jamais. (Vous n'avez pas été soldat ?) Non, une fois qu'on a une condamnation de plus de six mois on ne veut pas de vous à l'armée. J'ai fait mes huit mois à la prison de Gand et je suis sorti avec 50 francs. Je ne savais rien foutre

avec ça. Mon idée était d'aller à Bruxelles, mais il me fallait d'abord de l'argent. Je suis retourné à Ostende et je suis encore allé voler un portefeuille dans une cabine. J'étais tout seul. Si j'avais réussi j'aurais peut-être trouvé quelque chose de bon à Bruxelles. Cette fois là ils m'ont foutu dix mois. Quand je suis sorti, j'avais 22 ans et 350 francs en poche. Je pouvais attendre quelques jours. Je suis allé à Bruxelles et j'ai trouvé une place chez un tailleur. Seulement c'était un petit patron ; il venait de s'installer et n'avait pas de pèse. Après 3 mois il ne m'avait pas encore payé. Alors je lui ai pris son portefeuille. Il y avait 400 francs dedans et il m'en devait 450 donc nous n'étions pas même quittes ; mais il a prétendu qu'il y avait 1.000 francs dedans. Là dessus plutôt que de me laisser arrêter je suis filé sur Paris. J'y ai travaillé quatre mois dans la reliure. Alors là j'ai fait la connaissance d'un Hollandais qui me dit de rentrer à Bruxelles qu'on se démerde mieux là qu'à Paris. A Paris les étrangers [300] sont très surveillés. En descendant du train, je tombe sur mon patron qui me reconnaît et me fait arrêter par la police. Ça c'est scandaleux : c'était lui qui me devait encore et j'attrape 5 mois. La justice comme ça c'est quelque chose de dégoûtant. Mais tous ces bonzes s'en foutent.

(Les renseignements de la police disent encore que vous voliez bien plus que ça ; que vous étiez pédéraste ?) Ça, c'est sûr ! Moi, je ne suis pas obligé de vous raconter tout ; je vous dis ce qui est connu. Pédéraste, ça n'est pas vrai. J'avais des poules et des chics poules ; mais quand il y a moyen de dévaliser un type, ça m'était égal de faire la femme. Si vous appelez ça pédéraste moi je ne vois là dedans qu'un moyen de refaire un type. La police, vous savez, ce sont des types dans notre genre. En novembre 1930 j'ai connu Z et sa bonne amie. Z était un mec comme moi, mais ce n'était pas le premier qu'elle avait. Mais à ce moment là ils étaient dans la purée. Elle m'a demandé d'aller habiter avec eux. Ça m'allait. Elle me demandait combien je payais quand je marchais avec des poules : elle me disait que deux cents francs j'étais sûrement volé et que je pouvais l'avoir pour rien. Seulement moi il me faut de temps en temps du changement ; ça la mettait en rage. Ce n'était pas par jalousie, mais seulement pour que je ne dépense pas d'argent. Elle m'a alors expliqué qu'avant son type, elle avait eu un autre qui travaillait avec elle. Quand elle avait un client, lui restait sous le lit et volait le portefeuille. Il avait une barre de fer et si jamais le client le voyait, disait-elle, il l'assommait. Ils avaient ainsi volé plusieurs belles autos à des types : on le laissait en plan, dans la chambre, assommé et on filait avec la voiture. Alors elle m'a dit que si je voulais faire le guet elle connaissait un coup épatant à faire : une logeuse et elle avait resté et qui portait toujours au moins 300.000 francs sur elle. On serait trois et on aurait chacun 100.000 francs.

Alors on est allé à trois, mais il y avait trop de monde dans la maison. On n'a pas pu. Alors on est allé à X, en se disant qu'à X on ne serait pas si vite pris et on est allé se promener dans les rues pour chercher une occasion. Les légumières sont mieux que les bijoutières pour tout ça ; elles ont l'argent dans leur tiroir et elles ne se défient pas. On a trouvé une enseigne, Veuve une telle. Je savais qu'elle n'était pas remariée. Mais à ce moment là Z était devenu malade ; il avait des crampes d'estomac ; il n'était pas en état de frapper. Nous avons acheté la veille un marteau de 1 kg. 3/4. Il [301] valait 35 francs et avec un manche très long ça faisait bien 9 kg.50 de fer sur la tête, à moins qu'on ne soit gêné dans son mouvement. On avait parlé de cela ensemble. Alors la femme m'a dit - « eh bien nous ferons le guet, va, toi, faire le coup. » (Et vous vous êtes décidé comme ça ?) Je me suis dit que le bonze n'était pas assez franc pour le faire, moi ça ne me faisait rien. J'ai pris le marteau et je suis entré. J'avais ça dans un journal. J'ai acheté mes légumes et pendant qu'elle faisait le compte j'ai déballé le marteau. Je lui ai donné un bon coup puis je ne sais plus combien d'autres ; pas beaucoup. Alors j'ai visité vite la maison, mais je n'ai trouvé beaucoup que dans le comptoir ; j'ai tout versé dans ma poche. J'ai réemballé le marteau (il coûtait 35 francs) et je suis sorti. Alors nous avons partagé. J'avais quatre mille francs pour ma part : on est retourné à Bruxelles et on a fait la bombe. Le lendemain j'étais déjà quitte de tout, c'est la femme qui m'a volé ce qui me restait pendant la nuit.

(Quand vous avez vu le lendemain dans les journaux que la femme était morte ça ne vous a rien fait ?) Qu'est-ce que ça pouvait me faire ; ce n'est pas parce qu'on assomme quelqu'un que cette personne doit mourir. Elle saignait à la tête, mais moi-même j'ai déjà saigné aussi. Et puis si on l'avait trouvée plus tôt, elle ne serait peut-être pas morte. Moi ça ce me regarde pas cette histoire là. Et puis le lendemain on n'y pense déjà plus. Tout de même je crois bien que c'est plus grave de frapper sur la nuque qu'en pleine tête ; sur la nuque ils sont tout de suite cuits. (Et huit jours plus tard vous recommenciez ?) Ça ne vous avait sûrement pas fort impressionné ?) Moi je ne suis pas un type à impression. Quand j'ai su que cette vieille était claquée, je me suis dit pour maintenant il n'y a qu'à te tirer une balle quand tu seras pris. Et ainsi je me foutais de tout. Tuer ou pas tuer on ne s'en occupe même pas... (*Ici il rit*). Quand le directeur de la prison de X m'a vu entrer il m'a dit : « Comment c'est un type comme toi qui a commis tous ces crimes ? Ce n'est pas possible qu'un garçon si gentil soit si bas ? » Moi je lui ai répondu : « Monsieur le Directeur, vous devriez savoir mieux que les autres qu'il ne faut pas juger quelqu'un sur les apparences (Fou rire).

Trois quatre jours après on s'est décidé à faire un nouveau coup. C'était dans un café. On est allé à trois. C'était en décembre vers 3 h 1/2 ou 4 heures, il fait assez sombre. Je suis allé m'installer et j'ai demandé un verre de bière. Elle était seule. Les deux autres sont arrivés un peu après à une table à côté de moi. Ils ont demandé [302] du café. Pendant que la cabaretière les servait le chat était venu auprès d'elle et avant de repartir à son comptoir elle voulut ramasser le chat. J'ai déballé mon journal. Ça n'a pas fait de bruit. Je ne me rappelle pas combien de coups j'ai frappés. Et on a pris tout ce qu'on a pu. Je me rappelle que ce n'était pas beaucoup. La femme disait toujours que je trichais mais cette fois-là ils m'ont sûrement eus. On n'a pas pu chercher longtemps d'ailleurs ; la porte n'était pas fermée ; quelqu'un pouvait entrer à tout moment.

Douze jours après nous sommes encore allés chez une marchande de légumes. Je l'ai encore démolie avec mon marteau. Mais je n'ai sûrement donné que deux coups. Comme elle était tombée, entre le comptoir et une glace qu'il y avait là, j'aurais sûrement cassé la glace en prenant mon élan. Alors pour frapper sans force ce n'est pas la peine. Je n'ai pas continué. J'ai empoché tout le tiroir ; il commençait de faire noir, mais il passait beaucoup de monde. Il n'y avait que trente francs dans le tiroir. Ça c'est à la chance. La femme me disait toujours : Tuons-en jusqu'à ce qu'on en ait trouvé une qui ait le magot. Mais le soir ils m'ont cherché tant de misères avec ces trente francs disant que j'avais tout empoché que je suis parti.

J'avais une bonne amie qui était la dactylo d'un comte. Je suis allé beaucoup auprès d'elle. Quand j'étais bien habillé, personne n'aurait cru que je suis un type comme ça. J'ai pensé de faire l'affaire du comte ; c'aurait été un bon coup ; mais sûrement que la dactylo aurait été dedans...

Alors j'ai pensé que je ne pouvais plus continuer avec ce marteau. L'idée m'est venue de faire un coup au revolver chez un richard. Je suis allé proposer l'affaire à un chasseur de l'hôtel B ; mais il n'a pas marché. Comme je lui proposais une adresse de la rue même où je venais de tuer la cabaretière, celui-là m'a demandé si c'était moi qui avais fait le coup. J'ai dit que oui. Et c'est lui, j'en suis sûr, qui est allé me dénoncer à la police.

Tous seront d'accord pour admettre l'absence totale de lutte chez ce criminel avant d'accepter l'idée de meurtre. Il ne semble même pas y avoir de conflit intérieur à ce moment-là. Il est possible que par une

sorte de bravade il l'ait caché, mais il ne peut avoir caché que bien peu de choses puisqu'on somme rien n'en transparait. Si l'on compare les luttes, les hésitations, les équivalents, les demi-attitudes de [303] ceux que nous allons encore étudier s'avancant lentement dans l'allée du crime, avec la tranquille et immédiate acceptation de l'assassinat de ce dernier criminel, on demeure stupéfait, effrayé pourrait-on dire de ce monstrueux cynisme.

En réalité ce cynisme n'était pas normal. Après plusieurs années, des troubles mentaux torpides sont apparus, et finalement il a fallu le colloquer.

J'avais toujours dit que je ne serais pas pris vivant et ça été si bête que je n'en reviens pas encore. J'étais à la devanture d'un cinéma place F et je n'avais pas remarqué trois individus qui causaient tranquillement. Au moment où je passais près d'eux, ils m'ont agrippé. J'ai été ficelé tout de suite. Un de ces imbéciles m'a alors tâté pour savoir si je n'avais pas de révolver. Si j'en avais eu un je les aurais zigouillés. Il serait encore resté trois balles pour moi. Ils m'ont conduit au bureau de police. Là, on m'a parlé de X et de Bruxelles. Je faisais la bête ; je riais ; je ne les prenais pas au sérieux. Puis quelqu'un amena un papier. Les empreintes digitales trouvées à X correspondaient à celles qu'on avait déjà prises de moi précédemment. Je pensais à ce moment : imbécile que j'ai été, j'avais des gants, et j'ai oublié de m'en servir. Mais je niais quand même encore parce que avec un seul doigt on aurait du mal de vous condamner. Malheureusement ils avaient presque tous mes doigts. Quand j'ai vu ça, fini. J'ai avoué.

Je savais ce qui m'attendait. Je trouve bien plus dégoûtant de condamner quelqu'un à perpétuité que de le condamner carrément à mort. J'aurais ou fini tout de suite ; ça ne dure pas si longtemps. Et comme maintenant je suis obligé d'attendre que j'en aie assez et puis je devrai encore le faire moi-même.

Enfin ce sera vite fini, quand j'aurai décidé que c'est tout. J'ai fait bien autre chose encore que ce pourquoi je suis condamné ; quand on a vécu comme moi, c'est comme si on était né comme ça ; si j'étais remis en liberté je sais que je recommencerais ; je ne saurais pas faire autrement ; si vous appelez ça mauvais, je suis bien plus mauvais que vous ne le pensez.

### ***B. L'ASSASSIN DE VIEILLES PERSONNES OU DE CONNAISSANCES EN VUE DE LES VOLER.***

Le bandit est souvent un produit social. Ce type d'assassin [304] que nous envisageons ici est beaucoup plus souvent un taré, sur qui pèse une hérédité mentale grave ou des anomalies psychiques importantes, parfois les deux à la fois. Il agit généralement seul. Parfois, un tel crime est élaboré par un couple, mais c'est rare.

Le bandit attaque des inconnus, jeunes ou vieux. Il ne les connaît pas ou du moins, n'a pas entretenu avec eux des rapports d'amitié et de confiance. Il est familiarisé avec le vol ; il a déjà passé par la prison, a risqué et payé déjà. Une sorte de préparation psychique a été nécessaire pour l'amener à ce point à une certaine virilité.

L'assassin de vieilles connaissances a besoin d'argent ; un besoin que parfois nul ne connaît. Il a bien essayé de voler, mais il est lâche. Il vole chez lui ou à ses proches, mais n'ose guère compromettre sa réputation dans une aventure de ce genre. Il a songé aux moyens de se procurer de l'argent, a essayé d'en emprunter jusqu'à épuisement de la série des emprunteurs, a renoncé au vol, renoncé, à fortiori, à l'agression dans un milieu inconnu et au dépens de personnes dont il ne connaît pas d'avance les réactions et par qui il pourrait être blessé et finalement s'est décidé pour la vieille amie de sa mère ou le vieux retraité d'en face. Il s'est dit qu'ils seront faciles à tuer, qu'on ne le soupçonnera pas ; et, en tout cas, c'est la chose qu'il peut préparer avec le plus de chance. Tous ces criminels sont tenaillés par un besoin d'argent et ont attendu jusqu'à l'extrême limite. Maintenant ils doivent en avoir sinon un scandale éclate, ou bien la femme avec laquelle ils vivent s'en va, ou bien ils vont perdre leur place. L'élément angoisse joue ici un rôle déterminant. Elle y joue le rôle moteur.

À côté de cette angoisse, nous constatons, dans la plupart des cas l'insensibilité affective du futur criminel devant le problème de tuer des gens qu'il connaît. Nous en avons étudié beaucoup et nous croyons pouvoir dire que presque jamais ce fait ne constitue pour eux une difficulté. Ils ne sont pas tous totalement insensibles, mais l'angoisse atténuée très fort [305] leur sensibilité et, à de tels moments, c'est le sens



moral qui devrait jouer. Mais, troisième caractéristique, ce sens moral est souvent absent, ou profondément altéré et l'on ne trouve pas de lutte morale préalable à l'action. Enfin dernière caractéristique, incluse dans la personnalité même du coupable, l'assassin réussit rarement à mettre la main sur le magot convoité : le courage lui fait défaut avant la fin du drame. En effet, l'élément courant de surprise est ici la difficulté qu'il y a à tuer quelqu'un par des moyens sommaires (car l'arme à feu ne peut pas toujours être employée) et toute l'énergie du meurtrier s'épuise à achever sa victime. Celle-ci morte, la peur s'empare du criminel et il ne fouille la maison que d'une manière imparfaite et peu systématique.

L'opinion publique considère de tels actes comme étant parmi les plus odieux qui puissent se commettre. Aussi n'est-il pas surprenant qu'ils soient le plus souvent le fait de tarés et d'anormaux.

Dès son plus jeune âge Robert F. s'est montré profondément différent des autres enfants. Il a fini par assassiner une femme âgée de 62 ans, habitant seule, et qui lui témoignait de la sympathie.

Son père est un homme faible et apathique. Toutefois, de ce côté l'hérédité est assez normale. La mère est âgée de 15 ans de moins que son mari. Son père à elle fut un grand alcoolique et qui, de plus, fit cinq années de prison pour viol de sa fille légitime. La femme de celui-ci, grand'mère du détenu, mourut dans un asile d'aliénés à 48 ans. Le père de cette femme était d'ailleurs un grand alcoolique. Le détenu a une sœur, enfant naturelle légitimée. Il out encore un frère et une sœur, morts dans les premiers mois de la vie.

Le détenu est un garçon pâle, à la figure maigre, paraissant plus jeune que son âge. Les tares morphologiques sont moyennes.

Il fut très gâté par sa mère. Dès son jeune âge il se révéla un caractère difficile, capricieux, récalcitrant et cruel. Enclin à la colère, querelleur, renvoyé de l'école pour son indiscipline, ses vols et sa cruauté. On le confia pour un moment à un instituteur, qui a ses idées sur l'éducation et se comporte avec lui comme un véritable dompteur : sans résultats, évidemment.



Il possède une intelligence moyenne, a même un peu de goût pour [306] l'étude. Par moments il a vraiment bon cœur et donne alors tout ce qu'il possède.

Dès 14 ans il travaille dans une verrerie. Puis dans un charbonnage. C'est un travailleur instable, parfois donnant satisfaction, puis, sans raison apparente, ne se rendant plus à sa besogne. Il est souvent renvoyé, et rentre alors dans un autre charbonnage.

Chez lui, il se comporte comme un voleur insatiable. Bien que devenu un grand jeune homme, c'est pour acheter des bonbons et des friandises qu'il vole le plus. On a dû mettre des serrures spéciales à chaque tiroir pour se soustraire à ses vols. Sa sœur, mariée, habite encore chez ses parents, avec lui. Il en profite, en l'absence de son mari, pour lui extorquer de l'argent, parfois même sous la menace, du couteau : un jour qu'elle est au lit, malade, il s'approche d'elle menaçant, couteau en mains :

- Donne-moi ton argent, sinon je te fais un mauvais quart d'heure. Sous ses apparences, il est resté un garçon timide et peureux. Ses mouvements sont gauches, brusques, désordonnés. Il devient anxieux pour rien. Dès qu'il entend l'orage il se cache la tête sous ses couvertures si c'est la nuit ; et le jour il va se cacher dans le noir. Il allait au cinéma trois ou quatre fois par semaine et il y pleurait facilement, presque chaque fois, sur le sort des personnages. Mais dans la vie il se montre totalement indifférent à la joie et à la souffrance des autres.

Il n'osait jamais regarder quelqu'un en face, dans les yeux. Il avait l'impression que cela faisait mal.

Il n'a aucun ami et n'en a jamais eu. Il maltraite les animaux par plaisir. Mais il voudrait entrer en relation avec une jeune fille. Tous ses camarades ont leur petite amie, mais lui reste seul. Il ne sait comment parler ni comment faire. Les filles ne s'occupent pas de lui. Il se sent très inférieur à ses camarades et en souffre. Il réagit en s'habillant très bien, recherchant les costumes les plus chics et les cravates les plus élégantes. Mineur, il se procure un nécessaire de manucure par les bons primes des cigarettes. Il soigne ses mains, d'une façon toute particulière. Le fond de sa pensée qu'il nous a livré simplement était que s'il parvenait à avoir des relations sexuelles avec une femme, il serait guéri de sa timidité et serait comme les autres garçons. Il avait l'œil sur la sœur d'un jeune homme qu'il rencontrait parfois. Elle était jolie et élégante ; c'est avec elle qu'il eut voulu commencer. Mais la grande difficulté était d'entrer en

## L'HOMICIDE

307

communication avec elle. Il se dit que s'il avait beaucoup d'argent il pourrait réussir. De là, chez lui, un désir brusque et impérieux de se procurer une somme qui lui permettrait de vivre sa vie pendant un bon moment. Au point de vue sexuel, il se livrait à un onanisme intense.

Dès qu'il eût décidé qu'il lui fallait de l'argent, la victime fut instantanément choisie. C'était une femme de 62 ans, chez qui il se rendait parfois, qui était très gentille avec lui et qui avait beaucoup d'argent. Il se rendit le jour même chez elle pour voir comment il s'y prendrait pour exécuter son coup si les circonstances s'y prêtaient. Il y retourna le lendemain, lui demanda son argent et, comme elle refusait, l'assomma à coups de poings. Il lui poussa un torchon dans la bouche, pour la faire taire, et, pour l'aveugler, lui enfonça les deux pouces dans les yeux. Comme elle bougeait encore il la ligota. Il fouilla alors fiévreusement la maison, ne trouva que 240 francs et partit, pris de peur. Il pensa bien à violer la victime avant de partir, mais craignit qu'on ne vînt. Il rentra chez lui, brûla ses gants et, sûr de l'impunité, partit s'amuser et acheter quelques menus objets et une chemise.

Il raconte son acte avec indifférence, n'oubliant pas de se vanter à chaque occasion.

Nous avons affaire ici à un anormal, gravement taré au point de vue affectif et à propos de qui on doit craindre l'évolution vers la maladie mentale caractérisée. Il lui arrive, maintenant, après quelques années, d'exprimer un regret : il se rend bien compte, dit-il, que ce n'était pas bien... Le personnel le considère comme un fou.

De près ou de loin, le plus grand nombre des cas de ce genre que nous avons examinés et c'est à peu près de tout le pays, ressemble à ce cas typique. Appartenant à des familles aisées, jouissant d'une certaine considération et pouvant se faire aider par des avocats de renom la moitié au moins eussent pu bénéficier de l'internement, sans qu'on dût forcer l'interprétation des symptômes ; ce Robert est à assimiler à un grand déséquilibré. C'est à propos d'individus de ce genre qu'on voit à quel point l'hérédité mentale morbide peut influencer le comportement d'individus qui ne présentent, par ailleurs, pas de grandes déficiences

dans le domaine intellectuel. C'est ici aussi qu'on peut juger à quel [308] point une méthode nous manque pour déceler et mesurer ces tares morales dont nous constatons les effets mais que nous ne percevons pas au cours d'un examen clinique, de courte durée.

Dans la même ligne de criminalité nous rencontrons ceux qui exploitent systématiquement cette technique de tuer des amis ou des connaissances qu'ils se créent en vue de les assassiner pour les dépouiller. La grande difficulté est pour eux de faire disparaître les cadavres des victimes. Le seul moyen offrant quelque garantie est la calcination, mais il trahit par l'odeur. La destruction des corps par un produit corrosif comme l'acide ou la chaux n'est pas si aisée et lorsque les cadavres se multiplient ce problème ne tarde pas à devenir insoluble. Le cas de Landru qui fit disparaître de la sorte au moins onze femmes est encore dans toutes les mémoires. Plus près de nous le cas du Dr Petiot n'est pas encore élucidé. Dans tous ces cas, il existe presque toujours un dépeçage préalable. Ce dépeçage de cadavres n'est pas puni par la loi, pour la raison qu'il est très rare et répugne au plus grand nombre des criminels. Seuls en sont capables des êtres profondément tarés. Récemment Mme Becker rappela qu'il existe une méthode mixte si l'on peut dire : se faire des amis parmi les gens malades ou en vraisemblance de le devenir, provoquer une première indisposition, en profiter pour devenir l'infirmière et les achever au poison, *tout en laissant à la famille le soin des funérailles*.

Nous ne nous attardons pas à cette catégorie de dépeceurs et destructeurs de cadavres, car en somme, ce n'est pas cette qualité qui mesure leur criminalité. Dépecer n'est plus qu'une activité quasi neutre auprès de la criminalité incluse dans cette chasse d'amis en vue de les supprimer après avoir capté leur confiance et s'être approprié par un testament ou par des dons l'avoir de ces personnages trop confiants <sup>193</sup>.

C'est un problème cependant que d'expliquer l'accumulation [309] de ces crimes, une fois que l'auteur est en possession de sa méthode. Il est probable que la facilité relative avec laquelle le criminel vient à bout du premier meurtre ou du premier empoisonnement joue ici un rôle : le sujet se sent en possession d'une technique qui lui assure des

---

<sup>193</sup> Madame Becker, empoisonneuse liégeoise, dont l'histoire est écrite par MAURICE ROELANTS.

gains rapides et en même temps il se sent dépositaire d'une puissance *redoutable* <sup>194</sup>. Il lui faudrait un effort considérable pour échapper à la fascination de ce pouvoir extraordinaire et maléfique.

Le meurtre de personnes connues par l'assassin et avec lesquelles il entretient des relations de voisinage ou d'amitié qui ne sont pas rares. Nous en comptons 15 à Louvain pour le moment. Il faut y assimiler les actes de ceux qui vont jusqu'à épouser leur victime en vue de l'assassiner pour hériter d'elle ou, plus simplement encore, pour pratiquer au moyen de son décès une escroquerie à l'assurance. Prenant une forte assurance sur la tête de la personne qu'il va immoler le coupable s'arrange pour que la victime meure par accident ou imprudence. Une variété encore, dans cet ordre de faits, consiste, pour un jeune criminel ayant des manières, à offrir ses services à une femme plus âgée, et riche, en quête d'un partenaire sexuel ; il profite du moment d'abandon pour chloroformer et assassiner sa victime avec ou sans bruit selon les conditions où il se trouve. Il s'enfuit alors avec l'argent, les bijoux, et les vêtements éventuellement. Dans le cas de Nathan (crime Malou-Nathan) le criminel se trouvait sous l'influence de sa maîtresse Malou qui, le dominant au point de vue sexuel, faisait de lui absolument ce qu'elle voulait. Lui-même, paresseux et jouisseur, n'avait jamais vécu que de vols, la plupart perpétrés chez ses parents ou chez ses proches. A bout de ressources, elle lui suggéra de satisfaire une dame dont elle envoyait le manteau de fourrure et les bijoux. Il s'en fut faire sa connaissance et au cours d'un rendez-vous à l'hôtel, l'étrangla en la chloroformant [310] au moment où elle se livrait... Il jeta ensuite le cadavre nu dans une baignoire et revint d'ailleurs quelque temps après dans la chambre parce qu'il avait oublié quelques paires de bas... En cours d'Assises les experts de la défense, démontrèrent, en vain d'ailleurs, qu'on avait affaire à un grand déséquilibré. En fait c'était un hypersexuel et un faible, enfant gâté, et dont le séjour en prison s'est passé dans de bonnes conditions, sans le modifier en quoi que ce soit.

C'est dans cette catégorie qu'il faut classer certains parricides n'ayant pour but que de disposer de l'argent du mort. Le cas de Violette Nozières est encore dans toutes les mémoires. Sans doute la cause éloignée se trouvait ici être la passion amoureuse et la volonté de

---

<sup>194</sup> Question étudiée par Henry RHODES, *Le Génie et le Crime* (Bib. de Criminologie, Paris).

conserver son ami tout en continuant de briller à ses yeux, mais il est évident que nous avons affaire à la forme la plus basse de criminalité. Elle était, elle aussi, seule dans son drame.

Dans certains cas un *parricide*, dans un but pécunier, peut se faire en plein accord par plusieurs enfants, et même le père ou la mère y compris. L'acte criminel est alors l'objet de discussions et palabres entre les membres de la famille et acquiert un caractère démoniaque. Ce ne sont pas toujours de grands anormaux qui perpètrent de telles actions. Dans un cas que nous avons pu étudier, c'étaient les filles, leur mère étant veuve, qui décidèrent leurs fiancés (elles étaient deux) à la supprimer. Un de ces deux fiancés ne sachant comment s'y prendre demanda conseil à son propre père... lequel conseilla de faire exécuter l'action par un tiers. Cela se passait dans un village des Flandres, dans un milieu de fermiers aisés et relativement considérés.

## § II. HOMICIDE EN VUE D'UNE LIBÉRATION PERSONNELLE, HOMICIDE UTILITAIRE.

### *I. LE CRIMINEL*

[Retour à la table des matières](#)

L'homicide dont nous envisageons de donner ici une [311] description élémentaire diffère notablement des meurtres perpétrés en vue de s'approprier de l'argent. Ici, presque toujours, la personne qui doit disparaître est connue du meurtrier. C'est un mari, une épouse, le mari d'une amante, parfois simplement un rival. Dans la plupart des cas des relations d'amitié ou d'intimité extrême existent entre l'assassin en puissance et la victime prochaine. Il ne s'agit pas de tuer quelqu'un ; il s'agit de tuer quelqu'un qu'on connaît et qui se fie à vous. Nous tombons, sous un point de vue, dans la catégorie étudiée précédemment.

Mais les raisons en sont un peu différentes. On ne songe pas à tuer pour de l'argent ; il faut que l'être gênant disparaisse, parce que toute l'existence de l'assassin paraît engagée dans cette mort et générale-

ment c'est parce qu'un amour est en jeu <sup>195</sup>, avec intention chez le meurtrier d'engager sa vie dans cet amour, que le drame éclate. Il n'existe pas nécessairement, au début, des griefs importants contre la victime ; il se peut qu'en cours de processus une haine s'installe, mais ce n'est pas toujours le cas ; ce que l'on constate plus fréquemment c'est une dévalorisation progressive de cette victime dont le pré-assassin finit par faire un être nuisible ou méchant. « *Qui veut noyer son chien l'accuse de la rage* » dit La Fontaine. C'est un phénomène bien banal et qui n'est nullement spécifique de l'homicide : un homme qui s'est préparé pendant dix ans à ravir à son ami, le moment venu, une situation qui lui revient, n'a pas accompli cette trahison sans l'avoir au préalable transformé en être plus ou moins ignoble. De cette manière il ne trahit pas son ami ; il ne fait que son devoir en s'emparant de ce siège dont l'autre n'est pas digne. Et c'est ce qu'il donnera en guise de justification. Un même processus de réduction sert également le meurtrier : au moment où l'action se dessine dans son esprit la victime n'est plus qu'un misérable. À vrai dire un certain nombre [312] de ces criminels n'arrivent pas à enlaidir totalement leur victime et lui conservent une certaine estime.

Ce coupable n'est pas nécessairement un criminel de carrière. Il arrive qu'il ait commis certains délits, mais il est également fréquent qu'un tel criminel n'ait pas de casier judiciaire. Son crime constitue un acte unique, une réponse à une situation qui se présente comme ne pouvant se réaliser deux fois et qui appelle une solution décisive. De tels coupables sont généralement des hommes d'âge mûr, ayant déjà pesé l'importance de la vie et senti le terme de leur existence. Ils n'ont plus l'infini devant eux comme les jeunes. C'est l'âge aussi où les passions, même chez l'homme de la rue, ont, selon les types, un mode général wagnérien.

De tels crimes se commettent souvent à deux. Non pas qu'il y ait justement préméditation en commun, quoique le fait soit plus fréquent que le tribunal ne le retient, mais parce que la passion génératrice, exposée à subir une éclipse dans l'âme de celui qui se voit entraîné à sa perte morale, continue à brûler du même feu dans l'âme de l'autre et se maintient de la sorte à un niveau élevé. En pratique ou bien il y a pré-

---

<sup>195</sup> Nous faisons donc rentrer une partie des crimes dits passionnels dans ce groupe.

méditation en commun et alors la femme joue <sup>196</sup> régulièrement un rôle prédominant, oblige en quelque sorte son amant à en venir au fait ; ou bien l'un des deux agit pour son propre compte sans être sollicité par l'autre. Entre les deux, tous les degrés sont possibles. De temps à autre une telle adaptation se fait en commun, nous en donnerons un cas. Dans certaines formes de parricides il y a parfois une préparation familiale.

Dans la plupart de ces cas, il y a eu problème moral. L'individu a conscience de la gravité de l'acte commis et n'est arrivé au crime qu'à la suite d'une longue adaptation morale. Les juristes confondent encore cette adaptation morale avec la préméditation. C'est plus simple, en effet. Mais comme nous le verrons c'est loin de répondre à la réalité.

[313]

On ne rencontre guère d'hommes supérieurs dans cette classe de criminels <sup>197</sup>. L'intelligence y est moyenne. Les tares, quelconques. L'arme du crime est généralement choisie en vue d'assurer une exécution rapide et de laisser le moins de traces possibles. De temps à autre, l'instrument est improvisé : une clef, un gourdin et l'acte criminel en exécuté dans une sorte de raptus sauvage. C'est loin d'être dans les plus mauvais cas.

Parfois l'arme choisie est le poison. Ce n'est pas toujours la femme qui l'emploiera. De toutes manières, des précautions sont prises pour détourner les soupçons, ou bien l'exécution a lieu au loin dans des conditions bizarres, ou bien même tout se passe de telle sorte que l'accusation frappe d'autres personnes.

Si l'on veut, ces crimes sont des crimes passionnels, puis qu'ils sont engendrés par une passion. Mais dans ce sens toute, activité criminelle rentre dans le domaine du passionnel. Nous réservons le terme de passionnel au crime engendré par un conflit d'amour et de haine entre deux personnes. Dans ce dernier cas le processus qui conduit au crime est différent. Alors que dans le crime utilitaire il s'agit de reconstruire sa vie, de repartir vers un avenir nouveau et d'échapper à la justice,

---

<sup>196</sup> SIGHELE dans son livre *Le Crime à deux* (Paris, Giard, 1910) ramène tout à une question de succube et d'incube. C'est quelque peu sommaire.

<sup>197</sup> Des criminels comme PELTZER y sont exceptionnels. Voir *Affaire Peltzer*. Goemaere. Bruxelles 1943.



dans le crime passionnel, le sujet envisage que sa vie n'a plus de sens, subit un processus plus ou moins marqué de suicide et s'il ne tente pas toujours de se suicider, du moins ne tente-t-il pas d'échapper aux conséquences de son acte : au moment où il le commet, la vie n'a plus de sens pour lui. C'est là le seul crime que l'opinion publique peut acquitter.

L'opinion publique est par contre implacable pour ces crimes utilitaires, ces actes de libération qui disposent, par égoïsme pur, de l'existence d'êtres qui vivaient sans défiance, sous la protection de l'amitié, de l'amour ou de la camaraderie. Nous ne songeons nullement à minimiser cette culpabilité. [314] Du moins faut-il étudier chaque cas ; ils diffèrent non seulement par les conditions extérieures dans lesquelles ils se présentent, mais aussi par la personnalité du coupable et les conditions internes du drame.

On ne doit pas croire notamment que la suppression d'un tiers soit toujours provoquée par un motif sexuel. L'instinct de liberté peut y jouer un rôle décisif : plusieurs meurtres de mari ou d'épouse que nous avons pu étudier, n'avaient pas d'autres motifs que la résistance à un esclavage, soit réel, soit suggéré. C'est le cas de Madame Lafarge. Dans d'autres cas le motif peut être politique et apparemment désintéressé. Nous disons apparemment, car, en réalité le crime politique s'apparente généralement à cette autre forme de crime utilitaire, souvent imprégné de morbide, qui ne doit avoir d'autre résultat, en supprimant un être, que de soustraire le criminel à un état de souffrance intolérable. C'est le cas d'une belle-mère décidant la mort de sa bru (Madame Lefebvre) <sup>198</sup>. C'est le cas aussi de Ravillac et de presque tous les régicides. Dans ces cas le motif réel de la souffrance est inconnu du criminel lui-même qui lui cherche une motivation consciente et l'attribue au fait qu'il est trop épris de justice et de vertu pour supporter une telle situation. Presque toujours il agit par « devoir » ; presque toujours c'est un cas pathologique. Mais nous devons d'abord étudier le processus criminogène moyen.

---

<sup>198</sup> Dr P. VOIVENEL, Les Belles-mères tragiques, déjà cité.



## **II. LE PROCESSUS CRIMINOLOGIQUE.**

Le processus criminel doit être ramené à celui de l'acte grave. Du moment où l'on ne retrouve pas chez un criminel, les caractéristiques démontrant que le crime a suivi chez lui l'évolution psychologique qui est celle de l'acte grave, on peut penser qu'il n'a existé aucune lutte morale, aucune adaptation préalable, que l'acte criminel [315] n'affecte pas plus de gravité pour le coupable qu'un acte banal et que la facilité à le commettre est vraiment grande. Le schéma ci-dessous s'applique aussi bien aux actes pathologiques lucides qu'aux crimes normaux, il ne vise en effet que la forme.

L'homme n'est jamais totalement décrit dans un acte, même très grave, et une partie seulement de sa personnalité s'y laisse traduire. L'acte matériel est absolu (il est ou il n'est pas), mais l'attitude intérieure qui dirige ces actes absolus n'est pas toujours en accord complet avec eux. Il importe, au contraire, de savoir le véritable aspect du psychisme dont elle émane.

Nous prenons comme acte grave type la conversion chez les précivilisés. Il s'agit d'un acte qui engage l'avenir d'un homme et son statut social <sup>199</sup>. Il a été étudié dans ses détails par R. Allier.

L'acte grave suppose trois périodes (théoriques) qu'on divise comme suit :

Une première période pendant laquelle l'idée se présente comme indéfiniment peu probable. Le sujet y adhère en principe, sans envisager le moindre rôle à jouer. Allier appelle ce stade « assentiment inefficace ». Comprendons par là que cette représentation n'entraîne aucune « action » ou comportement extérieur du sujet.

Le second stade commence lorsque le sujet entrevoit nettement le rôle qu'il sera appelé à jouer, et la détermination qu'il devra prendre. Il se défend plus ou moins bien contre l'idée envahissante ; finit quelquefois par la refouler, quelquefois il succombe ; souvent il s'efforce

---

<sup>199</sup> R. ALLIER, *La conversion chez les précivilisés*, 2 vol. Payot, Paris. - DE GREEFF, *La Psychologie de l'Assassinat*. Revue de Droit Pénal et Criminologie.

de s'en tirer par des équivalents. On verra à ce stade un chef pré-converti obliger sa femme et ses enfants à se convertir. Parfois on mesurera les progrès de l'idée de conversion à sa défense contre la nouvelle religion, aux persécutions qu'il dirige contre elle, etc. Ou bien il essaie les demi-attitudes... Le [316] processus continue toujours et finalement on aboutit à une crise d'où doit sortir une solution. Pendant cette crise morale, le sujet perd de l'appétit, s'énerve, s'irrite, maigrit, dort mal, fait de l'anxiété, laisse déformer ses jugements par les états émotifs et affectifs. Puis : brusque détermination dans un sens ou dans l'autre ; ou même fixation dans le statu quo.

Si nous appliquons ce schéma général au crime, nous nous trouvons devant le tableau suivant :

*Première étape.* - Autour de l'assentiment inefficace - Période plutôt subconsciente, sous-tendue par de nombreux éléments inconscients.

Un individu d'âge, de tempérament, de race, d'éducation, de moralité, d'intelligence déterminée, placé dans une telle situation (souvent par une faute de sa part) à tel endroit dans tel milieu, subit du fait de l'existence de tel autre individu des incitations à le voir disparaître et finit par se dire : « c'est dommage que cet accident ne lui soit pas arrivé » ou quelque chose d'analogue.

Cette réflexion qui ouvre l'ère de l'assentiment inefficace n'est en somme qu'une prise de conscience d'un état subconscient, état souterrain préexistant, et qui se fait à une occasion quelconque. Celle-ci pourra être un rêve, pourra être une divagation dans une rêverie, pourra être une suggestion « spontanée » en lisant la narration d'un accident, pourra être toute cause capable de déclencher quasi automatiquement un tel assentiment inefficace. Il faut que l'inconscient soit préparé à cette attitude.

Entre deux amants ce sera souvent la narration d'un accident de roulage, d'un fait divers, l'arrivée d'un faire-part, une sonnerie de cloche, ou tout autre détail qui déclenchera la réflexion de l'un des deux, laquelle viendra tomber entre eux, leur révélant bien qu'ils s'en détournent, réellement ou mollement, le chemin qu'ils ont parcouru sans

se l'avouer <sup>200</sup>. [317] Si l'individu est seul il se fera cette réflexion de lui-même. Très souvent une lecture, une conversation, un film, une bravade quelconque viendront faire éclore brusquement en une phase indirecte encore, les germes inconscients.

Sans qu'il soit nécessaire de s'étendre sur les détails, l'on conçoit que le mode de sentir l'hyperémotivité, l'hypersensibilité ou l'insensibilité, le déséquilibre émotif d'une part, que d'autre part l'âge et les antécédents (moralité réelle ou dévergondage) le milieu ont une énorme influence et que dans ce premier stade nous trouvons place pour tous les degrés de normalité et de pathologique.

On conçoit aussi que la réaction sera différente d'après le tempérament et la moralité du sujet lui-même et que dans l'immense majorité des cas, c'est à ce stade que meurent les pensées homicides.

Elles se résolvent en réalisations indirectes et saugrenues; les réflexions sur les belles-mères, sur les conjoints (jeux de mots et caricatures de la quatrième page des journaux, chansons populaires), ont des retentissements plus profonds qu'on ne leur prête.

C'est au point qu'on peut se demander jusqu'où ces proverbes, ces chansonnettes, ces facéties un peu lourdes [318] concernant la femme, le conjoint, la belle-mère, et qui expriment sous forme crue - mais délivrée dans le ton plaisant - des sonorités de mort, jouent un rôle, et un rôle préservatif dans les relations sociales.

---

<sup>200</sup> C'est ici que la moralité des amants entre déjà en jeu. Ou bien ce sera un mouvement de honte, un malaise qui sera nettement perçu et qui servira de préservatif pour l'avenir, ou bien l'un des deux cherchera à savoir si l'autre est prêt à acquiescer ou si éventuellement on peut espérer le pousser. Tout cela se fait indirectement, d'une manière informelle, mais que les personnalités perçoivent parfaitement.

***LE VIEUX MARI.***

Mon Père m'a donné à choisir  
 D'un vieux ou d'un jeune mari  
 Tra la la la  
 Pour rire...

Devinez-vous lequel j'ai pris ?  
 Le jeune laissé, le vieux j'ai pris  
 Tra la la la  
 Pour rire...

Je voudrais qu'il vînt un édit  
 D'écorcher tous ces vieux marin  
 Tra la la la  
 Pour rire...

J'écorcherais le vieux aussi  
 Pour vendre sa peau à Paris  
 Tra la la la  
 Pour rire

Puis je reviendrais au pays  
 Où j'épouserais le jeune aussi  
 Tra la la la  
 Pour rire...

(Recueilli par Max BUCHON, « *Chants Populaires* » de Franche-Comté).  
 Lib. Sandoz, 1878, p. 148.

***LE PETIT MARI.***

Mon Père m'a donné un mari,  
 Mon Dieu ! quel homme, quel petit homme,  
 Mon Père m'a donné un mari,  
 Mon Dieu ! quel homme ! qu'il est petit !  
 Le chat l'a pris pour une souris  
 Mon Dieu ! quel homme ! etc...  
 Je l'ai couché dedans mon lit  
 Mon Dieu ! ...  
 Le feu à la paillasse prit  
 Mon Dieu ! ...  
 J'ai trouvé mon mari rôti.  
 Mon Dieu ! quel homme ! quel petit homme !  
 J'ai trouvé mon mari rôti.  
 Mon Dieu ! quel homme ! qu'il est petit !

\*

\* \*

Le rêve de deux vieux époux. Le mari parle :  
- Si l'un de nous venait à mourir j'irais habiter la campagne.

\*

\* \*

— Un crêpe à voire chapeau ? Un malheur ?  
— Oh, non, je suis veuf !

\*

\* \*

Un camelot à un couple :  
— Des fleurs, monsieur, pour embaumer madame ?  
— Merci, je la ferai incinérer...

\*

\* \*

Le docteur parlant du mari :  
— Je crois que je pourrai l'en tirer, Madame !  
— L'enterrer docteur ? Je ne vous en demande pas tant...

On peut difficilement trouver un exposé plus cynique : seulement c'est du cynisme de « jeu », du cynisme introduit dans la vie comme élément amusant, mais auquel il convient aussi peu de se conformer qu'il ne convient aux grandes personnes de prendre les jeux des enfants au sérieux : Moralisation indirecte.

Voir encore FREUD, *Psychologie de la vie quotidienne*.

[319]

Nous les comprendrions volontiers comme suit : parmi les milliers de personnes à qui l'existence d'un conjoint ou de toute autre personne est pénible à supporter et chez qui, inéluctablement, des pensées à subconscient louche apparaissent, il en est un grand nombre (le plus grand nombre pourrait-on dire) qui rencontrent ou entendent de ces réflexions qui ne peuvent pas rendre plus ou moins clair en eux ces désirs mauvais. Sous leur forme cynique, si claire que leur signification ne peut échapper ; ces dictons et refrains populaires, ces jeux de mots portent une attitude sociale, qu'on peut résumer ainsi : « Ma situation est celle de tout le monde ou à peu près ; la pensée qui vient de m'être suggérée est tellement ridicule ! Elle a passé en l'esprit de tous

et c'est si peu intelligent c'est si loin de toute possibilité de réalisation qu'on en parle ainsi, comme d'une blague, comme d'une chose absurde,...

Ces raisonnements ne se font sûrement pas d'une manière consciente, mais soutenus par la réaction morale, par la réprobation personnelle du sujet, aident manifestement en tant que représentant le jugement du monde, à renoncer au projet, tout en se sentant en conformité avec la sagesse des hommes.

Ainsi en marge de la morale religieuse et de la morale tout court, mais surtout leurs formes vivantes, calembours, proverbes et jeux de mots constituent une barrière sociale d'une solidité réelle, et devant laquelle s'arrêtent le plus grand nombre de velléités homicides.

[320]

**Deuxième étape.** - À partir de ces moments, bien que les processus subconscients n'aient nullement disparu, les choses se passent en grande partie d'une manière consciente, autour de l'assentiment formulé.

Un tel doit disparaître et en même temps « j'aiderai à sa disparition », mais cette proposition précise, le sujet s'efforce de ne pas l'aborder directement encore ; ou même, il s'efforce de penser que la disparition pourra s'accomplir sans qu'il y soit directement mêlé.

La progression ne se fait pas d'une manière univoque. Il existe en l'âme des mouvements pour ou contre. L'idée se dessine lentement par avances et reculs. Les torts de la victime ont tendance à être exagérés, les motifs de le voir disparu ont tendance à être ennoblis. Les dangers et les inconvénients de faire disparaître, la déchéance, l'abjection, constituent la résistance intérieure. Il s'agit de rompre avec tout le passé, de se mettre au ban de la société...

C'est ici, on le comprend, que les lectures, la fréquentation de tel milieu, certaines circonstances apparemment sans importance, peuvent peser très fort dans la conscience du coupable en puissance. Un rien peut, lui faire accomplir un bon prodigieux en avant ou susciter une fuite éperdue. Nous avons étudié ces circonstances criminogènes.

Il arrive parfois, au cours de cette période, alors que la préparation du futur criminel n'est pas complète et que la décision n'est pas prise vraiment, qu'une ivresse, une discussion, un événement hors série viennent donner à ces idées l'occasion de se manifester brusquement. Résultat : mauvaise préparation de l'acte ; mauvaise exécution, manque élémentaire de précaution pour assurer l'impunité.

Il arrive même que certains actes homicides se réalisent sans que le coupable ait jamais eu la hardiesse de se regarder lui-même, et sans qu'il ait jamais osé envisager l'acte auquel il se sent mené. C'est ici que pourra se situer un meurtre par omission, non voulu, mais offert par le hasard, ou bien [321] certains meurtres « brusques » à éclosion apparemment soudaine et qui bénéficient de l'indulgence.

**Troisième étape.** - La Crise. - « La disparition est décidée », il faut accepter la conséquence de cette acceptation.

Il faudra donc « que je le fasse disparaître ». Le principe de la mort étant admis, il n'est plus qu'à accepter, à s'abaisser personnellement à l'acte, d'en accepter la honte et le risquer. Le besoin apparaît de commettre des équivalents, en même temps que le désir de s'en remettre à des pratiques magiques (pour se dérober à sa propre responsabilité) et au fatalisme (le sort en est jeté). Le criminel se trouve à ce moment dans un état moral et physique aigu. Sa sensibilité est exaspérée, son émotivité est déséquilibrée, son jugement est obsédé par son état de crise et de lutte et se trouve être momentanément délirant. L'explosion est imminente. On peut l'empêcher peut-être encore, mais certainement un rien peut la libérer.

C'est à ce moment que la moindre sottise de la victime, le moindre fait divers, l'ironie des amis, l'incompréhension de la police ont une influence maximum.

Dans la lutte et l'agonie morale que le coupable subit, il tient toujours à se mettre d'accord avec lui-même, et profite de tout ce qui lui est offert pour légitimer son acte : c'est ainsi qu'on le voit grossir les événements familiaux qui en temps de calme affectif passeraient inaperçus. C'est ainsi qu'une réflexion imprudente déclenche parfois l'action.

Tout cela est facilité lorsque les coupables sont deux ; ils s'influencent et se suggestionnent réciproquement ; l'un des deux espère dans beaucoup de cas influencer l'acteur, lequel, tout en se laissant influencer, sans être convaincu, espère que cela ne se fera pas.

Il faut comprendre ici l'influence énorme quoiqu'indirecte du tempérament, de la névropathie, du déséquilibre sous toutes les formes, des formes même très atténuées d'interprétation et de persécution.

[322]

Il peut ne se passer aucun acte pathologique en soi, mais toute l'activité peut être soutenue par des attitudes morbides dont on ne peut déterminer rigoureusement pour chacune qu'elle est pathologique ni préciser dans quelle mesure elle l'est... C'est qu'ici il faudra comprendre l'acte délictueux non pas en lui-même exclusivement, mais par la personnalité du coupable, étudiée dans les diverses manifestations non délictueuses, de l'existence.

La genèse d'un crime peut s'arrêter à chacune de ces périodes. C'est ainsi que la plupart des idées criminelles, celles qui sont fréquentes chez les honnêtes gens, s'arrêtent au moment de l'assentiment inefficace. Le souhait de la disparition de tel secoue assez violemment la quiétude de l'individu pour lui faire comprendre, évaluer et du coup repousser cette idée.

Un crime peut encore s'arrêter au second stade : inconvénients, retards, dangers, hésitations, tergiversations, disparition des motifs qui le rendaient désirable. Enfin, il peut encore s'arrêter au tout dernier moment à la faveur de la crise, le sujet ressaisissant alors son équilibre antérieur.

Bien plus, l'acte étant décidé, il peut encore être mal exécuté sous l'influence des inhibitions émanant du moi ancien.

La préméditation doit s'étudier en fonction de ces étapes. Dans cette étude deux éléments essentiels devront polariser notre attention. La résistance du moi à commettre ou à accepter l'idée du crime et les réactions de la personnalité.

Il est certain que plus un individu est stabilisé dans des pratiques morales lui enjoignant la réprobation d'un tel acte et plus il lui faudra de temps pour s'adapter à cette déchéance. Ce temps d'adaptation sera très long pour des personnalités morales réelles ; il sera très court ou



même négligeable pour des individus dépourvus de toute personnalité morale et chez lesquels l'idée crime fait partie du stock habituel de pensée.

Dans certains cas nous nous trouverons devant des choses [323] incompréhensibles et nous chercherons du côté de la pathologie ; mais il faut toujours comprendre d'un point vue normal tout ce qui est susceptible de l'être. Ce n'est qu'après cela qu'on a le droit de faire appel à la pathologie.

L'homme moyennement honnête (le plus honnête des criminels est certainement dans la série située sous la ligne de moyenne) ne marche qu'à reculons vers un acte aussi avilissant qu'un crime. Cette marche à reculons, nous devons la retrouver, la voir, l'étudier.

Ceci étant dit, voyons comment les choses ont tendance à se réaliser ; ne perdons pas de vue qu'il ne faut pas confondre la préméditation avec l'adaptation à l'idée criminelle (confusion que l'on fait généralement). La préméditation vraie c'est la préparation de l'acte ; l'adaptation à l'acte au contraire est un aspect de la lutte morale chez l'individu et plus cette période est longue, plus importante a été la résistance à vaincre, moins le sujet est dangereux. Pour fixer les idées, nous envisageons :

a.	Temps d'adaptation nul : moins de 3 heures	26% de nos criminels
b.	Plusieurs heures à 15 jours	39% de nos criminels
c.	De 15 jours à plusieurs années	32,43% de nos criminels

Parmi les cas à temps d'adaptation nul, on range les crimes commis sous la forme de réactions instantanées (colère, dépit, provocation, etc.) 26%. En réalité le chiffre devrait être moins fort, car quelques-uns font passer pour réactions instantanées des explosions subites de sentiments homicides couvant depuis longtemps ; quelques-uns même préparent soigneusement une « réaction instantanée ».

Ces cas qui sont généralement les moins punis, sont loin d'être les plus favorables. La plupart sont des niveaux intellectuels inférieurs :

(18 inférieurs contre 14 moyens). L'alcool et le déséquilibre émotif ou affectif jouent ici un très grand rôle.

Lorsqu'on s'occupe des cas à adaptation s'étendant depuis plusieurs heures jusqu'à plusieurs années, il faut savoir [324] qu'on va rencontrer en cours de route toutes les idées homicides avortées. La plupart avortent sous des formes à peine ébauchées. Parmi les formes aboutissant déjà à une attitude criminelle, on peut distinguer notamment : la déception homicide, l'omission homicide et l'homicide inachevé.

*Dans la déception homicide*, l'idée ne va pas plus loin que la déception de ne pas voir mourir quelqu'un qui s'est trouvé en danger de mort.

Ceci ne se rencontre guère dans les crimes passionnels où l'élément essentiel est l'assouvissement d'un sentiment par l'action ; par conséquent un accident de chemin de fer ou une pneumonie ne satisfont pas l'assassin. On le rencontre chez les garde-malades, chez ceux qui attendent un héritage, chez ceux à qui la disparition d'un être peut être agréable à un certain point de vue.

Cette déception homicide peut être inconsciente. Elle se traduira alors par des erreurs, des convictions non motivées ou trop facilement acquises. Témoin cette courte observation donnée par un auteur en vue de démontrer la difficulté d'identifier un cadavre - mais qui constitue en même temps un type d'erreur déterminée par les désirs inconscients.

Il n'est pas toujours facile de reconnaître un cadavre, il y a parfois de graves erreurs. HELLWIG, *Einige merkeürdige Falle von Irrtum über die Identität von Sachen und Personen*. Arch. f. Krim. Anthropol., 1907, nous donne le récit d'un cas intéressant.

Un Allemand, appelé Kirstein, se disputa un matin avec sa femme. La femme quitta la maison en état d'agitation. Dans la soirée, Kirstein apprend qu'une femme s'est jetée dans une rivière voisine et est repêchée. Il y court, certain que sa femme s'était suicidée ; aussi il reconnaît le cadavre à la lueur d'une lampe, et manifeste une grande émotion. Son frère et sa sœur, qui l'avaient accompagné, reconnurent aussi le corps. Le corps est ramené à la maison et on applique pendant un certain temps la respiration

artificielle. Quand la première excitation se fut calmée, Kirstein se rappela que sa femme avait plus d'argent sur elle et qu'elle portait d'autres vêtements. Il court à l'étage pour voir si elle avait changé de robe disant : « Je me demande quelle robe elle portait aujourd'hui ». On peut [325] s'imaginer le choc lorsqu'il entendit la voix de sa femme lui répondre : « Les vêtements que je portais aujourd'hui pendent ici ! » Kirstein descendit terrifié en criant : « Maintenant je crois en Dieu ! L'esprit d'Emma est dans la chambre à coucher ! » Personne n'osa entrer dans la chambre avant que Mme Kirstein elle-même n'en sortît. C'est alors qu'on vit qu'il n'y avait aucune ressemblance entre le cadavre et Mme Kirstein.

La déception homicide vraie a un caractère plus net. En voici un cas, résumé, rigoureusement authentique.

Un médecin a été appelé auprès d'une villageoise, souffrant de pneumonie. Son état est désespéré. Il la considère comme perdue : d'ailleurs l'affection dure depuis huit jours. Il quitte la malade, le soir, et demande qu'on vienne chercher tout de suite la bouteille « très forte » qu'il va préparer. Laissons lui la parole :

« Je m'en retournais rapidement préparer la potion promise. Ma tristesse s'atténua dans la fraîcheur du crépuscule ; de la nuit déjà éclairait le ciel ; au loin la plainte d'un vicinal griffait l'horizon je l'entendis longtemps se répéter.

.....

» La bouteille attendit une heure ; deux heures. Le lendemain matin elle était toujours là. Je crus que la femme avait trépassé et voulus voir. Il commençait de faire jour, quand j'entrai. Le mari était dans la première pièce accoudé à la cheminée, la tête baissée, la pipe entre les dents. Sans lever la tête (m'avait-il reconnu ?) il me fit signe de pénétrer. Je remarquai qu'une chandelle brûlait sur la cheminée devant une image de saint ; elle est morte, pensai-je. Je m'avançai respectueusement vers la chambre.

La malade m'attendait rayonnante ; la cyanose avait disparu ; la respiration était régulière, le visage joyeusement serein.

La femme ne voulut pas se prêter à un nouvel examen.

- Écouter, me confia-t-elle, c'est ma neuvaine à saint Antoine. Hier soir mon mari est venu me dire « Eh bien, Jeanne, ça n'est pas possible de souffrir comme cela; on va faire une neuvaine à saint Antoine pour qu'il fasse une sorte ou l'autre : guérir ou mourir ». C'est ça qu'on n'est pas allé chercher la bouteille. .

Quand je repassai par la cuisine, l'homme cette fois me regardait.

- Eh bien ? fit-il.

[326]

» - Elle va guérir, répondis-je, plus heureux que je ne voulais » le dire. Son visage s'appesantit de nouveau sur le pavement.

» - Le curé me l'a dit aussi, grogna-t-il. Puis il ajouta avec une » rage d'impuissance :

» - Sacré Dieu ! Dans deux jours elle sera de nouveau ici à m'en », gueuler ! » Une rafale de sanglots ravagea son être lourd ; je regardai silencieux. Ce ne fut qu'un mouvement. L'homme prit » une braise dans le feu et ralluma sa pipe. Puis avisant la bougie » qui scintillait encore timidement, il la fixa un instant, comme » s'il réfléchissait :

» - Inutile de laisser se gaspiller ça, conclua-t-il. Il souffla la » flamme. Son souffle lança l'image bénie dans l'air ; elle retomba » en fouille morte ».

### **Remarques :**

Conflit latent. Les deux époux sont fatigués l'un de l'autre et le mari du moins devait déjà avoir envisagé « comment il serait si sa femme était disparue ». Ne supposons rien d'autre. La maladie brusque et grave de la femme vient faire accomplir une progression à cet état d'assentiment informulé. À mesure que la pneumonie s'aggrave, les chances de disparition se multiplient. Quand on se décide à faire venir le médecin l'état est désespéré. Il semble bien peu probable de voir survenir la guérison. La recommandation de prendre des médicaments très forts n'est qu'un inutile correctif.

Après la visite du médecin, le mari voudrait avoir une certitude ; il faut sans doute administrer les derniers sacrements ? Mais le médecin ne semble pas convaincu de l'imminence de la mort. Aussi on ne viendra pas chercher la bouteille de « médicaments forts ». La neuvaine ne semble avoir été, de la part du mari, qu'un moyen de brusquer les choses. Comme il lui paraît peu vraisemblable qu'elle guérisse subitement, il semble bien qu'en demandant à saint Antoine de faire une chose ou l'autre ce sera la mort que choisira le saint pour intervenir.

On laisse brûler les chandelles le plus longtemps possible. Quand le médecin survient et annonce la guérison, le rustre [327] ne peut plus ruser avec lui-même et son juron lui échappe. Il éteint aussitôt les chandelles et ce détail prouve bien dans quel sens on avait prié le saint.

Cet homme va-t-il assassiner sa femme ? Mais non. La maladie lui a montré la mort toute proche. Il est fatigué de sa femme depuis longtemps. Il a commis quelques omissions pouvant aider l'évolution de la maladie ; il a essayé de se faire prêter main-forte par saint Antoine. Mais il ne s'agit là que de choses indirectes, d'équivalents, que d'un abandon au hasard, en l'aidant cependant un peu. *Toutes ces* circonstances le forcent à prendre conscience, à ce moment-là, de ses dispositions morales réelles de « formuler son assentiment ». A ce moment il regrette probablement la neuvaine aussi. Mais ses intentions n'iront pas plus loin. Ici encore il s'arrête, en prenant parfaitement conscience. Il rallume sa pipe... Déceptions homicides des héritiers ; des infirmières.

Dans l'omission homicide, l'idée criminelle est bien marquée.

***L'omission homicide*** <sup>201</sup> consistera à laisser se noyer quelqu'un sans lui porter secours alors qu'on le pourrait, sans héroïsme ; à ne pas administrer un médicament, à ne pas donner les soins à un enfant ou à un malade, avec l'arrière-pensée de faciliter sa mort, etc.

---

<sup>201</sup> *La question du « meurtre par omission »* a été traitée par C. SERVAIS, dans son discours de rentrée de la Cour d'appel, Bruxelles 1927.

Qu'on nous permette de citer à titre de document ces quelques lignes de François Mauriac. C'est le dernier chapitre *du Baiser du lépreux* écrit longtemps après le roman lui-même et qui a paru dans les *Annales* (15 février 1932).

Jean Peloueyre, pauvre être disgracié, mais riche, épouse la superbe Noémi, qui ne peut l'aimer. Elle s'y efforce, mais inutilement. Jean comprend, souffre, et finalement contracte volontairement la tuberculose. Il meurt. Alors Noémi se met à aimer le souvenir de l'homme qui s'est sacrifié pour elle. Veuve, elle restera auprès du vieux Jérôme Peloueyre, [328] père de Jean, qui ne fera de testament en faveur de sa belle-fille qu'à condition qu'elle ne se remarie pas.

Le début de ce chapitre la reprend, revenant d'une séance de patronage, vingt ans plus tard. Sur son passage on lui dit : vous êtes une sainte ! Mais elle est révoltée. Pendant qu'on la révère ainsi, elle se dit avec honte, que le soir elle mangera ce qui lui plaît ! Assez de suivre le régime du vieux ! Tant pis s'il mange aussi par gourmandise ! Elle se fait servir un repas plantureux, à la terreur du vieux, qui tout en l'accusant partage avec elle la table du soir. Et voici :

— Noémi, est-ce que je suis rouge ? je n'ai bu qu'un demi-verre et il me semble que ma tête va éclater.

— Il ne fallait pas boire.

C'est votre faute, ma fille. Il faudra que je prenne un bain de pied sinapisé avant de me coucher. Mais alors je dois attendre que ma digestion soit finie. Je vais être obligé de me coucher tard. J'ai commis une folie, c'est vous qui m'avez tenté.

C'était la femme qui l'avait tenté, cette grosse femme bien plus congestionnée qu'il ne l'était lui-même.

Ils étaient revenus au salon. M. Jérôme ne pouvait prendre son bain de pied avant dix heures.

— Faute de mieux, je vais m'étendre et renoncer à ma partie de jacquet. Vous me ferez la lecture.

— Montaigne ?

Il fit signe que non. Elle soupira d'aise...

— Non, le roman... Lucien Leuwen.

(Lecture).

— Assez, cria M. Jérôme ! Assez comme cela.

— On jurerait que je vous torture, répliqua Noémi en posant le livre sur le guéridon. Comme si ce n'était pas vous qui choisissiez les histoires qui n'ont pas le sens commun. Il y en a tant d'intéressantes.

Il fixa sur elle ses petits yeux ronds injectés de bile et sans daigner lui répondre, lui demanda seulement si elle le trouvait rouge. Elle répondit avec humeur qu'il paraissait congestionné. Il interrogea encore avec un intérêt démesuré. Pensait-elle qu'il avait achevé sa digestion ? Elle s'en dit assurée pour être débarrassée du bain de pied et pouvoir gagner son lit.

— Alors allez le préparer. Vite mes tempes battent.

## L'HOMICIDE

329

Elle le dévisagea. C'était vrai qu'il avait le sang aux joues. Les vaisseaux gonflés et bleus sillonnaient ses narines et ses pommettes. Elle serra son châle autour de son corps et prit une lampe. Dans l'escalier glacé elle s'abandonna à une irritation violente et qui touchait à la haine. Elle pénétra dans le cabinet de toilette et soudain devant l'armoire aux remèdes, parut hésiter. *Elle avait ouvert un battant et voyait au milieu des fioles, le paquet de moutarde. Elle hésita une seconde, referma l'armoire, sans avoir pris ce qu'elle était venue chercher.* Elle redescendit au salon et dès le seuil, avertit son beau-père qu'il n'y avait plus de moutarde.

— *Plus de moutarde.*

Il avait tourné vers elle sa face décidément cramoisie.

— Vous avez bien cherché ? Envoyez vite Cadette à la pharmacie d'Aruquey.

— *Mais c'est dimanche mon père et la pharmacie est fermée.*

.....

Maintenant elle est seule dans sa chambre, au-dessus de celle de M. Jérôme. Jean Péloueyre, de son cadre, la regarde se déshabiller. Elle

n'entend rien que des galops de rats, brusquement interrompus. Soudain ce bruit. On dirait un grognement, comme quelqu'un qui étouffe et qui reprend son souffle : un râle.

— Mais non, se dit Noémi, il lui arrive quelquefois de ronfler. Il ronfle.

Mais elle tremble de joie. Une horrible, une irrésistible espérance l'envahit. Peut-être quelques secondes, peut-être un quart d'heure, elle demeure immobile, comme pétrifiée, et toutes les puissances de son être s'abandonnaient à cette joie anxieuse, à cette attente. Elle perçut comme un hoquet, puis plus rien, que le battement de l'horloge du vestibule et le bruit de son sang dans ses oreilles. Elle fit soudain comme quelqu'un qui se réveille, passa ses mains sur ses yeux. Quel silence ! Elle prit la lampe, mais demeura un instant sans oser descendre. Quand elle eut atteint la porte de son beau-père elle hésita encore cherchant à percevoir le bruit d'une respiration.

Elle ouvrit enfin. Le feu éclairait le plancher. Elle s'avance vers le lit, ferma les yeux, les rouvrit...

Il dormait paisiblement, la tête tournée vers le mur. Les deux coins de l'oreiller se rejoignaient sur son crâne. Noémi poussa un soupir profond : d'un geste maternel, elle aplatit l'édredon sur les pieds du vieillard et après l'avoir bordé, arrangea les bûches dans la cheminée puis sortit à pas furtifs.

[330]

### **Remarques.**

Noémi se trouve depuis un temps assez long engagé dans ce stade indéterminé entre l'assentiment inefficace et l'assentiment formulé. Elle s'est représentée pour la énième fois sa vie, s'il était disparu. Des événements se sont accumulés, et un ensemble de circonstances que nous ignorons déclenche pour ce soir de fin septembre la situation qui doit aboutir à une prise de conscience nette, à un assentiment formulé « Je le tuerai moi-même ». Le soir elle a faim, elle songe au civet. Le régime de Jérôme, elle passera outre. S'il en mange, c'est son affaire.



Ce sont là des équivalents si l'on veut. Pendant qu'elle agit, sa pensée se précise s'il veut commettre un excès, eh bien qu'il le commette ! Après tout ce n'est pas sa faute à elle : il est assez grand. Il a envie de vin. Tant pis s'il en boit !

Maintenant il est rouge. Cramoisi. Tout de même il se pourrait qu'il fût victime d'une congestion. Noémi s'enfonce toujours et commet un petit mensonge : il n'y a plus de moutarde. Elle ne veut pas que la moutarde vienne empêcher un événement en si bonne route...

Elle est dans sa chambre. Un bruit soudain, un râle ? Puis le silence. Joie anxieuse, attente. Elle s'avoue ce qu'elle voulait. Elle hésite, mais tout de même va voir... Il dort.

Elle ne peut plus hésiter désormais : elle a voulu sa mort, elle l'a espérée ; elle y a même aidé. La pensée de faire quelque chose de réel pour hâter sa délivrance est maintenant une pensée à elle. Elle est si intense, cette pensée qu'elle l'a déjà crue réalisée.

Le stade de l'assentiment formulé (j'ai fait ce soir quelque chose qui pourrait lui causer la mort, j'ai même empêché de réparer cela en mentant à propos de la moutarde, je l'ai espéré mort, j'ai guetté son râle) elle ne le dépassera probablement pas. En entrant dans la chambre, elle s'est sentie criminelle. « Elle s'avança vers le lit, ferma les yeux, les rouvrit ». Cette illusion d'avoir perçu un râle, achevant de préciser ses aspirations l'a sauvée du reste. Il dort. Elle [331] poussa un soupir profond et le sens de ce soupir, la suite l'explique : d'un geste maternel, elle aplatit l'édredon sur les pieds du vieillard. L'idée de l'homicide chez elle est morte en subissant une sorte de vague équivalent.

Plus loin encore dans la voie des réalisations nous rencontrerons : l'*homicide inachevé*. Dans ce cas, le coupable veut passer à l'acte, sans y être moralement prêt ; il n'exécute pas entièrement l'acte, ou ne l'exécute pas bien. Le meurtre est alors raté.

Nous avons donné dans « la psychologie de l'assassinat » et dans *Amour et Crime d'amour* un exemple typique d'homicide inachevé. Il s'agissait d'un jeune homme, amant d'une femme mariée, mais resté en bons termes avec le mari. La femme voulut l'amener à faire disparaître son mari et, après une certaine résistance, il s'abandonna à cette idée, mais sans conviction, remettant toujours à plus tard. Enfin le jour iné-

luctable finit par se présenter. Les conditions pour abattre le mari sont excellentes : ils sont occupés tous deux à voler des pommes de terre chez un voisin qui doit finalement être accusé du crime. Le criminel a un revolver en main. Il peut tuer sa victime à bout portant, préparer son coup... Il n'en fait rien. Il ne tire pas avant d'avoir crié : *Nous y sommes...* et se trouvant à une distance d'au moins quatre mètres. Et c'est la nuit. Il ne blesse que légèrement le mari et le poursuit pour lui demander pardon, non sans avoir failli être lui-même touché en pleine tête par la bêche que le mari lui lance pour se défendre... Malgré qu'après quelques minutes l'épouse a arrangé les choses, le jeune homme se rend à la gendarmerie et se dénonce. Un sursaut de son être l'avait sauvé et sauvé sa victime au dernier moment... Il n'était évidemment pas intérieurement d'accord avec ce plan criminel. Ce processus est très fréquent. Il peut prendre de nombreuses formes. En voici une autre.

Un individu sous l'influence de son amante décide de tuer le mari. En fait, le criminel ne croit pas en l'amour de cette femme et c'est d'ailleurs elle qu'il tuera quelques mois plus [332] tard. Mais à un moment donné, on a tout préparé, même le trou dans lequel on cachera le cadavre et les débris dont on recouvrira la tombe, pour que la police n'ait pas l'envie de fouiller à cet endroit. Le pré-criminel s'en va attendre sa victime dans le bois. Il l'attend pendant 1 heure et demie. Elle ne passe pas. Huit jours après il retourne en embuscade : après une petite heure il retourne chez lui ; huit jours plus tard il s'y remet, mais cette fois il quitte, après vingt minutes...

Un autre veut faire disparaître aussi, sous la pression de son amie, le mari gênant. Il s'agit de le faire tomber du toit au cours de réparations. Dans une première séance, préparée tout exprès il n'ose pas. On recommence, il n'ose pas encore, car il lui semble, qu'on le regarde de la route. Dans la troisième séance, il le pousse, mais au moment où il va tomber il le retient par le pantalon... Il finira d'ailleurs par l'empoisonner (nous donnons son histoire un peu plus loin) mais tout un temps après et avec l'active participation de son amie.

Ce stade pendant lequel l'idée n'est pas mûre, et qui ne permet pas une réussite de l'homicide quand il s'agit de mener à bien une action compliquée, peut cependant voir se réaliser l'homicide, grâce à un acte

manqué, une volonté criminelle inscrite, dans un mouvement involontaire : les accidents bizarres sont légion. Pierre Benoît en a décrit un magnifique dans le *Désert de Gobi*. Et nous attribuons à des dispositions intérieures hostiles à l'Empereur l'erreur de lecture du Maréchal Ney à Waterloo. Lui qui d'habitude risquait toujours de tout compromettre par sa précipitation à intervenir, lut, cette fois-là, un 7 là où Napoléon avait écrit un 4... L'écriture était mauvaise, comme d'habitude, et Ney normalement aurait dû se tromper (s'il fallait qu'il se trompât) en sens inverse.

Enfin dans les cas qui évoluent jusqu'au bout nous arrivons au meurtre. On ne doit pas perdre de vue que pendant l'adaptation à l'idée criminelle celle-ci, sans qu'il y ait nécessairement [333] quelque chose de pathologique prend parfois une forme obsessionnelle ou impulsive. Parfois elle prend la forme d'idée de suicide. Dans la forme obsessionnelle, l'idée de tuer se présente comme une obsession. Le sujet lutte contre elle, mais ne parvient pas à s'en débarrasser et les causes qui ont amené cette idée (rupture, trahison, jalousie) continuent généralement leur œuvre. On pourra parler d'obsession de tuer, mais il s'agit ici d'une manifestation psychologique normale. L'acte termine l'obsession et amène une certaine délivrance. Généralement la préparation est silencieuse.

Dans la forme impulsive, le sujet mal équilibré au point de vue émotif, subit son acheminement vers le crime, par bonds successifs, à sens de plus en plus précis (coup, menace, réconciliation, etc.). Notons qu'impulsion et obsession ne s'excluent nullement. Mais l'impulsion est ici en rapport, comme l'obsession, avec un contenu mental normal.

Dans la forme « suicide » le sujet pense d'abord au suicide, puis au suicide moral, puis au suicide à deux. On ne discute pas toujours très sérieusement entre partenaires, l'un des deux suggestionne l'autre ; se rencontre quelquefois dans certaines formes de jalousie.

L'idée de suicide et les tentatives de suicide sont les plus nombreuses chez ceux dont l'adaptation à l'acte dure moins de 15 jours. Passé ce délai les idées de suicide disparaissent peu à peu pour faire place à l'idée homicide franche.

Les schizoïdes donnent le plus fort pourcentage d'idées de suicide. Celle-ci ne se rencontre naturellement pas chez les anormaux et utilitaires cyniques.

### ***III. DÉNOUEMENT : L'ACTE CRIMINEL.***

Pendant l'acte même, et pendant la période qui précède et suit immédiatement, le coupable se trouve (sauf les cas [334] utilitaires exécutés apparemment à froid) dans un état d'émotivité anormale. Il n'est plus bien maître de lui ; se fait violence à lui-même, est agité de tendances contradictoires et ne conserve que très mal le souvenir de ce qui s'est passé. Il ne peut être question de discuter, si, au moment de l'acte, parce qu'on y retrouve ces puissants processus émotionnels, l'individu est responsable. Il est évident qu'à ce moment, il ne l'est pas (dans le sens métaphysique du mot) ; aussi la question de responsabilité doit se discuter sur toute la période qui précède et sur la normalité de l'individu. Ceci est d'autant plus vrai qu'à ces moments-là - qu'il s'agisse d'un déséquilibré, d'un paranoïaque, d'un dément précoce même, - les caractéristiques sont sensiblement les mêmes. Il n'est même pas jusqu'à la violence et la brutalité de l'acte qui ait à priori une signification spéciale. Par contre certains insensibles pathologiques paraîtront plus maîtres d'eux-mêmes et partant plus responsables.

L'acte même est parfois maladroit, stupide, non réussi; le criminel a tenté l'acte avant d'acquiescer complètement; au dernier moment les inhibitions jouent. L'assassinat est alors raté et prend l'allure d'une farce macabre.

Parfois il est exécuté brutalement, sauvagement, cyniquement (VOIR L'ENCADRÉ EN HAUT DE LA PAGE SUIVANTE). Cela peut être l'expression d'un tempérament violent, épileptoïde ; mais parfois aussi on constate que cette sauvagerie [335] est la traduction de résistance intérieure du coupable qui pour arriver à commettre son acte doit se faire lui-même une violence inouïe et se jette à corps perdu dans la brutalité. Ceci se voit aussi chez les faibles, les suggestionnés, les adolescents.

[334]

Le caractère primitif de ces réactions éclate encore davantage aux yeux lorsqu'on les compare à la psychologie des peuples primitifs. Voici un extrait d'un conte intitulé « Procès-verbal » et paru dans le livre d'Olivier DE BOUVEIGNES : Conte d'Afrique. En réalité l'auteur est un éminent magistrat ayant vécu en Afrique. La richesse de ce morceau est remarquable.

***PROCÈS-VERBAL (Extraits).***

Or, je n'y comprends rien.  
 Maintenant que me voici enchaîné  
 Enchaîné, disent-ils, pour toujours,  
 Comme si la vie de l'homme était dans leurs mains...  
 ... Quelle fatalité voulut  
 Que je m'amourache d'une femme,  
 D'une femme telle que Ndiodi !

[335]

Mais elle était belle et je l'ai dans le sang !  
 Je l'y ai encore, quoique morte  
 Et je la pleure et la maudis tout à la fois  
 Maintenant que mon couteau  
 A réglé nos comptes

.....  
 « Ce que j'aime », chanta Ndiodi,  
 « C'est une couche de sable fin  
 » Au bord de l'eau, une couche  
 » Où je me coucherais nue  
 » Dans les bras d'un amant.  
 » Eh ! oh ! oh ! wowowo !  
 » Que celui qui a des oreilles m'entende  
 » S'il n'est ni lâche ni gourde,  
 » S'il veut Ndiodi... »

Je l'ai eue comme amante  
 Son maître était un chef,  
 Un chef honoré et craint,  
 Mais je l'aimais, vous dis-je,  
 Et rien, ni les coups ni la prison,  
 Ni la mort ne me l'ont fait rendre !

## II

Nous étions heureux  
 Malgré les obstacles  
 Et peut-être bien à cause d'eux.  
 ... Ma naissance date du jour où je la vis  
 Ah ! quel temps c'était  
 Que cette seconde jeunesse  
 Qui surpassait la première  
 En grâce robuste, en assurance,  
 En ambition.  
 Le rossignol, la nuit, le chant  
 Des cigales même, me donnaient  
 Un frémissement joyeux.  
 Nos champs venaient étrangement,  
 Mes nasses de poissons se remplissaient  
 Et mes flèches portaient au but...  
 Mes chiens je les aimais pourquoi ?  
 Sinon parce que je l'aimais elle  
 [336]  
 Et on pouvait me demander  
 Ce que l'on voulait...

## III

... Pauvre ami, (avec votre mâchoire amochée !)  
 Vous m'avez frappé à mort  
 D'un mot : « Elle te trompe ! »  
 ... Et je me souviens à peine  
 De ce que je t'ai fait alors  
 O mon meilleur ami ;  
 « Elle te trompe ! »  
 Car cet imbécile m'avait dit où,  
 Quand, avec qui ! Et c'était cela ; avec qui...  
 Un vil esclave, avec du butin de guerre,  
 Un canard de Lulilash à peau brune...  
 « Elle te trompe ! » et nous marchâmes  
 Jour et nuit jusqu'à une hutte...  
 Et là je la trouvais dormant,  
 Son sommeil était paisible,  
 Son souffle expirait doucement,  
 Ramenant tour à tour un flux

Dans ses seins à demi découverts,  
 Et on voyait dans son cou  
 Palpiter le sang,  
 Qu'elle tendait, comme pour que  
 Je le lui tranche d'un coup... .  
 ... Non, elle ne me trompait pas, ma belle Ndiodi,  
 Elle me l'a dit : je l'ai crue,  
 Parce que j'avais tellement besoin de la croire.

## IV

Ma paix, cependant, s'était envolée.  
 Partout je scrutais les yeux.  
 Y croyant lire ma honte et ma défaite  
 On ne me vit plus à la danse  
 Où je la laissais aller seule  
 Me rongant le foie à cause d'elle.  
 Ma maison me donnait la nausée,  
 [337]  
 Je rendais ma nourriture,  
 Ma main tremblante de fièvre  
 Ne savait plus guider la flèche  
 Sur la corde tendue.  
 Et je n'étais plus gai ni bienfaisant  
 Et je passais courbé dans l'herbe,  
 Des nuits atroces, approché par des bêtes  
 Qui me prenaient pour un cadavre...  
 ...Il me paraissait exorbitant  
 Qu'elle continuât d'être rieuse...  
 ...Un jour je résolu de partir :  
 J'allais, lui dis-je, pour dix jours  
 Jusqu'au Kasai :  
 En quittant, j'achetais pourtant un grand couteau  
 Auquel, non loin du village,  
 À l'écart du chemin, je passais le jour  
 À donner du fil et du tranchant...  
 Le soir venu, comme une hyène  
 Rampant dans l'herbe et non sans revenir  
 Plusieurs fois sur mes pas  
 Je m'approchais de la paillotte de l'esclave,  
 Savais-je seulement ce que j'y allais faire ?  
 Quelque coq veillant chanta  
 Et les chiens se mirent à aboyer

Et je rue sentais comme trahi  
 Par les bêtes elles-mêmes :  
 Et du coup une puissance qui n'était pas sienne  
 Me mit debout et me précipita  
 Vers la paillotte...  
 ... Je tombais sur eux et je ne sais plus  
 À qui ni combien je donnai  
 De ces coups de couteau  
 Frappant des corps, des chairs  
 Dont je sentais voler les lambeaux  
 ... et cette belle aimée, dont je ne laissai rien de la figure  
 Et rien des épaules...  
 ... Lorsque je m'éveillai...  
 Je pris la fuite et je courus ainsi sans savoir où  
 [338]  
 À jeun de la veille, à jeun de ce jour  
 Et je courus à la rivière...  
 Et c'est là qu'ils m'ont pris, les envoyés du blanc,  
 Là même, sur le même sable  
 Où nous avions, dérision, elle et moi  
 Échangé nos premières caresses...

On lira également avec profit le livre de Cécil WALSH, *Les Mœurs criminelles de l'Inde*. Traduction Payot, Paris 1930.

[336]

Après l'acte, l'on constate généralement un changement d'attitude.  
 On note principalement :

— Le soulagement : chez les vrais obsédés (malades) et chez les normaux pour qui la crise morale prenait allure d'obsession ;

[337]

— les regrets : immédiats, la plupart du temps, pour des normaux (ils soignent leur victime). Les regrets sont rares chez des malades mentaux. Nuls chez les paranoïaques.



— l'indifférence : chez les assassins pour qui le crime s'est fait sans lutte ; chez les malades (paranoïaque ou surtout déments précoces) ;

[338]

— les regrets d'avoir échoué : chez certains inférieurs ;

— parfois, la joie, très courte d'ailleurs. Ces différentes attitudes ne sont pas nécessairement exclusives l'une de l'autre.

Elles s'entremêlent ou se succèdent. L'une d'elles domine cependant toujours.

De temps à autre, le coupable revient s'acharner sur le cadavre. Presque toujours il s'agit d'un futur malade mental.

Le retour du coupable vers le cadavre soit pour frapper encore, soit pour achever après qu'un laps de temps s'est écoulé, est toujours le signe d'une déficience morale grave, souvent pathologique. Quelquefois cependant elle est l'expression de la peur... <sup>202</sup>.

Nous attribuons une grande importance à l'acte et à l'attitude du coupable aussitôt après les faits. Toute la personnalité du criminel s'y trouve condensée. Sous une forme optima et à la condition de pouvoir l'interpréter convenablement l'étude du fait criminel constitue un document psychophysiologique de la plus grande importance. C'est surtout dans le cas des homicides inachevés ou manqués que l'on voit les forces morales saines reprendre instantanément le pas dans la direction du comportement du pré-criminel. Ces cas doivent nous servir de modèle ; plus un criminel se comporte, après les faits et plus immédiatement après les faits, comme l'auteur d'un acte raté, qui veut soigner et voudrait sauver sa victime, qui lui demande pardon, plus il se rapproche du normal. Au contraire, plus longtemps [339] persiste l'attitude et le plaisir homicides après les faits et plus la situation est grave...

Les deux cas les plus graves que nous ayons vus, sont ceux-ci : un individu décide de tuer sa maîtresse par jalousie ; il obtient une dernière nuit avec elle. Après un rapport sexuel, à un moment où la femme est presque

<sup>202</sup> Prince YOUSSEPOFF, *La fin de Raspoutine*. Plon, 1927.

endormie il lui tire une balle de révolver dans la poitrine. La femme n'est pas tuée sur le coup... Elle lui dit :

— « Qu'est-ce que tu m'as fait... Je vais mourir... J'ai Soif ».

Il lui répond :

— « Va boire ... ».

Elle se lève péniblement, va jusqu'au lavabo, avale un peu d'eau et revient se coucher sur le lit, imaginant sans doute que l'affaire est finie, que c'est réglé. Il la laisse se recoucher et, froidement, lui retire deux balles de revolver...

On peut être sûr qu'aucun homme normal n'est capable d'un tel fait... Un an plus tard, le meurtrier chez qui n'existait au moment des faits qu'une insensibilité affective à peu près complète (on vient d'en avoir un exemple) avec exaspération du sentiment de justice et d'égoïsme, était colloqué.

Un autre : un homme décide de tuer sa femme. Il lui reproche depuis longtemps de le tromper, etc. Il tire sur elle... Elle parvient à se sauver et une poursuite s'engage dans la maison ; elle dure quelques minutes, puis il ne trouve plus sa femme. Il cherche... Finalement il entend râler sous un lit...

Il lui dit :

— « C'est toi Marie ? »

— « Oui, je vais mourir ... »

— « Est-ce que tu es sûre que tu vas mourir ? »

— « Oui, je vais mourir ».

— « Alors, je ne vais pas te laisser souffrir plus longtemps ; je vais chercher le révolver et je vais t'achever... ».

Ce qu'il fit. Un an plus tard, lui aussi était à l'asile.

Mais on aurait tort de croire que l'acte criminel soit nécessairement synonyme de violence ou d'action personnelle.

Il peut se faire que le criminel, la disparition de tel personnage étant décidée, charge quelqu'un d'autre de l'action. Le procédé le plus

simple, mais aussi le plus dangereux, [340] consiste à payer quelqu'un, généralement un pauvre diable, pour faire le coup. Seulement, aussitôt suspectés ces gens dénoncent ceux qui les ont payés. Parfois une certaine ingéniosité peut présider à la solution de ce problème difficile. La plus belle formule que nous ayons rencontrée dans ce domaine se rapporte au cas d'une femme qui, ayant décidé, d'accord avec son amant, de supprimer son mari, ne voulut cependant pas exposer l'élú de son cœur. Elle choisit un second amant ; elle eut soin de le prendre inférieur, délaissé des autres femmes, d'autant plus ardent à l'aimer que cet amour constituait pour lui une consécration virile indiscutable. Elle amena facilement ce débile à l'idée du meurtre et à l'exécution : tous deux étant complices c'était l'intérêt de tous deux de se taire. Malheureusement cette femme n'avait pas prévu qu'ayant suscité un amour brûlant, elle serait exposée à d'autres dangers. Lorsque le débile se fut rendu compte qu'il avait été berné, un processus criminogène se produisit en lui et, tel un criminel passionnel, indifférent à son propre, sort, il alla se livrer à la justice pour entraîner avec lui sa complice. Sa dénonciation constituait en fait un acte criminel. Mais c'était utile à la société : le coupable fut donc d'abord chaudement félicité pour son acte. Puis il fallut bien le punir, pour l'autre ...

Une autre méthode consiste à simuler un accident ou un suicide. Elle réussit de temps à autre, souvent par l'incompétence de l'instruction.

Le suicide est assez difficile à exécuter de manière à le faire passer pour naturel. L'accident est également susceptible d'entraîner de cruelles désillusions. Une des méthodes les plus utilisées est de risquer d'encourir une légère condamnation pour coups et blessures. Le sujet simule alors un acte irrésistible, commis, sans préméditation, dans un paroxysme de colère, le contrôle des actes étant perdu. Aussitôt le coup fait, le criminel appelle les voisins au secours, simule un désespoir profond, et finit souvent par convaincre l'entourage et éventuellement le Parquet qu'il a cédé à une impulsion quasi invincible.

[341]

Né en 1894, ayant été marié déjà deux fois et ayant vécu 12 ans en concubinage, G. qui est un homme violent, cordonnier de métier, marchand de crème à la glace, surnommé le « Scrapia » (harpagon), âpre au

gain, dur au travail, assez débauché, ayant plusieurs fois proféré des menaces contre des rivaux, rencontre, en 1933, étant en tournée avec sa charrette de crème glacée, une ancienne tenancière de maison de débauche, âpre au gain, elle aussi, et qui se dit faire un excellent parti en s'appropriant ce travailleur, peu difficile sur les qualités morales de la femme. Mariés en quelques semaines, les voici l'un devant l'autre : l'homme qui s'imagine avoir pris à son service un second lui-même qui va augmenter ses revenus, la femme qui estime qu'à partir de maintenant elle peut se payer la bonne vie, puisqu'elle a enfin, et selon la loi, un homme qui ne travaille que pour elle. Elle, réputée avare, dépense assez largement, fume des cigarettes toute la journée, n'assure pas le ménage, s'amuse, boit et subtilise à son profit tout l'argent qu'elle peut soustraire à son mari. Celui-ci essaye la brutalité qui a réussi avec les autres femmes, mais en vain ; elle a l'habitude et ne se laisse pas impressionner par les violences et criaileries de son mari.

Notre G se rend compte que, désormais, il ne mettra plus un sou de côté et que toute sa vie il va travailler pour assurer les loisirs de cette femme. Lui qui n'a jamais fait que forcer les autres à travailler à son profit, y compris ses femmes, n'accepte pas une telle situation. Elle ne veut pas partir. Divorcer, c'est se voir condamner à payer. Il décide de la supprimer et de recouvrer sa liberté. Il agit dès lors en sorte d'exaspérer cette femme, de l'amener à des provocations et c'est au cours d'une scène de ce genre que, « hors de lui » il la menace, pour lui faire peur, d'un revolver qui, à son insu, était chargé. La femme, touchée au cœur, s'écroule et notre G. court amener les voisins, racontant le malheur qui vient de lui arriver, et ensuite se précipite à la gendarmerie. Dans tout cela il néglige, du reste, d'appeler le médecin.

Parfois la méthode employée est le poison.

C'est le cas de Madame Lafarge, de Thérèse Desqueyroux. Des hommes l'utilisent aussi bien que la femme quoique la femme l'emploie le plus fréquemment. L'utilisation du poison nécessite une psychologie particulière, étant donné que l'administration du poison prend un certain temps, qu'il faut [342] conserver la confiance de la victime et empêcher tout soupçon. L'étude du cas de Madame Lafarge par Bouchardon nous donne à ce sujet tous les renseignements désirables. Mais ces empoisonneurs ou empoisonneuses célèbres pourraient faire perdre de vue de quoi sont capables des gens ordinaires, n'ayant qu'un

développement intellectuel médiocre et peu de connaissances biologiques. C'est à cet effet que nous donnons le résumé d'un cas tout à fait typique, dans lequel presque toutes les méthodes non directement violentes ont été passées en revue et même utilisées.

L'auteur principal est un certain B, né en 1894 et appartenant à une famille tarée. Le père est alcoolique et parmi ses frères et sœurs on compte des délinquants, des tenanciers de maisons louches etc. Lui-même, qui ne fut jamais sérieusement malade et qui est doué d'une intelligence médiocre, mais suffisante, devint vacher à 10 ans, puis manœuvre, puis ouvrier de charbonnage. Il s'établit alors à son compte comme entrepreneur de transport mais, blessé et immobilisé pendant trois mois, il lui prend brusquement un désir de vivre plus royalement. Jusqu'ici il a beaucoup travaillé, maintenant il va profiter de son travail. D'accord avec sa femme il reprend une petite ferme. A propos de la location d'un pré il est amené à lier connaissance avec une voisine, femme de mœurs légères, mais arrivée à l'âge où elle désirerait fixer les avantages que lui confère son métier de prostituée par une liaison stable. Elle est mariée à un homme qui sexuellement la déçoit et B, à ce point de vue, constitue une aubaine inespérée.

Bientôt les deux amants décident de se rendre libres : il faut donc se débarrasser et du mari de sa maîtresse et de sa femme à lui. B. ne connaît rien à ce genre d'activité. Il craint de ne pas réussir son coup. Aussi décide-t-il d'acquérir une certaine expérience avant de commencer.

Il a fréquemment ses rendez-vous avec sa maîtresse dans un café où la femme est coiffeuse. Celle-ci, de mœurs légères, et dont le mari est complaisant, vient d'acheter un appareil pour faire les « permanentes ». Elle cherche quelqu'un pour le payer. À ce moment arrive un soir chez elle, un jeune veuf du village. Ce jeune veuf est un fils d'alcoolique grave et de névrosé, et dont le père fut aussi buveur. On compte d'autres alcooliques dans la famille, des aliénés, [343] des méningitiques etc., etc. Lui-même n'avait commencé à parler qu'à 7 ans et était connu comme débile.

Mais c'est un bon travailleur. Marié il avait bien soigné sa femme et s'était conduit d'une façon exemplaire. Mais celle-ci était morte après trois ans.

Le soir même de sa visite, la coiffeuse faisait sa conquête, s'assurait le paiement de son appareil et quelque temps après le veuf venait prendre ses quartiers chez la coiffeuse, lui remettant intégralement tout son salaire. Le mari ne voit rien ou du moins fait comme si.

La coiffeuse et son amant, B et sa maîtresse se voient souvent. Bientôt B se dit qu'il a trouvé : c'est H, l'ami de la coiffeuse qui va faire les premières expériences. C'est lui qui va essayer les diverses méthodes et on choisira la meilleure.

En quelques semaines les quatre amis en sont arrivés à parler cyniquement des « trois êtres inutiles qui doivent disparaître ». C'est le mari de la coiffeuse qui disparaîtra le premier. H va s'en charger.

Une première méthode c'est l'accident. La coiffeuse suggère à H de jeter son mari à l'eau ou de scier l'axe de la roue de sa bicyclette. Mais H ne marche pas. Plus tard B lui suggère de le jeter en bas du toit. Il s'agissait de trouver une excuse pour grimper sur ce toit. Trois tentatives échouèrent. A la première H n'osa pas. A la seconde, il y avait des passants. A la troisième, le coup ne fut pas assez fort et le mari ne tomba pas. L'autre prétextait qu'il avait eu un vertige. Pendant ce temps B s'évertuait à attirer sa femme sur la margelle du puits de manière à l'y précipiter, mais sans y réussir.

Tous trois s'efforcèrent alors de faire accomplir cette besogne par des occultistes. Moyennant 50 francs, un individu battit des cartes et assura que la victime mourrait si on brûlait les chandelles d'une certaine façon. Un autre cartomancien prétendit que pour 100 fr. on pouvait faire disparaître les gênants. Il fallait un cœur de poule et un peu des cheveux des victimes, le tout placé dans un flacon. Mais la méthode fut infructueuse. Un autre encore parla de casser une assiette au four en disant certaines paroles.

Plus tard, en prison, B dira que ces méthodes-là ne réussissent pas. - C'est du vol, dit-il, outré.

Dans l'entretemps, comme H traînait, il pensa pendre sa femme. Il était parvenu à lui faire écrire un mot comme quoi elle avait des idées de suicide. Ce mot il le fit déposer préventivement... chez un notaire. Ainsi quand on trouverait sa femme suicidée on saurait que [344] c'était conforme à ce qu'elle avait toujours dit. Mais finalement on en vint au poison. B et la coiffeuse convinquirent le débile qu'il devait commencer. La difficulté était d'avoir du poison. Le trait de génie, d'après B, fut de décider la victime à aller chercher elle-même le poison. La coiffeuse se mit à avoir peur d'un chien qui venait constamment rôder autour de la maison ; il fallait du poison pour s'en débarrasser et le mari alla acheter de la strychnine. B l'entraîna à un meeting politique tandis que le débile et la coiffeuse lui prépa-

raient des tartines empoisonnées. Le mari se sentant malade au travail, le lendemain même du jour où il avait acheté le poison, songea, *qu'il* jouait peut être le rôle du chien et recommanda, à ses compagnons avant de mourir de conserver les tartines *qui* lui restaient. La victime était âgée de 32 ans. Elle se souvint peut-être de la réflexion de B l'envoyant chez le pharmacien :

— Prends-on une bonne dose. Dis-lui que c'est pour un chien de trente à trente-cinq ans...

### ***APPENDICE I. LE PARRICIDE.***

Dans un très grand nombre de cas, naturellement pas lorsqu'il s'agit de voler les parents ou l'un des parents ni non plus quand il s'agit de crimes qui s'apparentent au crime passionnel, dans le genre de celui que nous avons décrit à propos du complexe de fixation maternelle, le parricide est un crime de libération. Soit que la disparition du parent enlève un obstacle à certaines tendances, soit, et c'est le plus fréquemment le cas, que le parent assassiné représentait une forme quelconque de tyrannie, constituait pour les siens, ou pour l'un des siens un bourreau difficile à supporter.

Mais les situations ne sont jamais claires. Un homme épouse une femme que le mariage révèle comme une paranoïaque incontentable, tyrannique, dure, méchante. L'homme est faible ou bien même fait ce *qu'il* peut. Une évolution fréquente dans ce cas sera le refuge dans l'alcoolisme. Cela peut mener loin. L'homme en arrivera à négliger son intérieur, à dépenser l'argent, à être d'une négligence grave vis-à-vis de ses devoirs élémentaires. Il en arrivera même aux coups...

[345]

Haines familiales, dans laquelle la haine de la femme, en tant que paranoïaque, sera la plus implacable. Les enfants grandissent. Ce sont deux garçons ; ils seront tentés de défendre et protéger leur mère et celle-ci en fera ce qu'elle voudra, Elle les gâtera, leur paiera tous leurs caprices et l'heure venue, proposera, par nuances d'abord, par indications plus précises ensuite, la mort du père.

Les fils finiront par le tuer comme un chien.

La vraie coupable, la mère, resta en liberté. Elle continua son œuvre de paranoïaque excitée, finit par convaincre les autorités du bien fondé de l'action parricide et après quelques années les fils sortirent de prison sans avoir jamais exprimé un regret.

C'est d'ailleurs une caractéristique de tels parricides que les regrets réels sont rares : ils furent imprégnés de cette idée dès leur enfance et fixés, si l'on peut dire, à un stade œdipien.

Les parricides sont relativement rares ; on ne les voit pas dans les familles bien douées mentalement et socialement, malgré l'importance des conflits qui peuvent survenir.

Dans cet ordre d'idées il faut signaler que chez les enfants normaux et chez les adultes normaux, il se fait une idéalisation marquée des parents, surtout de la mère, et qui augmente progressivement jusqu'à la cinquantaine. Il y a là un processus de compensation interne, partie intégrante de la psychologie normale, et qui protège les parents, prépare ce caractère sacré que les institutions, la morale et la religion viendront renforcer. Fréquemment le parricide est un jeune homme légèrement anormal, exagérément fixé à sa mère.

## ***APPENDICE II. MEURTRES POLITIQUES.***

Le meurtre politique peut, en principe, être désintéressé. En fait il ne semble pas l'être très souvent, du moins lorsqu'on a affaire à des meurtriers d'allure normale. Il nous semble qu'il faille opérer une distinction fondamentale ici aussi. Il y a le criminel politique qui désire connaître le monde après son acte et désire non seulement échapper à la mort, [346] mais bénéficier, directement ou indirectement du nouvel ordre de chose ainsi créé et qui commet un crime utilitaire typique (Brutus) , et il y a le criminel passionnel pur, qui se sacrifie à une cause qu'il considère comme supérieure, la vie lui étant impossible si sa victime continue d'exister, et qui la plupart du temps ne se sacrifie qu'à son inconscient (Ravaillac). L'un et l'autre peuvent avoir une certaine valeur morale.



A. **DANS LE CRIME POLITIQUE UTILITAIRE**, le meurtrier n'a théoriquement en vue que l'intérêt général. Mais le problème se complique, parce que, sous l'intérêt général, se cache un intérêt individuel. Le meurtrier doit vaincre exactement les mêmes résistances qu'il aurait à vaincre s'il s'agissait simplement de supprimer un rival, et nous le voyons passer par les mêmes stades que les criminels ordinaires.

Nous donnons ci-dessous une courte analyse d'un meurtre politique normal.

### **Le meurtre de Raspoutine. 203**

Ce prince était l'homme le plus riche de toutes les Russies, le plus beau parti et était considéré comme devant jouer un grand rôle dans la vie de son pays. Il termine ses études en 1912 et arrive à Saint-Petersbourg où il trouve la route barrée par Raspoutine.

À partir de 1915, l'autorité du Starets est complète. C'est à ce moment que paraît nettement en l'esprit du prince l'idée qu'il faut le faire disparaître. Mais ce n'est qu'un « assentiment inefficace ». En ce sens que le prince ne se sent nullement engagé à agir personnellement. Il s'agit encore d'une idée collective. Plusieurs personnages en sont au même stade que lui et ne le dépasseront pas.

Mais l'idée de tuer rencontre de la résistance ; elle ne peut progresser [347] que si Raspoutine est ramené à ce qu'il est réellement, que si on peut être certain qu'il est aussi ignoble qu'on le dit, que si le meurtre peut recevoir une justification morale. Presque un an se passe à cette préparation et, cette culpabilité étant bien établie, après en avoir discuté et traité de nombreuses fois, dans le petit groupe politique qui médite sa mort, le Prince passe à l'assentiment formulé un jour qu'il entend un personnage vénérable s'écrier que « s'il n'était pas si vieux » il s'en chargerait. Ce soir-là Youssouppoff prend la décision de tuer Raspoutine... Mais cette décision précède de bien loin les dispositions réelles du futur meurtrier. Les hésitations, l'ir-

---

203 Le Prince Youssouppoff nous a laissé un récit circonstancié de la mort du Starets dans un livre intitulé *La fin de Raspoutine* qui parut chez Plon en 1927. Ce livre est une confession, car c'est le Prince Youssouppoff qui perpétra cette mort.

résolution, les tergiversations caractérisent cette période. Il va jusqu'à se faire soigner par le Starets et au moment où l'on croit l'affaire parvenue à un moment décisif, tout est remis à plus tard à cause d'un examen au Corps des Pages... À ce moment Youssouppoff commence à employer les équivalents : on essaie de faire peur à Raspoutine, de lui faire entendre qu'on va l'assassiner...

Enfin : la crise. C'est le poison qui a été choisi. Il faudra inviter la victime ; elle accepte et le prince en est terrorisé.

— « C'est avec surprise et effroi que je pensais à la grande facilité avec laquelle il acceptait tout ! »

Aussi nous ne serons pas surpris de constater que l'acte criminel commencera par être raté, malgré le cyanure dans les pâtés. Voici quelques extraits concernant la scène finale :

Le prince qui est allé chercher Raspoutine chez lui l'aide à mettre sa pelisse sur les épaules...

— « Une immense pitié pour cet homme s'empara tout à coup de moi. J'eus honte des moyens abjects, de l'horrible imposture auxquels j'avais recourus. A ce moment, je fus saisi d'un sentiment de mépris pour moi-même. Je me demandais comment j'avais pu concevoir un crime aussi lâche. Je ne comprenais plus comment je m'y étais décidé.

Je regardais avec effroi ma victime, tranquille et confiante devant moi.

Qu'était devenue sa clairvoyance ? A quoi lui servait le don de prédire l'avenir, de lire la pensée des autres s'il ne voyait pas le terrible piège qu'on lui tendait ? On aurait dit que le destin jetait un voile sur son esprit pour que justice se fasse.

« Mais tout à coup je revis comme dans un éclair toutes les phases » de la vie infâme de Raspoutine. Mes remords de conscience, mon [348] » sentiment de repentir s'évanouirent et firent place à la ferme détermination de mener à bout la tâche commencée ».

Remarquons le besoin qu'éprouve le prince à ce moment encore de « reprendre » une ferme détermination.

On est arrivé. Le récit continue :

— « A mon grand désappointement il commença par refuser le vin et le thé.

— « Aurait-il deviné quelque chose ? pensai-je. Mais aussitôt je pris la ferme décision que quoiqu'il advint il ne sortirait pas vivant de la maison ».

Remarquons encore ici à la dernière minute l'obligation pour le coupable de raffermir encore sa décision.

« Au bout de quelque temps, après avoir épuisé ses sujets habituels de conversation, Raspoutine me pria de lui donner du thé. Je m'empressai de le faire et lui présentai l'assiette de biscuits. Pourquoi lui ai-je offert précisément les biscuits qui n'étaient pas empoisonnés ? C'est à quoi je ne saurais répondre.

» Ce n'est qu'un moment après que je lui passai l'assiette aux gâteaux contenant le cyanure.

— « Je n'en veux pas, dit-il, ils sont trop doux ».

» Pourtant il en prit bientôt un, puis un autre. Je le regardai avec effroi. L'effet du poison devait se manifester tout de suite mais à ma grande stupeur, Raspoutine continuait à me parler comme si de rien n'était.

» Je lui proposai alors de goûter de nos vins de Crimée. Il refusa de nouveau.

» Le temps passait. Je devenais nerveux. Malgré son refus je pris deux verres qui ne contenaient pas de poison ; je remplis l'un pour lui, l'autre pour moi. Pourquoi répétai-je la même manœuvre ?

» Je ne puis me l'expliquer ! »

L'empoisonnement ayant échoué, le prince Youssoufoff va chercher un revolver.

.....

La scène continue :

— « Qu'as-tu à regarder si longtemps ce crucifix ? me demanda

» Raspoutine.

— « Il me plaît beaucoup, répondis-je. Il est si beau.

— « En effet, dit-il, il est très beau. Combien l'as-tu payé ? »

« En disant ces mots, il fit quelques pas vers moi et sans attendre ma réponse ajouta :

[349]

— « Quant à moi, l'armoire avec le labyrinthe me plaît davantage ».

« En allant vers elle il l'ouvrit et se remit à l'examiner.

- Grégoire Ephimovich, lui dis-je, vous feriez mieux de regarder le crucifix et de dire une prière.

» Raspoutine jeta sur moi un regard étonné, presque effrayé. J'y vis une expression nouvelle que je ne lui connaissais pas. Ce regard avait quelque chose à la fois de doux et de soumis. Il vint tout près de moi et me regarda bien en face. On aurait dit qu'il avait lu enfin dans mes yeux quelque chose à quoi il ne s'attendait pas. .

» Je compris que le moment suprême était venu.

— « Seigneur, implorai-je, donnez-moi la force d'en finir.

» D'un geste lent, je tirai le revolver de derrière mon dos. Raspoutine se tenait toujours debout devant moi, immobile, la tête penchée à droite, ses yeux hypnotisés par le crucifix restaient fixés sur lui.

— « Où faut-il viser pensai-je, à la tempe ou au cœur ?

» Un frisson me secoua tout entier. Mon bras s'était tendu, je visai au cœur et pressai la détente...

.....  
Raspoutine n'était pas mort ; quelques moments après il sauta au cou du prince et faillit l'étrangler. Il retomba, puis s'enfuit en rampant et ce fut Pourichkevitch qui l'acheva dans la cour au moment où il allait réussir à s'échapper.

Un peu plus tard, le prince Youssouppoff, toujours sous le coup de la terreur, se mit à frapper le cadavre jusqu'à ce que lui-même fut épuisé.

Tout le récit <sup>204</sup> est celui d'un meurtre ordinaire que son auteur n'était pas de taille à réaliser et qui échoua parce que le criminel n'était pas psychologiquement prêt au moment où il passa à l'acte.

**B. *LES HOMICIDES POLITIQUES DÉSENTÉRESSÉS*** du type Ravailiac sont presque toujours le fait de déséquilibrés et d'illuminés, souvent de paranoïaques. Le prof. Regis a jadis donné une étude sur les Régicides à laquelle il n'est rien à ajouter. Il faut, de toutes manières faire une distinction [350] entre le régicide (nous entendons par là

---

<sup>204</sup> Les hésitations de Youssouppoff offrent de nombreux points de comparaison avec celles d'Hamlet, dont le drame intérieur ressemble fort à celui du prince. Voir les détails dans l'édition commentée de P. Messiaen chez Desclée-de Brouwer. III Volumes. Paris.

le meurtre d'un roi ou d'un grand de la terre ayant approximativement la même importance) absolument isolé qui agit pour son propre compte, au service d'une idée à la fois généreuse et délirante, sans égards pour la personnalité réelle de celui qu'il vise et le régicide expression de mouvements collectifs. Celui-ci peut être un esprit faible, un hyper-émotif, réagissant comme un appareil délicat aux excitations de l'ambiance. Il peut être parfois quasi normal : Charlotte Corday. Les régicides sont rares ; mais à un niveau plus modeste on peut rencontrer des types analogues : ceux qui dans des moments troublés attaqueront leur patron ou leur chef.

Il va sans dire que si ces régicides authentiques sont presque toujours des aliénés, ils ne peuvent jamais être traités comme tels par raison d'État. On les trouve toujours normaux.

Dans les temps que nous vivons, des dictateurs sanguinaires résistent désespérément. Leur police fonctionne bien. On ne peut compter les voir disparaître que dans des moments d'énerverment où l'inconscient des hommes pourrait se manifester : par un oubli, un acte manqué, une erreur d'interprétation <sup>205</sup>.

## § III. LES DÉPECEURS.

### LE PROBLÈME DE LA CULPABILITÉ.

[Retour à la table des matières](#)

Il faut dire quelques mots de ces criminels qui, ayant tué leur victime, les dépècent en vue de s'en débarrasser plus facilement, comme le font quelques assassins voleurs. Il s'agit ici aussi la plupart du temps de dépeceurs défensifs, c'est-à-dire qui opèrent uniquement pour se protéger des poursuites et qu'on oppose, depuis la distinction de Nina [351] Rodriguez aux dépeceurs offensifs, sadiques typiques,

---

<sup>205</sup> Depuis Mussolini et Hitler sont morts. Il n'y eut pas d'accidents de ce genre et ce fut l'attentat contre Hitler qui fut « manqué », comme plusieurs jadis contre Raspoutine.

du type Vacher le tueur de bergères, à qui l'acte même du dépeçage procure un plaisir intense.

Nous n'avons connu de près que trois spécimens de dépeceurs défensifs. Deux d'entr'eux étaient familiarisés avec le dépeçage des animaux, l'un étant boucher, l'autre l'ayant été dans son jeune âge. Un troisième était horloger et paraît, par ailleurs, être le seul plus ou moins bien équilibré des trois.

Le premier était un boucher. Les derniers temps avant le crime il sortait et s'amusait assez bien. C'était un homme plutôt maussade, fort taré au point de vue héréditaire, et, au demeurant assez bien vu du voisinage. Tout le monde s'accorde à dire que sa femme, la victime, était une mégère authentique ; dépensant sans compter, ne laissant aucun argent de poche à son mari, condamnée elle-même pour vols dans les magasins. Cet homme avait, sans nul doute, été fort malheureux. Il supporta cette situation pendant de longues années, mais y fut sensibilisé, à un moment donné, par une liaison qu'il entretenait avec une autre femme, sans qu'il fut d'ailleurs question pour lui de l'épouser. On ne connaît naturellement pas les faits exacts puisqu'il n'y eut pas d'autres témoins que le coupable. Il semble qu'il y eut une altercation, au cours de laquelle, sans l'avoir cherché la femme fut blessée à la tête et tuée sur le coup.

Bien qu'il eut apparemment bien conservé son sang-froid et raconté certains mensonges aux parents et voisins, et que personne n'eut rien remarqué d'anormal dans son comportement, il affirme, qu'il perdit contenance devant l'énormité de cette faute et ne songea plus qu'à la dissimuler. C'est pourquoi il songea à faire disparaître le corps totalement. Il le dépeça et le transporta dans une rivière voisine. Il prétend encore, après de longues années, qu'il n'a conservé aucun souvenir de cette opération et qu'il admet seulement l'avoir accomplie parce que les faits démontrent que lui seul peut l'avoir fait.

Comment savoir si cette version de l'accident est exacte [352] et si vraiment le coupable a agi par peur, ayant perdu la notion exacte des choses ? Il est évident que l'explication par une cynique préméditation suivie d'une cynique mise en scène rend également bien compte des faits.

Une des questions les plus importantes, laissées de côté par l'instruction fut celle-ci : qu'a été le comportement du criminel devant la

femme affaissée, comment a-t-il su qu'elle était vraiment morte, pendant combien de temps a-t-il conservé l'espoir qu'elle vivait encore, que ce n'était qu'un accident ou un coma ? Combien de temps a-t-il résisté à l'idée d'appeler un médecin ? Il est clair qu'un homme normal et non mal intentionné, devant une personne inanimée suite d'un coup qu'il lui aurait donné sans intention homicide, commencerait par douter, même contre toute évidence de la réalité de la mort. Le criminel, dans les trois cas que nous avons examinés a su, immédiatement, que la mort avait fait son œuvre et qu'il ne restait rien à tenter. Cette situation est celle qu'on retrouve dans tous les cas que nous avons étudiés et où le coupable simulait soit un accident, soit un accès brusque de colère. Dans tous ces cas du reste, la mort est bien réelle. En prison, ce détenu se conduit bien, mais son état mental est de plus en plus suspect et déjà il a fait une longue période de délire, à base d'interprétation et de persécution : on voulait le tuer, le directeur et le personnel en parlaient à mots couverts dans les couloirs. Cette période aiguë est passée mais le fond reste vaguement paranoïaque.

Le second que nous avons connu s'est comporté à peu près de la même façon. Mauvaise entente au ménage. Intervention d'un troisième personnage sous forme d'une petite foraine délurée âgée d'une bonne quinzaine d'années et dont une des spécialités était le « dépiautage » des lapins. La femme fut tuée au cours d'une explication violente, un coup ayant été porté qui la tua. Le coupable prit peur, dit-il, et dépeça sa victime, à la façon d'un professionnel, pour la transporter également au loin dans un cours d'eau. Le coupable était [353] une sorte de déséquilibré hyperactif, mauvais sujet depuis longtemps. Il maintenait la version de l'accident et devant sa condamnation à perpétuité réagit comme un fauve. Il protestait contre l'iniquité des juges, contre la non condamnation de son amie qui, disait-il, était l'instigatrice du dépeçage et voulait mourir. Il fit de nombreuses tentatives de suicide vraies ou simulées. Nous l'assurâmes que nous prenions l'entière responsabilité de sa mort et en assurâmes également le ministère de la justice que ce chantage ébranlait. La situation paraissait sans issue quand, le déficit alimentaire empirant de plus en plus en prison le coupable s'aperçut de son état de déchéance physique. A partir de ce moment il protesta d'une autre façon : il voulait mourir mais d'une mort qu'il choisirait lui-même et non mourir de faim ; dès cet instant il voulut vivre

pour protester contre cette nouvelle injustice. C'est actuellement un bon détenu.

Nous avons du remarquer que le changement profond survenu dans le comportement de ce détenu en prison a coïncidé exactement avec son attitude devant les faits. Sans rien changer à sa présentation des choses il se reconnut coupable de cette mort et accepta d'expié. Une partie de sa révolte procédait sans nul doute, autant d'un refus d'accepter vis-à-vis de lui-même sa culpabilité que du refus d'en accepter les conséquences. Ici aussi pourtant il peut y avoir eu préméditation cynique ; nous n'en savons rien ; seuls les jurés se sont imaginés le savoir.

Le troisième cas nous donne l'occasion de poser exactement le problème. Le coupable est un homme qui paraît normal. Il est réticent et ne nous paraît pas très sincère. Mais prenons les faits. Marié depuis de longues années, il formait avec sa femme un ménage que tout le monde s'accorde à dire uni. Il n'avait pas de « liaison ». En fait, dira-t-il plus tard, il n'était pas très heureux avec sa femme, laquelle manquait de tendresse, Lui-même, excellent horloger jouissait de l'estime générale. On ne trouva pas contre lui, à l'audience un seul témoin à charge. Une avalanche de protestations et [354] de certificats émanant de ses voisins, de ses supérieurs pendant la guerre 1914-18, de sa famille et de la famille même de sa femme vint submerger le banc présidentiel.

Sa version était que, ayant eu une altercation avec sa femme, il la poussa violemment et elle vint tomber contre une pièce de fer, où elle se brisa le crâne. Celui-ci du reste, n'a pas été retrouvé. Épouvanté, il ne sut comment faire. Il fit preuve, cependant, d'un sang-froid extraordinaire, car peu après le meurtre, il dut recevoir chez lui des membres de la famille de sa femme qu'on attendait. Il leur raconta qu'elle était partie en voyage. Il avait au préalable dissimulé le cadavre. On ne remarqua rien d'anormal. Engagé par ce premier mensonge il ne put que continuer et il fut amené à faire disparaître le cadavre. Il serait allé demander conseil à un prêtre pour savoir s'il pouvait le couper en morceaux. Celui-ci le lui aurait permis (renseignements pris auprès d'ecclésiastiques, ceux-ci font remarquer qu'un tel conseil a été possible étant donné que ce n'est pas une faute que de dépecer un cadavre) et c'est avec cette sorte d'autorisation morale qu'il se mit à la besogne. Le dépeçage fut d'ailleurs grossièrement fait. Pour le transport de la



valise contenant le macabre colis, il dut se faire aider par des passants. Découvert, le coupable ne fut condamné qu'à sept ans de prison.

Ayant fait l'étude de ce cas nous trouvâmes qu'il n'était pas tout à fait simple : des disputes fréquentes avaient lieu entre les époux et peu avant les faits une longue bouderie de trois mois avait régné entr'eux, le mari n'adressant plus la parole à sa femme, parce qu'à son avis elle dépensait trop. Or, c'était la guerre et cette femme, achetant au marché noir, comme toutes les autres, dépensait naturellement des sommes importantes. En nous décrivant cette bouderie le coupable nous laissa voir une hostilité très grande, une sorte de ressentiment très net. Certainement il existait en lui une forte agressivité envers cette femme qui, par ailleurs, ne le rendait pas heureux.

[355]

La violence du coup porté, dans l'hypothèse de la mort involontaire, peut s'expliquer par le fait que la colère ayant été contenue jusqu'à la limite du possible, la libération du geste aura entraîné une participation de toutes les forces obscures, c'est-à-dire, de toutes les dispositions inconscientes du sujet. Il peut avoir été de ce chef d'une violence extrême. Mais devant le résultat de l'acte le sujet, porteur d'une agressivité latente très marquée envers sa femme, s'est trouvé dans l'impossibilité d'apprécier sa culpabilité réelle. N'ayant peut-être que voulu donner un coup, malgré que la mort n'aurait été qu'involontaire, il s'en sera senti absolument coupable, parce que tout son inconscient était coupable et que cette mort correspondait à ses dispositions intérieures réelles, mais refoulées.

Dans un tel cas, le crime ayant eu lieu, avant que, par une préparation et un processus semblables à ceux que nous avons décrit à propos du processus criminogène (processus qui préparent la conscience au crime et qui font par conséquent que l'acte étant commis le sujet n'en éprouve qu'une culpabilité relative), le sujet ne se soit préparé à l'idée criminelle, le sentiment de culpabilité peut surgir avec une acuité effrayante et faire perdre au criminel, devant l'horreur de son acte, la possibilité d'avouer et d'accepter le jugement d'autrui. Le sujet, en donnant son coup, pouvait n'avoir aucune idée précise, mais son être profond connaissait la signification du geste et devant la mort, non volontairement donnée, n'a pu s'empêcher d'en assumer la responsabilité.

Nous nous trouvons presque devant le cas de personnes qui nourrissant des griefs ou de la rancœur contre des proches, ayant contre eux, au fond de leur cœur, une grande agressivité, se sentent brusquement coupables, et au point d'en faire une psychose, si, tout à fait en dehors de leur influence cette personne vient à mourir. Ils se sentent responsables de cette mort, parce que celle-ci vient répondre à des désirs refoulés.

Un problème de ce type a été traité, il y a quelques années, [356] par un romancier anglais, Claude Houghton, dans « *L'épaisseur d'un cheveu* » (*A hair divides*). Il s'agit là d'un personnage Feversham, personnalité puissante et indépendante, jalouée par un homme de moindre valeur et d'allure parasite, Rutherford. Inutile de décrire ici toutes les péripéties, mais l'auteur mène son récit de telle façon qu'à un moment donné il est évident que Rutherford éprouve une haine contre son ami et se trouve vis-à-vis de lui dans des dispositions tout à fait homicides. Cependant, on voit aussi que Rutherford ne s'est jamais arrêté à l'idée de tuer ce rival.

Or, il se passe alors un fait extraordinaire. Feversham possède une maison dans un coin perdu et y invite Rutherford. Feversham veut démontrer à son hôte que la version qu'il a donnée d'un crime dans une pièce écrite par lui est bien conforme à la réalité. Ils répètent à deux la scène de l'attentat. Au moment crucial un coup de revolver retentit. L'arme était chargée et Feversham s'abat. Ici aussi Rutherford croit instantanément à la mort et *quoique n'y* étant pour rien en tant *que volonté* consciente sens croit coupable. A partir de ce moment il se conduit comme le véritable auteur du crime, jette le cadavre dans un puits et se sauve. Nul ne sait qu'il se trouvait là ; nul ne saura jamais que Feversham a disparu à ce moment. Mais Rutherford ne retrouvera jamais la paix de l'âme. Il ne peut démêler la part qu'il a prise à la mort de Feversham, parce que, précisément, il refoulait l'idée de sa mort. Ce sont là, sans doute, des processus bien compliqués pour les expliquer à des juges, du moins dans l'exercice de leurs fonctions. Ils existent cependant. Rien ne dit que la justice ne sortira jamais de la préhistoire.

## § IV. CRIMES PASSIONNELS.

### *I. ASPECT JUSTICIER ET DISTINCTIF.*

[Retour à la table des matières](#)

Il est bien difficile de donner une définition du crime [357] passionnel. On est tenté de mêler à la fois les crimes utilitaires, mais motivés par une passion qui ne peut être assouvie sans ce crime et les crimes de destruction, résultant d'un conflit directement sexuel ou en rapport avec l'amour sexuel, qui ont une signification justicière, un sens de vengeance, et sont exécutés par le criminel sans considération des dommages qu'il en subira lui-même.

La différence entre les deux groupes est considérable. Le public la fait régulièrement : les acquittements vont aux crimes passionnels justiciers. Lombroso avait opéré cette distinction. Ferri en tient compte également et brosse un tableau bien sympathique de l'amoureux criminel. Rabinovitz dans son *Crime passionnel* <sup>206</sup> ne fait pas cette différence. Lévy-Valensi dans *Criminalité et passion amoureuse* <sup>207</sup> ne la fait pas davantage. Melle Tuerlinckx dans son étude sur les crimes passionnels <sup>208</sup> ne la fait pas non plus. De même, dans notre ouvrage *Amour et crimes d'amour* <sup>209</sup> nous n'avons pas cru devoir nous y arrêter.

Il y a certaines raisons pour ne pas la faire : d'une part ces criminels ressemblent fortement aux autres criminels, quoi qu'on dise et d'autre part, le terme même de « Crimes, passionnels » psychologiquement parlant, englobe évidemment bien des formes d'homicides.

Dans cet ouvrage nous croyons devoir opérer cette distinction, car les processus criminogènes qui président au crime utilitaire ou au crime justicier, qui est aussi un crime de destruction sont très différents.

---

<sup>206</sup> Paris, Rivière, 1931.

<sup>207</sup> *Annales de Médecine légale*. Avril 1931.

<sup>208</sup> *Rechtskundig Tijdschrift*, 1935.

<sup>209</sup> Vandenplas, Bruxelles 1942.

Par ailleurs, on se fait de terribles illusions sur le criminel passionnel. Si, de temps à autre, le caractère monstrueux de sa conduite n'apparaît pas clairement, c'est généralement par suite d'une habile présentation des faits. En réalité, la moyenne des criminels dits d'amour sont des individus bien [358] peu intéressants au point de vue moral et intellectuel, et s'ils méritent plus de commisération que de haine, ils font généralement partie de ce groupe nombreux d'hommes sans dignité et sans noblesse, qui ne peuvent ni pardonner, ni comprendre. Le plus souvent, ce sont simplement des déséquilibrés.

L'image d'un honnête homme amené par des circonstances pénibles à commettre un crime passionnel est un mythe. La conception suivant laquelle quiconque éprouve un chagrin d'amour est capable de tuer s'il ne se retenait pas en est un autre.

Ferri disait déjà que le crime passionnel est involutif. Il offre en tout cas une caractéristique particulière : il est placé sous le signe du suicide. Ferri avait signalé qu'on rencontre le suicide dans trente pour cent des cas. Lévy Valensi signalait 16%. Nos chiffres se rapprochent de ceux de Ferri. Mais un fait domine toute la psychologie de ces crimes de destruction : ils *sont TOUS tributaires d'un processus suicide*.

Quand nous disons processus-suicide nous ne disons pas suicide. Mais les études inédites encore du P. Godin <sup>210</sup> sur les idées de mort et de suicide, lui ont permis de mettre en évidence le processus général de désengagement : le sujet se retire, se désintéresse, se renonce ; dans les cas graves seulement il en arrive au suicide réel. Mais cette attitude de désengagement suffit pour que le sujet cesse de se surveiller, de s'intéresser à la conservation de sa propre vie, devient indifférent à l'avenir <sup>211</sup>. L'équivalent de suicides que nous rencontrons dans 100% des cas de ces crimes passionnels justiciers destructeurs et revendicateurs, c'est l'indifférence pour son propre sort, indifférence qui fait que le sujet n'essaie pas de se cacher ou presque jamais ; qu'il ne prend en général pas de précautions pour ne pas être découvert.

[359]

<sup>210</sup> En impression : André GODIN, *Idées de mort et suicide*.

<sup>211</sup> SPEYER, N. Dr., *Bijdrage tot de kennis van de energetisch psychologische grondslagen van den self moord*, 1935.

L'audace de commettre son acte, il la puise en grande partie dans le fait qu'il a rompu plus ou moins clairement tous les rapports avec l'avenir, qu'il est devenu indifférent aux suites de son acte en ce qui le concerne et éventuellement à la peine de prison. Il faudra parfois plusieurs mois, le crime consommé, pour qu'il retrouve son intérêt normal pour la vie. Mais parfois, sitôt le meurtre achevé, ce retour est extraordinairement rapide. On sait combien de suicides se ratent, au cours de ces drames. Des gens qui se croient bien remarquables disent que ces tentatives de suicide ne sont pas sérieuses : ils ne les ont généralement pas vues de près. À vrai dire, si un grand nombre de ces suicides sont ratés c'est de toute évidence parce que l'intention n'est pas totale et qu'une résistance intérieure s'est affirmée. Mais le sujet n'a pas mesuré cette résistance et ignore la plupart du temps que c'est elle qui l'a sauvé. On rate son suicide comme on rate un homicide. Mais pour un juré peu éclairé, le fait qu'un homicide soit raté ne permet pas de supposer que les dispositions intérieures du coupable y soient pour quelque chose, tandis qu'un suicide raté l'est toujours du fait de la volonté expresse du sujet. La psychologie qui préside aux jugements de Thémis est forcément rudimentaire.

## ***II. ASPECT STATISTIQUE DU CRIME PASSIONNEL.***

Dans l'état actuel des statistiques il n'est pas possible d'obtenir des renseignements de la part des bureaux officiels. Tous ces cas rentrent dans l'homicide et il n'est plus possible, dans la suite, de les séparer. Nous ne pourrions connaître le nombre des crimes passionnels qu'en nous adressant à des journaux ou à des statistiques privées. Nous ne l'avons pas fait. Mais en France le Dr Lévy-Valensi a pris des notes pendant quelques mois, de juillet 1930 à fin janvier 1931.

Il trouve 60 hommes et 23 femmes ; c'est-à-dire une moyenne de 1 femme pour 3 hommes. Ceci présente un certain intérêt, [360] car la femme est, en dehors de ces cas, rarement homicide.

Nous ne donnons pas l'ensemble de la statistique de Lévy-Valensi ; elles ne nous apprennent rien de particulier. Nous empruntons quelques chiffres à l'étude de Melle Tuerlinckx déjà citée.

**Motifs affectifs :**

sur 87 cas.

amour propre froissé (? bien difficile à apprécier)	40 cas.
Injustice subie	21 cas.
Vanité excitée	7
Peur d'être ridicule	4
Provocations stupides de la part de la victime	21

**Profession, sur 122 cas, en %.**

Ouvriers bouilleurs	16,40
Débardeurs	2,46
Ouvriers agricoles	4,09
Ouvriers d'usines	35,25
Matelots	1,64
Colporteurs	4,09
Forains, camelots, sans profession	6,56
Artisans	6,56
Cultivateurs	6,56
Employés	3,28
Divers	12,30

**Tares sociales importantes** 85,25 %

**Naissances illégitimes** 12,29 %

**Naissances illégitimes de leurs enfants** 14,75 %

**Enfants dans leur famille :**

1 enfant	2 cas
2	4
3	9
4	9
5	8
6	6
7	12
8	11
[361]	
9	9
10	15
11	9
12	4
13	6 etc.

Ils appartiennent nettement aux familles très nombreuses.

**Age au moment du crime.**

Courbe régulière de 20 à 55 ans avec sommet entre 30 et 35 ans.

**Alcoolisme.**

Néant dans	45,90 %
Alcooliques	48,36 %
Pour se donner du cran ont bu au moment du crime :	5,74%

**Scolarité**

Illettrés totaux	14,74 %
Quasi illettrés	26,23 %
Imparfaitement lire	22,13 %
Études primaires	27,06 %
École moyenne	9,84 %

**Intelligence.**

50% sont incapables d'apprendre un métier nécessitant un apprentissage.

**Caractères.**

Sur 122 :

43	ont des tendances schizoïdes marquées, sous forme paranoïaque, froideur despotique, brutalité, insensibilité et susceptibilité morbides, puérilisme.
18	présentent une véritable cécité morale.
38	répondent au type de brute primitive.
17	sont des arriérés affectifs, naïfs, puérils, impressionnables.

**Passé criminel.**

Aucun	54,93 %
Juge des enfants	4,92 %
Casier judiciaire (de 1 à 21 condamnations dont 31% pour violences)	40,16%

[362]

**État-civil au moment du crime :**

Célibataires	37,70
Mariés	22,95
Mariés et séparés	25,41
Remariés et séparés	0,82
Divorcés	0,82
Veufs	5,74
Divers	2,46

**Victimes.**

Épouses	28,69
Maîtresses	29,51
Concubines	16,39

**Durée nécessaire pour l'adaptation au crime :**

De 0 à 3 heures	26,23 %	Tentatives suicide	19 %
De 3 heures à 15 jours	39,34 %	idem	21 %
Plus de 15 jours	32,43 %	idem	7 %

**Suicide :**

Ayant eu l'idée	35 %
Ayant passé à l'acte	15,57 %

**Arme :**

Revolver	61,47 %
Couteau	13,11
Rasoir	6,56
Hache	4,10
Marteau	3,28
Poison	1,64
Strangulation	1,64 %

**Hérédité.**

Les enquêtes sur l'hérédité commencées à la prison centrale et faites dans les familles même nous montrent que tous les chiffres obtenus par renseignements indirects, y compris les expertises mentales, sont fortement en dessous de la réalité. Nous ne sommes pas à même de donner pour le moment le détail.



### *III. ASPECT PSYCHOLOGIQUE.*

C'est le crime passionnel qui montre le mieux comment [363] le déterminisme du crime est dirigé par une sorte de fatalité intérieure qui sensibilise le sujet à certaines situations et à certains choix, fatalité qui n'est rien d'autre que l'ensemble de ses complexes, de ses insuffisances, de ses insatisfactions, dans sa vie sexuelle. Dans *Amour et crimes d'amour* nous avons développé longuement cette question. Bornons-nous à en dire que le choix de la maîtresse ou de la femme inclut déjà le drame. La plupart des victimes ont été choisies par suite de certaines qualités ou manières d'être qui ne pouvaient, à la longue, qu'engendrer des difficultés extrêmes. Le crime commence avec le choix, ou, si l'on veut, avec la faute initiale.

Ferri et, avant lui, Lombroso ont fait du criminel passionnel un type social. Parce qu'il ne recherche pas d'intérêt particulier, parce qu'il ne tue pas quelqu'un pour prendre sa place, parce qu'en général il ne tue pas pour un but directement sexuel, mais qu'au contraire il ne parle que de sa souffrance, de son besoin de justice, de son besoin d'affection, on en fait un genre à part, nous serions presque tentés de dire qu'on en fait une victime. En France, dans la statistique de Lévy-Valensi, presque un tiers de ces cas sont acquittés, et une bonne partie des condamnés ne le sont qu'avec sursis.

Pourtant le visage du criminel passionnel n'a rien de sympathique. C'est un homme monstrueusement égoïste, d'une sensibilité quelquefois malade, mais surtout restée primitive, non éduquée, incapable de se maîtriser et dans aucun des cas que nous ayons jamais eu à étudier nous n'avons constaté que l'amour dont il est tellement parlé par ces coupables ait jamais atteint le stade oblatif. Nous considérons, en effet, que le seul amour authentique, en tant que relié directement à l'instinct, est l'amour parental. C'est l'amour type qui atteint sa perfection d'emblée chez l'animal et peut l'atteindre chez l'homme. Une de ses caractéristiques fondamentales est la subordination à l'objet. On retrouve cette attitude, ébauchée, dans toutes les formes normales d'amour humain et c'est cette subordination qui peut engendrer, [364] en développant ses fruits, une évolution morale enrichissante.

Or, dans tous ces cas de crimes passionnels on ne retrouve jamais de subordination véritable. La forme d'amour qui s'y développe, parfois monstrueusement, est celle du type digestif où la valorisation de l'objet n'entraîne qu'une appropriation. Faut-il dire qu'elle est bien fréquente dans le monde, sinon la plus fréquente ? Mais pour amener un crime il faut qu'il s'y mêle un certain déséquilibre, une certaine névropathie. Le déséquilibre, dans l'amour oblatif, entraîne à des excentricités, des folies mystiques de tout genre. Dans l'amour digestif, c'est tout autre chose. Le conflit entre deux personnalités qui, dans leur évolution morale, n'ont pas dépassé ce stade digestif, entraîne nécessairement des conséquences fâcheuses, souvent sanglantes.

Faut-il se livrer, pour discuter le crime passionnel, à des considérations dévalorisantes de l'amour comme a cru devoir le faire Rabinovitz ? C'est montrer qu'on n'a rien compris au problème qu'on traite et qu'on n'a pas compris grand-chose encore à l'âme humaine. Faut-il au contraire, pour sauver la notion d'amour, se faire le défenseur du crime passionnel ? C'est commettre une autre erreur, celle de Ferri et de tant d'autres.

Ramené à ses grandes lignes le processus criminogène passe également par les trois stades envisagés pour le crime utilitaire. Mais il s'agit là d'un schéma superficiel qui peut donner des points de repère pour l'étude du cas, mais ne représente pas toute la réalité. Dans la profondeur, il se passe d'autres processus et nous devons sommairement les décrire.

Un des deux processus que nous envisagerons est d'abord celui de la réduction. Alors que la connaissance par l'amour, est essentiellement valorisante, donne à l'objet aimé une valeur absolue (quelle que soit sa valeur intrinsèque) parce qu'il correspond à l'attente de l'instinct et suspend toute réaction agressive ou toute réaction de défense, la connaissance qui correspond à l'instinct de défense est réductrice, et ramène [365] l'objet à une abstraction responsable. L'être aimé échappe à cette action réductrice, parce que normalement, il se crée, à son profit, chez l'aimé, des phénomènes d'idéalisation, des phénomènes qui rendent cet être sacré et tabou, qui tendent à transformer en réalité durable le mouvement instinctif initial de valorisation. L'équilibre entre ces deux processus antagonistes est toujours instable.

Au début d'un conflit entre deux amants, celui qui aime et se sent lésé ou abandonné ou trompé devrait normalement répondre par une agression immédiate, en pensée du moins. Mais cela ne se produit généralement pas tout de suite parce que l'aimé est protégé par un accroissement de la fonction de sacré qui réussit à différer parfois pendant longtemps la réaction réductrice. C'est là un tout premier stade, celui que bien des gens recherchent en provoquant une certaine jalousie. Le cinéma a popularisé, si l'on peut dire, cette technique. Les colombophiles l'emploient pour exciter le retour d'un mâle envoyé au concours, sachant qu'un intrus est au pigeonnier.

Si le conflit continue, il arrive un moment où la compensation ne peut plus se faire et alors, assez brusquement, la connaissance par l'amour est remplacée par la connaissance par l'agression ou la défense.

À partir de cet instant, l'activité de l'aimé est susceptible de déclencher des ripostes, comme celle de n'importe quelle autre personne. Il a perdu sa protection. Mais il est généralement inconscient de ce qui se passe. L'immunité dont il a joui et qui était due non à la personnalité de l'autre mais au fait que ce autre l'aimait, l'aimé s'imagine qu'elle existe toujours et qu'il peut continuer de tout se permettre comme auparavant. De là, l'invraisemblable bêtise de ces victimes qui, par incompréhension, précipitent leur propre sort.

À mesure que l'aimé perd la protection de l'amour, et que ce caractère religieux qui le rendait quasi invulnérable disparaît, l'amant blessé revalorise certaines choses qui avaient été délaissées : son propre moi, sa réputation, son argent [366] trop facilement donné. C'est et qui explique que le plus grand nombre de ces conflits d'amour commence par une question d'argent. Il se passe alors un véritable processus de revendication, sous le signe de la justice, du droit, rarement sous le signe de la vengeance explicite.

L'autre processus fondamental est le processus suicide <sup>212</sup>. Il est d'apparition quasi réflexe et correspond à son paroxysme, au moment de la revalorisation maxima de l'aimé. Celui-ci a une valeur infinie, il est inaccessible, la vie a perdu toute signification et toute saveur. Le

---

<sup>212</sup> SIGHELE a décrit, *loc. cit.*, l'évolution du suicide au crime dans le crime passionnel. Il se met à un autre point de vue, mais objectivement il constate les mêmes faits.

suicide pur et simple correspond à cette période. Mais, si le suicide ne s'est pas accompli dès le début, ce qui est fréquent, ce processus de destruction totale se désagrège. L'idée de disparaître complètement paraît absurde, qu'on le fasse par désespoir ou par secret désir de faire souffrir, car l'amant délaissé remarque que sa disparition sera considérée uniquement comme une bonne affaire. Il renonce au suicide, mais ne retrouve cependant pas l'attachement à la vie et à l'avenir. Il reste profondément désengagé et c'est sous le signe de ce désengagement qui le laisse indifférent à son propre sort qu'il achemine vers l'idée criminelle, avec ou sans suicide subséquent.

Il est bien entendu très possible d'expliquer tous ces crimes passionnels par la jalousie ou par la vanité ou par l'un ou l'autre des péchés capitaux. La vérité est que ces péchés capitaux n'en arrivent à une telle ampleur que chez des personnalités névropathiques.

Les jalousies les plus dangereuses sont celles de l'infantile, du sujet atteint d'un complexe d'infériorité, d'origine psychique ou d'origine corporelle, du sujet plus âgé ou plus jeune (généralement plus âgé, jalousie de parallaxe), du sujet atteint d'insuffisance affective grave (épileptique, ancien méningitique, schizophrène léger ou constitution schizoïde). Toutes les formes de débilité et de déséquilibre [367] peuvent jouer ici leur rôle. Inutile de dire qu'on peut rencontrer dans ce domaine les situations les plus complexes. Il est très rare, selon nous, que dans nos populations belges, ce crime soit le fait d'une femme ou d'un homme vraiment normal et sain.

L'état de crise, au cours duquel se passe l'acte criminel, est comparable à celui que nous avons décrit déjà, avec cette différence qu'il s'y mêle une attitude profonde de suicide et que le coupable n'envisage guère de se mettre à l'abri des conséquences de son acte. Aussi sera-t-il très facile de le convaincre de préméditation cynique.

Cependant il faut remarquer que les paroles, si souvent déplorables et les menaces si fréquentes de ces coupables envers leur future victime, n'ont pas nécessairement la signification absolue qu'on est tenté de leur prêter. Nous avons au contraire acquis peu à peu la conviction, à mesure que nous les connaissons mieux, que la moitié au moins de ces crimes passionnels ne doivent d'avoir été réalisés qu'à des détails infimes, qu'à « l'épaisseur d'un cheveu ». C'est un mot, une insulte supplémentaire, l'intervention ironique d'un tiers, une allusion blessan-

te qui, au moment critique fait pencher la balance. Il existe, en effet, une notion difficile à définir, mais qui est d'une grande importance pratique, celle de la « distance *critique* »<sup>213</sup> qu'utilisent les dresseurs de fauves : un peu trop près le fauve passe à l'attaque ; un peu trop loin, il ne craint pas ; la distance précise, qui varie avec chaque animal et avec les circonstances et qui est à évaluer à un millimètre près, permet d'obtenir des résultats. Dans les conflits passionnels, c'est une question d'appréciation de ce genre qui sauve la vie à quelques personnes et fait que d'autres voient s'abattre sur eux le malheur imminent.

Que le crime soit, dans bien des cas, le résultat d'une faute de ce genre, éclate dans le fait que la plupart des victimes, [368] ayant par bonheur échappé à leurs blessures, pardonnent à leur meurtrier et dans bien des cas se réconcilient avec lui. Nous en avons vu reprendre la vie conjugale comme si de rien n'était. Elles ne comprennent pas toujours notre étonnement et, tout compte fait, c'est notre étonnement qui manque de psychologie.

Pendant l'acte criminel la conscience est assez souvent obnubilée. Une forte émotion étreint le coupable. Il ne conserve généralement pas le contrôle de ses actes, quelles que soient les apparences. Il ne donnera dans la suite que des renseignements incomplets, parfois même très inexacts.

L'acte criminel est assez souvent violent. Ceci s'explique par le fait que le sujet abandonne généralement l'acte à ses automatismes inférieurs sachant qu'il ne pourrait pas le réaliser autrement. Il se lâche, se place artificiellement dans une sorte de transe. Aussi la violence même de l'acte ne nous renseigne nullement sur la personnalité du coupable. Parfois elle est en rapport avec la brutalité du criminel, mais bien souvent elle n'exprime que la violence que le sujet se fait à lui-même pour en arriver là. Plus un homme de ce genre fait d'effort sur lui-même pour mener à bonne fin l'agression décidée, plus son acte risque de porter des traces de sauvagerie.

Classiquement on assimile ces violences à l'épilepsie, parce que l'épileptique est par définition celui qui laisse agir ses centres infé-

---

<sup>213</sup> FRITSCHÉ, H., *Tierseele und Schepfungsgenkennis* Rupert Verlag. Leipzig. 1940.

rieurs. Mais il faut se garder de suspecter d'épilepsie tous ces criminels, comme il faut se garder de juger de leur redoutabilité par la brutalité de leur agression. À cet égard, les adolescents ou les jeune, à peine sortis de l'adolescence semblent agir avec un acharnement particulier. Cela tient à la psychologie de leur âge.

Les regrets sont souvent immédiats, surgissant parfois au cours même de l'acte. Ils apparaissent en tout cas presque toujours avec le retour à l'intérêt normal pour la vie. Mais, en prison, ces regrets ne, sont pas souvent l'occasion d'un relèvement moral. De même qu'au dehors, avant le crime, [369] de nombreuses suggestions émanant de tous les milieux les provoquaient systématiquement, de même, une fois en prison, la criminalité latente de certains membres du personnel ou de certains visiteurs ne manque pas de les soutenir, en les approuvant plus ou moins nettement. Certains membres des comites ou du personnel ont, à ce point de vue de bien singulières tendances, et, pour certains d'entre eux que nous avons particulièrement connus, leurs sympathies parmi les détenus de ce genre équivalait à une psychanalyse publique.

Ayant développé ailleurs toutes ces questions nous ne pouvons songer à les reprendre totalement. Nous donnerons d'ailleurs un peu plus loin, dans le paragraphe des impulsions quelques détails supplémentaires sur les formes partielles et incomplètes de cette criminalité passionnelle.

#### ***IV. PROPHYLAXIE DU CRIME PASSIONNEL.***

##### **A. - Indirecte.**

- a) Répandre dans le public le vrai visage du criminel passionnel : mal équilibré, infantile, égoïste et lui enlever son auréole de « surhomme ». La description que nous en avons donnée est significative.
- b) La suppression (?) dans les formes d'art et dans la littérature de la vengeance et du meurtre, comme expression d'un état d'âme méritant quelque admiration.

- c) La désapprobation réelle pour celui qui ne pardonne pas, -- mais aussi pour celui ou celle qui se moque d'un être qui souffre par lui ou par elle. La désapprobation des acquittements concernant les crimes passionnels ayant comme base un sentiment de justice (la plupart du temps, c'est un ressentiment qui se présente sous forme de justice).

L'aggravation de la peine est pratiquement inutile. Tout se passe dans un état de dépression, souvent avec des idées de suicide et l'individu est indifférent à ce qui s'en suivra. [370] D'un autre côté on constate que les longues peines sont superflues : seuls recommenceront ceux dont le crime est une expression de leur tempérament ou de leur maladie ; c'est assez rare. Il ne faut pas attribuer au long emprisonnement, l'effet naturel de l'âge.

- d) La conception psychopathologique du meurtre passionnel est capable d'entraîner la réprobation sociale aussi bien que la peine ; en effet, si la personne en proie à un processus homicide savait que vue du dehors elle apparaîtra alors « inférieure » aux autres, plutôt que plus courageuse, ce serait là un élément inhibiteur interne de valeur autre que le spectre du châtiment auquel le propre coupable est indifférent. Le fait de considérer comme « anormal » un tel coupable, jouera inévitablement un rôle de plus en plus grand : c'est la forme la plus efficace de désapprobation sociale.

Répondre, dans le public, la notion du danger qu'il y a d'exciter inutilement certains caractères et déterminer ainsi chez les victimes éventuelles un état d'esprit salutaire. En effet, l'ineptie ou parfois le cynisme des victimes joue également un rôle important dans le crime. En somme, utiliser la tendance au conformisme social et la peur du ridicule. D'autre part l'enseignement de la valeur positive du respect dû à la vie d'autrui en tant que chose importante en soi (et non par rapport à la loi) est à développer autant que possible. Cette notion fait terriblement défaut à l'heure actuelle dans tous les milieux sociaux.

## B. - Mesures de prophylaxie à proposer <sup>214</sup>.

Un individu quelconque réalise un « état dangereux » non pas du fait qu'il subit un processus criminogène mais lorsqu'il démontre, par une manifestation sociale, bénigne ou grave, [371] que ce processus tend à se traduire en acte sans qu'il soit possible de l'arrêter par le jeu des intimidations banales, connues de tous.

L'état dangereux commence là où l'individu présente le premier signe de décompensation à l'égard de son processus criminogène. La gravité de cet état dangereux est d'autant plus prononcée que l'individu qui le présente s'écarte plus des types moyens d'humanité normale et se rapproche des personnalités morbides (tempéraments pathologiques, déséquilibres divers, voire même aliénation mentale).

Ces états pathologiques ne doivent pas nécessairement être extrêmement graves en soi, mais une altération morbide, relativement légère, peut amener des situations nettement pathologiques au cours d'une adaptation à une situation difficile.

Cela dit, aucune prophylaxie n'est concevable si certains membres de la magistrature et de la police ne sont à même de remarquer cet état, de le comprendre, de le retrouver et surtout de le rechercher à l'occasion des contacts que le pré-criminel a presque fatalement avec eux.

Une disposition légale quelconque ne peut avoir un effet utile ; en l'absence d'une éducation particulière du personnel qui aura à l'appliquer, il va de soi qu'il ne suffira pas toujours d'avoir remarqué un processus criminogène pour pouvoir l'empêcher de se réaliser. Mais il nous semble cependant que pour l'empêcher de se réaliser, il faut d'abord l'avoir remarqué. On ne manque pas à l'équité en disant que la formation scientifique de ceux qui ont à s'occuper de ces choses laisse beaucoup à désirer.

Un processus criminogène étant repéré, comment concevoir l'action prophylactique ?

---

<sup>214</sup> Dr. DE GREEFF, *L'État de danger avant le crime*. Rapport à la Commission Belge de Prophylaxie Criminelle. janvier 1937 (Extraits).



### 1. *Un premier point : ne pas l'aggraver.*

À cette période là, l'homme qui comparaît devant la police ou le juge n'est pas un homme comme les autres. C'est un individu dont la sensibilité affective, dont l'influçabilité [372] sont terriblement exagérées, surtout en ce qui favorisera son idée criminelle. Ces tares mentales éventuelles voient, à ce moment-là, leur importance décuplée.

Or qu'arrive-t-il trop souvent ? On se moque de cet homme.

Ces milieux inférieurs de police notamment se comportent avec lui comme n'importe quel individu et combien de fois n'y a-t-il pas à déplorer des phrases comme celles-ci :

« Tu n'es pas un homme. Ce n'est pas moi qu'on arrangerait comme ça ! »

Il ne faut guère être compétent pour juger de l'importance que de telles réflexions revêtent dans la mentalité du pré-criminel.

Sans aller aussi loin on peut encore aggraver le cas en n'ayant pas, pour le prévenu ou le délinquant, le mouvement de sympathie qu'il faut pour comprendre son cas. N'oublions pas que pour ce pré-criminel, police et justice font partie du milieu où il vit, ont une influence comparable à celle du milieu, en bien ou en mal, selon les circonstances. L'atmosphère d'indifférence atroce des bureaux de police et même des cabinets de juge vient confirmer le pré-criminel dans son idéo qu'il est repoussé, renié ou incompris. Nul effort n'est fait pour le conquérir, pour aller droit à son âme, à tout ce qu'il a sur le cœur et qu'il lui suffirait peut-être de pouvoir exprimer pour en guérir.

Cette attitude de sérénité indifférente et méprisante est surtout néfaste chez les déséquilibrés ou chez les infantiles qui, presque consciemment, attendent un vrai secours.

Accepter une attitude prophylactique, c'est formuler l'idée que celui qui représente tel ordre et la défense de la société, doit se dire non pas exclusivement : « Quelle peine vais-je appliquer à ce fait ? »,

mais se pose, en dehors de toute idée de peine cette question : « Que puis-je faire de mieux dans ce cas particulier, pour empêcher les choses d'aller au pire ? ».

C'est l'attitude depuis longtemps du juge des enfants qui n'arrive aux mesures graves qu'à son corps défendant.

[373]

## 2. *Prévoir est évidemment le but de toute prophylaxie.*

Pour plus de clarté, prenons la chose sous deux aspects différents :

- A. Ceux qui viennent spontanément se plaindre.
- B. Ceux qui sont amenés devant la justice pour un méfait, grave, ou bénin, en rapport avec un processus criminogène.

A. *Ceux qui viennent se plaindre.* Ce sont : soit la victime éventuelle, soit l'assassin éventuel.

1. L'assassin éventuel vient se plaindre. C'est le cas le plus favorable ; dans aucun cas on ne devrait échouer.

Un tel visiteur doit être d'autant plus écouté que l'affaire a l'air plus anodine. Renvoyer le sujet est condamnable car sa présence au bureau de police est en soi le signe qu'un drame, se prépare quelque part. Une demi-heure, une heure, deux heures de conversation seul à seul avec l'homme, apprendront au commissaire ce qui se passe. Pendant cette conversation, le commissaire doit s'efforcer de conquérir l'homme, de capter sa confiance, de devenir son confident, d'obtenir de lui la promesse qu'il reviendra lui demander conseil et lui exposer la suite des événements. C'est au cours de cet effort que le commissaire pourra se rendre compte s'il a quelque compétence du degré de témébilite du sujet, de son aptitude à subir encore l'influence des raisonnements, d'une intimidation. Il va de soi qu'il profitera de cette conversation pour lui donner les meilleurs conseils.

Ce plaignant peut être un fou évident - dans les grandes villes il sera instantanément dirigé vers un centre psychiatrique ordinaire.

Habituellement, les choses ne sont pas aussi simples. L'homme peut être quasi normal, ou déséquilibré à un degré plus ou moins net. L'essentiel est alors de maintenir le contact avec lui. Dans l'entre-temps, soit par la police soit - et ce serait notre souhait - par une femme compétente, assistante sociale spécialisée dans ce domaine, on aurait fait faire une enquête dans le milieu.

[374]

Cette femme se rendra compte du degré de compréhension du milieu, des chances qu'il y a d'arriver à un arrangement etc.

Si le pré-criminel vient se plaindre, c'est évidemment qu'on a des torts réels ou imaginaires envers lui. Et si le commissaire ou l'assistante sociale participe, à un moment donné, aux échanges de vue, il y a des chances très sérieuses, de voir les processus criminogènes rentrer dans la catégorie de ceux qui n'aboutissent pas.

Dans de telles conditions, seuls les cas pathologiques résisteront. Il arrivera de temps à autre, que, police et prophylaxie verront évoluer l'idée criminelle inéluctablement sans qu'ils puissent rien faire pour l'empêcher.

En effet, ce n'est que s'il a pu être arrêté, qu'il serait possible de soumettre le pré-criminel à la défense sociale.

Dans l'état actuel de la loi un déséquilibré, même dangereux ne peut presque pas être momentanément colloqué.

On peut cependant envisager, dans certains cas, la possibilité, pour la police, de diriger l'individu vers un service d'hygiène mentale.

2. Lorsque c'est la pré-victime qui vient se plaindre, le cas est évidemment plus difficile. Ici aussi l'enquête prudente, mais efficace, s'impose.

Il y aura souvent à faire l'éducation de la pré-victime : lui apprendre à ne pas provoquer, etc. Et comme généralement il y a une faute réelle à la base de ces conflits, on pourra quelquefois rétablir l'ordre social et parvenir à la réconciliation indirectement.

Ici aussi tous les cas peuvent se rencontrer. La situation est particulièrement délicate. Les échecs seront plus fréquents.

Dans ce cas-ci, comme dans le premier, il s'agira toujours de mettre à nu devant pré-criminel et pré-victime, les processus psychiques réels qui se passent en eux et détruire ainsi, partiellement du moins, les constructions inconscientes qui acheminent lentement les sujets vers le dénouement tragique.

[375]

*B. Ceux qui commettent en période pré-homicide un acte punissable.*

De telles personnes sont déjà loin sur la voie et leur acte présente, en quelque sorte, une menace solennelle, un équivalent, un essai sur la route de l'acte définitif.

Ici comme pour les autres cas, il faut que l'instruction puisse reconnaître la valeur signalétique de l'acte commis. Or, lorsque l'individu n'est pas considéré comme anormal, lorsqu'il n'est pas sous la juridiction de la loi de défense sociale, on le traite, lui et son milieu et l'ensemble de la situation, avec une désinvolture et une indifférence coupables.

Quelques remarques avant de parler de mesures :

1. Le fait de dresser procès-verbal à un pré-criminel constitue toujours une chose grave. Généralement il rentre exaspéré, subit les sarcasmes de son milieu et voit la situation s'aggraver. C'est là une chose courante.
2. Le fait de laisser sortir de prison, après 8 jours et même après deux mois un individu qui a commis un acte punissable appartenant à un cycle criminogène, sans s'être efforcé d'opérer une réadaptation sûre au milieu, sans avoir préparé d'apaisement, est également très grave. Généralement l'individu sort plus exaspéré qu'à son entrée.

3. Le fait malheureusement trop fréquent de ne pas reconnaître, à l'occasion d'un tel délit, un état de déséquilibre grave et de ne songer à faire examiner le coupable, ne devrait jamais exister.

Cela dit, que proposons-nous ?

Lorsqu'un acte punissable a été commis et que cet acte comporte une arrestation, que cette arrestation soit immédiate.

Mais l'arrestation ne saurait avoir, pour but exclusif, d'appliquer le plus adéquatement possible, le code. Il faut profiter de cette arrestation pour connaître exactement le coupable et sa situation, pour savoir où il en est de son [376] processus criminogène, pour avoir une idée de la résistance qu'il est encore à même d'apporter à l'idée criminelle.

Le rôle du juge ici n'est pas d'appliquer aveuglément le code : c'est avant tout, de sauver une vie humaine d'une part, et, d'autre part, d'empêcher le pré-criminel lui-même de se causer, à soi-même, le préjudice le plus important qu'on puisse imaginer.

Le fait commis étant punissable, le prévenu étant arrêté, l'autorité dispose des conditions idéales pour imposer son point de vue.

Ici, avant toute condamnation, il faut une enquête dite « sociale » très sérieuse. Il faut que le magistrat soit exactement renseigné sur le milieu, les modifications survenues du fait de l'arrestation etc. De son côté, il connaîtra l'évolution du prévenu.

Dans certains cas, presque exclusivement dans les cas nouveaux - il apparaîtra que l'un pourra tenter une réadaptation très rapidement et il faudra évidemment, adapter la condamnation à cette situation favorable.

Si l'on accepte un point de vue prophylactique, ce qui compte évidemment, c'est non pas de conformer la peine à un schéma abstrait, mais d'obtenir l'effet le plus favorable.

Dès que le cas est teinté d'anomalie et surtout lorsqu'il y a des éléments nettement pathologiques en question, la situation est beaucoup plus grave.

En effet, la réadaptation est ici beaucoup plus longue, et le processus criminogène demande, pour se dissocier, un laps de temps variant de 8 à 10 mois à plusieurs années <sup>215</sup>.

De sorte que si un tel prévenu est condamné à une peine de prison de quelques jours ou quelques semaines, lorsqu'il sort de cellule, il se trouve encore toujours en pleine période dangereuse.

[377]

Lorsqu'il y a le moindre élément de doute, à propos d'un prévenu du genre de ceux qui nous intéressent ici, il faut absolument une expertise mentale et, éventuellement, il faut appliquer à cet homme la loi de défense sociale ; elle seule permettra de le tenir aussi longtemps qu'il est dangereux.

## § V. HOMICIDES PATHOLOGIQUES.

[Retour à la table des matières](#)

Les auteurs des crimes que nous venons d'étudier sont rarement des hommes tout à fait normaux. Parmi eux il s'en trouve un bon nombre qui peuvent être considérés comme des personnalités morbides. Toutefois, leurs anomalies ne sont pas telles qu'on pourrait en déduire une irresponsabilité pénale.

Si, pour la plupart, on étudiait sérieusement leur hérédité, leur psychologie, les altérations de leur santé et les incidences sur leur comportement on arriverait facilement à démontrer le déterminisme de leur crime. Mais les exigences sociales sont autres : il faut punir et en fait en ne voit pas comment on pourrait se tirer d'affaire autrement. La condamnation d'un criminel n'agit pas sur le criminel lui-même ; elle est sensée agir sur le groupe social. En fait elle n'agit sur celui-ci que dans la mesure où, d'avance, il désapprouve le crime en question.

Par ailleurs, faut-il le dire, bien des acquittements et bien des adoucissements de peine n'ont nullement comme cause une meilleure

---

<sup>215</sup> Dr. DE GREEFF, *Menaces de mort des schizoïdes et défense sociale*, *Journal Neurologie et Psychiatrie*, novembre 1934. - *Prophylaxie du crime passionnel*. Rapport au Congrès d'Hygiène mentale. Anvers 1934.

compréhension de la réalité, mais représentent souvent une poussée aveugle de la masse en vue de se voir autoriser dans l'avenir certaines activités encore considérées comme illicites. C'est contre cette poussée que les esprits qui ont la responsabilité de l'ordre social s'insurgent lorsqu'ils refusent de tenir compte des nuances. La balance de la justice est une balance de ménage : elle ne pèse pas les grammes.

Lorsque nous envisageons les homicides pathologiques nous devons bien préciser que la plupart des homicides étudiés jusqu'ici peuvent être eux aussi plus ou moins pathologiques. [378] Mais il est quelques variétés qui semblent presque exclusivement le fait de malades.

### ***A. L'IMPULSION MORBIDE CHEZ L'HOMME NORMAL.***

Cette appellation hybride pose ce problème : existe-t-il des cas où chez un homme normal, certaines conditions externes ou internes peuvent créer un état passager qu'on doive assimiler à un état morbide. C'est le Dr. Louis Vervaeck qui a résolument, répondu par l'affirmative. Nous ne croyons pas pouvoir suivre le regretté criminologiste dans cette voie. Si l'homme est normal, s'il ne subit pas de processus morbide constatable, il ne peut se passer en lui de psychose instantanée ou quoi que ce soit qui puisse être assimilé à une psychose-éclair. Mais le problème posé reste posé et si nous ne sommes pas d'accord avec la formule proposée, parce qu'elle fait intervenir le morbide là où il n'y en a pas, nous reconnaissons qu'il y a lieu d'étudier cette question de très près.

Depuis toujours l'homme de la rue et le tribunal admettent une obnubilation passagère de la conscience sous l'influence d'une émotion anormalement intense, obnubilation qui peut aller jusqu'à l'irresponsabilité ou, du moins, ce qui n'est pas synonyme, jusqu'à l'acquittement. Nous avons même vu qu'un nommé G. avait soigneusement préparé un crime impulsif (ob. *de G. dans l'étude du crime utilitaire*).

Voici le cas qui servit au Dr. Vervaeck pour introduire son étude <sup>216</sup>.

Le 18 avril 1932 vers 16 h. un certain D conducteur de tram attaqua une commerçante de la rue Blaes en vue de la voler. D souffrait plusieurs jours d'un abcès dentaire. A 11 h. il s'était rendu au dépôt du tram pour annoncer qu'il ne pouvait faire son service. Il rentra chez lui, prit un peu de laitage, mais sur les instances de sa femme [379] sortit en tenue de wattman pour aller travailler. Mais, une fois dehors, les douleurs reprirent, et il ne se rendit pas à son travail. Il fit une promenade et, le hasard le conduisit jusqu'à la rue Blaes. Il entre dans un petit magasin en vue d'y voler. Il y achète 5 mètres de ficelle, mais sort sans rien faire. Il y retourne après 10 minutes, achète encore de la ficelle, la paye et hésite. La négociante, à ce moment se retourne, il en profite pour prendre un mètre en bois sur le comptoir et se met à frapper la femme à la tête. Elle crie : prenez mon argent. A ce moment il regarde avec des yeux étranges, il la serre à la gorge pour l'étrangler ou la faire taire tout en la frappant à la tête et au cou avec un canif. La sœur de la commerçante accourt, D la bouscule et s'enfuit.

Arrêté peu après il avoue avoir voulu voler, non tuer. Il croyait l'avoir tuée et était dans un état de prostration complète. Depuis trois jours, dit-il, il avait envie de voler, n'ayant pas d'argent suffisamment pour le ménage. Il avait été congédié de chez Hirsch où il travaillait comme fourreur. Les renseignements qu'on donne sur lui sont favorables ; la femme assura que c'était un mari modèle, ne buvant pas, ne sortant qu'avec elle.

L'expert l'examine, le trouve un peu nerveux, mais le jugement est normal, la moralité bonne. Il est un peu porté à la ruminatiion. Le Dr. Vervaeck conclut au déséquilibre mental passager justifiant l'irresponsabilité pénale et l'internement. Et il ajoute qu'il s'agit là d'une véritable énigme psychologique.

Le cas nous paraît assez mal choisi pour démontrer l'impulsion morbide chez un homme par ailleurs normal. Du point de vue psychologique même nous ne savons rien de la genèse de l'idée de voler. Était-ce quelque chose de tout à fait nouveau dans sa personnalité ?

---

<sup>216</sup> Louis VERVAECK, *L'État mental des criminels homicides*. St-Luc-Médical, 1933, V.



Quels rapports avait-elle avec le fait qu'il avait été congédié de chez Hirsch et réduit à devenir wattman ? N'y avait-il pas d'idées antisociales chez lui ? L'agression est d'un type puéril. Cela provient probablement du fait que le psychisme du sujet n'y était nullement préparé ; n'avons-nous pas vu qu'il s'écoule normalement au moins trois ans chez la plupart des bandits de ce genre, entre le premier délit et la violence. Cette agression était donc psychologiquement prématurée. Comment s'était-elle [380] déclenchée quand même ? Depuis trois jours le coupable souffrait de névralgies dentaires assez graves pour le dispenser de son service et tout psychologue sait que la souffrance rend agressif et cruel. C'est le thème de *la Mouche* de Catherine Mansfield. Bref, l'agression s'explique par la psychologie normale, à la condition que le sujet ait au préalable en lui certaines tendances criminelles, un peu plus poussées que chez la plupart. Mais c'est une agression ratée, ratée par manque de participation totale du sujet à l'acte, et à rapprocher de notre homicide inachevé. De tels cas ne sont pas rares. Ils n'ont pas toujours la chance d'être interprétés comme morbides. Notons d'ailleurs que si l'acte, ce que nous ne pensons pas, était tout à fait en contradiction avec la personnalité antérieure du sujet, il risquait fort d'être le résultat d'un processus morbide encore peu diagnosticable ; et dans ce cas il était préférable qu'il soit condamné, ce qui l'eut mis pour un certain temps hors d'état de nuire. Pour notre part nous croyons simplement que cette agression, d'allure déficiente, était en rapport avec un processus criminogène courant, mais prématurément extériorisé, sous l'influence possible de la souffrance physique et *du* préjudice subi du fait du renvoi du poste antérieur. Ceci n'en constitue pas moins un problème criminel de la plus haute importance ; l'internement était une solution boiteuse, mais cependant meilleure qu'une condamnation à une longue peine comme bandit : l'idée criminelle n'était pas mûre ; il fallait d'une façon ou d'une autre en tenir compte.

Un autre cas : dans la nuit du 2 septembre 1930, A, 25 ans, se présenta au bureau de police portant son enfant, disant que, excédée des mauvais traitements qu'elle devait subir, elle avait profité du sommeil de son mari pour ouvrir le robinet à gaz dans la chambre à coucher qu'elle avait formée à clef.

Une scène violente avait eu lieu dans la soirée, au cours de laquelle elle lui avait reproché d'avoir volé et dépensé toutes ses économies. Il

la jeta brutalement à la porte, la précipita jusqu'au bas de l'escalier, puis s'enferma dans la chambre. Elle fut se plaindre au [381] commissaire des brutalités de son mari, mais celui-ci avait déclaré ne pas pouvoir intervenir. Rentrée chez elle, elle songea d'abord à tuer son mari avec un rasoir, puis se décida à l'asphyxier ; elle transporta le berceau de son enfant dans une autre chambre et réalisa son projet. Elle était atteinte de bronchite tuberculeuse, était très débilitée et avait été réglée dans la soirée ; elle présentait habituellement une forte impulsivité sexuelle, à ces moments-là.

Ici non plus, croyons-nous, la solution n'est pas dans l'internement. Il est clair, d'une part qu'un processus d'agression et de libération que nous supposons peu conscient existait chez cette femme martyre et souffrante depuis un certain temps et d'autre part qu'il y avait toutes les chances pour que ce processus ne se transformât jamais en actes. Il a fallu un concours de circonstances exceptionnelles et particulièrement la légèreté du commissaire qui n'a pas remarqué l'énervement de la femme et ne lui a pas donné au moins le secours moral et les bons conseils qu'elle était allée chercher auprès de lui. Il semble bien que l'état menstruel ait joué ici un rôle déterminant, favorisant la libération d'un processus jusqu'alors refoulé. (Un verre d'alcool pourrait jouer le même rôle, une indisposition grave, etc.) Nous avons affaire à une femme malheureuse, tuberculeuse, excitable, injustement traitée par un homme qui l'opprime, femme qui a pu jusqu'alors résister à son agressivité, mais qui cède brusquement sous l'excitation supplémentaire d'une nouvelle injustice, de l'incompréhension de la police et de ses règles. On ne peut faire de cela un syndrome morbide et on ne saurait justifier de la sorte un internement ; mais il est évident qu'en ne faisant appel qu'aux processus psychologiques normaux compréhensibles et acceptables par tout homme un peu cultivé, on peut montrer que cette femme s'est trouvée submergée à un moment donné par un tel besoin d'agressivité et de libération que sa faute se réduit à bien peu de chose. Un tribunal doit pouvoir acquitter dans certains cas et ceci en est un.

Dans cet ordre d'idées Louis Vervaeck signalait et nous [382] sommes tout à fait d'accord, qu'il fallait prendre en particulière considération :

- la constitution émotive liée à l'hérédité ou aux troubles endocriniens ;
- la tendance coléreuse ; les impulsions survenant chez des malades ou des intoxiqués ; l'impulsivité menstruelle ; le surmenage ou la nutrition ; les réactions psychomotrices et passionnelles des commotionnés, traumatisés crâniens.

Nous y ajouterions volontiers : l'hypertension grave, l'état de fatigue extrême, la peur et les émotions graves surtout chez les cardiaques légers dont l'émotivité exagérée peut les surprendre (le Dr Vervaeck en citait d'ailleurs un cas)

La plupart des impulsions criminelles se laissent ramener selon nous à un cas d'extériorisations prématurées de processus criminogènes latents et qui étaient encore susceptibles d'être refoulés. Ces extériorisations peuvent être amenées soit par des altérations momentanées de la santé, qui diminuent la résistance de l'individu, soit par des facteurs étrangers, susceptibles de libérer une agression latente : alcool, période menstruelle, peur, etc. <sup>217</sup>

Mais dans l'état actuel des choses l'expert n'est pas autorisé à faire un tel exposé.

### ***B. L'IMPULSION HOMICIDE ALCOOLIQUE.***

Toute impulsion homicide réalisée sous le signe de l'alcool n'est pas pathologique. L'alcool peut jouer un rôle, même à dose modérée, en levant des inhibitions qui normalement refoulaient le processus criminel. Dans ce cas, qui est le plus fréquent, on peut parler simplement d'appoint alcoolique. Ce n'est cependant pas négligeable, en ce sens qu'un grand nombre d'attentats contre les personnes (on peut en dire autant des attentats contre la propriété et contre [383] les mœurs) resteraient à l'état de possibilité si, à une occasion quelconque, le léger trouble causé par l'alcool ne venait les libérer. On peut dire que l'al-

---

<sup>217</sup> Voir la magnifique étude de Stephan ZWEIG, *La Peur*, traduite dans « Le Livre moderne ».

cool libère la criminalité inconsciente et, en ce sens fait agir l'individu autrement qu'il n'eut agi sans l'intoxication.

L'alcool libère cette criminalité ; il ne la crée pas. Son action est d'autant plus dangereuse que le sujet est déjà, d'avance, moins équilibré. C'est donc surtout dans des cas déjà fortement teintés de pathologie que nous rencontrerons cette action nocive de l'alcool. On sait que 5% environ des criminels passionnels boivent délibérément de l'alcool avant de passer à l'acte, sachant que de cette manière ils ne seront pas tentés de renoncer au dernier moment. Dans ce cas la consommation d'alcool fait partie de l'acte criminel lui-même et il n'y a guère lieu de les distinguer.

Mais il arrive très souvent qu'un acte criminel ou homicide soit commis sous le signe de l'alcool sans que cependant on ait affaire à une ivresse pathologique.

X est un léger déséquilibré. C'est d'habitude un hâbleur mais sans agressivité, plutôt poltron. Il vit tout à fait sous la domination de sa concubine. Un soir celle-ci lui annonce qu'ils vont être chassés du café qu'ils exploitent en commun, de par la volonté d'un tiers qui veut ainsi se venger d'un injure ou d'un refus de la femme. Ils boivent ensemble toute la soirée ; à un moment donné ils se rendent chez ce tiers et notre homme l'abat au revolver.

L'affaire semble un pur crime alcoolique ; cependant, à l'étude, on constate qu'un conflit latent opposait depuis longtemps les deux hommes et qu'une lutte implacable existait entr'eux. Le plus fort, la victime, voulait réduire son adversaire à l'humiliation totale et celui-ci, ayant trouvé un sens à sa personnalité en la personne de son amie, ne voulait ni la perdre ni être publiquement bafoué. L'ivresse de ce soir l'amena à un point où il s'affirma sauvagement. Beaucoup de criminels nous ont d'ailleurs dit qu'ils boivent autant pour se sentir forts et comme les autres (il s'agit généralement de faibles) que par goût.

[384]

Et la responsabilité ?

Le médecin-expert, du moins lorsqu'il se croit obligé de faire cadrer la science avec les désirs des Parquets, nous dit savamment que le sujet, sachant qu'il se modifiait sous l'influence de la boisson, est responsable de ce qui arrive dans la suite, une fois qu'il s'est délibérément

laissé aller à boire. Proal appliquait déjà un raisonnement semblable au criminel passionnel : l'individu à qui la passion fait perdre la tête, disait-il, est tout de même responsable puisqu'il l'a laissée grandir en son cœur. Une telle façon de voir les choses est évidemment commode : elle n'en est pas moins absurde. Il nous semble, au contraire, que dans des cas de ce genre, il faut individualiser le jugement. L'homme est-il un coutumier de la violence, possède-t-il les attributs habituels du délinquant, on peut alors faire abstraction de l'alcool, juger le fait, qui est en même temps une expression de sa personnalité et de sa vie. Avons-nous affaire, au contraire, à un homme dont la vie sociale fut passable jusque là, mais qui est comme tout homme susceptible de subir des processus criminogènes plus ou moins impérieux, il faut alors tenir soigneusement compte des circonstances, du degré de maturité du processus criminel, de l'importance que l'alcool peut avoir eue, en tant que libérant un processus subconscient qui, selon toute vraisemblance, allait finir par s'user et être définitivement inhibé. En somme la périculosité du sujet peut aider à donner, dans chaque cas, une solution pratique, partiellement empirique peut-être, mais qui vaudra mille fois mieux qu'une solution théorique parfaite, basée sur un principe faux.

### ***C. HOMICIDE AU COURS D'UNE IVRESSE GRAVE.***

Il n'est pas possible de déterminer exactement quand une ivresse peut être considérée comme grave. La quantité d'alcool ingérée ne peut servir de guide, la sensibilité individuelle [385] variant dans une mesure si considérable qu'on a dû renoncer à doser l'alcool dans le sang pour juger de l'état des automobilistes auteurs d'un accident. Dans les affaires criminelles la gravité de l'ivresse est souvent appréciée par un agent de police, par les passants ou par des parents intéressés. C'est fait au petit bonheur. L'examen du système nerveux ne donne pas d'indication précise et par ailleurs des individus presque totalement paralysés, incapables de marcher ou de se tenir debout peuvent être restés singulièrement lucides. L'inverse se voit ; certains individus peuvent pratiquement avoir perdu le contrôle d'eux-mêmes et n'être pas particulièrement troublés dans leurs fonctions motrices.

D'un autre côté la limite n'est pas nette entre l'ivresse grave et l'ivresse dite pathologique. Celle-ci peut avoir plusieurs formes : ou bien elle est constituée par une sorte d'état somnambulique, pendant lequel le sujet peut accomplir certaines choses, avec une suite réelle dans les actions, tout en se trouvant dans un état second, comparable à celui du somnambulisme ou de la fugue épileptique et dont il ne gardera aucun souvenir. Un tel état pourrait même durer plusieurs jours. Dans une seconde forme, on peut avoir affaire à une sorte de confusion mentale assez prononcée, avec agitation, incohérence, hallucinations et illusions, et délire. Entre cette forme grave et l'ivresse ordinaire on rencontre des formes intermédiaires ; chez bien des personnes moyennement ivres il y a tendance à faire du délire, de persécution, ce qui provoque facilement l'agression. Dans une troisième forme, il y a simplement agitation forcenée, colère, excitation, coups incohérents, cris, une sorte d'agitation pure. Cette forme, selon les anciens traités, se rencontre le plus en Belgique et en Russie. Dans les trois cas, il y a amnésie.

Mais un accusé peut vouloir se couvrir par une ivresse « anormale » ; et la première chose qu'il invoque est l'amnésie. Ce signe caractéristique est donc essentiellement trompeur, en pratique, car en somme l'amnésie est facile à simuler.

[386]

Aussi presque tous exagèrent ou simulent une amnésie et c'est un signe d'autant plus incertain qu'on voit normalement des souvenirs reparaître après plusieurs jours, même spontanément et que le sujet réapprend lui-même peu à peu les détails qu'il ignorait et ne distingue plus très bien entre ce dont il se souvient et ce qu'on lui a fait connaître.

Le meilleur signe est celui de la confusion mentale (incohérence, désorientation). Si on peut interroger des témoins convenables ils sauront éclairer l'expert. Pour notre part nous croyons qu'une ligne de démarcation entre l'ivresse prononcée et l'ivresse anormalement profonde, est difficile à tracer. Parfois, il est utile d'étudier l'instinct de conservation. Celui-ci peut être aboli dans l'ivresse pathologique, il ne l'est pas, dans l'ivresse simplement prononcée dans laquelle, en cas de danger, le dégrisement peut être instantané. Dans l'ivresse morbide le danger ne semble pas perçu et en tout cas le sujet n'y réagit plus alors

cependant que son activité criminelle montre qu'il existe encore une suite, sinon dans ses idées, du moins dans son comportement. Quand ce signe existe il est précieux. Malheureusement il manque souvent.

Voici un cas bien caractéristique. L est un buveur. Il est rentré ivre, chez lui, des centaines de fois. Sa femme se fâche, il se fâche à son tour ; il en résulte souvent des coups et des menaces. Des dizaines de fois il a promis à son épouse de lui faire son affaire. Un beau jour, rentrant ivre encore, apparemment comme d'habitude, il exige que sa femme lui prépare des œufs, des harengs, etc. Celle-ci refuse ; dispute ; elle se sauve dans la chambre, il l'y enferme. Alors il prépare, dans la place située en dessous, un véritable bûcher auquel il met le feu, avec le dessein bien marqué de brûler sa femme. Tout ceci a l'air bien ordinaire. Mais ce qui nous fit penser que nous avions affaire à un état pathologique c'est que, ayant mis le feu au bûcher, l'incendiaire est allé se coucher dans son pigeonnier, situé, lui aussi au dessus du bûcher et s'y est endormi paisiblement.

Le feu fut découvert à temps et les cris de la femme, du reste, avaient donné l'éveil. Mais, dans le cas où l'incendie eut réussi, le criminel lui-même devait y périr, et de la manière la plus stupide.

[387]

Un tel cas montre bien que, malgré la logique apparente de la série d'actes devant aboutir au crime, il s'agit plus d'un automatisme que d'actions délibérées. Le sujet, avait, en effet, perdu la faculté de réagir à une situation dangereuse, comme si, dès cet instant, son instinct de conservation ne le protégeait plus.

Dans un autre cas, un vieil ivrogne, rentré saoul comme d'habitude, mais pas plus que d'habitude, disaient les témoins, voulut mettre à exécution les menaces de mort qu'il proférait, depuis longtemps contre sa vieille épouse... Il l'enferma à clef, répandit sur elle du pétrole et de l'essence et mit le feu à ses vêtements au moyen de la lampe à pétrole elle-même qu'il promena allumée, sans l'éteindre et sans se brûler, sans tomber, sur le corps de cette femme qui se défendait. La scène n'eut pas de témoins. C'est la femme expirante qui donna quelques détails. Or, les voisins voyant une épaisse fumée sortir de l'habitation avaient enfoncé la porte et avaient trouvé le vieux buveur, assis au coin du poêle, à demi asphyxié, assoupi.

Si les voisins n'étaient pas intervenus, il mourait donc lui-même, peut-être, également brûlé, exactement aux côtés de sa victime, sans avoir réalisé dans quel danger il se trouvait.

Ici aussi malgré les apparences nous avons conclu à l'ivresse pathologique à cause de cette indifférence du coupable à son propre sort.

Les situations qui peuvent se présenter varient à l'infini. Elles se ramènent toujours à ce schéma fondamental. C'est l'alcool qui permet l'agression, c'est l'inconscient qui désigne où elle doit porter.

Nous terminons par cet exemple typique. Un homme de 45 ans, tenancier de café et capable de résister à l'alcool, part en excursion en France avec des amis (il habite près de la frontière). Les promeneurs consomment une grande quantité d'alcool et finalement rentrent chez eux, très tard, fortement éméchés. Ils sont profondément ivres et doivent avoir consommé des alcools toxiques. Le tenancier de café se dispute avec un de ses amis, un inséparable, mais avec lequel il se disputait toujours, ayant bu. Finalement ils en viennent aux mains. Ils se frappent à coups de bouteilles ; on les [388] sépare. Après quelques moments le tenancier du café (toujours plus ou moins agressif sous le signe de l'alcool) attaque à nouveau son adversaire et le tue d'un coup de revolver. Ce drame n'a aucune explication : c'étaient deux amis ; ils sortaient toujours ensemble et étaient connus comme inséparables.

Nous apprîmes cependant, de la bouche même du criminel, que plusieurs mois auparavant, ils avaient échangé, à froid, des paroles désagréables à propos d'une nièce que le tenancier de café avait recueillie chez lui. Il avait surpris son ami, la tenant dans ses bras, dans une attitude révélatrice d'une grande intimité. Il s'était fâché ; une scène avait eu lieu entre les deux hommes, connue d'ailleurs d'eux seuls. Il paraissait évident que le coupable présentait une forte jalousie à l'égard de sa nièce. Quand il nous confia la chose, c'était uniquement pour nous montrer que la victime n'était pas si intéressante que cela, - et sans avoir la moindre idée sur les raisons secrètes qui l'avaient dressé contre son ami.



**D. LE DELIRIUM TREMENS** est une, sorte de délire <sup>218</sup> aigu, avec hallucinations et troubles graves de la conscience. C'est un véritable état d'aliénation, et le crime commis pendant cette période ne donne généralement pas lieu à discussion. Signalons cependant que le delirium tremens débute souvent par le fait du sevrage et peut se présenter comme une suite de l'arrestation. Il ne signifie pas que l'homme était dans un tel état au moment des faits.

### L'IMPULSION HOMICIDE.

L'étude de l'impulsion doit se faire dans un traité de psychopathologie. L'impulsion criminelle est un chapitre à vrai dire réduit de l'impulsion morbide.

1. *Impulsion criminelle sans motif appréciable*, sans angoisse et sans lutte préalable. Type de l'acte imprévisible et gratuit. Ceci ne se voit guère que chez des malades mentaux authentiques et n'est possible que chez de grands tarés, chez un épileptique ou un dément, du type dément précoce [389] notamment. Cet acte porte un minimum de caractères humains. Entre cette forme et la suivante existe une variété qu'on peut ranger sous le nom d'Erostratisme. C'est une criminalité surtout littéraire. Un bon cas en a été imaginé par J. Louis Sartre dans *Le Mur*.

Lorsqu'un crime de ce genre est commis par un homme apparemment normal il faut s'attendre à voir survenir des troubles dans les années suivantes, soit un état de persécution, soit une démence précoce.

2. *Impulsion criminelle, suite à une idée obsédante, soutenue par une angoisse intense et exécutée en quelque sorte pour échapper à l'état anxieux*, l'homicide dit altruiste des mélancoliques <sup>219</sup>.

<sup>218</sup> A étudier dans un traité de psychiatrie.

<sup>219</sup> *Œuvres de Clerambault*, Presses Universitaires de France, volume I, p. 661.

Presque tous les processus criminogènes normaux comportent, au moment de l'acte, une certaine impulsivité et ils ont généralement été précédés d'angoisse ; ils participent presque tous de la forme obsessionnelle. Dans les cas auxquels nous faisons allusion, l'obsession constitue un élément essentiel de la personnalité envisagée ; en ce sens que, en dehors même de l'idée criminelle, leur psychisme est caractérisé par l'obsession. Il s'agit de malades.

Les homicides commis sous le signe de l'obsession homicide paraissent étranges au profane. Cette obsession de tuer paraît en dehors des normes psychologiques. Il convient de se rappeler que le nombre des personnes qui souffrent d'obsession homicide est vraiment immense et que pas une sur 100 ne passe aux actes ; il en est de même du reste pour l'obsession du suicide, beaucoup plus répandue encore.

Une dame âgée de trente-cinq ans fait appeler le médecin ; son mari croit qu'il s'agit d'une dépression, d'un caprice nouveau sans importance. En effet, sa femme est plutôt difficile à contenter, portée à l'inquiétude ; depuis son mariage, il sait qu'une sérieuse hérédité pèse sur elle.

La confiance que cette dame veut faire au médecin c'est qu'elle a le désir de tuer son mari. Elle lutte contre une idée croissante de [390] l'abattre. Elle en a averti son mari, mais celui-ci croit qu'il ne s'agit que de vaines paroles et sourit : il faut que le médecin sache que c'est vraiment grave et qu'un jour ou l'autre on va se trouver devant un crime. De plus en plus elle a l'obsession de tuer également ses enfants. Elle tuera tout le monde. Ce qui lui manque c'est le courage de le faire. Elle sait que c'est criminel, toute sa personnalité s'insurge contre cette idée ; mais elle sent qu'elle ne pourra plus s'empêcher longtemps de passer à l'acte. Elle demande au médecin de la soutenir, de la guérir de cette angoisse.

Cette dame est trop peu évoluée pour subir une cure de psychanalyse. On la traite par une banale psychothérapie. Comme elle craint également d'être colloquée, on tâche d'éviter cette difficulté. Pendant huit ans cette malade s'est débattue contre cette obsession. A certains moments l'anxiété fut si forte que le médecin se trouvait lui-même dans l'inquiétude : fallait-il l'enfermer ? C'était un remède pratique, mais il y avait la réputation de la famille et l'avenir des enfants. On a donc risqué, d'accord avec le mari, qui ignorait du reste la gravité réelle de la situation. Les choses ont connu un paroxysme à un moment où il y eut dans le pays une série de cas analo-

gues au sien. Elle voyait dans ces meurtres d'enfants, l'indication de l'irrésistibilité de sa maladie, Cette dame attribuait la genèse de cette idée homicide au fait que son mari, dans une discussion, lui avait gravement manqué d'égards ; malgré qu'elle sût très bien le caractère morbide de son obsession elle la trouvait cependant tant soit peu justifiée par ce qu'elle appelait la révélation du manque d'affection de son mari. Quant aux enfants elle expliquait son hostilité secrète envers eux par leur désobéissance, leur turbulence, etc.

Cette lamentable situation dura près de huit années. Elle s'améliora brusquement, sans cause apparente. La malade l'attribua au fait qu'elle avait maintenant des raisons de croire que son mari lui avait été réellement infidèle ; cela lui changea complètement les idées. Il est vrai qu'à ce moment là se présentait une autre crainte, celle des bombardements. De la vie tragique de cette femme, aucune de ses amies ne sut jamais rien ; on la voyait se promener en ville avec ses enfants comme la mère de famille la plus heureuse ; le mari ne sut jamais qu'elle avait un jour ou le revolver en main...

L'histoire de cette dame est celle de milliers et de milliers [391] d'êtres humains, dont personne ne soupçonnera jamais les sinistres tourments. De temps à autre, une cause infime transforme l'obsession en réalité, en déclenchant l'impulsion. Tel est le cas suivant :

Marguerite B est accusée d'avoir jeté son enfant dans le puits. « Je l'ai fait, dit-elle. J'ai mal agi et je dois être punie. J'aurais dû me noyer moi-même, mais je n'ai pas pu ; alors j'aurais dû le faire avec mes deux enfants. J'ai donné le jour à des enfants du diable ».

Quand elle était enfant l'accusée avait eu beaucoup de peine à apprendre à lire. Puis elle avait voulu connaître le métier de tailleuse, mais dut abandonner l'apprentissage : elle ne pouvait se décider à choisir un modèle ni à découper l'étoffe. Elle n'a jamais eu de joie en rien et finalement travaillait à la confection, dans un magasin « Au Lilas » où elle se livrait à de la besogne tout automatique. Vers 22 ans elle fut en consultation à Louvain : elle était toujours triste et pensive. Son médecin lui conseilla de se marier. Elle le fit et n'eut pas à se plaindre ; son mari ne se plaint pas non plus. Elle fut trois fois enceinte. Après chaque accouchement elle fit une dépression grave.

Il y a quatre ans on avait du l'interner : elle voulait toujours tuer ses enfants, Elle se reprochait de n'avoir pas toujours été à la messe. Elle devait tuer ses enfants et ensuite mettre au monde un petit Jésus. Traitée au cardiasol, elle s'améliore, quitte l'établissement, mais sans avoir abandonné complètement ses idées. Le mari finalement ne s'y arrête plus.

Nous la voyons quatre ans plus tard. Elle vient de jeter son enfant dans le puits, profitant d'un moment où elle était seule. Elle avait averti son mari qu'elle allait le faire, mais c'était peut-être la millième fois. Elle pleure vaguement :

— Et dire, ajoute-t-elle, que si j'avais voulu ce ne serait pas arrivé. C'est arrivé à cause de l'orage. C'était l'après-midi, il y eut un grand orage et un éclair a brillé jusque sur la tête du petit Jean. Alors j'ai compris qu'il devait mourir et que, si je voulais guérir, il fallait le sacrifier. Oui j'avais la certitude que c'était un enfant du diable et que je devais, pour être guérie de mon mal et devenir comme une autre, le sacrifier... Je n'aurais pas dû faire attention à cet éclair...

On peut toujours, dans un tel cas, faire le diagnostic de [392] mélancolie. Le médecin de l'asile l'avait fait également. Toutefois le mécanisme psychologique d'un tel processus reste énigmatique. Au cours des conversations que nous eûmes avec cette malade elle laissa voir une hostilité peu consciente, mais nette à son mari et voir également à quel point ces trois grossesses l'avaient ennuyée. D'autre part l'idée de sacrifier un enfant à sa guérison n'est pas sans quelque rapport avec les tendances magiques primitives. Dans la plupart des cas que nous avons pu étudier de la sorte, même dans des états tout à fait nettement caractérisés de mélancolie, il existait une agressivité foncière, une sorte de haine inconsciente contre certains personnages. Même ces cas morbides n'ont pas un déterminisme profond qui leur soit propre mais se greffent sur les réactions instinctives fondamentales et universelles.

Dans tous ces cas l'exécution de l'acte présente un caractère impulsif marqué ; c'est dans une sorte de raptus, avec diminution du champ de la conscience, que le drame se passe. Tout de suite après, un calme survient. Les conséquences même de l'acte, arrestation, etc., semblent n'avoir que peu d'importance pour ces malades, en comparaison du

soulagement qu'ils ressentent de s'être libérés. Les regrets authentiques semblent bien rares.

*3. Impulsion homicide sous l'influence d'une idée fixe ou délirante.* Pendant la genèse de l'idée criminelle il peut exister une certaine angoisse ; généralement elle se marque peu. L'acte est exécuté, la plupart du temps, avec une froide détermination, ce qui lui confère un aspect implacable et odieux. Parfois, tout de même, l'acte est troublé par l'émotion. Après l'acte, un calme profond. Il n'y a jamais de regret, en dehors de quelque formule de convenances.

Le paranoïaque, halluciné ou non, se trouve être le plus souvent l'auteur d'homicides de ce genre. Ravailac <sup>220</sup> en est un exemple. Pendant des années il avait ruminé l'idée de [393] tuer le Roi, parfois avec forte détermination, parfois avec moins. Il lui fallut des preuves nombreuses de la perversité et de l'inconduite du Roi mais en même temps l'évolution de son esprit était telle qu'il se trouvait de plus en plus convaincu d'agir pour Dieu et la religion. Son acte lui apparaissait comme une nécessité, un devoir. Lorsqu'il eut frappé, il aurait pu se sauver facilement, tant était grande la confusion ; mais il restait sur place, collé à son geste : c'était l'histoire de toute sa vie qu'il venait de jouer ; il n'avait plus rien d'autre à faire. Dans sa prison il fut d'un calme parfait et dans la suite endura sans broncher les pires tortures.

Voici une observation typique.

Observation d'un jaloux paranoïaque criminel.

### *Les Faits.*

Dans la nuit du 1er au 2 novembre 1931 De V a tranché la gorge de sa femme. L'entaille fut grave et entraîna une mort très rapide. N'ayant pas la clef de la porte de sortie, le coupable sauta par la fenêtre pour aller annoncer à la police ce qui s'était passé. Il a reconnu être l'auteur du crime mais il affirme n'avoir conservé aucun souvenir des faits en eux-mêmes. Il se souvient de la dispute qui out lieu ; il se revoit avec la tête ensanglantée calée sur son bras, mais il ignore comment il s'y est pris. Cette dispute ne fut pas bruyante et personne dit-il n'a du l'entendre. Il s'agissait de la

<sup>220</sup> Jérôme et Jean THARAUD, *Ravailac. Le Livre de Demain.*

conduite de sa femme qui, prétend-il, le trompait avec un ou plusieurs individus et qui, au moment des faits, venait encore de refuser des relations sexuelles avec lui, donnant comme raison dit-il que « c'était trop petit ».

Mais les dépositions de divers témoins, des voisins et notamment celles du commissaire de police affirmèrent que la méconduite de la femme était très peu probable, que celle-ci était depuis longtemps victime de soupçons tout à fait gratuits et injustes de la part de son mari, lequel l'avait encore accusée quelques jours auparavant d'avoir voulu l'empoisonner. Ces renseignements déclenchèrent la mise en observation du prévenu.

Le prévenu est né en 1887. Son hérédité n'offre rien de caractéristique. Ses antécédents médicaux sont caractérisés par une faiblesse pulmonaire réelle.

[394]

### *Son passé.*

De V. n'a commencé à parler qu'à six ans. Il bégayait et a continué à le faire jusque 20 ans ; il s'en est guéri lui-même en regardant le plafond lorsqu'il adressait la parole à quelqu'un. Lors de son service militaire, il en était encore à ce procédé, ce qui lui valut des réprimandes et des punitions. Il ne savait pas répondre à ses supérieurs en les regardant. Bien qu'il eût été à l'école jusque l'âge de douze ans, son instruction est très rudimentaire. Il a quelques notions de chiffres ; parvient à lire et à écrire tant bien que mal ce qu'il veut exprimer, mais à l'entendre il est incapable de tout. Ce n'est pas parce qu'il ne se croit pas intelligent, mais il attribue cet état de choses à ses parents qui le chargeaient de courses et de travail plutôt que de lui laisser le temps d'aller régulièrement en classe.

Après son service militaire il fut quelque temps cocher ; puis s'en fut à Bruxelles où il essaya plusieurs occupations, camionneur, magasinier (charbons, farines). Dans aucun de ces postes il ne trouva satisfaction. Son père dès ce moment commençait à devenir aveugle et il revint travailler chez lui comme cordonnier.

Il fit alors connaissance d'une jeune fille avec laquelle il entretint des relations pendant dix-huit ans. Elle eut de lui un enfant et elle mourut des suites d'une maladie nerveuse. De V. en parle sans aucune émotion et semble tout à fait indifférent au sort de cet enfant. Deux ans plus tard, en 1923 (De V. avait 46 ans) il épousa la femme qui devait devenir sa victime.

Dès 1924 De V. remarqua que sa femme se conduisait mal. Sa mère lui avait dit : Tu devrais faire un peu attention avec ta femme. Il a compris qu'elle voulait dire : ta femme te trompe, tu dois la surveiller. Il n'a pas demandé à sa mère si c'était bien cela qu'elle voulait dire, parce que, dit-il, il était sûr que c'était cela. Il ne tarda pas à remarquer certaines choses avec un nommé Jef et s'en fut le dire au bureau de police (1924). On lui répondit « prudemment » et il fut convaincu que tout le monde était au courant.

Le ménage s'en fut dès lors habiter Bruxelles. De là à Overysche, de là à Uccle (1926), de là de nouveau à Bruxelles, en quartier, d'où il travailla comme cordonnier au Boulevard militaire, pour revenir à Uccle après trois mois. En 1927, il se trouve donc à Uccle et sa femme le trompe de nouveau ; il ne l'a pas prise sur le fait, mais il a vu dans une encoignure dans les environs de chez lui un couple se donnant un baiser ; il a la certitude que c'était sa femme. À cette [395] époque un soir vers 9 heures et demie après avoir bu la soupe préparée par sa femme il fut pris de nausées, vomissements et de crampes. Il dit à sa femme : la soupe ne passe pas. Elle se hâta de jeter ce qui restait, ce qui le confirma dans l'idée qu'il venait d'être empoisonné. Ce ne pouvait du reste pas être autre chose qu'un empoisonnement, dit-il, puisqu'il était bien portant avant cette soupe. Nous lui demandons ce qu'il a dit à sa femme de cet empoisonnement, mais il ne lui en a pas parlé. Il dut cependant se comporter d'une manière adéquate après cela puisque 4 semaines plus tard sa femme le quitta pour aller habiter chez son frère à Boverloo. Elle emporta avec elle leur enfant de 3 ans. Il demeura 4 ou 5 jours seul à l'attendre et lorsqu'il vit qu'elle ne revenait pas s'en fut la rejoindre à Beverloo. Ils se réconcilièrent, sa femme pleurait toujours disant que ce n'était pas vrai qu'elle le trompait, mais lui ne répondait pas parce qu'il était certain. De Beverloo il trouva de la besogne à Baelen aux verreries, mais il n'y resta que 5 jours trouvant le travail trop dur pour lui. Ils revinrent alors à Aerschot.

Il y travailla comme cordonnier pendant quelques mois. Il était toujours triste, avait constamment le cœur serré (getrokken) et ne parlait presque pas. Il était triste parce que sa femme le trompait. Il ne sortait pas, ou presque pas, ne parlait à personne. Il n'était dit-il, ni dur ni cruel chez lui : il ne parlait pas. Un midi d'avril 1928 en rentrant chez lui, il enleva de ses poches ce qu'il avait d'un peu précieux, sa montre, son portefeuille et divers objets ; il les déposa sur la table et partit. Il prétend qu'il n'avait aucune idée en faisant cela, qu'il ne songeait à rien qu'à sa tristesse. Quelques minutes plus tard il se retrouva au milieu du Démer qui à cet endroit est



profond de dix mètres. Il ne sait pas nager, mais en se retrouvant dans l'eau il reprit goût à la vie et parvint à regagner la berge. Il n'a jamais su comment il était entré dans l'eau ni comment il put se tirer de la rivière. Quoi qu'il en soit, le fait est réel et fut observé par un agent de la police locale.

Quelques jours plus tard sa femme le quitta de nouveau pour Beverloo, mais il alla la reprendre le lendemain.

Ensuite il se remit à travailler à Bruxelles, sa femme demeurant à Aerschot ; lui, faisant journallement le trajet. Il y travailla jusqu'au moment des faits.

Le 29 février 1930, en rentrant le soir il dépassa un couple enlacé. C'était dans les environs de chez lui. Quand il eut dépassé ces personnes [396] de quelques mètres, il eut la certitude que c'était de nouveau sa femme et revint brusquement sur ses pas. A ce moment, la femme s'enfuit ; cela prouve bien, dit-il, que c'était ma femme. Elle était déjà chez lui quand il rentra et comme il lui reprochait ce qui venait de se passer, elle fit semblant, dit-il, de ne pas comprendre, puis se mit à pleurer disant que ce n'était pas vrai. En avril 1930, en rentrant chez lui il vit dans un miroir, par l'entrebâillement de la porte de leur appartement, passer une ombre, qui « devait » être celle de M qui se sauvait. Il insiste du reste et affirme que c'était certainement cela ; il a un sourire quand on lui fait remarquer que ce n'est peut-être pas si évident.

À cette époque les époux De V. vivaient en quartier à Aerschot et le dossier renferme des renseignements intéressants concernant leur vie. Les avis des différentes personnes concordent tous pour ce qui concerne la moralité de la victime ; un des témoins l'a même surveillée discrètement pendant longtemps pour voir si les reproches de De V. étaient fondés ; il n'a jamais rien pu voir. Par contre, De V est considéré comme un homme surnois, d'une jalousie exagérée et déraisonnable ; on lui reproche sa cruauté et même des brutalités nombreuses envers sa femme, choses confirmées par l'enfant qui a déposé que son père battait sa maman. De V. faisait à sa femme une vie impossible qui inspirait une pitié profonde à l'entourage ; plusieurs personnes avaient essayé de remédier à cette mentalité, mais sans succès.

C'est que De V. recueillait toujours de nouveaux éléments. Vers la fin de 1930 (il ne peut préciser, mais c'était aux jours très courts, décembre, croit-il) il entendit dans un compartiment voisin la réflexion suivante : in



t'kort zal De V. koud zijn ; cela voulait dire : « bientôt De V. sera mort » ; il comprit alors pourquoi il lui semblait toujours qu'on le suivait dans la rue. A partir de ce moment il ne sortit jamais plus le soir à moins de nécessité. D'ailleurs il avait entendu qu'on le traitait de « sot » et sa femme ne cessait de l'espionner de même que l'entourage de son logement. On voulait savoir où il allait, être sûr qu'il était parti, etc. Il s'en fut dire tout cela à la police dit-il ; mais on ne le croyait pas. En fait il s'agissait sûrement (c'est lui-même qui dit sûrement) d'un complot pour le faire disparaître. L'affaire était menée par M de connivence avec sa propre femme. Si on n'a jamais réussi à le tuer en rue c'est parce que, dès qu'il se sentait poursuivi, il se retournait constamment et [397] on n'osait pas l'approcher. Une poursuite fut surtout mouvementée un mois environ avant les faits. Il était entré dans un café vers 9 heures du soir ; exceptionnellement ce jour là il était seul en route si tard, sa femme n'étant pas sortie en même temps que lui. Dès qu'il sortit, un consommateur le suivit ; il fit dès lors plusieurs détours et finalement rentra dans un autre café, après avoir égaré son poursuivant. À peine entré, un jeune homme se présenta dans le même café, demandant une consommation ; ce jeune homme le regarda. De V. alla jusqu'à la cour ; le jeune homme y alla également. Alors se sentant en danger il sortit précipitamment et alla se cacher derrière un arbre. Peu après le jeune homme sortit également et ne le voyant pas disparut. En octobre 1931 sa femme voulut encore l'empoisonner, il trouva dans la nourriture des noyaux provenant de parties grasses d'un animal et fondues. Il présenta ces débris à la police et même dit-il à un médecin. Mais on ne le croyait pas. A partir de ce moment, il ne se crut plus du tout en sécurité et son découragement alla en s'accroissant. Il prit notamment l'habitude de dormir la tête au pied du lit, estimant qu'il ne devait plus dormir côte à côte avec une femme qui se conduisait d'une telle manière. Il continuait à dormir dans le même lit, afin de ne pas lui laisser sa liberté. Vers cette époque il déclara à une voisine que cela lui serait égal de voir mourir son enfant puisqu'il n'était tout de même pas de lui. Les jours qui précédèrent le crime, il n'avait pas voulu acheter de charbon ; la malheureuse n'avait plus de quoi faire la cuisine. L'atmosphère était intenable ; de plus il l'avait encore surprise, pensait-il. C'est dans ce paroxysme de jalousie, de peur, d'interprétations, de colère contenue, de désespoir et de rancune accumulée que se passèrent les faits.

De V. les raconte sans la moindre émotion, sans le moindre regret ; il ne peut expliquer pourquoi il a sauté par la fenêtre, il n'avait pas la clef, dit-il. Il continue à dire que sa femme le trompait ; qu'elle voulait, avec M. le faire disparaître, que le plus malheureux dans tout cela c'est lui. - « Voyez où elle m'a mis, par sa faute ! » A ce moment il lui arrive d'être

ému : il s'agit alors uniquement de sa personne. Il est imperméable à l'idée qu'il aurait pu se tromper. À l'annexe il est calme, toujours extrêmement taciturne, maussade, le regard constamment voilé de pensées intérieures. Il parle doucement, timidement et il faut des heures pour lui arracher quelques détails. Il n'a pas d'hallucinations ; n'interprète pas encore ce qui [398] se passe ; mais il parle très peu et se livre le moins possible ; il est toujours triste. Dix ans ont passé, depuis lors. De V est toujours calme et tranquille. Son délire ne s'est pas étendu. Nous proposons de le faire sortir à l'essai. Mais il est trop vieux.

Dans d'autres cas, le caractère morbide peut être plus accentué encore, tel ce criminel qui le 9 juin 1931 à Aorschot, après avoir fait provision de cartouches dans un magasin, chargea son fusil et, à une distance de huit mètres, épaula deux consommateurs qu'il ne connaissait pas et ne s'occupaient pas de lui, déchargea son fusil, en blessant gravement un, et tuant l'autre. Arrêté, il déclara à la police que son nom s'écrivait avec un petit de, qu'il était le Roi de la Terre, que Bruxelles, Anvers et Liège devaient être détruits et qu'on en verrait bien d'autres. C'était un ancien malade d'asile. Il était halluciné depuis longtemps. Pendant des semaines il refusa de donner les motifs de son acte. Enfin il déclara qu'il entend, depuis des années, des voix qui lui parlent, surtout la nuit, et qu'il a beau faire le tour de son jardin, il ne trouve jamais ces personnes. Depuis toute une période ces voix ne faisaient que lui dire :

— Espèce de paysan, tu n'oserais pas tirer ! Il n'osera pas, le paysan. Le fainéant. Le fainéant ! ...

Alors je leur ai dit que j'allais leur montrer si je n'oserais pas tirer...

Il interprète, malgré tout, son cas, en disant que s'il n'avait pas bu autant, s'il n'avait pas souffert d'insomnies, à cause de ces voix, il ne se serait jamais laissé influencer à un tel point. Remarques, en somme, assez pertinentes.

Dans d'autres cas, au contraire, les troubles sont moins, prononcés, nous avons affaire à une simple constitution paranoïaque. Le caractère morbide est plus difficile à faire admettre. Ce fut le cas pour Madame Lefebvre, cette bourgeoise du Nord de la France, avare, hypocondriaque, orgueilleuse et tyrannique, jalouse de son fils, religieuse à l'extrême et qui ne put supporter le mariage de celui-ci. Les choses en ar-

rivèrent à un paroxysme lorsqu'elle sut [399] que sa bru était enceinte. Elle prétextait un rendez-vous hors ville pour se faire conduire en auto par son fils et sa jeune femme et, pendant que la voiture roulait sur la chaussée elle tua sa belle-fille de plusieurs coups de revolver. Le fils ne broncha pas. On rentra à la maison. La meurtrière était d'un calme étonnant, sans aucune conscience de sa faute, libérée par son acte <sup>221</sup>. En prison elle est toujours restée aussi calme, continuant comme par le passé à réciter son chapelet et se faisant regarder comme une sainte.

*4. Impulsions ayant un but utilitaire mais déclenchées par le fait d'un état morbide.*

Nous avons dit, à propos de l'alcool que celui-ci peut libérer des processus inconscients qui normalement devaient restés refoulés et le seraient probablement restés.

Certains états morbides peuvent reproduire de telles situations. Dans *Adrienne Mesurat*, Julien Green qu'on peut considérer comme le clinicien de l'obsession-impulsion décrite par le dedans, nous montre un de ces cas, chez une personne qui finit dans la démence. Elle a poussé son père en bas de l'escalier et il s'est tué. On ne peut dire s'il s'agit d'un geste de colère ou d'une impulsion. En vérité c'est que l'impulsion est normalement vécue comme un moment de colère. Dans le cas d'Adrienne Mesurat cette colère a ceci de particulier et c'est là que réside le caractère morbide qu'elle n'est pas proportionnelle à l'excitation. Le geste a un sens ; il répond à une disposition inconsciente du sujet mais il est morbide parce que la maladie réalise chez le sujet une fragilité extrême à perdre le contrôle de ses émotions.

Cette question se pose également pour l'épileptique. Ce qui caractérise l'émotivité de l'épileptique, en dehors de ses crises, et quand il paraît tout à fait, normal, c'est la facilité avec laquelle les émotions chez lui renversent toutes les inhibitions établies par la volonté et submergent le malade. [400] Cette facilité est encore aggravée, naturellement, lorsqu'il y a eu consommation d'alcool.

---

<sup>221</sup> Dr. Paul VOIVENEL, *Les Belles-mères tragiques*. La Renaissance du Livre. Paris 1928.

À ce point de vue là signalons même qu'un épileptique qui commet un attentat en pleine crise, en pleine inconscience, peut très bien être guidé par des intérêts réels et avoir, en fait, avantage à commettre cette action. Si bien que dans les cas les plus graves d'impulsion, il peut se faire, même en pleine inconscience que le sujet soit apparemment guidé par des intentions criminelles ; c'est que l'instinct veille toujours et est toujours attentif, là où l'homme agit, même inconscient.

*5. L'impulsion à recommencer, sans motivation appréciable, un premier homicide et à reproduire des crimes stéréotypés, quasi gratuits.*

Nous savons fort bien qu'il ne suffit pas qu'un criminel ait reproduit une série de crimes identiques pour qu'on puisse songer, sans plus, à des facteurs morbides. Nous savons fort bien aussi qu'il suffit d'invoquer, pour les expliquer, l'habitude, l'endurcissement ou autre chose du même genre. Il va de soi qu'un homme qui tue pour voler et qui réussit une première fois à ne pas être découvert peut se dire que la chose vaut la peine d'être tentée une seconde, une troisième, une trentième fois. Tout le monde s'imagine comprendre un Petiot ou un Landru. Il se pose cependant là un problème de toute première importance et qui n'est nullement résolu. C'est de savoir comment le meurtre, généralement fort pénible à accomplir, du moins une première fois, puisse devenir une sorte de jeu, de plaisir, un « des *Beaux-Arts* » comme dirait de Quincey et que l'assassin reprend d'une manière telle que seule la satisfaction paraît en être le motif principal. Il serait tentant d'en faire un équivalent de sadisme, mais cela ne mène pas loin. La haine de la société, la haine d'un certain groupe d'hommes, le ressentiment contre, les représentants d'un sexe expliqueraient facilement ces meurtres à répétition s'il n'y avait pas de danger à les commettre. C'est ainsi que le cas des milliers de criminels utilisés par les Allemands [401] pour assurer la destruction des autres peuples et qui se livraient à leur activité de tueurs avec un zèle effrayant ne pose qu'assez mal le problème ; ces tueurs étaient soutenus par l'opinion publique, protégés par la loi. Il n'y a cependant aucun doute que parmi ces assassins professionnels ont dû se glisser un bon nombre d'amateurs relevant de la psychologie que nous cherchons à élucider.

Henry Rhodes dans son beau livre *Le génie et le Crime* <sup>222</sup> reprend le cas de Marie Jeanneret, jugée à Genève en 1868. Les débats furent à l'époque, fort intelligents et des questions d'un haut intérêt y furent débattues. Cette Marie Jeanneret était une infirmière d'un abord fort sympathique. Elle paraissait fort saine d'esprit. C'était d'ailleurs une femme enjouée, non seulement professionnellement capable de faire une bonne infirmière, mais moralement à même de le faire. Cette personne avait fait mourir sept de ses malades en leur administrant des poisons qui les firent périr dans d'atroces souffrances ou provoquèrent, chez d'autres, une mort lente. Devant la Cour, elle répondit d'une façon précise et avec sang-froid. Or, il fut établi qu'il n'existait pas de raison formelle à ces empoisonnements, L'accusée y perdait plutôt de l'argent L'enquête révéla qu'elle avait étudié sur elle-même différents poisons. En dehors de ses occupations d'infirmière, elle passait tout son temps à l'étude de la toxicologie, elle s'était surtout intéressée à la belladone et à la découverte des poisons alcaloïdes. Elle avait indiscutablement une passion pour ce genre de recherches et elle s'était d'ailleurs grièvement brûlée au laboratoire. La défense plaida l'existence d'une idée fixe et s'efforça de démontrer que sa cliente était une toxicomane, en proie à un amour exagéré pour son instrument de mort.

Le Jury se laissa influencer et Marie Jeanneret n'eut que vingt ans de prison. Ce jury pressentit et entrevit l'existence d'une psychologie particulière et, sans pouvoir l'expliquer en tint compte. En prison, où elle mourut, 17 ans plus tard, [402] Marie Jeanneret fut exemplaire, elle aida ses compagnes à supporter leur captivité, leur apprit les travaux de l'aiguille et finalement on la laissa soigner les malades, ce qu'elle fit avec dévouement.

Anna Schonleben qui fut exécutée en Bavière en 1811 était fort probablement une personnalité pathologique. C'est ce que nous pensons aujourd'hui. Mais à l'époque, un long procès qui dura dix-huit mois n'insista pas sur ces anomalies, comme du reste on n'aurait pu insister si la chose s'était passée aujourd'hui. Car il ne s'agissait que de nuances. Fille d'un hôtelier de Nuremberg elle avait été épousée par un notaire ; celui-ci buvait. Il semble que le premier acte criminel de la future empoisonneuse fut simplement de pousser son mari à boire davantage. Ensuite elle essaya de nombreux genres de vie (bonne

---

<sup>222</sup> Édition de la Nouvelle Revue Critique. Paris.

d'enfants, femme de charge, prostituée même à un moment donné, puis fondatrice d'école pour les travaux à l'aiguille, aventure qui finit par un scandale car elle avait de nombreux vices). Elle est en ce moment déçue, désespérée, lisant Werther. Elle entre en service chez un juge, elle est serviable, polie, habile. Elle réconcilie le juge et sa femme et cette œuvre de bien étant réussie, empoisonne l'épouse. Elle avait envie d'épouser le juge. Apparemment l'empoisonnement s'explique fort bien. Cependant durant toute cette période, la plupart des personnes qui dînèrent ou soupèrent chez le juge présentèrent des signes sérieux d'empoisonnement. Elle échoua dans ses projets de mariage et entra au service d'un autre juge. Quand elle sut qu'il était fiancé elle se mit en devoir de l'empoisonner ; il mit longtemps à mourir et ses souffrances furent atroces. A la même époque, elle tenta une série d'empoisonnements sur le personnel. Comme elle passait pour avoir soigné son maître avec dévouement elle trouva un emploi chez un troisième juge dont la femme, malade, fut bientôt empoisonnée. Ici le motif est moins clair, puisqu'elle n'essaya même pas d'épouser le veuf. Elle resta à son service et s'exerça pendant des mois sur les domestiques et les invités. On la congédia, non qu'on [403] la soupçonnât, mais elle avait acquis la réputation d'apporter le malheur là où elle entra. Avant de quitter, elle mélangea une énorme quantité d'arsenic à la boîte à sel. Et tous ces malaises, continuant après son départ attirèrent enfin les soupçons. C'est cette boîte à sel qui la fit prendre.

L'enquête révéla qu'elle avait empoisonné quatre-vingts personnes, pour le moins.

Or, si cette Anna était une ennemie de la société et une femme qui avait échoué souvent, il n'en était pas de même pour Marie Jeanneret distinguée, séduisante et qui était considérée. Mais Rhodes se demande si d'une part la recherche d'une puissance maléfique ne peut pas être le point de départ d'un tel processus et cela afin de se venger ou de posséder un grand pouvoir, ce qui est un rêve humain assez normal et si, d'autre part, le penchant morbide ne peut consister à ne pas savoir renoncer à exercer cette puissance monstrueuse. Parvenues au poison par deux routes différentes Anna Schonleben et Marie Jeanneret s'aventurent alors dans la même direction. Mais, précisément, à cette tendance s'ajoute un élément encore, c'est qu'un tel jeu est répréhensible et vous y jouez votre tête. Est-ce pure coïncidence qu'Anna

se soit attaquée à des juges ? La première fois sans doute. Mais les deux autres ?

L'élément pathologique ne doit pas être fort important pour mettre un individu dans l'impossibilité de renoncer à cette puissance. à la condition, bien entendu que son sens moral ne l'arrête pas. Nous avons vu, en lisant l'Histoire des douze Césars de Suétone comment des tares mentales d'importance moyenne devinrent monstrueuses chez cette sinistre série d'Empereurs, à mesure qu'ils jouissaient plus longtemps du pouvoir. Nous savons par ailleurs que si, à l'heure actuelle, un grand nombre d'individus sont à même de résister à l'emploi d'une puissance qu'ils détiendraient, c'est loin d'être la majorité, et d'ailleurs, aucune communauté humaine n'y est arrivée. Cela nous paraît risible qu'on eût mis jadis l'arbalète hors la loi comme aujourd'hui la bombe [404] atomique. Quoi d'étonnant que certains individus puissent s'enivrer de détenir enfin un pouvoir terrible sur leurs semblables et de s'en servir, que cette arme soit un poison, une technique ou un explosif ? A ce dernier point de vue nous avons suivi d'assez près certains membres de la Résistance en 1943, 44 et 45 pour savoir quelle joie étrange c'était pour ces jeunes gens de détenir de quoi détruire des choses énormes et avec quelle avidité ils recherchaient des édifices à faire sauter. Ici, bien sur, ils étaient soutenus par une excuse patriotique, mais un certain nombre et - nous en avons connu quelques-uns qui étaient affectivement tarés - ne purent s'arrêter avec la libération et continuèrent à tuer.

Ces crimes en série stéréotypée sont peut-être les seuls où l'assassin éprouve une certaine joie. Il s'y mêle manifestement un élément hédonique et du moins ludique et c'est un jeu vertigineux. Bref l'élément pathologique interviendrait dans de tels cas sous la forme d'un déséquilibre de la vie affective, le sujet s'abandonnant à l'agression pour elle-même, au jeu souverain de disposer de la vie d'autrui. Remarquons du reste que la plupart de ces êtres sont plutôt connus comme placides, passent inaperçus, sont sensés n'avoir que des sentiments médiocres. Il leur faut pour se sentir vivre des émotions à l'échelle de Satan.

La plupart de ces crimes ne présentent pas d'utilité véritable pour leur auteur. L'intérêt n'y joue qu'un rôle négligeable à côté de la satisfaction qu'il leur procure.

Le lecteur se dira peut-être que nous nous trouvons ici dans un domaine où les honnêtes gens n'ont plus rien à voir. Mais ce lecteur se souvient sûrement de son école primaire et de l'histoire de Davy, ce bienfaiteur de l'humanité qui inventa la lampe des mineurs. Davy avait d'ailleurs découvert le gaz hilarant. C'était un idéaliste et il fut singulièrement méconnu, traité de charlatan, etc. Il se livra alors à d'autres activités et s'occupa d'explosifs. Il découvrit une nouvelle forme de poudre à canon. Il ne s'en servit sans doute jamais lui-même contre son semblable... Mais tout cela est-il sans [405] signification ? Celui qui découvrit la morphine, Sertuerner. et qui à ce titre est un grand bienfaiteur de l'humanité, conpués et méconnu s'adonna dans la suite à l'étude des armes à feu et des explosifs. Que les hommes ne puissent s'arrêter dans la course aux armes de plus en plus puissantes et de plus en plus redoutables, il y a de quoi penser que ces aberrations dont nous venons de nous occuper ne sont pas étrangères à l'âme humaine.

## § VI. INFANTICIDES.

[Retour à la table des matières](#)

L'infanticide réel, consistant à donner directement la mort à l'enfant est plutôt rare dans nos régions. L'infanticide indirect qui consiste à laisser mourir un enfant, faute de soins, parfois faute de nourriture, par indifférence en cas de maladie, est beaucoup plus fréquent. C'est en somme un meurtre par omission, qui réussit plus facilement avec l'enfant qui vit en dépendance totale de l'adulte. Il existe parmi les enfants des filles-mères une mortalité double de celle qu'on trouve parmi les enfants en famille ; la différence est certainement, pour une bonne partie, due à l'omission.

Cet infanticide par omission est d'ailleurs bien connu du public. Il existait avant la guerre, entre Bruxelles et Malines une contrée où les femmes exerçaient cette sinistre criminalité ; non pas concernant leurs propres enfants, mais au dépens des enfants qu'on leur confiait. Un certain nombre d'enfants illégitimes de la capitale étaient envoyés en nourrice dans ces régions et ne tardaient pas à y mourir « normalement ». Les parents connaissent d'ailleurs le sort qui les y attendait.



La mère qui commet un infanticide n'est pas nécessairement un être contre nature. Tout dépend des circonstances et des causes du crime. Nous distinguerons donc :

1. *La forme la plus odieuse de l'infanticide* et que nous croyons pouvoir appeler vraiment contre-nature, est celle qu'on rencontre chez les parents qui, pouvant élever et [406] nourrir l'enfant décident de le supprimer, afin de ne pas être gênés dans leur existence. L'avortement pour de telles raisons est fréquent mais l'infanticide est extrêmement rare. Quand les deux époux ont décidé une telle chose, il est rare que les deux, une fois en présence de l'enfant, maintiennent leur décision. C'est alors l'auteur moral du crime qui exécute seul sa mission, parfois même en présence de l'autre.

Dans les quelques cas que nous avons vus, on avait affaire à des déséquilibrés. C'est là une des formes de criminalité la plus grave, du couple criminel.

Tout récemment nous avons vu un cas où le père a fait au sujet de son nouveau-né une véritable crise de jalousie amoureuse. Il faisait à sa femme des scènes de jaloux chaque fois que l'enfant lui souriait, le frappait et finalement l'a étranglé - c'était une personnalité fort pauvre, type schizoïde.

2. *Une autre forme est l'infanticide par brutalités.* Le père ou la mère frappent à coups redoublés l'enfant qui pleure et finissent par le tuer. Ou bien un des parents se met dans un tel état de colère contre l'enfant qu'il le tue volontairement. Ceci ne se voit que dans des milieux inférieurs, alcooliques ou déséquilibrés.

3. *Une forme assez fréquente d'infanticide* et qui peut se faire aux dépens d'enfants d'un certain âge est l'infanticide par vengeance. Pour faire souffrir la mère et l'atteindre à jamais, le jaloux ou le criminel tue son enfant, même si c'est également le sien. Ceci dénote une volonté de faire souffrir qui dépasse ce qui est à la portée, de la moyenne des hommes et n'est possible que s'il existe au préalable certaines insuffisances affectives. La façon de procéder est en rapport avec les tares du sujet. Un paralytique général que nous avons traité en prison et qui

était déjà atteint au moment des faits emporta un enfant de quelques mois et le promena pendant quatre jours sur sa bicyclette, le laissant mourir de faim, avant d'essayer de le brûler.

Cette mort de l'enfant en vue de provoquer des regrets [407] douloureux chez la mère est parfois recherchée par des maris ou des amants qui se suicident. Ils tuent au préalable leur enfant, non pour le soustraire à un sort difficile, mais pour faire souffrir celle qui reste et l'écraser de remords. Ils ratent parfois leur suicide, mais l'enfant meurt presque toujours. Ils réussissent généralement à se faire considérer comme des irresponsables par désespoir. En fait, ce sont, ici aussi, presque toujours des déséquilibrés.

4. *L'infanticide par raisons sociales est le plus fréquent* celui qui s'explique le mieux et peut être commis par une mère normale, et qui n'a rien de fatalement dénaturé.

Sa forme pure est celle qu'on rencontre chez les jeunes filles appartenant à des milieux où une grossesse en dehors du mariage représente une chose pire que la mort. La plupart de ces jeunes filles se font avorter ; quelques-unes seulement acceptent la grossesse, par crainte des dangers de l'avortement, mais sans accepter l'enfant. Elles vivent pendant des mois dans l'angoisse et la terreur et s'efforcent d'arriver au terme sans qu'on l'ait trop remarqué. Dans tous ces cas, l'enfant est sacrifié à la dureté du milieu et est condamné à mourir par le fait qu'il ne peut absolument pas exister.

Le cas le plus tragique que nous ayons connu est celui d'une jeune fille de bonne famille qui tenait le ménage de son frère prêtre. Un ami de celui-ci, vieux célibataire, venait beaucoup à la maison. Une idylle se fit, non platonique et un jour la jeune fille fut enceinte. Qu'on imagine le drame. Enceinte dans un presbytère et sans pouvoir dénoncer le père à moins de doubler encore le scandale. La sachant enceinte l'ami rompit toutes relations avec elle, lui disant de se débrouiller. La jeune femme se serra de toutes façons et l'accouchement eut lieu pendant une réception à la cure. La jeune femme fit le dîner, servit à table entre les douleurs, accoucha à la cuisine, dans la terreur, étouffa l'enfant, et continua sa besogne. Elle profita d'un moment de liberté pour aller enterrer au jardin le petit cadavre et le

placenta. Dans la soirée elle fut atteinte d'hémorragies ; le médecin consulté vit de quoi il s'agissait et fit une dénonciation au Parquet.

Il est clair que dans de tels cas, il est absolument impossible à la [408] mère, étant donné l'angoisse, l'agitation et la peur dans lesquelles elle se débat d'éprouver pour l'enfant les sentiments normaux. Ces personnes traversent une crise émotive d'une telle intensité qu'elles agissent comme dans une sorte de confusion.

L'infanticide est commis, dans ces cas, selon la personnalité de la mère. Si c'est une débile ou une insuffisante affective le drame peut être affecté de détails plus ou moins affreux. Témoin cette démente précoce, enceinte des œuvres de son beau-frère et suffisamment lucide pour savoir qu'il faut le cacher, qui accouche seule à la maison, essaye d'étrangler l'enfant, mais sans y réussir, veut alors le détruire sur un bûcher qu'elle ne parvient pas à faire flamber suffisamment, décide de faire disparaître le corps en le consumant dans le poêle, n'y réussit toujours pas et finalement se décide à enterrer l'enfant à la cave. Les médecins constatèrent qu'après toutes ces tortures l'enfant vivait encore quand elle l'avait placé en terre...

Dans la plupart de ces cas l'enfant est en somme tué par la famille, l'entourage, la société elle-même : il ne peut pas naître : non seulement il n'y a pas de place pour lui, dans de tels cas, mais il rencontre une résistance farouche.

À la guerre de 1914 un militaire de carrière dut, pour partir au front, abandonner ses 5 enfants, dont l'aînée avait 12 ans. La famille se chargea de ces enfants qui furent placés à gauche et à droite, pratiquement abandonnés à eux-mêmes. L'aînée était tombée chez une tante extrêmement avare, qui la fit travailler beaucoup, mais ne s'occupa jamais d'elle. Après quelques années, la gamine, âgée de 16 ans, fut rendue enceinte par un voisin. C'était une de ces aventures, moitié séduction, moitié viol, comme il s'en rencontre tant. Dès que l'homme sut que sa victime était grosse il ne s'occupa plus d'elle et la tante, apprenant la chose, chassa la jeune fille. Elle en était alors au septième mois. Elle n'avait aucune famille, ses sœurs n'étant pas encore mariées, du reste, ses sœurs la renièrent aussitôt qu'elles connurent la chose. Heureusement le père rentra de la guerre au moment critique ; il accueillit son aînée chez lui et fit revenir la plupart de ses en-

fants. La coupable était tolérée chez elle, mais ni son père ni ses sœurs ne lui adressaient la parole. Elle-même [409] se trouvait dans le dénuement le plus complet, sans un linge pour accueillir l'enfant. Elle vécut dans ce milieu les heures les plus sombres. Le moment de l'accouchement arriva. On la laissa seule dans une chambre, dans le froid ; personne ne voulut appeler la sage-femme ou le médecin. Elle s'accoucha seule dans l'abandon et la solitude la plus complète.

Elle ne s'occupa pas de l'enfant ; pendant des heures celui-ci resta sur le lit sans soin, glacé. Elle-même, désespérée, s'attendant à mourir, dut attendre longtemps l'élimination du placenta. Le cordon ombilical avait été arraché lors de la délivrance, et n'avait pas été lié. Heureusement il ne saignait pas très fort.

Peu à peu la jeune femme reprit des forces. Elle eut un geste pour couvrir le petit, tout en ne le regardant pas, ne se rendant même pas compte si c'était un garçon ou une fille. On lui apporta alors quelque chose à manger. Son père accompagnait. Il regarda l'enfant et dit : c'est un beau garçon.

Ce fut cette réflexion qui sauva la vie du petit; une des sœurs se mit en devoir de chercher du linge, on l'habilla; puis on soigna pour qu'il ait à manger, l'état de faiblesse extrême de la mère ne permettant pas l'alimentation au sein. La mère, cependant, elle nous l'a confié des années après, n'éprouvait en ce moment aucun sentiment pour son enfant. Ce ne fut que des jours et des jours après qu'elle commença à s'intéresser à lui. Elle le fit d'ailleurs très bien. Elle refusa de se marier pour ne pas donner un beau-père à son enfant, et cela bien qu'elle eut de nombreuses occasions ; elle travailla pour lui permettre de fréquenter l'école convenablement habillé ; elle paya sa pension chez une de ses sœurs, qui l'exploita, afin que l'enfant ne dût pas connaître l'orphelinat. Plus tard elle put faire apprendre à son fils le métier d'ajusteur. Il jouit aujourd'hui d'une bonne situation.

Elle-même, pauvre et sans soutien, fut bafouée pendant des années et des années. Maintenant avec l'âge et le succès de son fils, son dévouement a été reconnu et elle a été de nouveau considérée.

Est-il étonnant que dans des conditions semblables bien des femmes en arrivent au crime ? C'est la solution à laquelle fut acculée une autre jeune femme dont voici l'histoire en quatre lignes.

[410]

Servante en ville, elle fut enceinte des œuvres d'un militaire qui l'abandonna aussitôt. L'enfant vint à terme. L'accouchement eut lieu normalement chez sa sœur, la déclaration de l'enfant fut faite. Mais tout ce que la sœur avait voulu faire c'était de donner asile pour l'accouchement même. Une fois que la mère put se lever, la sœur la congédia, ne voulant pas de cette honte chez elle. La jeune fille, c'était au début de l'année 1919, parcourut Louvain, dans le noir, ne sachant où aller. Elle n'avait rien à donner à l'enfant ; elle-même n'avait pas à manger. (Il existait certainement des œuvres, mais ces personnes ne les connaissent généralement pas). Elle pénétra pour passer la nuit dans une construction en ruine (Louvain était toujours sous le signe du Sac de Louvain en 1914, en grande partie détruit). Le vent et la pluie y entraient, le froid était intense. L'enfant pleurait et gémissait. Il ne semble pas que jusque là cette femme eut songé à se débarrasser de son enfant. Mais dans cette nuit et ce désespoir, devant ces cris ininterrompus du nouveau-né, elle se laissa aller. La Dyle coulait dans les ruines, elle n'avait qu'à faire quelques pas et ce serait fini : elle y jeta son enfant.

Le lendemain elle partit vers Bruxelles. Quelques années après elle se maria. Son ménage était bien tenu. Elle avait en 1927 deux enfants qu'elle élevait à la perfection. Son mari était très content d'elle. Personne ne savait ce qui s'était passé en 1919.

Mais en 1927 la loi sur la fréquentation scolaire fit rechercher ce qu'était devenu l'enfant déclaré en 1919 et dont le décès n'avait jamais été signalé. La police se présenta chez elle. Elle était seule à la maison et avoua. Quand le mari rentra la femme était partie, les enfants se trouvant seuls, et des voisins dirent que les gendarmes étaient venus la chercher. Son mari fut le premier à lui pardonner. Son témoignage en Assises fut décisif : cette femme avait toujours été une bonne épouse et une bonne mère.

Malgré l'acharnement du ministère public, le jury n'admit pas qu'on avait affaire à une femme dénaturée et l'acquitta. C'était la seule solution possible.

### 5. *Infanticide par crise morale chez la mère, par agressivité.*

Dans certains cas, à vrai dire, assez rares, une femme mariée et qui pourrait accepter l'enfant, le refuse, sans que ce refus soit expliqué par le manque de courage, *ou* par les difficultés matérielles. Il ne s'agit pas toujours d'une affection [411] mentale ni d'un déséquilibre passager. Une femme peut *se* trouver enceinte du fait d'un homme qu'elle déteste *ou* qui la fait souffrir *ou* qu'elle craint ; il s'agit généralement de drames qui durent depuis des années. Si l'accouchement survient en voyage *ou* en dehors de tout contrôle, la tentation peut exister de se délivrer de ce fardeau qui participa d'avance *du* ressentiment porté au père. De temps à autre il se rencontre ainsi un infanticide étrange. Sans doute avons-nous presque toujours affaire dans de tels cas à des femmes qui, en fait, ne se sont pas données entièrement à leur mission et qui n'ont pas consenti à ce renoncement absolu que certaines conditions malheureuses exigeraient d'elles.

L'infanticide résultat de ces crises morales n'est pas toujours commis à la naissance. Il peut l'être *plus* tard. La signification de cet infanticide, dirigé contre quelqu'un, n'en apparaît alors que *plus* clairement.

Une jeune femme de 26 ans, se jette à l'eau avec son bébé de quelques mois. Elle est sauvée, mais l'enfant meurt. Elle dit qu'elle a agi par désespoir, ne voyant plus comment soigner cet enfant qu'elle avait eu d'un soldat allemand, quoique mariée. C'était d'ailleurs son mari qui l'avait délaissée, emportant leur petite fille qu'elle aimait beaucoup et leur petit garçon qu'il n'aimait pas.

La jeune femme avait été serveuse à Bourg-Léopold et c'est là qu'elle avait rencontré, comme jeune soldat, celui qui devait devenir son mari. Mais après la naissance de la petite fille, d'accord avec son mari, elle avait repris son métier de serveuse à Bourg-Léopold. Son mari avait eu des doutes sur son honnêteté, c'est pourquoi, dit-elle, il n'aimait pas son garçon, né plus tard et dont il croyait qu'il n'était pas de lui. La guerre les oblige à aller habiter chez la mère du mari. Conflits. La femme part, mais son mari l'oblige à laisser sa fille. Elle revient à Bourg-Léopold avec son gamin et cette fois ce sont des Allemands qu'elle sert. Un de ces soldats lui plaît. Ils se mettent en ménage. Bientôt la voilà enceinte. Mais le soldat est gentil. Il

s'occupe du petit garçon, veille à la nourriture, achète une layette. La femme vit dans l'abondance et le mari reparaît. Sa femme lui raconte ce qui se passe ; il accepte tout, lui pardonne, il demande seulement sa part d'opulence. Le mari repart donc, [412] la femme restant à Bourg-Léopold, mais lui adressant ravitaillement, argent, vêtements. Voici le soldat allemand, qui était un marin, appelé ailleurs. Il disparaît. Il écrira plusieurs fois à cette femme qu'il paraissait aimer, mais elle ne lui répond pas. Il n'est plus là, ne donne plus d'argent : le reste ne compte pas. Elle est donc retournée auprès de son mari avec le bébé illégitime. Mais cette fois le mari n'a plus la même générosité. Elle repart à nouveau, plaçant son bébé en nourrice. Sur ces entrefaites le mari a découvert une femme qui veut venir « faire son ménage ». La serveuse est d'accord à la condition qu'elle se charge aussi de son dernier-né : elle le rapporte elle-même à cette femme installée, de son propre consentement, à son foyer. Après huit jours, le mari lui ramène le bébé : qu'elle tire son plan avec lui.

C'est alors qu'après une nuit terrible elle se jette à l'eau. Elle fut sévèrement condamnée.

Au premier abord, le cas semble surtout malheureux mais il ne faut pas longtemps pour voir qu'il s'agit d'un véritable crime, expression d'une personnalité peu intéressante. La reprise de son métier de serveuse à Bourg-Léopold <sup>223</sup>, métier qui est le dernier auquel une femme dût consentir, après la naissance de sa fille, indiquait bien qu'elle entendait ne renoncer à rien. Son mari auquel elle avait pu en faire accroire avant le mariage, finit, malgré tout, par se rendre compte de ce qui se passe. Il doute d'elle. Mais c'est évidemment de sa faute. Ce mari n'est d'ailleurs pas extraordinaire et acceptera l'Allemand aussi longtemps qu'il en retirera un avantage. Il est à ce moment là, il faut bien le dire, éclairé sur sa femme. Il rechigne à élever le garçon qu'il a toutes les raisons de ne pas regarder comme son fils et plus tard il refusera, éclairé par une autre femme, d'élever l'enfant du marin allemand.

De toute cette situation du mari, la femme que nous avons suivie pendant tout un temps, n'a rien voulu admettre, de [413] même qu'elle

---

<sup>223</sup> Bourg-Léopold, vaste camp militaire, en Campine. Les serveuses y sont un apprentissage de prostituées où viennent y prendre une retraite facile quand elles ne conviennent plus pour la clientèle citadine.

n'a jamais voulu comprendre, serveuse à soldats depuis l'âge de 16 ans, que de passer d'un genou à l'autre, en admettant qu'elle en restât là, n'est pas un métier de femme honnête et moins encore celui d'une mère de famille. Elle aurait pu facilement placer son enfant en nourrice et travailler honnêtement pour lui, voire même malhonnêtement comme elle l'avait toujours fait. Sa crise morale est avant tout un refus d'accepter les conditions de la vie. C'est tout autre chose que le drame d'une jeune fille affolée et sans argent avec un bébé clandestin sur les bras.

#### 6. *Infanticides par troubles mentaux et notamment par mélancolie.*

Toute maladie mentale peut amener des parents à tuer un enfant. Une démente précoce peut tuer son enfant par brutalité. Elle peut l'empoisonner aussi bien avec du porto et sans le vouloir, qu'avec de la créoline. Elle peut oublier de lui donner à manger, ne pas voir quand il est malade etc.. Mais c'est au cours des états mélancoliques qu'on voit assez fréquemment des pères ou des mères supprimer leurs enfants généralement pour leur éviter les malheurs et les misères qu'ils redoutent pour eux. Mais la réalité est généralement plus complexe et comme nous l'avons vu à propos de l'enfant du diable il s'y mêle presque constamment une hostilité à l'égard de l'autre conjoint. Au surplus on peut voir des femmes, peu douées intellectuellement et plus ou moins dégénérées massacrer leur famille pour en accuser indirectement le mari : voyez à quoi vous avez réduit votre pauvre femme et vos pauvres enfants. Nous en avons connu un cas très typique, que nous avons d'ailleurs catalogué mélancolique, et qui relevait de la débilité mentale et de la débilité morale en même temps que de l'hystérie, chez une femme qui avait quitté son mari en annonçant par écrit qu'elle allait se tuer. Elle attendit pendant dix heures et jusque trois heures du matin pour mettre son projet à exécution, et commença par ses enfants dont deux sur trois furent noyés. Le mari, [414] du reste, y était indirectement mêlé ; son inconscient désirait aussi clairement que possible la mort de sa femme et il n'avait donné aucune suite à la lettre qu'elle lui avait fait remettre ; il avait passé la soirée à jouer aux cartes sans s'informer de sa femme errant dans la nuit avec ses trois enfants.



Même dans les cas de mélancolie assez caractérisée la personnalité du coupable, ou si l'on veut, l'inconscient du malade intervient activement. Le massacre qui se fait sous l'influence de la mélancolie est l'aboutissement d'obscures tendances dont on retrouve les prolongements jusque dix et vingt ans en arrière.

Ces infanticides dits altruistes des mélancoliques sont des actes authentiquement pathologiques. Leur genèse reste cependant fort obscure.

FIN DU PREMIER VOLUME.